N° 2032 bis

BIBLIOTHÈQUE
DE MOUCHY

ARMOIRE TABLETTE
BB. 9

BB 8

TARBÉ

TRÉSORS

DES

ÉGLISES DE REIMS.

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/tresorsdeseglise00tarb

TRÉSORS

DES

ÉGLISES DE REIMS

PAR

PROSPER TARBÉ.

OUVRAGE ORNÉ DE PLANCHES

Dessinées et lithographiées

PAR J.-J. MAQUART.

REIMS,

IMPRIMERIE DE ASSY ET COMPAGNIE, LITHOGRAPHES,

RUE DE L'ÉCHAUDERIE, 3.

1843

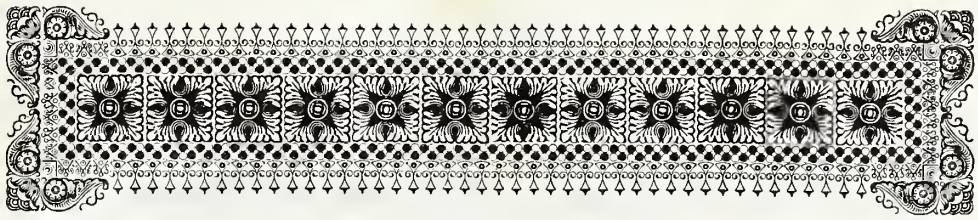

PRÉFACE.

La ville de Reims est, pour quiconque étudie, une mine inépuisable de recherches ; le chroniqueur, l'économiste, l'écrivain religieux, l'ami des arts, trouvent chaque jour à apprendre sur cette terre si riche de passé, de présent et d'avenir. Illustre sous les Romains, une des reines de la Gaule des Francs, berceau du christianisme politique, Reims a vu fleurir dans son sein tout ce qui fait la gloire et le bonheur des nations, les beaux-arts, les sciences et les lettres. De tout ce brillant passé, que reste-t-il aujourd'hui? des ruines qui s'anéantissent, des souvenirs qui se taisent sans cesse devant les intérêts présents, des traditions qui s'altèrent et disparaîtraient bientôt sans retour, si, de temps à autre, quelques-uns de ces hommes qui ont conservé, au milieu des passions de la France nouvelle, le culte de la vieille patrie, ne remettaient en honneur la mémoire de ce qui n'est plus.

J'ai voulu, comme tous les membres de l'Académie de Reims, payer le tribut à la grande cité dont j'ai tant de fois étudié l'histoire, et je me suis mis à l'œuvre. Le sujet que je traite doit laisser calmes les sympathies de cœur, les affections ou les haines de partis : ce n'est pas à elles que je m'adresse. Je me suis isolé de la vie présente, j'ai remonté l'échelle des âges, et chemin faisant j'ai recueilli des notes sur tout ce dont les arts avaient enrichi les églises rémoises depuis l'origine du culte catholique jusqu'à nos jours.

M. Maquart, membre de l'Académie de Reims, a bien voulu s'associer à mes travaux. Il s'est chargé d'illustrer mon œuvre en reproduisant les débris du passé qui ont échappé au temps et aux révolutions, les produits de l'art moderne qui ont remplacé dignement les anciens joyaux de nos vieilles églises.

Je dois adresser mes remercîments à Monseigneur l'Archevêque de Reims, à M. Querry, vicaire-général, à MM. les Curés et Ecclésiastiques du diocèse qui ont bien voulu aider et faciliter nos recherches. L'obligeance de M. Paris, bibliothécaire de la ville, a été aussi mise par nous à l'épreuve : elle ne nous a pas fait défaut.

Aux dessins de M. Maquart, aux notes que j'ai recueillies, je joindrai quelques documents historiques, soit inédits, soit utiles à réimprimer. J'ai fait, pour rendre mon ouvrage complet, tout ce que les circonstances m'ont permis de faire. L'étude des détails historiques demande nombre d'années, mais la vie est courte et sa course est rapide. Il faut savoir, de temps à autre, s'arrêter dans sa marche et classer le peu qu'on a récolté : c'est ce que j'ai tâché de faire. Que le lecteur n'en cherche pas plus dans le livre que je publie, ses espérances seraient déçues. Puisse-t-il, en ne me demandant que ce que j'ai promis, lire avec quelque intérêt ce qui va suivre !

Prosper Tarbé.

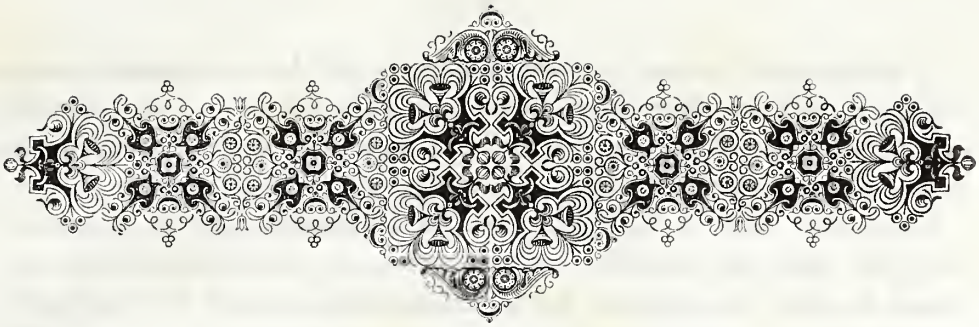

CHAPITRE I.

DES TRÉSORS.

Chez toutes les nations, l'homme a, dans tous les temps, déposé aux pieds de la Divinité les fruits de son labeur. Les peuples-pasteurs immolèrent sur ses autels la génisse et l'agneau. Les nations qui surent les premières cultiver le sol, crurent être agréables à Dieu en lui offrant les prémices de la moisson, les raisins aux reflets d'or ou de pourpre et les fleurs au doux parfum. Ainsi, l'espèce humaine s'empressait de rendre à celui qui lui donnait la pensée, la réflexion et le génie, l'hommage de sa juste et profonde reconnaissance.

Quand l'homme eut trouvé dans l'industrie du berger et du laboureur des moyens d'assurer matériellement son existence, son âme, dégagée des soins que commandent les besoins positifs, put proclamer le règne de la pensée : les sciences, les lettres et les arts naquirent bientôt.

A Dieu devait revenir encore l'hommage de leurs naissantes inspirations : pour lui furent les premiers chants du poète, les premiers monuments qui eurent une forme régulière; les premiers coups de ciseau du sculpteur ébauchèrent son image.

L'homme, dont la mission ici-bas est de chercher et de découvrir, descendit dans les entrailles de la terre, et en arracha le fer qui donne la mort, l'airain qui donne l'immortalité; bientôt l'or et l'argent éblouirent sa vue, les pierreries scintillèrent à ses yeux, semblables aux étoiles qui brillent au firmament.

Comme toujours, il se hâta d'offrir à Dieu le tribut de ses découvertes : les marbres polis revêtirent les murs des temples de l'Éternel; le jaspe précieux s'élança en élégantes colonnes sous les voûtes sacrées; l'or et l'argent devinrent autels, trépieds, vases destinés aux sacrifices; les pierres fines relevèrent leur éclat. Le fondeur de métaux, le joaillier, le ciseleur et l'artiste aux divines idées unirent leurs talents, et de leurs efforts combinés sortirent tous ces chefs-d'œuvre qui décorèrent tour à tour les temples d'Israel et ceux de l'antique Égypte, le Parthénon de l'héroïque Hellade, les Panthéons de Rome la victorieuse, la bizarre pagode des Indes, les massifs monuments où priait le Mexicain, et les saintes églises où depuis tantôt dix-huit cents ans l'homme rend au Très-Haut le seul culte que la philosophie admette et que la froide raison conçoive.

Celui qui a tout créé, qui peut créer encore, n'a pas besoin des trésors que chaque siècle a vu enfouir dans ses temples. Mais l'homme ne peut penser à lui offrir que les choses estimées sur la terre. Sous ce point de vue, l'or et les pierreries, choses précieuses s'il en est dans ce monde, pouvaient devenir de saintes offrandes. Les païens, qui se représentaient les dieux de l'Olympe savourant l'ambroisie et s'abreuvant de nectar, leur donnaient des coupes richement ciselées, des vases d'or et d'argent; il fallait des draperies de pourpre et des lits de roses aux amours impurs de leurs divinités : aussi les temples de l'Orient étaient-ils remplis de joyaux, de bijoux, de riches meubles de toute nature. La description de leurs trésors paraît fabuleuse. Les Romains firent comme leurs devanciers, et offrirent à leurs dieux les dépouilles du monde vaincu. Les folles profusions des empereurs dépassèrent tout ce qui avait été fait jusqu'alors.

Le christianisme naquit au milieu du désordre des mœurs et des écarts de raison qui signalèrent les derniers jours de Rome l'Impériale. Ses temples, d'abord cachés sous terre, humbles comme ceux qui priaient, simples comme les premiers fidèles et pauvres comme eux,

ne renfermaient d'autres trésors que des cœurs purs qui s'élevaient et s'humiliaient devant Dieu; une lampe de cuivre éclairait de sa lueur tremblante les voûtes des catacombes; une table de pierre servait d'autel; et rien n'annonçait aux néophytes les pompes qui devaient un jour accompagner les cérémonies du catholicisme.

Les temples païens tombèrent; les églises s'élevèrent sur leurs ruines; les chrétiens ne furent plus tous pauvres; quelques-uns d'entre eux sacrifièrent leurs richesses aux besoins de la religion, qui de toutes parts s'asseyait sur le trône et dominait le monde civilisé; l'art s'empara des nouvelles basiliques, et bientôt le culte chrétien eut ses trésors comme le paganisme avait eu les siens. Des objets précieux ornèrent nos églises dès les premiers siècles de la nouvelle ère, et de saints débris, échappés aux ravages du temps, à la cupidité et au vandalisme de l'espèce humaine, attestent que les arts, comme les peuples, s'étaient faits chrétiens, et durent bientôt à leur religion nouvelle leurs plus pures et leurs plus hautes inspirations.

Dieu seul est éternel. Il a donné l'immortalité à l'âme, mais il l'a refusée à l'homme et à ses œuvres. Cette immuable loi régit le monde, où tout passe, où tout périt, même ce que nous plaçons sous la sauvegarde divine. Toiles saintes de Raphael, gracieuses images de la Vierge, sculptures de Michel-Ange, œuvres si grandes et si graves, rien ne vous sauvera un jour; vous disparaîtrez comme ont péri les chefs-d'œuvre de Phidias et d'Apelles! Dieu n'a pas défendu le culte du passé : recherchons, quand il est temps encore, les traces de ce qui n'est plus, et prolongeons par la tradition le souvenir de ce que nos yeux cherchent en vain. Mais, nous ne le dissimulons pas, un jour aussi tous nos souvenirs, nos copies, nos imitations iront s'engloutir dans le gouffre des âges, qui dévore tout et ne rend jamais sa proie.

Inclinons-nous donc devant la volonté de Dieu, et parlons sans colère, sans passion, de toutes les pertes artistiques que la science déplore : l'histoire des trésors que nous allons tracer est celle de tous les autres. Nous allons les voir dépouillés par la violence et le vol, appauvris par les besoins de la charité, de l'Église et de l'État. Ces spoliations sont de tous les siècles; on les constate sous tous les régimes, sous le règne de l'athéisme comme aux plus beaux jours de la religion; on les voit ordonnées par la dictature républicaine, par la monarchie absolue, par le clergé lui-même : les grandes crises de notre histoire ont fait périr tour à tour les précieux reliquaires, les vases élégants, les meubles enrichis de pierreries dont la piété et la reconnaissance avaient pris plaisir à décorer l'autel du Seigneur.

Est-il donc nécessaire d'offrir à Dieu les métaux qu'il a fait sortir du néant? ne pourrait-il pas faire ses temples d'or et ses autels de diamants? amoncceler dans une armoire des lingots de métal qui dorment inutiles, est-ce faire chose agréable au Seigneur? — Il aime mieux le denier offert au vieillard souffrant, le pain donné à l'enfant que tout le monde abandonne; il préfère les joyaux qui paient la rançon du captif à l'émeraude qui pendant des siècles mariera ses verdoyants rayons aux reflets éblouissants du chandelier d'or.

N'y a-t-il pas d'ailleurs dans chaque siècle de tristes jours où les passions humaines font taire de leur voix brutale la prière de la religion? Que les enseignements de l'histoire servent au moins aux générations présentes; et si l'on veut décorer les autels de façon à braver la cupidité, qu'on n'y prodigue ni l'or tentateur, ni le diamant aux facettes de feu, ni les pierreries aux mille couleurs. Est-ce à dire pour cela que l'on doive laisser l'église pauvre comme l'étable de Bethléem, l'autel nu comme la pierre du sacrifice, les chapelles simples comme les cryptes des catacombes? Non. Je veux que l'intelligence humaine travaille à orner la maison du Seigneur, à accroître les pompes de son culte; je veux que, dans ce but, la pensée appelle à son aide tous les arts, et qu'ils répondent tous à son appel. C'est à Dieu que l'homme doit son âme qui réfléchit, son génie qui crée : qu'il lui offre donc les prémices des fruits dont il a permis la naissance : les trésors du génie valent bien ceux que la terre cache en son sein. C'est par l'âme que l'homme se rapproche de l'Éternel, c'est avec elle seule qu'il peut l'honorer dignement. Aux dieux de la terre donc les offrandes qui se pèsent : — à Dieu, le père du monde, les offrandes intellectuelles, filles de la pensée, filles du ciel.

Employons, pour orner les autels, l'or et l'argent, si l'art demande l'argent et l'or; mais qu'ils ne soient que l'accessoire; que l'intelligence domine, qu'on ne voie qu'elle aux pieds du Seigneur.

La cupidité ne peut la fondre dans le creuset qui dévore; la charité demande du pain et n'a que faire de ce qui ne peut en payer; et quand la patrie demande secours à ses enfants, il lui faut des écus et du fer : elle s'inclinera devant le chef-d'œuvre de bronze qui fait sa gloire, et respectera son existence.

Si l'on n'eût pas rempli d'or et d'argent les temples chrétiens, si les métaux vulgaires eussent été plus souvent appelés à les décorer, nous aurions peut-être aujourd'hui dans le trésor de nos grandes églises une suite d'objets qui seraient les monuments de l'histoire de l'art. Sa naissance, ses premiers essais, ses progrès, ses jours de gloire et de décadence,

ses efforts pour se relever seraient constatés par des témoignages plus éloquents que les livres. Ne serait-ce pas un beau spectacle à montrer de génération en génération, que cette longue chaîne dont l'intelligence et le génie auraient formé les anneaux? ne serait-ce pas un grand et pieux exemple à donner à l'homme, que de lui faire voir ce perpétuel tribut de la pensée offert à l'Éternel?

Quant à nous, qui ne pouvons ni rappeler le passé ni faire l'avenir, nous serons heureux si nous pouvons donner au lecteur une idée des richesses historiques que renfermèrent à diverses époques les basiliques de Reims.

Il ne faut pas demander au trésor d'une église ce qu'on doit rencontrer dans un musée municipal. Les arts, en s'attachant à relever les pompes du christianisme, ont dû nécessairement revêtir la forme religieuse : des vases destinés au sacrifice de la messe, des vêtements ecclésiastiques, des ornements d'autel, des reliques et des reliquaires, tels sont à peu près les objets dont nous avons à entretenir le lecteur. Aussi tout ce que nous chercherons à rappeler sera-t-il souvent identique de nom, de destination : les détails, le style, le cachet de l'époque seuls peuvent varier. C'est précisément parce que nous montrerons la pensée de l'homme se dirigeant sans cesse vers un même but, le génie adoptant dans chaque siècle une même idée, que notre publication peut plaire aux amis de l'étude. L'identité des objets facilite la comparaison des formes; un trésor que toutes les générations auraient respecté serait l'histoire complète des arts inspirés par la foi.

Dans ce qui va suivre, il sera souvent question de reliques : c'est une des nécessités de notre œuvre. Si nous voulions faire l'histoire de chacune d'elles, raconter les miracles qu'on lui attribue, chercher les preuves de son authenticité, nous dépasserions le but que nous nous sommes proposé : nous parlerons des reliquaires, et nous indiquerons simplement ce qu'ils contiennent. Tous les objets consacrés au culte sont dignes de vénération : la cendre des morts n'est-elle pas chose sacrée? Si ces cendres sont celles d'apôtres qui ont servi la cause de la régénération humaine, d'hommes qui ont porté le flambeau de la vérité au milieu des ténèbres de la barbarie, de saints évêques qui ont éclairé, instruit, moralisé des peuples ignorants et sauvages, ne doit-on pas les respecter? Les honneurs rendus à leurs restes mortels sont tout ce que nous pouvons pour eux : que leurs tombes soient donc honorées, et que le temple du Très-Haut reçoive dans son sein les ossements de ceux qui ont en son nom rendu l'homme à la liberté!

Qui de nous ne garde précieusement un souvenir de l'ami qu'il

a perdu? — Riez donc, si vous l'osez, de la piété filiale qui baise avec respect quelques cheveux blancs d'un père chéri, de l'amour maternel qui pleure après de longues années sur une boucle de blonde chevelure qui flottait sur les épaules d'un enfant bien-aimé! Quel vieux soldat n'est vivement ému en voyant l'épée que ceignait un grand capitaine? Restons-nous froids dans nos musées quand nos regards rencontrent ce débris d'armure qui se rattache au nom d'un de nos rois-chevaliers, d'un de ces preux partis pour la Terre-Sainte, d'un de ces héros qui chassèrent l'Anglais de la France? Ne sentez-vous pas votre cœur battre quand on vous dit : Ce missel fut feuilleté par la blanche main de l'infortunée Marie Stuart; — ce riche collier reposait sur les gracieuses épaules de cette Diane qui fut si long-temps belle et si long-temps aimée? Ce qui nous touche alors, ce n'est pas l'objet d'art; n'est-ce pas la relique? n'est-ce pas le souvenir de ce qui n'est plus? c'est l'histoire qui évoque devant nous l'ombre d'un illustre trépassé; ce sont ses vertus, ses malheurs, sa vie tout entière, qui se déroulent aux yeux de notre imagination.

Les reliquaires des trésors religieux n'ont-ils pas droit, au moins, au même intérêt? tous rappellent un grand nom, les uns celui de l'homme dont ils renferment un souvenir, les autres celui du prince qui les a donnés; tous perpétuent de grandes traditions, tantôt celles des services rendus à l'espèce humaine, tantôt celles des évènements qui font époque dans la vie des peuples. Nous les avons offerts comme les preuves de l'histoire de l'art : nous les présentons maintenant comme les monuments de l'histoire politique et religieuse ancienne et moderne.

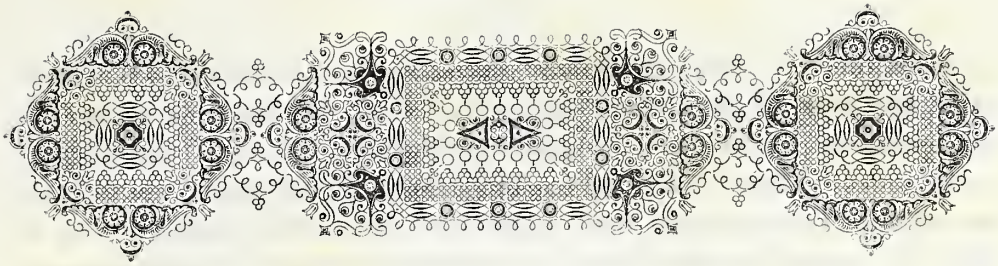

CHAPITRE II.

TRÉSORS DES ÉGLISES DE REIMS.

Il est peu de villes en France dont les églises aient conservé de tout temps une aussi grande importance et religieuse et politique que la cité de Reims. C'est là qu'était le siége de saint Remi, l'apôtre des Francs ; et depuis lui une longue suite d'archevêques illustres par leur naissance, leurs lumières, leurs talents, n'ont cessé d'attirer sur Reims l'attention du monde religieux (1). La ville du premier baptême royal fut en grand honneur sous les rois des deux premières races, et la vénération qu'ils lui témoignaient était presque pour eux un article de foi. Des rois carlovingiens, leurs femmes, leurs descendants, ont voulu que leurs cendres reposassent près de celles du grand saint. Située au milieu de la vieille France, entourée des pairies ecclésiastiques, capitale d'un duché, la ville du sacre a su d'âge en âge maintenir sa position si belle et si grande, au milieu de tant de cités qui furent résidences royales, capitales de royaumes, et qui sont tombées ou dorment sans vie et sans gloire.

(1) Reims a eu quatre-vingt-dix-huit archevêques. Parmi eux on compte douze saints, onze cardinaux, six légats du Saint-Siége, neuf chanceliers de France, des princes, des fils de rois.

Aussi de tout temps les églises du diocèse de Reims, celles situées dans les murs de la ville surtout, recueillirent les fruits de toutes les circonstances qui faisaient la gloire et l'honneur de la métropole. Les trésors des abbayes, des royales basiliques, de nos vieux monastères, se remplirent maintes fois de dons précieux. Saint Remi vivait encore, et déjà la monarchie enrichissait la cathédrale rémoise. Tout le monde connaît l'histoire du vase de Soissons et son terrible dénoûment : ce que Clovis voulait faire, ce qu'il fit depuis, ses successeurs n'ont cessé de le faire après lui. La munificence royale a plus d'une fois couvert de ses offrandes les autels de Notre-Dame, de Saint-Remi et de Saint-Nicaise de Reims; le sacre était pour chacun d'eux une occasion solennelle de donner à nos églises des marques de leur libéralité : les traditions leur en faisaient une loi qu'ils respectaient, comme nous le verrons plus loin.

Les archevêques, riches des revenus que leur rapportaient les fiefs ecclésiastiques (1), des largesses que leur octroyait leur souverain, se plurent les uns après les autres à orner les premiers édifices qu'éleva le christianisme et ceux qui les remplacèrent. Nous verrons leur munificence lutter avec celle des rois.

Les uns, comme saint Remi, Henri de France en 1176, Richard Pique, le cardinal Charles de Lorraine en 1571, léguaient à nos églises, par testament, des mitres, des crosses, des croix, des ornements précieux. Nos prélats n'attendaient pas toujours leur dernière heure pour les enrichir : saint Remi, Turpin, Vulfar, Hincmar, Hervé, Seulf son successeur, Sanson en 1145, Henri de France en 1170, Guillaume de Champagne, ce prélat aux blanches mains, en 1201, Albéric en 1213 et 1215, Guillaume de Joinville en 1226, Henri de Dreux en 1229, et presque tous leurs successeurs, Messieurs de Lorraine surtout, donnèrent de leur vivant des châsses, des pierreries, de l'or, pour orner les autels, des vêtements ecclésiastiques, des tapisseries, des objets précieux de toute espèce.

De simples particuliers donnèrent aussi, et nos trésors renfermaient plus d'un objet dont l'origine était toute plébéienne : on aime à voir aux pieds des autels le denier du pauvre se mêler à l'or du riche, et devenir son égal devant Dieu. L'*ex-voto* était en usage à Reims; nous voyons qu'en 1491, un cœur d'argent est déposé sur l'autel du Seigneur par de pauvres parents qui demandaient au ciel la guérison de leur enfant chéri.

(1) Ils avaient, à la fin du siècle dernier, 70,000 livres de revenu, y compris celui de l'abbaye de Saint-Thierry.

Les membres du clergé, les chanoines, les moines consacraient parfois aussi une partie de leurs revenus à refaire les châsses des saints, à les enrichir, à en faire de nouvelles : les inventaires que nous allons publier constatent de nombreux dons de ce genre.

La noblesse de Champagne et celle des provinces voisines payaient aussi tribut aux églises rémoises. Des princes de l'Église appelés à d'autres siéges que celui de Reims n'oubliaient pas l'antique cité où ils avaient passé leurs jeunes années, les savantes écoles où ils avaient été initiés aux mystères de la science, les saintes églises sous les voûtes desquelles dorment leurs parents, leurs amis, et ils donnaient aussi : nous en verrons plus loin de nombreux exemples.

Les rois, les reines, les princes du sang se rappelaient parfois que Notre-Dame de Reims était l'église de la monarchie, et ils veillaient à ce que rien n'y manquât aux pompes du culte; nous constaterons des dons faits par la munificence royale que des souvenirs et la piété avaient seuls réveillée.

Les Croisades, la prise de Constantinople par les Turcs, contribuèrent aussi à doter nos autels de précieux ornements, de reliquaires historiques.

C'est de toutes ces sources que vinrent les richesses qui firent si long-temps l'admiration des voyageurs. Aujourd'hui, de tant de trésors il ne reste presque plus rien : qui voudrait garantir que ce qui a vécu jusqu'à nous, un jour ne périra pas? — Hâtons-nous donc de décrire, de représenter ce qui existe encore, de recueillir sur ce qui n'est plus les derniers récits de traditions qui s'effacent, et avant que la lampe s'éteigne, profitons des dernières lueurs de sa flamme mourante.

Pour rendre moins fastidieuse, s'il est possible, la lecture de mes notes, j'ai cherché à mettre de l'ordre dans leur classement; j'ai divisé mon travail en chapitres, dans lesquels j'ai renfermé tout ce qui devait se réunir. Je m'occuperai de chacune de nos églises; et le lecteur a deviné que Notre-Dame de Reims, l'église du sacre, doit avoir ici la place d'honneur : c'est donc par l'histoire de ses richesses que je commencerai. — Disons d'abord un mot de ceux à qui on en avait confié la garde.

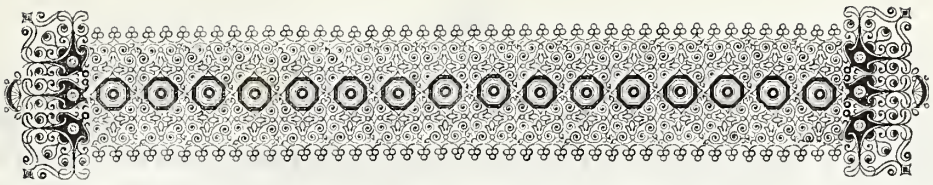

CHAPITRE III.

LE TRÉSORIER DE NOTRE-DAME DE REIMS.

Quand les églises étaient pauvres, quand les faibles ressources dont le prêtre pouvait disposer suffisaient à peine pour subvenir aux frais du culte et soulager les misères qui demandaient assistance, la cupidité ne songeait pas à visiter les temples : il était inutile de veiller à la conservation de ce qu'ils contenaient. Le clergé officiant gardait et administrait le simple mobilier qui les décorait. On n'avait nul besoin d'une administration financière chargée de faire rentrer les revenus et de veiller à leur emploi : les diacres alors étaient en même temps trésoriers. Mais quand la société se fut assise de nouveau sur les bases jetées par le christianisme, le repentir et la charité donnèrent aux Chapitres, aux abbayes, des livres, de l'argent, des joyaux précieux ; il fallut bientôt des armoires, des salles spéciales pour renfermer les richesses que chaque basilique possédait. On créa partout un trésor ; chaque cathédrale, chaque église eut le sien. Il fallut à la fin en confier la garde à un individu responsable. Et on nomma les trésoriers.

D'abord on les nommait *custodes* (1) *sacrorum pignorum ;* et dès l'origine, leur mission, qui demandait la confiance publique, se donnait par l'élection ; cette dignité ne tarda pas à être importante. Tous les membres du clergé y prétendaient. En 1101, on examina la question de savoir si on pouvait y parvenir sans être au préalable en possession d'une prébende : on voulait sans doute diminuer le nombre des compétiteurs. D'ailleurs, les chanoines ne se soucièrent pas sans doute de voir à leur tête un ecclésiastique d'un rang inférieur au leur, et le Chapitre prit ses trésoriers dans ses rangs.

Le trésorier de l'église métropolitaine de Reims n'était pas un petit personnage : il avait ses droits, ses priviléges, ses revenus, ses fiefs; mais il avait aussi des charges à remplir.

« Avant d'entrer en fonctions, il devait, disent les vieux titres capitulaires, comme s'étant mis en état et devoir de vassal et obligé au service, prêter foi et hommages à l'archevêque, son seigneur suzerain, et ce à cause des fiefs relevant de l'archevêché dont il avait la jouissance. » Cet usage s'observa jusqu'à la fin du régime féodal, et nous avons retrouvé dans les archives du Chapitre, déposées à l'hôtel-de-ville, l'acte du serment prêté par Louis Constantin, prince de Rohan, depuis cardinal, au prince Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims en 1755.

Après avoir rempli ce devoir, le trésorier était installé avec cérémonie dans le chœur, du côté gauche. Sa place, s'il était simplement ecclésiastique, était immédiatement après celle du doyen; si déjà il avait été promu à quelque dignité, il s'asseyait dans les stalles supérieures, suivant le droit que lui donnait son titre.

Les biens dont il jouissait étaient d'abord la maison dite du Trésor, située dans la rue qui portait son nom ; ensuite le fief de La Barre, au faubourg Cérès : ce domaine était composé d'un certain nombre de maisons dont le trésorier était seigneur. Il avait encore les terres seigneuriales de Courcy et de Marcilly sur le même terroir, et enfin celle de La Neuville, près Cormicy.

Tous ces domaines lui procuraient des revenus importants. Une partie de la maison du Trésor se louait 480 livres en 1725.

Il avait en outre des priviléges attachés à sa charge et s'exerçant à Reims. En 1615, Claude d'Origny, trésorier de Notre-Dame, prétendait avoir droit de justice et de juridiction temporelle dans toute l'église, dans son enceinte et au dedans des portaux, c'est-à-dire des barrières

(1) De *custos*, *custodes*, vient le nom de coutres que l'on donna par la suite aux véritables gardiens de l'église et de ses trésors. Nous parlerons dans le chapitre suivant de ces dignitaires ecclésiastiques.

qui défendaient jadis l'entrée de l'église. On les voit encore sur les anciens dessins qui représentent Notre-Dame de Reims.

Le Chapitre contesta ses prétentions, et il fut contraint de restreindre ses droits de justice au dehors de l'église et à ses portaux. Pour les exercer, il avait un bailli gradué et licencié ès-lois, un procureur-fiscal, un greffier et un sergent. Comme les droits de justice dans l'église appartenaient aux chanoines, le trésorier, qui se trouvait en posséder un démembrement, devait aussi, en raison de ce, lors de son installation, prêter serment au Chapitre.

On conserve à la bibliothèque de la ville des ordonnances de police rendues par le trésorier : elles ne sont applicables qu'au pourtour de l'église et à son portail; il condamnait à la prison et à l'amende ceux qui faisaient du bruit au dehors et troublaient l'office divin.

Il accomplissait aussi dans sa maison des actes de justice purement civils. En 1610, quelqu'un y mourut : le trésorier apposa les scellés sur les effets du défunt, et fit l'office de bailli. Il était aussi chez lui juge criminel. En 1609, un voleur pénétra dans l'hôtel du Trésor et y déroba quelques écus. Le trésorier le fit arrêter et le condamna à être fustigé.

Comme il est de la nature humaine de chercher à empiéter sur les droits d'autrui, nos trésoriers dépassaient parfois les bornes de leur pouvoir; ainsi, en 1428, ils permirent d'établir quelques boutiques au pied des portes de l'église, au dedans des lices ou barrières dont nous avons parlé plus haut. Le Chapitre intervint, et les marchands furent chassés du temple du Seigneur.

En 1408, le trésorier se permit d'étendre le bras au-delà des limites de sa juridiction temporelle, et il fit faire des arrestations un peu plus loin que ce qu'on pouvait considérer comme les dehors de l'église. Un voleur ainsi arrêté par lui profita du conflit de juridiction, et fut mis en liberté. Parfois le zèle de notre dignitaire l'emportait, et il s'oubliait au point d'aller sur les brisées du Chapitre. En 1343, un de ses valets arrêta un coupable réfugié dans l'église : il dut le relâcher et lui faire réparation.

Il avait, en certains cas, rares sans doute, le droit de faire remise des amendes prononcées contre les délinquants appartenant à la juridiction ecclésiastique; c'est du moins ce que nous pourrions conclure d'un fait rapporté par Cocquault, à la date de 1321.

Le trésorier et le Chapitre de Reims plaidaient souvent entre eux; ils eurent entre autres un procès qui dura de longues années et ne se termina que dans l'avant-dernier siècle. Ils étaient voisins; le jardin du Chapitre touchait à la maison du trésorier et, à ce qu'il paraît, il se pro-

longeait jusqu'à l'église ; il y tenait notamment sur un point où, en 1328, on distribuait des aumônes aux pauvres. Le trésorier avait obtenu permission de traverser ce jardin pour aller aux offices, mais ce n'était qu'une tolérance : il finit par soutenir que c'était un droit. Après maints procès, on lui donna tort ; et en 1633, un arrêt ordonna que la porte qui lui donnait entrée de chez lui dans le jardin des chanoines serait murée.

Le trésorier avait sa stalle au chœur et sa place au Chapitre. Une charte de 1328 constate ses droits à cet égard.

Il devait payer à l'église certaines redevances qui engendrèrent aussi des difficultés. Jadis les offrandes faites à l'église lui revenaient, à la charge par lui de fournir le luminaire et de faire face aux dépenses exigées pour les réparations et l'ornement des chapelles et des objets du culte. Il devait, de plus, faire les frais du sonnage [1215]. Il paraît qu'il ne remplissait pas ses obligations de manière à satisfaire le Chapitre; et, dans le XIIIe siècle, sa position fut modifiée par une charte de l'archevêque Albéric, datée de 1215, confirmée en 1216 par Innocent III, et une autre charte de l'archevêque Guillaume, datée de février 1220. Elles existent encore aux archives de la ville.

On lui fit remise de toutes fournitures ou réparations, et il n'eut plus à payer que 48 livres par an à l'église ; il dut de plus donner à Noël aux coutres ou gardiens 16 sols et autant à Pâques, 12 sols à la Pentecôte, à l'anniversaire de l'archevêque Ébal six setiers de vin et huit pains, et autant à celui de l'archevêque Radulfe; il devait aussi livrer au sous-trésorier douze muids de vin ordinaire, et à celui qu'on nommait alors *carpentarius* ou chapucier, trois muids de vin commun, un muid de fleur de farine et un demi-muid d'avoine.

Enfin, le trésorier nommait à son choix les coutres et le chapucier. Nous reviendrons, dans le chapitre suivant, sur ce point.

La charge du trésorier était, comme on le voit, une véritable position seigneuriale ; elle était au nombre des grandes dignités de l'église de Reims ; elle donnait de l'aisance, du pouvoir, de l'indépendance : aussi fut-elle fort recherchée de tout temps. Nous la voyons conférée aux ecclésiastiques appartenant aux plus grandes familles de France. Plusieurs cardinaux, les Haraucourt, les Lenoncourt, les Rohan se trouvèrent heureux d'être trésoriers de Notre-Dame de Reims.

CHAPITRE IV.

COUTRES ET CHAPUCIERS.

Le trésorier put sans doute, dans l'origine, faire face seul à toutes les exigences de sa place. Plus tard il devint un trop important personnage pour daigner descendre à des occupations toutes matérielles; il reçut des auxiliaires, et un nombreux personnel l'aida à remplir ses fonctions. Son état-major administratif, qu'il ne faut pas confondre avec ses officiers de justice, se composa de coutres, de sous-coutres, de chapuciers, de sergents et de valets-brodeurs.

Le nom de coutre avait remplacé celui de *custos;* les coutres et les sous-coutres étaient les gardiens des trésors des églises. Le chapucier veillait sur les vêtements, le valet-brodeur les raccommodait, et les sergents assistaient les coutres dans leurs veilles.

Les détails que nous avons recueillis sur les devoirs et les droits de ces fonctionnaires ecclésiastiques d'un rang inférieur, peuvent s'appliquer aux officiers attachés au même titre aux autres

églises; ils étaient tous dans une position analogue. Nous ne nous répéterons donc pas.

Dès le XIIIe siècle, la cathédrale avait huit coutres; quatre d'entre eux étaient clercs, les quatre autres étaient laïques. Le trésorier avait le droit de les nommer; il les présentait au Chapitre, qui les recevait. Quand une place de coutre venait à vaquer au moment où, par suite de décès ou de démission, la charge de trésorier était elle-même non remplie, le Chapitre, vu l'urgence et la nécessité de pourvoir à la garde de l'église, y appelait lui-même directement.

Au siècle suivant, on contesta au trésorier le droit de conférer tous les offices de coutrerie. Le Chapitre lui refusa celui de donner des charges ecclésiastiques. Il soutint, lui, que son privilége était général et n'admettait pas de distinction. Néanmoins il paraît que son pouvoir ne fut plus absolu qu'en ce qui touchait les coutreries laïques. De plus, il ne pouvait spéculer sur les nominations et vendre son choix pour une somme une fois donnée ou pour une rente; il devait nommer gratuitement. Une décision de 1716 mit fin à quelques abus qui, sur ce point, avaient été dénoncés.

Les coutres étaient soumis à la juridiction du Chapitre; c'était à lui qu'ils prêtaient serment comme à leur seigneur; une fois entrés en fonctions, ils répondaient des objets confiés à leur garde, et leur responsabilité n'était pas illusoire. En 1567, un vase d'argent fut dérobé dans la cathédrale : ils furent condamnés à en rapporter la valeur. La mauvaise volonté des coutres, dans cette circonstance, rendit le Chapitre défiant; et, en 1569, il crut devoir exiger un cautionnement des coutres laïques. On n'en demandait pas aux coutres clercs.

Les coutres régnèrent sans partage dans l'église jusqu'en 1703. A cette époque on leur adjoignit le suisse à la superbe tenue.

Ils étaient inamovibles, et le furent jusqu'en 1781. A cette époque, où se firent et se préparèrent tant de révolutions, un changement complet s'opéra dans leur position. Un arrêt du conseil, du 6 avril, supprima les anciennes charges de coutres et mit à néant leurs droits et leurs priviléges. Leurs biens furent réunis à ceux du Chapitre.

Mais comme il fallait toujours des gardes pour veiller sur le trésor de l'église, on créa de nouvelles charges de coutres; elles ne donnèrent plus l'inamovibilité comme par le passé; le trésorier resta encore en possession du droit de nomination : il y eut, comme on le pense, de vives réclamations; et un arrêté du 15 octobre 1783, pris par l'archevêque de Reims, remania de nouveau cette institution. On laissa aux coutres en fonctions les rentes qu'ils avaient reçues jusqu'alors;

à leur mort le Chapitre devait en reprendre la jouissance. Le trésorier, qui n'eut plus le droit de conférer des offices ayant des revenus, reçut en échange celui de nommer à huit cures; et les coutres ne furent plus que ce que sont de nos jours les sacristains et les autres serviteurs de l'église.

Le chapucier, qui n'était qu'un sous-coutre, était, au XVIIe siècle, nommé par l'archevêque sur la présentation du Chapitre. Dans les anciens titres, il est désigné sous le nom de *carpentarius* ou *capucerarius*. Sous lui était le brodeur, qui recevait des appointements du Chapitre. Enfin, la cathédrale avait encore des gardes-chapelles ou sergents qui partageaient avec les coutres le soin de veiller sur l'église.

En 1783, les revenus des biens affectés aux coutres s'élevaient à la somme de 5,600 livres. Ils avaient dans certaines cérémonies de l'église des droits pécuniaires qui augmentaient leurs bénéfices : ainsi, dans les dépenses faites pour l'enterrement de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, nous voyons que l'on alloua à chacun d'eux 10 sols pour avoir allumé les cierges et autant pour avoir assisté aux offices.

Ils étaient exempts du logement des gens de guerre; c'était une remise d'impôt.

Au XVIe siècle, on devait leur donner, les lundi, mardi et vendredi de chaque semaine, un gros pain pesant vingt-huit onces; c'était le réfecturier qui devait les leur livrer : on nommait ainsi l'officier d'église qui était chargé de distribuer les pitances et de veiller aux repas dans le temps où les chanoines menaient encore la vie commune et mangeaient ensemble.

Il paraît que le boulanger du Chapitre n'était pas des plus scrupuleux, et trompait souvent, en livrant pour les coutres des pains qui ne pesaient pas le poids voulu. Ceux-ci réclamaient; des procès s'ensuivaient. Les pains trop légers ou défectueux en qualité étaient saisis, et les comptables faisaient réparation.

Les coutres étaient sans cesse en réclamation pour l'insuffisance de leurs gages. Quatre d'entre eux étaient laïques, et par conséquent pouvaient avoir femme et enfants : ils ne pouvaient se contenter de ce qui suffisait à leurs collègues. Le Chapitre donnait le moins possible, et il fallut souvent que la justice prononçât entre les gardes du trésor et leurs seigneurs messieurs les chanoines.

Les coutres avaient de nombreuses obligations : ils devaient sonner les cloches, veiller la nuit dans l'église, entretenir les bénitiers, allumer les cierges, disposer les encensoirs, les livres, les ornements, les

chapes destinées au service divin de chaque fête, veiller sur le trésor, et porter sur les autels les reliquaires destinés à les orner; ils étaient de plus tenus de suivre les processions et d'y porter la croix.

Ils cherchaient sans cesse à échapper à leurs obligations; de son côté, le Chapitre abusait peut-être parfois de son pouvoir pour leur imposer des corvées qui n'étaient pas dans leurs devoirs rigoureux. A une époque où tout était en question, où tout le droit n'était que coutume, usages et traditions, on plaidait sur tout. Les coutres et messieurs du Chapitre ne s'en firent pas faute, et les liasses des procès qu'ils eurent ensemble occupèrent une place considérable dans les archives métropolitaines. Toutes ces difficultés sont des minuties; la gravité de l'histoire politique doit les laisser de côté; mais elles peuvent intéresser ceux qui s'occupent des mœurs de nos pères et aiment à étudier la vie intérieure des individus et celle des corps sociaux : nous en dirons donc quelques mots.

La plus lourde des obligations imposées aux coutres était celle de pernocter, c'est-à-dire de passer la nuit tour à tour à veiller dans l'église; on leur permettait cependant d'y souper et d'y dormir ; des sergents les assistaient pendant la pernoctation; ils avaient des lits devant le grand autel. Malgré ces concessions, les coutres ne renonçaient qu'avec répugnance aux douceurs du sommeil dans leur couche habituelle ; parfois même ils refusaient de monter la garde, et offraient de se faire remplacer; il fallait aller en justice, et de nombreux arrêts, rendus par les tribunaux ecclésiastiques, les condamnèrent à faire eux-mêmes leur faction.

Les coutres laïques, pour échapper à cette corvée, imaginèrent un moyen de droit tout spécial qui ne pouvait servir à leurs confrères ecclésiastiques; ils disaient : Comment pouvons-nous concilier les obligations nocturnes qu'on veut nous imposer, avec nos devoirs conjugaux, avec les soins que nous impose notre qualité d'époux et de père de famille ? Qui peut nous répondre des suites de nos absences forcées, périodiques, à une heure aussi fatale aux absents? — La gravité de ce système de défense ne prévalut pas, et les coutres mariés et pères durent monter, pernocter comme leurs confrères célibataires [1547]. Il y eut arrêt sur ce point.

En 1653, un coutre se trouva boiteux; il voulait garder sa place parce qu'elle était bonne, et ne pas faire le service parce qu'il le fatiguait : on le confina dans la sacristie, et on lui permit de se faire remplacer ailleurs; mais il fut bien entendu qu'on faisait une exception en sa faveur.

Quoique condamnés à la pernoctation, ces officiers oubliaient parfois au coin de leur feu la jurisprudence capitulaire, et manquaient au poste. Le Chapitre, impitoyable, faisait dresser procès-verbal de leur absence et les poursuivait devant le tribunal compétent.

C'était au chapucier qu'appartenait spécialement le soin de parer le grand-autel ; quand il y manquait, on le mettait à l'amende [1688].

Les coutres devaient, nous l'avons dit plus haut, assister à la procession et porter la croix. En 1752, ceux qui étaient clercs se refusèrent nettement à remplir cette obligation ; ils ne voulaient plus aussi déposer les reliquaires sur l'autel. Après de longues contestations, un arrêt de 1755 les condamna à garder le trésor, la sacristie, à porter les reliques que les chanoines leur permettaient de toucher (1), et la croix des processions.

Comme c'était surtout la fatigue résultant de ces obligations qui les mettait en insurrection, on fixa le poids que la croix qu'on leur confiait devait avoir au maximum : celui des grandes croix fut limité à quatre livres, celui des petites à deux.

Ils prétendirent que le Chapitre n'exécutait nullement à cet égard l'arrêt de 1755, dont on vient de parler : le poids du bâton devait-il être compris dans les quatre livres de la grande croix, et dans les deux de la petite? les deux croix, bâton compris, ne pesaient-elles d'ailleurs que le poids voulu?—On plaida en 1759 sur ces graves questions. On pesa les croix en 1760, et enfin tout le monde se mit d'accord.

On voit de combien de difficultés était hérissée une administration confiée à des officiers inamovibles, indépendants, dont les coutumes et les traditions réglaient seules les devoirs et les droits. L'importance attachée à la nomination des coutres, le cautionnement qu'on leur demandait, le serment qu'on leur imposait, la rigueur qu'on mettait à leur faire remplir leurs obligations, disent assez de quel prix étaient les trésors dont la garde leur était confiée.

(1) Nous dirons plus loin un mot de cette distinction.

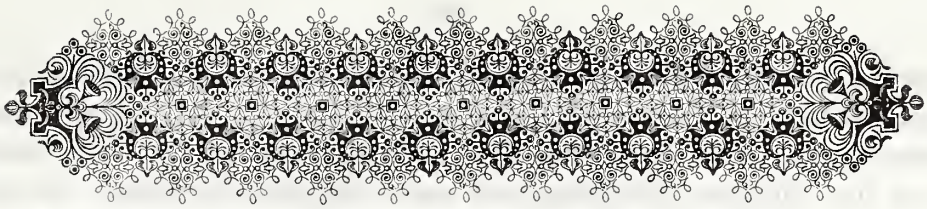

CHAPITRE V.

TRÉSOR DE NOTRE-DAME.

Le trésor, si riche autrefois, avait son sanctuaire. Sa place a varié à plusieurs reprises. Sur les anciens plans de Notre-Dame, faits à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, on la voit marquée dans l'arrière-chœur, derrière le grand-autel.

Mais à cette époque même ce n'était pas là que reposaient tous les reliquaires, tous les objets précieux qui faisaient l'honneur de l'antique église. Une grande partie d'entre eux décoraient habituellement les différents autels où l'on disait la messe. A la partie postérieure du grand-autel était un tabernacle qui servait à serrer des châsses et des joyaux. On en voyait un autre du côté des orgues, qui avait la même destination ; il était fait en pierres ; près de lui était une armoire où l'on renfermait des meubles, des vêtements destinés au culte.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, on plaça le trésor au-dessous des orgues, entre l'autel de la Vierge et la porte d'entrée. Là fut pratiquée une sorte de chambre obscure, dans laquelle étaient disposés des

gradins, sur lesquels étaient posés les joyaux de l'église. C'est là que le gouvernement révolutionnaire les trouva et les prit. C'est là que sont encore aujourd'hui placés les débris de l'ancien trésor. Si nous sommes bien informés, ils changeront encore de place, et bientôt le voyageur ira les visiter dans la sacristie qu'il est question d'élever dans les cours qui dépendent du palais archiépiscopal.

Le trésorier avait la garde du trésor; l'administration en était réservée au Chapitre.

Un règlement indiquait les reliquaires qui devaient décorer chaque autel aux jours de fête, et les coutres devaient l'exécuter scrupuleusement. Ils n'avaient pas seuls le droit de déposer les reliques sur l'autel. On avait fait deux grandes classes de reliquaires. Ceux qui se trouvaient placés dans la première ne devaient être pris, mis sur l'autel et rapportés que par des prêtres ayant droit de porter l'étole : les chanoines s'étaient réservé ce privilége. Les reliques du second ordre étaient confiés aux coutres. Cette distinction fut consacrée par des décisions prises à différentes époques, et notamment en 1755.

Les sénéchaux du Chapitre gardaient la clef de l'armoire qui renfermait la mitre, la crosse et la croix du cardinal Charles de Lorraine. Le clerc de la chapelle du saint Lait était personnellement responsable de la relique de ce nom quand elle était sur l'autel.

Aux jours de calamité publique, les reliquaires quittaient les autels où on les posait ordinairement, et on les plaçait sur les dalles de l'église : Marlot, tome 2, pages 82 et 83, cite quelques circonstances où l'on employa ce moyen de fléchir la colère céleste : si je ne me trompe, il était usité dans d'autres églises de France. Cet usage, dans tous les cas, était tombé en désuétude, et il faut remonter loin pour en trouver des exemples.

Les ornements de l'église eurent long-temps une autre destination : on les prêtait à ceux qui représentaient des mystères sur les théâtres publics. En 1373, on défendit des actes de complaisance qui paraissent si singuliers de nos jours, et que peut seule expliquer la naïveté des mœurs du bon vieux temps. Il paraît que les acteurs réclamèrent et promirent de n'user des vêtements ecclésiastiques et des ornements de l'autel que pour jouer des sujets tirés de l'écriture sainte. On pensa que ce qui était destiné au service de Dieu ne devait pas servir aux divertissements publics; et la prohibition fut maintenue en termes généraux et sans distinction. J'ai vainement cherché la pièce originale qui contient l'interdiction dont s'agit; je ne puis que citer la mention que Cocquault en fait, tome 3, page 490.

Il est curieux de voir l'art dramatique emprunter à l'église ses premiers costumes : il ne l'eût pas été moins, dans l'intérêt de l'histoire littéraire, de publier les documents qui constataient le moment où les mystères cessèrent d'être joués sous le patronage du clergé.

Les châsses qui se trouvaient à Reims et dans les principaux monastères du diocèse, ne servaient pas seulement à décorer les autels, elles figuraient avec pompe dans les processions religieuses qui se faisaient à certaines fêtes de l'année; portées sur des brancards recouverts de brillantes tentures, elles donnaient aux cérémonies l'éclat que portent avec eux les objets d'art et les précieux métaux. Le grand nombre des châsses qui figuraient aux processions rémoises, leur beauté, leur richesse, avaient fait un grand renom aux fêtes célébrées dans l'église métropolitaine; et de toutes parts les fidèles accouraient pour y assister.

Pour maintenir leur réputation, assurer à toujours la présence des diocésains et accroître la dignité des cérémonies, le clergé exigeait, dans certaines occasions, la réunion des châsses célèbres des monastères voisins. A la procession que l'on faisait, par exemple, à la seconde fête de la Pentecôte, on voyait figurer, non-seulement les reliquaires des églises de Reims, mais encore la châsse de sainte Hélène que l'on apportait de l'abbaye de Hautvillers, celles de saint Basle et de saint Thierry, qui venaient des monastères qui portaient leurs noms. Les moines de Corbeny y amenaient la châsse de saint Marcoul; ceux de Senuc, celle de saint Oricle; les abbayes de Saint-Remi et de Saint-Nicaise, jadis hors la ville, envoyaient, l'une la châsse de sainte Célinie, l'autre celle qui contenait les vêtements de la Vierge.

Parfois les monastères éloignés refusaient de faire parvenir au saint congrès les reliquaires réclamés par un usage qui avait fini par passer en force de loi. C'est ce qui arriva par exemple en 1309. L'abbé de Hautvillers n'envoya pas au jour indiqué les châsses de sainte Hélène et de saint Nivard : c'était un précédent dangereux; on ne le laissa pas passer inaperçu : l'abbé récalcitrant fut traduit devant la cour ecclésiastique, et perdit son procès. Il fut décidé que l'envoi des châsses n'était pas un acte de complaisance, mais un devoir. M. de Hautvillers confessa son tort, et promit d'exécuter à l'avenir l'arrêt qui le condamnait : ce qu'il fit.

Les mêmes circonstances firent naître des difficultés d'un autre genre. Pour apporter les châsses à Reims, il fallait voyager à pied; la course était parfois longue, et un beau temps ne favorisait pas toujours les pieux pélerins; ils arrivaient fatigués et avaient besoin de réparer leurs

forces; comme ils remplissaient une obligation, on ne se croyait pas tenu de leur fournir les aliments qui leur étaient nécessaires en pareil cas. Mais les moines voyageurs, pensant sans doute que le vassal en corvée doit être nourri par le seigneur, demandaient au moins le pain et l'eau. La question fut soulevée en 1289 par les moines de Saint-Thierry : elle fut tranchée en leur faveur à l'occasion de la procession dont nous avons parlé, et il fut décidé que les religieux de Saint-Denis de Reims leur donneraient douze pains, douze omelettes et douze pots de vin.

Quand l'église manquait d'argent, on faisait appel à la charité et à la piété des fidèles en exposant les châsses; on les plaçait tantôt au milieu du chœur, tantôt au centre de la nef, sur des tables couvertes de riches tapisseries, de vases, de guirlandes de fleurs; un nombreux et riche luminaire décorait ces autels d'un jour; au pied était placé le tronc destiné à recevoir les dons.

Quand ce moyen ne suffisait pas, les châsses allaient frapper à la porte des diocésains; on les portait à dos d'homme de maison en maison, de village en village, de cité en cité; on visitait même les évêchés suffragants, et on récoltait ainsi parfois de nombreuses offrandes; on employait cette ressource seulement à la dernière extrémité ou dans les grandes occasions, par exemple, pour construire une église, ou faire de grandes réparations à un édifice sacré, ou bien encore quand il fallait faire des fonds pour la conversion des Infidèles, la conquête des lieux saints, ou toute autre entreprise politique intéressant la religion.

Les châsses voyageuses s'abritaient la nuit dans les monastères, dans les églises, dans les châteaux; le jour, elles marchaient. Sur leur route, les peuples s'agenouillaient et priaient; le riche donnait sa pièce d'or, le pauvre son denier. Mais ces voyages n'étaient pas sans chances périlleuses : les voleurs, qui craignaient peu la colère des saints et vénéraient peu leurs reliques, tendaient des embuscades aux pèlerins, et les dévalisaient. Parfois les porteurs des châsses étaient fort mal accueillis, et on se permettait de les frapper : c'est ce qui arriva notamment en 1353. Les délinquants furent poursuivis et condamnés.

Quelquefois aussi c'était le clergé qui entravait la marche des quêteurs. Les aumônes et les offrandes données à la métropole par l'intermédiaire de ces châsses étaient nécessairement enlevées aux besoins des localités qui étaient visitées; il pouvait y avoir aussi chez les ecclésiastiques voisins des petits motifs de jalousie et de rivalité, sur lesquels il est inutile d'insister; bref, on s'opposait aux quêtes, on les

gênait, et l'hospitalité était souvent refusée. En 1355, le prieur de Crépy en Valois chassa de son église les porteurs de reliques : c'était un grand scandale : un exemple devait être fait. Le coupable fut mis à l'amende.

D'autres fois les couvents visités cherchaient à retenir les reliques et s'assurer ainsi les visites des fidèles, et leurs aumônes. C'est ainsi qu'en 1485, la ceinture de la Vierge, que l'on conservait à Saint-Nicaise, resta à Tournay. On se hâta d'envoyer de Rheims des chanoines pour la réclamer et la ramener : ce qui fut fait.

De tout temps l'escroquerie spécula sur les croyances et les passions de l'espèce humaine, et le masque de l'hypocrisie religieuse lui servit tout aussi bien que celui du fanatisme politique. On savait que les promenades des châsses rapportaient de l'argent : on se mit à fabriquer de prétendus reliquaires, et on allait quêter en les promenant. C'est ce qui arriva dans le diocèse de Reims, entre autres fois en 1491. Les promeneurs ne purent justifier de l'authenticité de leurs reliques. Personne n'avait autorisé leurs processions dans le diocèse : ils furent condamnés.

Les châsses sortaient encore avec grande pompe, lorsqu'il s'agissait de demander à Dieu la fin d'un fléau, la pluie dont la terre a parfois besoin, la paix qui fait le bonheur des peuples, ou la victoire qui assure leur indépendance quand elle est menacée. Enumérer toutes les occasions où on les promena en pareilles circonstances serait vouloir faire un volume de l'histoire de France et de celle de Reims.

Après toutes ces cérémonies, on les replaçait aux lieux qui étaient destinés à les recevoir. Nous allons voir dans le chapitre suivant que parfois aussi le trésor de Notre-Dame vit sortir de son sein de riches joyaux qui n'y rentrèrent jamais.

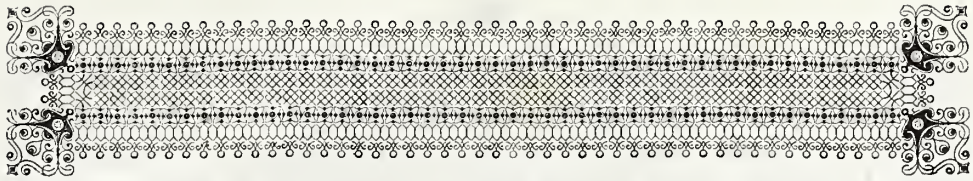

CHAPITRE VI.

PERTES ESSUYÉES PAR LE TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE REIMS.

Plus haut, nous avons dit comment le trésor de Notre-Dame de Reims s'enrichissait sans cesse ; voyons maintenant comme il s'est appauvri. Ses pertes remontent pour ainsi dire à son origine, et se cachent dans la nuit des temps. Il serait aussi difficile de préciser ce que renfermait Notre-Dame sous la première race, que ce qu'elle a vu périr à cette époque. On connaît les entreprises faites par Charles Martel sur les biens du clergé, sur les richesses des églises. Reims a dû subir, comme toutes les cités de France, le règne de la force brutale et en souffrir les conséquences. La guerre étrangère n'était pas moins dangereuse pour les riches monuments ; et dans le IXe siècle et ceux qui l'ont précédé, nous voyons fuir devant les Barbares et les Normands le clergé emportant les vases sacrés et les ornements de l'autel.

En 882, le savant Hincmar, après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour soustraire les joyaux de Notre-Dame à la rapacité des hommes du nord, fut contraint de leur en donner une partie pour racheter les captifs qu'ils avaient faits aux bords de la Marne : — il fit son devoir d'évêque et de père; personne n'osera le blâmer.

Dans le siècle suivant, vers 941, des voleurs sacriléges enlevèrent une magnifique croix d'or donnée par l'archevêque Hervé : ils furent pris ; ils avaient encore en leur possession l'objet volé. Il fut rendu ; mais comme des mains impures l'avaient profané, on fit fondre la croix, et elle devint calice.

A la fin du même siècle, une troisième dynastie montait sur le trône ; les princes carlovingiens, proscrits, détrônés, ne régnaient plus que sur Laon. Charles de France, le dernier descendant de Charlemagne, lutta quelques années contre la destinée qui lui refusait la couronne. En 988 et 990, il prit Reims ; ses troupes mirent la ville au pillage ; les églises ne furent pas épargnées; les vases sacrés, les ornements des autels furent la proie de la soldatesque. Cette époque fut fatale à notre trésor ; il dut perdre tout ce qu'il tenait des libéralités des rois des deux premières races et des anciens archevêques. Les dons faits à saint Remi et à ses successeurs, ceux qu'ils firent eux-mêmes à leur cathédrale, furent anéantis : nous verrons, huit cents ans après, le même malheur se renouveler.

Pendant plusieurs siècles, nous n'avons rien trouvé qui pût nous faire croire que le trésor de Notre-Dame, qui s'était enrichi de nouveau, fut dépouillé : cela tient sans doute à l'insuffisance de nos recherches. Il n'est pas probable que les Croisades, la guerre contre les Albigeois, les luttes contre les Anglais, n'aient rien coûté aux richesses de notre église. En 1456, nous voyons que des bandits violaient encore la maison de Dieu, et enlevèrent plusieurs joyaux de prix. La même année, la bibliothèque du Chapitre fut volée. Cette fois, justice fut faite : le coupable fut pris et pendu.

En 1482, l'incendie dévora la partie supérieure de la cathédrale. Les cloches furent fondues, les joyaux du trésor furent mis en gage pour obtenir des fonds nécessaires aux reconstructions.

En 1522, les malheurs de la guerre avaient ruiné le royaume; le gouvernement demandait de l'argent de toutes parts; le clergé ne fut pas oublié : on taxa celui de Reims à 50,000 livres, qu'il devait fournir en écus, sinon en vaisselle ou en joyaux. Les commissaires royaux se présentèrent bientôt et firent voir les lettres qui faisaient connaître quel était leur mandat ; le roi, au surplus, offrait de payer sur les re-

venus du Domaine les intérêts des sommes qu'il demandait. Le Chapitre, consterné, répondit qu'il ne pouvait ni fournir la somme demandée, ni consentir à la spoliation de l'autel. Il déclara cependant qu'il s'en rapportait à ce que la sagesse royale déciderait après nouvel examen. On en écrivit au roi; celui-ci répondit qu'il lui fallait les 50,000 livres. On les fournit en vaisselle, en objets d'art, en joyaux. La correspondance qui eut lieu à cette occasion se trouve dans Cocquault, à la date de 1522.

En 1555, on dut faire des réparations à l'église : pour avoir de l'argent, on vendit deux grands vases d'argent donnés par François Ier et Henri II.

En 1562, le cardinal Charles de Lorraine gouvernait la France ; le roi eut encore besoin d'argent ; il se souvint du fatal exemple donné par son aïeul, et demanda un subside au clergé : il fallut vendre des joyaux et de l'argenterie, et on s'exécuta. La vente produisit vingt mille livres, qui furent, il est vrai, rendues en 1564, mais on les employa à racheter les biens du clergé qui avaient été aliénés, et à fonder un séminaire. On consola le Chapitre de ce détournement de fonds en le classant parmi les bienfaiteurs du nouvel établissement. Pour augmenter la somme employée au rachat des biens ecclésiastiques, on vendit encore deux mitres, une croix, un vase d'argent doré donné à l'offrande par Henri II, le jour de son sacre, et d'autres objets précieux.

En 1567, la guerre civile déchirait la France; et comme elle avait la religion pour prétexte, les catholiques demandèrent aide et assistance aux églises. Le trésor de Reims fut encore mis à contribution.

Les désordres de la cour, les malheurs du pays avaient épuisé les ressources royales. En 1588, le roi demanda encore de l'argent; et comme il n'en trouvait pas, il fit enlever les ornements des églises : celles de Reims ne furent pas épargnées; à Saint-Michel, l'une d'elles, on prit l'orgue, la table de l'autel et les cloches. Le Chapitre protesta avec énergie contre les rapines des commissaires, qui, comme dit Cocquault, faisaient les bons valets et mettaient dans leurs exactions une rigueur qui n'était pas commandée.

Cependant la Ligue avait livré le royaume aux Espagnols et aux Lorrains. Les Rémois étaient sous la main des Guise, qui ne se faisaient faute de leur enlever des hommes et de l'argent. Le Chapitre vendit ses futaies, son argenterie, ses grains; il emprunta même à rente des sommes qu'il remit aux Ligueurs. En 1589 et 1591, on enleva des joyaux du trésor; l'argenterie de l'hôpital fut fondue pour nourrir les pauvres; et quand, cette même année, il fallut faire à Notre-Dame quelques

réparations, la caisse se trouva vide : on fut forcé d'avoir recours au trésor.

La Ligue, fatale à la France, qu'elle accoutuma aux divisions politiques, aux luttes contre la monarchie et les lois du royaume, ruina les églises de Reims : elles payèrent cher leur dévoûment à la maison de Lorraine. La fin du xe siècle avait vu périr tous les trésors de l'art roman, enfouis dans la cathédrale. La fin du xvie vit disparaître une grande partie des objets bizantins ou gothiques qui avaient remplacé ceux détruits en 988 et 990.

En 1598, de nouveaux besoins se firent sentir, et l'on vendit encore des joyaux pour solder le prix des réparations à faire à l'église. Ainsi, chaque nouveau besoin enlevait à notre trésor un reliquaire, un vase sacré, des pierres gravées ou de riches tentures.

Près d'un siècle s'écoula sans que la France ait eu de grands malheurs à réparer; mais vinrent enfin les dernières années du règne de Louis XIV : la construction de Versailles, des conquêtes utiles, mais coûteuses, avaient ruiné les finances publiques. Le roi ordonna, en 1689, que chacun porterait son argenterie à l'hôtel des monnaies, où elle serait fondue; il en donna l'exemple, chacun le suivit, et l'église de Reims fit encore de nouveaux sacrifices. Les objets qui périrent en cette occasion avaient été inventoriés en 1669, et nous en donnerons la description.

En 1759, la fatale guerre de sept ans couvrait la France de honte; et, pour la soutenir, le roi fit un appel aux trésors des églises, et leur demanda tout ce qui n'était pas rigoureusement nécessaire à la dignité du culte : il fallut obéir. Le trésor de Notre-Dame allait bientôt avoir à répondre à des demandes non moins impérieuses et plus exigeantes encore.

Louis XVI avait succédé à son aïeul; il ne sut être à la fois bon et ferme; il voulut réformer les abus, et ne put maîtriser des évènements qui l'entraînèrent dans leur marche rapide, et le jetèrent en bas de ce trône où Dieu l'avait cependant appelé pour faire le bonheur de la France. Les richesses du clergé, ses priviléges excitaient l'envie depuis long-temps, et l'Assemblée constituante voulut que les communautés, les églises, les Chapitres, fissent connaître à la nation l'état de leurs biens.

Elle décréta, le 13 novembre 1789, que les titulaires de bénéfices, les supérieurs de maisons ou établissements ecclésiastiques seraient tenus, dans les deux mois pour tout délai, de faire, par-devant les juges royaux ou les officiers municipaux, une déclaration détaillée de tous

leurs biens mobiliers ou immobiliers, de leurs revenus et charges. Les supérieurs devaient affirmer qu'ils n'avaient pas connaissance de détournements directs ou indirects; ceux qui auraient fait de fausses déclarations devaient être poursuivis devant les tribunaux et privés de leurs bénéfices.

Le 14 du même mois, un autre décret arrêta que l'inventaire des livres et manuscrits possédés par chaque corporation religieuse serait fait par le clergé lui-même; il devait déposer les catalogues qu'il dresserait au greffe des municipalités; on le constituait gardien de toutes les richesses littéraires qui devinrent plus tard la propriété des chefs-lieux.

On le traitait en vaincu; le peuple pillait les biens ecclésiastiques : les moines cherchaient à soustraire aux mains de la révolution des chartres qui faisaient leurs titres, des livres soutiens indispensables d'une vie de travail et de prières. Le même décret mit tous les biens du clergé, meubles ou immeubles, sous la sauve garde de la loi, et menaça des peines du vol quiconque y porterait la main.

Le 27 du même mois, les municipalités recevaient des instructions détaillées pour assurer l'exécution de ces deux décrets.

On a compris que tous ces inventaires n'étaient pas faits pour satisfaire la curiosité des archéologues. Déjà, avant qu'on y procédât, le Chapitre de la cathédrale avait été contraint d'envoyer à la monnaie soixante-et-onze marcs quatre onces cinq gros de vermeil, et vingt-huit marcs cinq gros d'argenterie. Ne cherchons pas à savoir ce qui périt en cette circonstance; ce qui restait ne devait pas tarder à prendre la même route.

Les 4 et 7 janvier 1790, avant l'expiration des deux mois, les décrets des 13 et 14 novembre reçurent leur exécution : les inventaires furent faits à Reims; on s'en servit bientôt pour achever la spoliation des autels.

Le 19 octobre 1790, le comité qui dirigeait l'aliénation des biens saisis, confisqués ou déclarés nationaux, arrêta qu'il serait fait dans chaque église un état des objets utiles au culte; ceux qui furent jugés inutiles devaient bientôt être anéantis.

Le 3 mars 1791, un nouveau décret décida que l'argenterie des églises serait envoyée aux hôtels des monnaies par les directoires de district. Les pièces d'or ou d'argent doré furent envoyées directement à Paris. On dut adresser au comité d'aliénation des états détaillés de tout ce qu'on déposait aux hôtels des monnaies; on ne détruisait que quand le comité avait donné son avis : l'article 4 du décret du 19

octobre 1790 le prescrivait ainsi. C'était une concession faite aux réclamations des arts et à celles de l'histoire.

Le 9 septembre 1792, un décret de l'Assemblée législative arrêta purement et simplement que l'argenterie des églises serait convertie en monnaie. Le lendemain, un second décret décida que, dans les vingt-quatre heures, des citoyens, désignés par le conseil-général de chaque commune et pris dans son sein, dresseraient un état détaillé de tous les objets d'or ou d'argent qui se trouveraient encore dans les églises. On devait, le jour suivant, les livrer, avec copie de l'inventaire, au directeur du district, qui en donnait décharge aux municipalités; le directoire était chargé d'envoyer tout ce qu'il recevait aux hôtels des monnaies les plus voisins; là tout était fondu. On excepta des dispositions qui précèdent les soleils, ciboires, calices et autres vases sacrés seulement; tout le surplus dut périr et périt en effet.

Le 13 novembre 1792 se faisait le dernier inventaire des richesses de Notre-Dame de Reims : tout avait été déposé au district. C'est là que se fit l'opération, c'est là que furent laissés provisoirement quelques objets qu'on y retrouva plus tard. Nous publierons ce document : c'est le dernier adieu de l'histoire aux monuments de l'art et de la piété de nos pères. Nous aurions pu citer des instructions nombreuses relatives à l'exécution des décrets que nous avons analysés : nous n'en ferons rien; ce serait décrire l'agonie d'un ami qui n'est plus; ce serait rouvrir des blessures mal fermées.

Le comité d'aliénation, comme on le pense, était rarement d'avis de conserver, et les hôtels de monnaies reçurent presque tout ce qui fut enlevé aux églises : Notre-Dame de Reims ne fut pas plus épargnée que ses sœurs. La révolution suivit l'exemple donné par la Ligue et la monarchie; mais l'histoire et les arts lui reprocheront toujours d'avoir agi avec aveuglement et violence : elle n'a pas demandé, elle a pris, elle a détruit sans réflexion. Nous ne voulons pas ici lui faire son procès, nous aurions à soulever bien d'autres chefs d'accusation.

Plus tard, les églises que l'on avait brutalement dépouillées furent profanées; les clubs révolutionnaires envahirent les uns, le culte de la Raison s'installa dans les autres : on a compris qu'à pareille époque on ne s'en prit plus uniquement à l'or, à l'argent, aux pierreries : le cuivre, le fer, le bois, la pierre même, tout devint bon à prendre et à détruire. La maison du Seigneur fut mise à nu; les tombes furent violées, les reliques dispersées. Les églises elles-mêmes s'écroulèrent sous le marteau spéculateur.

Quand les jours d'orage eurent fait place à des temps plus heureux,

quand il fut permis à la France de se consoler de ses malheurs en priant Dieu, on rendit aux églises désolées ce que les municipalités avaient pu sauver, et Notre-Dame eut sa part de cette triste distribution.

Terminons ici ce chapitre de deuil, nous n'aurons que trop d'occasions de revenir sur le détail des pertes éprouvées par notre antique cité. Le voyageur qui marche sur des ruines sent son cœur se serrer : le pélerin qui passe les mers peut-il sans tristesse demander la place où fut Troie? Triste leçon que nous donne sans cesse l'histoire : tout ce qui était jadis a péri; autour de nous tout s'écroule; tout ce que nous voyons, un jour ne sera plus. Plaignons l'espèce humaine, qui ne sait pas attendre l'exécution de cette loi de mort, et qui oublie sans cesse qu'elle est ici-bas pour créer et non pour détruire.

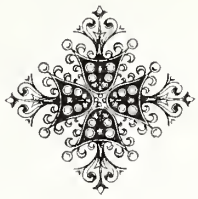

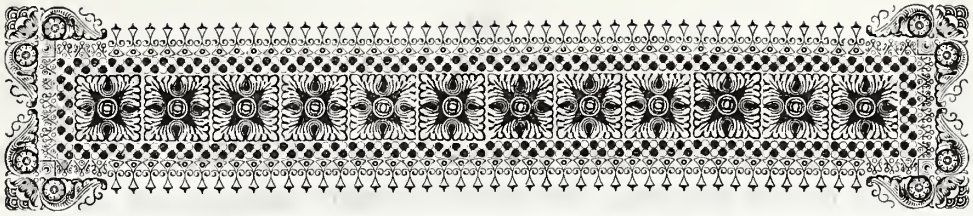

CHAPITRE VII.

ORNEMENTS, DONS ET OFFRANDES DU SACRE.

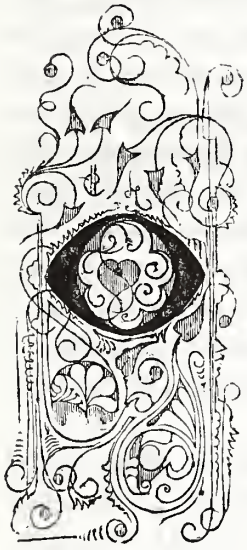

Opposons à tous ces actes de vandalisme les magnificences du sacre. Nous ne décrirons pas le cérémonial, qu'on trouve partout; nous ne citerons que quelques faits qu'il est bon de rappeler pour faciliter l'intelligence de ce qui suit.

La couronne, le sceptre, la main-de-justice furent conservés jusqu'à saint Louis dans le palais de nos rois. Depuis on les confia à la garde des moines de Saint-Denis en France. Les insignes de la puissance terrestre brillaient aux lieux où le néant des choses de ce monde donnait ses plus terribles leçons, et on voyait sous les mêmes voûtes ce sceptre qui commande à tout, et la tombe de ces rois si redoutés de leur vivant et qui n'étaient plus que poussière. Quand un monarque retournait à ses pères, la couronne de France quittait l'asile des cendres

royales et on la portait à Notre-Dame de Reims, où des chants d'allégresse et de guerroyantes fanfares allaient la saluer.

Les ornements traditionnels du sacre étaient au nombre de sept. Ils ont tant de fois paru sous les voûtes de notre église, qu'on me pardonnera d'en rappeler en deux mots la description. Ils passaient pour avoir été donnés par Léon III à Charlemagne, le jour de son sacre : peut-être Philippe-Auguste et Henri II y firent-ils toucher. Mais, dans tous les cas, on doit reconnaître qu'ils portaient les caractères de la plus haute antiquité.

La couronne d'or pur, chargée de rubis, de saphirs et d'émeraudes, avait un fort grand diamètre; elle était lourde, et il fallait la soutenir sur la tête du monarque pendant la cérémonie du couronnement. Aussi avait-on fini par en faire deux autres, l'une d'or, l'autre d'argent doré, toutes deux plus petites et plus légères, que le roi portait pendant la messe du sacre et le festin qui la suivait.

Le sceptre, haut de six pieds, est d'or massif, émaillé et incrusté de perles blanches. A l'extrémité supérieure il porte un trône, au sommet duquel sont deux lions et deux aigles; Charlemagne y est assis ceint de la couronne impériale ; d'une main il porte le globe surmonté d'une croix, et de l'autre son sceptre.

La main-de-justice est un bâton d'or, haut d'un demi-mètre, surmonté d'une main d'ivoire, portant au quatrième doigt un anneau d'or orné d'un saphir : ce noble insigne de la royauté est décoré de trois cercles de feuillage, brillant de perles, de grenat, de pierres précieuses.

Les éperons sont d'or, émaillés d'azur, semés de fleurs-de-lys d'or et enrichis de grenat. Les deux boucles représentent des têtes de lions. L'agrafe a forme de losange; elle est d'or et ornée de pierres d'un grand prix. Le livre de prières est couvert d'une reliure d'argent doré.

Enfin, nous citerons l'épée de Charlemagne, l'épée de saint Pierre, la redoutable Joyeuse, d'historique mémoire : la poignée, la garde, le haut du fourreau sont d'or massif et enrichis de pierreries; le fourreau est de velours violet, enrichi de perles.

La révolution a respecté toutes ces reliques royales, et certes il faut en rendre grâces au comité d'aliénation. Tous ces ornements ont reparu au sacre de Charles X. On les conserve au garde-meuble de la couronne.

On connaît les changements de costumes auxquels doit se résigner le monarque qui se fait sacrer.

Je n'ai pas besoin de dire au lecteur que ces vêtements ont été refaits à neuf à plusieurs reprises; mais on avait soin de conserver les formes antiques. Souvent on se bornait à les réparer.

Nous ne décrirons pas ces costumes, dont les historiens ont parlé, et sur lesquels M. Leber a fait, dans son livre des *Cérémonies du sacre*, une curieuse et savante dissertation (1).

Tous les vêtements, après la cérémonie, rentraient dans le garde-meuble de la couronne ; cependant, il paraît qu'il y avait à cette règle quelques exceptions : on conserva long-temps à Saint-Remi la tunique d'or que portait Louis XI lorsqu'il fut sacré. Il l'avait offerte à l'église quand il y fut faire la prière d'usage. Ce vêtement, précieux par sa valeur et les souvenirs qui s'y rattachaient, avait disparu long-temps avant la révolution : il n'en reste pas trace dans les inventaires faits à cette époque.

D'autres ornements du sacre étaient d'un plus haut intérêt pour le trésor de la cathédrale; une fois la cérémonie faite, ils lui appartenaient : nous voulons parler des tentures qui avaient décoré l'église. Cette importante allocation était souvent le sujet de graves difficultés : le Chapitre, s'appuyant sur des traditions qu'il regardait comme des lois, exigeait la remise complète des draps d'or et de soie, des velours, des tapisseries qui avaient orné la cathédrale pendant le couronnement. Les officiers du roi, peut-être par ordre supérieur, peut-être en leur nom personnel, voulaient les reprendre et les garder pour eux. De nombreuses contestations eurent lieu à cette occasion en 1337. Philippe de Valois trancha la question et adjugea à la fabrique de la cathédrale toutes les tentures qui avaient décoré l'église lors du sacre de Charles-le-Bel. Les officiers royaux perdirent leur procès.

Comme les droits du Chapitre à cet égard n'étaient peut-être pas bien clairement établis, et que la volonté du roi plutôt que la loi avait fait droit à sa demande, les difficultés ne tardèrent pas à renaître; et, au sacre du roi Jean, en 1351, les réclamations recommencèrent de part et d'autre. Mais le monarque adopta l'avis de son prédécesseur, et ses officiers furent de nouveau déboutés de leurs prétentions.

Au sacre de François Ier, ils reprirent courage, et replaidèrent une cause déjà tant de fois perdue : ils ne furent pas plus heureux que leurs devanciers ; et le chancelier Duprat donna des ordres pour que tous les draps d'or et de soie qui avaient revêtu les murs et les piliers de Notre-Dame de Reims fussent livrés à ses fabriciens.

En 1547, au sacre de Henri II, les tentures et tapisseries furent reprises par la cour : le Chapitre protesta : on lui accorda une indemnité

(1) Voir chap IX, page 291.

de cinq cents écus. Au sacre de François II, en 1560, la cour reconnut bien que la fabrique avait droit de retenir les étoffes précieuses qui avaient orné l'église, mais on transigea avec elle, et on lui donna trente écus par aune de drap d'or et de soie. Depuis, il ne s'éleva plus de difficultés sur ce point, et le trésor de Reims resta en possession d'un droit qui était pour lui une source de richesses. Quelques mots extraits du formulaire publié pour le sacre de Louis XIII donneront une idée du luxe de tentures qu'on déployait en pareille circonstance, et, par suite, des valeurs que recevait la fabrique de Notre-Dame.

Le premier jour, le roi se mettait à genoux sur un grand drap de pied de velours et sur deux carreaux de même étoffe, sous un petit dais orné de perles; au pied du grand autel il faisait une nouvelle génuflexion sur un grand drap de pied et deux carreaux de riche étoffe qui l'y attendaient.

Le jour du sacre, tout le devant du grand-autel, jusqu'à la marche où l'on mettait le bénitier, était couvert de velours cramoisi enrichi d'or; par-dessus on posait le siége de l'archevêque de Reims, couvert d'un grand tapis de pied de drap d'or. Vis-à-vis ce siége, à huit ou dix pieds en arrière, sur un grand tapis de pied de drap d'or, était un autre siége couvert de même étoffe, et destiné au roi. Entre ces deux siéges était un prie-dieu revêtu d'un grand drap d'or et garni de deux carreaux de même étoffe.

Derrière le roi, environ à cinq pieds de distance, était un escabeau couvert de drap d'or, sur lequel s'asseyait le connétable. A quatre pieds plus en arrière était placé un autre tabouret, pareillement orné, pour le chancelier; et, plus en arrière encore, environ à trois pieds de distance, sur une banquette de huit pieds de long, habillée aussi de drap d'or, venaient s'asseoir le grand-maître de France, le grand-chambellan et le premier chambellan.

A la droite de l'autel on voyait une longue banquette, couverte de drap d'or, destinée aux pairs ecclésiastiques. D'autres bancs, richement ornés, attendaient les cardinaux, les archevêques et évêques, et les gentilshommes de la chambre et les notables invités à la cérémonie. Le légat du pape avait droit à un siége paré de drap d'or.

Du même côté on dressait un échafaud entre deux piliers, et on le tendait d'une étoffe de satin bleu brodée de fleurs-de-lys d'or : c'est là que s'asseyaient les dames de la cour.

Au-dessus était la tribune de la reine et des princesses : elle n'était pas moins brillante de décoration.

A gauche, une banquette, couverte de drap d'or, recevait les pairs

laïcs ; il y en avait d'autres du même genre pour les princes du sang, les dignitaires et les seigneurs de tout rang.

Deux autres échafauds, richement ornés, étaient destinés aux ambassadeurs et aux dames.

Le trône et les siéges qui l'entouraient, le parterre et les environs du jubé étaient couverts de velours cramoisi semé de fleurs-de-lys d'or.

Ce que le cérémonial que nous citons donnait comme une règle immuable n'était pas toujours rigoureusement exécuté : les temps, les modes, les usages de chaque époque, les circonstances de chaque sacre y apportaient chaque fois de notables modifications ; aussi n'avons-nous voulu donner qu'une idée générale et approximative des bénéfices que faisait la fabrique.

Indépendamment de ces largesses, dont l'usage avait fait pour ainsi dire une redevance, le trésor de la cathédrale recevait directement de la munificence royale des dons du plus haut prix ; les uns précédaient le sacre, les autres figuraient dans la cérémonie ou la suivaient. Nous parlerons successivement des uns et des autres.

Aux yeux du vulgaire, la pompe du cérémonial faisait partie nécessaire de l'institution ; aussi nos rois avaient-ils adopté l'usage de gratifier l'église de tout ce qui était nécessaire pour célébrer avec éclat la messe du couronnement. La veille de la cérémonie, le roi donnait au clergé les vêtements que devaient porter les ecclésiastiques et le prélat qui officiaient. Ces costumes sacrés étaient faits avec toute la richesse, toute la beauté que comportait l'art à chaque époque. Le roi joignait à ce riche présent une chapelle ordinairement en vermeil. Elle renfermait tous les vases sacrés, tous les ornements de métal nécessaires à la sainte cérémonie et à la décoration de l'autel. On comprend de quelles richesses les sacres qui ont eu successivement lieu dans la cathédrale de Reims, ont dû remplir son trésor.

La veille du sacre, l'usage voulait encore que le roi allât se prosterner devant le maître-autel et y déposer un reliquaire de prix. Chaque couronnement fait à Reims avait amené dans le trésor de Notre-Dame un joyau précieux, qui portait le cachet de l'art à l'époque de sa confection, et rappelait d'âge en âge le souvenir d'un grand évènement.

Nous décrirons en leur lieu tous ces précieux dons de la munificence royale ; quelques-uns existent encore : nous en donnons le dessin. Parmi eux se trouve le reliquaire donné par Henri II ; l'inscription latine qu'on y lit est ainsi conçue : *Henricus secundus inaugurandus huc me asportavit.* 1547. Ce mot *inaugurandus* indique que le sacre n'était pas fait encore, et confirme la tradition qui voulait que le don fût fait la veille de la cérémonie.

La libéralité de nos rois ne s'en tenait pas là ; d'autres traditions entraînaient encore de leur part d'autres présents. Depuis l'origine du christianisme, l'église a demandé aux fidèles l'offrande, cet hommage rendu par l'homme à Dieu entre les mains de ceux qui le représentent sur la terre : le pain, le vin et la pièce de monnaie, signes représentatifs de toutes les richesses de ce monde, voilà ce que nos pères ont de tout temps déposé, et ce que nous déposerons après eux aux pieds des autels. Le cérémonial du sacre avait constitué cette antique et pieuse coutume. Le roi est soumis comme le peuple à baisser la tête devant celui qui règne sur tous. Qui veut qu'on rende à César ce qui est à César, doit commencer par rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Aussi, quand le monarque était sacré, il allait à l'offerte. Cet acte d'humilité se faisait avec toute la pompe que comportait la cérémonie. Laissons parler l'auteur du cérémonial du sacre de Louis XIII :

« Quand ce vient à l'offerte, quatre seigneurs qui sont assis durant le sacre et couronnement derrière les pères laïcs, et lorsque le roi monte à son throsne, se viennent mettre en quatre chaires des chanoines de la dite église, qui leur sont préparées pour estre plus près et à propos pour servir à porter les offices de la dite offerte, partent en l'ordre qui s'en suit ; c'est à sçavoir : le premier portant le vin en un grand vaisseau de nacres de perles, garny d'or et enrichy de pierreries de très-grand prix et valeur ; le second porte un grand pain d'argent, le troisième un autre grand pain d'or, et le quatrième une riche bourse, en laquelle il y a treize grandes pièces d'or marquées de telle figure qu'il plait au dit seigneur. Marchent devant les quatre dessusdits seigneurs, deux rois d'armes ou hérauts, et n'obmettant rien des révérences requises en tel cas, montent jusques au throsne du roy, et estant là arrivés, en partent incontinent en l'ordre qui s'en suit :

» Premièrement, marchent les dits deux hérauts ; après eux, deux huissiers de la chambre du roy ; puis les quatre susdits seigneurs, dont le premier porte le vin, le deuxième porte le pain d'argent, le troisième le pain d'or, le quatrième la bourse où sont les treize pièces d'or. Puis MM. les chancelier et grand-maistre, M. le connestable, l'espée nue à la main. Puis le roy, tenant en sa dextre le sceptre et en la sénestre la main-de-justice, environné de tous les pairs ; et demeurent cependant audit throsne comme pour le garder, MM. le grand-chambellan et le premier chambellan.

» Le roy ainsi accompagné, estant arrivé au grand-autel, lesdits hérauts, connestable, chancelier, grand-maistre se séparent des deux

costés pour faire place à deux autres seigneurs, lesquels viennent révéremment prendre le sceptre et la main-de-justice, pour en décharger le roy. Et lors celuy qui porte la bourse, après une profonde révérence, la met en la main du roy pour l'offrir. Puis l'autre, le pain d'or; en après le pain d'argent; et pour le dernier, le vaisseau où est le vin.

» L'offrande ainsi faite, et le roy ayant repris les dits sceptre et main-de-justice, s'en retourne en son throsne, et haut siége, accompagné de mes dits seigneurs les pairs, connestable, chancelier et grand-maistre; et ceux qui auront porté les offices de l'offrande s'en retournent aux chaires des chanoines, où ils étaient auparavant. »

Dans le cérémonial publié à l'occasion du sacre de Louis XVI, nous voyons que les offrandes étaient posées sur des coussins de satin rouge, bordés de franges d'or. Le roi d'armes les présenta aux quatre seigneurs qui les portèrent; le roi se mit à genoux devant l'archevêque de Reims, qui était assis, et lui remit ces dons l'un après l'autre en lui baisant la main chaque fois.

A qui devait appartenir cette offrande? devait-elle revenir à l'archevêque officiant? était-elle la propriété de l'église? Cette grave question fut débattue en 1350, et la fabrique gagna son procès. En 1429, l'archevêque Regnault, de Chartres, reconnut qu'il n'avait pas le droit de conserver les offrandes royales, et les abandonna au Chapitre. En 1461, cette jurisprudence fut confirmée.

Mais en 1486, l'archevêque changea de manière de voir les choses, et garda pour lui les dons de l'offrande. Le parlement intervint et le condamna à restituer.

Au sacre de François Ier, les coutres prétendirent que les treize pièces d'or leur appartenaient. Les officiers du roi avaient aussi antérieurement eu la même prétention; comme elle n'était fondée sur rien de sérieux, ils furent priés de laisser à l'église ce qui devait être à l'église.

On vient de voir dans ce chapitre tout ce que la munificence royale a fait à diverses reprises pour enrichir Notre-Dame de Reims. Nous allons maintenant entrer dans les détails que nos recherches et les communications qu'on nous a faites nous permettent de donner au lecteur.

L'inventaire du trésor que nous allons publier a été fait par les commissaires du Chapitre en 1669; c'est le plus ancien que nous ayons trouvé; il en existe expédition à l'archevêché et à la bibliothèque de la ville. On en a fait à toutes les époques, et c'est avec regret que

nous annonçons l'impossibilité où nous sommes de faire connaître ceux qui l'ont précédé, et par suite de faire voir au lecteur toutes les richesses que notre historique église a renfermées dans son sein à toutes les époques; mais nous aurons l'état complet des reliquaires et des ornements de nos autels pendant la première partie du règne de Louis XIV, et avant les spoliations faites par ses ordres. La pièce que nous avons copiée est malheureusement incomplète; elle ne contient pas la description des chapes, chasubles et autres vêtements ecclésiastiques, qui devait le terminer d'après son intitulé; mais nous avons eu le bonheur d'acheter la copie d'un inventaire fait à peu près à la même époque par un des coutres de la cathédrale. Nous possédons ce document dans toute son intégralité, et nous en publierons la partie qui manque dans celui qui précédera. En ce qui touche les reliquaires et vases sacrés, nous n'emprunterons à l'inventaire du sieur Desmolins, coutre, que les détails qui contredisent ou expliquent ceux du catalogue officiel.

Ces deux pièces seront suivies des inventaires faits en 1790 et 1792. Nous chercherons ensuite à faire connaître quelques objets, soit omis dans ces différentes revues, soit n'existant déjà plus quand elles furent rédigées; enfin, nous terminerons par un tableau de l'état actuel du trésor de Notre-Dame de Reims.

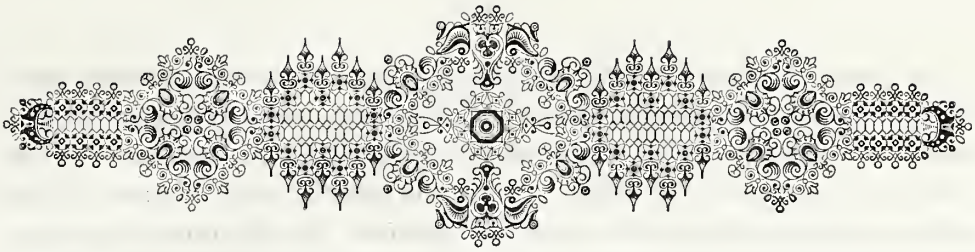

CHAPITRE VIII.

INVENTAIRE DU TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE REIMS, FAIT EN 1669.

NVENTAIRE des reliquaires, châsses, images, joyeaux (1), caliees, croix, vaisseaux d'or et d'argent, chasubles, dalmatiques, tuniques, chappes, devants d'autels, aulbes et autres ornements appartenant à l'église et fabrique de Nostre-Dame de Reims, faict, renouvelé et extrait sur les anciens inventaires des dites reliques et ornements, par nous, Claude Chuffet, Jacques Barrois (2), séneschaux (3), et Antoine Moët, officier de la dicte fabrique, prestres chanoines de la dicte église, en présence de Charles Desmolins (4), Fallon et Dorigny, appelés avec nous pour ce faire; Adam Parent, prestre dormantier de la dicte église et greffier du dit Chapitre; présents aussy plusieurs de messieurs les chanoines, vicaires, chapellains, le tourneur orphevre, Delacroix, chapucier et autres, le . . . . . mil six cents soixante-neuf (5).

(1) Nous respecterons l'orthographe de notre inventaire pour lui conserver le cachet de son époque.

(2) Il est question de ces dignitaires dans les *Mémoires de Maucroix*, publiés aux frais de la Société des bibliophiles de Reims, par M. L. Paris.

(3) Le sénéchal était un des premiers dignitaires du Chapitre; il joignait à des pouvoirs judiciaires des fonctions administratives. Il avait la garde d'une partie du trésor.

(4) Il s'agit ici des coutres. Charles Desmolins est celui à qui nous devons l'inventaire des chapes, qu'on lira plus loin.

(5) Le Chapitre de Reims refaisait de temps à autre l'inventaire de ses richesses. Le contenu du trésor

Au grand-autel de la dicte église, il y a trois tables, celle du costé du revestiaire (1), garnie d'or, représentant quatre hystoires, la première d'Abel et de Caïn, la seconde d'Abraham, la troisième de Jacob, et la quatrième de Moyse, garnies de pierres, entre autres de trois grosses agathes et quatorze onix (2) gravées, et le reste de pierres, grenats, cornalines et perles. Le soubassement et bordures des costés hault et bas ne sont que d'argent doré; les deux coins de la bordure d'en bas sont un peu usés. Samson (3), archevêque de Reims, éleu en 1140 et mort en l'année 1160, a faict faire la dicte table avec ses ornements

Au devant du dict autel il y a trois hystoires, dont la première est de saint Nicaise, la seconde de Nostre-Dame, et la troisième de saint Remy, garnies de cornalines, d'esmeraudes, de topazes, de saphyrs (4) et de deux onix; au milieu de la dicte table est un cristal de roche en ovalle, sur lequel est gravé un crucifix. Hinemar, archevêque de Reims, a faict faire cette table, qui est d'or, sur laquelle se lisent ces vers :

Hunc proprio proprium fecit de marmore vultum
Præsul Hincmarus, cujus misereris Jesus,
Hic regis Caroli retinens oblata (5) *benigni.*

variait à chaque fois. Tous ces inventaires devaient se trouver dans les archives du Chapitre : il est déplorable qu'on ne les connaisse plus aujourd'hui; leur rapprochement eût fourni une foule de faits curieux ; l'objet mal décrit dans l'un eût été mieux dépeint dans l'autre. Peut-être les documents que je n'ai pu consulter sont-ils ensevelis sous des couches de poussière. Je souhaite qu'une main plus heureuse que la mienne les rende à la lumière et complète mon travail.

(1) *Revestiaire :* on nommait ainsi le lieu où les ecclésiastiques s'habillaient pour dire la messe. La sacristie le remplace aujourd'hui.

(2) Rubis. D.—Nous indiquerons par cette lettre les détails que nous empruntons au catalogue du coutre Desmolins. Les pierres gravées qui ornaient les autels et les reliquaires étaient loin de représenter toutes des sujets religieux ou de pieuses pensées; presque toutes au contraire étaient d'origine païenne, et dataient des derniers jours de l'empire romain. Nous en avons un exemple dans l'un des reliquaires dont nous publierons le dessin. Les Francs et les Germains dépouillèrent le vieux monde, se partagèrent ses trésors, ses bijoux, ses pierreries, et firent la part du Seigneur.

(3) Samson, quarante-neuvième archevêque de Reims, fut un des bienfaiteurs de la cathédrale. Nous décrirons plus loin un reliquaire qui fut probablement offert par lui.

Le grand-autel, dont on va dépeindre les richesses, était un véritable monument d'architecture; il avait 6 pieds 8 pouces de long, 3 pieds 6 pouces de large; un contre-retable de 7 pieds 8 pouces se voyait à la partie postérieure; il était surmonté de colonnes portant un entablement sur lequel était posée une pyramide de jaspe; à l'extrémité de cette pyramide était une croix dont il va être parlé. Le tout avait près de 25 pieds de haut.

Ces autels à étages étaient usités dans presque toutes les églises de Reims : on en citera plusieurs autres exemples dans le cours de cet ouvrage.

(4) Deux. D.

(5) Le mot *oblata* laisse entendre que la munificence royale n'était pas étrangère à la confection du précieux autel : il s'agit ici de Charles-le-Chauve.

Le dict Hinemar fut éleu en 844, et mourut l'an 862 (1).

La troisième table, du costé des fonts (2), est garnie d'argent doré et pierres contrefaictes (3), et y a huict images d'archevesques et évesques de Reims (4).

Le cyboire, suspendu au dessus de l'autel (5), est d'argent doré garny de pierres, de petits saphyrs et grenats, pesant, avec les chesnes et un cercle d'argent blanc, vingt-deux marcs quatorze onces; donné par monsieur de Courtenay (6), archevesque de Reims, sur lequel sont ses armes; dans lequel cyboire est une boitte d'argent doré.

Le tabernacle, derrière la table d'autel, faict de marbre gris (7), dans lequel sont conservés plusieurs reliquaires et joyeaux, est orné par-devant d'une table d'argent doré représentant la Cène avec un priant (8), enrichie de douze grosses émeraudes et dix gros saphyrs, et neuf carieux (9) d'agathes, et six rubis au diademe de Jesus-Christ, et six saphyrs, et le reste du dict diademe garny de grosses perles; et, au reste de la dicte table, y a plusieurs petittes émeraudes, grenats, amatistes et topazes; du don de Paul Grand Raul (10), suivant l'inscription suivante, qui est sur la dicte table :

(1) En 1572, on ajouta des pierreries à celles qui décoraient déjà le grand-autel : on les enleva à une mitre et à une chape. (Coequault, *Mémoires;* année 1572.) D'après l'inventaire de Desmolins, que nous publions plus loin, ce serait une chasuble donnée par Guillaume de Joinville, que l'on avait ainsi dépouillée.

(2) De l'épître. D.

(3) Il est probable que ces fausses pierres remplaçaient celles qui s'y trouvaient dans l'origine, et qu'on avait enlevées dans quelque cas de spoliation.

(4) Ces trois tables étaient de véritables bas-reliefs, monuments de l'art roman et de l'art gothique au berceau. Elles firent long-temps l'admiration des archéologues. Nous verrons plus loin ce qu'elles devinrent.

(5) La suspension du ciboire au-dessus de l'autel est un des détails qui ont caractérisé de tout temps l'église de Reims. Cet usage, qui d'ailleurs se retrouve aussi dans quelques autres basiliques, est encore suivi. Une corde de soie, qui monte jusqu'aux voûtes de l'édifice, abaisse et relève le ciboire à volonté à l'aide d'une poulie. Au-dessus du ciboire était un pavillon de vermeil qui l'abritait, et qu'on nommait custode.

(6) La maison de Courtenay a fourni deux archevêques au siége de Reims : Jean de Courtenay, mort en 1271, et Robert de Courtenay, son neveu, mort en 1323. Tous deux furent inhumés dans le chœur de la cathédrale. L'inventaire ne désigne pas le prénom de celui qui donna l'objet dont s'agit; il est probable qu'on le devait à la libéralité de Robert, qui sacra successivement Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, et occupa vingt-trois ans le siége de Saint-Remi. Dans tous les cas, ce saint-ciboire était un objet précieux par son antiquité. La famille de Courtenay, branche de la maison royale, s'est éteinte en France dans le siècle dernier; il paraît qu'il en existe un rameau en Angleterre. Elle avait pour armes : d'or à trois tourteaux de gueules, 2 et 1, et au lambel de trois pièces; en 1392 elle y joignit les trois fleurs-de-lys de France.

(7) De pierre de Lorraine. D. — De jaspe. (Povillon.)

(8) Qui est le portrait de Grand-Raoul. D.

(9) Carreaulx. D.

(10) Grand-Raoul. D.

Ex dono magistri Pauli Grand Raul, quondàm canonici, et scholastici (1) *insignis ac metropolitanæ Ecclesiæ Remensis, qui obiit die* 14 *Junii ann. Dom.* 1558.

Il y a une grille de fer doré qui ferme la dicte table, laquelle table d'argent pèse cinquante-trois marcs, faicte par Du Mont, orphevre (2), à raison de 33 livres le marc (3).

Au dessus de la dicte table de la Cène, entre quatre colonnes de marbre gris (4) portant un dôme, est une image de Nostre-Dame (5) tenant le petit Jésus dans son bras droict, et aiant un diademe sur sa teste, le tout d'argent doré, comme aussi le pied qui est partie d'argent (6), partie de cuivre, du don de Mr Denys Brissonet (7), évesque de Toulon en Provence, et archidiacre de Reims, comme il se voit, tant par ses armes que par l'inscription suivante, qui est au pied de la dicte image :

In honorem Virginis matris Dei, Dionisius Episcopus Tolonensis, Archidiaconus Remensis, devovit anno 1513 *aliter* 1518.

Sur une piramide de marbre gris (qui est sur le tabernacle de l'autel au derrière des dictes quatre colonnes) est une grande croix de boys sur une borne (8) de cuivre doré, la dicte croix couverte d'or tant par devant que par les costés, en laquelle sont les quatre évangélistes emaillés avec les vers suivants, scavoir :

En hault : *Signat avis species quam, videbit* (9) *alta Johannes.*

En bas : *Cœpit ab humana Matthæus scribere forma.*

(1) *Scholasticus :* écolâtre. Cette dignité est une des importantes du Chapitre de Reims; elle rappelait l'antique splendeur de ces écoles, qui furent en honneur pendant plusieurs siècles. L'université rémoise ne les a pas remplacées.

(2) Il s'agit sans doute ici d'un artiste de Reims; nous aurons quelques occasions de faire remarquer que les orfèvres de cette ville étaient d'habiles ouvriers.

(3) Cette table fut commencée bien avant 1558. L'inventaire ici commet une erreur grave, qui n'est probablement que de style. Paul Grand-Raoul ne donna que la table d'argent doré et ciselé. Les pierreries qui l'ornaient avaient été détachées d'anciens ornements et de diverses châsses. On dépouillait saint Paul pour habiller saint Pierre. (Voir Coequault, année 1538.)

(4) De jaspe. (Povillon.)

(5) La statue avait 5 pieds de haut. (Povillon.)

(6) Le pied d'argent doré. D.

(7) Denis Briçonnet était frère du cardinal Guillaume Briçonnet, ministre de Charles VIII et archevêque de Reims. Il mourut en 1536. Il servait tous les jours treize pauvres à sa table : du reste, il avait les revenus de deux évêchés et de plusieurs abbayes. Ses armes étaient : d'azur à la bande componée d'or et de gueules, de cinq pièces chargées sur le premier compon de gueules, d'une etoile d'or accompagnée d'une autre de même en chef. (Voir P. Anselme, tome IV, p. 427.)

(8) Un porteur. D.

(9) Ou *viderit.*

Au costé droit : *Hunc Marcus speciem meruit per vociferantem.*

Au costé gauche : *Mentio sacrorum Lucam fecit esse Bovinum.*

Au milieu de la dicte croix est représentée l'entrée de Jesus-Christ à Hierusalem, de relief semé de six esmaux carrés, garnis de plusieurs perles et pierres gravées et non gravées, aux trois bouts de trois grandes onix non gravées; au-dessus du milieu de la dicte croix est une autre petite onix et un morceau de la vraye croix (1); le derrière de la dicte croix est couvert de cuivre doré avec plusieurs esmaux aussy de cuivre doré; le tout estimé par Du Mont, orphevre, la somme de six mille livres; la dicte croix est du nom d'Henry-le-Grand (2), archevesque de Reims, fils de Louis sixiéme, dict le Gros, et frère de Louis septiéme, dict le Jeune, en 1170.

Au pied de la dicte pyramide, du costé des fonts sur le dict autel, est une châsse ou fierte de Notre-Dame (3), qui est d'argent doré, fort bien faicte et limée (4); les personnages sont aussy d'argent doré.

A l'autre costé de la dicte pyramide, sur le même autel, est la châsse de saint Rigobert (5), archevesque de Reims, mort en 742, qui est fort bien faicte et limée (6) de cuivre doré; les personnages (7) sont d'ar-

(1) Le lecteur sera peut-être surpris de voir à Reims un grand nombre de morceaux de la vraie croix qui paraissent même avoir été assez volumineux; ils ont une origine commune. Le pape Adrien IV en envoya, en 1164, un fragment assez considérable. (Voir Cocquault et Marlot.)

(2) Henry de France, dont le nom revient plusieurs fois dans cet inventaire, fut d'abord chanoine de Paris, puis archidiacre d'Orléans. Il renonça à ces abbayes pour se retirer comme simple religieux à Citeaux. Le pape lui ordonna d'en sortir pour être évêque de Beauvais. De là il passa au siége de Reims. Il mourut en 1175, et fut inhumé dans la cathédrale. (Voir Marlot.)

Quelques auteurs pensent que la croix dont il s'agit était un don d'Hincmar. Dans tous les cas, on l'aurait depuis lui touchée et modifiée. Elle avait de haut 5 pieds 4 pouces.

(3) Et aussi sont en icelle quelques vêtements d'icelle [Notre-Dame]. D. (Note de l'inventaire.)

(4) Lamée. D.

(5) Saint Rigobert, élu archevêque de Reims en 696, succéda à saint Rieul. Ce vertueux prélat est un de ceux dont l'église de Reims vénérait pieusement la mémoire, et son nom revient à plusieurs reprises dans notre inventaire.

Quand le siége archiépiscopal était vacant, on exposait dans le chœur la châsse qui contenait ses reliques pendant tout le temps que durait la vacance. Pendant le même temps, on déposait la crosse archiépiscopale dans la chaire ou stalle en pierre qu'il avait occupée.

L'archevêque nouvellement nommé était, lors de son installation, conduit vers ce siége, et devait s'y asseoir. Elle était placée derrière l'autel du cardinal, c'est-à-dire dans l'arrière-chœur.

Saint Rigobert fut d'abord inhumé à Saint-Pierre. En 464, on transporta ses restes à Saint-Thierry; de là ils revinrent à Saint-Denis, de Reims, en 907; enfin, plus tard, on les plaça à la cathédrale. La châsse dont il s'agit ici fut faite aux frais du Chapitre, suivant Cocquault, en 1438.

(6) Lamée. D.

(7) Au-dessus était une image de la Vierge portant l'enfant Jésus. (Povillon.)

gent doré, enrichie par Guillaume Filiastry (1), doyen de l'église de Reims, et cardinal du titre de Saint-Marc, en 1427.

Au dessus du dict autel, derrière les dictes châsses, sont vingt chandeliers de cuivre doré, pour mettre les vingt cierges fondés par Henry-le-Grand, archevesque de Reims en 1170.

A l'entour du dict grand-autel sont dix colonnes d'argent, sur deux desquelles sont deux anges, et sur les autres quatre sont quatre priants (2); ces six figures d'argent doré, et les six colonnes d'argent blanc, avec des pomes d'argent blanc, et aucunes d'argent doré; le tout pesant cent soixante-trois marcs.

Auprès d'un des priants est une clochette d'argent (3) qui sert pour sonner à l'eslevation du Saint-Sacrement, donnée par Antoine Fournier, évesque basilitaire (4), primicier (5) de Metz, et Antoine Beauchesne, chanoine et sous-chantre de Reims, l'an 1609.

Au dessus du grand-autel est un reliquaire de cuivre, en forme de pyramide, doré, et dans icelui, sur le gradin, une image de la Vierge, avec huit de ses mystères et deux anges.

Au devant du dict autel sont suspendues trois lampes d'argent.

Au devant du dict grand-autel sont dix chandeliers couverts d'argent, servant à mettre les neuf cierges les iours solemnels et le dixième servant pour l'évangile, donnés par Henry de France, dict le Grand, archevesque de Reims en 1170 (6).

(1) Filiastri : Guillaume Filiastri, ou Filastre, doyen de l'église de Reims, archevêque d'Aix et cardinal, mourut en 1428. Il traduisit Platon et la cosmographie de Ptolémée ; il envoya au Chapitre de Reims un grand nombre de manuscrits précieux : ce fut à cette occasion que fut créée la bibliothèque du Chapitre. On décida que les armes de Filastre seraient placées sur la reliure des livres qu'il avait donnés ; si nous ne nous trompons, on les voit encore sur quelques-uns des manuscrits conservés à la bibliothèque de Reims.

(2) On appelait priants des figures ordinairement à genoux, les mains jointes, et en prières. Il paraît que ceux-ci rappelaient la soumission des habitants de Reims, qui s'étaient révoltés contre Gervais, leur archevêque, dans le XIme siècle. Ces statuettes ne portaient d'autres vêtements qu'une chemise ; elles avaient 1 pied 4 pouces de haut; les colonnes avaient 6 pieds 6 pouces de haut, et 6 pouces de circonférence.

(3) Doré. D.

(4) *Basilitaire :* c'était peut-être un évêque sans diocèse: il avait ce titre sans fonctions. Quelques monastères avaient dans leur sein un évêque de ce genre, qui remplissait les fonctions épiscopales dans les murs du couvent.

(5) *Primicier :* On nommait ainsi le chanoine qui avait la première dignité du Chapitre. Quelquefois, au lieu de dire primicier, on disait princier.

(6) Il résulte d'une note jointe à l'inventaire qu'un de ces chandeliers fut porté à l'hôtel des monnaies en 1689.

Il fut refait un inventaire en 1709 : nous n'avons pu le consulter.

Au devant du dict autel sont neuf chandeliers de cuivre, servant aux iours feriaux et semi-doubles, faicts aux despens de la fabrique en 1633 (1).

Deux bras de cuivre attachés aux deux colonnes de marbre qui sont aux costés de la Cène, derriére l'autel, faicts par la fabrique, au lieu de deux gros chandeliers de cuivre, appelés dossiers, qui se mettaient aux deux costés des dictes colonnes, fondés par Robert, chanoine de Reims, puis moine en l'abaye d'Igny (2), avec deux cierges de deux livres chacun, pour estre ardens pendant la grande messe (3).

Du costé des orgues, il y a un tabernacle de pierre, au devant duquel sont quatre croix d'argent doré, dont les deux grandes servent aux processions ordinaires et extraordinaires, tant au dedans qu'au dehors de l'église; et les deux petittes servent aux processions de Saint-Marc et des Rogations (4).

Dans le dict tabernacle sont conservés les chefs de saint Nicaise (5), archevesque de Reims, et de sainte Eutrope, sa sœur, martyrs.

Le reliquaire dans lequel est enchâssé le chef de saint Nicaise avec la mittre, sont d'argent doré, garnis de pierreries. En la mittre, il y a quatre belles émeraudes, quatre gros saphyrs, avec un saphyr percé sur la pointe de la dicte mittre, et trois agathes de demy-bosse, un grand chaboton de rubis et plusieurs autres moiens au devant de la dicte mittre; et sur le derrière d'icelle, il y a cinq petittes émeraudes et plusieurs couppes (6) de saphyrs percés et grenats, assiz sur pied de boys doré, auquel il y a plusieurs pierres telles quelles; y a faute à la mittre de deux pierres, trois fleurons et un chaton au devant; au

(1) S'il y avait un règlement pour la distribution des reliquaires sur les différents autels de la cathédrale, il en fallait donc aussi pour les luminaires. Le cérémonial de l'église de Reims et les fondations faites au profit de l'église rendaient cette partie de l'administration assez compliquée. La révolution a délivré le Chapitre de tous ces embarras.

(2) Igny était une abbaye du diocèse de Reims, dotée de riches revenus. Elle était surtout illustre par la beauté et l'importance de sa bibliothèque.

(3) Au lieu des dicts bras de cuivre, M. Louis de Vienne, chanoine, en a donné deux d'argent, pesant à présent quarante-un marcs quatre gros, qui lui coustent environ 1,500 livres; ils ont été augmentés en 1705 de 2 marcs 6 onces 2 gros, et pesaient auparavant 38 marcs 4 gros [1676]. (Note de l'inventaire.)

(4) Ce sont les croix que les coutres trouvaient trop lourdes à porter.

(5) Saint Nicaise, onzième archevêque de Reims, mort en 406, martyrisé avec sa sœur sainte Eutrope par les Vandales. — Il paraît que l'on vénère en Normandie un autre saint Nicaise, aussi martyr, et qui n'a de commun avec le nôtre que le nom.

(6) Il s'agit sans doute ici de saphirs taillés. Au moyen-âge, on taillait peu les pierres précieuses; on se bornait à les dégager de l'enveloppe qui les empêchait de briller.

derrière d'icelle, manque une pierre et un chaton (1); d'en hault, deux chatons, deux petites pierres et cinq fleurons; en bas, un grenat ou pierre à costé, une pierre et un bouton au pendant de la dicte mittre, et vingt-deux pierres à l'entour des pieds.

Le chef de saint Nicaise avec la mittre pèsent vingt-quatre marcs; et les deux anges avec un priant pèsent vingt-un marcs deux onces et demy, faisant quarante-cinq marcs deux onces et demy d'argent.

Le dict reliquaire de saint Nicaise a esté donné par M. Robert de Courtenay, archevesque de Reims, lequel n'estant achevé de son vivant, il légua la somme de 500 fr. pour l'achever.

Le chef de sainte Eutrope, sœur de saint Nicaise, est enchâssé dans un reliquaire d'argent doré sur un pied de cuivre; sur le dict chef est une couronne garnie de pierres, entre autres d'un beau rubis, de saphyrs, perles et cornalines, et pèse six vingt livres, y compris le pied de cuivre doré, et deux grands anges qui portent le dict chef; à la couronne manquent deux chatons et une pierre.

Les dicts deux chefs de saint Nicaise et de sainte Eutrope sont dans le dict tabernacle au costé du grand-autel, duquel le fabricien garde la clef pour recevoir les oblations ez iours que le dict tabernacle est ouvert (2).

Auprès du dict tabernacle, est conservée une grande image (3) de la Vierge, qui se met les iours solemnels sur le grand-autel, et qui est portée en processions generales, laquelle est d'argent doré, comme aussy la couronne garnie de pierres et perles, à laquelle y a deux saphyrs, et le reste sont des grenats; il y manque cinq perles et quatre pierres au pied; elle tient le petit Jésus dans son bras gauche, qui est d'argent doré, lequel tient une boulle d'argent doré, au-dessus de laquelle est une croix de Lorraine (4); de même la dicte image tient un reliquaire

(1) Le chaton est la place où s'incruste la pierre. Parfois on employait ce mot pour désigner le contenu.

(2) Ces reliquaires étaient placés sur une estrade à laquelle on montait par des marches.

Quand nous parlerons du trésor de l'église St-Nicaise, nous dirons un mot des difficultés longues et fréquentes qui s'élevèrent au sujet de la possession des reliques du saint entre les moines de cette abbaye et le Chapitre de Notre-Dame.

(3) Elle avait 3 pieds de haut.

(4) On a remarqué cette croix de Lorraine au-dessus du globe terrestre. Ce fait a de l'importance : il ne s'agit pas ici d'un détail purement artistique. Au XVIe siècle, époque de la confection du reliquaire, la maison de Lorraine faisait publier qu'elle était issue de Charles-de-Lorraine, le dernier descendant de Charlemagne.— Sans doute MM. de Guise et de Mayenne étaient de bons catholiques, mais ils étaient aussi de grands ambitieux.

sur sa main droite, dans lequel est du laict de la Vierge (1); elle est posée sur un pied de cuivre doré; l'image avec le petit Jésus, le reliquaire et la couronne avec un priant, le tout d'argent doré, pèsent vingt-deux mares, et le pied de cuivre doré pèse trente mares. Elle a esté donnée par Guillaume de Esternay, chanoine de Reims, comme il se voit par un écriteau qui est sur une lame d'argent émaillée, attachée au pied de la dicte image, portant ces mots : *Guillelmnes de Estanaye, canonicus Remensis quondàm præpositus Laudunensis, dedit istam imaginem ecclesiæ Remensi. Orate pro eo.*

Au devant de la dicte Vierge est une croix d'or remplie de plusieurs diaments faux, donnée par M. Bailly, chanoine, en l'année 1617. Et le jaseret, ou chesne d'argent doré, pour la suspendre, a esté faict aux despens de la fabrique.

Monsieur Nicolas Colbert, chantre et chanoine de la dicte église et abbé de Saint Sauveur, a donné une roze de diaments, qui est attachée au devant de la dicte image; elle est d'or, enrichie d'un gros saphyr par le milieu, d'un gros diament et de plusieurs autres saphyrs, rubis et diaments.

Au tabernacle, proche des dessus dicts, se met l'image du saint Laict après que la grande messe est dicte, laquelle, depuis la messe du iour iusqu'à la dicte heure, est dans la chapelle du saint Laict (2), à la garde du clerc d'icelle. En l'année 1278, Blanche (3), comtesse de Champagne et de Troyes, donna cinq mares d'or pour faire la dicte image de Nostre-Dame, dans laquelle est enchâssé le saint Laict de la Vierge, envoyé à l'église de Reims par le pape Adrien cinquiéme, éleu pape en 1276, iadis cardinal Ottobon, nepveu d'Innocent 4me, dernier chancelier de l'église de Reims, puis archidiacre et chanoine d'icelle. La dicte image est d'or, comme aussy la couronne, enrichie de plusieurs petits diaments et perles; le pied est d'argent doré, et le tout pèse huit mares; elle se met dans une custode (4) couverte d'argent doré. Dans la dicte image, outre le saint Laict, il y a aussy de

(1) Suivant quelques traditions, ce saint lait n'aurait été qu'une pâte blanche bénie, envoyée par Adrien V. Quelques auteurs attribuent ce don à Adrien IV, et le datent de 1155.

(2) La chapelle du saint Lait était une des merveilles de notre cathédrale; l'élégance de ses sculptures en avait fait un des chefs-d'œuvre de l'art gothique. Elle était détruite bien avant la révolution. M. Louis Paris en a retrouvé le dessin; il doit en publier l'histoire et la description.

(3) Il s'agit ici de Blanche de France, femme de Henri, comte de Champagne et roi de Navarre. Jeanne, leur fille unique, épousa Philippe-le-Bel, et apporta en dot à la France l'héritage de son père.

(4) *Custode :* on nommait ainsi un coffre ou un étui qui servait à renfermer un objet précieux.

la robe de la sainte Vierge, du suaire et sandale de Nostre-Seigneur; ladite image faicte de neuf (1), et les dictes reliques remises dans icelle, le 10 février 1653, par ordre du Chapitre.

Dans une armoire, proche du dict tabernacle, sont tous les ornements nécessaires pour porter le Saint-Sacrement (2) et l'Extrême-Onction à messieurs les chanoines, sçavoir :

Un ciboire, une boitte et une petite tasse d'argent doré, aiant au-dessus un crucifix couvert de taffetas rouge cramoisy et or de Cypre (3), pesant, avec le courdon, quatre marcs quatre onces et demy.

Plus une petitte croix de cuivre doré, à porter aux malades qui reçoivent l'Extrême-Onction.

Plus un petit flacon avec la chesne d'argent, du don de mons^r de Courtenay, archevesque de Reims, dans lequel on met les sainctes huilles pour porter aux malades.

Plus une platine d'argent doré, servant à verser les saintes huilles pour oindre les malades.

Plus un corporalier (4) faict de fil d'or et de soye rouge garny de deux corporaux.

Plus une estolle de toille d'argent violette.

Plus une agende (5) à l'usage de Reims.

Plus une clochette de métail.

Plus deux flambeaux de cire blanche.

Plus un baston (6) avec un crochet au bout, servant à descendre le saint-ciboire qui est au-dessus du grand-autel.

Messieurs les doyen et fabricien ont chacun une clef de la dicte armoire.

(1) Cette statuette n'avait qu'un pied de haut. L'inventaire veut-il dire qu'elle fut refondue entièrement en 1653 ?

(2) C'était et c'est encore un honneur que de porter le Saint-Sacrement à la procession. Le doyen du Chapitre prétendait en jouir seul : les chanoines repoussèrent énergiquement cette prétention. Ce privilége appartenait à celui qui était de semaine : on le nommait le semainier ; il fut maintenu définitivement dans son droit à cet égard par une décision de 1487.

(3) L'or de Chypre était fort estimé au moyen-âge ; les Croisades avaient mis à la mode les objets d'art et les produits industriels de l'Orient. Nous verrons plus loin qu'il est question de coupes faites à Chypre.

(4) On nommait *corporal* le linge que le prêtre met sur l'autel, dessous le calice Le corporalier était probablement le portefeuille de carton habillé d'étoffe qui couvre le calice et contient les corporaux.

(5) *Agende* : on nommait ainsi l'Office des Morts à neuf leçons.

(6) C'est le bâton qui servait à faire descendre sur l'autel le saint-ciboire suspendu dont il est question au commencement de ce chapitre.

Au-devant du grand-autel sont suspendues trois lampes d'argent avec les chesnes aussy d'argent.

Celle du milieu, donnée par M. Pierre Meslier, en 1633, chanoine de Reims, pesant avec les chesnes douze marcs (1).

Les deux autres suspendues au devant du diet autel, aux costés de la précédente ; données par M. Nicolas Colbert, chantre (2) et chanoine de la dicte église, en l'année 1635, et pèsent vingt-cinq marcs trois onces les deux ensemble, l'une desquelles pèse six onces plus que l'autre.

(1) Comme on le voit, le Chapitre avait fait ou refait à ses frais un grand nombre des objets dont on vient de voir la description : il fallait réparer les pertes éprouvées sous la Ligue.

(2) On sait que la famille Colbert est originaire de Reims ; c'est à cette époque qu'elle a commencé à prendre place parmi les grandes familles de France. Jusque-là elle avait tenu un rang modeste. Du reste, elle existait déjà depuis long-temps quand elle a fourni un grand ministre à la nation.

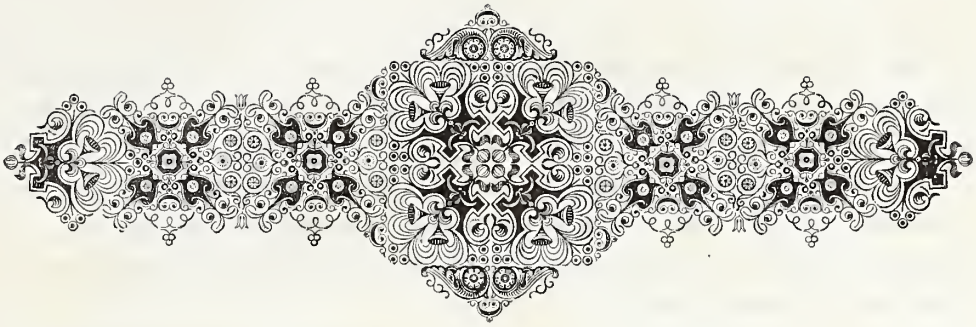

CHAPITRE IX.

SUITE DE L'INVENTAIRE DE 1669.

Suivent les reliquaires qui sont dans le trésor de l'autel et dans le trésor de l'arrière-chœur, du costé de la chapelle du saint Laict (1).

Premier, une châsse ou fierte (2), dont les garnisons sont de cuivre doré (3), et le surplus d'argent, dans laquelle sont enchâssés les chefs de saint Maur (4), compagnon de saint Timothée, et de saint Florent, compagnon de saint Nicaise, faicte en l'année 1413, pesant trente-un marcs quatre onces.

(1) Le derrière du grand-autel était une sorte d'armoire qui servait à placer une partie du trésor. Il paraît qu'un peu plus loin, dans le chœur, du côté de la chapelle du saint Laict, aujourd'hui chapelle de la Vierge, était une autre armoire ayant la même destination.

(2) *Fierte :* ce mot vient peut-être de *ferer*, porter. Il était usité en Normandie ; on disait « la fierte de saint Romain ».

(3) Il y avait des colonnes en cuivre doré.

(4) En 1016, une partie des reliques de saint Maur furent données à l'abbaye de Florenne, diocèse de Cambrai. C'est à cette époque que le chef du saint paraît avoir été séparé du reste du corps. Il est probable qu'un reliquaire avait précédé celui de 1413.

Item, le chef de saint Rigobert, enchâssé dans un chef d'argent doré avec un mitre et les pieds d'argent, du don de M. Remy d'Ambonay, chanoine de Reims; le tout pesant vingt-six marcs trois onces.

Item, le chef de saint Marcel (1), trente-unième pape, enchâssé dans un reliquaire d'argent doré, faict en rond, en forme de cyboire, et au-dessus duquel au pommeau il y a une petite croix; le tout pesant treize marcs quatre onces.

Item, un chef d'argent doré avec une couronne d'argent doré, enrichie de plusieurs pierres prétieuses, et spécialement d'une agathe; la bordure et le pied du dict chef ne sont que de cuivre (2); le tout pesant vingt marcs quatre onces, du don de Milon de Nanteuil (3), prévost de l'église de Reims, puis évesque de Beauvais en 1217, dans lequel sont enchâssées des reliques de sainte Barbe (4), vierge et martyre.

Item, un chef (5) et la couronne d'argent doré enrichis de plusieurs pierreries, sur un grand pied de cuivre, et deux anges aussy de cuivre, du don de maistre Jean de Mensle, chapellain de l'église de Reims; pesant onze marcs trois onces, dans lequel est enchâssée une portion d'une coste de sainte Anne, mère de la sainte Vierge.

Item, une image de saint André, apostre, de cuivre doré, tenant une croix d'argent doré au milieu de laquelle est un cristal rond avec plusieurs pierres prétieuses, et dans icelle, un morceau de la croix en laquelle saint André fut crucifié; suivant l'attestation de l'archevesque de Patras, dont la teneur est cy-après, le dict reliquaire a esté donné à l'église de Reims par les exécuteurs du testament de maistre Jean de Chehery, semi prébendé (6) de la dicte église; suit la teneur de l'attestation (7) :

(1) Saint Marcel, pape vers l'an 308, fut banni par Maxence. Il s'efforça de maintenir la discipline dans l'église. Il ne faut pas le confondre avec saint Marcel, évêque de Paris, mort en 440; c'est celui-ci qui a donné son nom au faubourg Saint-Marceau, où se trouve l'église dans laquelle il fut inhumé.

(2) Doré. D.

(3) Milon de Nanteuil mourut en 1224. Cette maison est une des plus anciennes de France; elle a fourni trois évêques au siége de Beauvais. Il fit le don dont s'agit l'année de son élection.

(4) Sainte Barbe fut martyrisée, à ce que l'on croit, à Héliopolis, en 308 suivant les uns, en 235 suivant les autres.

(5) Il est probable que ce chef était l'effigie de sainte Anne. On a remarqué que les premiers Pères de l'Eglise ne parlaient pas de cette sainte; on ne commença à célébrer sa fête qu'en 1584.

(6) Semi-prébendé : on nommait ainsi le chanoine qui n'avait que la moitié des revenus que touchait son confrère prébendé.

(7) La dicte image pèse quarante-trois marcs. (Note de l'inventaire.)

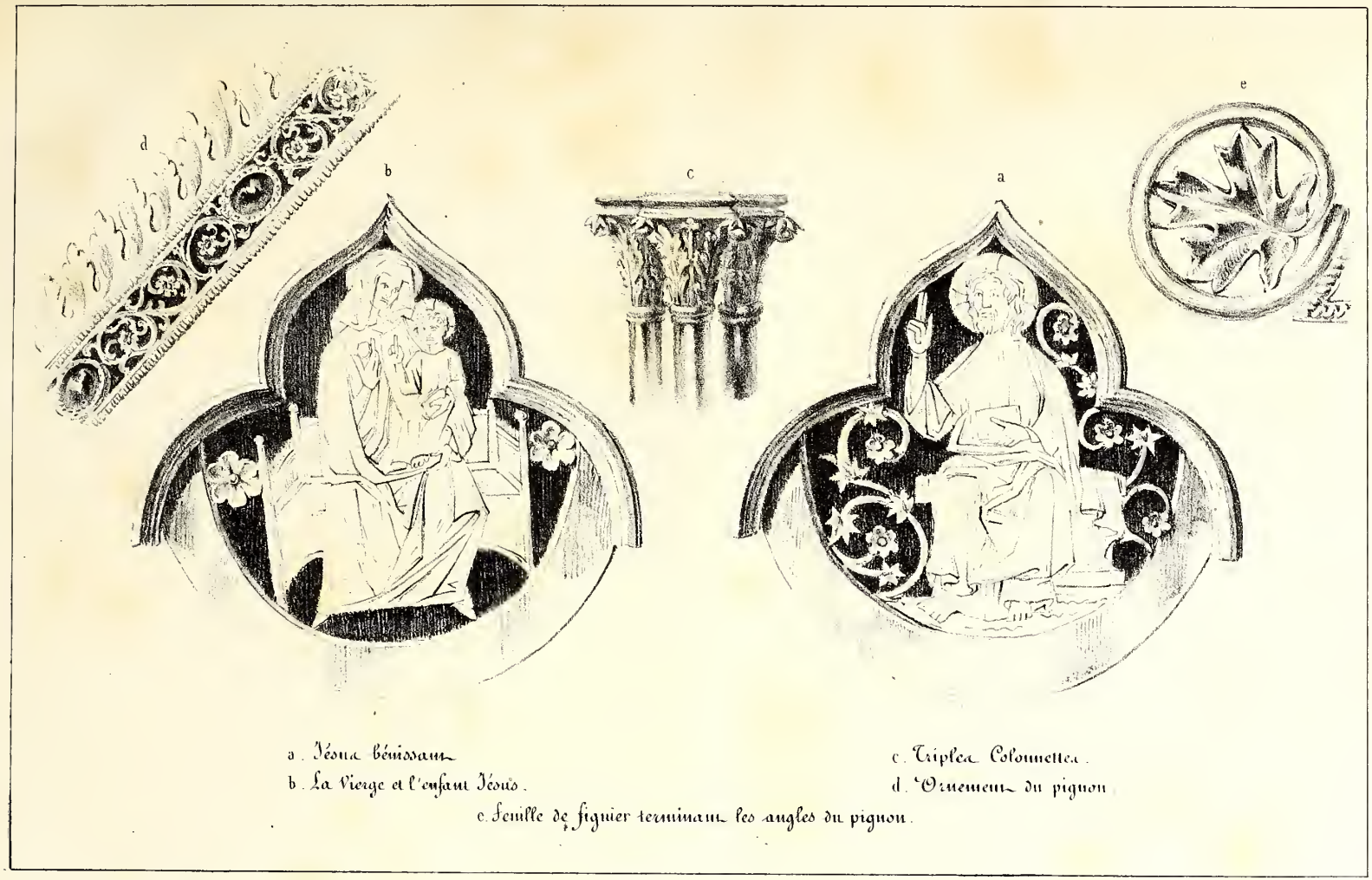

a. Jésus bénissant.
b. La Vierge et l'enfant Jésus.
c. Triples Colonnettes.
d. Ornement du pignon.
e. Feuille de figuier terminant les angles du pignon.

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims.

Imp. Lemercier, à Paris

Détails du reliquaire de St. Pierre et St. Paul.

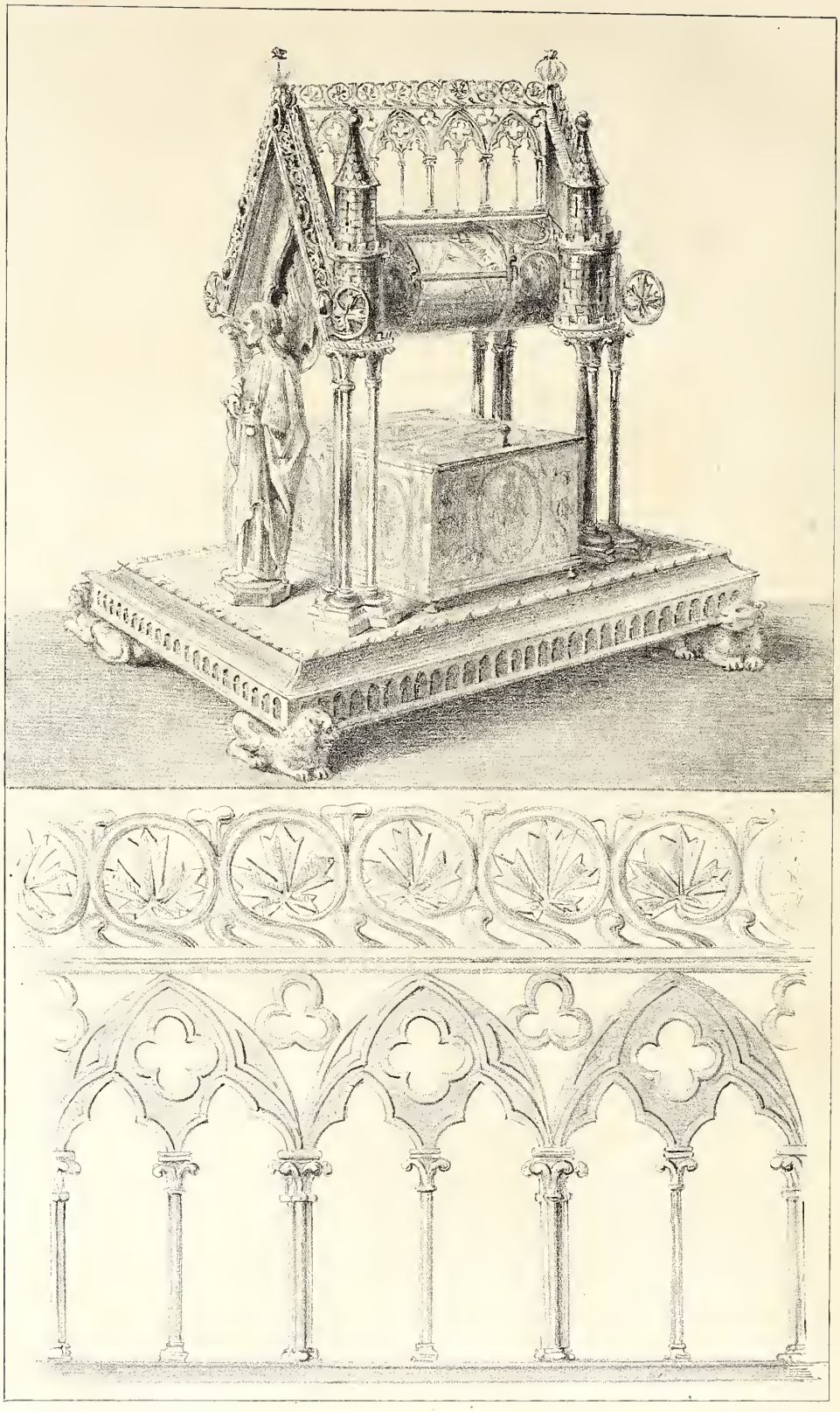

Dessiné et lith. par J.J. Macquart, Reims.

Imp. par Lemercier, à Paris.

Reliquaire de St Pierre & St Paul

(Eglise Cathédrale)

Universis Christi fidelibus ad quos præsentis litteræ pervenerint : A. Dei gratia Patracensis, archiepiscopus salutem in dno : sicut ex antiquorum relatione Græcorum didicimus qui ante nos in ecclesia Patracensi fuerunt præsens lignum quod latori præsentium Guidoni de Reti , in signum devotionis dedimus, de illo ligno est in quo dilectus Domini Andreas apostolus creditur (1) *fuisse crucifixus et in cuius rei testimonium idem pntes litteras dedimus sigilli nostri munimine roboratas : Datum Patris octavo kal. Aprilis.*

Item, un bras du dict saint André, apostre, avec plusieurs pierres préticuses gravées, pesant en tout quatorze mares; il est d'argent doré.

Item, une relique de saint Calixte (2), pape et martyr, enchâssée dans un bras dont la garniture est d'argent doré, enrichie de plusieurs pierres prétieuses de diverses couleurs, pesant treize mares.

Item, un grand reliquaire rond d'argent doré, posé sur quatre petits pilliers, et le tout sur un pied de cuivre doré; le tout pesant treize mares, dans lequel sont des os de saint Jean-Baptiste , de saint Barthélemy, apôtre, de saint Remy, de la crèche de N. S. Une coste de saint Gorgone, martyr, et des os de saint Appolinaire, martyr, dans un cristal en cylindre ou pentagone.

Un reliquaire de cuivre doré avec un coffre entre quatre petites tours et un cristal au milieu dans lequel sont plusieurs loppins de vêtements des saints; accompagné de deux figures de cuivre dont il en manque une (3).

(1) *Creditur*. Ce mot est remarquable et prouve la bonne foi du clergé oriental.— Il y eut trois saints du nom de saint André; mais il est évident qu'il s'agit ici de saint André, frère de saint Pierre et apôtre; sa vie d'ailleurs est peu connue. On croit qu'il mourut crucifié à Patras.

(2) Saint Calixte, martyrisé en 222. Il construisit une partie des catacombes de Rome. Ses reliques vinrent à Reims vers 887 ou 893; on les conservait antérieurement dans l'abbaye de Cisoin. Dodilo, évêque de Cambrai, dans le diocèse duquel elles se trouvaient, s'opposa à leur départ.

(3) Ce reliquaire est un de ceux que la révolution a épargnés; c'est un joli morceau de l'art gothique; il n'est pas plus ancien que le XIVe siècle, et il représente un monument d'architecture. Sur le socle qui le porte se trouve une boîte dont le couvercle va et vient dans une coulisse; elle est ornée de huit figures gravées : il y en a deux sur le couvercle, deux sur chacun des côtés longs, une à chaque bout. On y remarque celles de saint Louis, de saint Pierre et de saint Paul.

A chaque bout du reliquaire devait se trouver une statuette de bronze doré : il n'en reste plus qu'une, comme au temps de l'inventaire : c'est celle de saint Pierre; elle est d'un fort bon style et bien proportionnée. Il est probable que celle qui manque représentait saint Paul.

Au-dessus du coffre et à ses quatre coins s'élèvent quatre colonnettes qui portent des tourelles. Entre les tourelles sont, de chaque bout, une façade triangulaire, ornée de ciselures gothiques et de pierres précieuses; sur l'une il y a deux saphirs, une topaze et deux améthistes; sur l'autre, une agathe, deux améthistes, une topaze. De ce côté il manque une pierre.

Ces deux façades sont réunies par une galerie d'ogives à jour dont la crête est enrichie de boules de cristal.

Au-dessous

Item, la belle croix d'or sur un pied d'argent doré, en laquelle est une croix fort grande du boys de la vraye croix, donnée par le pape Adrien V (1), jadis cardinal Ottobon, chancelier de l'église de Reims, puis archidiacre d'icelle; l'un des costés de la dicte croix est enrichi d'une esmeraude et de quatre rubis, et l'autre de deux rubis, deux saphyrs et d'une esmeraude garnie de quatre perles au milieu, et de trois perles à chacun croisillon de chacun costé, en l'an 1574. Madame Rénée de Lorraine (2), abbesse de Saint-Pierre de Reims, donna un diamant garny de quatre petits rubis qui ont esté appliqués au fleuron d'en hault; le tout pèse quatre mares quatre onces; le pied est travaillé en pyramide fort délicatement.

Item, une autre croix d'or montée sur une garniture d'argent doré par derrière, enrichie de plusieurs pierres et perles montées sur un pied de cuivre doré, pesant deux mares sept onces, ayant quatre croisillons comme une croix de Hiérusalem, du don de Guillaume de Champagne, dit aux blanches mains (3), cardinal, oncle du roi Philippe-Auguste, archevesque de Reims (4).

Item, une autre croix d'argent doré posée sur un pied rond, enrichie de quatre saphyrs et aultres pierres, dans laquelle est du boys de la vraye croix et pèse deux mares; elle est exposée les vendredis aux messes de la croix.

Item, une autre croix d'argent doré, en laquelle est un crucifix d'argent doré, changée en 1662 contre une autre croix léguée par feu M. Guillaume Nobelin, chanoine et doyen de l'église de Reims, en laquelle on a fait graver ces mots qui estaient sur le pied de l'ancienne : *Crux legata venerabili viro magistro Guillelmo Nobelin, presbytero eccles. Remen. Decano et canonico*, *anno* 1593.

Au-dessous est un cylindre de cristal dans lequel sont les reliques. On distingue un morceau d'étoffe de soie jaunâtre, rayée de fils d'argent.

A chaque extrémité du cylindre est un cercle de cuivre assez large ; sur chaque cercle sont six figures ciselées. On y remarque encore saint Pierre et une figure de femme qui frappe avec un marteau sur des cloches.

Nous donnons le dessin de ce reliquaire.

(1) Adrien V fut élu pape en 1276; il chercha à organiser une neuvième Croisade. Il est possible que le précieux don fait par lui ait eu pour but de réveiller l'ardeur des fidèles.

(2) Renée de Lorraine, sœur du cardinal Charles de Lorraine, combla de ses dons les églises de Reims. Son nom reviendra souvent dans ce qui suit.

(3) Guillaume-aux-Blanches-Mains, fils de Thibaut II et frère de Henri Ier, comtes de Champagne. Alix, sa sœur, avait épousé Louis VII et fut mère de Philippe-Auguste.

(4) Au lieu du pied de cuivre, on y a fait, en 1685, un pied rond d'argent doré pesant cinq mares six onces. (Note de l'inventaire.)

Item, une tablette en deux fort antique dont les personnages sont faits du boys de la vraye croix et de la crèche de Notre-Seigneur (1); d'un costé est représenté Notre-Seigneur et les pélerins d'Emaüs, et de l'autre une Vierge tenant le petit Jésus ; la dicte tablette est dans une custode d'argent doré à laquelle est aussy une chesne d'argent doré, avec les armes de M. le cardinal de Lorraine (2) d'un costé, et une pyramide entourée de lière de l'autre avec cette devise : *Te stante virebo.* Le tout pesant cinq marcs une once et demie; du don de M. Charles, cardinal de Lorraine, archevesque de Reims, fait la veille de Pasques 1574. Elle provient du trésor de Constantinople (3), suivant l'inscription grecque qui est gravée sur une lame d'argent, traduite en latin, portant ces mots : *Michael Palescappas, regiam hanc sanctam iconem post expugnationem Constantinopolis, sub Martha Monachus et ancilla Regina, assumens nudam, ob metum Turcarum sic pro sua facultate concinavit* 1469.

Item, un livre (4) dans lequel sont escrits les evangiles en langues

(1) Arche de Noé. D.

(2) Il s'agit de Charles, cardinal de Lorraine, l'oncle de Marie Stuart, mort en 1574. Les armes de la maison de Lorraine étaient : de quatre pièces en chef, soutenues de quatre en pointe : au 1er, de Hongrie; au 2e, de Naples, Sicile ; au 3e, de Jérusalem ; au 4e, d'Aragon ; au 5e et au 1er, de la pointe d'Anjou ancien ; au 6e, de Gueldres ; au 7e, de Juliers ; au 8e, de Bar ; et sur le tout d'or à la bande de gueules chargé de trois alérions d'argent qui est de Lorraine.

(3) La prise de Constantinople jeta en Occident un grand nombre de manuscrits et d'objets d'art précieux. Le diocèse de Reims s'enrichit à cette occasion de quelques reliquaires d'une haute antiquité : la tradition du moins le répétait. L'inscription ci-dessus prouve qu'elle ne se trompait pas toujours.

(4) Le livre d'évangiles en slavon mérite une note dont nous emprunterons les détails à un article publié par M. L. Paris, dans la *Chronique de Champagne.*

« Ce volume est un petit in-quarto, écrit sur vélin à deux colonnes. Deux mains différentes, à deux époques distinctes, y ont travaillé, et cependant il ne contient qu'un seul et même ouvrage, les évangiles.

» La première partie est tracée en caractères slaves cyriliens, et enrichie d'ornements appartenant à l'école byzantine ; la seconde partie, écrite en caractères slaves glagoliens, est illustrée de fleurs et de personnages d'un dessin plus moderne.

» Avant 1793, sa reliure, en velours rouge, était ornée de pierres précieuses et de fermoirs en or. A cette époque il fut, comme bien d'autres, dépouillé de tout ce qui faisait sa valeur matérielle et extérieure; mais ce manuscrit avait aussi une grande valeur historique que la Convention n'a pu lui ôter.

» On l'attribue à la main même de saint Méthode, premier apôtre des Russes, au IXe siècle. Suivant la tradition, Anne de Russie l'aurait donné à l'évêque de Châlons, Roger, quand il vint la chercher pour partager la couronne et le lit de Philippe Ier, roi de France. Roger aurait donné ce précieux volume à l'église de Reims. Suivant d'autres, on l'aurait trouvé lors de la prise de Constantinople, dans la bibliothèque dite de Saint-Jérôme, et l'empereur Beaudoin l'aurait envoyé à Guillaume-aux-Blanches-Mains, archevêque de Reims.

» Enfin une autre version porte que ce volume a été donné à l'église de Reims par le cardinal de

grecque et syriaque, selon d'autres en slavonique; du don de mondit seigneur cardinal de Lorraine, fait la veille de Pâques 1574, icellui couvert d'argent doré d'un costé, avec plusieurs pierres et cinq cristaux sous lesquels sont plusieurs reliques; sçavoir, une croix du bois de la vraye croix et les reliques de saint Pierre et saint Philippe, apôtres, de saint Sylvestre, pape, de saint Cyrille, de sainte Mouhe, sainte Margueritte-de-l'Esponge, et de la ceinture de Nostre-Seigneur. Aux quatre coins sont les figures d'argent émaillé de l'aigle, de l'homme, du lion et du bœuf, symbole des quatre evangélistes. Ledit lion provient aussy du tresor de Constantinople, et on tient venir de saint Hierôme, et pèse six marcs six onces.

Item, un reliquaire d'argent doré, en forme de berceau, pesant sept marcs six onces, dans lequel est du bois de la creche de Nostre-Seigneur, tiré de sainte Marie-Majeure, de Rome, par monsieur Charles, cardinal de Lorraine, archevesque, duc de Reims, qui en fit don à son eglise la veille de Pasques l'an 1573.

Item, un beau tabernacle d'argent doré, pour exposer et porter le Saint-Sacrement ès processions, au quel sont deux cristaux au milieu, garnis de six rubis, un gros saphyr, deux amatistes et six jacinthes (1); un diamant façonné en tables de Moyse, sur lequel sont gravés ces mots : « Un seul Dieu tu adoreras. » Un pavillon d'argent doré, porté par deux anges, enrichi de 13 perles; le pied est garni de jacinthes et amatistes, avec les armes de François due de Guise (2), et une inscription portant ces mots : « François de Lorraine, duc de Guise, pair, grand-maistre et chambellan de France, a faict faire ce reliquaire en 1562; » pesant vingt-quatre marcs quatre onces; et le 11e décembre

Lorraine. Celui-ci le portait suspendu à son cou par une chaîne d'or, dans les cérémonies publiques.

» C'est sur ce volume que les rois prêtaient serment au sacre; sans doute parce que les caractères, inconnus en France, lui donnaient une apparence mystérieuse et de nature à faire impression sur ceux auxquels on le présentait au milieu des émotions que faisait naître la grande et majestueuse cérémonie du couronnement.

» On a cru ce manuscrit détruit : il n'en est rien; il est aujourd'hui un des plus beaux fleurons de la riche bibliothèque municipale de Reims. Là, il est visité chaque jour par les savants septentrionaux que le désir d'apprendre amène sur le sol hospitalier de la France. Ce volume serait précieux même dans les contrées où il fut composé. Il paraît être un des plus anciens qui soient écrits en caractères slaves. » Les paléographes modernes ont publié le spécimen de ce manuscrit.

(1) *Jacinthe :* on nomme hyacinthe une pierre précieuse d'un jaune tirant sur le rouge. On la trouve en Orient et en Allemagne.

(2) François, duc de Guise, un de nos plus grands capitaines, soutint le siége de Metz contre Charles-Quint, chassa les Anglais de France, fut proclamé sauveur de la patrie, et mourut en 1563. Messieurs de Guise joignaient aux armes de Lorraine un lambel de gueules en chef.

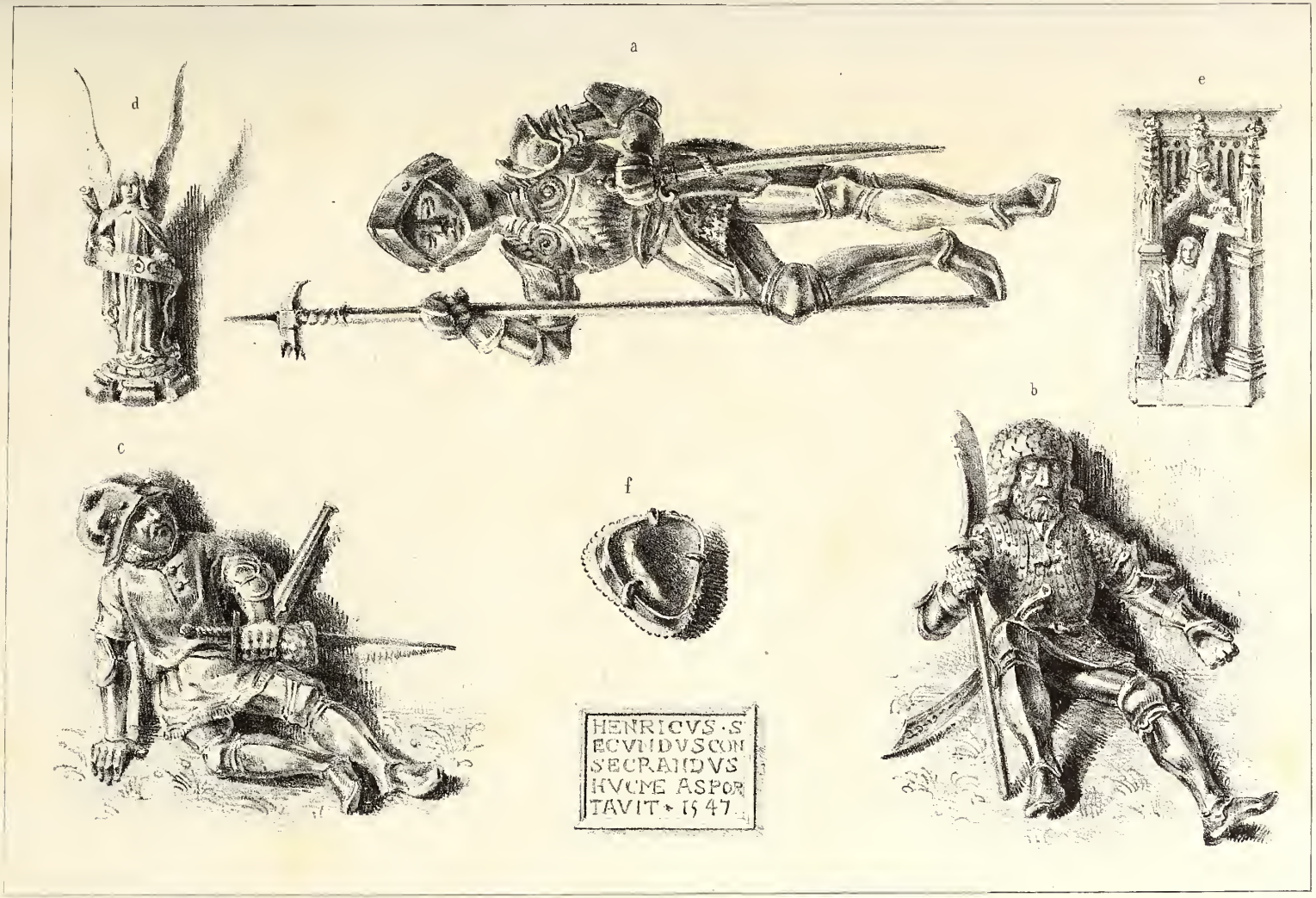

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims

Imp. de Lemercier, Paris

Détails du présent de Henry II.

a b c. Gardes endormis. d. Sybille. e Ange portant les attributs de la passion. f Pierreries

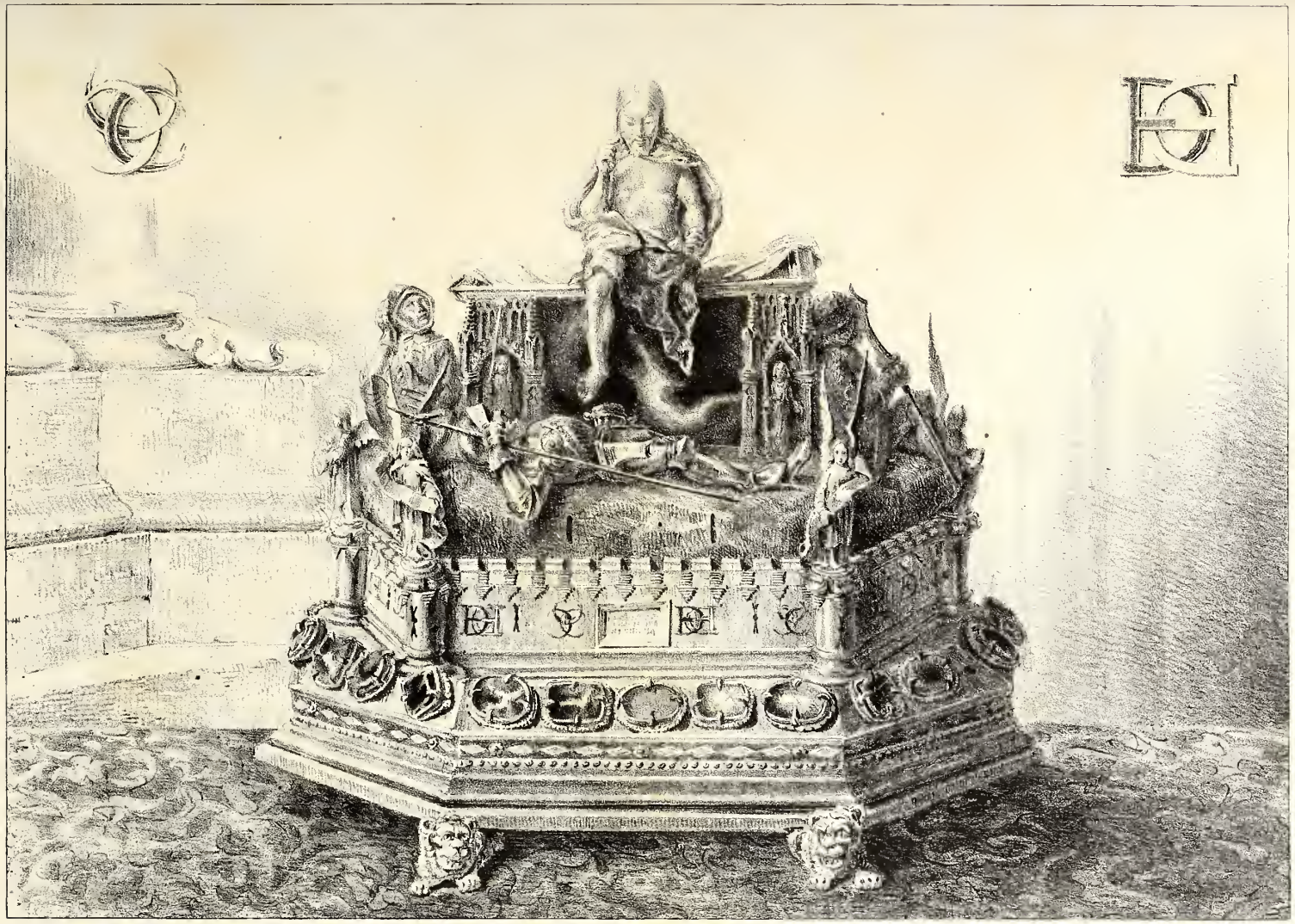

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims

Imp. de Lemercier, Paris

Présent de Henry II.

Église Cathédrale

1570, monseigneur le cardinal de Lorraine, son frère, archevesque de Reims, en a fait don à son église.

Item, un reliquaire d'argent doré, ayant un gros christal de roche rond dans lequel sont des reliques du bras de saint Hylaire (1), et au-dessus une figure d'argent doré du même saint, porté de deux colonnes torses de cristal de roche posées sur un pied d'argent doré; pesant sept mares six onces; du don dudict seigneur Charles, cardinal de Lorraine, archevesque de Reims.

Item, une image de saint Louis, roi de France, d'argent doré, montée sur un pied de cuivre doré, pesant quinze marcs; du don dudict seigneur Charles, cardinal de Lorraine, archevesque, duc de Reims.

Item, une image de saint Denys Aréopagite (2), d'argent doré, sur un pied de cuivre doré; pesant seize marcs deux onces; du don dudict seigneur Charles, cardinal de Lorraine, archevesque de Reims.

Item, un reliquaire d'argent doré du saint sépulcre sur un pied de cuivre doré où est un Christ resurgent d'argent émaillé, sur une grande agathe qui forme un sépulcre et quatre personnages dormant à l'entour, et six anges donnés par Henri II, roi de France, le jour de Sainte-Anne, 26 juillet 1547, qu'il fut sacré en l'église de Reims par monseigneur Charles, cardinal de Lorraine, archevesque; pesant vingt-six mares six onces, au pied duquel est l'inscription suivante : *Henricus secundus consecrandus huc me asportavit :* 1547 (3).

(1) Saint Hilaire, évêque de Poitiers, mourut en 368. Saint Jérôme le nommait le Rhône de l'éloquence latine.

(2) Cinq évêques nommés Denis furent canonisés. Saint Denis l'Aréopagite fut converti par saint Paul, et devint premier évêque d'Athènes. Il fut brûlé vif en 95. Son corps, porté d'abord à Rome, finit par être amené en France. Ce martyr a été long-temps confondu avec saint Denis, apôtre des Gentils, le premier évêque de Paris, mort dans le IIIe siècle.

(3) Ce reliquaire existe encore : nous en publions le dessin. Ce précieux objet d'art a été maltraité par le temps; quoique complet, il est brisé en différentes parties; sa restauration sera facile. Il passait pour être d'or pur. Le rocher qui porte le sépulcre est émaillé de vert; le Christ sort du tombeau, un de ses pieds y touche encore. Les quatre personnages qui dorment sont des soldats; l'un d'eux, couché devant le sépulcre, représente, dit-on, Henri II. Autour de ce groupe sont des figurines beaucoup plus petites qu'on nomme les Sybilles. Le reliquaire est orné de croissants entrelacés trois par trois, et de D confondus qui rappelaient l'amant de Diane de Poitiers; ces chiffres sont en émail noir, blanc et or; la base du reliquaire comptait jadis vingt-six pierreries : il n'y en a plus que quinze; elles sont grosses, mais elles ont peu d'éclat. Sur la partie antérieure du reliquaire était une lame de cristal derrière laquelle est un morceau du saint sépulcre; ce joyau coûta au roi quinze cents écus, ainsi que nous l'apprend Godefroy dans son *Cérémonial des sacres*. Enfin, sur une plaque d'émail on lit l'inscription que nous avons citée : *Henricus secundus consecrandus huc me asportavit.*

Ce reliquaire, d'un beau style, est un des joyaux du trésor actuel de la cathédrale; les figures sont bien ciselées, bien proportionnées; c'est un véritable objet d'art et un digne monument du siècle de la renaissance.

Item, un reliquaire d'argent doré en forme de soleil (1), dans lequel est une boite d'argent doré pour mettre le Saint-Sacrement pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, pesant vingt-huit marcs ; du don du roi Charles IXe, le jour de son sacre, fait en l'église de Reims par le dict seigneur cardinal de Lorraine, sur le pied duquel est l'inscription suivante : *Carolus nonus ; decimo quinto May* 1561, *quo die sacratus coronatusque est, dono me dedit* (2).

Item, un navire d'une cornaline (3), monté sur un pied d'argent doré esmaillé, auquel sont trois armoiries d'or et les cordages, dans lequel sont onze images représentant les onze mille vierges, six desquelles sont d'or esmaillé, et les cinq autres d'argent aussi esmaillé, l'ancre et le surplus d'argent doré ; pesant, compris le fond de cornaline, vingt marcs (4) ; du don d'Henri III, roi de France et de Pologne, le jour de son sacre, fait en l'église de Reims, par Louis de Lorraine, cardinal de Guise, évesque de Metz (5), frère dudit cardinal de Lorraine, à cause que Louis de Lorraine, archevesque de Reims (6), son neveu, n'était pas encore sacré, le 5 février 1575 ; au pied du navire est l'inscription suivante : *Henricus tertius, Galliarum Poloniarumque rex, hanc Dei-paræ virgini naviculam, ut res gallica diuturnis jactata seditionum fluctibus, ope divina tandem conservetur*

(1) Dans le milieu était un tombeau qui contenait deux hosties consacrées, l'une pour le service du vendredi-saint, l'autre pour la procession du jour de Pâques, suivant la fondation du cardinal de Lorraine. (Povillon.)

(2) Il paraît que le don du reliquaire offert par le roi n'avait quelquefois lieu que le jour du sacre. L'inscription que porte le reliquaire dont la description suit vient à l'appui de cette présomption.

(3) Le navire est creusé dans une seule pierre, qui peut avoir de 7 à 8 pouces de long, et 4 pouces de large.

(4) Ce charmant reliquaire a aussi échappé au creuset révolutionnaire. On y remarque une foule de curieux détails : le bâtiment vogue sur une mer dont les flots bleus et argentés vont baigner les bords d'un gazon vert émaillé de marguerites blanches ; des poissons monstrueux, proportion gardée, nagent près du vaisseau; la voile, qui est pliée, est d'émail blanc ; au sommet du mât est un ange à la robe de neige et aux cheveux d'or qui conduit les saintes voyageuses ; des matelots et des soldats les accompagnent ; l'un d'eux a le mal de mer et en subit les conséquences. Les jeunes et belles vierges sont debout et toutes gracieuses ; leur costume brillant dessine leur taille élégante ; sainte Ursule est vêtue en reine : elle a un riche manteau, une fourrure d'hermine descend le long de sa robe royale, elle a la couronne sur la tête ; cette figurine est charmante. Quatre écussons sont appliqués aux pieds du reliquaire ; deux portent les armes de France ; dans les deux autres elles sont écartelées de celles de Pologne ; du côté opposé à celui où se trouve l'inscription ci-dessus, on lit celle-ci : « De saincte Ursule et des onze mille vierges. » — Nous donnons le dessin de ce précieux bijou.

(5) Louis de Lorraine, évêque de Metz, mort en 1578. Prince peu remuant, plus ami de la table que de l'intrigue.

(6) Louis de Lorraine, second fils du fameux duc de Guise et frère du Balafré, mis à mort à Blois par ordre de Henri III, en 1538, résida peu à Reims, et ne fut archevêque que de nom.

Dess et lith par JJ. Macquart, Reims

Imp. de Lemercier, Paris

Présent de Henry III

(Eglise Cathédrale)

in tranquillum, more majorum inauguratus posuit anno 1575. Et au bas sont les armes de France et de Pologne (1).

Item, un reliquaire d'argent doré qui est un chef de saint Louis, soustenu par deux anges, sur le pied duquel est la figure de Louis XIII, roi de France et de Navarre, en forme de priant ; pesant soixante-sept mares six onces sept gros, suivant l'acte donné par le Chapitre, à M. Laurent Cauchon, seigneur de Treslon, conseiller du roi et requérant, noble homme Jean de Sancerre, conseiller du roi et contrôleur-général de son argenterie, et maistre de la garde-robe de la reine ; présents Rogier et Taillet, notaires royaux à Reims, le 23 octobre 1610. Ledit reliquaire du don du roi Louis XIII, le jour de son sacre, fait en l'église de Reims par François, cardinal de Joyeuse (2), archevesque de Rouen, monseigneur Louis de Lorraine (3), archevesque de Reims, n'étant pas sacré, le 18 octobre 1610. Au pied dudit reliquaire est l'inscription suivante : *Ludovicus XIII, filius Henrici magni Galliarum et Navarræ regis christianissimi, parentis imperio ejusque virtutibus succedens, hoc torenmaiossis* (4), *monimentum divi Ludovici regis, ejus initii prosapiæ, posteritati dedit mense octobri anno* 1610, *et in adventu regni se dedicante deo, dedicavit.*

Item, un reliquaire d'argent doré, qui est un chef de saint Remy, porté par deux anges, et soutenu d'un piédestal qui a d'un costé l'effigie du roi Louis XIV (5), et de l'autre l'inscription suivante : *Ludovicus XIV, Galliarum et Navarræ rex christianissimus, post sedatos domi tumultus, forisque partas cœlesti ope victorias, sacris Remensibus ungendus, hoc divo Remigio pietatis et gratitudinis suæ monumentum, dicavit anno reparatæ salutis* 1654, *pridie kalendas junii;* pesant quatre-vingt-cinq mares y compris la planche qui est au dessous (6).

Deux pains (7) d'argent, l'un doré et l'autre blanc, provenant de

(1) Dans ce reliquaire sont des reliques de sainte Ursule et des onze mille vierges. D.

(2) Le cardinal de Joyeuse mourut en 1615. C'était un homme d'un grand mérite ; il paraît qu'on lui doit l'idée du canal du Languedoc.

(3) Louis III de Lorraine, archevêque de Reims, cardinal, mort en 1621, n'était pas né pour l'état ecclésiastique ; il laissa cinq enfants de Charlotte des Essarts ; il se fit un nom par sa bravoure militaire.

(4) Ce reliquaire n'existe plus. — Nous ne pouvons garantir que le mot *torenmaiossis* soit bien celui qui s'y trouvait ; il viendrait sans doute du mot grec τορεω, *ciseler*, et voudrait dire ciselure.

(5) Le roi était représenté en costume de sacre aux pieds du saint.

(6) Du don du roi Louis XIV, le jour de son sacre, fait en l'église de Reims, par messire Simon Legras, évêque de Soissons, qui avait été prié par le Chapitre, le siége archiépiscopal de Reims vacant, de faire cette cérémonie sacrée le 7 juin 1654, et non le 31 mai, comme portent ladite inscription et les médailles, le sacre ayant été différé. (Note de l'inventaire.)

(7) Dans l'origine, le roi comme ses sujets donnaient à l'offrande un pain véritable ; plus tard on

l'offrande faite par le roi Louis XIV le jour de son sacre ; appartenant à la fabrique de l'église de Reims ; pesant chacun un marc six gros.

Deux médailles d'or (1), restant des treize données par le roi Louis XIV à l'offrande le jour de son sacre, les autres ayant été distribuées par ordre du Chapitre ; pesant chacune une once un gros 1/2, marquées de l'effigie du roy, couronnées d'une part avec cette inscription : *Ludovicus XIV, Franc. et Navar. rex christianissim.* ; et de la ville de Reims, de l'autre, avec une colombe au dessus tenant la Sainte-Ampoule; et autour : *Sacratus et salutatus Remis* 31 *maii* 1654. Lesdictes médailles sont attachées aux reliquaires de saint Remy.

Item, un grand tabernacle d'argent doré, ayant une croix et un crucifix ; au haut est un cristal au milieu, dans lequel on exposait anciennement le Saint-Sacrement le jour de la feste, et pendant l'octave du Saint-Sacrement, posé sur un pied de cuivre ; ledict tabernacle orné de plusieurs pierres avec cette inscription : *Ex capella regia* (2) *sacri palatii parisiensis de vesti purpurea et de arundine et de corona spinea ;* le tout pesant seize marcs deux onces.

Item, un bras de saint Nicaise couvert d'argent avec la garniture bordée de cuivre ; le tout pesant sept marcs six onces.

Item, un bras d'argent posé sur un pied de cuivre doré, avec huit petites boules d'argent, dans lequel sont des reliques de saint Evrard, fondateur de l'abbaye de Saint-Calixte de Cézoin, diocèse de Tournay, donné à l'église de Reims par M. Joseph Vraux, abbé dudict Cézoin, comme il est porté par l'inscription suivante, qui est sur icelluy : *R. D. Joseph Vraux, Cesoniensis monasterii abbas, ob Sti-Callixti papæ et martyris reliquias, ab amplissimis D. D. ecclesiæ Remensis metropolitanæ canonicis acceptas has sancti Evrardi confessoris Ludovici pii imperatoris Francorumque regis generi, nec non supra dicti monasterii fundatoris argenteo hoc brachio decoratas in grati*

le fit de métal ; plus tard encore il en offrit deux, l'un d'or, l'autre d'argent ; mais on remarquera que celui qui devait être d'or, n'était que de vermeil. Ces pains, que rien ne rendait recommandables, étaient toujours sacrifiés des premiers quand le Chapitre manquait d'argent.

(1) La nature des treize pièces offertes a varié avec les différents sacres. Il paraît que dans les XIIe et XIIIe siècles, on donnait des besans ; quand on ne put plus offrir de cette monnaie, on en conserva le nom ; plus tard, on frappa exprès des médailles nommées byzantines ; à la fin le nom disparut. Au sacre de Charles VIII, on offrit treize vieux écus ; à celui de Charles IX, les pièces offertes ne valaient qu'un écu environ. Ces monnaies étaient promptement aliénées par le Chapitre : celles du sacre de Louis XIII n'existaient déjà plus en 1669.

(2) La Sainte-Chapelle de Paris contenait les reliques les plus importantes du monde par leur qualification. Saint Louis les y avait réunies : mais à diverses reprises on avait détaché des parcelles de tous les objets qu'on y conservait, et on en avait gratifié les églises et les abbayes du royaume. Nous aurons plus d'une occasion de voir que le diocèse de Reims n'avait pas été oublié.

munificencia donavit 1662. Ledict bras d'argent et le pied de cuivre pesant ensemble treize mares.

Item, une image de sainte Cécile d'argent, montée sur un pied de cuivre, ayant un diadême et tenant une palme, et ayant un reliquaire de cristal devant, dans lequel est une portion d'une côte de sainte Cécile, tirée d'un ancien reliquaire de saint Hierosme (1), donné autrefois par M. Jean Hieronimy, chanoine de Reims, l'an 1474. La dicte image d'argent avec le pied de cuivre pesant onze mares quatre onces.

Item, une image de saint Médard (2) d'argent doré par les garnitures sur un pied de cuivre, du don de M. Méresse, chanoine de Reims, fait en l'an....., pesant huit mares six onces.

Item, une image de saint Sébastien, avec la terrasse d'argent doré, excepté les nudités, avec deux anges tenant une couronne, le piédestal étant de cuivre doré sur lequel est un reliquaire de cristal garni d'argent, et dans icelui ès reliques de saint Sébastien; pesant seize mares six onces, non compris le pied de cuivre, donné par le Chapitre de l'église de Reims, pendant la contagion de l'année 1635, suivant l'inscription suivante qui est sur le pied : *Votum capituli insignis Ecclesiæ metropolit. Remensis, grassanti peste, anno Dom.* 1635.

Item, une image de saint Basle, abbé, d'argent vermeil doré avec le piédestal de même sur lequel est un reliquaire de cristal, et dans icelui des reliques du même saint; le tout pesant neuf mares; du don de M. Jean de Vienne, chanoine de Reims et abbé de Saint-Basle (3), comme il appert par l'inscription suivante qui est sur le pied : *Joannes de Vienne, abbas sancti Martini Nivernensis, prior de Sernyco* (4), *nuper abbas sancti Basoli et per trigenta et amplius annos Remen. Eccl. canonicus, sacrum hoc sui erga Dei-param Virginem et sanctum Basolum cultus monimentum dictæ Eccl. D. D. anno* 1639.

Item, une image de saint Joseph tenant le petit Jésus, le tout d'argent, posé sur un pied d'ébène, enrichi de quatre cartouches et porté sur quatre chérubins d'argent; du don de M. Pierre Desjardins, chanoine de Reims. Dans un reliquaire de cristal est un morceau de la

(1) On voit qu'il arrivait de temps en temps au Chapitre de détruire des reliquaires pour en refaire d'autres.

(2) Saint Médard, né à Salency, en Picardie, en 457, fut évêque de Noyon; on lui attribue l'institution de la rosière de Salency. Il mourut en 545. Ses reliques étaient à Soissons, dans l'historique monastère qui porte son nom, et où Louis-le-Débonnaire fit si rude pénitence.

(3) Nous parlerons de saint Basle et de ses reliques quand nous arriverons à traiter du monastère qui portait son nom.

(4) Senuc : monastère du diocèse de Reims.

ceinture de saint Joseph ; pesant vingt-un mares trois onces, y compris le pied d'ébène.

Item, une image de saint Augustin d'argent, sur un pied d'ébène, enrichi de quatre cartouches d'argent aux quatre coins, soutenu de quatre mufles d'argent (1) ; du don de M. Augustin Petitpied, chanoine de l'église de Reims, fait en l'année 1639, pesant avec le pied d'ébène seize mares six onces.

Item, un reliquaire de saint Ignace (2), martyr, posé sur deux colonnes d'argent, un gros cristal au milieu, sur lequel est une croix d'argent doré et trente pierres telles quelles de l'autre ; le tout d'argent doré posé sur un pied de cuivre doré, enrichi de petites plaques d'argent émaillé ; du don faict à l'église de Reims par M. Jean le Besgue, chanoine et péniteneier de la dite église en l'an 1609, pesant quatorze mares trois onces. Dans ce reliquaire sont des reliques de saint Jean, martyr, et de saint Médard, évêque de Noyon.

Item, un reliquaire de bois d'ébène, garni de six cristaux de roche au milieu, enrichi chacun d'un bizeau d'or, émaillé de blanc à l'entour, plus d'une armoirie de saint Albert (3) au bas du pied d'or émaillé. D'une image au dessus, du dit saint Albert, tenant une crosse d'or émaillé, en laquelle sont six diamants. La mitre d'or émaillé de blanc, en laquelle sont trente-six diamants. Plus, un autre diamant au-devant de la chappe, servant de bille ; et plus bas, quatre autres diamants servant de croix; aux deux costez deux chérubins d'argent tenant chacun une palme d'or émaillé de vert, et le reste du dit reliquaire enrichy partout de festons d'argent doré. Lequel reliquaire a esté pezé par Guillaume Du Mont, orphevre à Reims, en présence des coustres tant clercs que laïcs, le 16 décembre 1613, et s'est trouvé peser tant en or, argent, pierres, cristaux, reliques que bois d'ébène, vingt marcs moins deux gros, et les dits diamants appréciés en gros à deux cents livres tournois, par devant Taillet et Rogier, notaires royaux à Reims. Le tout du don d'Albert (4)

(1) Sans doute on désignait ainsi des figures de lion : cet animal sert de support à une partie des reliquaires qui nous restent.

(2) Saint Ignace, martyr, évêque d'Antioche, refusa d'adorer les idoles et fut livré aux bêtes féroces sous Trajan. Il ne faut pas le confondre avec monsieur de Loyola.

(3) Saint Albert, fils de Godefroy, duc de Brabant, fut évêque de Liége ; son élection lui fit des ennemis. Il se réfugia à Reims, et fut assassiné en 1192, près de la ville, sur la route de Cernay. Des murailles se firent en ce lieu ; on y éleva une croix. Notre reliquaire contenait une partie de ses vêtements et quelques parcelles de ses os.

(4) Albert d'Autriche, sixième fils de l'empereur Maximilien II, mort en 1621. Il répara par la douceur de son gouvernement les maux que le duc d'Albe avait fait souffrir à la Flandre et au Brabant.

et Isabelle-Claire-Eugénie (1), archiducs d'Autriche, ducs de Bourgogne et princes souverains des Pays-Bas lorsqu'on leur donna les reliques du corps de saint Albert en 1612, lequel avait été inhumé en l'église de Reims, après son martyre arrivé proche de Reims, l'an 1192.

(1) Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Elisabeth de France. C'est elle qui fit vœu de ne pas changer de linge jusqu'à ce que la ville d'Ostende, qu'elle assiégeait, fût prise. Le siége dura trois ans trois mois et trois jours. Depuis, on nomma couleur Isabelle la nuance qu'offrait aux yeux le linge de cette princesse quand elle le quitta.

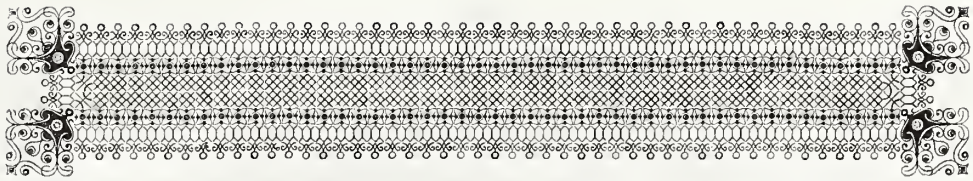

CHAPITRE X.

SUITE DE L'INVENTAIRE DE 1669.

CALICES, PLATINES, LIVRES, BURETTES, PLATS, ENCENSOIRS, AIGUIÈRE, RÉCHAUDS, CHANDELIERS D'ARGENT ET AUTRES.

Le calice de St-Remi (1), de fin or et garni de plusieurs pierres précieuses tout à l'entour d'icelui, avec une platine aussi d'or, faite en l'année 1367, l'ancienne ayant été perdue (2); les dicts calice et platine pesant ensemble six marcs six onces et demie. Sur le pied dudict calice est l'inscription suivante : *Quicumque hunc caliceu, invadicaverit, vel ab ecclesiâ Remensi aliquo modo alienaverit, anathema sit ; fiat. Amen.*

Item, un grand calice (3) d'argent vermeil doré, fait des

(1) Ce précieux morceau d'antiquité n'a pas été dessiné. Il paraît que des figures ciselées avec soin en relevaient singulièrement le prix. Quelques auteurs disent qu'il existait deux calices, l'un ayant appartenu à saint Remi, l'autre à Hincmar. Notre inventaire n'en désigne qu'un ; d'après l'inscription que la tradition nous a transmise, et qu'elle a toujours attribuée au calice de saint Remi, il est évident que c'est celui d'Hincmar que nous ne retrouvons plus.

On avait encore gravé sur le calice de saint Remi et par son ordre les trois vers qui suivent :

Hauriat hinc populus vitam de sanguine sacro,
Injecto eternus quem fudit vulnere Christus :
Remigius dedit domino sua vota sacerdos.

(2) La tradition ne conserve aucun détail sur la patène qui avait dû dans l'origine accompagner le calice de saint Remi ; il n'est pas même bien certain qu'elle ait jamais été inventoriée, c'est du moins l'opinion de Cocquault.

(3) Ce calice fut vendu en 1639. (Note de l'inventaire.)

deniers de M. Payon, chanoine, légués à MM. Pierre Meslier et Pierre Serval, chanoines et exécuteurs de son testament, qui en ont fait don à l'église de Reims ; pesant avec la platine cinq marcs deux onces six gros.

Item, un autre calice (1) d'argent doré, du don de M. Guy de Beaumont, seigneur de Clany, sur le pied duquel est un crucifix et plusieurs armoiries des Thuisy (2) ; pesant deux marcs six onces et demie, légué par le testament dudit Beaumont, et délivré le 16 juillet 1539 par l'exécuteur d'icelui.

Item, un autre calice d'argent vermeil doré, enrichy de plusieurs émaux d'or; pesant cinq marcs deux onces six gros y compris la platine aussi d'argent doré; du don de noble homme Christophe Bachelier, bourgeois de Reims, servant à présent aux autels de la nef.

Item, deux autres calices avec leurs platines d'argent doré non bénits, servant au grand-autel pour faire l'offertoire ; pesant ensemble sept marcs.

Item, une platine d'argent doré avec une cuillière d'argent blanc percée de sept trous, servant aux obits des archevêques; pesant un marc une once un gros vingt-quatre grains.

Item, une autre platine d'argent doré émaillé, en laquelle est un agnus d'or et un rubis fin, pesant ensemble deux marcs cinq onces, du don de Mme Renée de Lorraine, première du nom, abbesse de Saint-Pierre de Reims en l'an 1589, avec une custode de cuir doublée de drap rouge.

Item, une coupe d'argent doré gravée par dehors en pied et la coupe mouchetée par dedans, servant pour l'ablution des communions aux festes solemnelles; pesant un marc; du don de M. Ponce Follet, chanoine de l'église de Reims du 15 mars 1600.

Item, un missel (3) couvert d'argent doré de part et d'autre, sur un

(1) Ce vase sacré eut la même destinée que le précédent. (Note de l'inventaire.)

(2) La famille de Thuizy était une des plus anciennes de Champagne; la charge de sénéchal héréditaire de Champagne était attachée au fief qui portait ce nom ; il fut érigé en marquisat en 1680, en faveur de Jérôme-Ignace Goujon, maître des requêtes.

(3) Le lecteur sera sans doute surpris de ne pas trouver dans cet ouvrage, sinon un catalogue, au moins un résumé des richesses que renfermait l'illustre bibliothèque du Chapitre de Reims. MM. les chanoines y attachaient un grand prix, et bien ils faisaient. Quoique les livres et les manuscrits d'une église et d'une abbaye ne fassent pas partie précisément de ce qu'on appelle ordinairement trésor, nous devions consacrer quelques pages à énumérer les éditions belles et rares, les riches et singulières reliures, les brillantes peintures sur vélin, les manuscrits des VIIIe, IXe et Xe siècles que le clergé rémois avait su réunir ; pendant neuf siècles, ils avaient travaillé à composer cette curieuse collection : un seul jour leur a tout enlevé. La révolution ne pouvait mettre en lingots les livres et les parchemins : elle s'en servit pour faire des cartouches et bourrer ses canons. Tout ce qui n'a pas peri à cette désastreuse époque, et nous nous hâtons de dire que presque tout a été

costé duquel est l'assomption de Notre-Dame en figures élevées, et sur l'autre, au milieu du couvert, est figurée la passion de Notre-Seigneur en yvoire blanc, les fermoirs de cuivre doré.

Item, un livre des évangiles servant les jours solemnels, couvert d'argent doré, sur un costé duquel sont six figures d'or, esmaillées avec plusieurs pierres, entr'autres une esmeraude sur le haut du couvert. On estime que ce livre est du don de Samson, archevesque de Reims, mort en 1160, et pèse dix-neuf marcs sept onces, savoir : cinq onces d'or deux trézeaux et demi, et six marcs cinq onces d'argent, et le surplus, le bois, le parchemin.

Item, deux autres livres couverts d'argent doré, en l'un desquels sont contenus les évangiles du temps, sur le couvert duquel est la figure de Dieu le père, et les quatre évangélistes d'un costé, et de l'autre une image de saint Jean. En l'autre sont écrits les évangiles des festes des saints ; sur l'un des couverts est la figure d'un crucifix, de Notre-Dame et de saint Jean relevées en bosse.

Item, un autre livre couvert d'argent doré, dans lequel sont les épîtres de toute l'année; sur l'un des couverts sont les figures de saint Pierre et de saint Paul relevées en bosse, et de l'autre les figures de saint Jacques et saint Philippe non relevées.

Item, un autre livre couvert d'argent blanc des deux costés, appelé vulgairement le collectaire, la bordure d'argent doré avec huit clous, et les fermoirs de cuivre doré (1).

Item, une tablette couverte de velours rouge, garnie d'argent avec les armes de l'église, au milieu d'argent émaillé, sans fermoir, faite l'an 1576.

Item, une autre tablette couverte de velours bleu, garnie d'argent avec les armes du Chapitre au milieu, faite par la fabrique l'an 1624, avec deux fermoirs d'argent (2).

Item, deux burettes d'argent doré, pesant quatre marcs trois onces

sauvé, se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville de Reims. Le conseil municipal a confié à M. L. Paris, bibliothécaire de la ville, le soin de publier le catalogue des livres dont il a la garde; de plus, il est encore chargé de faire la monographie des manuscrits que Reims possède. Aujourd'hui, ce double travail est commencé ; ce que je pourrais dire ne vaudrait pas ce qui sera écrit. Je renvoie donc le lecteur aux ouvrages qui ne tarderont pas à être livrés à l'impression.

(1) On en a fait un neuf en 1685, relié en maroquin rouge, bordé et orné d'argent ciselé. (Note de l'inventaire.)

(2) Ces deux livres ou tablettes sont hors d'usage, et on en a fait faire deux en 1686, reliés, l'un de maroquin noir, l'autre de rouge bordé d'argent ciselé. (Note de l'inventaire.)

quatre gros, achetées par le Chapitre et la fabrique en l'année 1620, la somme de deux cent une livres seize sous.

Item, deux autres burettes d'argent blanc servant tous les jours au grand-autel, sur l'une desquelles est la figure d'un raisin porté par deux hommes; et sur l'autre la Samaritaine auprès d'un puits; pesant les deux ensemble, quatre marcs six onces quatre gros.

Item, deux grandes paix d'argent doré esmaillées, servant aux festes solemnelles, pesant ensemble trois marcs quatre onces, sur l'une desquelles est représentée l'ascension de Jésus-Christ, et sur l'autre l'assomption de Notre-Dame.

Item, deux autres paix d'argent blanc, servant tous les jours, changées en 1646, sur l'une desquelles est représentée la Vierge tenant le petit Jésus, et sur l'autre l'Assomption; les deux pesant trois marcs sept onces quatre gros.

Item, deux grands bassins d'argent, servant aux festes solemnelles pour donner tour à tour à M. le semainier (1) et à MM. les diacres; du don de M. Augustin Petitpied, chanoine de l'église de Reims, fait à ladicte église en l'année 1639; pesant les deux ensemble dix marcs.

Item, deux autres bassins d'argent plus petits, servant tous les jours aux messes qui sont célébrées au grand-autel, en l'un desquels est une image de Notre-Dame, et en l'autre d'un évesque; pesant sept marcs une once les deux (2).

Item, une aiguière couverte d'argent doré, du don du noble homme M. Christophe Bachelier, bourgeois de Reims, fait à l'église dudict Reims, l'an 16..; pesant cinq marcs quatre onces sept gros.

Item, un grand encensoir d'argent doré, garni de chaînes, servant aux festes solemnelles lorsque monseigneur l'archevesque fait l'office, le fond duquel est de cuivre, pesant six marcs.

Item, deux grands encensoirs d'argent garnis de chaînes, servant aux festes solemnelles, achetés par la fabrique en l'année 1626, le 8 avril; pesant treize marcs avec les bassins de cuivre (3); pesant treize marcs huit onces et demie d'argent seul.

Item, deux autres moyens encensoirs d'argent garnis de chaînes, servant tous les jours, pesant neuf marcs (4); pesant treize marcs huit onces et demie d'argent seul.

(1) Le semainier était le chanoine chargé pour une semaine de certains devoirs. Il s'agit ici sans doute des bassins destinés à laver les mains du prêtre pendant la messe.

(2) Ces deux pièces furent vendues en 1689. (Note de l'inventaire.)

(3) Et ont été raccommodés en 1672, et pèsent treize marcs huit onces et demie d'argent seul. (Note de l'inventaire.)

(4) Refaits de neuf en 1672, et pèsent cinq marcs trois onces d'argent. (Note de l'inventaire.)

Item, deux autres petits encensoirs d'argent garnis de chaînes, servant aux processions, pesant quatre marcs cinq onces, y compris le fond de cuivre; à présent pesant cinq marcs trois onces d'argent.

Item, une navette (1) d'argent doré, servant aux fêtes solemnelles, à la couverture de laquelle sont deux lions pesant deux marcs sept onces six gros.

Item, une autre navette avec une cuillière, le tout d'argent blanc, servant tous les jours, pesant trois marcs quatre gros.

Item, deux chandeliers d'argent doré, du don de Monsieur Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, fait à son église l'an 1571, pesant onze marcs six onces (2).

Item, deux autres chandeliers d'argent doré, du don de Monseigneur Louis, cardinal de Guise, archevêque de Reims, fait à son église, sur les pieds desquels sont des croix de Lorraine (3); pesant onze marcs moins une once; au lieu desquels on en a fait deux d'argent pesant quinze marcs six onces.

Item, deux autres chandeliers d'argent doré par les garnitures, servant sur le grand-autel, acheté par la fabrique, l'an 1624; les deux pesant treize marcs cinq onces sept gros.

Item, deux autres chandeliers plus petits, d'argent doré par les garnitures; pesant sept marcs (4).

Item, un bougeoir d'argent blanc, fait par la fabrique; pesant sept onces cinq gros.

Item, un eau-bénitier d'argent avec un cercle ou anse d'argent doré, pesant douze marcs sept onces, avec un asperge (5) de bois couvert d'argent, pesant un marc cinq onces.

Item, un ange d'argent blanc, les aisles dorées, assis sur un grand pied de cuivre, tenant un petit plat d'argent sur lequel se met une coquille d'argent servant à mettre le sel pour l'eau bénite des di-

(1) Navette : *navicula :* boîte où on renfermait l'encens ; ainsi nommée, parce que primitivement on lui donnait la forme d'un petit vaisseau.

(2) Au lieu desquels, en 1688, on en a fait deux d'argent pesant vingt-un marcs six onces. (Note de l'inventaire.)

(3) On nomme ainsi une croix qui avait double croisillon. La Ligue adopta cet emblême comme signe de ralliement, et la croix de Lorraine lutta contre les lys de France.

(4) Au lieu de ceux-ci on se sert de deux chandeliers et d'une croix d'argent, donnés par M. Bachelier, vidame en 1687 ; pesant trente-neuf marcs sept onces. (Note de l'inventaire)

Le vidame était un des dignitaires du Chapitre. Dans l'origine, on donnait ce titre à un laïque qui se chargeait des affaires temporelles d'un évêché, d'un monastère.

(5) L'asperge n'est autre chose que le goupillon.

manches, ayant deux pieds et demi de haut; pesant trente-trois mares et la coquille une once cinq gros.

Item, deux gros bâtons d'argent (1), servant aux festes des grands doubles, sur chacun desquels est une image de Notre-Dame, d'argent couvert de fleurs-de-lys d'argent doré; pesant les deux ensemble seize mares quatre onces.

Item, deux autres bâtons (2) d'argent, plus légers, à pommeau rond doré, servant aux fêtes de tiers-double et autres moins solemnelles; pesant ensemble onze mares.

Item, un grand réchaud d'argent pour servir au grand-autel pendant l'hyver, acheté par la fabrique l'an 1623; pesant cinq mares, y compris la plaque de cuivre.

Item, un autre réchaud (3) d'argent, du don de M. Clément Boucher, chanoine de Reims, fait en l'an 16..; pesant quatre mares cinq onces, non compris le manche.

Item, un tabernacle (4) de bois garni de toile d'argent, garni dans le fond d'un crucifix à petits points, donné par Madame Renée de Lorraine, Ire du nom, abbesse de Saint-Pierre de Reims, sur lequel sont 5 vases d'argent et sur l'un d'eux une croix de Hyerusalem; pesant, les dits vases, un mare deux onces et demie; le dit vase servant pour exposer le Saint-Sacrement.

Un grand calice (5) de vermeil doré, ciselé, et la patène au dos de laquelle est une assomption de la Vierge; pesant six mares une once sept gros et demi, fait en 1675, servant au célébrant ordinairement.

Deux grands calices de vermeil doré, enrichis de feuillages, avec les patènes; pesant quinze mares cinq onces un gros; achetés en 1676, servant aux procédants les jours solemnels.

Deux burettes de vermeil doré, pesant six mares huit onces sept gros; achetées en 1684, servant les jours solemnels.

(1) Ce sont sans doute ceux que portaient les officiers de l'église, peut-être même les chantres.

(2) Ces bâtons furent vendus en 1685. Depuis on en fit faire deux autres pesant vingt-neuf mares quatre onces. (Note de l'inventaire.)

(3) Ce réchaud fut vendu depuis par ordre du Chapitre. (Note de l'inventaire.)

(4) Ce tabernacle fut vendu en 1706. (Note de l'inventaire.)

(5) Cet article et les suivants sont nécessairement ajoutés après coup à l'inventaire; la date des acquisitions en donne la preuve.

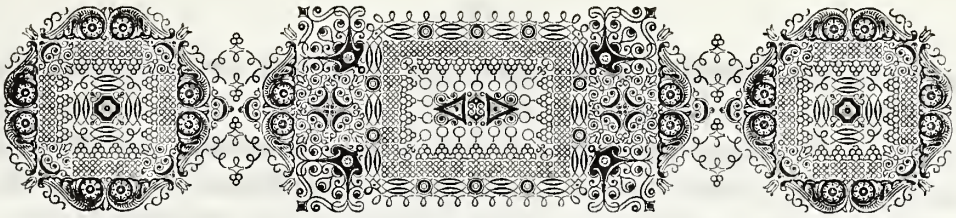

CHAPITRE XI.

FIN DE L'INVENTAIRE DE 1669.

CHASSES, CROIX, RELIQUAIRES ET CALICE DE L'AUTEL SAINTE-CROIX.

Un tabernacle de cuivre doré auquel est une image de Notre-Seigneur entre deux anges d'argent doré, posé sur l'autel de Sainte-Croix ; du don de Jean de Séry (1), chanoine de Reims.

Item, sur le haut du dict autel est un tableau de Notre-Dame, tiré sur celui qui est à Sainte-Marie-Majeure à Rome, fait par saint Luc (2). Le dit tableau est enchâssé dans une moulure de bois, couverte de feuilles d'argent blanc, du don de monseigneur Charles, cardinal de Lorraine, archevesque de Reims.

Item, sur le tombeau du dict seigneur, cardinal de Lorraine, qui est derrière le dict autel et tenant à icelui, est une croix d'argent

(1) De Chehery. D. — Il a été plus haut parlé de ce chanoine et de ses libéralités.

(2) Cette prétention de l'église romaine a été depuis long-temps réduite à sa juste valeur ; c'est-à-dire qu'il est reconnu que le portrait dont s'agit remonte simplement à une haute antiquité. Saint Luc n'était pas peintre. Il fut médecin avant d'être apôtre et évangéliste.

doré (1), avec l'histoire de la passion; du don dudit seigneur cardinal, laquelle croix était jadis comme il suit :

Il y a (2) quatre émaux où sont les quatre évangélistes. Le crucifix, quatre anges, l'escriteau, la Magdelaine, Notre-Dame et saint Jean, montés sur deux colonnes; au pied joignant la dite Magdelaine, il y a une boite d'argent doré, quatre priants aux quatre coins; deux gendarmes à cheval tenant chacun une lance en l'une desquelles est un étendart, l'un ayant une épée et l'autre non; 8 gendarmes à pied, trois desquels sont armés, savoir : l'un d'une lance avec une éponge au bout, le second d'une hallebarde, et le troisième d'une pique; lesquels ont chacun une espée; au côté de Notre-Dame, il y en a un qui tient une épée à deux mains; au devant du pied de la croix, il y a deux anges ayant chacun deux aisles, et tenant chacun une palme, au milieu desquels est un pillier qui soutient une table où sont plusieurs reliquaires avec les reliques suivantes, savoir : *De cruce Domini, de Arundine, de Corona, de Vesti, de Sepulchro, de Sudario Dni, de Virga Moysi, de Sepulchro sancti Hieronimi.* Sur la terrasse de la croix sont une teste de mort, l'os d'une cuisse, une épaule, une mantibule, et au derrière huit lézards, le tout d'argent doré; plus un soubassement auquel sont huit armoiries de Lorraine élevées garnies du chapeau de cardinal; au dessous du dict soubassement sont douze pyramides; le tout pesant cent vingt-neuf marcs quatre onces (3).

Le pied de la dite croix a été vendu pour la nécessité de la fabrique, au lieu duquel en a été fait un autre de bois doré de même façon que la précédente.

La croix susdite du don de Monseigneur cardinal de Lorraine, archeveque de Reims, avec l'histoire de la Passion, le tout d'argent doré, est à présent en l'état suivant :

Il y a quatre émaux où sont les quatre evangelistes, le crucifix, quatre anges et l'escriteau, pesant vingt-un marcs une once; la Magdelaine pèse deux marcs une once six grains; la Notre-Dame deux marcs sept onces; le saint Jean deux marcs sept onces; les deux colonnes cinq marcs deux onces; la boite de la Magdelaine une once trois grains; deux gendarmes à cheval huit marcs et demi; six gendarmes à pied sept marcs et demi; six anges avec un pillier portant

(1) Cette croix donnait son nom à l'autel, qu'on appelait aussi l'autel du cardinal; il était dans l'arrière-chœur; il a été rétabli depuis la révolution.

(2) Ce passage est sans doute copié dans un ancien inventaire. Il faut lire : *il y avait*, puisque les détails qui vont suivre n'étaient déjà plus exacts au temps de l'inventaire.

(3) Il y avait alors vingt-quatre figures. La croix était haute de quatre pieds.

un reliquaire, six marcs, y compris le verre et le carton à reliques. La robe de Notre-Seigneur sur laquelle sont trois dez avec une teste de mort au pied de la croix, pesant six onces et demie. Trois priants pesant deux marcs cinq onces. Le tout montant à 59 marcs six onces cinq trézeaux.

Item, sur le même autel, au devant de la dicte croix, sont trois châsses ou fiertes, savoir : l'une du côté du palais archiépiscopal, de bois peint et doré en partie, dans laquelle sont les testes, des ossements, vestements et cendres de saint Albert, évêque et martyr, et autres saintes reliques *quorum nomina ignorantur* (1), desquelles on a vendu l'argenterie au temps passé par le commandement des rois.

La seconde, posée au milieu sur le haut du dict autel, est couverte de lames d'argent avec les garnitures de cuivre doré, laquelle est portée aux processions des Rogations, dans laquelle est un procès-verbal faict en 1470 par l'archeveque Juvenal des Ursins (2), signé Vitrary, greffier du Chapitre, qui porte que le dict archevêque, ayant fait orner et transférer la dicte châsse sur le grand-autel, il y a trouvé les reliques suivantes : *De Sudario et Sépulchro, Baptistæ Barbaræ, Virginis et martyrum. — De oleo* (3) *beatæ Mariæ Virginis, et plurimorum martyrum et confessorem reliquiis. Dentem sancti Celsini, confessoris filii sanctæ Balsamiæ. De capite sancti Thimothei, martyrum. De cimetario arelatenti, de ossibus sancti Gervasi et Prostasii. De veste unde involutum est corpus sancti Remigii. De lapidibus sepulchri sanctæ Mariæ Virginis matris Domini nostri Jesu Christi.*

On y a ajouté depuis un grand os de saint Valentin, etc.

La troisième châsse ou fierte, posée sur le dict autel de la chapelle Sainte-Croix, est de bois peint avec les coins et deux pommeaux de cuivre doré, dans laquelle sont les ossements de sainte Belande, vierge, trouvés au petit trésor de cette église, qui avaient été apportés par les héritiers de M. Delmont, prieur de Tin-le-Mouthier incontinent après son décès,

(1) Toutes les spoliations ont presque le même cachet. Ici nous voyons toutes les reliques confondues, parce qu'on a détruit les reliquaires. Le Chapitre a bien soin de reprocher à la monarchie les pertes qu'il a faites ; il y a un peu de mauvaise humeur dans ces mots : *quorum nomina ignorantur.*

(2) Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims en 1449, sacra Louis XI, révisa le procès de Jeanne d'Arc, écrivit une histoire de Charles VI, et mourut en 1473. Ce sage et vertueux prélat est une des gloires du siége archiépiscopal de Reims.

(3) Cette huile était un baume qui, suivant une ancienne tradition, aurait coulé du corps de la Vierge après sa mort. Nous aurons plusieurs reliques du même genre à faire remarquer.

duquel lieu de Tin les dicts saints ossements avaient été recueillis après la prise et vol de l'église fait par les hérétiques en 1570 (1).

Dans la dicte châsse sont aussi plusieurs reliques des saints : *quorum nomina ignorantur ;* et ont été les dictes trois châsses mises sur le dict autel, par ordonnance du Chapitre, l'an 1615, et dans la première et troisième châsses ont été mis les procès-verbaux en parchemin avec les conclusions du Chapitre pour servir de mémoire à la postérité.

Item, un calice avec la platine d'argent blanc ciselé, fait par la fabrique, pesant les deux ensemble....

Au dessus du dict autel proche les galeries hautes de la dicte église sont cinq grandes châsses. La première du coté du palais archiépiscopal est d'argent avec un dôme au dessus, une balustrade tout à l'entour, et des colonnes et figures dorées en partie ; le tout d'argent, faict par le Chapitre et fabrique, dans laquelle, en l'année 1629, furent mises les reliques de saint Sixte et saint Sinice (2), premiers archevêques de Reims, par messire Simon Legras, évesque de Soissons, qui avait été prié par le Chapitre, le siége archiépiscopal vacant, de faire la dicte cérémonie.

La deuxième (3) est de cuivre avec plusieurs figures d'argent, dans laquelle est le chef entier et plusieurs reliques de saint Calixte, le dix-septième pape, martyr, léguée à l'église de Reims, par le comte Rodulphe, fils de saint Evrard, fondateur de l'abbaye de Cizoin dans le diocèse de Tournay, sous le pontificat de Fulco (4), archeveque de Reims, et fut apporté à Reims en 887.

La troisième châsse est d'argent avec plusieurs figures en bosse d'argent doré ; enrichie de plusieurs pierres précieuses, que l'archevesque Albéric (5) a fait faire, et dans laquelle il fit la translation des reliques de saint Nicaise qui étaient auparavant dans une châsse de bois (6),

(1) Les églises de Reims furent protégées par MM. de Lorraine contre la cupidité des protestants ; mais elles y gagnèrent peu ; et la Ligue, comme on l'a vu plus haut, les dévalisa avec grand soin. Les Huguenots n'eussent guère fait pis. Ceux-ci parcouraient les campagnes du diocèse, et se vengeaient sur les monastères isolés et les églises de villages du catholicisme de la métropole. Nous aurons occasion de citer quelques exemples de ces dévastations.

(2) Leurs restes étaient d'abord inhumés dans une antique chapelle que le temps avait détruite avant 1793. Plus tard ils furent exhumés ; et, au xe siècle, les églises de Saint-Remi, de Saint-Nicaise, de Notre-Dame, en possédaient quelques parties. Déjà, dans le siècle précédent, Ebon en avait donné une portion aux églises de Fulde et de Hambourg.

(3) Devant chacune de ces cinq châsses brûlait un cierge jour et nuit. Les jours de grandes fêtes on en allumait neuf. (Povillon-Pierrard.)

(4) Foulques, archevêque de Reims, prélat instruit, fit revivre les études dans son diocèse. Il sacra Charles-le-Simple, et mourut assassiné en 900.

(5) Albéric fut un des bienfaiteurs des églises de Reims. Il mourut en 1219.

(6) Suivant Cocquault, on se serait borné à faire couvrir de lames d'argent doré l'ancienne châsse

ainsi qu'il est porté par ses lettres enfermées dans la diete châsse dont voiei la teneur : *Corpus beati Nicasii martyris, Remorum archiepiscopi translatum à D.no Alberico archiepiscopo Remens. Anno incarnati verbi millesimo ducentesimo decimo tertio, mensi Julio.* A l'un des bouts de la dite ehâsse est une image du Créateur avee ees vers autour :

Sum Rex atque dator cunctorum sumque creator
Atque creatnræ genitor sum sed genitura.
Sum sine principio, sum finis sed sine fine,
Sum Deus, unus ego, sunt personna michi trina.

Ce eosté est d'or.

A l'autre bout de la diete ehâsse est une image de la Vierge avec l'inscription suivante à l'entour :

Terricus aurifaver (1) *fecit hoc feretrum anno verbi incarnati millesimo ducentesimo duodecimo mensi septembri tempore Alberici archi.pi Remensis.*

La quatrième châsse est d'argent doré avee plusieurs figures relevées en bosse, dans laquelle sont eonservées les reliques de sainte Eutrope, vierge, qui reçut la eouronne du martyre avee saint Nieaise, son frère, en l'année 463.

La einquième châsse est de bois peint, dans laquelle sont enfermées les reliques de saint Joconde prestre, et de saint Florent diaere martyr, compagnon de saint Nieaise archevesque de Reims, et ehanoine de son église, martyrisés en 453. — Le ehef de saint Florent est enchâssé avec celui de saint Maur, dans la châsse d'argent qui est dans le trésor du grand-autel (2).

Au derrière de l'autel de Sainte-Croix sur le tombeau de Monseigneur le cardinal de Lorraine est posé un eau-bénitier de cuivre sur un pied de même matière.

Au dessus de la chaire archiépiseopale (3), eontre le gros pilier, est un grand tableau ou portrait du diet seigneur cardinal de Lorraine, ar-

de Saint-Nieaise. Elle fut visitée en 1307, on y trouva les procès-verbaux. Une lame de plomb constata cette visite.

(1) On remarquera iei le nom d'un artiste peut-être rémois. Le mot *aurifaver* est eurieux. D'*aurifaver* on arrive à *orfèvre*. Suivant Povillon-Piérard, l'orfèvre se serait nommé *broricus* et non pas *terricus*.

Sur eette ehâsse on lisait eneore eette inseription : *Cecidit ante fores.portas intrans meliores, sed capite abscisso, verbum quem psallere irvus cœperat, explevit dicens : vivifica me, secundum verbum tuum.*

(2) A présent les reliques des dits saints martyrs sont dans une ehâsse d'argent, faite en partie des deniers des partieuliers et des ehanoines, qui ont donné douze eents livres, et de la fabrique, qui a fourni mille livres. La translation a été faite le 11 oetobre 1681. (Note de l'inventaire.)

(3) Il s'agit ici de la ehaire de saint Rigobert, dont nous avons déjà parlé.

chevesque de Reims, ouvrage de Me George, peintre du dict seigneur cardinal, fort expérimenté en son art (1).

ÉTAT DES RELIQUAIRES ET ARGENTERIE QUI SONT EN LA CHAPELLE DU DICT SAINT-LAIT (2).

Un tabernacle de cuivre doré, sur un pied rond, auquel est une image de Notre-Dame, d'argent, assise, tenant le petit Jésus devant elle; pesant onze marcs sept onces; au dos d'icelui est une niche fermée par une porte de cuivre, dans laquelle sont des reliques de saint Nicaise avec un billet de parchemin qui porte : *De osse tibiæ Bti Nicasii martyris, abscisso in ecclesia dicti gloriosissimi martyris per me R.* (3) *Archiepiscopum Remensem pro Domino Imperatore et in die 24 Januarii anno Dni* 1377.

Item, l'image d'or de Notre-Dame, ci-dessus inventoriée, dans laquelle est le saint Laict, est en la garde du clerc de la dite chapelle, depuis qu'il l'a esté quérir au chœur, avant la messe au jour, jusqu'à ce qu'il l'ait rapportée, à la fin de la messe canonicale.

Item, un reliquaire auquel sont deux anges avec les ailes d'argent doré, tenant ledit reliquaire fait en façon de rose, dans lequel sont enchâssées plusieurs reliques de saints, posées sur un pied de cuivre doré orné de plusieurs pierres de diverses couleurs et de quatre petits coraulx; pèse onze marcs deux onces.

Item, un calice avec la platine d'argent doré et les burettes aussi

(1) L'autel Sainte-Croix fut démoli à la fin du siècle dernier, avant la révolution. Le tombeau du cardinal fut transporté du côté de l'archevêché; les reliquaires et les châsses trouvèrent un asile dans le trésor.

L'autel, qui était de marbre noir, avait été érigé en 1545. Il fut remplacé par celui qu'on fit venir de Saint-Nicaise, quand cette abbaye fut supprimée; on l'avait fait faire en 1764. Le tabernacle avait la forme d'une colonne; au-dessus était un crucifix en bronze dont le pied posait sur un globe entouré d'un serpent; aux extrémités étaient des figures d'anges à genoux.

L'autel venait d'être achevé quand les Jacobins s'installèrent à Notre-Dame et le renversèrent. Il fut remis à sa place quand le culte catholique fut rétabli.

Le tombeau du cardinal n'est pas resté aux lieux pour lesquels il avait été fait; il fut mis près de la chapelle des fonts baptismaux, où il attend les réparations dont il a grand besoin.

(2) Cette chapelle était située où est aujourd'hui celle de la Vierge, entre l'orgue et le chœur. Elle était fort riche de couleurs, de dorures; on y comptait de nombreuses statuettes. Il n'en reste rien. M. L. Paris vient d'en publier le dessin et la description. La chapelle qui l'a remplacée est ornée de marbre blanc et d'une statue de la Vierge assez belle, due au ciseau de Ladate.

(3) Richard Pique, de Besançon, archevêque de Reims, mort en 1389. La Société des bibliophiles de Reims a publié l'inventaire des meubles qu'il laissa à son décès. C'était un prélat instruit et un bon Français : ce qui n'était pas chose commune au XIVe siècle.

d'argent doré, donné à la dite chapelle; le calice avec la platine pesant trois marcs une once, et les burettes pesant deux marcs deux onces.

ÉTAT DE L'ARGENTERIE QUI EST EN LA CHAPELLE DE SAINT-JEAN, DITE DU VIDAME (1).

Un calice avec la platine d'argent blanc ciselé (2), fait par la fabrique en l'année 16..; pesant ensemble trois marcs quatre onces.

ÉTAT DE L'ARGENTERIE QUI EST EN LA CHAPELLE DE SAINT-REMI.

Un calice avec la platine d'argent vermeil doré, du don de M. Pierre Serval, doyen et chanoine de Reims, en l'année 16..; pesant deux marcs quatre onces quatre gros.

Deux burettes d'argent blanc, du don de M. Antoine Bourgeois, en l'année 16..; pesant un marc et demi (3).

ÉTAT DE L'ARGENTERIE QUI EST EN LA CHAPELLE DES APÔTRES (4).

Un calice d'argent doré, ciselé, à soleils, sur le pied duquel sont 2 esmaux, avec la platine aussi d'argent doré, sur laquelle sont deux esmaux, pesant ensemble trois marcs et demi.

Nota. Ce calice est à présent à la sacristie de la Rouelle, et celui qui était à la Rouelle est en la chapelle des Apostres.

ÉTAT DE L'ARGENTERIE QUI EST A L'AUTEL DE LA ROUELLE (5).

Un calice d'argent doré, ciselé, avec des grands rayons sur le pied

(1) Cet autel était situé vers la croisée méridionale. On y comptait jadis un grand nombre de figurines en pierre. Il avait été refait vers le milieu du XVIIe siècle, aux frais de Pierre Dozet, chancelier de l'église de Reims, archidiacre de Champagne. Il faisait pendant à la chapelle du saint Lait, qui était dans la croisée septentrionale.

(2) Il existe encore au trésor de Notre-Dame deux calices d'argent qui peuvent remonter au XVIIe siècle. Ils sont ciselés avec soin et ornés de figures. Nous en donnons le dessin.

(3) On voit au trésor de la cathédrale deux burettes d'argent blanc et leur plateau, qui peuvent être du XVIIe siècle. Nous en publions le dessin.

On voyait dans cette chapelle un tableau qui représentait saint Remi recevant la Sainte-Ampoule. Il paraît que cet autel avait été antérieurement consacré à saint Calixte.

(4) Cet autel, situé dans la croisée méridionale, portait antérieurement le nom de chapelle de Saint-Barthélemy. C'était celle qui se trouvait près des fonts baptismaux.

(5) Il y avait à Notre-Dame de Reims onze chapelles. Notre inventaire ne les désigne pas toutes. Ou elles ne contenaient habituellement rien, ou le document que nous publions n'est pas complet.

et autour de la coupe, avec la platine aussi d'argent doré ; pesant les deux ensemble trois mares quatre onces deux gros.

Nota. — Ce calice ci-dessus est à présent à la chapelle des Apostres, et celui qui était aux Apostres est à la Rouelle.

Un autre calice d'argent doré, par le dedans, à la pomme et sur les bords, avec le plateau d'argent blanc, pesant les deux ensemble deux mares trois onces.

ÉTAT DE CE QUI EST AU PETIT TRÉSOR DANS L'ARRIÈRE-CHŒUR A LA GARDE DE MM. LES SÉNÉCHAUX.

Une riche mitre (1) précieuse du don de monseigneur Charles, cardinal de Lorraine, archeveque de Reims, garnie d'or et de fines pierres précieuses, savoir :

Cinquante-huit rubis d'Orient et sept rubis balais, dix roses de rubis et deux roses de diamants.

Deux chatons à chacun trois diamants, les rubis desdits chatons sont compris aux cinquante-huit ci-dessus.

Un nom de Jésus en diamants d'un côté, une croix de diamants de l'autre côté de la mitre, au milieu de laquelle est une table de rubis.

Il y a quatre pointes de diamants et une grande lozange de diamants qui est au-dessus de la dite croix

Autres diamants taillés en face de grosses turquoises.

Saint Michel au haut de ladite mitre, garni de diamants, dont l'un tient un petit écusson de diamant.

Il y a quatre émaux d'or. Il y a deux turquoises, l'une au devant et l'autre au derrière de la dite mitre, qui sont de la vieille roche, estimées 400 livres chacune.

Aux deux pendants de ladite mitre il y a quatorze rubis, deux armoiries d'or, huit petits vases d'or émaillés, une grande table de saphirs.

Une custode de cuir pour mettre ladite mitre, avec deux coussinets, une cassette de maroquin rouge dans laquelle est enfermée la dite custode en laquelle est la dite mitre.

Une autre mitre d'or de Cypre avec la custode, garnie du côté du front de quatre émaux enrichis de semences de perles, et sur la bande frontale de deux grosses perles.

(1) Voyez la double description de cette mitre, qui compose le chapitre XII de notre publication.

Une autre mitre de satin blanc, enrichie de broderies d'or, avec un nom de Jésus et celui de Marie enrichis de semences de perles.

Une grande croix archiépiscopale d'argent doré, avec un crucifix pesant vingt-huit marcs compris le bois qui est dedans, laquelle se démembre en trois bâtons; du don dudit seigneur Charles de Lorraine (1).

Une grande crosse d'argent doré (2), laquelle se démembre en trois bâtons pesant vingt-huit marcs six onces y compris le bois qui est en dedans; du don dudit seigneur Charles de Lorraine, cardinal, archevesque de Reims (3), fait à son église avec lesdites mitres, crosses et croix, par son testament écrit de sa main, fait le 1er janvier 1571 pour servir à ses successeurs archevesques quand ils seront en dedans de la ville de Reims et aux prélats qui officieront.

Une boite carrée d'argent doré par les bords, dans laquelle y a du bausme; pesant un marc deux gros.

Plusieurs perles et autres fragmens d'or et d'argent qu'on ne peut inventorier (4).

ÉTAT DE CE QUI EST AU PETIT TRÉSOR A LA GARDE DU FABRICIEN.

Trois pots d'argent servant à mettre les saintes huiles, pesant....

Trois autres pots d'estain avec trois flacons de même métal (5).

Deux grands ciboires d'argent ciselé, servant pour faire la communion le jour de la Dédicace, faits d'une lampe d'argent donnée par les héritiers de M. Gérard Dubois, chanoine de Reims en 1652, pesant ensemble avec les couverts huit marcs sept onces, qui est quatre marcs trois onces quatre gros.

(1) Elle fut portée à la monnaie en 1690. (Note de l'inventaire.)

(2) Cette crosse était ciselée avec grand soin, et ornée de diverses figures. (Note de l'inventaire.)

(3) Le lecteur a vu par tout ce qui précède combien avait été grande, envers la cathédrale de Reims, la générosité de Charles de Lorraine. Ces dons ont survécu aux spoliations que nécessita la Ligue; mais ils n'existaient plus tous quand vint 1792. C'est que les souvenirs historiques perdent de leur influence à mesure qu'ils s'éloignent, et que la reconnaissance des services passés depuis long-temps lutte faiblement contre les besoins du jour.

Je ne fais le procès à personne. Des reproches, même bien fondés, en pareille matière, ne réparent rien.

(4) Ce sont sans doute des joyaux qu'on avait détruits pour enrichir de leurs débris les châsses nouvelles ou pour faire face aux besoins de l'église et à ceux de l'Etat.

Les sénéchaux du Chapitre gardaient la clef du trésor qui contenait tous ces objets.

(5) En 1708, on a fait six gros flacons d'étain, carrés et uniformes, en changeant les anciens. (Note de l'inventaire.)

Le vase ou hanap de saint Rigobert, garni d'argent doré par le dedans (1).

Cinq hanaps de bois de Cypre, au fond desquels sont des bossettes d'argent.

Un autre hanap de Cypre sans bossette.

Deux calices, l'un d'argent doré, qui servait à la chapelle du saint Lait, donné par feu Monseigneur Robert de Lenoncourt (2), archevêque de Reims, qui ne peut plus servir, pesant trois marcs trois gros.

Et l'autre d'argent doré par dedans et aux pommes et bordures, qui servait ci-devant à la chapelle des Apôtres, lequel est rompu; pesant, savoir : celui de Monseigneur de Lenoncourt, avec la platine, trois marcs 3 gros;

Et l'autre aussi avec la platine, trois marcs trois gros.

Deux burettes d'argent doré, qui avaient été données à la chapelle du saint Lait, avec le calice qui y sert présentement, lesquelles ayant été rompues en ont été retirées et échangées à d'autres qui sont aussi rompues, et ont été retirées; pesant deux marcs deux onces (3).

(1) On permettait aux malades d'y boire pour se guérir ; c'est surtout les individus atteints de fièvre qui y avaient recours.

(2) Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, sacra François Ier, et mourut en odeur de sainteté. Ce fut un des bienfaiteurs de l'église de Reims. Il ne faut pas le confondre avec un autre Robert de Lenoncourt, son neveu, abbé de Saint-Remi, et successivement évêque de Châlons-sur-Marne, de Metz, archevêque d'Embrun, d'Arles, et cardinal, mort en 1561.

(3) C'est ainsi que se terminent les inventaires dont les expéditions nous ont été communiquées. Ce qui suit a été emprunté à d'autres sources que nous ferons connaître à mesure que nous avancerons.

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims.

Imp. de Lemercier, Paris.

Mitres

a. de Jean Juvénal des Ursins (1449)
b. du Cardinal Charles de Lorraine (1545)
c. d'un pair ecclésiastique au sacre de Louis XV (1722)
d. du Cardinal de Latil (1825)

CHAPITRE XII.

DESCRIPTION DE LA MITRE PRÉCIEUSE DONNÉE A L'ÉGLISE DE REIMS PAR M. LE CARDINAL DE LORRAINE (1).

La mitre est couverte de drap d'argent semé devant et derrière de feuillages d'or en orfèvrerie, et émaillé de plusieurs couleurs ; elle pèse en tout en l'état qu'elle est, six mares six onces six gros.

Du coté du front :

A la pointe en haut, une figure de saint Michel, dont manquent les deux ailes et le sabre ; elle est garnie par devant de dix-sept petits diamants fins, prisés 60 écus.

Au dessous, trois rubis, 30

Une turquoise n° 2 de vieille roche en pointe, estimée en 1670 400 livres, 20

(1) Cette description a été copiée par nous sur un extrait d'un inventaire du trésor de la cathédrale le de Reims, fait en 1709. Cette pièce se trouve dans les archives du Chapitre conservées dans celles de la ville. Nous y joignons une autre pièce puisée à la même source, qui donne quelques détails plus précis sur cette précieuse mitre. C'était au surplus celle que le cardinal de Lorraine portait au concile de Trente : il l'avait léguée à l'église de Reims ; le comité d'aliénation l'avait épargnée ; on la laissa d'abord en dépôt au district ; de là elle passa

Une rose de rubis fins, 10 écus.
Et aux quatre coins de cette rose, quatre rubis fins, 30
Une rose de diamants, 15
Cinq rubis, 70
Une rose de sept rubis avec une pointe de diamants ; manque un des sept :
A la bande frontale un nom de Jésus en gothique, fait de plusieurs diamants : 240
Au frontal et aux deux côtés du nom de Jésus, deux émaux, l'un de la sainte Vierge, et l'autre un ange représentant l'Annonciation ; chaque émail cantonné de quatre rubis : 60
Sur le bord d'en bas, quarante-six grosses perles : 40
Du costé où est la figure de la Vierge, deux gros rubis balais : 30
Cinq rubis fins, 10
Une fleur-de-lys garnie de trois diamants et un rubis, 12 1/2
Une pointe de diamants, 20
Trois tables de diamants taillés en triangle, 30
Ledit coté de la sainte Vierge, entouré de cent vingt-cinq perles moyennes : 30
De l'autre coté, qui est la droite de la mitre, où est l'émail représentant un ange,
Un gros rubis balai et une grosse émeraude, 20
Cinq rubis fins, 20
Une fleur de trois diamants et un rubis, 15
Une pointe de diamants, 30
Trois diamants plats et carrés, dont l'un oblong, ledit côté droit environné de cent vingt-cinq perles : 30
Du costé des pendans ou de derrière,
A la pointe, une figure d'or sur un serpent, tenant une pique garnie de quatorze diamants, sans ceux qui sont perdus, 24
Au dessous de ladite figure, quatre rubis, 15
Au milieu desdits quatre rubis, une rose de rubis, 10

dans le musée de Reims ; au mois de ventôse an XII, elle disparut sans qu'on pût savoir ce qu'elle était devenue. L'armoire qui la contenait fut retrouvée fermée. Une longue instruction fut commencée à cette occasion : elle fut inutile. On crut qu'il ne s'agissait pas dans cette affaire d'une soustraction frauduleuse ordinaire, mais d'un détournement clandestin fait par ordre de l'autorité supérieure : au surplus, ce n'était qu'une conjecture que rien n'a confirmée depuis, car la mitre n'a plus reparu, ni à Paris, ni ailleurs.

Une turquoise fine prisée en 1670 quatre cents livres, 15 écus.
Quatre rubis, 10
Une rose de cinq diamants fins, 15
Une rose de cinq rubis, 10
Quatre rubis, 10
Une rose de rubis, et au milieu une petite pointe d'émeraude, 10
Un diamant en losange : 50
A la bande frontale, une croix garnie de quatre diamants et un rubis au milieu : 70
Autour de la croix, trois roses de rubis : 30
Au frontal, deux émaux aux costés de la croix, représentant : l'un saint Pierre, l'autre saint Christophe, estimés avec l'or environné de huit rubis : 35
Sur le bord d'en bas, quarante-six grosses perles : 18
A l'un des cotés du derrière de la mitre, où est l'émail représentant saint Pierre, qui est la gauche,
Un petit rubis balai, 20
Quatre autres rubis, 15
Ledit coté gauche, environné de cent vingt-quatre perles : 25
Au coté droit, au dessus de l'émail de saint Christophe,
Quatre rubis, 10
Un rubis balai, 5
Deux tables de diamants et deux pointes de diamants, 30
Un saphir violet, 2
Ledit coté droit, environné de cent vingt-cinq perles, 25
Au même coté, sur le bord et séparation entre le devant et le derrière, entre les émaux de la sainte Vierge et de saint Pierre, deux cercles de vingt petites perles, autrefois vingt-une : 3
Entre les deux cercles, une rose de rubis : 10
Au dessus, quatre losanges, dont trois de seize perles, et l'autre de douze : 10
A l'autre coté, entre les émaux de l'ange et de saint Christophe, deux cercles de vingt-et-une perles, autrefois vingt-deux : 3
Entre lesdits deux cercles, une rose de rubis, 10
Au dessus, quatre losanges de seize perles (1), 10

(1) Les perles qui ornaient cette mitre étaient de la plus grande beauté. Leur valeur, à ce qu'il paraît, dépassait de beaucoup celle des autres pierres.

Sur les deux pendants, à chacun sept rubis fins, 30
Chaque pendant terminé par quatre petits vases d'or.
Ladite mitre et pendant peuvent être garnis de deux marcs et demi d'or fin aux chatons; nuages, feuillages, perles, huit marcs un tiers, 500 liv.

DESSINS (1) DE LA MITRE (2) DONNÉE PAR M. LE CARDINAL DE LORRAINE.

Au rang du bas quarante-six perles, grosses barroques, d'environ du poids de six grains l'une portant l'autre.

Au coté droit, sur le bas, six roses de soixante-dix perles, que rondes, que baroques, plattes, petites que grosses, au milieu desquelles roses est un grenat garni d'or de cinq pièces.

Au coté gauche il n'y a aucune rose de perles, ni grenat pour correspondre aux autres du coté droit.

Au coté droit, la bordure de la mitre garnie de cent cinq perles rondes, barroques, rousses et blanches, du poids de 3 à 4 grains.

Au coté gauche, la bordure paraissant garnie de cent vingt-trois perles de même qualité que les précédentes.

Au bas de la mitre, entre les deux rangées de perles, il y a au milieu une croix de quatre diamants taillés en table longue, avec un rubis au milieu taillé en table carrée, au bout du haut de la dite croix un diamant en table de triangle, carré, relevé au milieu, aux deux cotés du bas de la croix trois roses de grenats de cinq pièces chacune, le tout garni d'or.

Aux deux cotés de la dite croix sont deux portraits d'or emaillés ronds, représentant saint Pierre du coté gauche, et du coté droit saint Christophe (3).

Entre le portrait de saint Pierre et la dite croix sont deux cabochons en rubis garnis d'or, avec une garniture d'or massif à jour, emaillée de bleu, vert, blanc et rouge; les cabochons sont plus grands que ceux ci-après.

Entre le portrait de saint Christophe et la croix sont deux cabochons de rubis et garniture d'or du même.

(1) Cette description paraît avoir été faite vers 1670. C'est ce qui résulte des estimations relatées dans la pièce qui précède, et d'une note que nous publions à la fin de ce chapitre.

(2) En 1669, on l'estimait quarante-cinq mille livres. (Note de l'inventaire.)

(3) Le lecteur ne sera peut-être pas fâché de retrouver ici quelques détails sur deux mitres qui ap-

Entre le portrait de saint Pierre et de saint Christophe et la bordure sont quatre cabochons de rubis, savoir : deux de chacun coté garnis d'or emaillé.

Au milieu de la mittre, du coté droit, se trouve un amatiste garni de quatre diamants, dont deux taillés en table carrée, savoir, celui du haut et du bas; les deux autres, l'un du coté droit, en triangle, et celui du coté gauche, en pointe.

Au dessous sont cinq cabochons de rubis, deux de table carrée, l'un plus grand que l'autre, et trois en triangle; le tout garni d'or.

Au milieu de la mitre, du coté gauche, au dessus du portrait de saint Pierre, est attaché un grand rubis garni de quatre diamants, dont deux sont taillés en table carrée, savoir, celui du haut et celui du coté gauche et celui du bas en triangle, et celui coté droit en pointe carrée pareille à celui du coté droit qui est au coté gauche de l'amatiste.

Au dessus sont cinq cabochons de rubis, dont l'un est taillé en table carrée longue et les autres carrés.

Dans le milieu de la mitre, au-dessus de la croix de diamants, au-dessus du diamant qui est au-dessous de la croix, sont deux cabochons de rubis petits garnis d'or.

Plus haut est une rose de cinq petits grenats garnis d'or.

Plus haut deux cabochons de rubis plus grands que les précédents.

Plus haut une rose de cinq pièces de diamants taillés en facettes.

partenaient à Richard Pique, archevêque de Reims. Ils pourront lui servir de point de comparaison. Les objets dont s'agit furent inventoriés en 1589, et nous copions textuellement l'inventaire :

« Une mitre dont le champ est de semenses de pelles (*a*), et en laquelle sont les choses qui s'ensui-
» vent ; c'est asavoir : à l'un des liez (*b*) de ladite mitre, six saffirs, trois rubis, soixante-sept pierres
» semblans rubis troubles, neuf esmeraudes grossettes, cinquante-sept moyennes esmeraudes, deux
» pierres taillées, l'une à crucifix blanc et l'autre à une annonciation noire, huit grosses pelles et
» plusieurs autres menues pierres ; et à l'autre liez derrière ladite mitre, quatre gros saffirs, sept
» gros rubis, trois moyens rubis, six grosses esmeraudes, huit moyennes esmeraudes, huit grosses
» pelles, et plusieurs autres pierres tans rubis, esmeraudes et pierres; et en chacun des costés de
» ladite mittre, un rubis gros et autres pierres, et les deux pendants derrière à cinq pierres ; c'est
» assavoir : à l'un trois, et à l'autre deux, et à chacun desdits pendants, six bastonnes d'or pendant
» à chaine d'or. Une autre mittre de broderie d'un coté à l'image saint Nicolas et saint Etienne, et
» d'autre costé Notre-Dame et saint Jean (*c*). »

(*a*) *Pelles :* perles.

(*b*) *Liez :* côté.

(*c*) Comme on le voit, ces mitres ont une grande analogie avec celle de M. de Lorraine, et les artistes du XIVe siècle paraissaient rivaliser avec ceux du XVIe.

Plus haut sont deux cabochons de rubis de même grosseur que les précédents.

Plus haut, dans le milieu, une belle turquoise de vieille roche; elle est garnie d'or.

Plus haut, deux cabochons (1) de rubis, l'un taillé en table carrée, et l'autre de même que les précédents.

Plus haut, dans le milieu, une rose de cinq petits grenats.

Au haut de la mitre sont deux cabochons de rubis, dont l'un est en triangle et l'autre carré.

Au plus haut de la mitre, faisant la pointe de la mitre, est une figure d'or de saint Michel ayant un dragon à ses pieds, émaillé de bleu; sur la figure de saint Michel y a treize diamants tant petits que grands, taillés en table, les uns triangle, les autres longues, outre deux qui sont perdus, l'un était au..... et l'autre au poignet.

Au bas de ladite mitre, sont deux pandeloques chacune garnie de quatre boutons d'or en forme de masse, ornée d'ouvrage d'or massif émaillé de vert, blanc, bleu et rouge avec sept cabochons de rubis sur chacune pandeloque, accompagnée de rosette d'or; sur l'une un écusson de trois fleurs-de-lys, et sur l'autre un écusson orné de fleurs-de-lys de Bretagne.

Au bas de la mitre sont quarante-six perles grosses rondes de six à huit grains pièce.

Au coté droit sont cent vingt-six perles grandes de trois à quatre grains, belles, rousses.

Au coté gauche sont cent vingt-cinq perles belles, rondes, blanches et rousses.

Au bas de la mitre du coté gauche, six roses de quatrevingt-une perles petites, rondes, baroques.

Au bas, entre les deux plus basses roses de perles, est une rose de grenats garnie d'or et de cinq petits grenats.

Au milieu de la bande du bas est un nom de Jésus garni de trente-un diamants taillés en facette table tant grands que petits; au-dessus du nom de Jésus est un cabochon de rubis garni d'or en triangle.

Aux deux costés du nom de Jésus sont quatre cabochons de rubis, deux de chacun costé garni d'or.

(1) Le terme *cabochon*, que le lecteur a déjà remarqué plusieurs fois, désigne une pierre précieuse polie, mais non taillée. C'est dans cet état que se trouvaient en grande partie les pierres fines qui enrichissaient le trésor de Reims.

Au coté desdiets cabochons de rubis sont deux portraits d'or en rond représentant, celui du costé droit l'ange Gabriel, et celui du costé gauche une Vierge.

Entre le portrait de l'ange Gabriel et le bas de la mitre sont deux cabochons de rubis.

Entre le portrait de la Vierge et le bord de la mitre sont deux cabochons de rubis de même que les précédents.

Au milieu de la mitre, du côté droit, marqué 1, la grande pierre est perdue; au-dessus est un grand diamant, taillé en facette, celui du bas taillé en table, celui du coté droit taillé en table, celui du coté gauche taillé en pointe.

Au dessus sont six cabochons de rubis, deux taillés en table, l'un beaucoup plus grand que l'autre; aussi un fleuron garni de trois diamants taillés en facettes, avec un autre cabochon de rubis au dessous fesant une fleur-de-lys.

Au milieu de la mitre, du coté gauche, un grand rubis, au dessus un beau diamant triangle, taillé en table, garni d'or; au dessous un autre diamant triangle, taillé en table, moindre que le précédent; au coté droit un diamant taillé en pointe, et du coté gauche un autre diamant taillé en triangle.

Au dessus sont six cabochons de rubis, deux taillés en table de même grandeur presque; un fleuron garni de trois diamants et taillés en facettes, avec un autre cabochon de rubis faisant la fleur-de-lys.

Dans le milieu de la mitre, au dessus du nom de Jésus, est un cabochon de rubis en triangle, garni d'or.

Plus haut, deux cabochons de rubis, l'un carré et l'autre long.

Plus haut, une rose de sept grenats et un diamant taillé en facette, et un diamant en pointe au milieu.

Plus haut, deux cabochons de rubis en carré.

Plus haut, une rose de cinq diamants taillés en facettes.

Plus haut, deux cabochons de rubis, l'un triangle, l'autre longue triangle.

Plus haut, une rose de cinq grenats.

Plus haut, deux cabochons de rubis carré long.

Plus haut, au milieu, une turquoise de vieille roche en pointe fort belle et grosse.

Plus haut, deux cabochons de rubis.

Plus haut, un beau et assez grand cabochon de rubis en carré.

Au haut de la mitre, faisant la pointe, une figure de saint Michel

tenant une rondache, la tête d'or, avec un dragon à ses pieds, aussi d'or.

Le dit saint Michel garni de quatorze diamants, tant gros que petits, et un quinzième sur la rondache.

Le tout pesant six marcs six onces six trezeaux (1).

(1) A la suite de cette description se trouvent les deux notes dont la teneur suit :

« Le 6 août 1673, sur les dix heures du matin, M. le grand-archidiacre Dey et moi avons mis la » mitre précieuse de M. le cardinal de Lorraine entre les mains de Monseigneur l'archevêque qui a » désiré la faire raccommoder; elle était dans l'étui de cuir noir, et l'étui dans une cassette de ma- » roquin rouge de laquelle on lui a donné la clef.

» Le même jour, on a mis es mains de mondit seigneur archeveque le portrait de Monseigneur le » cardinal de Lorraine, qui était sur son tombeau, et celui du cardinal de Pelieve, qui était dans la » sacristie, pour en faire faire des copies. Le tout par ordre et conclusion du Chapitre. »

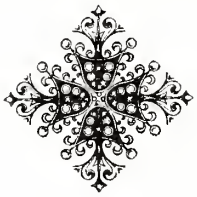

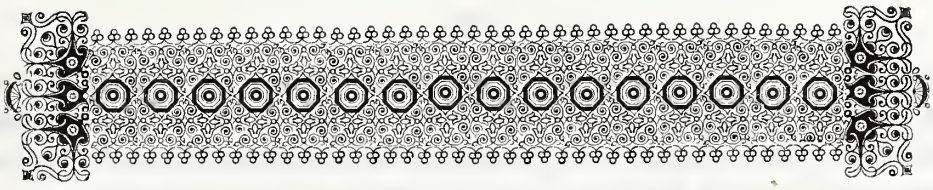

CHAPITRE XIII.

DES CHAPES DE NOTRE-DAME DE REIMS.

Les chapes de Notre-Dame de Reims avaient un grand renom de richesse et de beauté que tout justifiait ; si on pouvait les revoir, on aurait sous les yeux l'histoire complète de l'art de tisser, de broder, et d'enrichir les étoffes d'or, d'argent et de pierreries : un pareil tableau ne pourrait que plaire et servir à l'industriel, à l'artiste, à l'archéologue. Hâtons-nous donc, pendant qu'il en est temps encore, de réunir ce qui nous reste de souvenirs et de traditions sur les vêtements qui servaient à relever l'éclat des pompes religieuses auxquelles nos pères assistaient.

En 1404, les chapes de soie étaient déjà si nombreuses à Notre-Dame, qu'à certaines processions il y en avait non-seulement pour tout le clergé, mais encore pour tous les chanoines : d'où venait donc cette abondance d'ornements et de riches costumes ? Des dons du sacre d'abord, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ensuite de quelques usages dont nous allons parler.

Chaque chanoine devait, lors de son installation, payer ce qu'on appelait le droit de chape : c'était d'ailleurs une coutume à peu près

universelle dans le royaume. Cette redevance était de cent cinquante livres dans le siècle dernier. Chaque archevêque devait, à son avènement, aussi donner ce qu'on appelait une chapelle, c'est-à-dire les ornements nécessaires pour décorer l'autel et vêtir les officiants. Généralement les armes du donateur étaient brodées sur les objets offerts. Cette largesse était encore une tradition observée dans divers diocèses de France, et les successeurs de saint Remi ne manquaient pas de s'y conformer.

Huit siéges épiscopaux payaient tribut à la fabrique de Reims. Voici à quelle occasion : on arrivait jadis à l'épiscopat par l'élection; le peuple élut d'abord; les Chapitres finirent par s'emparer de son droit. Mais ils n'étaient pas souverains absolus, et ils devaient obtenir la confirmation du Chapitre métropolitain. Les archives de Reims conservent de nombreuses demandes de ce genre, formées, notamment au XIIIe siècle, par les Chapitres des évêchés suffragants. Cette suprématie toute spirituelle ne tarda pas à prendre les formes matérielles qu'imprimait alors la féodalité à toutes les institutions qu'elle couvrait de ses ailes.

Les évêques suffragants devaient non-seulement faire confirmer leur élection, mais il fallait encore qu'ils vinssent prêter serment devant le grand-autel de Reims. De plus, ils étaient tenus de donner à la fabrique une chape décente, convenable et digne de la cathédrale.

Les siéges suffragants de celui de Reims étaient jadis ceux de Châlons, d'Arras, de Senlis, de Beauvais, de Cambrai, de Boulogne, de Laon et de Tournay.

Il ne faut pas croire qu'on obtenait toujours sans difficulté le serment et la chape. Nos archives communales possèdent de curieux dossiers renfermant les procédures suivies par le Chapitre de Reims, contre les prélats récalcitrants.

Les uns offraient le serment sans la chape; d'autres offraient de livrer la chape, non pas à titre de redevance, mais à titre de don. Tous finirent par être condamnés; et au XVIIe siècle il n'y avait plus de difficulté sur ce point.

L'autorité du pape intervenait parfois dans ces débats, qui étaient au moins un scandale politique. Pierre Dailly, évêque de Cambrai, pensa être excommunié, dit Cocquault, pour avoir refusé la chape qu'il devait [1397].

On plaidait parfois aussi (car sur quoi ne plaidait-on pas?) sur la valeur de la chape. Souvent les nouveaux nommés se prêtaient de mauvaise grâce à leurs obligations, et ils donnaient une chape peu riche, et inutile aux pompes des cérémonies de Notre-Dame. Il y avait encore sur ce point de sérieuses difficultés.

Les procès se suivaient à la requête du Chapitre. L'archevêque de Reims déléguait ses officiaux pour juger les différends. Souvent le roi intervenait et nommait des commissaires pour y mettre un terme. Le 31 juillet 1543, Charles de Lorraine, archevêque de Reims, institua des juges pour vider ce genre de difficulté.

Ces différends firent tant de bruit et durèrent si long-temps, qu'on finit par dire proverbialement d'un procès qui ne se terminait pas, « on dispute de la chape à l'évêque ». Si nous en croyons Coequault, cette locution aurait pris naissance dès le XIVe siècle.

Souvent au contraire les évêques envoyèrent une chape magnifique. Quelquefois aussi, pour être plus certains que le Chapitre de Reims serait satisfait, les prélats offraient une somme d'argent ; le Chapitre discutait alors ses intérêts, et on arrivait à une transaction sur le chiffre. Au XVIe siècle, on trouvait suffisante la somme de trois cents livres ; au XVIIIe (1722), un évêque de Châlons-sur-Marne donnait huit cents livres ; au XVe siècle, on se contentait de cinquante écus.

Dans les dossiers que nous avons feuilletés, nous avons parfois trouvé la description des chapes offertes et reçues. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rapporter ici quelques-uns de ces détails, qui tiennent à l'histoire des arts, des modes et de l'industrie.

En 1665, M. de Breteuil, évêque de Boulogne, donnait une chape de brocard à fleurs d'or sur un fond d'argent. En 1680, son prédécesseur en avait donné une semblable, et avait cru, de crainte de réclamation, devoir y joindre cinq louis d'or.

En 1614, l'évêque de Laon envoyait une chape de drap d'or et d'argent frisé.

En 1576, un évêque de Boulogne donnait une chape de velours violet cramoisi semée de grandes fleurs-de-lys d'or de Chypre ; les broderies étaient sur velours cramoisi ; on voyait sur chaque bande trois ronds en or, et au milieu une image ou sujet ; çà et là on remarquait des bouquets d'étoiles d'or et d'argent ; sur le chaperon était brodée en soie l'Assomption, et la broderie était relevée d'or et d'argent. Les armes du donateur avaient leur place sur ce riche ornement.

En 1555, M. de Laon offrait une chape de velours violet semée de fleurs-de-lys d'or, aux orfrois de velours rouge, brodée de compartiments en toile d'argent, semée de fleurettes de toile d'or et de larmes de toile d'argent ; sur le capuchon en velours rouge était représentée l'Annonciation. Le Chapitre trouva le présent mesquin, et protesta dans l'intérêt de l'avenir.

En 1524, M. de Bonneval donna une chape de toile d'or à orfrois d'or fin, et ornée de ses armes.

En 1509, Charles de Luxembourg, évêque de Laon, donnait une chape de drap d'or et de velours violet sur laquelle on voyait en broderie différentes images de la Passion.

En 1476, M. de Boulogne envoyait une chape de drap d'or frisé. L'Assomption y était représentée.—Nous aurions pu multiplier les citations, mais nous en resterons là ; celles que nous avons faites donnent une idée des chapes à différentes époques. On conçoit combien devait être riche en chapes la fabrique de Notre-Dame de Reims. L'inventaire qui suit va rappeler au lecteur un grand nombre de donations du mêm genre ; on y verra aussi l'indication des chapes données par quelques archevêques et quelques chanoines.

Notre travail eût sans doute été plus complet si nous avions pu publier siècle par siècle la description de toutes ces offrandes. A l'impossible nul n'est tenu. Nous imprimons tout ce que nous avons pu réunir : d'abord un extrait de l'inventaire fait après le décès de Richard Pique, archevêque de Reims, mort à la fin du XIVe siècle, et ensuite l'inventaire fait par le coutre Desmolins au XVIIe siècle. Le travail de Desmolins formera le chapitre XIV. Nous terminerons celui-ci par l'extrait de l'inventaire dont nous avons parlé. Richard Pique avait un riche mobilier, et la description de ces costumes ecclésiastiques peut donner une idée du luxe sacerdotal sous le règne de Charles VI.

Nous empruntons cette citation à l'une des publications de la Société des bibliophiles de Reims. L'expédition authentique de l'inventaire dont il s'agit est conservée aux archives de la ville.

AOURNEMENS D'ÉGLISE.

Premier, une chapelle blanche brodée d'estoiles (1) d'or, blanche de *samit* (2), c'est assavoir : une chasuble, une aube parée, un *amit* (3) paré, estoille (4) et fanon pour le prestre.

Un dalmatique, une aube parée, une amit, une estoille, un fanon et une collerette pour le diacre.

(1) *Estoile :* étoile.

(2) *Samit :* étoffe de soie fine et précieuse, souvent brochée de fil d'or et d'argent. L'oriflamme était de samit.

(3) *Amit :* Linge carré que le prêtre pose sur ses épaules avant d'y mettre l'aube.

(4) *Estoille :* étole.

Une tunique, une aube parée, un amit, un fanon (1) et une collerette pour le soubdiacre.

Une chappe de ce mesme pour le prestre, un large offroy de broderie.

Une autre chappe neufve à offroy, brodée mesme que la première.

Un autre chappe de ce mesmes, mendre (2), à offroy, brodée sur veluel vermel (3).

Deux paremens d'autel de ce mesme, l'un pour hault et l'autre pour bas.

Une nappe d'autel parée à oiseaux et à feuillaille (4).

Un faudepteur (5) de ce mesme, brodé d'un drap de soye vermeille. Laquelle chapelle et toutes les choses dessus descriptes ont été prisées 122 livres.

Une chappe de veluel vermeil, brodée d'or de Cypre, à griffons et à autres choses, et à un offroy, 26 liv.

Une chasuble à larges offroys, dalmatique et tunique, une estoille et un fanon, une aube parée, tout de drap de dyaspmel de Luques, forment (6) usez, tous 10 liv.

Une tunique et dalmatique de soye tout sangle (7), de camocas (8), de deux soyes vert et vermeil, 6 liv.

Une autre paire de tunique et dalmatique de drap vert et vermeil, doublé de *samit tane*, et le faudebsteur pareil, 6 liv.

Une chappe noire de drap de dyaspinel, doublé de sendail (9) vermeil, et un offroy et un drap d'autel de ce mesme, 14 liv.

Une tunique et dalmatique de noir satin sangle, 6 liv. 10 s.

Une chappe blanche de bougran (10) sangle, 32 s.

Une tunique et une dalmatique de soye blanche, sangle à offroy, 8 liv.

Une chasuble tunique, dalmatique estouffée (11) d'estoilles, trois aubes parées, collerettes et deux paremens, tout de *samit* vert sangle, 70 s.

(1) *Fanon :* manipule que l'officiant porte au bras. On les faisait jadis en toile fine, et le prêtre s'en servait comme de mouchoir ou d'essuie-main.

(2) *Mendre :* moindre.

(3) *Veluel vermel :* velours vermeil.

(4) *Feuillaille :* feuillage.

(5) *Faudepteur :* s'agit-il ici d'un fauteuil ?

(6) *Forment :* fortement.

(7) *Sangle :* je n'ai pu encore me fixer sur le vrai sens de ce mot ; veut-il dire juste, sacré, ou bien simple ?

(8) *Camocas :* camelot oriental, fait dans l'origine de poil de chameau.

(9) *Sendail :* on nommait ainsi une étoffe de luxe.

(10) *Bougran :* étoffe faite de poil de bouc ou de chèvre.

(11) *Estouffée :* étoffée.

Une chasuble d'un viez dyaspinel estouffé d'aube, d'estolle et de fanon, 20 s.

Trois mitres blanches, 24 s.

Deux touailles (1) de soye, 4 s.

Trois nappes d'autel, 12 s.

Trois autres touailles à essuer mains en l'autel, 4 s.

(On trouva encore dans la garde-robe du prélat quelques objets qui ne sont pas sans rapport avec les détails que nous publions.)

Une chappe d'église, de drap noir, et un chaperon de ce mesme, prisés 64 s.

Trois chapeaux pontificaux et le coffre de cuir pour les mettre, 16 s.

Deux bonnes aumusses de Calabre, 22 liv.

Plusieurs de ces vêtements furent légués par Richard Pique à la fabrique de Reims.

Hâtons-nous d'arriver à la pièce qui seule peut donner une idée du luxe qu'on déployait jadis à Notre-Dame.

(1) *Touailles :* toiles. Celles qu'on faisait à Reims en lin étaient très-estimées. On en offrait aux illustres hôtes que la cité recevait dans son sein.

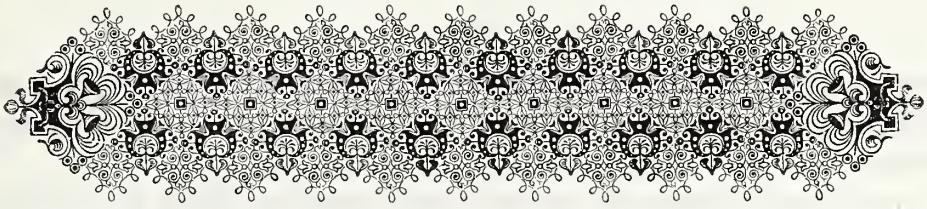

CHAPITRE XIV.

INVENTAIRE DES CHAPES, CHASUBLES, DALMATIQUES, TAPISSERIES DE NOTRE-DAME DE REIMS, FAIT PAR LE COUTRE DE LADITE ÉGLISE.

Une chappe de drap rouge, figuré par devant, de drap d'or vert figure; du don de M. le cardinal de Lorraine.

Trois chappes de drap d'or frisé, et les orfrois (1) de drap d'or figurés d'images de la Passion, et la bille (2) couverte des armoiries; du don dudit prélat.

Une chappe de drap d'or rouge, avec les orfrois fort longs aux armoiries de l'église (3); du don du cardinal Saint-Malot, dict Brissonnet (4), archevesque de Reims.

(1) *Orfrois :* broderie généralement assez large qui garnissait les bords de la chappe.

(2) *Bille :* on nommait ainsi une petite bande d'étoffe qui couvre l'agrafe de la chape, et va d'un bord à l'autre, en passant sur la poitrine de l'ecclésiastique.

(3) Les armoiries de l'église de Reims. Il s'agit sans doute ici de celles du Chapitre. Nous les donnons un peu plus loin.

(4) Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo, archevêque de Reims, puis de Narbonne, cardinal, surintendant des finances de France, mourut en 1514.

Une chappe de drap d'or rouge, tissu à Cypre (1), avec les orfrois à plusieurs images, et la bille couverte d'un escusson; du don du roy Charles VII.

Une chappe de drap d'or cramoisi riche avec les orfrois de plusieurs histoires; du don de Regnault de Carneto (2), archevesque de Reims.

Une chappe de drap d'or fin frisé, bordé par bas de velours vert, les orfrois d'or à plusieurs images, en la bille de laquelle il y a une colombe; du don de Billeau, chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris et à Reims.

Deux chappes de drap d'or jaulne (3) frisé avec plusieurs orfrois de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or et de croissants (4); du don de Henri II du nom, roy de France.

Une chappe (5) de drap d'or cramoisi, semé de grandes fleurs d'or avec les orfrois fort larges, à double Apostres (6) et prophètes; du don des Ursins (7), archevesque de Reims, avec ses armes à la bille.

Une chappe de velours rouge cramoisi, bordée par bas de bordure à cordons de fil d'or avec les orfrois semés de demis soleils; à la bille, un soleil dans lequel est le nom de Jésus; du don du cardinal de Lorraine.

Une autre chappe de velours cramoisi, de même façon, au dos de laquelle sont les armes du cardinal de Cresquy (8), évesque d'Amiens, qui l'a donnée.

(1) Le lieu de la fabrique est indiqué. Ce point n'est pas sans importance pour l'histoire de l'industrie des tissus. L'écusson qui ornait cette chape était sans doute celui de France.

(2) Regnault de Carneto. Il s'agit ici de Regnault de Chartres, mort en 1444. C'est lui qui sacra Charles VII à Reims, en présence de la Pucelle d'Orléans. Il était chancelier de France et cardinal. Ce fut un bon citoyen et un homme d'état.

(3) Le lecteur va voir que l'industrie manufacturière est aussi avancée que de nos jours. Les fils d'or recevaient toutes les nuances que nous leur voyons de nos jours. Il sera question plus loin d'or rouge et d'or vert.

(4) Nous retrouvons encore ici les croissants que nous avons remarqués sur le reliquaire du saint-sépulcre. Chose bizarre que ce souvenir d'amour aux pieds des autels, et que peuvent seuls expliquer les mœurs du XVIe siècle, de cette époque de désordre moral et de fanatisme religieux.

(5) Les doubles apôtres étaient deux figures d'apôtres placées l'une à côté de l'autre sur les orfrois. Nous donnons le dessin d'une chape ainsi ornée.

(6) Nous n'avons pas la prétention d'apprendre au lecteur ce que c'est qu'une chape, mais pour éviter toute confusion, nous croyons devoir rappeler qu'on nomme ainsi le vêtement que portent à l'office les chantres; c'est aussi le costume des évêques, des archevêques, des cardinaux; déployée, elle forme un vaste demi-cercle; elle s'attache sur la poitrine avec des agrafes dissimulées sous une bande d'étoffe; au dos est un collet nommé chaperon.

(7) La famille des Ursins a donné deux archevêques au siége de Reims. Elle avait pour armes: bandé d'argent et de gueules de six pièces au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules, boutonnée d'or, soutenu de même.

(8) Antoine de Créquy, évêque de Nantes, puis d'Amiens, chancelier de l'ordre de Saint-Michel,

Une chappe de velours rouge de mesme façon; du don de Cosme de Clausse (1), évesque et comte de Chaalons.

Une chappe pareille à la susdite, sinon qu'au dos sont les armes de M. de Bourg (2), évesque de Laon, qui l'a donnée.

Une chappe de drap d'or sur satin rouge, avec les orfrois de velours violet semés de fleurs-de-lys d'or, la bille couverte des armoiries de Bourbon (3), évesque de Laon, qui l'a donnée.

Une autre chappe de toile d'or, parements de velours violets, semée de fleurs-de-lys d'or; du don du cardinal de Bourbon (4), évesque de Beauvais.

Une chappe de drap d'or rouge, bien ouvré, ayant les orfrois à doubles images, la bille couverte d'un escusson de la Passion; du don de Jacques Brehier, chanoine de Reims.

Une chappe pareille à la susdite; l'escusson des armes de Pisleu (5), évesque d'Amiens, qui l'a donnée.

Une chappe de toile d'or avec les orfrois de la Passion; la bille couverte d'un escusson aux armoiries de l'église d'Amiens.

Une chappe de satin rouge, en feuillage de fil d'or avec les orfrois figurés en personnages et la bille couverte de trois armoiries; du don de M. Anger, évesque de Noyon (6).

Une chappe de toile d'or orangé, avec les orfrois figurés où il y a des apôtres, en la bille de laquelle est couverte d'un écusson dedans lequel il y a un lion; du don de Charles de Roussy (7), évesque de Soissons.

cardinal en 1565, mort en 1574. Il avait pour armes le créquier et le cri si connu : A Créquy le grand baron.

(1) Cosme Clausse, mort en 1624, âgé de 76 ans. Il avait succédé à son frère Nicolas, et laissa la place à son neveu Henry.

(2) Il faut peut-être lire : *de Bours*. Il y eut un évêque de Laon dont tel était le nom.

(3) Il s'agit ici de Louis de Bourbon, légat du Saint-Siége, abbé de Saint-Denis, mort en 1556. Il baptisa François II, inhuma François Ier, et sacra Catherine de Médicis. Il était cardinal et fut archevêque de Reims, de 1556 à 1558. Il était de Bourbon-Vendôme et portait pour armes : de France au bâton de gueules, péril lé en bande, chargé de trois lionceaux de gueules.

(4) Ce cardinal de Bourbon est le roi de la Ligue, Charles X. Il mourut en 1590.

Nous n'avons pas l'intention de faire, dans nos notes sur les bienfaiteurs de l'église de Reims, le résumé de leur biographie. Nous voulons seulement indiquer la date de la donation. Ainsi le lecteur pourra se faire une idée des étoffes de luxe fabriquées pour les églises dans chaque siècle.

(5) La famille de Pisseleu a donné un évêque au siége d'Amiens, au XVIe siècle. Ses armes étaient d'argent à trois lions de gueules.

(6) Anger est un nom mal copié. Il est probable que Desmolins veut parler de Jean de Hangest, évêque de Noyon, mort en 1525, ou de Jean de Hangest, son successeur, mort en 1577. Les armes de cette maison sont : d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or.

(7) Roussy est ici au lieu de Roucy. Les armes de Roucy étaient d'or au lion d'azur.

Une chappe de drap d'or argenté avec les orfrois, la bille d'icelle couverte des armoiries de Lenoncourt (1), cardinal et évesque de Châlons, qui l'a donnée.

Une chappe de toile jaune, façon de toile d'or, avec les orfrois où sont les évangélistes, et la bille couverte d'un écusson où il y a un lion et aultres armoiries; du don de Monsieur Foucault de Bonneval, évesque de Soissons (2).

Trois chappes de toile d'argent, tissue de rouge, les orfrois de broderie de rouge brun; donné, pour le drap, par le roi Henry III, et le surplus fait aux dépens de la fabrique.

Une chappe de toile d'or jaune pleine de fleurons brochés, les orfrois de même matière, un passement d'or et de soye rouge; du don de Godefroy de Billy, évesque et due de Laon (3).

Une chappe de drap d'or à fond rouge frizuré et les orfrois d'or : en eux, par tableaux, histoires de la Vierge, et sur le chaperon une adoration; du don de Roger, évesque de Senlis, en 1609.

Quatre chappes de satin de couleur incarnadin d'Espagne, relevé à bouquet et feuillage de fils d'or, les orfrois de drap d'or lamé, relevé de petits bouquets de diverses couleurs; du don des Altesses des Pays-Bas, en 1617 (4).

Une chappe de velours rouge cramoisi, semé de fleurons d'or, les orfrois et la bille ornés de fleurs-de-lys d'or; donnée par Simon Le Gras, évesque de Soissons (5), en 1629.

Une autre chappe de velours cramoisi, semé de fleurons de même façon, avec les orfrois d'une autre chappe faite par la fabrique. Le velours a été donné par Monsieur Turet, escolastre, 1647.

Une chappe de drap d'argent, figuré par dessus, orfrois d'or à doubles images; donnée par le cardinal de Lorraine.

(1) La maison de Lenoncourt a fourni deux évêques au siége de Châlons; ils furent tous deux cardinaux; ils se nommaient, l'un Robert, l'autre Philippe. Leurs armes étaient : d'argent à la croix engrelée de gueules.

(2) Foucault de Bonneval vivait vers 1550. Il portait pour armes : d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

(3) Geoffroy de Billy, grand-prieur de Saint-Denis en France, abbé de Saint-Vincent de Laon, puis évêque de Laon, mort en 1612.

(4) Ces altesses des Pays-Bas sont l'archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle, dont nous avons parlé plus haut. Sans doute ce don a encore été motivé par suite de la translation des reliques de saint Albert. Ces rapports des archiducs avec la ville de Reims n'étaient peut-être qu'une réminiscence des intrigues de la cour d'Espagne sous la Ligue. Isabelle était par sa mère, Elisabeth de France, la dernière représentante de la maison de Valois, et c'était pour la faire monter sur le trône de France que l'Espagne avait prodigué son or et ses soldats.

(5) C'est lui qui sacra Louis XIV, le siége de Reims étant vacant.

Une chappe de drap d'argent, frizé à orfrois, figures de l'histoire de la passion de Notre-Seigneur; donnée par madame Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre.

Deux chappes de drap d'argent frizé, avec les orfrois d'or à plusieurs images; du don de Monsieur de Lenoncourt, archevesque et duc de Reims (1).

Deux chappes de drap d'argent frizé, avec les orfrois à fleurs-de-lys; données par Monsieur Remy, grand archidiacre, 1582.

Deux chappes de damas blanc figuré de fleurons, sans orfrois, faites par la fabrique, 1570.

Une chappe de toile d'or figuré d'argent, orfrois de velours rouge cramoisi enrichi de plusieurs fleurons à histoires, en ovalles d'or et d'argent; donnée par Rose (2), évesque de Senlis.

Une chappe de toile d'argent relevé de soye rouge, au lieu d'orfrois, deux passemens d'or, au dos de laquelle sont les armoiries de Hiérosme de Hennequin (3), évesque de Soissons, qui l'a donnée en 1605.

Deux chappes de toile d'argent figuré à fleurons d'or et d'argent et de velours rouge broché, les orfrois de toile d'or et d'argent, avec deux ovales à chacun, au dos desquels sont les armes de Philippe du Bec (4), archevesque de Reims, qui les a données en 1607.

Quatre chappes de drap d'argent lamé, relevées de fleurs et bouquets de fil d'or, les orfrois d'or et de soie; du don de Louis XIII. 1641.

Une chappe de drap d'argent lamé, relevé et figuré de velours brun; au dessous du chaperon, les armes de Benjamin Brichanteau (5), évesque de Laon, qui l'a donnée en 1614.

Une chappe de drap d'argent blanc lamé, relevé et broché de fils

(1) Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, mort en 1532.

(2) Guillaume Rose, évêque de Senlis, né en 1542, mort en 1602, fut un des chefs de la Ligue, fit l'apologie de Jacques Clément, et fomenta la guerre civile de tous ses efforts; Henri IV lui pardonna: mais en 1598, Rose recommença ses sermons fanatiques. On fut contraint de l'interdire. L'histoire doit flétrir son nom. Cet homme, par son inconduite privée et les fautes de sa vie publique, fit la honte du clergé de son siècle et contribua aux malheurs du pays.

(3) Les armes de la famille Hennequin sont: vairé d'or et d'argent, au chef de gueules, chargé d'un lion passant d'argent.

(4) Philippe du Bec, évêque de Vannes, de Nantes, archevêque de Reims en 1594, mourut en 1605. Ses armes étaient: écartelé au 1 et 4, fuselé d'argent et de gueules; de 2 et 3 fuselé d'argent et de synople; les faces d'argent chargées de six merlettes de gueules, 3, 2 et 1. Sur le tout, écartelé au 1 de gueules à la bande d'or, au 2 de gueules à la croix d'argent, au 3 de Bourgogne ancien, au 4 d'argent. Deux faces de gueules, et sur le tout d'azur à six annelets d'argent, 3, 2 et 1.

(5) Ses armes étaient: à six besans d'argent, 3, 2 et 1. Il mourut en 1619 abbé de Sainte-Geneviève de Paris.

d'or; au dessous du chaperon, les armes de Réné du Pothier (1), évesque de Beauvais, qui a esté condamné par arrest du parlement, l'an 1654.

Une chappe de drap d'argent lamé, relevé et figuré de velours rouge; au dessous du chaperon, les armes de M. le cardinal de la Rochefoucault (2), évesque de Senlis, qui l'a donnée en 1616.

Une chappe de drap d'argent lamé, relevé et figuré de velours vert, les orfrois de mesme étoffe; au dessous du chaperon les armoiries d'Augustin Pothier (3), évesque de Beauvais, qui l'a donnée en l'an 1620.

Une chappe de drap d'argent lamé, relevé de petites fleurettes d'or, les orfrois de mesme; donnée par M. Comartin (4), évesque d'Amiens.

Une chappe de tabis d'argent lamé à fleurons d'or, les orfrois de même avec le passement d'or; donnée par Henry Clausse (5), évesque de Châlons 1626.

Une chappe de drap d'argent, figuré de velours noir, les orfrois de même avec passement d'or et d'argent; donnée par M. Sanguin (6), évesque de Senlis. 1627.

Une chappe de drap d'argent, figuré de velours vert à fleurons d'or et d'argent, la bille et orfrois broderie d'or et d'argent avec ovales pleines de fleurs de soie; donnée par Philippe Brichanteau (7), évesque de Laon.

Une chappe de toile d'or à fond d'argent et vert; du don de M. Violart (8), évesque de Châlons en l'année 1648.

Quatre chappes de velours violet, semé de fleurs-de-lys, et la bille couverte des armoiries (9) du Chapitre; fournies par la fabrique.

Une chappe de drap d'or violet, la bille couverte des armes de l'église

(1) Pothier: Réné Potier, évêque de Beauvais, mort en 1650, avait pour armes : d'azur à deux mains dextres d'or, au franc-quartier, échiqueté d'argent et d'azur. (Il y a ici une erreur de date.)

(2) François de la Rochefoucauld, premier cardinal de sa famille, abbé de Sainte-Geneviève, grand-aumônier de France, mort en 1645, âgé de 88 ans. Les armes de la Rochefoucauld sont : burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules sur le tout.

(3) Augustin Potier, frère de Réné Potier ci-dessus nommé, mourut en 1616. (Il y a ici aussi erreur de date.)

(4) François Lefèvre de Caumartin, conseiller-d'État, évêque d'Amiens, mourut en 1652.

(5) Henry Clausse fut nommé évêque vers 1625.

(6) Il était de la famille des marquis de Livry.

(7) Philippe Brichanteau, mort vers 1652.

(8) Félix Vialart de Herse, né en 1605, mort en 1680, fut un prélat recommandable par sa tolérance, ses vertus, sa charité. Il se fit aimer de ses diocésains catholiques et protestants.

(9) Les armoiries du Chapitre étaient une croix d'argent sur un fond d'azur et une fleur-de-lys dans chaque angle.

de Laon; donnée par Charles de Luxembourg (1), évesque de Laon.

Une chappe de drap d'or violet, avec les orfrois où sont les images des apostres, la bille de velours rouge; donnée par M. de Lenoncourt, évesque de Châlons.

Une chappe de velours violet, semé de soleils d'or, la bille couverte de plusieurs lettres (2); donnée par Hirlandre (3), évesque de Beauvais.

Une chappe de velours violet, semé de fleurs-de-lys avec les orfrois de velours rouge; du don de M. Fumé (4), évesque dudit lieu.

Une chappe de velours violet, aussi semé de fleurs-de-lys, avec les parements faicts en rondeaux à fleurs où sont les images des apostres; du don de M. Dorny (5), évesque de Bayonne.

Une chappe de velours violet, semé de fleurs-de-lys à fleurons, la bille portant un chesveron rompu et trois estoilles d'or, un champ d'azur; du don de G. Noblin, chanoine-doyen de la dite église.

Une chappe de velours violet de mesme façon; donnée par Coulon, chanoine sous-chantre de la dicte église.

Deux chappes enrichies de soie violette, figures de plusieurs grands lions; données par M. Saint-Rigobert (6).

Deux chappes de velours violet, orfrois de toille d'argent figurée de gris, sur le dos desquelles il y a l'armoirie de feu M. le cardinal de Guise et du don d'icelui.

Une chappe de toile d'argent de soie violette et parement de toile d'argent; du don de M. Boutiller (7), évesque de Boulogne. 1634.

Deux chappes de drap d'or vert avec les orfrois à doubles images, la bille couverte d'un écusson où est un lion blanc; donnée par Regis-Alexis Pastoureau, chanoine de l'église de Reims.

(1) Charles de Luxembourg fut sacré en 1473. Sa maison était une des plus anciennes de l'Europe; elle a fourni des empereurs.

(2) Ces lettres sont sans doute des chiffres, peut-être aussi de ces broderies imitant des caractères grecs que l'on nommait *grammes* au moyen-âge.

(3) Hirlande. Il s'agit ici sans doute de Guillaume de Hillande, archidiacre de Reims, sacré évêque de Beauvais en 1444, mort en 1462.

(4) Fumé. Desmolins veut probablement parler ici de Nicolas Fumé, sacré évêque de Senlis en 1575, mort en 1592.

(5) Dormy, évêque de Bayonne. Il faut lire : évêque de Boulogne. Il s'agit ici de Claude-André Dormy, évêque de Boulogne en 1567, ou de Claude Dormy, qui occupa le même siége en 1602.

(6) Les chapes de saint Rigobert étaient décrites, à ce que dit Marlot, dans un inventaire fait en 1470 et qu'il a vu ; les orfrois étaient de drap d'or et très-habilement faits. Il est déplorable qu'on n'ait pas conservé au moins un échantillon de ces précieuses antiquités. Saint Rigobert est mort vers 743.

(7) Victor le Bouthillier fut sacré évêque de Boulogne en 1628.

Une chappe de drap d'or vert, avec les orfrois de velours violet, où sont plusieurs images des apostres, la bille couverte d'un écusson où sont deux lions ; donnée par François de Cresquy (1), évesque de Terouaine.

Deux chappes de drap d'or vert, à chacune des billes desquelles est une croix donnée par feu Charles, cardinal de Lorraine.

Une chappe de toile verte d'or, en la bille de laquelle y a deux lions en champ d'or, et deux croix rouges en champ d'argent ; donnée par Godefroy (2), évesque d'Amiens.

Une chappe de toile d'or à champ vert ; du don de Valentin de Glay (3), évesque de Laon.

Quatre chappes de drap d'or à champ vert, avec orfrois en broderie d'or sur velours rouge ; du don de Gabriel Sainte-Marie (4), archevesque de Reims.

Une chappe de gaze verte à fleurs d'or ; donnée en l'an 1630 par M. de Noyon, dit Baradas (5).

Une chappe de velours vert à orfrois de festons ; donnée en l'an 1634.

Trois chappes de velours noir aux orfrois de toile d'or, à aucunes desquelles sont apposées les armes du cardinal de Lorraine.

Trois chappes de velours noir d'orfrois de satin blanc, auxquelles sont apposées les armes de M. Louis de Guise, qui les a données en 1621.

Deux chappes de damas rouge, et les orfrois de toile de fil d'or, faites par la fabrique.

Deux chappes de damas rouge au capperon desquelles sont les images des apostres.

Une chappe de samy rouge semé de lions d'argent et estoilles, faicte d'une vieille chasuble (6).

(1) François de Créquy fut évêque de Térouenne dans le milieu du XVIe siècle.

(2) Le prénom de Godefroy fut porté par trois évêques d'Amiens : l'un saint Godefroy, mourut en 1104 ; le second, Godefroy d'Eu, mourut en 1235 ; le troisième, Godefroy de la Marthonie, fut sacré en 1379. Il est probable qu'il s'agit ici du dernier.

(3) Desmolins veut parler ici de Valentin Douglas, sacré en 1581, mort en 1598.

(4) Gabriel de Sainte-Marie est le nom que prit Guillaume Gifford, archevêque de Reims, quand il devint cardinal. Il mourut en 1629. C'était un prélat instruit. Il composa divers ouvrages.

(5) Henri de Baradat fut sacré en 1626 et mourut en 1628.

(6) Il est probable qu'il s'agit encore ici de quelques tissus dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Nous aurions voulu pouvoir multiplier les reproductions; mais tous ces précieux débris des anciens jours ont péri complétement. Dans le cours du mois de juillet 1842, des fouilles furent faites dans la vieille église de Saint-Remi, sous les yeux de la commission d'archéologie de l'arrondissement de Reims. Dans une tombe antérieure au XIe siècle, on trouva un fragment d'étoffe précieuse dont nous donnons le dessin. Il vient de bandelettes qui se croisaient sur la poitrine

Deux chappes de damas rouge à parement de toile d'or, faites aux frais de la fabrique.

Sept chappes de camelot de laine rouge, faites par la fabrique.

Deux chappes de damas rouge avec les orfrois de velours, figure à fond de satin orangé.

Quatre chappes de camelot rouge à orfrois, le damas à fond bleu. — Fab.

Deux chappes de velours rouge, les orfrois ornés de fleurons de fil d'or.

Deux chappes de damas rouge à parement de toile d'or, relevé de velours rouge.

Une chappe de velours violet, fort usée; du don de Jo de Barro (1).

Deux chappes, de damas vert, avec des petits orfrois donnés par M. de Courtenay, archevesque de Reims.

Deux chappes de damas bleu céleste, les orfrois de samy rouge aux lions et oyseaux d'or.

Trois chappes de damas violet, à parements et orfrois de vieilles aultres chappes que la fabrique a fait faire.

Quatres chappes de camelot de laine violette.

Trois chappes de damas bleu, les orfrois de velours à la turque, à fond jaulne.

Deux chappes de damas violet, les orfrois d'un velours à la turque, à fond jaulne.

Deux chappes de damas violet, avec orfrois de velours, figure à fond de satin jaulne, faites par la fabrique.

Une chappe de velours, figure violette.

Une chappe de camocas (2) blanc.

Une chappe de damas blanc, à orfrois de velours rouge cramoisi.

Une chappe de damas, blanc, à orfrois de velours rouge.

Quatre chappes de damas blanc, aux orfrois de velours figurés en fond de satin vert, faites par la fabrique.

Deux chappes de taby blanc à fleurons de soye de diverses couleurs, aux orfrois de drap d'or. — Fab.

du défunt. Ces bandelettes pouvaient avoir cinq centimètres de largeur et quatre décimètres de longueur. Elles sont bordées d'un liseré d'un millimètre. A côté des liserés sont des guirlandes de feuillage. Entre ces guirlandes on voit des figures d'animaux, et on distingue un lion et un aigle. Sur le fond sont des croix à quatre branches égales. On reconnait le style bysantin.

(1) Ce nom est mal copié par Desmolins. Il est impossible de rectifier son erreur, sans risquer d'en commettre une autre.

(2) *Camocas :* camelot. Etoffe originairement de poil de chameau et qui n'était plus qu'un drap, une étoffe de laine en 1669.

Deux chappes de damas blanc, à parements de toile d'argent relevés de velours rouge.

Une chappe de camocas vert semé de testes de cerf; du don du dit de Roye (1).

Deux chappes de damas vert, les orfrois d'autres vieilles chappes, faites par la fabrique.

Trois chappes de damas vert, avec orfrois de velours cramoisi.

Quatre chappes de camelot vert.

Deux chappes de damas vert (2).

(1) Guy de Roye, archevêque de Reims, mort en 1409, aimait les lettres et les protégeait. Il fonda le collége de Reims à Paris, et composa le *Doctrinal de sapience*, ouvrage plusieurs fois réimprimé.

(2) Le lecteur a vu dans tout ce qui précède la confirmation de ce que nous avions avancé dans le chapitre précédent. Il a remarqué que les chapes sont données en grande partie par les rois, les archevêques de Reims, les évêques, leurs suffragants, et par les chanoines. La fabrique n'avait qu'à réparer et à entretenir. Cependant, de ses deniers et des dons et offrandes qu'elle recevait en argent, elle faisait de temps à autre des acquisitions destinées aux offices ordinaires et quotidiens.

Il est fâcheux pour l'histoire des costumes nationaux que rien ne nous fasse connaître la coupe de ces chapes faites à toutes les époques de notre histoire. Quelques-unes remontaient aux siècles où les vêtements ecclésiastiques différaient peu de ceux que l'on portait dans la vie privée.

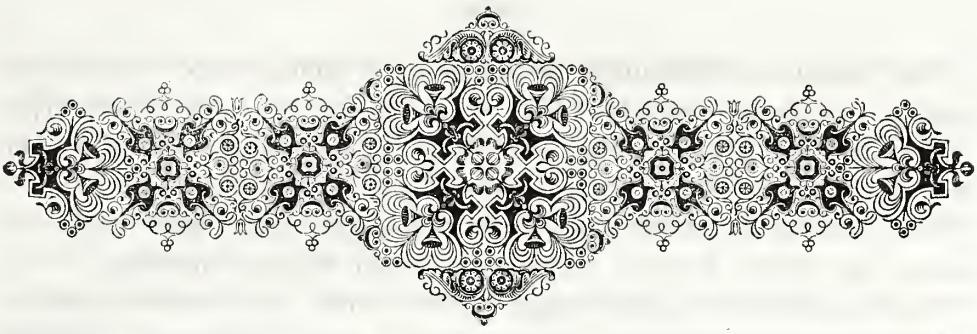

CHAPITRE XV.

SUITE DE L'INVENTAIRE DU COUTRE DESMOLINS.

Une chasuble (1) de velours cramoisi, toute bordée de gros cordons d'or de Cypre, et semé de soleils pareils, fils d'or et doublé de damas rouge; donnée par le cardinal de Lorraine, avec tunique et dalmatique.

Une chasuble de satin rouge avec les orfrois, d'un arbre couvert de petites perles; du don de Guillaume de Joinville, archevesque de Reims (2). La plupart des pierres ont été prises pour mettre au grand-autel.

Une chasuble de velours rouge sur velours rouge cramoisy, avec orfrois; donnée par M. Lescot, chanoine.

(1) On nomme chasuble le vêtement que le prêtre officiant met par-dessus l'aube. La tunique et la dalmatique sont les costumes des diacres et des sous-diacres qui assistent le prêtre célébrant la messe.

(2) Guillaume de Joinville, mort en 1226. Avant de monter sur le siége de Reims, il avait occupé celui de Langres.

Une tunique et dalmatique de camocas ou damas rouge, couvert de plusieurs rondeaux de pieds et teste d'or; du don de J. de Vienne (1).

Une chasuble de samis rouge, fort larges et les orfrois tissus d'or; du don de Henry de Braine (2), archevesque de Reims.

Une tunique et dalmatique de satin rouge, figuré par dessus de lions, les orfrois de vert; donnée par Adam Maigret, chanoine.

Neuf manteaux de samis rouge, et les orfrois de diverses couleurs.

Une tunique et dalmatique de drap de soie rouge de camocas; donnée par Guy de Roye (3), avec parements par bas d'un champ blanc.

Une chasuble, tunique, dalmatique, figures à plusieurs griffons d'or avec parement violet par bas; du don du dit de Roye.

Une chasuble, tunique dalmatique de damas rouge, avec les orfrois de toile d'or; donnée par le sieur Grand Raoul.

Une chasuble de toile d'or rouge, doublée de taffetas rouge, avec une croix sur le dos d'icelle, qui est de passement rouge, avec le fanon et l'étolle; du don de Renée (4), Mme de Saint-Pierre-les-Nonnes.

Une chasuble de même façon; donnée par M. Grandchesne, chanoine et sous-chantre, avec étolle et fanon, et des gros boutons d'or de Cypre, façon de Milan. 1602.

Une chasuble, tunique et dalmatique de velours rouge cramoisi, avec les orfrois semés des armoiries des Ursins.

Une chasuble, tunique et dalmatique de velours rouge cramoisi, à laquelle on a mis les orfrois provenant d'une vieille chappe des Ursins. 1642.

Une chasuble de soie, perse noire, toute couverte de soleils et d'étoiles, les orfrois de tissu d'or, où il y a plusieurs perles et pierres, doublés de soie rouge; donnée par Tilpin, archevesque de Reims (5).

Une chasuble, tunique et dalmatique de drap de soie violette ou incarnat, figuré de plusieurs rondeaux, teste et pieds, avec les pare-

(1) Peut-être s'agit-il ici de Jean de Vienne, archevêque de Reims, mort en 1331.

(2) Henry de Braine, mort en 1240.

(3) Guy de Roye fut un des bienfaiteurs de l'église de Reims. Il lui légua de précieux manuscrits. On en conserve un, de sa main, à la bibliothèque de la ville. Ses armes étaient : de gueules à la bande d'argent. Nous avons déjà parlé de lui au chapitre précédent.

(4) Renée de Lorraine, dont nous avons déjà parlé. Saint-Pierre-les-Nonnes n'est autre que Saint-Pierre-les-Dames.

(5) D'après l'inventaire de 1470 que Marlot a consulté et où figurait cette antique chasuble, on voit que les orfrois étaient ornés de croix et de losanges. Les soleils et les étoiles étaient d'or. Entre les soleils étaient d'autres figures également faites en fil d'or. Enfin on y remarquait des dessins de diverses couleurs. Tilpin mourut en 812.

ments de vert par bas ; donnée par le sieur Charles de Pertes, chanoine de Reims.

Une tunique et dalmatique violettes, damas avec les orfrois de soie; fait par la fabrique.

Une chasuble et deux manteaux de damas bleu, les orfrois sur satin blanc. — Fab. (1).

Une chasuble avec deux manteaux de damas bleu avec orfrois sur samis rouge, semée d'anges et lions. — Fab.

Une chasuble, tunique et dalmatique de drap d'or blanc, figures de poissons et dauphins; les orfrois de toile d'or. — Fab.

Une chasuble, tunique et dalmatique de drap d'or avec les orfrois couverts de plusieurs images; données par M. de Roye, archevesque de Reims.

Une chasuble, tunique et dalmatique de velours violet, orfrois de broderie d'argent; donnée faite par Louis, cardinal de Guise.

Une dalmatique de drap d'or blanc, bordé de perles ; du don de Michel de Jalons, archidiacre de Reims et cardinal de Rome.

Une chasuble de drap de soie blanche, fort, tissu à plusieurs figures, les orfrois rouges à plusieurs images ; donnée par Guielmus ad albas manus (2), archevesque de Reims.

Une chasuble de drap de soie, figures par carreaux de couleur grise avec les orfrois de toile d'or; donnée par M. G. de Joinville, archevesque de Reims.

Une chasuble, tunique et dalmatique de drap d'argent, figure de velours noir à fleurons d'or frisé; donnée par René (3), dame de Saint-Pierre.

Une chasuble, tunique et dalmatique de tabis blanc semé d'étoille d'or à parement de velours bleu. —Fab.

Une chasuble, tunique et dalmatique de soie verte, couverte de plusieurs oiseaux rouges, avec pieds de fil d'or de plusieurs lettres, et escussons ; donnée par Jean de Courtenay (4), archevesque de Reims.

Une chasuble, tunique (5) et dalmatique de velours ras, semé de

(1) *Fab.* : ce signe veut dire que l'objet a été fait ou acheté aux frais de la fabrique.

(2) Guillaume de Champagne, dit aux blanches mains, dont nous avons parlé plus haut. Ces quatre mots latins prouvent que Desmolins a sous les yeux un ancien inventaire.

(3) Toujours Renée de Lorraine.

(4) Jean de Courtenay fut archevêque de Reims de 1266 à 1270.

(5) La tunique ne diffère de la dalmatique qu'en ce qu'elle est un peu plus courte et un peu plus étroite que celle-ci. Du reste, ces vêtements, ainsi que la chasuble et l'aube, sont à peu de chose près ceux portés par les Romains sous les empereurs, et les Français sous les deux premières races. Aussi regrettons-nous de ne pouvoir reproduire ceux de tous ces ornements qui par leur antiquité se rapprochaient le plus de l'époque où ils tenaient du costume national.

fleurs d'or et d'argent, les orfrois de broderie ; donnée par Hubert Daujour, chanoine de Reims.

Une chasuble, tunique et dalmatique de drap vert appelé camocas, figuré à fleurs et testes de cerf de diverses couleurs, aux armes de Navarre et aultres escussons ; données par M. de Courtenay.

Une chasuble, tunique et dalmatique de camocas vert, couvertes de lions, oiseaux, teste et pied d'or, orfrois faits à losanges de diverses couleurs rouge et vert; dudit G. de Roye.

Une tunique et dalmatique de damas vert, à orfrois bien étroits, d'un tissu d'or ; données par le seigneur Cremando (1), archevesque de Reims.

Deux manteaux de diverses couleurs tant satin que taffetas.

Deux petits manteaux de damas blanc.

Une chasuble, tunique, dalmatique de velours brun ; du don de M. le cardinal de Lorraine.

Une chasuble de toile d'argent blanc, doublée de taffetas blanc, le fanon et l'estolle de même façon ; donnée par le cardinal Pelvé (2), archevesque de Reims, laquelle porte ses armes.

Une chasuble de toile d'or rouge figuré avec l'estolle et le fanon, cordons et houppes de soie, et un cordon pendant derrière, les orfrois de toile d'or, bordé de passement de soie ; donnée par le susdit sieur Pellevé.

Trois bannières de damas, figure à demi violets et jaulnes, à porter aux processions ; données par M. Nobelin, chanoine et antique doyen.

Un pallium (3) de drap d'or, enrichi de plusieurs figures, avec des franges et crespinnes ; donné par madame Renée de Lorraine.

Une tunique d'argent vert, pour servir aux mineurs chanoines (4) ; donnée par G. de Sainte-Marie.

Une blanche ; donnée par Louis XIII (5).

(1) Crémando : sans doute il s'agit ici de Simon de Cramant, mort en 1429. Le lecteur a déjà dû s'apercevoir que le contre Desmolins a très-mal copié les anciens titres qu'il consultait.

(2) Nicolas Pellevé, cardinal, archevêque de Reims, un des chefs de la Ligue. L'entrée d'Henri IV à Paris le fit mourir de chagrin en 1594. Il avait pour armes : de gueules à une tête humaine d'argent, au poil levé d'or (qui est pel levé), écartelé d'argent, semé de fleurs-de-lys de sable.

(3) Le pallium est un ornement que les archevêques portent par-dessus leurs habits pontificaux. La tradition veut qu'il soit de laine blanche semée de croix noires. Il paraît qu'il y avait des exceptions à la règle.— On nommait aussi pallium un manteau usité chez les anciens.

(4) On nommait chanoines mineurs ceux qui n'étaient pas encore admis aux ordres sacrés; ils n'avaient pas voix au Chapitre, et siégeaient dans des stalles basses. Pendant l'office, ils devaient se tenir debout. Ils ne jouissaient que de petites prébendes. Les chanoines réels prenaient le titre de majeurs.

(5) Tous ces magnifiques vêtements ont péri. Le temps, la négligence, les révolutions ont successivement amené leur destruction, et nous en chercherions vainement aujourd'hui les débris. Dans les

POUR LES ENFANTS DE CHŒUR :

Neuf chappes de damas rouge avec les orfrois de drap d'or jaune.

Trois autres petites de damas rouge faictes par la fabrique.

Trois chappes de damas jaulnes avec les orfrois de velours vert enrichies d'or.

Une chappe de damas jaulne ; donnée par M. Baignot, chanoine.

Six chappes de damas blanc, avec les orfrois de toile d'argent gris ; données par Grand Raoul.

Trois chappes de damas blanc ; par la fabrique.

Deux chappes de damas blanc, avec les orfrois de toile d'or ; données par M. le cardinal de Lorraine.

Quatre chappes de damas blanc, avec les orfrois de tabis à fond violet, lamé d'argent.

Trois chappes de satin de Bruges violet, avec les orfrois de satin rouge.

Trois chappes de damas violet, avec les orfrois de velours à la turque, le fond incarnadin. — Fab.

Six tuniques de damas blanc ; quatre couvertes de fleurettes vertes, avec les orfrois de toile d'or, et deux d'icelle de damas blanc ; données par Roussy, chanoine de Reims.

Quatre tuniques de damas blanc, faites par MM. de la fabrique.

Deux tuniques servant aux enfants de chœur, aux messes quotidiennes ; une de toile d'or et l'autre de satin vert.

Une tunique de damas violet ; orfrois de velours à la turque.

Deux tuniques de damas vert et orange, et orfrois de velours rouge cramoisi, passement d'or faux.

Deux tuniques de damas blanc, avec orfrois de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or ; données par Louis XIII.

Une tunique pour le mineur chanoine, d'un drap d'argent blanc, lamé de soie, semé de petits fleurons et de petites bestes d'argent blanc ; donnée par le mesme.

grands appartements du château de Versailles se trouve un grand tableau représentant le sacre de Louis XIV dans la cathédrale de Reims ; on y voit l'évêque de Soissons, Simon Le Gros, posant la couronne sur la tête royale. A côté de lui sont les pairs ecclésiastiques. Nous avons quelques raisons de croire que le peintre les a revêtus des chapes de l'église de Reims : les orfrois sont tout-à-fait semblables à ceux qui sont décrits en notre inventaire ; sur les uns sont des figures d'apôtres, sur les autres il y a des figures côte à côte ; c'est ce que Desmolins appelle des doubles apôtres. Dans ce tableau, on voit aussi quelques uns des vêtements portés par les ecclésiastiques qui assistaient l'évêque officiant. Nous avons pensé que le lecteur nous saurait gré de reproduire une partie de ces vêtements

Deux tuniques et trois chappes de damas rouge, avec les orfrois de velours rouge; du don des altesses des Pays-Bas.

Quatre chappes de damas rouge, orfrois de velours rouge. — Fab.

Une petite tunique de soie blanche à fleurons de soie de couleur; donnée par M. Thuret, sous-chantre.

Trois tuniques de satin vert à fleurons, servant pour les enfants de chœur.

Une petite tunique de damas bleu, passée à petits parements de toile d'or.

Dix chappes et dix tuniques de damas vert; données par G. de Sainte-Marie (1).

CORPORALIERS.

Un corporalier de velours bordé de passement d'or; en l'un des costés est escrit : *Jésus*, en perles, et aux quatre coins huit perles; donné par le cardinal de Lorraine.

Un corporalier de drap d'argent figuré de velours noir et violet; donné par Madame Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre.

Un corporalier de drap d'argent lamé, sur lequel il y a une image de la Vierge; donné par Louis XIII (2).

Un corporalier du don des altesses du Pays-Bas, semblable aux ornements.

Un corporalier, fait de petits points avec soye et fil d'or et d'argent, sur lequel est l'image d'un crucifix; donné par M. Gilbault, vidasme et chanoine.

Un corporalier de velours noir et une croix blanche au milieu; donné par Louis, cardinal de Guise.

Un corporal de taby, d'argent, semé de fleurons d'or, garni d'une croix à fleur-de-lys d'or; donné par Madame Renée de Lorraine. 1604.

PAREMENTS D'AUTELS.

Un parement (3) de velours rouge cramoisi, auquel il y a plusieurs histoires de la Passion; donné par le cardinal de Lorraine.

(1) Il s'agit encore ici de Gifford, cardinal sous le nom de Gabriel de Sainte-Marie.

On voit avec quel luxe les enfants de chœur étaient alors habillés; leur riche garde-robe peut lutter avec celle des princes de l'église moderne.

(2) On se rappelle que Louis XIII avait une dévotion toute particulière à la Vierge : il avait mis la France sous sa protection.

(3) Le parement est la pièce d'étoffe qui sert à recouvrir l'autel et ses côtés.

Un parement de velours vert où est figurée l'Ascension, enrichi de plusieurs perles; donné par M. Nobelin, doyen et chanoine.

Un parement de velours violet, semé de fleurs-de-lys, de Madame la douairière de Guise (1).

Un parement de broderie où sont les images de l'Annonciation; donné par Madame de Saint-Pierre, Renée de Lorraine.

Un parement de toile d'argent à fleurons d'or, auquel est une Charité en broderie d'or; donné par la même.

Un parement de velours en grains, auquel il y a un crucifix; donné par le cardinal de Lorraine.

Un parement de velours blanc, sur lequel est la figure d'un agneau avec le nom de Jésus.

Un parement de satin blanc, sur lequel il y a l'image de Notre-Dame, avec six anges de broderie, donné par M. Vuiard, escholastre et chanoine.

Un parement de velours violet, aux armes de M. Louis de Lorraine, qui l'a donné.

Un parement de velours vert, où il y a un crucifix avec deux images; donné par M. Beauchesne, sous-chantre.

Un parement de damas rouge, auquel il y a une descente de croix en broderie; donné par M. Thuret, sous-chantre.

Une table d'autel de camelot rouge pour les parements blancs en carême (2).

Une table d'autel de tabis d'argent à fleurons de soie et d'or; donnée par Madame Renée de Lorraine.

Une table de satin blanc à fleurs où il y a une Vierge au milieu.

Un parement d'autel de velours rouge à la turque (3) à fond d'argent, avec un bord d'or et de soie aux bouts.

Une table d'autel faite en tapisserie, où sont les images de Jésus, Marie et Joseph; donnée par M. Bazin, bourgeois de Reims.

Un devant d'autel de drap d'argent blanc, dessus lequel est l'image de l'Assomption.

(1) Cette douairière de Guise est probablement Antoinette de Bourbon, veuve de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, pair et grand-veneur de France, morte en 1583. La présence des fleurs-de-lys sur le parement par elle donné, justifie notre conjecture. Antoinette de Bourbon était grande-tante d'Henri IV; elle était née en 1494; elle eut huit fils et quatre filles. Parmi ces enfants était Charles de Lorraine, archevêque de Reims le bienfaiteur de Notre-Dame.

(2) Sans doute sur cette étoffe écarlate on posait des mousselines brodées.

(3) Le lecteur a sans doute remarqué plusieurs fois cette expression : *à la turque*. Les fabriques de l'Orient entraient encore en concurrence avec celles de l'Occident sur les marchés de l'Europe.

Deux costez d'autel de damas blanc.

Le dessus de passe (1) de même.

Le dessus du pupiltre de damas blanc; donné par Louis XIII.

Une couverture de passe du dit autel.

Une couverture du pupiltre de damas blanc bordée d'or; donnée par Pierre Remi, chanoine.

Deux costez d'autel de satin blanc, bordés d'un satin rouge.

Une couverture d'autel de damas blanc.

Les ornements blancs (2) de carême; donnés par Madame de La Noue.

Un devant d'autel de velours rouge cramoisi, sur icelui des croix de Lorraine.

Deux costez d'autel de damas rouge cramoisi, semés de croix de Lorraine; donnés par M. le cardinal de Lorraine.

Une couverture de passe du dict autel.

Une couverture du pupitre de satin rouge cramoisi; donnée par MM. Coulon et Maunory, chanoine.

Un devant d'autel de damas rouge cramoisi, avec frange de soie et passement; donné par MM. Thuret, sous-chantre, et Payen, chanoine.

Une couverture du dit autel de satin de Bruges.

Un devant d'autel avec deux costez d'autel servant quelques fois à couvrir le passe.

Un devant d'autel de velours violet semé de fleurs-de-lys, et aux deux bouts de la toile d'or; donné par Renée de Lorraine; abbesse de Saint-Pierre.

Une couverture de passe.

Une couverture de pupistre de velours violet semé de fleurs-de-lys d'or; du don de Charles-le-Quint (3).

(1) Si je ne me trompe, on nommait alors ainsi la portion de l'autel qui est un peu au-dessus de l'autel, et qui sert à poser les vases et les chandeliers. Ce gradin a une face perpendiculaire comme l'autel, qu'on recouvrait jadis d'étoffe comme le devant et les côtés de l'autel. Ce genre d'ornements est tombé en désuétude.

(2) Ce sont ceux qu'on appliquait sur l'ornement de camelot rouge dont on a parlé plus haut.

(3) Il paraît que c'est là tout ce qui restait d'une magnifique offrande faite à Notre-Dame de Reims par le sage roi Charles V. Cocquault nous a conservé un extrait du registre du Chapitre où tous ces dons étaient détaillés; nous ne parlerons ici que des ornements en étoffe ; le reste aura sa place dans un autre chapitre.

En 1380, Charles V donna une chasuble, une tunique, une dalmatique de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or, trois chapes du même velours orné aussi de fleurs-de-lys d'or, et enrichies de perles, deux étoles, trois manipules, trois amicts de toile avec les parements de velours semé de fleurs-de-lys, deux pièces de velours semé de fleurs-de-lys pour parer l'autel, enfin un autre parement de drap d'or orné de perles et de broderies pour mettre devant l'autel. Tous ces objets n'existaient plus au temps de l'inventaire. Marlot rapporte en avoir vu quelques débris.

Un devant d'autel de velours violet, une couverture de pupiltre de velours violet; donnés par M. le cardinal de Guise.

Un devant d'autel de tabis d'argent semé de fleurons d'or, avec la table d'autel; donné par Renée de Lorraine.

Un devant d'autel de velours à la turque.

Un devant d'autel de velours rouge cramoisi enrichi de passements d'or.

Un devant d'autel de velours vert sur lequel il y a des estoiles d'or; donné par Monsieur Lebesgue, chanoine.

Une couverture de passe.

Une couverture de pupiltre de velours vert; donné par M. Nobelin, chanoine.

Un devant d'autel de velours vert avec passement de faux or; donné par Messire Luc Aubry, chanoine.

Une couverture de pupiltre de velours vert; vieille fabrique.

Une couverture d'autel de satin de Bruges, vert.

Un devant d'autel de velours bleu avec franges.

Un devant d'autel de velours en grains sur lequel y a un lambeau de satin blanc; donné par Monseigneur le cardinal de Lorraine.

Un devant d'autel avec deux costez du dit autel.

Deux couvertures de pupiltre de velours noir, par dessus des croix de satin blanc; donné par Louis, cardinal de Guise.

Un devant d'autel de satin à fleurs fond blanc.

Une couverture de passe de velours vert avec taffetas et broderie.

Deux coussins de drap d'or; donnés par l'archevesque de Laval.

Deux coussins de velours vert. — Fab.

Deux coussins faits à l'aiguille, un plein de croix de Lorraine, l'autre de fleurs de soye.

Un coussin de drap d'or; du don de Henry II.

Un coussin rouge de fleurons d'or de Cypre.

Deux coussins de velours violet avec chappes; donnés par Louis, cardinal de Guise.

Un coussin de velours brun en grains.

Trois coussins de satin rouge.

Deux coussins de velours bleu.

Deux coussins de velours violet bordé de passement d'or; donnés par le cardinal de Guise, premier du nom.

Deux coussins de velours noir, avec houppes couvertes d'une crépine d'argent; donnés par Louis, cardinal de Guise.

Deux coussins de drap de Cypre à deux endroits; donnés par le cardinal de Lenoncourt.

Deux carreaux de toile rouge pour mettre les toilles blanches en caresme.

Deux coussins de tabis d'argent orné de fleurons d'or à deux endroits; donnés par Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre, pour la bénédiction de la grosse cloche.

Deux coussins de gros points verts avec chapeaux de fleurs.

Deux coussins de velours rouge cramoisi en broderie d'or et d'argent.

Deux austres coussins de satin blanc à fleurs avec une croix de passement d'or.

Un grand drap noir; donné par Louis, cardinal.

Un parement de velours noir avec satin blanc; donné par M. du Bec, archevesque.

Item, un autre parement de velours noir avec la croix de satin blanc (1).

TAPISSERIES.

Dix-sept pièces de tapisseries; données par le cardinal de Lenoncourt.

Deux autres pièces de tapisseries, servant au chœur du costé dextre; données par le cardinal de Lorraine.

Une autre pièce; donnée par M. Coulon.

Une pièce où est représentée l'Assomption.

Six grandes pièces de tapisseries; données par le cardinal de Lorraine.

Onze pièces de tapisseries; données par Juvenal des Ursins.

Une pièce de tapisserie, où est peint le baptesme.

Un tapis, servant à mettre à la chaise; donné par M. de Lenoncourt.

Deux banquiers servant aux bons jours.

Une pièce de tapisserie, servant à parer la chaise; donnée par Juvenal des Ursins.

(1) Il est assez difficile de préciser d'une manière bien nette à quelle époque a été écrit le document que nous publions. La date la plus récente qui y soit relatée est celle de 1654; or, à cette époque, Henri de Lorraine, Léonor d'Estampes et Henri de Savoie avaient occupé successivement le siége de Saint-Remi, et nous ne voyons pas leurs noms dans l'inventaire; il y a plus, rien n'y rappelle le sacre de Louis XIV qui avait eu lieu. Des ornements d'autels furent cependant donnés à cette époque : nous devons donc craindre que le catalogue que nous imprimons ne soit pas complet. Le lecteur trouvera dans l'inventaire de 1790 la description des ornements et des costumes ecclésiastiques donnés à Notre-Dame aux sacres de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. Quand nous ferons le tableau de ce qui reste à Notre-Dame, nous parlerons de ceux donnés par Charles X; ainsi nous compléterons autant que possible cette description peut-être un peu monotone, mais intéressante et curieuse pour les amis de l'art et de l'histoire.

Deux banquiers, du dict Juvenal.

Six autres banquiers, semés de fleurs-de-lys.

Six pièces de tapisseries, servant de marche-pied.

Deux pièces de tapisserie de Turquie; du don de madame Renée de Lorraine (1).

(1) Les tapisseries de Notre-Dame de Reims méritaient sans doute un chapitre long et spécial; mais en ce moment MM. L. Paris et Leberthet publient avec deux volumes in-4° de texte, un magnifique album in-folio où elles sont représentées. Le lecteur comprend qu'il ne nous reste plus rien à dire à leur égard, que nous ne pourrions que copier ce qui a été écrit par d'autres. Nous ne faisons donc ici mention de nos tapisseries que pour mémoire, et nous renvoyons au bel ouvrage où on trouvera leur histoire et leur reproduction.

CHAPITRE XVI.

INVENTAIRE DE 1790. — NOTRE-DAME.

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DES MEUBLES ET EFFETS DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE REIMS, FAIT LES 2, 4, 7 ET 8 JANVIER 1790 (1).

SANCTUAIRE, CHŒUR ET ARRIÈRE-CHŒUR.

Au grand-autel sont attachées deux tables, dont l'une représente Notre-Seigneur porté au saint-sé-

(1) La pièce que nous publions n'est malheureusement qu'un extrait. Cela résulte d'abord de son titre, ensuite d'une mention qui se trouve à la fin. Il y est dit que ce document est le résumé d'un inventaire plus long, déposé aux archives du Chapitre. Si nous n'avons pas publié cette description, c'est que cela ne nous a pas été possible.

Les objets ici ne sont indiqués que d'une manière très-succincte. Le lecteur reconnaîtra facilement tous ceux qui ont figuré dans l'inventaire de 1669. On constatera de nombreuses pertes essuyées par le trésor. Les années 1689, 1756 et 1789 lui avaient enlevé une partie de ses richesses. Nous laisserons au lecteur le soin de compter les morts. Le récolement que nous pourrions faire serait fastidieux et n'aurait aucune utilité.

Quelque concise que soit la description de chaque objet, on y retrouvera parfois un détail omis dans celle faite en 1669. De plus,

pulcre ; l'autre, derrière le dict autel, représente le baptême de Clovis (1).

Un ciboire de vermeil, suspendu au dict autel avec un pavillon aussi de vermeil.

Deux chérubins de vermeil aux deux cotés du devant d'autel, une croix, six chandeliers de bronze doré.

Six autres chandeliers de cuivre, au bout du sanctuaire.

Six autres ciselés, dont deux sur l'autel du cardinal; les quatre autres dans le sanctuaire.

Deux petits chandeliers, trois lampes d'argent, une lampe de nuit en fer, deux grands bancs de menuiserie et quatre autres petits.

Un aigle (2) en cuivre avec son pied de marbre.

Un lutrin, deux porte-bougies, un petit pupitre, trois marche-pieds, deux crédences à dessus de marbre, 18 souches.

Un fauteuil de velours rouge à franges d'or avec sa housse.

Quatre banquettes de velours rouge avec leurs housses doublées de soie verte.

Un petit lutrin de fer poli, aux armes du Chapitre.

A l'autel, une clochette de cuivre, avec un canon de la messe, en carton.

De plus, l'inventaire de 1790 nous fait connaître les dons offerts à l'église de Reims depuis 1669, d'abord aux sacres de Louis XV et de Louis XVI, ensuite par les archevêques qui se sont succédé depuis le XVIIe siècle.

La partie qui traite des chapes complète la description du coutre Desmolins. Nous y trouvons les ornements donnes par Louis XIV et ses successeurs.

Ce qui distingue surtout cet inventaire de ceux qui précèdent, c'est le scrupule minutieux avec lequel il est rédigé. On n'a rien oublié. Ce n'est pas le trésor seulement que l'on décrit, c'est tout le mobilier de l'église. Dans l'inventaire de 1669, on néglige une foule d'objets dont l'existence devait être constatée en 1790. Cette multiplicité de détails, cette énumération d'objets qui, j'en conviens, sont parfois sans grande valeur, m'a semblé curieuse. On y trouve la preuve d'une foule d'anciens usages qui allaient se modifier. C'est pour ainsi dire une dernière revue que l'on fait subir à l'ancienne église. En lisant cette aride et sèche description, on peut évoquer le passé, remettre chaque chose à sa place, et se figurer l'intérieur de la cathédrale de Reims, tel que l'ont vu nos aïeux. Puissent nos petits-fils n'avoir pas comme nous à demander de compte aux révolutions et au vandalisme!

(1) Ce n'est pas la révolution qui a détruit le magnifique autel décrit dans l'inventaire de 1669. On voit qu'il n'existe plus en 1790. L'autel qu'on dépouilla à cette époque avait été construit aux frais de la fabrique et de M. l'abbé Godinot. Comme il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, nous signalerons ici cet acte de destruction, qui est volontaire.

Les tables dont il s'agit ici furent faites avec les dépouilles de l'ancien autel. On fit tout fondre. Rien ne fut épargné. C'était un fâcheux exemple qui porta bientôt ses fruits.

(2) Si nous ne nous trompons, ce lutrin et ceux dont il va être parlé existent encore.

Dess et lith par JJ Macquart, Reims

Imp de Lemercier.

Coffret du reliquaire de St Pierre et St Paul

(Eglise Cathédrale)

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims.

Imp. Lemercier, Paris

Chandeliers d'Autel.

a. *du sacre de Charles X* b. *du sacre de Louis XVI* c. *du sacre de Louis XIII, d'après un tableau du temps* d. *des anciens minimes de Reims*
e. *Chandelier en bois doré, Eglise St. Jacques*

Deux fauteuils de velours à franges d'or et leur couverture de laine rouge.

Quatre lutrins de fer poli, aux armes du Chapitre, garnis de velours rouge.

Deux lutrins de bois, à coté de l'aigle.

Quatre lutrins de bois servant pour la musique.

Un petit orgue d'accompagnement.

Une double échelle.

Dans l'arrière-chœur, à l'autel du cardinal (1), une grande croix d'ébène, dont le Christ est d'yvoire.

Une croix, avec une couronne d'épines de bronze doré, attachée sur le marbre.

Deux chérubins aussi de bronze doré, au costé du dict autel.

Une clochette de cuivre, trois nappes, un tapis, un canon de carton, un missel, deux fauteuils pareils à ceux du chœur, deux priedieu.

Le siége pontifical en pierre (2).

Une petite crédence portative pour l'eau bénite.

Derrière le dict autel, sont deux armoires, dans l'une desquelles se trouvent trois étolles, un petit vase d'argent avec sa chaîne pour les saintes-huiles, un ciboire de vermeil avec sa custode en velours rouge, une sonnette, un livre pour l'administration des sacrements, une bourse de velours rouge ciselé, renfermant un corporal et un sacrificatoire.

Une croix de bois noir, dont le Christ en argent, avec une plaque et une tête de mort en argent.

Une autre croix de cuivre doré, enrichie de pierreries.

Sept couvertures du lutrin du maître-autel. Dans l'autre armoire sont renfermés le texte des évangiles en velours rouge, garni d'argent;

Le texte des épitres en velours vert, aussi garni en argent.

Un missel en maroquin rouge. Un autre de velours rouge, galons d'or autour avec son étui de toile cramoisie.

Le collectaire (3) de velours rouge, garni en argent.

(1) Le bel autel de Charles de Lorraine avait eu la même destinée que le grand-autel : le Chapitre l'avait détruit.

(2) C'était encore le siége de saint Rigobert. il était d'une seule pierre, haut de cinq pieds, large de deux. On ne sait ce qu'il est devenu.

(3) *Le collectaire :* livre contenant les oraisons nommées collectes. Les bollandistes l'appellent diurnal.

Deux tablettes, dont l'une en maroquin rouge, l'autre en maroquin noir, garnies en argent.

Deux petits livres en maroquin pour les stations.

Six rideaux, dont deux à chaque porte du chœur (1).

TRÉSORS.

Le chef de saint Nicaise, d'argent doré, orné de pierreries, dont le pied est de bois doré.

Le soleil de Louis XV (2) en vermeil, ouvrage de Germain (3).

Un autre soleil de vermeil de Charles IX, représentant un tombeau, servant pour le vendredi saint.

Un calvaire de vermeil de M. le cardinal de Lorraine, dont le pied et la tige sont en bois doré, servant le jeudi saint.

Le chef de sainte Eutrope, de vermeil, orné de pierreries, soutenu par trois anges, dont l'un porte un reliquaire sur un pied de bois doré.

Une aiguière et un bassin de vermeil du sacre de Louis XV.

Un berceau de notre Seigneur, en argent.

Une image de la sainte Vierge, en vermeil et argent, avec un pied de cuivre portant un reliquaire du saint Lait; sa couronne ornée de pierreries, ayant au cou un médaillon et une croix garnie de diamants.

Un reliquaire de saint Albert en ébène, garni d'argent.

Un tombeau de la Résurrection.

Deux burettes de vermeil avec leur bassin, un ciboire (4) en or,

(1) Autrefois le chœur était entièrement entouré de murs. Les rideaux des portes complétaient la clôture.

(2) Il pesait 120 marcs. Il était posé sur un piédestal qui portait aussi deux génies; l'un tenait la couronne, l'autre le sceptre.

(3) Thomas Germain, né en 1673, mort en 1748, était à la fois architecte et ciseleur. Ce fut un des artistes les plus remarquables de son siècle.

(4) Le poids de ce ciboire d'or n'avait pas été vérifié, mais il passait pour peser seize marcs sept onces, en y comprenant une broche de fer formant la tige sur laquelle s'appuyaient trois figures d'anges adossés comme des cariatides. Elles représentaient les trois vertus théologales. La coupe, de cinq pouces de profondeur, était ornée de six bas-reliefs en or mat ciselé et d'un travail achevé. Les trois plus grands représentaient la Cène de Jésus-Christ, l'Exaltation de la croix et la Résurrection. Sur les trois plus petits on voyait Jésus en prière au jardin des Oliviers, l'ensevelissement de Notre-Seigneur, et son apparition à la Madelaine après sa résurrection.

Sur le pied étaient aussi trois tableaux en or bruni, faits avec art, mais moins remarquables que les

une aiguière et son plat, deux pains de vermeil, un pain d'argent et un de vermeil; le tout ouvrage d'Auguste; donnés par Louis XVI.

Deux tablettes de vermeil avec leur chaîne.

Un texte d'évangiles à deux caractères, servant pour le sacre.

Deux bâtons (1) de bois doré.

Un vaisseau de sainte Ursule.

Un calice de saint Remy avec sa patène en or.

Une vraie croix d'Adrien V.

Une statue de saint Basle en vermeil, avec un reliquaire au pied.

Le chef de saint Rigobert, archeveque de Reims, en vermeil.

Le buste de saint Remi en vermeil.

Quatre coupes de vermeil pour la Cène.

Le martyre de saint Sébastien en argent, le pied en cuivre.

Un reliquaire de saint Louis en vermeil.

Le chef de sainte Barbe en vermeil orné de pierreries.

Un reliquaire de saint Jean-Baptiste.

Un reliquaire de saint Hilaire.

Deux ciboires d'argent pour la communion le jour de la Dédicace.

Deux grands calices de vermeil avec leurs patènes.

Un bras de saint Evrard en argent.

Un reliquaire de saint Eloy en forme de cylindre, une croix en argent avec dessin, deux colonnes en argent, le pied de cuivre.

Un bras de saint André de vermeil.

Un reliquaire à sept faces, dont la face est d'argent.

Un reliquaire de vêtements de plusieurs saints en forme de châsse.

Le soleil de la sainte-chapelle d'argent doré avec un pied de cuivre, enrichi de pierreries.

Le chef de saint Marcel dans un ciboire en cuivre.

Un bras de saint Nicaise en argent.

Un bras de saint Calixte en argent.

Un reliquaire représentant l'image de la sainte Vierge, en cuivre.

autres. Ils représentaient la résurrection de Lazare, le lavement des pieds, et Jésus arrêté au jardin des Oliviers.

Le couvercle, richement orné, est terminé par une gloire. Elle était composée de quatre chérubins portés sur un nuage et portant une croix rayonnante. Le tout avait seize pouces trois lignes de haut et six pouces trois lignes de diamètre.

Ce précieux objet d'art a partagé le sort de la mitre du cardinal de Lorraine. Ces détails sont empruntés en partie à l'article de la *Chronique de Champagne* que nous avons déjà cité.

(1) Etaient-ils destinés à porter les châsses? étaient-ce ceux que portaient à la main les chantres ou autres dignitaires de l'église?

Une statue de saint André en cuivre doré, portant une croix avec des reliques enrichies de pierreries.

Une châsse pour les processions des Rogations, le milieu en argent, le reste en cuivre.

Une autre petite d'argent.

Une autre plus petite de même.

Un petit vase d'argent pour les saintes-huiles.

Six médailles d'or provenant des sacres de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

Un livre d'évangiles garni en filagramme, enrichi de pierreries.

Un livre d'épitres dont une face en vermeil, l'autre argent et yvoire.

Une coupe de vermeil pour la communion.

Une petite statue de la sainte Vierge en or, avec un pied de vermeil.

Une aiguière de vermeil avec son bassin; deux paix, partie en argent, partie en vermeil; deux petits chandeliers et une croix de vermeil de monseigneur le Dauphin, père de Louis XVI.

Une vraie croix de vermeil garnie en pierreries.

Six chandeliers d'argent d'acolytes.

Un réchaud d'argent.

Cinq encensoirs en argent dont deux plus petits, une navette, une cuiller.

Deux aspersoirs et un bénitier d'argent.

Un bougeoir d'argent.

Cinq calices de vermeil pour le maître-autel et l'autel du cardinal.

Quatre bâtons (1) de vermeil.

Deux croix de vermeil, deux d'argent.

Une lanterne de cuivre.

GRANDE SACRISTIE (2).

Ornement de Louis XIV, drap d'argent, broderie et galons d'or (3), composé de quatre chappes, une chasuble, trois tuniques, deux étoles,

(1) Nous nous ferons ici la question que nous nous sommes adressée au sujet du bâton de bois doré.

(2) Un peu plus d'un siècle s'était écoulé depuis les derniers inventaires que nous publions, et déjà les ornements, les costumes ecclésiastiques n'étaient plus les mêmes. Le temps avait détruit ou mis hors d'usage ceux que nous avons remarqués plus haut. A peine sont-ils indiqués dans l'inventaire de 1790. On n'y décrit avec quelque soin que ceux qui datent du règne de Louis XIV ou qui sont encore plus récentes. Ceux-ci, au surplus, ont eu le sort de leurs devanciers; ils ont presque tous péri.

(3) Les broderies et les galons d'or forment un relief très-saillant dont l'effet est très-riche. Un de ces ornements existe encore.

trois manipules, trois collets, quatre petites chappes damas blanc, orfois drap d'or pour les enfants et trois couvertures.

Ornement de velours rouge, broderie et galons d'or, composé de quatre chappes, une chasuble, sept tuniques avec leurs étoles, manipules et collets, trois chappes d'enfants damas rouge, galons d'or. Une couverture d'autel damas rouge, une bourse et une palle pareilles à l'ornement. Deux couvertures.

Ornement de velours vert, broderie or et argent, composé de quatre chappes, une chasuble, sept tuniques avec leurs étoles, manipules et collets, trois chappes à écussons pour les enfans, galons faux, trois couvertures (1).

Ornement de velours violet à fleurs-de-lys d'or, orfrois à tableaux, composé de quatre chappes, une chasuble, deux tuniques, quatre autres tuniques également de velours, orfrois à fleurs-de-lys d'or avec leurs étoles, manipules et collets, une bourse de satin, trois chappes d'enfants damas violet, orfrois à fleurs-de-lys d'or, dix tuniques d'enfants velours violet à fleurs-de-lys d'or, trois couvertures.

Ornement de M. Le Tellier (2), drap d'or frisé, composé d'une chable, six tuniques avec leurs étoles et manipules, deux chappes drap d'or, orfrois à tableaux, une bourse, trois couvertures.

Ornement de Louis XIII, drap d'argent à fleurs or et soie, orfrois à tableaux, composé de quatre chappes, une chasuble, sept tuniques avec leurs étoles, manipules et collet, une bourse, une palle, trois couvertures.

Ornement de M. le cardinal de Lorraine, drap d'or avec orfrois à tableaux, composé d'une chasuble, sept tuniques avec leurs étoles, manipules et collets, quatres autres chappes du même ornement, quatre autres chappes, deux chasubles, deux tuniques avec leurs étoles, manipules et collets de moire d'or, orfrois drap d'or, quatre couvertures.

Ornement de Louis XVI, drap d'argent, orfrois de drap d'or (3), orné de coques de perles, composé de quatre chappes, une chasuble, sept tuniques dont deux avec coques de perles, quatre étoles dont deux

(1) Si je ne me trompe, cet ornement serait celui que M. Le Tellier fit faire avec les deniers du cardinal Barbarin, qui était mort sans faire à l'église de Reims les dons que l'usage lui imposait. (V. les mémoires de Maucroix.) Cet ornement coûta 9,000 livres.

(2) Charles Maurice Le Tellier, né en 1642, archevêque de Reims, mort en 1710, était père du fameux Louvois, dont il avait le ton hautain ; il réunit 50,000 volumes qu'il légua à l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris.

(3) Ces orfrois étaient brodés en lames et paillettes d'or ; la chasuble était armoriée. Tous ces ornements n'ont pas péri : l'un d'eux existe encore au trésor de Notre-Dame.

avec glands d'or, sept manipules, sept collets avec glands, la couverture d'autel en damas blanc, franges d'or autour. La couverture du pupitre pareille à l'ornement, une couverture de soie, six autres chappes (1). Une chasuble, sept tuniques, cinq étoles dont trois avec glands, cinq manipules, huit collets avec glands, une couverture d'autel, damas blanc avec franges d'or, une couverture drap d'argent avec petite et grande frange d'or pour le célébrant, trois couvertures de toile et une petite, dix chappes et dix tuniques pour les enfants, deux couvertures.

Ornement de Louis XV, drap d'argent, orfrois drap d'or, composé de deux chasubles, huit tuniques, neuf étoles, neuf manipules, sept collets, huit écharpes avec boucles d'argent, une bourse et une palle, trois couvertures (2).

Dix tuniques damas blanc, orfrois drap d'or pour les enfants, quatre couvertures.

Ornement de velours noir, orfrois brodés en argent; donné par Monsieur de Glandèves avec deux étoles, trois manipules, une bourse.

Un autre ornement de velours noir, orfois drap d'argent, trois manipules, deux étolles, quatre paires de glands, quatre couvertures.

Dix-neuf tavaïoles (3), dont quatre damas cramoisi avec grandes dentelles d'or; trois satin blanc, broderie d'or; deux en damas blanc brodé d'argent, or et soie; deux damas vert, avec dentelles d'or; une en gros de Tours broché à fleurs d'or, dentelle d'or; trois en satin blanc brodé en or, dentelle d'or; quatre en damas cramoisi avec dentelle d'or.

Un voile de calice, drap d'argent brodé en or avec dentelle d'or, un autre voile de calice.

Un linceuil, draperie de velours cramoisi servant au tombeau.

Deux écharpes (4) pour porter le Saint-Sacrement.

(1) Tous ces ornements étaient armoriés. L'offrande du roi avait compris de plus deux coussins, un voile de calice, une bourse, une palle pareille à l'ornement, trois couvertures de pupitre en drap d'argent, à franges d'or et armoriées, deux tapis de velours violet à fleurs-de-lys d'or pour les credences, et un autre tapis pareil qui servit quand le roi déposa son offrande sur l'autel, un tapis avec ciel, fond, pente de pareil velours pour décorer la chaire, un voile de satin brodé en or pour la communion du roi, une dentelle pour la chaire du prédicateur.

(2) Louis XIV, Louis XV et Louis XVI firent don à la cathédrale des costumes qui leur avaient servi à la cérémonie de leur sacre, et on en avait fait des ornements.

(3) On nommait *tavaïolle* le linge garni de dentelle sur lequel on présente le pain bénit. Les tavaïolles dont il s'agit ici viennent des sacres. Elles recouvrent les coussins sur lesquels on posait les offrandes. Les formulaires du sacre en parlent. Ce mot vient peut-être de *tavala*, *tabula*.

(4) A Reims, l'usage était et est encore d'apporter au grand-autel le calice et les burettes après le commencement de l'office. Ce soin est confié aux enfants de chœur, qui à ce moment couvrent leurs épaules d'une écharpe de soie.

Une bourse et sa palle enrichie de perles.

Une chasuble, deux tuniques de velours rouge, orfrois brodés d'or à tableaux, deux étoles, trois manipules, deux collets, deux couvertures.

Les garnitures de l'oratoire du Saint-Sacrement, savoir : deux rideaux, trois pentes, deux fonds, une autre petite pente, deux tapis drap d'argent, un autre satin rouge, un autre satin gris, quatre pentes velours cramoisi, galons et franges d'or.

Un petit tapis drap d'argent brodé de franges d'or.

Un grand oratoire garni de drap d'argent, avec encadrement de drap d'or, galons et franges d'or.

Un autre petit oratoire garni en moire d'argent brodé en or, galons et franges d'or, ainsi que les rideaux et quatre autres pentes drap d'argent servant à orner le pied.

Garnitures du maître-autel : velours noir, drap d'argent et galons, savoir : le devant d'autel, le gradin, un tapis de lutrin, deux garnitures en serge pour les contretables, trois crêpes pour les lampes, une couverture.

Garnitures du catafalque : fond de damas noir, quatres pentes de velours noir à figures d'argent aux armes du Chapitre, huit rideaux en damas, franges d'argent.

Quatre chasubles, dont l'une satin blanc, brodée en or et soie, une drap d'or, une damas cramoisi, une drap or et argent, avec leurs étoles et manipules, une petite étole violette et or, une autre brochée en argent et brodée en or.

Une tapisserie provenant d'une contretable du maître-autel.

Deux couvertures

Dix tuniques d'enfants, damas blanc, orfrois violets à fleurs-de-lys d'or, aux armes de Louis XIV.

Deux couvertures.

Le canon du grand-autel de cuivre doré avec sa couverture.

Quatre manteaux sergés en soie rouge, avec étoles et manipules.

Trois autres de satin cramoisi, orfrois lamés d'or, semences de perles avec étoles et manipules.

Deux couvertures.

Quatre tuniques damas rouge, orfrois de satin à fleurs d'or, deux étoles, quatre manipules, deux collets, une chasuble, deux tuniques damas cramoisi, orfrois drap d'or.

Deux étoles, trois manipules, deux collets.

Un Saint-Esprit d'argent sur gloire d'or.

Trois couvertures.

Une chasuble, sept tuniques damas blanc, orfrois drap d'argent à fleurs d'or.

Quatre étoles, sept manipules, six collets.

Deux draps mortuaires, velours noir et toile d'argent, galons d'argent, écussons aux armes du Chapitre.

Deux chappes, velours noir, orfrois moire de soie, galons et franges d'argent, deux autres velours noir, orfrois drap, galons et franges d'argent; deux autres velours noir, orfrois brodés en argent.

Une ancienne chappe fond brodé en or, orfrois brodés en bosse d'or.

Dix chappes blanches, dont six orfrois de moire d'or; les quatre autres damas blanc, dont deux orfrois drap à fleurs d'or, les deux autres drap d'or, galons fins.

Deux chappes, velours ciselé, fond d'or, orfrois à tableaux.

Deux autres velours rouge, brodé en or, orfrois velours rouge, brodé en or.

Deux autres, velours rouge, orfrois velours ciselé.

Quatre autres, damas rouge, orfrois drap d'or.

Trois chappes, velours ciselé en vert, broché d'or, orfrois velours vert brodé en or, dont un à tableaux.

Quatre autres, moire verte, orfrois moire verte, brodé d'or.

Deux autres, velours violet ciselé, orfrois de petites fleurs-de-lys d'or.

PETITE SACRISTIE.

Une chasuble velours noir, aux armes de Lorraine, moire de soie, deux étoles, trois manipules.

Une chasuble, deux tuniques damas violet, orfrois velours violet à fleurs-de-lys d'or, avec étole et manipule.

Une autre satin violet, orfrois drap d'or, avec étole et manipule.

Une petite tunique d'enfant.

Deux chasubles, deux tuniques damas blanc, trois étoles, quatre manipules, une tunique d'enfant.

Une chasuble et deux tuniques damas rouge, orfrois drap d'or, deux étoles, trois manipules.

Une autre damas rouge, étole et manipule, une tunique d'enfant.

Une chasuble, deux tuniques damas vert, fond soie et or, galons d'argent, deux étoles, trois manipules, une tunique d'enfant.

Une chasuble, deux tuniques de moire verte, orfrois or et argent, deux étoles, trois manipules.

Une chasuble, velours vert, orfrois à tableaux, une tunique d'enfant.

Quatre tuniques de moire verte, orfrois satin fond blanc, deux étoles, quatre manipules.

Une chasuble, deux tuniques, quatre tuniques velours vert, orfrois brodés à fleurs d'or, deux étoles, quatre manipules.

Une chasuble et deux tuniques fond or ciselé, orfrois à tableaux, deux étoles, trois manipules.

Une chasuble, deux tuniques velours cramoisi, deux étoles, trois manipules et collets, deux tuniques, une étole, deux manipules et collets de moire, deux couvertures.

Quatre tuniques damas violet, orfrois satin; fond blanc à fleurs d'or, deux étoles, quatre manipules.

Une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules en velours ciselé violet à fleurs-de-lys d'or.

Une tunique d'enfant.

Trois manteaux damas blanc, orfrois velours cramoisi, deux étoles, trois manipules, une écharpe, une tunique d'enfant, deux couvertures.

Une chasuble velours noir, deux tuniques, deux étoles, trois manipules, deux collets, trois couvertures.

Six manteaux rouges, deux couvertures.

Une chasuble damas rouge, deux tuniques de même, deux étoles, trois manipules.

Quatre autres damas bleu, deux étoles, quatre manipules, deux écharpes, une tunique pour les enfants, trois tuniques d'enfants damas bleu, deux étoles, trois manipules, une écharpe, une tunique d'enfant.

Trois tuniques d'enfants sergées soie rouge, deux étoles, trois manipules, une écharpe; huit couvertures

Vingt-six coussins dont huit drap d'argent, deux drap d'or frisé, deux velours rouge ciselé, deux velours vert, deux velours violet, deux velours noir, deux velours cramoisi, deux damas bleu, deux damas violet, deux pour le carême.

Dix-huit enveloppes de toile.

Trente paires de glands d'or de Louis XVI.

Vingt-deux cordons d'aubes or et soie avec glands d'or.

Vingt paires de glands or et soie pour les tuniques des enfants.

Trente paires, de Louis XV, dont huit à cordons de soie rouge, huit fond de soie blanche pour la tête, quatorze fond d'or.

Six paires, de Louis XIV.

Quatre paires, de Louis XIII.

Quatre, de M. Le Tellier.

Quatre de l'ornement de M. de Glandèves.

Deux bourses noires et une palle, une bourse violette, deux rouges, une verte, une à tableaux, trois blanches, une bleue.

Deux coffrets de velours rouge.

Huit couvertures d'autel, une damas noir, une damas bleu, une damas violet, deux damas blanc, deux damas vert, une satin rouge.

Deux tapis de pupitre sergés aux armes de Lorraine.

Neuf chappes d'enfants dont trois de damas bleu à fleurs-de-lys d'or, trois de damas rouge à fleurs-de-lys d'or, trois violettes.

Neuf chappes blanches, huit rouges, sept violettes, huit vertes, cinq bleues.

Dix tuniques d'enfant, damas blanc, dix damas vert, dix damas rouge.

Quatre baguettes, pour les séminaristes, en baleine et garnies d'argent, une en bois.

Dix tuniques velours violet parsemé de fleurs-de-lys d'or.

Trois pavillons dont l'un pareil à l'ornement de Louis XIII, un à celui de Louis XV, l'autre à celui de M. de Glandiers.

Une caisse contenant six coussins de velours violet, deux rouges, deux petits à points de Hongrie.

Vingt-cinq porte-manteaux pour exposer les ornements.

Six morceaux de tapisserie.

LINGES.

Quinze aubes du sacre de Louis XV, garnies de dentelle.

Vingt-deux du sacre de Louis XVI, dont trois garnies de dentelle d'Angleterre; les dix-neuf autres aussi garnies de dentelle.

Douze autres fines à dentelle, quatre-vingt-neuf communes à dentelle, onze unies.

Quatre cent soixante-treize amicts.

Quatre cent quatre-vingt-deux purificatoires.

Cent quatorze corporaux.

Cent seize lavabo.

Sept nappes pour l'eau bénite, dix nappes unies et une ouvrée.

Douze tavaiolles, deux pour porter les fruits.

Cinq tabliers pour la Cène.

Deux petites serviettes pour la crédence.

Cent essuie-mains.

Trente-cinq nappes premières, vingt-trois secondes, seize troisièmes.

Quatre-vingts torchons.

Cent quarante-six aubes pour les enfants.

Cent vingt-deux amicts.

Dix-huit nappes de communion.

Une boite contenant une mitre enrichie de pierreries et de perles; du don de M. le cardinal de Lorraine.

Une autre mitre drap d'argent.

Deux brancards, deux couvertures en toile et serge.

Le ciel du dais pour le Saint-Sacrement, de drap d'argent, avec une croix de drap d'or et quatre écussons aux armes de Louis XV.

Une boite renfermant quatre pentes du dais de drap d'argent et or, aux armes de Louis XV, et franges d'or; quatre paires de glands d'or.

Une autre boite renfermant la garniture du tombeau du jeudi saint, en damas cramoisi et franges d'or, renfermant les quatre pentes de velours cramoisi brodé d'or, six rideaux de damas cramoisi à franges d'or, l'enfoncement du fond où est brodé un grand nom de Jésus, un grand tapis avec une croix de chevalier brodée en or, avec quatre grandes armoiries de Louis XV, et les garnitures du dôme du tombeau en tafetas cramoisi.

Six pièces de tapisserie blanche, deux pièces pour les deux cotés de la grille (1).

Deux rideaux appelés le voile du temple.

Deux devants d'autels, un gradin, deux contretables.

Un voile de mousseline pour la croix du grand-autel.

Un pour le Christ derrière l'autel, et un autre pour le Christ de la grille (2).

Vingt antiphonnaires et pseautiers à l'usage du chœur, et vingt autres livres de musique.

Huit portraits de papes, archevêques et évêques.

Un tableau de la sainte Vierge.

Un du Jugement de Salomon.

Un des trois Maries.

Un de saint Sébastien.

(1) Le chœur fut fermé jusqu'au XVIIIe siècle par un mur haut de seize pieds; la porte était de fer ciselé à jour et à deux battants. En 1747, le tout fut démoli et remplacé par une vaste grille de fer aux frais de l'abbé Godinot. En 1793, cette grille, ouvrage de Ramel, serrurier à Montpellier, fut détruite et vendue. De nos jours, il en a été refait une autre dont le style s'allie assez bien avec celui du monument; les fleurons et les ogives qui terminent les barreaux sont dorés.

(2) Ce Christ existe encore; il avait été fait vers 1407; il était jadis accompagné des figures de la Vierge et de saint Jean.

Un tabernacle et sa couverture; les tables de la sacristie, couvertes de drap vert; quatre feuillets de table et quatre tréteaux couverts d'une tapisserie.

Un fauteuil à trône.

Une piscine de plomb, une échelle.

Un tableau du Baptême de Jésus-Christ.

Un autre représentant les saintes Femmes.

Un autre représentant saint Jean dans le désert.

Trois tables servant pour l'habillement du prêtre, diacre et sous-diacre; deux miroirs.

Une croix d'ébène à Christ d'ivoire, deux prie-dieu, un fauteuil de maroquin.

Huit statues de pierre (1), une de porphyre.

Un missel, le Cérémonial de l'église.

Six pièces de tapisseries, grandes tentures, quatorze dites tentures, trois dessus de porte pareils, douze pièces tentures dont huit servant au chœur, trois dessus de porte pareils, trois pièces basses dont une autour de la chaire à prêcher (2), quatre pièces à fleurs-de-lys avec cartouche dans le milieu, dont deux à la grande grille; trois pièces très-basses doublées en toile verte, trois tapis de table à fleurs avec cartouches de différentes grandeurs, quatorze morceaux et deux housses de trône; de vieilles tapisseries.

Dans la chambre du sonneur, auprès de la sacristie : deux armoires, deux tableaux, une échelle, un brancard, un réchaud pour le chœur, une lanterne.

Dans la chambre des huissiers : deux armoires dans le mur renfermant douze soutanes pour les serviteurs des basses messes; deux autres grandes armoires à l'usage des huissiers, dans lesquelles sont huit baguettes; au dessous deux mauvais tableaux.

Dans la petite cour : une table, deux tréteaux, un chaudron de cuivre et un réchaud de fer servant aux récurages.

Dans la cirerie : deux armoires dans les murs, renfermant le vin pour l'église, l'autre la bougie, chandelle et encens; deux autres petites armoires renfermant les clefs de l'église; vingt-quatre torches ou flam-

(1) Ce sont sans doute les statues qui décoraient l'entrée du chœur avant la destruction du jubé.

(2) Si l'on en croit la tradition, saint Bernard aurait prêché dans cette chaire. Elle fut détruite en 1795; celle qui la remplace vient de l'église Saint-Pierre-les-Dames, elle est sculptée par Blondel; au centre et par-devant est un bas-relief représentant saint Pierre guérissant un boiteux.

beaux avec leurs targes (1) aux armes du Chapitre; une caisse, trois boites à cierges, une table, deux tréteaux; au dessus de la porte, un tableau.

Dans une autre cirerie : huit tapis de pied, une table, deux tréteaux, sept boites à cierges, le chandelier du cierge pascal, quatre autres chandeliers; quatre lanternes, trois réverbères, deux troncs, une petite échelle, un tableau.

Dans une autre pièce : seize bancs, huit tapis, une table à pieds, une petite échelle, les bois pour le catafalque.

Dans la chambre à coucher des sonneurs, deux lits de serge verte, composés chacun de deux matelas, dont un de bourre, deux couvertures, une paillasse, un traversin, une armoire, une pendule, un banc, une table, un chandelier de cuivre.

L'autel des fonts, avec une croix et Christ de bois, un devant d'autel damas blanc et tapisserie. Un confessionnal, deux grands bancs, trois tableaux.

Un autre tableau au-dessus de la porte de la sacristie; original de Mucien.

Un buffet d'orgues à trente-deux (2).

Une petite horloge à carillon, deux lampes de cuivre, l'une dans la nef, l'autre dans le trésor.

Dans les tours, treize cloches. Deux cassées dans la réserve.

Au-dessus du chœur, la grande horloge à carillon (3).

Dans le Chapitre, une table et trois banquettes couvertes de maroquin, ainsi que les bancs autour. Dans la boiserie, onze tableaux.

(1) On nommait ainsi une plaque de métal, ovale, en forme de bouclier, que l'on appliquait sur le cierge; dessus étaient peintes les armes du Chapitre. Quand les corps de métiers assistaient à ces processions, ceux qui les représentaient portaient des cierges ornés de targes du même genre.

(2) Ce magnifique buffet d'orgues a soixante pieds. Au sommet et au centre on voit le Christ debout; aux deux extrémités sont des figures d'anges la trompette en bouche. L'orgue repose sur un encorbellement de sculpture légère. Ce style est celui du gothique flambé. Les tuyaux absorbèrent 14,500 d'étain. Ce vaste instrument paraît avoir été construit vers le milieu du XVe siècle, au moins en partie; on y voit les armes de la famille des Ursins, qui fournit deux archevêques au siége de Reims, de 1414 à 1475. Il est question de le reconstruire.

Pendant la révolution l'orgue servit à la société populaire qui siégeait à Notre-Dame; on en jouait aux jours de décades et aux fêtes républicaines.

(3) On la nommait horloge du chœur; elle existe encore. Deux anges placés près d'une cloche frappent les heures avec un marteau; un troisième ange les regarde l'un après l'autre; sur un plateau qui tourne quand l'heure sonne, sont des figures représentant les apôtres et la fuite en Egypte; elles sortent d'une porte et rentrent par une autre. Ces figurines exécutent aussi quelques autres mouvements. Au centre de l'horloge est un globe qui indique par sa rotation les révolutions de la lune. Ce monument est maintenant près de la sacristie.

Dans l'anti-chapitre : un bureau avec deux bancs couverts de drap vert avec fleurs-de-lys, ainsi que les bancs autour, huit tableaux (1), une table, un marchepied, une grande armoire dont une partie renferme les tapisseries ci-devant énoncées, l'autre des papiers du clergé.

Dans les chapelles : la châsse de saint Calixte, couverte de cuivre doré, ornée de quatorze figures, fond et dôme d'argent estampé, le dôme fait de quatre plaques d'argent estampé.

La châsse des saints Florent et Joconde, couverte d'argent.

Une autre renfermant des vêtements de la sainte Vierge, couverte de vermeil de différentes figures et pierreries.

Une autre en cuivre, de saint Nicaise, les fonds, figures et dôme d'argent doré.

Une autre renfermant des reliques de saint Nicaise et de sainte Eutrope, couverte en plein d'argent doré, ornée de quatorze figures dont une d'or.

La châsse des saints Sixte et Sinice couverte d'argent.

La châsse de sainte Eutrope couverte d'argent, ornée de quatorze figures dorées.

Sept calices, dont quatre de vermeil, trois d'argent avec leurs patènes.

Un chandelier de cuivre, dix chandeliers aux autels, douze bras.

Seize pric-dieu.

Huit confessionnaux.

Sept tableaux, six miroirs, six Christs.

Sept chandeliers à main avec leur mouchette.

Dans chaque chapelle, une armoire contenant les ornements, servant de table, couverte de tapis vert, une petite armoire pour les calices, une piscine avec le bassin, une sonnette, une clochette, un missel, un livre de messe des morts, un porte-livre, deux paires de buirettes avec leur bassin, à l'exception de la chapelle de la sainte Vierge, où il n'y en a qu'une paire.

Une chasuble drap d'or, une autre moirée d'or et violette, une autre drap d'argent orfrois d'or. Quatre de moire d'argent à fleurs de différentes couleurs, une satin à fleurs d'or, une drap d'argent et or, onze damas blanc, cinq velours rouge ciselé, deux velours rouge, six damas rouge, onze damas vert, une moire verte, onze damas violet, une velours violet, cinq damas noir, une velours noir, une de moire blanche.

(1) Les tableaux qui décoraient le Chapitre étaient, si je ne me trompe, les portraits de quelques archevêques de Reims.

Toutes ces chasubles à galons fins avec leurs étoles, manipules, voiles et bourses, à l'exception de deux velours rouge, qui n'ont pour les deux qu'un voile et une bourse.

Lequel extrait, nous soussignés sénéchaux et fabriciens de l'église métropolitaine de Reims, certifions conforme à l'inventaire des meubles et effets de ladite église, détaillé plus au long et déposé au greffe du Chapitre. Fait à Reims, le 24 février 1790.

Signé D'ARFEUILLE, *receveur*. MIGEOT, *sénéchal*. DELOCHE, *ancien sénéchal*.

Par-devant nous officiers municipaux de la ville de Reims, actuellement en exercice, est comparu M. l'abbé d'Arfeuille, chanoine de l'église de Reims, et receveur de la fabrique de ladite église. Lequel a déposé la présente déclaration des effets mobiliers de ladite fabrique, signée de MM. les sénéchaux du Chapitre, et laquelle il a affirmée véritable en son contenu et a signé avec nous, le 27 février 1790.

Signé D'ARFEUILLE, NOUVELET et POLONCEAU.

CHAPITRE XVII.

INVENTAIRE DE 1792.

Ejourd'hui 13 novembre 1792, l'an Ier de la république française, neuf heures du matin, Nous, Louis-Félix Boisseau et Louis-Charles-Marie Pruneaux-Forest, membres du conseil-général et permanent de la commission de la ville de Rheims, nommés par délibération du 18 octobre dernier, afin de mettre à exécution la loi du 10 septembre de la même année, relative à la confection de l'inventaire des meubles et effets, et ustensiles en or et en argent employés au service du culte, accompagnés de Jean-Baptiste-Nicolas Noël, commissaire, nommé par délibéré du conseil-général du district, en date du jour d'hier, pour, de concert avec les membres ci-dessus nommés, procéder à la vérification du poids des pièces, tant d'or que d'argenterie levés dans la sacristie et le trésor paroissial de Notre-Dame, nous sommes, en conséquence, transportés dans une des places du district, où étaient déposés tous lesdits effets; avons, à cet effet, fait demander le citoyen Legoix Marie, orfèvre, demeurant audit Reims, à l'effet de faire les pesées et vérifications ci-dessus; étant comparu, avons de lui pris et reçu le serment

sous la foi duquel il a juré et promis se comporter en homme de bien et d'honneur dans les opérations qui lui sont confiées. Ce faisant, il a été procédé en notre présence aux dites vérifications et pesées ainsi qu'il suit :

ARGENT DORÉ.

	marcs.	onces.	gros.	grains.
Le chef de saint Nicaise, pesant	33	»	»	»
Le chef de sainte Eutrope et ses attributs,	42	»	»	»
Une aiguière du sacre de Louis XV et un bassin,	14	6	»	»
Un berceau de Notre-Seigneur,	7	5	»	»
Une image de la Vierge,	20	7	»	»
Deux buirettes et leurs bassins,	10	»	5	»
Une aiguière et son plat, du sacre de Louis XVI,	16	7	4	»
Deux pains, du sacre de Louis XVI,	3	2	2	»
Un pain de vermeil, du même sacre,	1	»	2	»
Deux tablettes et leurs chaînes,	1	7	6	»
Les couverts d'un texte d'évangiles en deux langues,	3	7	4	»
La statue de saint Basle, avec un petit reliquaire au pied,	9	4	3	»
Le chef de saint Rigobert,	22	3	»	»
Le buste de saint Remi et deux anges,	78	2	»	»
Le buste de saint Sébastien,	17	4	»	»
Un reliquaire de saint Louis,	76	3	2	»
Le chef de sainte Barbe,	6	4	6	»
Un reliquaire de saint Jean-Baptiste,	5	4	»	»
Un bras de saint André,	4	2	4	»
Le pied d'une petite statue de la Vierge,	2	5	»	»
Deux livres d'évangiles, dont les couverts en vermeil, non compris l'argent,	6	2	6	»
Une petite aiguière et son bassin, pesant	8	2	4	»
Deux pains,	3	4	»	»
Deux petits chandeliers,	10	»	4	»
Une croix,	10	2	»	»
Un pied de croix,	5	6	»	»
Quatre bâtons,	40	4	6	»
Deux croix ensemble,	29	4	»	»
Deux buirettes de vermeil,	3	5	5	»
Une châsse de sainte Eutrope,	42	»	6	»

	marcs.	onces.	gros.	grains.
Une châsse dite de saint Calixte,	24	»	4	»
Une châsse de saint Rigobert,	48	1	4	»
Une châsse de saint Sixte et saint Sinice,	38	2	4	»
Une châsse de sainte Marie,	78	»	»	»
Une châsse de saint Nicaise (1),	92	1	5	»
Deux archanges,	59	5	7	»
Total,	879	6	7	»

OR.

Deux médailles, du sacre de Louis XIV,	»	2	3	30
Deux autres, du sacre de Louis XV,	»	2	1	52
Deux autres, du sacre de Louis XVI,	»	3	»	30
Une petite statue de la Vierge, avec ses attributs,	3	5	7	»
Six plaques, servant de garniture à un livre d'évangiles,	»	4	4	»
Défaite de la châsse de saint Nicaise,	6	1	»	»
Une plaque formant un devant d'autel, représentant le baptême de Clovis,	28	3	»	»
Une autre, formant un devant d'autel, représentant Jésus-Christ au tombeau,	27	7	2	»
Défaite du chef de saint Nicaise,	1	7	2	»
Défaite de la couronne de l'image de la Vierge, y compris la croix garnie de grenats,	»	2	»	2
Total,	69	6	4	42

ARGENTERIE.

	marcs.	onces.	gros.
Un pain d'argent,	»	7	4
Un bras de saint Evrard,	5	1	»

(1) Le siége de Reims fut occupé par plusieurs saints dont nous n'avons pas vu mention dans nos inventaires : cela tient à ce que leurs reliques n'existaient plus aux lieux où ils avaient servi Dieu et les hommes.

Les restes de saint Maternien furent transportés en partie à Egmond, et pour le surplus à Hiligenstadt, du temps d'Hincmar.

Les reliques de saint Donatien furent conduites d'abord à Noyon, puis à Tournay, puis enfin à Bruges vers 865.

Enfin celles de saint Vivent furent transportées à Braux-sur-Meuse.

Ces saints archevêques avaient d'abord été inhumés dans l'antique église de Saint-Agricola, qui précéda celle de Saint-Nicaise.

	marcs.	onces.	gros.
Un bras de saint Nicaise,	1	5	6
Un bras de saint Calixte,	1	4	»
Une châsse en argent,	6	1	»
Six chandeliers,	49	6	5
Un réchaud,	5	2	5
Cinq encensoirs,	21	4	»
Une navette et ses cuillers,	2	2	»
Deux bénitiers, deux goupillons,	21	4	»
Un bougeoir,	1	4	4
Deux croix d'argent et leurs garnitures de bâtons,	21	5	2
Quatre buirettes et deux bassins,	11	3	3
Une paix et une cuvette à purifier,	1	»	»
Deux croix,	19	4	3
Une autre petite croix,	4	»	5
Deux chandeliers d'accolytte,	14	6	»
Un goupillon,	1	»	4
La défaite d'une croix d'ébène (1),	1	4	2
Une lampe,	52	1	»
Une autre,	50	»	2
Une troisième,	60	2	6
La défaite d'une châsse saint Florent et saint Joconde,	47	6	»
La défaite de la châsse de sainte Eutrope,	3	2	»
Celle de saint Rigobert,	3	6	»
Celle de saint Sixte et saint Sinice,	3	4	»
La garniture de cinq baguettes de bedeaux,	2	»	7
La garniture des livres d'épitres et d'évangiles,	20	3	»
Une coquille (2),	»	2	1
	435	7	3

Et, attendu que toutes les pièces en or, en argent doré, et en argenterie, qui servaient au culte de la paroisse de Notre-Dame, et qui avaient

(1) Le lecteur assiste à l'œuvre de destruction. On ne décrit plus rien, on pèse. On n'indique plus ni le nom du donateur, ni celui de l'artiste; on distingue seulement ce qui est d'argent, de vermeil ou d'or. On ne s'arrête plus sur les détails, on détruit. Le mot défaite, que répète souvent cet inventaire, résume ce qui se passe. Les châsses sont brisées, les plaques d'argent sont arrachées de tous côtés, les riches reliures sont déchirées. En une journée périt tout ce qui faisait la gloire de l'industrie et des arts de nos pères. En une journée disparaissent les chefs-d'œuvre que dix siècles avaient respectés, tous ces trésors que la France dans le besoin avait vingt fois épargnés, et tout cela pour obtenir de 5 à 600 marcs d'argent !

(2) Le trésor en 1792 était estimé, sans doute au poids, la somme de 155,247 livres. (Jacob Kolb.)

été déposées dans une des places du district étaient inventoriées et pesées, à l'exception de huit pièces (1) qui sont : 1° un médaillon garni de diamants et une petite croix en or. — 2° Le calvaire du cardinal de Lorraine dit la vraie croix. — 3° Un reliquaire de Saint Albert, garni en ébène et en argent. — 4° Le tombeau de la résurrection, donné par Henri II, le pied en cuivre et le reste en argent doré et en agathe. — 5° Le vaisseau de sainte Ursule, en argent vermeil, dont la base est en cornaline. — 6° Un reliquaire de saint Hilaire en forme de cilindre et en argent doré. — 7° Une relique de saint Barthélemy en cuivre, les deux anges en argent doré. — 8° Une relique de saint Eloi dont le pied est en cuivre surmonté d'une croix, dont un côté est en or et soutenu de deux petites colonnes en argent, que nous avons laissée en dépôt au district jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, nous avons arrêté la présente séance et en avons renvoyé la continuation à jeudi 15 du présent mois, dix heures du matin, pour procéder également à la pesée et vérification de toutes les pièces qui se trouvaient dans les autres endroits où nous étions également nommés commissaires et qui étaient également déposés au district, et avons signé, après lecture faite, avec les citoyens Noël et Legoix ci-dessus nommés, les jour, mois et an que dessus.

Signé Boisseau, Pruneaux-Forest, Legoix, Noel.

(1) On laissa également aux églises ce qui était rigoureusement nécessaire aux besoins du culte. Quelques vases sacrés, des flambeaux, des crucifix furent épargnés. Mais je n'ai pas besoin de dire au lecteur qu'on fit grâce de préférence aux objets les plus simples, les moins pesants et les moins précieux.

Quant aux huit objets ci-dessus décrits, ils restèrent entre les mains de l'autorité administrative, à la disposition du pouvoir exécutif. On y joignit la mitre du cardinal de Lorraine, le calice de Louis XVI et quelques objets d'ivoire ou du même genre.

On verra plus loin que tous ces morceaux d'art n'étaient pas encore à l'abri de la destruction.

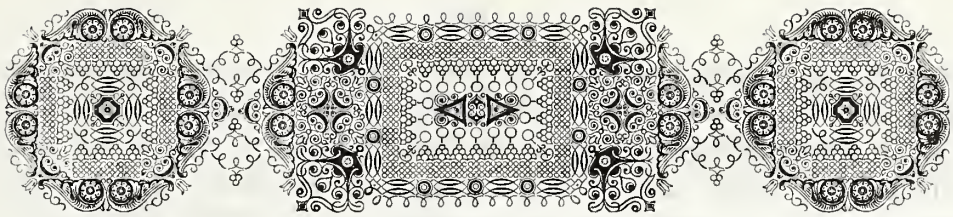

CHAPITRE XVIII.

DE QUELQUES OBJETS NON INDIQUÉS DANS LES INVENTAIRES.

Si on a lu nos notes sur les pertes éprouvées par le trésor de Notre-Dame de Reims, on a dû pressentir que les inventaires que nous publions ne pouvaient donner qu'une idée incomplète des richesses que notre admirable église a possédées. On n'a pu constater en 1669 et 1790 que ce qui existait à ces deux époques; une foule de reliquaires, de pièces d'argenterie, de vases sacrés, de précieux ornements avaient été détruits avant 1669 : sans doute ils se trouvaient décrits dans les catalogues faits antérieurement. Depuis le sacre de Louis XIV jusqu'en 1790, le trésor de Notre-Dame avait fait de nombreuses et importantes acquisitions; les années 1690, 1756 et 1789 en avaient détruit une partie, et l'inventaire fait après cette dernière époque dut également passer sous silence ce qui n'était plus que souvenir.

J'aurais voulu pouvoir raconter ce que chaque siècle a vu créer, ce que chaque époque a vu périr, et représenter

dans un seul cadre tout ce que notre trésor a reçu successivement dans son sein ; mais cette tâche que je m'étais imposée s'est trouvée au-dessus de mes forces. Je me bornerai donc à publier les notes que j'ai pu réunir sur ce qui n'existait ni en 1669, ni en 1790, sur ce qui a été oublié par les personnes qui rédigèrent ces deux inventaires.

Saint Remi combla son église de ses dons; il lui légua entre autres objets précieux la chasuble qu'il portait le jour de Pâques, trois patènes, un bracelet d'or et une tour (1) d'or : ce dernier objet a fait long temps travailler l'imagination des archéologues; les uns soutenaient que c'était un ciboire d'une énorme dimension; d'autres ont pensé que c'était l'armoire qui occupe le milieu de l'autel, et où on renferme le Saint-Sacrement : ce dernier avis me semble vraisemblable, et je crois devoir l'adopter. Ce meuble sacré a de tout temps reçu une forme monumentale.

On conservait aussi à Notre-Dame un précieux anneau qui, disait-on, avait été porté par saint Remi. Il était d'or, enrichi de pierres précieuses; au centre était un camaïeu. On montrait avec lui un autre anneau d'or assez large et fort antique. Marlot cite un ancien inventaire dans lequel il est fait mention de ces deux objets.

Landon, qui vivait vers le milieu du VIIe siècle, donna aussi à la cathédrale de riches ornements; quelques auteurs lui attribuèrent même le don des objets qui, selon d'autres, auraient été donnés par saint Remi.

Vulfar, un des successeurs du grand apôtre, suivit son exemple, et fit faire pour Notre-Dame des ornements et des vases que Flodoard a vus et aurait dû décrire. Vulfar mourut vers 816.

La munificence d'Hincmar écrasa celle de ses devanciers ; il couvrit d'or et de pierreries l'autel de la Vierge, qui était alors le maître-autel de la cathédrale; on y lisait cette inscription, qui portait sa date :

Hanc aram domini genitricis honore dicatam,
Cultor ubique suus, decoravit episcopus Hincmar
Muneribus sacris, functus hac sede sacerdos,
Jam benè completis centenis octies annis,
Quadraginta et simul quinto volvente sub ipsis;
Quum juvenis Karolus regeret diademata regni,
Hunc sibi pastorem poscentibus urbis alumnis.

(1) Il paraît qu'au lieu de lire *turriculam* on aurait pu lire *thuribulum*, encensoir (*Gallia christiana*) : cette version trancherait la difficulté.

Hincmar donna encore une magnifique croix couverte d'or et de pierreries, plusieurs autres croix d'or et d'argent, un grand calice et sa patène qui furent depuis donnés aux Normands pour racheter les captifs qu'ils avaient faits.

Il y joignit un volume renfermant le sermon de saint Jérôme, *De ortu B. Mariæ*, relié avec des tables d'ivoire et d'or, une châsse d'argent ciselé, ornée de riches figures, et que deux hommes suffisaient à peine à porter; des vases d'or et d'argent, un livre d'évangiles en lettres d'or et d'argent; sa reliure d'or était incrustée de pierreries; on y lisait cette inscription :

Sanctæ dei genitrix, et semper Virgo Maria
Hincmarus præsul defero dona tibi:
Hanc quæ gesit, docuit nos Christus Iesus
Editus ex utero, casta puella tuo.

Le savant prélat donna encore un livre des sacrements, un lectionnaire, reliés avec des tables d'ivoire et d'or, des candélabres, des lampes, des couronnes couvertes de feuilles d'argent, des palliums, des tentures, des tapisseries, des ornements de soie.

Comme on le voit, ces largesses formeraient un trésor des plus remarquables. La bibliothèque de la ville de Reims possède encore quelques-uns des manuscrits dont il avait fait don à Notre-Dame et aux autres églises du diocèse.

Seulf, qui vivait vers 923, enrichit la cathédrale d'un calice d'or, orné de pierreries, et d'un ciboire couvert d'argent, qu'on plaçait sur l'autel de la Vierge.

En 1226, Guillaume de Joinville donnait quatre calices et une mitre, ornés de pierreries fines.

Dans un ancien inventaire, antérieur à 1470, que Marlot a vu, se trouvaient décrits des objets d'une haute antiquité. Laissons parler le docte historien :

Est unum magnum et pretiosum rationale de puro auro, cum quatuor annulis, et totidem agrappis de auro, in quo sunt duodecim lapides pretiosi diversorum colorum incussati in duodecim circulis aureis, in quibus sunt scripta nomina duodecim filiorum Israel; et pendet ipsum rationale cum unâ catenâ de auro circumdante humeros prælati, in cujus catenæ duobus lateribus nitent admodum pulchri duo lapides, dicti camayeus, incussati in auro, et à parte posteriori unus sat crassus cintallus.

Item : aliud rationale parvum de auro, cum catenâ aureâ, in cujus medio interradiat lapis insuitatè magnitudinis qui dicitur camayeu et in circuitu ejusdem sunt alii octo lapides pretiosi, videlicet quatuor smaragdinæ et quatuor bales.

Item : tres acus de argento deaurato servientes ad tenendum dicta rationalia cum catenâ; et habet quælibet acus in summitate unam grossam margaritam antiquam.

Le rational qui vient d'être décrit était un ornement qui cessa d'être en usage à une époque qui est bien loin de nous. Marlot n'a pas vu ce dont il parle, mais il cite, comme exemple, celui qui décore la poitrine des statues épiscopales situées au portail de la cathédrale regardant la cour du Chapitre ; il figure dans notre publication.

Le rational paraît être un dernier souvenir du culte hébraïque. Les grands - prêtres d'Israel le portaient sur leur poitrine. Aussi voit-on que sur celui que possédait la cathédrale de Reims se trouvaient les noms des douze tribus juives.

Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, donna en 1328 un ornement de drap d'or. En 1354, elle ajouta à sa première offrande une chape, une tunique, une dalmatique de couleur verte.

Nous avons déjà parlé des chapes et ornements d'autel donnés par Charles V ; nous devons aussi dire un mot de quelques objets précieux qu'il avait offerts à Notre-Dame de Reims.

Ce fut d'abord une image de la Vierge en or ; elle portait sur la tête une couronne ; à sa droite était un lys de perles et de pierres précieuses dans un vase d'or. Cette figure pesait onze mares et demi d'or.

Un calice d'or et sa patène en or, pesant quatre mares ; au milieu, on voyait les armes de France.

Un encensoir avec des chaînes et un couvercle en or, pesant dix mares et demi.

Deux burettes rondes, couvertes d'or, pour recevoir le vin et l'eau nécessaires au sacrifice de la messe ; elles pesaient trois mares deux onces.

Un pied d'argent doré pour porter l'image de la Vierge ; il était orné de figures dorées représentant les prophètes ; il pesait quarante mares d'argent.

Un socle d'argent pesant deux mares et demi.

Un petit vase destiné à contenir l'eau bénite, avec un aspersoir d'argent doré ; les armes de France y étaient reproduites en émail sur plusieurs points à l'extérieur ; il pesait dix-sept mares et demi d'argent.

Deux plats d'argent doré pour laver les mains du prêtre à l'autel ; ils étaient émaillés au fond et au dehors. Au fond étaient les armes de France. Ils pesaient vingt-un mares.

Ces objets furent fondus en grande partie pour payer la rançon de François Ier, ainsi que nous l'apprend Marlot.

Charles V avait donné ces joyaux le 28 juin 1380, la veille de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Charles VII donna un ornement de velours rouge brodé, et un tapis de satin dont plus tard on fit des chapes. En 1429, il avait offert une chapelle en or d'un beau travail.

En 1471, on montrait au trésor cinq mitres antiques données par les archevêques.

En 1486, Charles VIII, à son sacre, offrit un pot d'argent doré plein de vin et pesant vingt marcs cinq onces, un gros pain de froment doré, deux paix d'argent couvertes de feuilles d'or. Il n'avait pas fait faire de pièces ou médailles pour son sacre, il se borna à offrir treize vieux écus d'or. Il fit encore une offrande que Marlot décrit ainsi : *lignariæ fabricæ aspicem liliorum, flosculorumque trifolii instar limbo exornantum.*

François Ier offrit un pain argenté et un broc d'argent. Il est vrai qu'un autre auteur désigne par les mots flacon d'argent l'offrande du roi-chevalier. L'église de Reims reçut encore de lui un ornement de drap d'or avec orfrois de velours portant des fleurs-de-lys d'or et de son chiffre couronné.

Au sacre de Henri II, Horace Farnèse portait le vin dans un grand vase de nacre de perles (1), garni d'or, et enrichi de pierreries d'un très-grand prix. On y joignit un pain d'or, un pain d'argent, une bourse de brocard qui contenait treize grandes pièces d'or à l'effigie du roi. Sur l'autre face on voyait la Sainte-Ampoule et la date de la cérémonie.

Le roi ajouta à son offrande et suivant l'usage une très-belle chapelle « garnie de toutes choses, la plus belle et la plus riche qui se pût voir et qui servait grandement à honorer Dieu », ainsi que le dit Cocquault.

François II donna une image de saint François d'or massif et d'un grand prix.

Charles IX fit don de treize pièces d'or pouvant valoir un écu pièce, d'un pain d'or, d'un pain d'argent, d'un pot d'argent plein de vin.

Louis XIII donna un vase d'or richement ciselé, le pain d'or et le pain d'argent.

Louis XVI donna une buire d'argent doré très-belle, ayant six pouces de diamètre et un pied trois pouces de haut. L'anse était soutenue par un enfant dans un rinceau d'ornement qui faisait le tour du vase.

(1) Ce vase de nacre de perles dont on vient de parler était si remarquable, qu'on le prit pour exemple dans le formulaire du sacre de Louis XIII.

Trois fleurs-de-lys naturelles embellissaient ce rinceau et formaient en se réunissant en bouquet les armes de France.

Cette buire était dans un bassin ayant un pied de diamètre. Chacune de ces deux pièces pesait huit marcs six onces.

On y joignit deux burettes et un bassin de vermeil pesant dix marcs quatre gros. Les burettes avaient huit pouces six lignes de haut. Le bassin avait quinze pouces de long.

Il y avait encore deux paix de vermeil pesant trois marcs deux onces deux gros. Le tout était fait par Auguste, célèbre orfèvre du temps.

Enfin Notre-Dame reçut les treize médailles qui valaient cent trente livres pièce (1), et deux pains dont l'un était d'argent et l'autre de vermeil; ils pesaient un marc sept onces six gros.

Ce chapitre devrait être beaucoup plus long; je le ferme à regret, parce que j'ai l'intime conviction que des recherches plus minutieuses, plus multipliées que celles que j'ai pu faire auraient amené de curieuses découvertes.

(1) Après chaque sacre, les gants et la chemise qui avaient servi au roi étaient brûlés. Les cendres étaient conservées et distribuées le jour des Cendres suivant.

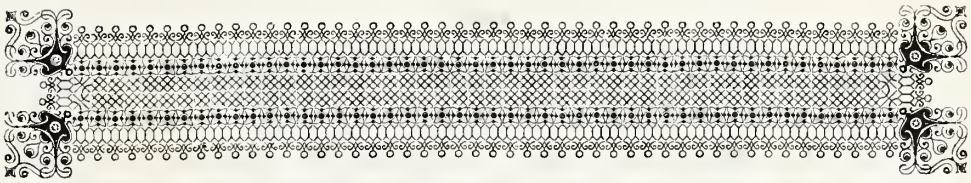

CHAPITRE XIX.

ÉTAT ACTUEL DU TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE REIMS.

Que reste-t-il dans ce trésor, qui a renfermé tant de richesses, tant de perles, tant de pierres précieuses, tant d'élégantes broderies, tant d'objets d'or? Le lecteur a compris que l'inventaire fait de nos jours devait rester bien loin de ceux que nous avons cités. Jusqu'en 1789, le vandalisme n'avait agi qu'en décimant. En 1792, il détruisit tout ou à peu près.

On ne laissa aux églises que ce qui était strictement nécessaire aux besoins du culte. Le surplus fut enlevé; on fit grâce à quelques objets où l'or et l'argent tenaient peu de place, et on les déposa aux greffes des districts jusqu'à nouvel ordre.

Quand les clubs révolutionnaires, et après eux les théophilanthropes, eurent envahi les églises, les objets que l'on avait respectés comme indispensables durent disparaître. Les uns furent détruits ou vendus à vil prix. Les autres furent recueillis par l'autorité administrative; quelques-uns trouvèrent un asile chez les fidèles.

A cette époque, les musées municipaux se formèrent; on leur donna

la dépouille des églises et des monastères. Les bibliothèques faites à grands frais par les Chapitres et les moines devinrent la propriété des communes. Les tableaux des églises couvrirent les murs de leurs galeries. Les reliquaires, les vases sacrés, les objets d'art, enlevés au culte et épargnés par le creuset révolutionnaire, remplirent les armoires vitrées de nos cabinets publics.

Ce que nous racontons s'applique à toutes les villes de France; les choses se passèrent à Reims comme ailleurs. Il faut dire cependant que dans nos murs on fut beaucoup moins conservateur que dans d'autres cités.

Les livres, les manuscrits furent, il est vrai, recueillis et classés avec soin; mais il n'en fut pas de même des tableaux et des objets d'art. Les greniers de l'hôtel-de-ville les reçurent dans leur sein poudreux. Plus tard, on les mit en dépôt chez des particuliers. On devine ce qui arriva : c'est que l'œuvre de destruction s'acheva par la dispersion. Quand on voulut réunir ce qu'on aurait dû garder comme un dépôt sacré à plus d'un titre, on constata de nombreuses pertes. Sont-elles irréparables? c'est ce que l'avenir nous apprendra.

Les lois de violence et les mesures arbitraires prises par l'administration révolutionnaire ont pu provoquer des détournements dont personne n'osera faire des crimes. Les inventaires faits pour arriver à la spoliation ont-ils été faits dans toutes les villes de France bien scrupuleusement? nous ne le pensons pas. A-t-on, sans rien oublier, deposé à la maison commune de chaque ville tout ce qui n'a pas été fondu? nous n'y croyons pas davantage. Quiconque a visité les cabinets de nos antiquaires modernes, remplis d'objets d'origine évidemment sacrée, partagera sans peine notre incrédulité sur ces deux points.

Quoi qu'il en soit, quand le culte fut rétabli d'abord en fait, et puis en droit, les communes rendirent aux églises une partie des objets qui avaient été sauvés. A Reims, on convoqua les curés, les membres du conseil de fabrique, et on rendit à chacun ce qu'il put reconnaître, ce qu'il justifia être sien; mais il y avait des églises détruites, des abbayes que l'industrie avait envahies et que personne ne représentait dans cette triste distribution. On partagea entre les présents ce que personne ne réclamait.

Les autels qui n'étaient que renversés furent relevés. On transporta dans les églises conservées, les marbres, les meubles de leurs sœurs détruites, qu'on trouva au milieu des ruines, dans les boutiques ou chez les personnes pieuses qui les avaient recueillis, et on parvint à rendre à l'intérieur des églises l'aspect religieux qu'elles avaient perdu.

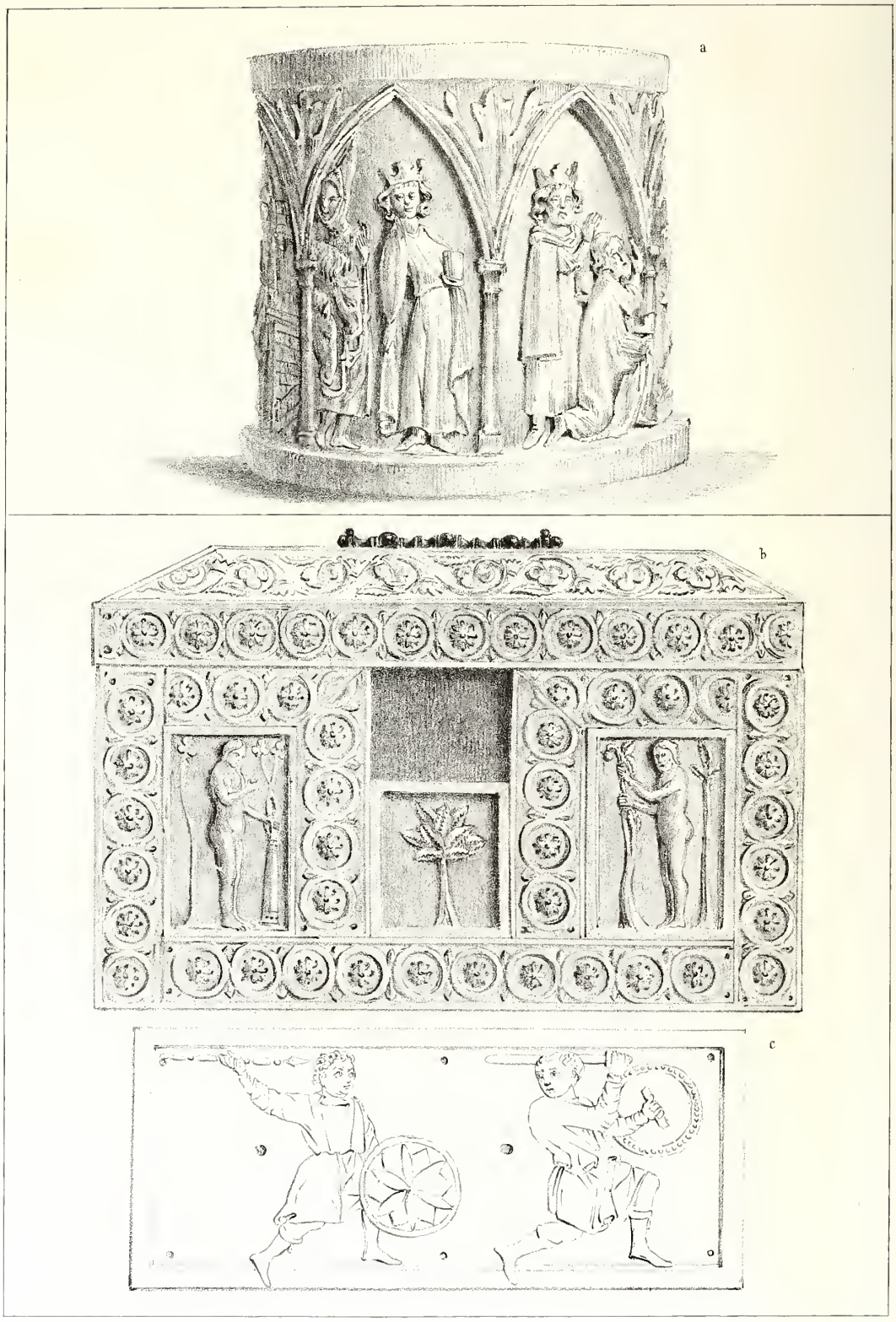

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims.

Imp. Lemercier, Paris

Ivoires

a. *Couronne d'un bâton cantoral du XIIIe siècle.* b. *Coffret byzantin du VIIIe siècle.*

c. *Sujet du couvercle.*

(Musée de Reims)

La cathédrale, dépouillée en 1790, club populaire en 1793, temple de la Raison en 1794, avait tout à refaire chez elle; car tout avait été détruit ou déplacé. Le gouvernement, la commune, la piété des fidèles vinrent à son secours. Un sacre eut lieu; en faisant revivre d'antiques traditions, il lui a rendu une partie de son ancienne splendeur. Si notre église est bien loin de son passé, elle n'est pas tellement pauvre que ses reliquaires, ses bronzes, son argenterie, ses châsses, ses objets d'art, ne puissent encore mériter un regard du voyageur.

Oublions un instant ce qui n'est plus, réunissons les reliques de nos antiques richesses, joignons-y ce que la piété de nos jours y a mêlé, et faisons ce que nous oserons encore appeler l'inventaire du trésor de Notre-Dame de Reims. Nous y comprendrons non-seulement ce qui s'y trouve, mais encore ce qui devrait s'y trouver, ce qui finira sans doute par y rentrer.

Commençons donc, et remontons au dernier jour de l'antique trésor de Reims.

L'inventaire de 1792 constate qu'on laissa dans une des places du district huit objets : que sont-ils devenus? Il y avait 1° un médaillon de diamants et une petite croix en or; 2° le calvaire du cardinal de Lorraine; 3° le reliquaire de saint Albert; 4° le reliquaire de saint Hilaire; 5° celui de saint Barthélemy; 6° celui de saint Eloi. Nous les cherchons vainement aujourd'hui.

Le vaisseau de sainte Ursule et le saint-sépulcre donnés par Henri II, ont été plus heureux : nous les avons décrits plus haut.

L'inventaire constate qu'on a enlevé l'argent et l'or des châsses et des reliquaires. Les pierreries ont eu le même sort : soit. Mais que sont devenues les tables d'ivoire qui reliaient nos précieux manuscrits? Que sont devenues les tablettes sculptées dans le bois de la vraie croix? Qu'a-t-on fait de tout ce qu'on ne pouvait fondre (1)?

C'est donc avec raison que nous accusions au moins d'indifférence tous ceux qui auraient pu veiller sur les débris du trésor de Notre-Dame.

Nous retrouvons au musée de la ville quelques objets d'art dont il n'est rien dit dans le dernier inventaire : ce qui nous donne la mesure du désordre avec lequel toutes ces spoliations eurent lieu.

C'est d'abord une magnifique croix dont les bras et la tige sont en cristal de roche taillé; le Christ, les extrémités de la croix, son pied,

(1) On a prétendu que la croix de Guillaume de Joinville avait été épargnée, après avoir cependant été dépouillée de ses pierreries. Je ne sais si le fait est vrai, mais, dans tous les cas, on ne retrouve plus la croix.

sont en vermeil. Si la tradition ne se trompe pas, elle aurait été donnée à Notre-Dame par le cardinal de Lorraine.

Nous citerons ensuite un cercle d'ivoire ciselé et représentant la Vierge couchée, la Présentation, la fuite en Egypte, l'adoration des Mages, la Vierge et l'enfant Jésus sur un trône, la couronne sur la tête. On nous a assuré qu'il ornait le sommet d'un bâton porté par un chantre. Nous aimons mieux croire qu'il s'agit ici simplement du pourtour d'une boîte destinée à mettre soit les hosties non consacrées, soit l'encens. Ce morceau d'art peut être du XIIIe ou du XIVe siècle.

Enfin, on voit au musée un coffre d'ivoire d'une haute antiquité ; il est du style roman très-pur. La partie inférieure est ornée de six bas-reliefs à figures ; la partie supérieure est ciselée et présente des rosaces et des médaillons.

La tradition donne encore à ce coffre une illustre origine ; si on ne se trompe, il remonterait au temps d'Hinemar, et ce prélat y aurait renfermé le suaire de saint Remi. Je dois convenir que dans nos inventaires il n'en est pas question ; aussi n'est-ce qu'une conjecture que je suis disposé à abandonner, pour peu qu'on me fasse entrevoir que le coffre dont s'agit a une autre origine ; quoi qu'il en soit, il remonte à une haute antiquité, et on peut le présenter comme un monument de l'art antérieur au Xe siècle.

Nous donnons le dessin des trois objets dont nous venons de parler.

Hâtons-nous de nous rendre à la cathédrale et de visiter ses armoires, trop vastes aujourd'hui pour renfermer le peu qu'on leur confie.

Déjà nous avons décrit le reliquaire du saint-sépulcre, celui de saint Pierre et de saint Paul, le vaisseau de sainte Ursule.

A côté d'eux se présente d'abord une statue de femme en bronze doré; elle peut être haute de 30 à 40 centimètres; elle est posée sur une demi-lune. Ce morceau, qui est du XVIIe ou du XVIIIe siècle, est évidemment un fragment de reliquaire. Ses deux bras sont étendus, ses yeux sont levés au ciel; derrière la tête il y a une petite cavité, destinée sans doute à recevoir une vis; il paraît qu'une couronne ou une auréole couvrait la tête de la sainte figure : d'où vient-elle? quelle est-elle? nous l'ignorons.

Nous voyons ensuite un reliquaire dont le sommet est une boîte en forme de rose; cette boîte, plate par-dessous, est légèrement bombée par-dessus; ses bords simulent des feuilles arrondies. Elle peut avoir deux centimètres de haut sur 17 centimètres de diamètre. Les côtés sont argentés; le dessus est émaillé de bleu et d'or. La partie qui

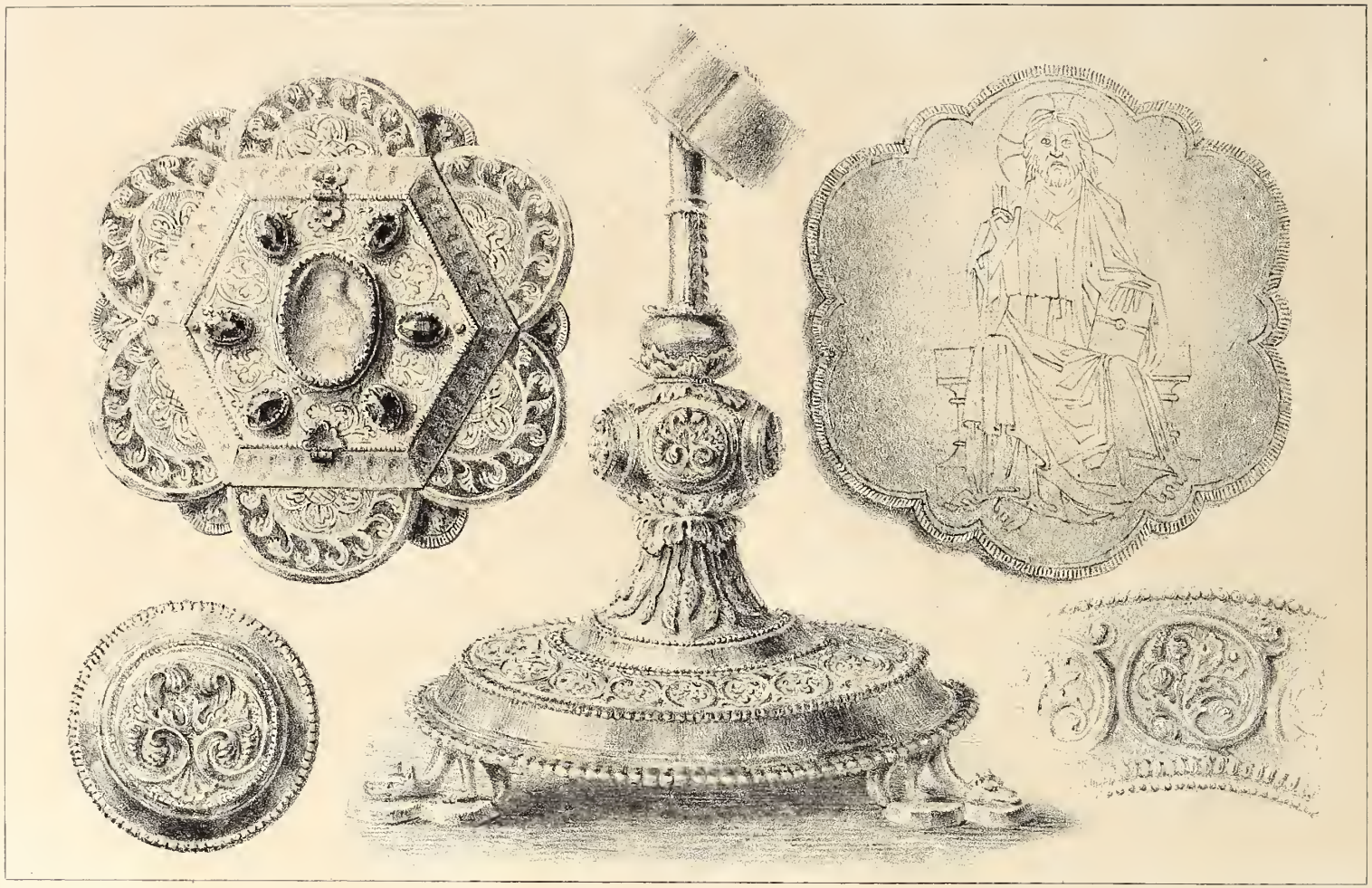

Dess et lith par JJ Macquart, Reims.

Imp. de Lemercier, Paris

Reliquaire byzantin

(Eglise Cathédrale)

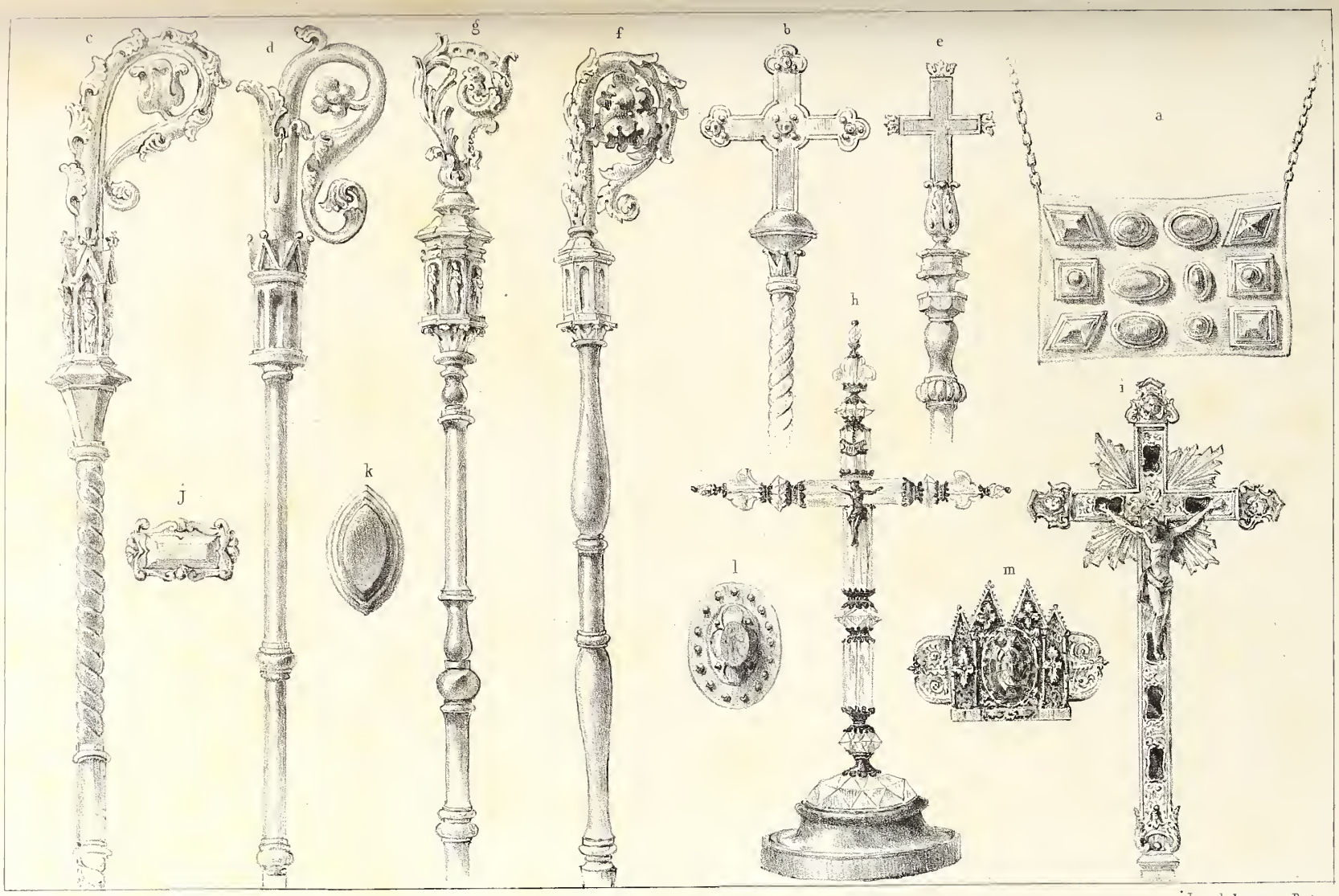

Dess. et lith par JJ. Macquart Reims

Imp. de Lemercier, Paris.

Croix, Crosses & ornemens pontificaux.

(voir la table des planches pour le renvoi des lettres)

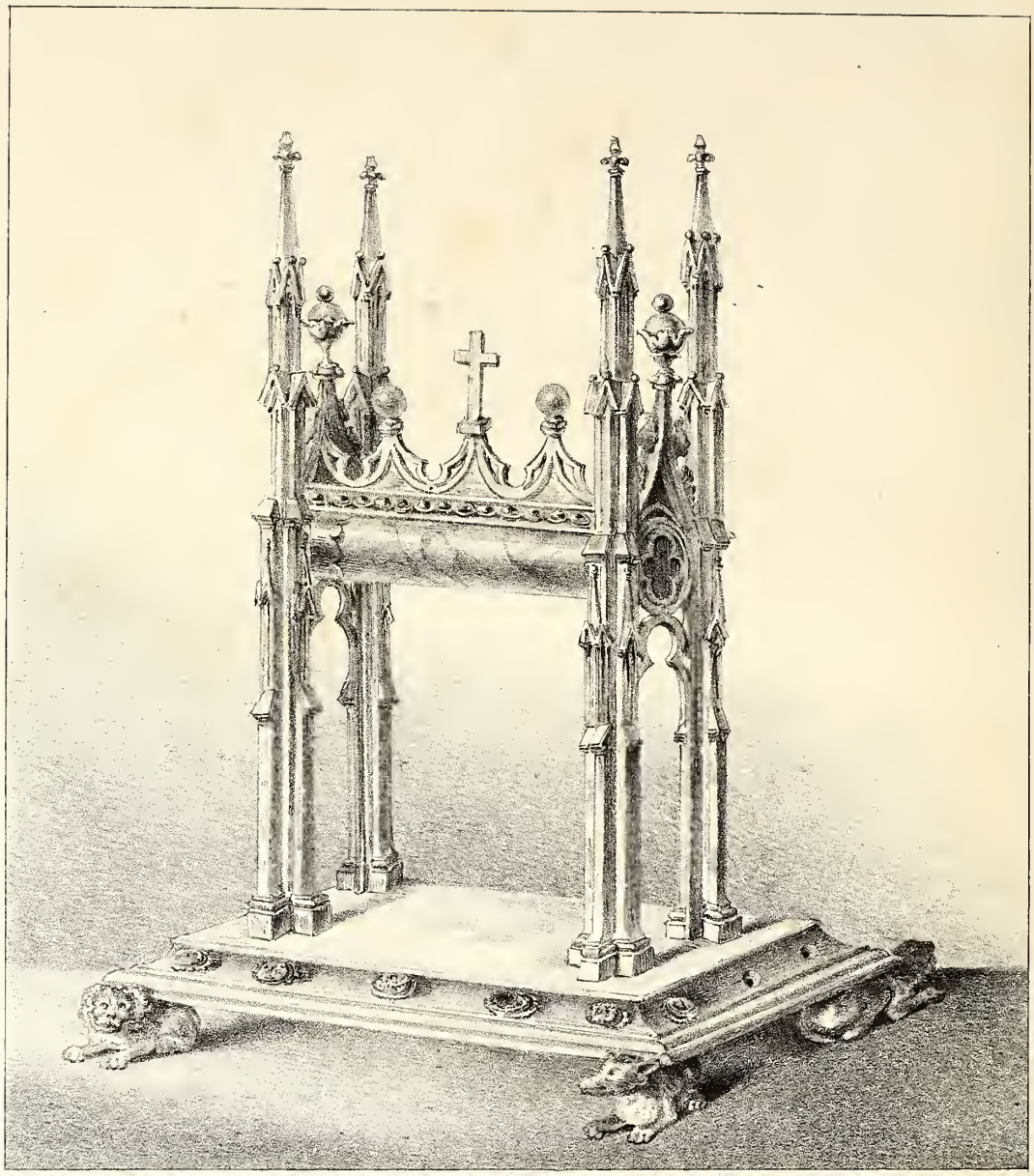

Cornaline | Pierre bleue | Pierre | Cornaline | Cornaline | Verre.

Pierres gravées ornant le socle

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims

Imp. par Lemercier, à Paris

Reliquaire dit des antiques

(Eglise Cathédrale)

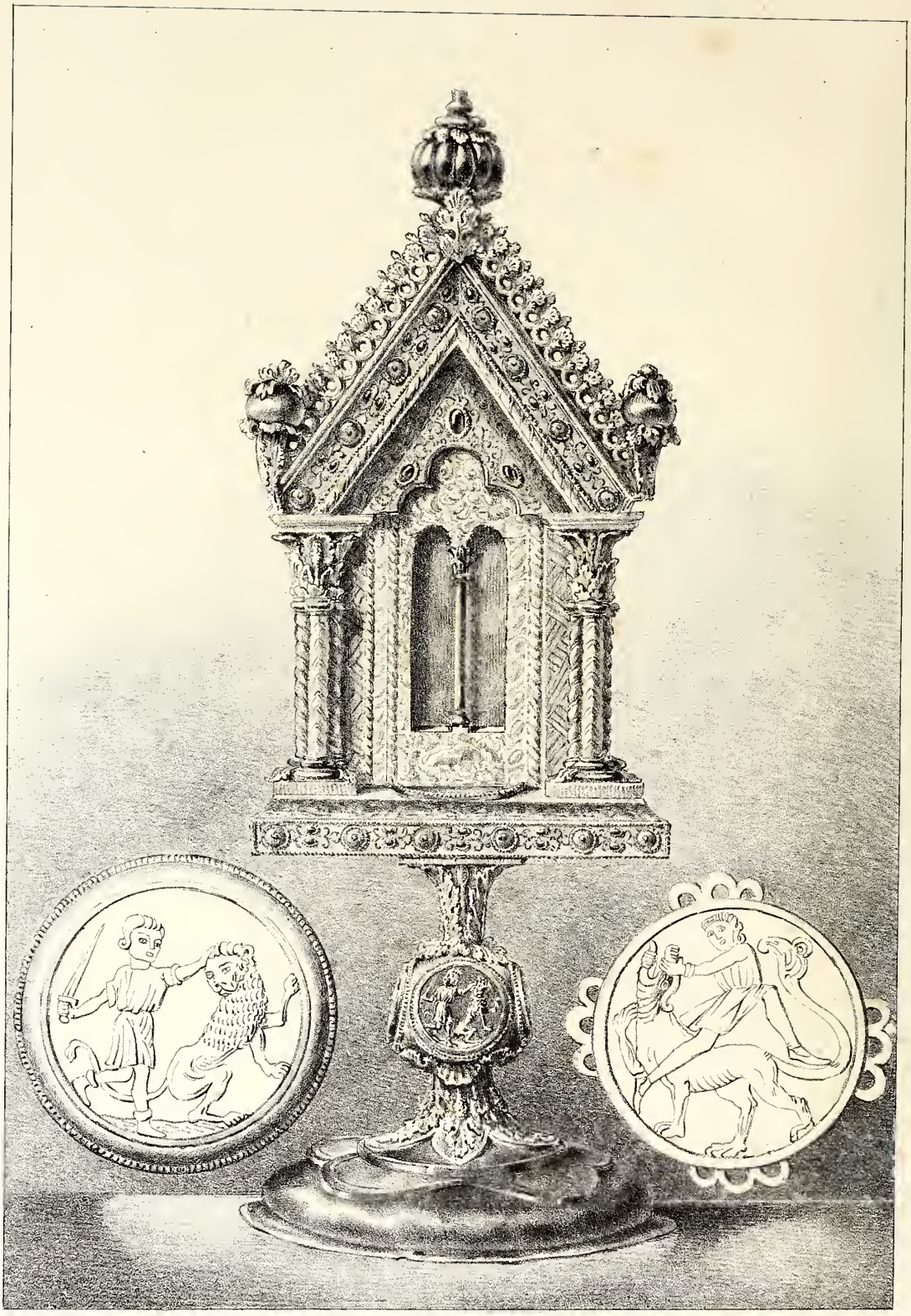

Dess. et lith. par JJ Macquart à Reims. Imp. par Lemercier, à Paris.

Reliquaire du XII.e Siècle,

que l'on croit avoir appartenu à l'Archevêque Sanson. (1140 à 1161).

(Eglise Cathédrale)

sert de couvercle a la forme d'un hexagone, et est ornée de dessins d'or et d'argent.

Tout-à-fait au centre, sous une lame de verre, est une figure de la Madeleine, qui paraît faite en pâte modelée. Autour de cette figure sont trois belles émeraudes et trois améthistes.

Sur la partie postérieure de la boîte est gravée en creux la figure du Christ. Cette figure est percée au milieu de la poitrine par le pied qui supporte le reliquaire ; ce pied est doré et repose sur des lions couchés. Ce reliquaire est antérieur à l'art gothique; on y reconnaît le style roman. Dans ce qui précède on a vu, et on verra dans ce qui suit des reliquaires analogues à celui-ci ; mais nous ne pouvons dire précisément quelle est son origine.

Un autre reliquaire se présente à nous ; les reliques sont entourées d'un morceau de soie rouge et renfermées dans un cylindre de cristal qui les laisse voir. Ce cylindre est supporté sur des colonnettes surmontées par des ogives gothiques; ces ogives sont réunies entre elles par une galerie du même style qui passe au-dessus du cylindre.

Cette galerie est enrichie de neuf émeraudes, quatre améthistes, trois saphirs, dix topazes et rubis balais, et d'une pierre gravée. Une pierre manque, et le châton qui la contenait, vide aujourd'hui, constate son absence.

Ce reliquaire est porté sur une table qui était jadis enrichie de seize pierres; il n'en reste plus que six; elles sont gravées : ce sont trois agathes, deux cornalines et une émeraude.

Enfin, sur les faces où sont les ogives, on voit au sommet, d'un côté, deux boules de cornaline blanche, de l'autre, deux boules de topazes; nous ignorons aussi l'origine de cet antique objet.

Nous arrivons à l'un des plus curieux reliquaires que la révolution nous ait laissés; on suppose qu'il a été donné par l'archevêque Samson, ce qui ferait remonter son origine au XIIe siècle.

Il représente un petit monument dont le style tient le milieu entre le roman et le gothique. Ce reliquaire porte sur un pied, au milieu duquel est un globe; sur ce globe on voit un homme luttant contre un lion. Le même sujet se reproduit sur la face postérieure du reliquaire. Au centre est une colonnette qui sépare deux battants d'une porte qui donne sans doute accès dans l'intérieur.

Il est orné de dessins émaillés d'or sur un fond bleu; au sommet sont trois améthistes. Il y avait jadis vingt-cinq pierres précieuses; aujourd'hui il y a neuf châtons vides, mais on compte encore huit rubis et huit émeraudes.

On remarque autour de ce reliquaire une frise haute de 5 à 6 lignes, et ornée de figures d'animaux faites au repoussé; elles ne manquent ni de grâce ni de délicatesse. Elles semblent faites à l'aide d'un coin réappliqué à la suite de lui-même. Nous ne pouvons dire non plus d'où vient ce reliquaire.

Nous donnons le dessin des trois objets que nous venons de décrire.

On voit encore à la cathédrale le reliquaire de la Sainte-Epine. Il vient du trésor de Saint-Pierre-les-Dames. Nous le décrirons quand nous parlerons de cette illustre abbaye.

Parmi les objets anciens que l'on a sauvés du naufrage, on remarquera une chasuble de drap d'argent, reste des ornements du sacre de Louis XVI.

Une autre chasuble de drap d'or brodé à hauts reliefs; donnée en 1690 par l'archevêque Maurice Le Tellier.

Deux tuniques de drap d'argent brodé, venant du sacre de Louis XIV.

Une chasuble et deux tuniques en moire avec les croix et les orfrois en tapisserie à sujets.

Quatre chapes en moire avec les orfrois et les pentes en tapisserie sur or, à figures dans des médaillons.

Une chasuble en velours rouge portant une croix antique en tapisserie sur or à médaillons avec figures.

Trois manteaux cendrés en moire (1), pour les vigiles et les jours de jeûne et de carême.

Six manteaux rouges, blancs et violets en satin, pour les vigiles et les jours de jeûne.

Un grand nombre de tavaïolles de différentes couleurs (2).

(1) Ces manteaux ont retenu l'ancienne forme des chasubles telles qu'elles se voient dans les statues des prélats au moyen-âge. Celui de l'officiant n'est ouvert qu'à l'endroit où passe la tête et retombe de toutes parts jusque sur les pieds. Pendant le service, il se relève sur les deux bras. Ceux qui sont destinés aux diacres et sous-diacres sont taillés dans la partie antérieure, pour ne pas gêner les mouvements des bras. Mais dans la partie postérieure ils tombent jusqu'à terre. Les uns et les autres sont ornés devant et derrière de broderies figurant les crochets gothiques qui courent sur les arêtes des contreforts et sur les angles des tourelles et clochetons.

(2) Les tavaïolles sont des pièces d'étoffe de soie en forme d'écharpes, que les enfants de chœur passent sur leurs épaules. Elles retombent par-devant et couvrent leurs mains, pour porter, sans les toucher, les calices qui doivent servir au sacrifice de la messe. Dans les grandes solennités, ils apportent ainsi quatre calices, savoir : trois pendant le *Kyrie*, contenant, l'un le vin, et les deux autres chacun une hostie; et le quatrième après l'Evangile : c'est celui dont le prêtre doit se servir.

(Je dois cette note, celle qui précède et une partie des détails de ce chapitre à M. l'abbé Querry, qui a bien voulu me les transmettre à une époque où il m'était impossible de les recueillir moi-même.)

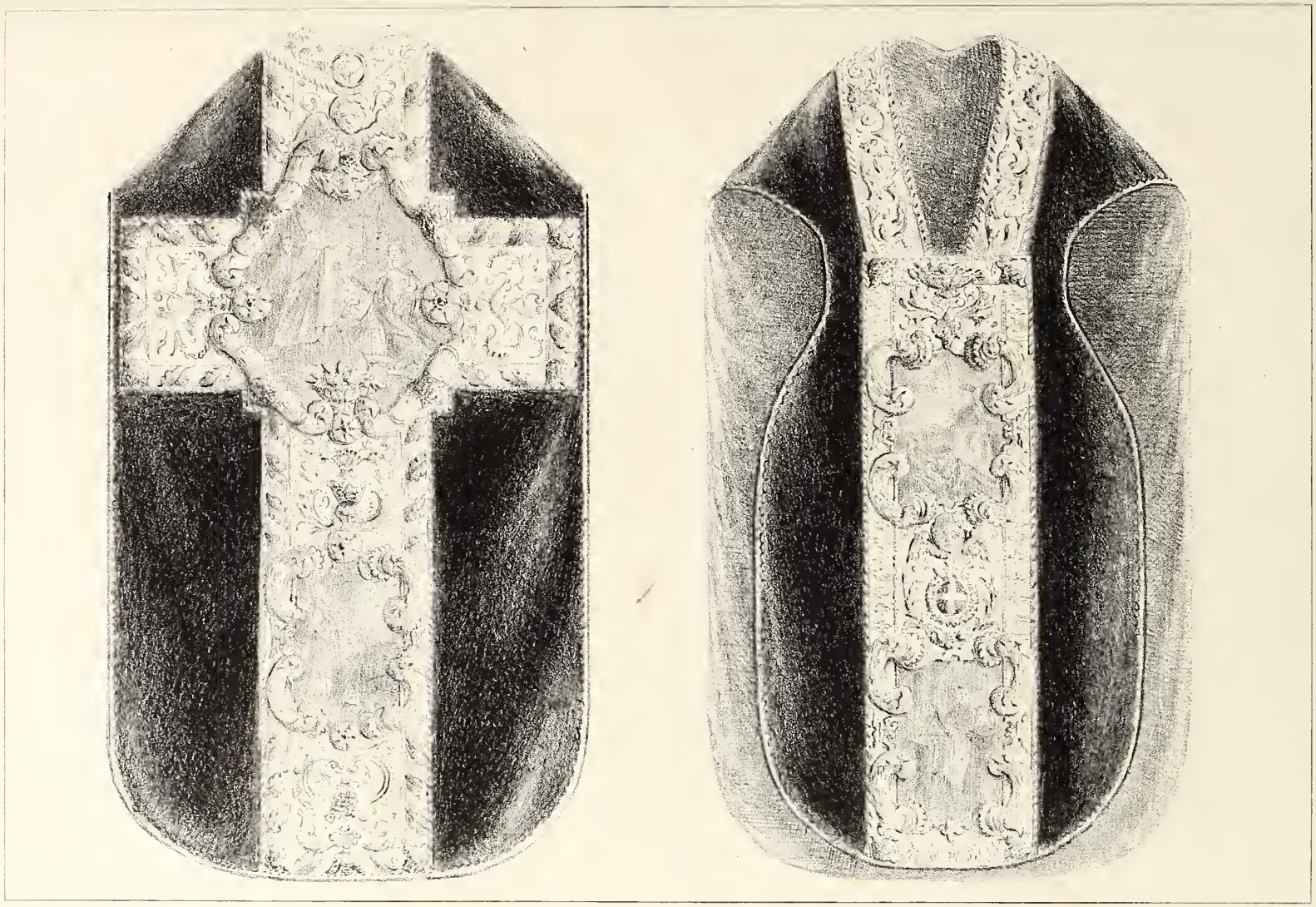

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims

Imp. de Lemercier, Paris

Chasuble

Conservée dans l'Eglise Cathédrale de Reims

Un dais de drap d'argent, brodé en argent, fait de la housse qui couvrait le cheval de l'abbé de Saint-Remi lorsqu'il apporta la Sainte-Ampoule au sacre de Louis XVI (1).

Deux burettes ciselées avec leur plateau en vermeil, du siècle de Louis XIV.

Deux calices en vermeil, ciselés, du même temps.

Six grands candélabres et un Christ, posés sur l'autel du cardinal, faits en bronze doré, par un artiste de Reims nommé Turpin, en 1784.

Parmi les objets d'origine récente conservés au trésor, nous citerons un soleil en vermeil supporté par un ange aux ailes déployées, monté sur pied quadrangulaire. L'ange et le socle sont en bronze doré. Le tout a été donné par M. le vicomte Ruinart de Brimont, maire et député de Reims, lorsqu'il fut parrain d'une des cloches de la cathédrale.

On doit remarquer encore un autre soleil en vermeil, haut de vingt pouces et demi, un ciboire en vermeil, ciselé avec soin, haut de treize pouces, d'autres ciboires en argent, des calices d'argent et de vermeil et d'autres vases destinés au service de la messe.

Un ciboire de vermeil est suspendu avec des chaînes au-dessus du maître-autel. Il contient la réserve et est abrité sous un gland de cuivre doré fixé lui-même à l'extrémité d'une corde qui monte jusqu'à la voûte, et descend à l'aide d'une poulie.

N'oublions pas quatre belles lampes de cuivre argenté qui décorent le chœur. Trois d'entre elles brûlent devant le maître-autel. La quatrième est placée devant l'autel du cardinal.

Un grand candélabre de cuivre verni est destiné à recevoir le cierge pascal.

On fait voir aussi une chasuble de drap d'or, brodée par M. de Coucy, archevêque de Reims, pendant les jours de l'émigration.

La cathédrale possède un tableau du Mutien, représentant le lavement des pieds avant la Cène; un Christ apparaissant à la Madeleine, par le Guide; une adoration des mages, par le Tintoret; un Christ mort environné d'anges, par Thadée Zucchero; le pape Nicolas V reconnaissant les stigmates de saint François après sa mort, par Lahire; deux autres tableaux attribués au Poussin; enfin un baptême de Clovis, par Abel de Pujol (2).

Une partie des tapisseries qui décoraient l'antique basilique a traversé

(1) En 1841, les broderies de ce dais ont été posées sur un fond de velours cramoisi.

(2) Ce tableau a été donné par Charles X lors de son sacre.

les mauvais jours de 1793. La belle publication que viennent d'en faire MM. de Brulart, Leberthet et Paris, nous dispensent d'en faire la description (1).

Nous parlerons dans le chapitre suivant des dons faits par Charles X à l'occasion de son sacre.

(1) Il y eut à Reims, dès le XIVe siècle, des fabriques de tapis. MM. de Lorraine firent revivre cette industrie, qui s'était éteinte; Daniel Pepersak, protestant, de Charleville, se mit à la tête de la nouvelle manufacture, et on conserve encore à la cathédrale plusieurs tapisseries faites sous sa direction. Comme les têtes de vierges sont assez mal faites, on ne manqua pas d'attribuer cette imperfection à la justice divine, qui frappait ainsi les croyances religieuses de leur auteur.

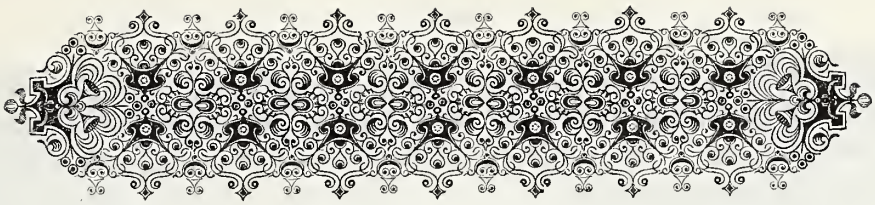

CHAPITRE XX.

Louis XVIII, à son retour de l'exil, n'avait pu se faire sacrer. Les charges énormes qui grevèrent la nation au commencement de son règne, les infirmités que le malheur avait augmentées, le lui avaient défendu. Charles X lui succéda. Il résolut d'appeler sur son trône les bénédictions du ciel, et les premiers jours de son règne virent renouveler des cérémonies dont cinquante ans n'avaient pas effacé le souvenir. On fit revivre les traditions qui ne heurtaient ni les lois constitutionnelles ni les mœurs du XIXe siècle. Le monarque voulut rendre à Notre-Dame de Reims l'éclat qu'avaient eu jadis ses pompes religieuses; et les dons et offrandes que nos rois firent à chaque sacre étaient des précédents qui furent respectés.

Le vestiaire vit revenir ses beaux jours. Les autels se parèrent de nouveau de riches ornements. C'est en énumérant les nombreuses largesses de la munificence royale que nous terminerons notre travail sur le trésor de la cathédrale de Reims.

Nous devrions parler d'abord du magnifique reliquaire qui fut fait à cette occasion pour recevoir la nouvelle Ampoule destinée à contenir le

baume de l'onction royale, et les débris de celle qui avait servi à tant de cérémonies. Mais, pour éviter des redites, nous renvoyons le lecteur aux chapitres où il sera question du trésor de Saint-Remi et par conséquent de la fiole historique.

Nous citerons d'abord le dais de la procession. Il est d'un travail fort remarquable, et est long de huit pieds et large de sept ; il a douze pieds de haut, et est porté sur six colonnes de bronze; aux quatre coins sont des panaches blancs; au milieu et au-dessus est un groupe de chérubins qui soutiennent un globe surmonté d'une croix (1).

Les pentes sont en brocard d'or sur or. Sur chacune est un sujet en broderie. Sur la pente de devant on voit l'arche d'alliance et deux anges en adoration ; sur celle qui lui est opposée est la figure du Jéhovah hébraïque; à droite, l'agneau sans tache repose sur le livre de vie ; à gauche, on voit le pélican se blesser pour nourrir sa jeune famille. Ces broderies sont d'or et d'argent et se relèvent en relief. De chaque côté elles sont accompagnées de la couronne royale sur le chiffre du roi. Le plafond du dais est de drap d'or frisé. Au centre de la voûte est un Saint-Esprit brodé en argent et faisant saillie (2).

(1) Le dais jouait un rôle important dans la cérémonie du sacre; il en fallait un pour abriter le roi lors de son entrée dans l'église ; un autre pour couvrir l'abbé de Saint-Remi, quand il apportait la Sainte-Ampoule.

Il y en avait encore un au-dessus du trône. Il en fallait un quatrième pour le dîner qui suivait le sacre, et un cinquième pour la réception des chevaliers du Saint-Esprit.

Le dais sous lequel venait la Sainte-Ampoule était ordinairement blanc; il était en damas broché d'or au sacre de Charles VIII, et de brocard d'argent au sacre de Louis XIV.

Le dais qui servait à la cérémonie du Saint-Esprit était aux couleurs de l'ordre, vert et or. Au sacre de Louis XIII, il était fait de toile verte et or, brodé de fleurs d'argent et orné d'une colombe d'argent. Au sacre suivant, ce dais fut de velours vert à flammes d'or.

Au sacre de Charles VIII, le dais du dîner fut de velours bleu, semé de fleurs-de-lys d'or.

Au-dessus du confessionnal dans lequel s'agenouilla Henri II, on avait placé un pavillon de velours cramoisi, doublé de toile d'argent et brodé d'or. Celui qui abrita Louis XIV en pareille occasion, était de velours violet, brodé de fleurs-de-lys d'or.

Le dais sous lequel était placé le trône de Louis XIV était aussi de velours violet, brodé de fleurs-de-lys d'or.

Enfin le dais principal, celui qui servait à l'entrée du roi, était de damas rouge au sacre de Louis XI ; au sacre de Charles VIII, il fut de damas violet foncé, semé de fleurs-de-lys d'or, ayant aux quatre coins des anges portant, les uns les armes du roi, les autres celles de la ville.

Le dais de Henri II était de drap d'or et d'argent, orné de croissants simples et triples, avec sa devise : *Donec totum impleat orbem.*

Depuis le dais royal fut de velours violet semé de fleurs-de-lys d'or.

(2) Ce dais fut fourni par Mademoiselle Quinet, ainsi que tous les ornements d'étoffe dont nous allons parler. Il coûta 24,000 francs.

(Nous devons cette note, ainsi que toutes celles qui font connaître le prix des objets donnés, à l'obligeance de M. l'abbé Querry.)

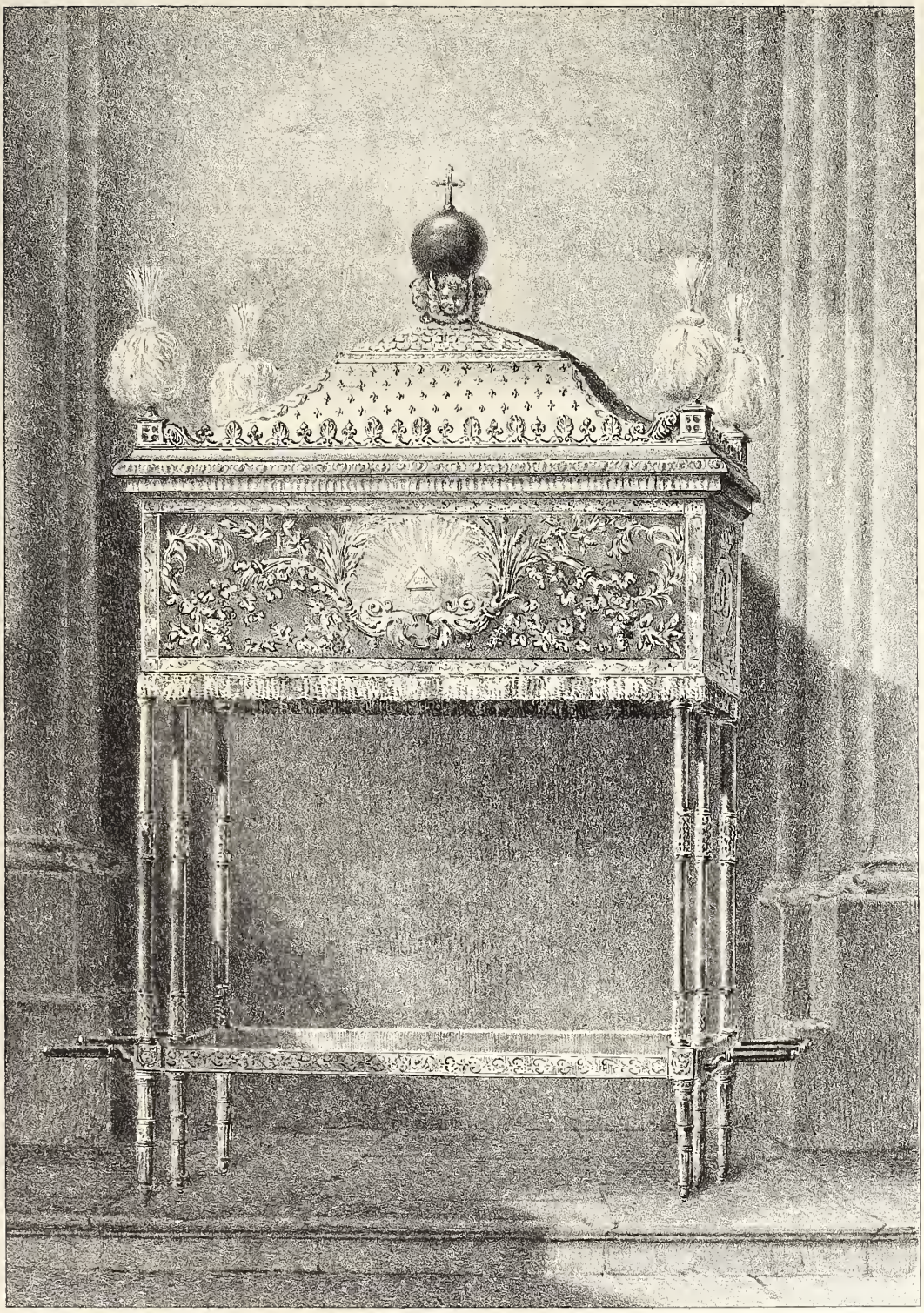

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims. Imp. de Lemercier, à Paris

Pais du Sacre de Charles X

(Eglise Cathédrale)

Le roi fit don à monseigneur l'archevêque, pour le jour de la sainte cérémonie, d'une chape de drap d'or avec un agrafe (1) d'or émaillé et ciselé dans le style du gothique fleuri. Au milieu est une énorme topaze. Un gros brillant enrichit cette chape. Avec elle le prélat reçut une chasuble (2) de drap d'or richement brodé, une étole (3) et un grémial (4) de même étoffe et brodés de même; une aube et un rochet de dentelles fines. Enfin une mitre (5) d'étoffe d'or, ornée de perles et de sept émeraudes de haut prix.

A la cathédrale, le roi offrit trois ornements complets.

Le premier, de drap d'or, est composé de huit chapes dont six (6) avec orfrois brodés, destinées aux six évêques qui assistèrent au sacre; de deux (7) tuniques brodées pour le diacre et le sous-diacre, d'une étole de diacre et de deux manipules pour le diacre et le sous-diacre, de douze tuniques (8) de procédants avec six étoles de diacre et douze manipules.

Le deuxième ornement est d'une étoffe brochée en or et fleurdelisée. Il est composé de dix chapes (9), dont l'une, celle du célébrant, porte un diamant au bas du chaperon; d'une chasuble (10) ornée au milieu de la croix du monogramme du Christ en diamants, d'une étole dont les croix sont enrichies chacune d'un diamant, d'une bourse, d'une palle et d'un voile aussi ornés de diamants, de douze tuniques (11) pour le diacre, le sous-diacre et les procédants, d'une étole de diacre, de deux manipules.

Le troisième ornement est d'une étoffe d'argent broché d'or relevé en bosse; il se compose de huit chapes (12), d'une chasuble (13) avec

(1) Cette agrafe, fournie par M. Cahier, orfèvre du roi, ainsi que tous les objets d'orfèvrerie dont nous allons parler, coûta 300 fr.

(2) La chappe coûta 6,500 fr., et la chasuble 6,000 fr.

(3) L'étole coûta 600 fr.

(4) Le grémial coûta 500 fr.

(5) La mitre coûta 5,600 fr. Les pierres seules étaient d'une valeur de 5,000 fr. Elle n'existe plus aujourd'hui. L'aube et le rochet furent payés 6,000 fr. pièce.

(6) Les six chapes d'évêque furent payées 2,500 fr. pièce. Les deux autres, qui sont moins belles, ne coûtèrent que 2,000 fr.

(7) Ces deux tuniques coûtèrent 4,000 fr. pièce.

(8) Ces douze tuniques coûtèrent 16,200 fr.

(9) Ces chappes coûtent 14,000 fr.

(10) La chasuble fut payée 1,400 fr.

(11) Ces tuniques coûtèrent 14,400 fr.

(12) Ces chappes coûtèrent 12,000 fr.

(13) La chasuble coûta 1,200 fr.

étole et manipule, d'un voile de calice, d'une bourse, d'une palle, de douze tuniques (1) pour les diacres, sous-diacres et les procédants, d'une étole et de deux manipules.

Le roi joignit à ces riches ornements :

Trois canons d'autels (2) dans des cadres de vermeil, dont le texte est peint sur vélin et entouré de riches et gracieux dessins, et placés sous glace.

Deux livres (3), l'un des épîtres, et l'autre des saints évangiles, couverts de velours violet, garnis en vermeil, avec une croix de vermeil au milieu.

Le livre des cérémonies du sacre couvert en maroquin violet, orné des armes de France.

Deux couvertures pour les pupitres de l'épître et de l'évangile, en drap d'argent.

Une nappe de communion, aussi en drap d'argent.

Deux coussins en velours violet, fleurdelisés en or.

Une ceinture de soie blanche moirée, avec glands d'or.

Vingt-quatre grandes aubes garnies de dentelles et de points d'Angleterre (4).

Une nappe pour le maître-d'autel, garnie de dentelles.

Depuis le sacre, le roi ajouta à ces objets un tapis qui couvre le sanctuaire ; au milieu sont les armes de France et de Navarre, ombragées par des branches de lys et d'olivier, et derrière sont la main de justice et le sceptre placés en sautoir.

Au-dessus et au-dessous sont des cornes d'abondance. L'encadrement est une guirlande chargée d'épis de blé, de feuillages et de fruits ; aux angles est le chiffre de Charles X, surmonté d'une couronne. La bordure est violette, chargée de fleurs-de-lys.

Arrivons maintenant aux objets d'orfèvrerie dont le trésor de Notre-Dame de Reims s'enrichit dans la même circonstance. Il reçut du roi :

Six grands candélabres hauts de 5 pieds, et un Christ haut de 8 pieds, en bronze doré au mat et ciselé avec soin, destinés au maître-autel (5).

(1) Les tuniques furent payées 1,000 fr. pièce.

(2) Ces canons coûtèrent 2,507 fr. de dorure et 6,668 fr. de façon.

(3) Ces deux livres coûtèrent 1,154 fr. de dorure et 4,600 fr. de façon.

(4) Elles coûtèrent de 1,000 à 1,200 fr. pièce. Deux aubes de dentelle, destinées au diacre et au sous-diacre, furent payées 3,000 fr. chacune.

(5) Ces objets, fabriqués par Choiselat, coûtèrent 23,000 fr.

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims

Imp. par Lemercier, à Paris.

Offrandes de Charles X

a b. *Aiguière et Plateau* c. *Pains d'or et d'argent*

(*Eglise Cathédrale*)

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims.

Imp. de Lemercier, à Paris.

Bénitier, Paix, Encensoir & Navette

(Église Cathédrale)

Un Christ et quatre candélabres moins brillants et moins remarquables, pour l'autel que l'on éleva le jour du sacre dans l'intérieur du chœur (1), pour remplacer celui qui jadis décorait le jubé en pareille occasion.

Une belle aiguière pour l'offrande du vin, ornée d'élégantes ciselures, garnie d'une anse riche de dessin et surmontée d'une gracieuse figure (2).

Un plat pour poser les deux pains qui complètent l'offrande (3).

Les deux pains, l'un doré, l'autre argenté (4).

Un bénitier ayant la forme d'un vase à la Médicis (5).

Deux encensoirs d'une grande dimension et ornés de riches ciselures, accompagnés de deux navettes et de quatre cuillers destinées à prendre l'encens (6).

Deux instruments de paix, ornés de figures (7).

Un calice pour la chapelle du trône (8).

Des burettes, un plateau et une sonnette pour la même chapelle (9).

Une chapelle complète pour le prélat consécrateur; elle contient :

Un riche calice (10).

Des burettes, leur plateau, et une sonnette (11).

Un bougeoir (12).

Une aiguière et son bassin pour le lavabo (13).

Quatre plats de présentation (14).

Trois vases destinés à renfermer les saintes-huiles (15).

Une boîte à mettre les pains d'autel (16).

Une paire de ciseaux ayant un manche de vermeil (17).

Une spatule en vermeil (18).

(1) Ils sortirent de la même fabrique que les précédents et ne furent payés que 2,000 fr.

(2) Cet objet et ceux dont suit la désignation sont en vermeil. Ils ont été fournis par M. Cahier, orfèvre du roi. Ce vase coûta 7,200 fr. de façon et 1,458 fr. de dorure.

(3) Le plat coûta 5,600 fr. de façon et 745 fr. de dorure.

(4) Les deux pains coûtèrent 500 fr. de façon et 139 fr. de dorure.

(5) Le bénitier et son goupillon coûtèrent 900 fr. de façon et 572 fr. de dorure.

(6) Les encensoirs coûtèrent 5,000 fr. de façon et 2,003 fr. de dorure.

(7) Ils coûtèrent 3,700 fr. de façon et 676 fr. de dorure.

(8) Il coûta 400 fr. de façon et 271 fr. de dorure.

(9) Ces objets coûtèrent 280 fr. de façon et 330 fr. de dorure.

(10) Il coûta 1,600 fr. de façon et 429 fr. de dorure.

(11) On les paya 1,900 fr. de façon et 583 fr. de dorure.

(12) Il coûta 190 fr. de façon et 139 fr. de dorure.

(13) Elle coûta 2,970 fr. de façon et 930 fr. de dorure.

(14) On les paya 1,700 fr. de façon et 1,099 fr. de dorure.

(15) Ils coûtèrent 480 de façon et 331 fr. de dorure.

(16) Elle coûta 55 fr. de façon et 56 fr. de dorure.

(17) Elle coûta 40 fr.

(18) Elle coûta 36 fr.

Une croix archiépiscopale (1).

Une autre croix, renfermant des reliques, et portée par le diacre assistant (2).

Enfin, un reliquaire contenant un morceau de la vraie croix, plus remarquable par la richesse du métal dont il est fait que par la beauté des ornements qui le décorent (3).

Tel est l'inventaire actuel du trésor de Notre-Dame de Reims (4). Puissent ces derniers monuments de l'art antique et les produits de l'art moderne, plus heureux que leurs devanciers, traverser les âges et vivre à toujours respectés! Puissent les générations qui viennent, enfin plus éclairées que celles qui ne sont plus, ne pas accélérer la destruction de toutes ces merveilles, qui sont à l'avance marquées du sceau de la fragilité humaine! La flamme, l'inondation, les ruines des édifices, la main du temps, qui use et flétrit tout, ne savent-elles pas anéantir sans retour tout ce qui est condamné à périr? N'aidons pas leur fatale puissance. N'oublions pas que des spoliations naissent les spoliations, que les violences qui profanent mènent à d'autres violences. Qui veut respect pour sa foi, ses principes et ses œuvres, doit commencer par respecter les œuvres, les principes et la foi de ses pères.

(1) Elle coûta 1,800 fr. de façon et 1,328 fr. de dorure.

(2) Elle coûta 1,850 fr. de façon et 435 fr. de dorure.

(3) Nous donnons le dessin d'une partie de ces objets.

(4) Nous mentionnons ici le présent que le roi a fait à l'hospice de St-Marcoul, d'une chasuble et d'une chape en damas violet semé de fleurs-de-lys d'or avec orfrois en drap d'or brodé.

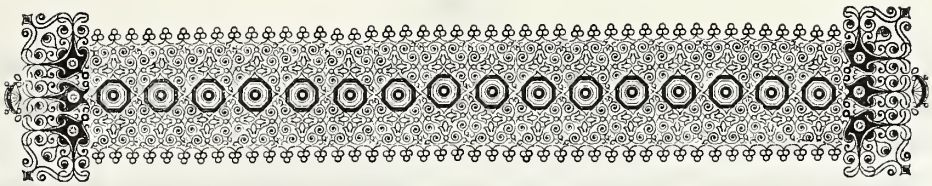

CHAPITRE XXI.

TRÉSOR DE SAINT-REMI DE REIMS.

Basilique élégante et monastère antique, l'abbaye de Saint-Remi est un des monuments illustres du royaume (1). Elle était de fondation royale. Le pape Jean XIII, en 972, lui avait donné le titre d'archi-monastère, ce qui lui assurait la prééminence sur tous les couvents du diocèse. Les saints pontifes, dans leur correspondance, lui prodiguèrent les titres de sacrée, de vénérable et de glorieuse. Il est inutile de dire qu'elle devait tous ces honneurs à la possession des reliques du saint dont elle portait le nom (2).

Le monastère et l'église, tels que nous les voyons de nos jours, sont bien loin de leur construction primitive. Détruits et brûlés plusieurs fois, ils ont été rebâtis par portions à différentes époques. Chaque siècle y a laissé son empreinte ; on y trouve le cachet de tous les styles, de toutes les écoles.

(1) C'est ce qui résulte de chartes de Charlemagne, en date du 30 juin 812 ; de Louis d'Outre-Mer, en date du 27 mai 733 ; de Lothaire, en date du 2 janvier 954 ; de Philippe Ier, en date de 1088. Hugues Capet confirma tous ses droits et priviléges dans une charte dont nous dirons un mot plus loin.

(2) La reine Gerberge la nommait *caput Franciæ*.

Sous ces vastes voûtes dorment les dépouilles mortelles de deux rois et de deux reines de France, de treize évêques et archevêques (1), de vingt-trois abbés du monastère.

On conçoit que le trésor de cette antique abbaye devait être digne de sa splendeur et de son renom. Les archevêques, les rois le comblèrent de leurs dons. Les reliques de saint Remi, qu'on venait chaque jour implorer, lui attiraient sans cesse des offrandes. Son église eut, comme Notre-Dame, ses riches chapes, ses étincelantes chasubles, ses précieux reliquaires, ses châsses de vermeil, ses vases d'or, ses pierreries, ses perles, ses objets d'art de toutes les époques; et comme elle, elle a tout perdu. Nous allons essayer de donner au lecteur une idée d'un passé dont nous ne pouvons qu'évoquer l'ombre.

Le monastère de Saint-Remi était un des plus riches de France; nous en trouvons la preuve dans l'inventaire de ses biens, meubles et immeubles, fait en 1790, conformément au décret de l'Assemblée nationale. Il constate en effet que cette abbaye possédait à Reims des bâtiments occupés par les Bénédictins, indépendamment de ses jardins et de son clos; trente maisons louées ensemble pour 3,082 livres, et une rente de 49 francs.

Dans les environs de la ville, elle avait le droit de pêche dans la Vesle, le lavoir au linge sur cette rivière, le moulin de la rue de Moulin, et une foule de biens, de domaines et de droits seigneuriaux dont nous ferons connaître l'importance en en précisant le revenu. Les droits seigneuriaux rapportaient 2,440 livres 10 sols. Les droits de dîme valaient 40,799 livres. Enfin, les fermages et les loyers de différentes natures s'élevaient à 66,296 livres.

Les redevances en grain étaient parfois si considérables, qu'elles ne pouvaient plus tenir dans les greniers du couvent. On en remplissait le second étage des voûtes qui sont à droite et à gauche de la nef.

Les revenus s'élevaient au total à 109,435 livres; sur cette somme, on devait payer 204 livres 11 sous de redevances diverses, 5,300 livres 18 sols 4 deniers pour les portions congrues attribuées aux curés de diverses églises, 250 livres de rente aux pauvres de Saint-Thierry, et 50 livres par an à l'université de Reims, employées à faciliter la réception d'un candidat.

Les charges montaient donc à 5,508 livres 9 sols 4 deniers, et la recette nette restait à 103,927 livres.

(1) On peut consulter, sur les sépultures de Saint-Remi, une brochure publiée en 1842, chez Brissart-Binet, libraire à Reims.

Une pareille fortune faisait rechercher le titre d'abbé de Saint-Remi. Louis XI mit l'abbaye de règle en commande, et les princes de l'église en eurent la jouissance. Cependant ils ne pouvaient pas tout absorber. Le prieur, les Bénédictins avaient leur part de ces revenus, et ils en faisaient un noble emploi. La bibliothèque de Saint-Remi était une des plus belles du royaume; elle renfermait des manuscrits précieux, des exemplaires des premiers essais de l'imprimerie, et toutes les richesses scientifiques et littéraires dont la civilisation a doté le monde. Elle était ouverte à quiconque voulait s'instruire. Les Bénédictins de France et de l'étranger, les savants de toutes les nations y venaient parfois passer, non pas des heures et des jours, mais des années; la science et la religion leur donnaient l'hospitalité. Nous verrons plus loin ce que sont devenus les 25,000 volumes et les 12 ou 1,500 manuscrits qui faisaient l'orgueil de l'antique monastère.

Saint Remi avait son trésorier et ses coutres; ceux-ci, au nombre de quatre, étaient laïques; on les nommait aussi gardiens de la Sainte-Ampoule, parce qu'ils étaient chargés de veiller à sa conservation; c'était à Saint-Remi, dans le tombeau même du saint, comme on le verra plus loin, que se trouvait cette fiole miraculeuse. Les coutres étaient armés d'une baguette plate en bois d'ébène. A son sommet, on voyait une colombe perchée sur les armoiries de l'abbaye; au centre étaient deux écussons placés sur les faces; l'un représentait l'effigie de saint Remi, l'autre les armes de la Congrégation de saint Maur, à laquelle notre monastère appartenait (1).

Les obligations de ces officiers étaient les mêmes que celles de leurs confrères de Notre-Dame; comme eux ils devaient veiller jour et nuit sur le mobilier de l'église.

Le trésor, à la fin du siècle dernier, était placé dans le chœur, sous une des arcades d'enceinte du côté de l'évangile; il fut bâti aux frais de Dom Archambault de l'Hôpital, et de Dom Lecointre, dignitaires du couvent. Celui qu'il remplaçait était fort antique et sa façade était riche de sculptures. Le nouveau n'était qu'une armoire de bois sculpté qui subsiste encore.

Elle était loin de contenir tout ce qui enrichissait l'église. De nombreux autels réclamaient une grande partie des ornements destinés à

(1) La congrégation de Saint-Maur prit naissance au XVIIe siècle. Elle referma les maisons de l'ordre de Saint-Benoît, qui l'adoptèrent, et donna aux études qu'on y faisait une nouvelle vie. Le monde lui doit une grande partie des ouvrages savants écrits par les Bénédictins aux XVIIe et XVIIIe siècles.

la pompe du culte. Il y en avait encore vingt-deux en 1790. Ils furent réduits à douze quand l'église eut été dépouillée de presque tout ce qu'elle possédait.

Nous n'avons pas retrouvé les anciens inventaires du trésor dont nous allons parler, et nous sommes contraint de commencer par celui qui fut fait aux termes des lois que nous avons citées. Nous présenterons, avant de le faire connaître, le tableau des pertes essuyées par le monastère. Enfin, nous compléterons notre travail par la description de quelques objets qui décoraient l'église, sur lesquels nous avons pu recueillir des notes et des renseignements.

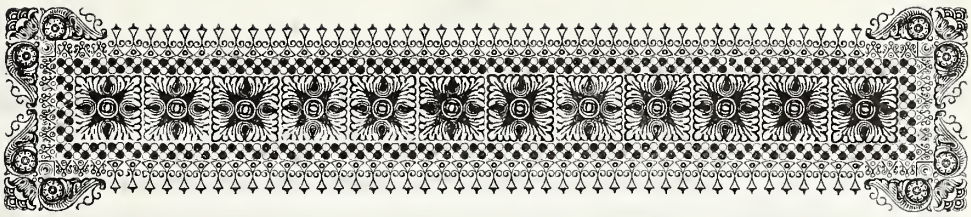

CHAPITRE XXII.

PERTES ESSUYÉES PAR LE TRÉSOR DE SAINT-REMI.

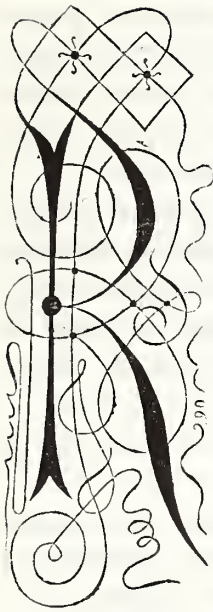

Riche encore de renommée, le trésor de saint Remi, en 1789 et 1790, trompa les espérances du gouvernement, qui avait arrêté sa spoliation ; on avait cru que la vénération qu'inspirait le patron de l'église avait dû y amener une masse énorme de richesses, et y créer une mine inépuisable de lingots d'or et d'argent. Les passions raisonnent peu et oublient facilement. On ne se rappela pas que dans maintes circonstances on en avait enlevé des valeurs considérables, et on ne manqua pas d'accuser les Bénédictins de détournements frauduleux (1).

Nous avons vu à combien de reprises différentes Notre-Dame de Reims avait payé le tribut, parfois forcé, qu'on exigea d'elle. Saint-Remi n'avait pas pu prétendre à plus d'égards ; cette antique église fut même, peut-être, sacrifiée aux besoins de l'État

(1) L'abbaye de Saint-Remi ne fut pas toujours bien administrée. Jean de Clinchambp, 44e abbé, fut accusé de dilapidation. Il fut contraint, pour se justifier, d'aller à Rome, où il mourut en 1297.

avec moins de ménagements que la cathédrale, et la révolution, qui ruina celle-ci, ne fit qu'enlever aux enfants de saint Benoît le peu qui leur restait de leurs anciennes richesses.

En 1421 (1), le monastère perdit une partie de ses trésors. A cette époque désastreuse, où les guerres civiles et étrangères firent tant de mal à la France, les églises portèrent leur part des malheurs publics.

En 1535, Saint-Remi fut encore mis à contribution ; il fallut vendre les lames d'or qui recouvraient la châsse du grand apôtre ; elles pesaient vingt-neuf mares 6 onces et demie.

En 1564 (2), on demanda aux abbayes de France l'argent nécessaire à la solde des hommes d'armes du roi ; on prit à Saint-Remi des coupes, des tasses d'argent en assez grand nombre et on les vendit ; elles produisirent 647 livres 8 sous 6 deniers.

Quatre ans après, en 1568 (3), un nouvel appel de fonds fut fait ; il fallut y répondre, et notre monastère vendit des objets précieux pour la somme de 2,362 livres 19 sols 6 deniers. Une note écrite à cette époque et conservée aux archives de la ville, contient la liste succinte des objets qu'il fallut sacrifier.

On vendit les lames d'argent qui ornaient les deux côtés du grand-autel, deux plats d'argent, des anneaux destinés à porter des cierges, un saint-ciboire, les pieds du reliquaire de saint Paul, deux grands encensoirs, un plat et quatre ampoules (4), une boîte d'argent à mettre les pains à chanter; le tout pesait cent vingt mares deux onces.

On se défit aussi d'une couronne qui se plaçait sur le saint-ciboire, des lames d'argent qui couvraient le livre de saint Remi, de quelques émaux peints sur or, de trois saphirs, et d'autres pierres précieuses.

On devine que la Ligue ne se fit pas faute de recourir au trésor de Saint-Remi : nous avons fait connaître, en parlant de celui de Notre-Dame, ce qui se passa à Reims à cette époque.

Toutes ces pertes n'avaient pas cependant ruiné l'archi-monastère, il allait en subir de bien plus importantes.

Une lettre du roi, en date du 9 février 1690, ordonna aux évêques de France de retrancher de leurs églises les argenteries superflues et non nécessaires pour faire le service divin avec toute la décence con-

(1) La Champagne fut une partie de l'année le théâtre de la guerre.

(2) On se préparait à faire la guerre aux protestants des Pays-Bas et aux huguenots de France.

(3) La guerre civile, le plus cruel des châtiments dont Dieu puisse frapper une nation, déchirait la France.

(4) Ces ampoules étaient des fioles ou burettes. Ce mot n'est plus usité que pour désigner le petit vase qui contenait l'huile sainte destinée aux onctions du sacre.

venable. En conséquence de cette injonction, M. l'archevêque de Reims (1) donna ordre à son promoteur de se transporter dans toutes les églises de Reims et d'y dresser un inventaire de toute l'argenterie, même des vaisseaux sacrés, qu'elles pouvaient renfermer. Le samedi 25e de mars, le promoteur fit en l'église de Saint-Remi l'inventaire indiqué, et le 23e jour de mai l'archevêque signifia aux religieux l'ordonnance qui suit :

« Vu le procès-verbal fait en l'église de notre abbaie de Saint-Remy, en exécution de nos ordres par notre promoteur, nous ordonnons aux religieux, prieur et couvent de notre dite abbaie d'envoier incessamment à l'hostel de la monnaie de notre ville de Reims :

1. Un grand reliquaire de vermeil doré, représentant la résurrection de N.-S. (2).
2. Une image de saint Pierre, d'argent doré.
3. Une image de saint Paul (3), d'argent doré.
4. Une image de saint Gibrien (4), d'argent doré.
5. Une autre petite image de saint Gibrien, d'argent doré.
6. Une image de sainte Catherine, d'argent doré.
7. Un reliquaire d'argent, représentant la résurrection du Lazare.
8. Un reliquaire d'argent doré, haut d'un pied et demi.
9. Un petit reliquaire de saint Germain.
10. Un petit reliquaire de saint Marcoul (5).
11. Un petit reliquaire d'argent doré et quatre piliers.
12. Trois petites figures d'argent sur un reliquaire de cuivre.
13. Un reliquaire représentant la décollation de saint Jean-Baptiste, et trois petites figures d'argent sur un pied de cuivre.
14. Un reliquaire où est une petite figure d'argent de saint Marcoul.
15. Deux ou trois autres petits reliquaires d'argent avec des cristaux.
16. Quatre bras couverts de feuilles d'argent.
17. Deux grandes croix d'argent pour les processions, sans bâtons.
18. Quatre chandeliers.
19. Une lampe, donnée par Messieurs de Ville (en 1668, après la peste).
20. Deux autres lampes d'argent.

» Et d'emploier partie du prix de ladite argenterie à acheter un soleil, et le surplus au profit dudit couvent. Donné à Reims, dans notre

(1) Charles-Maurice Le Tellier, mort en 1710.

(2) Nous décrirons plus loin ce reliquaire.

(3) Le pied de ce reliquaire avait été livré en 1568.

(4) Saint Gibrien, né en Ecosse, était venu à Reims, attiré par la réputation de saint Remy. Il resta dans nos contrées et vécut en ermite.

(5) Nous parlerons de ce saint, en traitant du trésor de Corbeny.

palais archiépiscopal, le 23e de mai 1690. Signé CHARLES-MAURICE, archevêque, duc de Reims. »

Et ensuite de la copie de ce procès-verbal est ajouté : « Laquelle ordonnance a esté exécutée sans délay, et quelque humble remontrance qu'on ait faite, on n'a pu se dispenser de porter à la monnaie tous les reliquaires et toute l'argenterie susdite; le tout pesant ensemble environ cent soixante-douze marcs, dont on a touché la somme de 4,800 livres. Signé : F. Sébastien SERPE, prieur; F. Pierre DE BOURGES, sous-prieur, et F. Joseph SIMON. »

Vingt reliquaires environ périrent à cette occasion. Cette perte seule explique la pauvreté du trésor de Saint-Remi en 1792.

Le règne suivant devait aussi lui porter un coup fatal.

Le 21 décembre 1759 (1), on fit au Chapitre lecture d'une déclaration du roi, qui exhortait les églises et communautés à porter à la monnaie les argenteries non absolument nécessaires; d'une lettre de M. de Saint-Florentin, d'une épître du très-révérend père-général, et d'une circulaire de M. Lévêque de Cydon, grand-vicaire, sur le même sujet.

On décida qu'on voulait bien porter à la Monnaie :

1° Une croix, six chandeliers et deux lampes, le tout pesant soixante-onze marcs cinq onces, qui avaient été laissés en 1690, lorsque M. Le Tellier força la communauté de porter à la Monnaie cent soixante-douze marcs tant en reliquaires qu'argenteries ;

Qu'on emploierait l'argent qui reviendrait de ladite argenterie à orner l'autel de Saint-Remi, celui de Saint-Gibrien, et à faire le reste des grilles, et qu'en conséquence l'argent et le billet de la Monnaie resteraient entre les mains de Dom Chastelain, sacristain.

Le 22, Dom Omé, prieur, et Dom Chastelain, sacristain, portèrent donc à la Monnaie ladite croix, les six chandeliers et les deux lampes, qui, ayant été pesés, se trouvèrent monter à soixante-onze marcs cinq gros, déduction faite d'un marc trois onces à cause des différences par rapport aux soudures. Ledit sacristain en reçut comptant, pour le quart, la somme de 973 livres 16 sous 4 deniers, et pour le surplus, qui consiste en la somme de 2,919 livres, conformément à la déclaration du roi, il reçut un billet de reconnaissance du directeur de la Monnaie, et le 10 janvier 1761, 145 livres 19 sous pour la rente (2).

(1) Je dois à l'obligeance de M. L. Paris les notes relatives aux pertes essuyées par Saint-Remi, en 1690 et en 1759. Il les destinait à faire partie d'un travail dont il s'occupe. C'est un sacrifice qu'il m'a fait.

(2) On voit qu'il s'agit d'un emprunt forcé.

On le voit, les richesses de Saint-Remi allaient toujours diminuant, lorsqu'un malheur accidentel vint lui faire éprouver des pertes bien autrement déplorables, et que rien au monde ne peut réparer ; je veux parler de l'incendie qui éclata en 1774, et détruisit à peu près la magnifique bibliothèque, l'illustre collection de manuscrits dont nous avons parlé plus haut. Les clefs qui fermaient le reliquaire de la Sainte-Ampoule disparurent au milieu des décombres; il fallut en refaire de neuves.

Cependant le fatal règne de Louis XVI était arrivé, il fallut à Saint-Remi, comme à Notre-Dame, faire, pour employer une expression du temps, un sacrifice à la patrie : en conséquence, on envoya à la Monnaie les objets indiqués au procès-verbal qui suit :

« Cejourd'hui 22 décembre 1789, à la réquisition de M. le prieur et de la communauté de l'abbaye de Saint-Remi de Reims en Champagne, moi, Nicolas Legoix, marchand orfèvre, demeurant audit Reims, j'ai, en présence de D. Cazé, doyen, et de D. Défaux, cellérier de ladite abbaye, commissaires nommés pour cet effet par les religieux de la susdite abbaye, procédé à l'examen des poinçons et aux pesées des pièces d'or et d'argent tirées de leur trésor, dont le détail suit,

» Savoir :

EN OR.

» Une croix d'or en filigrane, et le milieu d'un devant d'autel en or, poinçon de Paris, pesant dix mares une once un gros et demi.

ARGENT DORÉ.

» Une croix et un bénitier en vermeil, poinçon de Paris, pesant quatorze mares une once.

» Débris d'une croix dorée, pesant deux mares cinq gros.

ARGENT.

» Une figure d'argent représentant saint Benoît, poinçon de Reims, pesant vingt-deux mares quatre onces quatre gros.

» Une figure d'argent représentant saint Remi, poinçon de Reims, pesant vingt-cinq mares une once quatre gros.

» Une figure d'argent représentant saint Paul, poinçon de Reims, pesant dix mares trois onces deux gros.

» Une figure d'argent représentant saint Pierre, poinçon de Reims, pesant huit mares sept onces quatre gros.

» Croix, chandeliers et goupillon d'argent, poinçon de Reims, pesant dix-sept marcs deux onces.

Totaux :	Or,	10 marcs	1 once	1 gros 1/2.
	Argent doré,	16	1	5
	Argent,	84	2	6

» De tout ce que dessus j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal, en deux copies, pour servir et valoir ce que de raison ; et ont, mesdits sieurs Lecuyer, prieur, Cazé et Défaulx, signé avec moi lesdits jour, mois et an susdits. »

L'inventaire de 1790, que nous allons donner dans le chapitre suivant, nous fera connaître le peu qui avait été épargné : ces tristes débris allaient eux-mêmes périr. Nous reparlerons plus loin de plusieurs des objets détruits à ces différentes époques.

CHAPITRE XXIII.

INVENTAIRE DE L'OR, ARGENTERIE ET CHASSES DE L'ÉGLISE DE SAINT-REMI, FAIT EN 1790, PAR MESSIEURS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE REIMS.

Une grande châsse d'argent de sept pieds moins un quart de pouce de longueur, large de deux pieds un pouce à sa base, haute de quatre pieds et demi dans le total de ses deux corps et de l'amortissement. Elle contient le corps entier de saint Remi, seizième archevêque de Reims. Elle est, pour la forme et les ornements, pareille au tombeau, exécuté en pierres de Chamery, village à deux lieues de Reims. Ce tombeau est orné au dehors de colonnes et de niches dans lesquelles sont les douze pairs de France, avec les attributs qu'ils portent aux sacres des rois de France.

Au devant du tombeau, devant la grille fer, est une porte de vermeil et or, garnie de pierreries de différentes couleurs et nuances. Dans le milieu de cette porte, il s'en trouve une d'or, ornée au centre d'un crystal de roche de forme ovoïde; et vers la serrure, l'anneau de François Ier, roi de France.

Au dessus de cette porte, il s'en trouve un autre en or et en vermeil enrichi de pierreries.

Au second corps d'architecture, au dessus des douze pairs de France, il y a plusieurs bas-reliefs relevés au ciselet et représentant différents traits de la vie de saint Remy.

Au dedans du tombeau, on conserve à côté de la châsse le bâton pastoral de saint Remy, et dans un reliquaire d'argent, la Sainte-Ampoule, qui contient le beaume qui a servi au sacre du roi Clovis et sert toujours depuis au sacre de nos rois (1).

On voit au maître-autel (2) trois arcades l'une sur l'autre; sous la première est une châsse (3) dont le devant et les côtés sont de vermeil. Elle renferme une partie des reliques de saint Gibrien, prêtre.

Sous la seconde arcade est une châsse revêtue de feuilles d'or, renfermant une partie des reliques de sainte Célinie, mère de saint Remy; au dessus est un grand chrystal de roche.

Sous la troisième arcade est une châsse d'argent doré en forme d'église renfermant le bras de saint Philippe, apôtre.

Une grande figure en argent, haute de trois pieds.

Une châsse en or et en argent contenant les reliques de saint Théodulphe, troisième abbé de Saint-Thierry (5).

Une châsse de cuivre doré garnie de figures en argent, renfermant les reliques de saint Oricle et celles de ses sœurs (6).

Quatre châsses de bois doré, avec leur piédestal, et des chandeliers, pareillement de bois doré.

Un reliquaire de cuivre doré.

Deux bras d'argent.

Un coffre d'ivoire contenant des reliques de saint Timothée, martyrisé à Reims.

Un reliquaire garni en argent.

(1) Nous décrirons le tombeau de saint Remi, son bâton pastoral et la Sainte-Ampoule dans un des chapitres suivants.

(2) Nous donnons plus loin la description de ce grand-autel.

(3) Cette châsse était située sous l'arcade du milieu. Elle était ornée de pierres précieuses, et avait été fabriquée en 1310. Une autre châsse l'avait précédée; elle avait été faite par les ordres de Samson, quarante-neuvième archevêque, en 1145.

(4) Une charte de l'Official de Reims, en date de février 1269, constate qu'un chevalier venant de Terre-Sainte avait apporté le bras de saint Philippe et l'avait déposé au trésor de Saint-Remi. Cette pièce est conservée parmi les archives de la ville.

Le reliquaire de saint Philippe était orné de deux tours sculptées avec soin; il représentait une façade d'église. Le bras du saint était entier, simplement desséché et couvert de sa peau. (Marlot.)

(5) Nous décrirons ce reliquaire quand nous parlerons de l'abbaye de Saint-Thierry, où il fut longtemps conservé.

(6) On peut voir l'histoire de ces martyrs dans Flodoard, livre premier, chapitre 8.

Dess et lith par JJ Macquart, Reims

Imp. de Lemercier, Paris

Calice du style renaissance pur.

Conservé autrefois dans l'église St Rémi de Reims.

(du cabinet de M. Vionnois, Juge à Montpellier)

Deux petits reliquaires d'argent.

Une lampe d'argent.

Un ostensoir ou soleil d'argent doré.

Un grand ciboire d'argent doré avec une chaîne d'argent, dans lequel est renfermé un petit vase d'argent contenant les saintes hosties.

Un autre ciboire d'argent.

Un petit ciboire d'argent.

Une coupe d'argent.

Deux livres ou textes : la couverture de l'une est en or et celle de l'autre en vermeil (1).

Un bâton en forme de canne, garni d'argent et de cuivre (2).

Un diurnal en lettres gothiques garni de velours.

Deux mitres d'anciens abbés (3).

Une croix d'argent doré.

Deux grandes croix processionnales d'argent doré (4).

Deux bâtons en argent pour les chantres (5).

Deux grands chandeliers d'argent.

Une couronne d'argent, garnie de pierreries servant pour la châsse de saint Remy.

Deux paulmes d'argent, servant pour la châsse de saint Remy, quand on l'expose.

Une petite châsse de vermeil.

Deux instruments de paix d'argent doré.

Quatre calices de vermeil avec leurs patènes.

Cinq calices d'argent, dont l'un est ciselé, avec leurs patènes.

Un grand bassin d'argent.

Une aiguière d'argent.

Deux encensoirs d'argent avec leur navette et leur cuiller.

Un vase d'argent renfermant les saintes-huiles.

Un chandelier à main d'argent, à manche d'argent.

Un bâton d'ébène garni d'argent.

Deux baleines garnies d'argent (6).

(1) Nous parlerons plus loin d'un volume qui doit être un de ceux dont il est question ici.

(2) Il s'agit du bâton de saint Gibrien; nous en parlerons plus loin.

(3) Les abbés de Saint-Remi avaient droit de porter la mitre, la crosse, les sandales et dalmatique.

(4) Ces bâtons étaient les insignes de la dignité des chantres. Ceux de la cathédrale de Reims en portent de nos jours.

(5) Ces croix étaient celles que l'on portait à la tête des deux files que formait la communauté quand elle sortait en procession.

(6) Il s'agit sans doute ici des baguettes que les coutres portaient.

Quatre grands bâtons garnis en moire d'argent pour le dais.

Quatre paulmes de cuivre argenté pour le dais.

Un coffre de bois renfermant le suaire de saint Remy (1).

Un bâton garni en argent et en cuivre argenté (2).

Un grand candélabre de cuivre, à sept branches, haut de dix-huit pieds.

Une grande couronne de fer (3) en forme de cercle, dont le dehors des ornements est de cuivre argenté et doré, laquelle est suspendue au milieu du chœur par une grosse chaîne de fer.

(1) Le suaire de saint Remi n'était pas dans l'église où il était inhumé ; Hincmar, ainsi que nous l'avons dit, l'avait transporté à la cathédrale.

La pièce d'étoffe que l'on montrait à Saint-Remi était celle qu'on avait étendue après sa mort sur la modeste dalle qui recouvrait ses restes mortels. Elle était blanche, ornée de broderies représentant des lions et des rameaux rouges. On la portait en procession quand on demandait à Dieu les pluies dont la terre avait besoin.

Elle était renfermée dans un coffre de bois; son couvercle était garni d'un verre recouvert d'une grille; on l'exposait à la vénération des fidèles à certains jours de l'année.

En 719 on avait donné à Modéran, évêque de Rennes, un fragment du véritable suaire; il le porta en Italie; là des miracles se firent, et on les attribua à la présence du lambeau. Un monastère fut fondé au mont Bardin, qui en avait été le théâtre.

(2) Le 29 novembre 1792 on enleva de Saint-Remi, en argenterie :

Une lampe,	pesant 15 marcs	6 onces	2 gros.
Deux chandeliers d'acolytes,	19	6	6
Une croix de procession avec son bâton,	8	6	»
Un bénitier et son goupillon,	8	6	»
Un encensoir, sa navette, sa cuiller,	7	1	»
Deux bâtons de chantres,	19	6	»
Une paire de burettes et son bassin, un petit pot, une jatte, un petit bénitier et son goupillon,	7	»	4
Deux petits bougeoirs, deux petites coupes, un buste de Vierge, sa couronne et une croix,	7	5	»
Deux petits chandeliers d'acolytes, un reliquaire en croissant, un autre, tous les deux montés sur leur pied,	8	2	2
Six garnitures de bras de différents saints dont nous ignorons les noms, la garniture d'un petit reliquaire, celle d'un livre, et encore celle de deux bâtons de bedeaux,	12	4	»
	115	3	6
En argent doré :			
Une Vierge, l'enfant Jésus, et une feuille provenant du pied,	21	6	2
Le chef de saint Nicaise,	12	»	2
Une croix de diacre,	11	4	»
Deux paix, une petite aiguière et une copulle,	6	3	2
Une couverture de reliquaire ovale, avec une petite croix de diacre, la garniture de deux couverts de livre,	11	»	4
Deux croix de procession,	35	6	4
	101	4	6

(Extrait de l'inventaire fait au jour indiqué ci-dessus, dans l'une des salles du district de Reims.)

(3) Nous décrirons cette couronne et ce candélabre dans un des chapitres suivants.

Un grand aigle de cuivre ciselé.

Une croix et six chandeliers de cuivre bronzé.

Huit chandeliers de cuivre et quatre chandeliers de bois doré sur la pyramide de l'autel.

Deux gros chandeliers de cuivre.

Six autres chandeliers de cuivre, beaucoup plus hauts que les précédents.

Sur tous les autels, il y a des chandeliers de cuivre argenté. Ils sont au nombre de vingt, et six croix de même métal.

Six chandeliers de cuivre et une croix de bois doré, et deux petits chandeliers de cuivre à côté de chaque autel (1).

Un tabernacle de bois doré avec son gradin.

Vingt-quatre petits chandeliers de cuivre.

Quatre petites croix de même métal.

Le tour du tombeau de saint Remy et de la chapelle est orné de balustrades de cuivre.

Deux bénitiers de cuivre.

Aux clochers des tours il y a six grosses cloches, six plus petites au clocher du chœur, et plusieurs clochettes aux chapelles.

Cinq pupitres de fer.

Dix chandeliers de cuivre argenté et doré.

Douze grilles de fer pour la clôture du chœur et de toute l'église.

Une grande balustrade de fer qui sépare le sanctuaire du chœur du tombeau.

Des balustrades de fer, à hauteur d'appui, pour la clôture de toutes les chapelles.

Six chandeliers d'étain, trois de cuivre argenté.

Plusieurs lanternes en ferblanc.

Cinq lanternes de verre.

CHARGES DE LA SACRISTIE.

Coutres, sous-coutres, organiste, serpentistes, huit enfants de chœur, suisse, six sonneurs, écureuses, blanchisseuse, huile, cire, chandelles, entretien des vases sacrés et des ornements, coûtent année commune 7,000 francs (2).

(1) Le lecteur, en voyant les autels de Saint-Remi si simplement couverts d'ornements de cuivre, peut se faire une idée des spoliations dont l'abbaye avait été nécessairement victime dans des temps antérieurs.

(2) Nous avons conservé ici cette mention faite dans l'inventaire, quoiqu'elle ne nous donne au-

CHAPES, CHASUBLES, TUNIQUES, ÉTOLES, MANIPULES, VOILES, BOURSES ET ÉCHARPES QUE RENFERMENT LES CHAPIERS, TIRROIRS ET ARMOIRES DE SAINT-REMI.

ORNEMENTS BLANCS DES FÊTES SOLENNELLES.

Une chasuble de drap d'or, brodée à fond d'argent, garnie d'un cartouche représentant la figure de saint Remy, avec son étole et son manipule. Six tuniques de même broderie.

Quatre tuniques pareilles sans étoles ni manipules.

Cinq chapes de drap d'or, brodées à fond d'argent, et le fond des orfrois de moire d'argent. Celle du célébrant distinguée par un Saint-Esprit au milieu du chaperon.

Une chape de brocard à fond d'argent et fleurs d'or et de soye, dont les orfrois sont à fond d'or.

Deux tuniques de brocard à fond blanc (1) et fleurs d'or et de soye; quatre tuniques de brocard à fond d'argent et fleurs de soye, avec trois étoles et six manipules.

Une chasuble de drap d'or à galons filés et à fond verd, avec étole et manipule.

Une chasuble à pareils galons et d'étoffe aussi riche, avec étole et manipule.

Deux chasubles de damas à fleurs d'or et galons filés, avec leurs étoles et leurs manipules.

Une chasuble à fond blanc et à fleurs d'or avec étole et manipule.

Toutes ces chasubles sont accompagnées de leurs étoles et de leurs manipules.

ORNEMENTS BLANCS POUR LES FÊTES DE DEUXIÈME ET DE TROISIÈME ORDRE.

Trois chapes d'or fort anciennes.

Une chasuble et six tuniques de même étoffe, mieux travaillées, avec quatre étoles et six manipules.

cun renseignement sur les objets que nous cherchons à faire connaître; mais elle nous donne, sur le personnel employé dans l'église, des détails qui ne sont peut-être pas sans intérêt.

(1) Charles VII donna à Saint-Remi un ornement de damas blanc à fleurs d'or. Peut-être les tuniques dont il est ici question faisaient-elles partie de ce don.

A chaque sacre, le roi envoyait à l'abbé de Saint-Remi ou au grand-prieur une chape de drap d'or ou de drap d'argent, de plus un dais, ordinairement de drap d'argent, sous lequel on apportait la Sainte-Ampoule. Il est plus que probable que les objets compris dans cette partie de notre inventaire ont cette origine. Le dais donné par le roi n'était pas toujours de drap d'argent, il était parfois fait d'étoffe de soie blanche brodée d'argent.

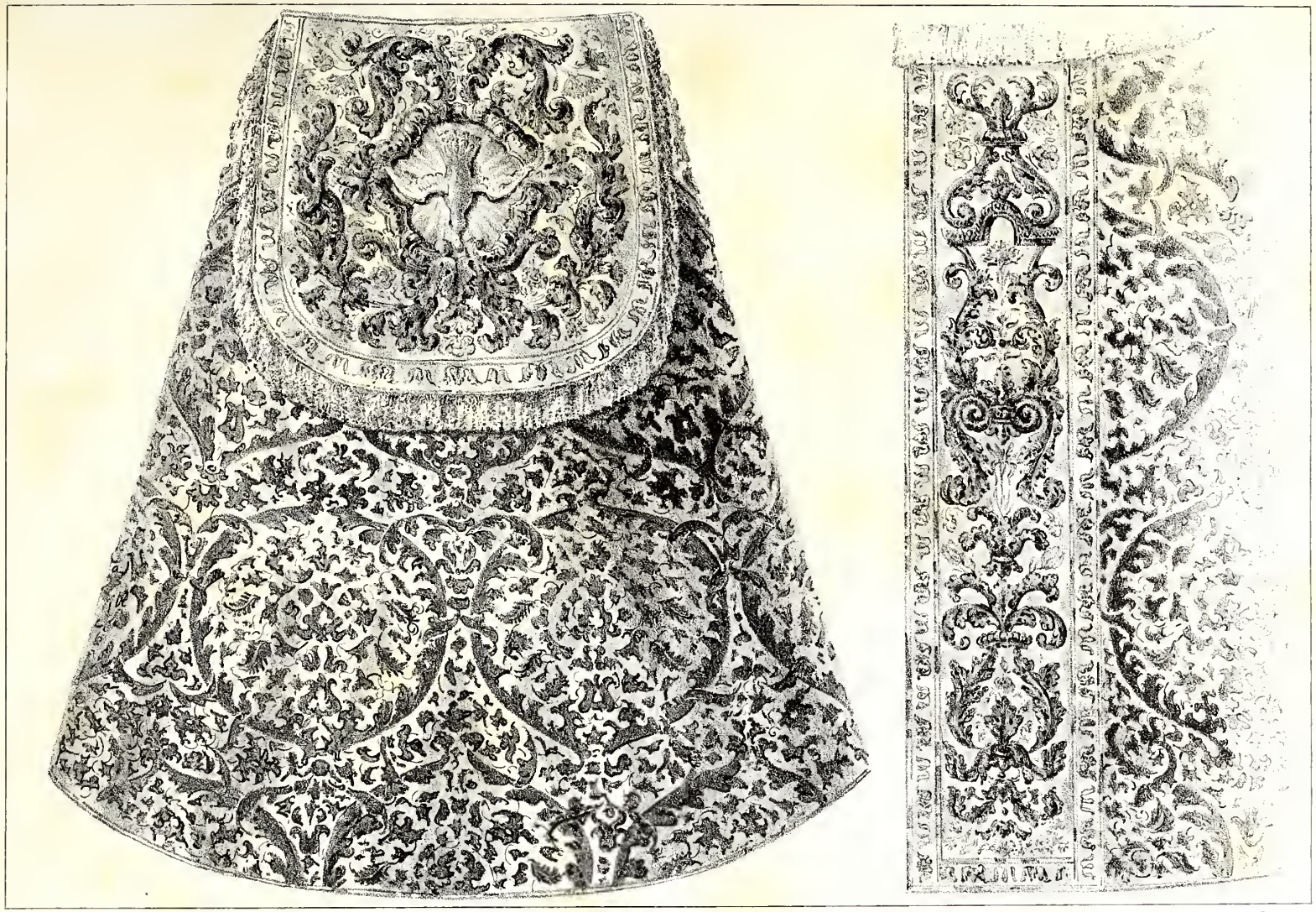

dess. et lith. par JJ. Macquart, Reims.

Imp. de Lemercier, Paris

Chappe conservée dans l'église St Rom.

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims

Imp. de Lemercier, Paris

Calices

a et b. *conservés dans l'église cathédrale.* c. *Mon fait à l'Eglise St. Jacques.*

Dess. et lith. par JJ Macquart, Reims.

Imp. de Lemercier, à Paris.

a. *Burettes en vermeil conservées à la Cathédrale*

b. *Burettes données par Charles X.*

Trois chapes de damas blanc à fleurs avec une chasuble, trois étoles et cinq manipules.

Cinq chasubles à fond d'argent et à fleurs d'or, avec leurs étoles et leurs manipules.

Une chasuble de damas blanc avec un orfroi de drap d'argent, avec étole et manipule.

Une chasuble et deux tuniques de damas blanc à fleurs rouges, avec orfrois de damas à fleurs d'or, deux étoles et trois manipules.

ORNEMENTS BLANCS DES JOURS ORDINAIRES.

Deux chasubles, quatre tuniques de damas blanc avec trois étoles et cinq manipules.

Trois chasubles de damas blanc, avec leurs étoles et manipules.

Plusieurs chapes de damas blanc pour les processions publiques.

ORNEMENTS ROUGES.

Une chasuble et deux tuniques de drap d'or (1), à fond rouge, avec des orfrois antiques, trois étoles et quatre manipules ; le tout en fins galons d'or.

Quatre tuniques de pareille étoffe, avec des orfrois brodés en or, deux étoles et quatre manipules.

Une chape de velours rouge, ornée d'un riche orfrois brodé en or et en argent, et un beau cartouche à petits points.

Quatre chapes de velours de Milan, dont deux sont d'une broderie nouvelle, et les deux autres ont des orfrois d'un goût ancien aussi bien que les galons.

Une chasuble et quatre tuniques de drap d'or et à fond rouge très-anciennes, avec trois étoles et quatre manipules.

Deux chasubles de drap d'or à fond rouge, très-richement travaillées, avec leurs étoles et leurs manipules.

Une chasuble de velours rouge avec un orfroi brodé à fleurs-de-lys d'or, son étole et son manipule.

Une chasuble et deux tuniques de damas rouge dont l'orfroi est de moire d'argent, avec deux étoles et trois manipules.

(1) 1622. — Henry de Lorraine donna à Saint-Remi un ornement complet de drap d'or; peut-être est-ce celui dont il s'agit ici.

On conserve encore à Saint-Remi une chasuble de velours rouge avec ornements d'or, qui aurait fait partie d'un don offert par Louis XII lors de son sacre. Nous en donnons le dessin.

Trois chasubles de damas rouge à orfrois de velours de Milan, avec leurs étoles et leurs manipules.

Une chasuble de damas rouge, avec orfrois à fleurs d'or.

Trois chasubles velours rouge, orfrois de velours de Milan avec leurs étoles et manipules.

Une chasuble de pareille couleur, avec deux tuniques, deux étoles et trois manipules.

Huit chapes de damas rouge commun.

ORNEMENTS VIOLETS.

Quatre chapes à fond violet et à fleurs d'argent, garnies d'un orfroi à fond d'or et à fleurs, avec crépines d'or et galons fins.

Une chasuble et deux tuniques à fond violet et fleurs d'argent avec orfrois pareils, une étole et deux manipules.

Quatre tuniques à fond violet et argent, avec deux étoles et quatre manipules.

Dix tuniques de pareille étoffe pour les enfants de chœur.

Une chasuble de damas violet, avec un orfroi en argent, son étole et son manipule.

Une chasuble et deux tuniques de velours violet (1), garnies d'orfroi antique et de fleurs-de-lys, avec une large étole, deux étoles ordinaires et trois manipules.

Trois chapes violettes garnies d'orfrois à l'antique et de fleurs-de-lys.

Une chasuble de velours violet garnie d'un orfroi de figures antiques à galons d'or fin, avec étole et manipule.

Deux chasubles de velours violet à galons d'argent avec leurs étoles et manipules.

Une chasuble de velours violet, garnie de galons d'or et fleurs-de-lys avec étole et manipule.

Une chasuble et deux tuniques de satin violet avec un orfroi de drap d'or ancien à fleurs, une large étole, deux étoles ordinaires et trois manipules.

Deux chasubles de damas violet, avec étoles et manipules.

Deux chapes de damas violet, avec un orfroi à fleurs d'or.

(1) Robert de Lenoncourt donna à Saint-Remi un ornement complet de velours violet brodé de fleurs-de-lys d'or.

ORNEMENTS VERTS.

Une chasuble et deux tuniques de velours vert avec des orfrois de figures antiques et galons fins en or, avec étoles et manipules.

Deux chasubles de même étoffe et mêmes orfrois, avec les étoles et manipules.

Deux chasubles de damas vert avec étoles et manipules.

Une chasuble de droguet à fleurs d'or et de soie avec l'étole et le manipule.

Neuf chapes de damas vert.

ORNEMENTS NOIRS.

Trois chapes de velours noir, avec orfrois de moire d'argent.

Une chasuble et deux tuniques de même, étoles et manipules.

Une chasuble et deux tuniques de velours noir et galons d'argent, avec deux étoles et trois manipules.

Une chasuble de damas noir avec étole et manipule.

Quatre chasubles de damas noir, garnies d'orfrois de satin, avec trois étoles et trois manipules.

Une chape de damas noir.

Un poêle ou drap mortuaire de velours noir, la croix de satin blanc avec les armes de l'abbaye aux quatre cantons.

Un poêle de droguet noir.

Deux petits draps mortuaires noirs.

Une large étole noire.

PENTES, RIDEAUX, COUSSINS, TAPIS, TAPISSERIES ET COUVERTURES AVEC LES PAREMENTS D'AUTELS, A L'USAGE DE L'ÉGLISE DE SAINT-REMI.

Quatre pentes de drap d'argent richement brodées, pour le dais.

Le dôme du dais de moire d'argent.

Quatre paires de glands d'argent, ornements du dais.

Un parement d'autel, dont le fond est de moire d'argent relevé en broderies.

Un parement d'autel de damas blanc.

Un autre en velours rouge brodé.

Un autre en damas rouge.

Un autre en velours vert.

Un autre en damas vert avec fleurs-de-lys et les armoiries du roi.

Un autre de velours violet avec des fleurs-de-lys.

Un autre en droguet violet.

Un autre en velours noir avec armoiries.
Un autre en velours noir sans armoiries.
Quatre parements en blanc, noir, vert et violet.
Deux coussins de moire d'argent avec des fleurs-de-lys.
Deux autres damas blanc avec armoiries.
Deux autres en damas blanc.
Deux autres de velours rouge avec fleurs-de-lys.
Deux autres de damas rouge garnis de fleurs d'argent.
Deux autres de même couleur.
Deux autres de velours vert.
Deux autres de damas vert avec fleurs-de-lys.
Deux autres de fond violet et fleurs d'argent.
Deux autres violets.
Trois coussins velours noir.
Neuf autres de différentes couleurs.
Six paires de glands dont deux en or à fond vert, deux en or à fond rouge et deux en argent.
Deux pentes de damas violet doublées de noir.
Deux pentes violettes.
Deux pentes noires.
Trois pentes damas vert.
Onze rideaux verts.
Six pentes rouges.
Six rideaux rouges.
Cinq pentes de drap d'or.
Une pièce de drap d'or.
Sept pièces à fond violet.
Sept pièces de camelot.
Plusieurs couvertures en violet, noir, blanc et vert.
Treize couvertures, couleur cramoisie.
Un tapis velours violet.
Trois coussins velours violet.
Sept pièces de tapisserie.
Plusieurs pièces de tapisserie à fond vert et à fleurs-de-lys.
Six pièces de tapisserie de pied.
Dix pièces de tapisserie au-dessus des stalles avec leur couverture.
Douze couvertures d'autel.
Deux grands rideaux.

TABLEAUX, GLACES, TABLES, CRÉDENCES, ETC.

Dans la sacristie, un tableau de grand prix, qui représente une descente de croix, attribué à Van Mol, élève de Paul Veronne, etc. Le nom est en bas, à droite (1).

Un grand miroir, glace de deux pièces.

Dans le sanctuaire, deux tableaux; dans l'un saint Remi catéchise Clovis, dans l'autre il le baptise.

Aux deux autels du jubé, deux tableaux; dans l'un Jésus-Christ porte sa croix, dans l'autre il apparaît à Magdelaine.

Proche la sacristie est un tableau (2) partagé en trois pièces; il est en bois; sur la première pièce est représentée la procession de la Sainte-Ampoule; sur la deuxième, la remise de la Sainte-Ampoule par le prieur de Saint-Remy entre les mains de l'archevêque de Reims, consécrateur; sur la troisième, le sacre du roi Louis XIII par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, nommé par le roi pour remplacer l'archevêque de Reims.

A l'autel Saint-Remy, le tableau représente l'Annonciation.

Derrière cet autel, un tableau représentant la présentation de Jésus-Christ au temple.

Dans les six chapelles du rond-point, six tableaux, savoir : la Visite de la sainte Vierge à sainte Elisabeth, saint Nicolas, saint Benoist, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Gibrien.

Dans l'église, un tableau représentant Léon IX consacrant l'église de Saint-Remy.

Vis-à-vis, un tableau représentant saint Thierry guérissant Thibault, comte de Champagne (3).

Dans la chapelle, Jésus-Christ avec les pélerins d'Emmaüs.

Dans la nef, aux deux autels, à côté de la porte du chœur, à l'un est un tableau qui porte les armes de Dom Bignicourt et représente Jésus-Christ qui apparaît au jardin à la Magdelaine; à l'autre autel, le tableau représente le portement de croix.

(1) On le couvrait d'un voile vert. On a attribué ce tableau à Paul Véronèse et à Rubens.

(2) Il fut fait aux frais de Jean Lespagnol, grand-prieur, qui porta la Sainte-Ampoule au sacre de Louis XIII. Ce tableau avait quatre pieds et demi de haut et six pieds et demi de long. On ne sait ce qu'il est devenu.

(3) Il y a ici un anachronisme que l'on peut imputer soit à l'artiste, soit aux commissaires qui faisaient l'inventaire. Saint Thierry rendit la vue au roi Thierry; peut-être était-ce là le sujet du tableau.

Dans le sanctuaire, trois bas-reliefs en pierre, savoir : le baptême de Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste, celui de Constantin et celui de Clovis (1).

Vis-à-vis ces baptêmes, deux figures en pierre, savoir : saint Pierre et saint Paul.

A l'infirmerie, saint Benoist ressuscitant un mort.

A la sacristie, Jésus-Christ guérissant un paralitique, et la Mort qui surprend tous les hommes.

Un tableau de bois doré, représentant la Vierge et l'enfant Jésus.

Quinze grands bancs de bois dans la nef.

Quatre banquettes couvertes de velours rouge dans le sanctuaire.

La chaire à prêcher dans la nef.

Cinq fauteuils ; dans le chœur, un marche-pied devant l'aigle.

Une credence à pieds dorés, et table de marbre dans le chœur.

Six credences aux six autels des chapelles.

Deux statues de rois de France dans le sanctuaire (2).

Cinq mausolées en pierre (3).

Plusieurs figures en pierre dans la nef et sur le jubé.

Un grand orgue très-complet et bien conditionné (4).

Deux grandes figures de saint Benoist et de sainte Scholastique sous l'orgue.

Huit étendards des seigneurs otages, dont quatre portés au sacre de Louis XV, et quatre à celui de Louis XVI (5).

Plusieurs armoires et échelles de différentes formes et hauteurs pour le service du chœur, et autres meubles de bois.

(1) Ce monument, qui existe encore, fut fait par l'ordre et aux frais de Jean Lespagnol, grand-prieur de Saint-Remi, sous Louis XIII.

(2) Ces statues étaient celles de Louis IV, dit d'Outremer, et de Lothaire, ensevelis à Saint-Remi, le premier en 954, et le second en 986.

(3) Ces tombeaux étaient ceux d'Hincmar, archevêque de Reims; de Carloman, roi d'Austrasie; frère de Charlemagne; d'Herbert Morlachar, bourgeois de Reims, mort en 1150; Idon, treizième abbé de Saint-Remi; et enfin, nous ignorons à qui appartenait le cinquième mausolée.

(4) L'orgue fut fait en 1662; il coûta 4,000 livres.

(5) On appelait otages de la Sainte-Ampoule quatre seigneurs que le roi envoyait à Saint-Remi, au jour de son sacre, chercher et accompagner la précieuse relique; ils s'engageaient sur l'honneur à la protéger et à la ramener, et, comme gage de leur parole, ils déposaient sur le tombeau de saint Remi chacun une bannière portant leurs armes.

Les otages du sacre de Louis XV furent les marquis de Beauveau, d'Alègre et de Prie, et le comte d'Estaing.

Les otages du sacre de Louis XVI furent les comtes de Talleyrand, de la Roche-Aymon, le marquis de Rochechouart, et le vicomte de la Rochefoucauld.

Les étendards inventoriés ci-dessus portaient les armes de ces huit familles.

LINGE DE LA SACRISTIE.

Quatre-vingt-seize aubes, tant à dentelle que sans dentelle, cent seize ceintures, cinquante-quatre pour les enfants de chœur, cinquante-quatre amiets, plusieurs purificatoires et manuterges, trente-six nappes d'autels, plusieurs essuye-mains.

LIVRES D'ÉGLISE.

Soixante livres de chœur.
Douze missels et épistoliers.
Trente processionnaux.
Plusieurs breviaires et diurnaux.
Dix missels pour les morts.
Plusieurs rituels.
Plusieurs proses et hymnes propres.
Sept grands livres de plain-chant (1), garnis de vignettes, pour les fêtes solemnelles.
Quatres livres pour le chant des Passions.

ARGENTERIE DE L'ABBAYE.

Trente couverts d'argent, une cuiller à soupe, quatre cuillers à ragoût, quinze cuillers à café (2).

(1) Ces sept volumes existent et font l'admiration des bibliophiles qui les visitent à la bibliothèque de la ville.

(2) L'inventaire commençait par l'examen des chambres de l'abbaye; comme elles ne contenaient rien de remarquable, je n'ai pas cru devoir publier cette portion du document dont s'agit. Je dirai seulement qu'en constatant qu'il n'y avait dans le couvent de Saint-Remi que quarante draps, M. le maire fit cette réflexion : «C'est moult peu; il y a apparence que quand ces draps étaient à la lessive, toute la maisonnée, hôtes, maîtres, domestiques, couchaient sans draps.»

Quand on arriva à la chambre d'hôtellerie, les commissaires firent quelques observations qu'ils consignèrent en ces termes : «Point de lits de plumes, de traversins, d'oreillers, de couvertures, courtepointes, de garnitures de feux, de tableaux, d'estampes; pas même un petit bon Dieu, un bénitier, une table de nuit, une paire de pantoufles, un pot de chambre, une cuvette, un pot à l'eau, un gobelet. — On peut sans pyrrhonisme douter de cela.»

Nous n'avons fait cette citation que pour montrer que, comme nous l'avons dit, on ne crut pas en 1790 à la sincérité des déclarations faites par les religieux. A cette époque, le couvent devait être gêné, il venait d'achever la construction des magnifiques bâtiments qui lui étaient destinés, et qui sont maintenant occupés par l'Hôtel-Dieu de Reims.

Au surplus, tout ce qui restait dans le trésor de l'église fut bientôt détruit.

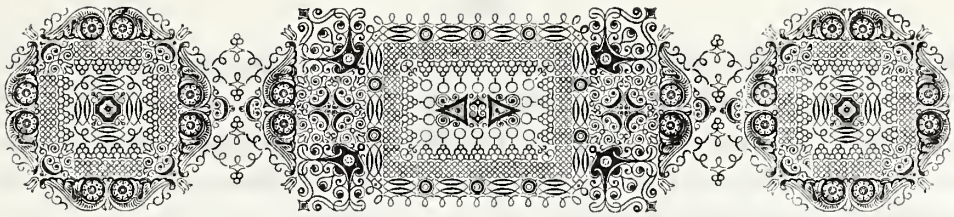

CHAPITRE XXIV.

TOMBEAU ET CHASSE DE SAINT REMI.

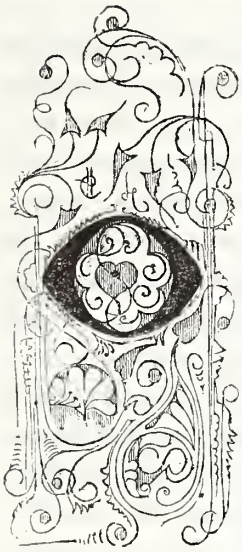

On nous reprocherait un grave oubli si nous ne parlions pas du tombeau de saint Remi : nous le ferons, parce que ce monument n'était pour ainsi dire qu'une grande châsse ornée, ainsi qu'on le verra, d'or, d'argent et de pierres fines; nous le ferons, parce que la révolution ne l'a pas respecté comme immeuble, que le trésor public s'est enrichi de ses dépouilles; parce que le monument élevé à la mémoire de saint Remi était à lui seul un trésor pour l'abbaye, pour Reims, pour son diocèse.

C'était au milieu du sanctuaire qu'il se trouvait. Quoique le saint apôtre eût choisi pour sa dernière demeure l'église de Saint-Timothée, on l'inhuma au milieu de la petite église de Saint-Christophe (1). Un

(1) Saint-Christophe n'était qu'une chapelle située au milieu d'un cimetière. Il n'y avait alors qu'un desservant; mais depuis l'inhumation de Saint-Remi, on attacha à l'église des prêtres séculiers qui furent chargés de veiller sur sa tombe. Plus tard on leur substitua des moines; et, à la fin, les Bénédictins furent installés à Saint-Remi, sous l'archevêque Tilpin. Il est inutile de dire que Saint-Christophe ne tarda pas à être démoli, et sur ses ruines on éleva une église digne de l'illustre trépassé dont elle abrita la tombe.

morceau d'étoffe, que nous avons décrit plus haut, étendu sur une modeste pierre, indiquait aux fidèles la place où il reposait.

En 635, le corps du saint fut exhumé (1) et placé dans une crypte creusée derrière le grand-autel. On laissa subsister au lieu de sa sépulture l'inscription suivante, qui la rappelait :

Hic corpus sancti Remigii primo fuit humatum
in medio ecclesiolæ sancti Christophori
in speluncâ duplici.

Une croix gravée en creux dans la pierre coupait cette épitaphe en quatre parties. Il semble en résulter qu'un double caveau avait reçu les dépouilles mortelles du saint.

Un peu plus tard, en 640, une chapelle dédiée à sainte Geneviève fut élevée sur cet emplacement. Quand on bâtit le jubé, il fallut déranger l'antique pierre tumulaire de saint Remi, et on la mit dans le chœur, près du jubé; on l'y vit jusqu'en 1793, devant la stalle du grand-prieur.

Le 18 octobre 852, Hincmar enleva le corps de la crypte dont j'ai parlé plus haut, et le plaça, en présence des évêques de la province, dans une châsse d'argent. Ce reliquaire fut déposé dans une autre crypte ou chapelle souterraine, qui paraît avoir été d'une structure admirable. Elle avait succédé à celle faite en 633, lors du premier agrandissement de l'église. Hincmar mit, ainsi que nous l'avons dit, dans un coffre d'ivoire une partie du drap de soie vermeille qui environnait le corps et le suaire qui couvrait le visage de saint Remi, et le fit porter dans le trésor de la cathédrale.

En 882, le prélat emporta à Epernay les reliques de saint Remi ; il craignait de les voir profaner par les Normands, qui ravageaient la France.

Foulques, successeur d'Hincmar, fit revenir la châsse du saint en 883, et la mit en dépôt à la cathédrale jusqu'au 29 décembre 900. Ce fut alors seulement que l'archevêque Hervé la fit reporter dans le monument destiné à la recevoir.

Cette châsse était en bois, couverte de lames d'argent représentant les douze archevêques de Reims prédécesseurs d'Hincmar (2). Elle pesait vingt-quatre marcs; elle fut enrichie par les soins d'Airard, abbé de Saint-Remi, mort en 1036, et du moine Eustache, mort en 1272.

(1) Lors de cette exhumation, on détacha du corps quelques cheveux et un fragment du linge qui l'entourait. On confia le tout à des reliquaires qui n'existent plus.

(2) Romulfe, saint Sonace, Leudégisile, Angelbert, Landon, saint Nivard, saint Rieul ou Riol, saint Rigobert, Abel ou Ebal, Tilpin ou Turpin, Vulfar et Ebon.

Le monument qui la renfermait était en bois couvert de lames d'or pur et incrusté de pierres précieuses. Nous décrirons plus loin ce qui en est parvenu jusqu'à la fin du siècle dernier.

Le dessin de ce mausolée se voyait sur une tapisserie donnée à Saint-Remi par l'abbé Jean Canard, à la fin du XIVe siècle (1). Cette curieuse tenture a disparu en 1793, et avec elle la seule copie que nos devanciers aient jamais connue du monument élevé par Hincmar à son illustre prédécesseur.

En 1537, Robert de Lenoncourt (2), abbé de Saint-Remi, depuis cardinal et archevêque d'Embrun, fit faire le mausolée qui fut détruit il y a cinquante ans. Il s'élevait au-dessus de la crypte faite en 633, enrichie par Hincmar et depuis comblée.

Le nouveau tombeau, taillé comme un carré long, avait de 20 à 25 pieds de haut, 18 de long et 8 de large; il se composait de deux étages; celui d'en bas était plus long que celui d'en haut à peu près d'un sixième; il était d'ordre corinthien; dix-sept colonnes de jaspe rouge et blanc (3) soutenaient un entablement et une corniche de même matière, élevés environ de 2 pieds.

Entre ces colonnes se trouvaient de chaque côté long cinq niches, et dans un des côtés étroits, fermant l'extrémité du mausolée, deux autres niches. La partie supérieure de ces niches était arrondie en demi-cercle et sculptée en coquille. Elles contenaient les douze pairs de France; au-dessus de chacun d'eux étaient placées ses armoiries, enfermées dans des branches de laurier. D'un côté étaient cinq pairs laïques, et de l'autre cinq pairs ecclésiastiques.

Du côté étroit, où se trouvaient la onzième et la douzième niches, étaient le sixième pair laïque et le sixième pair ecclésiastique, l'évêque comte de Noyon et le comte de Toulouse.

Ces douze statues étaient faites d'une pierre blanche très-fine, et couverte d'un vernis qui la faisait briller comme le marbre. Elles existent encore.

Les douze pairs étaient représentés avec les costumes dont ils étaient revêtus au jour du sacre.

L'archevêque duc de Reims portait la croix, l'évêque duc de Laon le sceptre, l'évêque comte de Beauvais le manteau royal, l'évêque comte de

(1) 1390.

(2) Neveu de Robert de Lenoncourt archevêque de Reims.

(3) Il paraît que ces colonnes existent encore. Elles ont reçu l'hospitalité dans un jardin de Reims où elles sont en ce moment.

Châlons l'anneau, l'évêque comte de Noyon la ceinture, le duc de Bourgogne la couronne, le duc d'Aquitaine l'étendard, le duc de Normandie un second étendard, le comte de Flandre l'épée, le comte de Toulouse les éperons, le comte de Champagne l'enseigne militaire.

Le second étage, posé sur la table qui couronnait le premier, avait aussi quatre côtés ; la façade située à l'extrémité du monument contenait aussi une niche plus grande que les autres, mais à peu près du même dessin; elle était surmontée d'une corniche portant les armes du cardinal de Lenoncourt, et renfermait un groupe de statues représentant saint Remi assisté de saint Thierry, et catéchisant Clovis ; le roi était à genoux et habillé comme on l'était à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie.

Les deux côtés longs étaient ornés chacun de vingt-quatre tablettes d'argent représentant la vie de saint Remi. Elles étaient rangées sur deux lignes superposées l'une à l'autre ; chaque tablette était dans une petite arcade soutenue par des colonnes de marbre blanc; la ligne supérieure était séparée de la ligne inférieure par une longue bande de marbre; de plus, deux autres bandes de marbre, placées dans chaque ligne et aboutissant perpendiculairement à celles dont on vient de parler, divisaient les tablettes quatre par quatre.

Au-dessus se trouvaient une corniche et un entablement non moins considérables que ceux de l'étage inférieur.

Sur cette corniche s'élevait une sorte de toit arrondi et très-bas ; au milieu de ce toit était un dôme couronné par une fleur-de-lys et soutenu par un double rang de petites colonnes de marbre et de jaspe ; il était étayé par d'élégants arcs-boutants en forme de feuillage.

Ce dôme couronnait six petites tablettes analogues à celles dont nous avons parlé. Il y en avait trois de chaque côté ; elles se cachaient à volonté derrière deux battants qui, réunis et fermés, formaient un demi-cercle égal à l'arcade qui contenait les tablettes.

La partie antérieure du monument, dont nous n'avons encore rien dit, regardait le grand-autel de l'église, dont une grille le séparait. Cette façade était plus élevée que les autres.

Au premier étage, de niveau avec les statues des pairs, était la porte du tombeau placée entre deux colonnes de porphyre.

Cette porte était couverte de lames d'or ; au milieu était une autre petite porte faite d'or pur, qui, en s'ouvrant, laissait voir l'intérieur du tombeau ; elle était incrustée de pierres précieuses et de médailles romaines et françaises en or. Au centre était un morceau de cristal de roche ciselé avec un art merveilleux ; on y avait gravé le baptême de

Dess. et lith. par J.J. Macquart, Reims.

Imp. par Lemercier.

Ancien tombeau de St. Remi.

Élevé en 1537 et détruit en 1793.

Jésus-Christ par saint Jean. Pour voir cet objet d'art, il fallait mettre une bougie allumée dans l'intérieur du tombeau, et sa lumière donnait au cristal la transparence nécessaire pour qu'on pût en admirer les détails.

Cette porte et ce précieux morceau de cristal venaient du monument élevé à saint Remi par Hincmar. Elle était entourée d'une bordure d'émail violet, sur laquelle on lisait ces vers :

Hoc tibi, Remigi, fabricavi, magne, sepulchrum
Hincmarus præsul ductus amore tui,
Ut requiem Dominus tribuat mihi, sancte, precatu
Et dignis meritis, mi venerande, tuis.

On remarquait sur cette porte un anneau qui avait appartenu à François Ier. Ce prince l'avait laissé tomber au moment où il visitait le mausolée. Il l'offrit au saint et le fit attacher en sa présence.

Une agathe onix, entourée de saphirs, de grenats et de perles, donnée par Henri II, était aussi digne d'attention.

La grande porte qui renfermait cette petite fenêtre était ornée de perles orientales et d'agathes, placées de manière à représenter des fleurs, des lions, des aigles, des éléphants, des tourterelles et d'autres animaux (1). Elle était aussi enrichie d'un grand nombre de médailles d'or, de rubis, de saphirs, de diamants, de perles, de grenats et d'émeraudes.

Au milieu était une croix à larges bras, divisée par quatre rayons d'or, entre chacun desquels on voyait des dessins triangulaires.

Au second étage, de niveau avec les quarante-huit tablettes, était une autre porte aussi richement ornée que celle dont nous venons de parler.

Une corniche la surmontait et supportait un bas-relief renfermé dans un demi-cercle, et représentant le baptême de Clovis.

Un fronton triangulaire le couronnait, et enfin au-dessus s'élevaient les armes de François Ier, soutenues par deux salamandres.

Toutes les pierreries qui ornaient ce monument avaient été données par Hincmar et les rois de France.

Le monument était posé sur trois marches et renfermé dans une balustrade haute de quatre pieds, faite aux frais du cardinal Gualterio, dont elle portait les armes; il fut abbé commandataire de saint Remi de 1710 à 1728 (2).

(1) *Alia que ad genus sexcenta aurariæ artis et gemmarix opera præstantissima.* (*Gallia christiana*, page 225, tome 9.)

(2) Nous donnons le dessin de ce monument.

En 1647, la châsse faite par Hinemar fut remplacée par une autre que commanda Dom Oudart-Bourgeois, grand-prieur de Saint-Remi, tant à ses frais qu'à ceux des religieux. Elle fut l'ouvrage de Lépicier, maître orfèvre rémois (1).

Le nouveau reliquaire était d'argent massif et pesait deux cent quarante-six marcs de Reims. Il avait sept pieds de long, deux pieds deux pouces de large, et un pied dix pouces de haut. Je ne comprends pas dans cette hauteur celle d'un dôme qui avait un pied deux pouces de haut, et qui s'élevait au-dessus de la châsse.

Ce dôme était orné de fleurs-de-lys. Au milieu était un clocheton terminé par une double fleur-de-lys.

Ce monument était la reproduction du mausolée. On voyait autour de la châsse les statues de douze pairs de France placées dans des niches séparées par des colonnes torses ornées de feuillage. Au-dessus se trouvaient les faits et gestes de saint Remi, ciselés en demi-relief dans des encadrements formés de cornes d'abondance et de fleurons.

Au fronton du monument étaient placées les armes de l'abbaye, surmontées de celles de France et de Navarre.

La porte de la châsse représentait le baptême de Clovis, sur la façade à l'autre bout était gravé et sculpté le miracle de la Sainte-Ampoule. Ces deux côtés du reliquaire étincelaient de mille pierreries.

Léonor d'Etampes, archevêque de Reims en 1647, y fit renfermer les reliques de saint Remi. Procès-verbal fut dressé de cette opération ; on trouva autour du corps d'abord un drap de soie rouge, un linge, un double drap de lin, puis enfin, en contact avec le corps et adhérant à la peau, un autre drap de soie rouge. Sur le visage étaient deux voiles, tous deux de satin, l'un rond et bordé de broderies d'or. Le second était violet. D'autres suaires recouvraient la figure ; on distinguait encore la barbe et les dents. L'ensemble du corps et du visage était bien conservé (2).

L'inscription suivante constata cette translation :

Anno salutis 1647 beatissimi Remigii Francorum apostoli corpus integrum, jam olim ab Hincmaro archipræsuli Remensi in locello argenteo conditum, Oudardus Bourgeois hujus cœnobii, in longè ditiorem et præstantiorem, cum brandeis et pannis sericis transferri curavit.

(1) Du bois qui composait la charpente de la châsse qu'on détruisit, on fit des chapelets, des croix et d'autres ouvrages de dévotion qui furent vendus.

(2) Son visage était tellement bien conservé, qu'on a pu en donner la description. Il avait le front haut et large, le nez aquilin, la barbe longue ; ses traits étaient beaux et réguliers.

Quand vint 1792 (1), la châsse avec ses pierreries fut envoyée à la Monnaie. Les reliques furent enveloppées dans un des suaires de soie rouge et dans un drap d'argent et inhumées dans le cimetière du quartier.

On les plaça sous le corps d'un soldat décédé le même jour à l'hospice, afin que leurs ossements finissent par se mêler et qu'on ne pût reconnaître ceux du saint.

En 1795, on les rechercha. La confusion n'avait pas eu lieu, et le suaire de soie n'avait pas encore été corrompu par l'humidité. Les reliques furent reprises à la terre, et on les renferma dans un modeste reliquaire de bois doré.

Ensuite on les confia à un mausolée portatif (2) qui se montait sur quatre colonnes de bois noir. Sa place était au bas du sanctuaire. Plus tard on le posa dans la chapelle du rond-point.

Enfin M. Ludinard de Vaucelles, ancien trésorier de France, employa une somme considérable à élever à saint Remi un mausolée digne de lui. Telle était au moins l'intention du fondateur. Elle fut trompée.

On éleva au centre du monument un cénotaphe qui renferma la châsse. Il fut placé sous un dôme de bois porté par des colonnes de marbre. Entre elles on redressa les statues qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire (3).

Ce monument de mauvais goût ne s'harmonise ni dans ses détails ni dans son ensemble avec l'antique édifice qu'il devait orner et qu'il déshonore. Il est question d'y substituer un nouveau mausolée qui reproduirait celui qu'on devait à Robert de Lenoncourt.

M. le cardinal de Latil, archevêque de Reims, fit faire une châsse de cuivre argenté, ornée de douze figures représentant les douze apôtres, et y renferma les reliques du saint. Elle fut placée dans le monument que nous venons de décrire en peu de mots. Et là elle attend un asile digne de ce qui lui est confié (4).

La châsse de saint Remi figurait à toutes les processions générales faites

(1) Nous publierons à la fin du volume les procès-verbaux qui constatent la destruction de cette châsse.

(2) Ce mausolée fut donné par M. Bertin, curé de l'église. Il venait de Saint-Pierre-les-Dames. On l'orna de quatre émaux enlevés aux châsses de l'église Saint-Timothée.

(3) Le 6 janvier 1807, l'empereur, étant à Varsovie, permit de placer l'aigle impériale sur le sommet du monument. Ce fait n'est pas sans intérêt historique. Le souvenir de saint Remi devait plaire à l'homme qui fondait un empire et rétablissait en France le culte catholique. Saint Remi était un des patrons de la monarchie française, il avait droit à la vénération de l'homme qui s'était fait empereur et roi.

(4) Nous donnons le dessin de cette châsse.

par le clergé de Reims. A certaines époques, elle sortait du mausolée pour être exposée à la vénération des fidèles. On la promenait afin d'obtenir des secours pour les besoins de l'église, des aumônes pour ceux qui souffraient (1). On la promenait encore dans quelques circonstances politiques, soit pour remercier Dieu d'un de ses bienfaits, soit pour en obtenir la fin d'un fléau. On la fit sortir de l'église lorsque Louis XI fit son traité d'alliance avec les Suisses, quand François Ier se ligua avec Soliman II. Elle apparut maintes fois pendant nos guerres de religion, et notamment après la mort de Henri III, afin d'obtenir du ciel un roi catholique et la paix du royaume. L'histoire minutieuse de cette châsse serait pour ainsi dire celle du royaume, et surtout celle de Reims.

Le lendemain du sacre, le roi allait à Saint-Remi visiter la châsse du saint ; il s'y rendait à cheval, et sa marche avait lieu avec le plus grand cérémonial. Comme cette cavalcade était un hommage rendu aux reliques du grand apôtre, nous croyons devoir en rapporter les détails ; nous les empruntons au récit du sacre de Louis XVI :

« Dès le matin, les régiments des gardes françaises et suisses se placèrent en haye et occupèrent les rues qui conduisent du palais à l'abbaye. Le cortége du roi se mit en route dans l'ordre suivant :

» Les grenadiers à cheval.

» Les deux compagnies des mousquetaires, les officiers en tête.

» Les chevau-légers de la garde.

» Les gardes de la prévôté de l'hôtel, à pied, deux à deux, avec le grand-prévôt de l'hôtel à leur tête et à cheval.

» Plusieurs gentilshommes vêtus de magnifiques costumes, et montés sur des chevaux richement harnachés.

» Trois chevaux du roi, couverts de caparaçons de velours bleu brodés en or et en argent, menés en main par des palfreniers de l'écurie royale.

» Douze pages à cheval, savoir : six de la chambre, trois de la grande écurie et trois de la petite.

» Les trompettes de la chambre.

» Les cent Suisses de la garde dans leurs habits de cérémonie, leur capitaine étant à cheval à leur tête.

» Plusieurs maréchaux de France et plusieurs chevaliers des ordres du roi à cheval.

» Le grand-écuyer de France à cheval devant Sa Majesté.

(1) L'inventaire nous apprend que quand on l'exposait, on la décorait d'une couronne d'argent enrichie de pierreries et de palmes aussi d'argent.

Dess. et lith. par J.J. Macquart, à Reims

Imp. de Lemercier, à Paris

Chasse actuelle de St. Remi

(Église St. Remi)

» Le roi vêtu d'un habit très-riche (1), et monté sur un cheval magnifiquement harnaché, dont les rênes sont tenues par deux écuyers.

» Quatre autres écuyers, à pied, autour du roi.

» Les deux capitaines des gardes à cheval aux côtés du roi.

» Les six gardes écossais marchant à pied sur les ailes.

» Derrière le grand-chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, le premier écuyer du roi.

» Les princes du sang ayant chacun auprès d'eux un de leurs premiers officiers.

» Les officiers des gardes-du-corps de quartier, marchant à la tête du guet des gardes.

» Les quatre compagnies des gardes-du-corps.

» Et enfin les gendarmes de la garde.

» Après la messe, le roi alla faire sa prière près du tombeau de saint Remy. On lui fit voir la châsse et le reliquaire de la Sainte-Ampoule. »

Charles X, le lendemain de son sacre, alla comme ses devanciers visiter la châsse de saint Remi.

La vieille basilique recevra-t-elle encore dans son sein toutes les pompes de la monarchie? Nos rois viendront-ils encore prier l'Éternel près du tombeau de l'homme qui fit la nation chrétienne? — Dieu, protecteur de cette France qui s'agite sans cesse et qu'il mène, peut seul le savoir.

(1) Cette marche était réglée par le cérémonial. Elle fut la même au sacre de Louis XV et à celui de Louis XIV. Louis XV était vêtu d'un habit de velours rubis brodé d'argent. Louis XIV portait une toque de velours noir chargée de plumes blanches et d'une aigrette de héron.

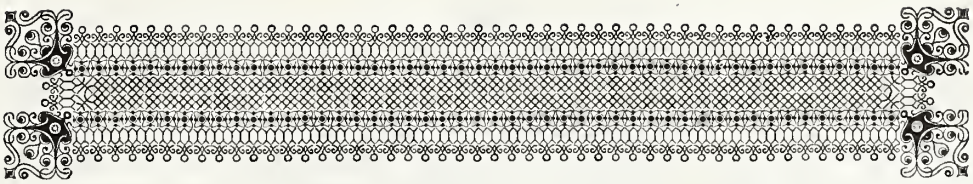

CHAPITRE XXV.

LA SAINTE-AMPOULE.

Personne ne nous demandera ce que c'est que la Sainte-Ampoule. Qui n'en a lu la description? Qui ne pourrait réciter par cœur tous les arguments élevés depuis long-temps pour lui donner ou lui refuser une origine miraculeuse? Et cependant n'en rien dire ici serait laisser volontairement, dans l'œuvre que nous avons commencée, une lacune dont on aurait raison de nous faire reproche. Nous parlerons donc de la Sainte-Ampoule, mais en peu de mots. — Commençons par la décrire.

On nommait ainsi une petite fiole de verre antique et blanchâtre, haute d'un pouce et demi; son col avait sept lignes de circonférence, la base en avait treize.

Le baume qu'elle renfermait paraissait d'une couleur tirant sur le roux; il était peu liquide, et n'avait pas de transparence; en 1760, le vase semblait plein aux deux tiers. Lorsqu'on voulait sacrer un roi, on retirait avec une aiguille d'or un peu de ce baume, et on le mêlait avec du saint-chrême; aussi peut-on admettre sans difficulté que le

même baume a pu suffire à tous les sacres. L'aiguille avait un peu plus de deux pouces et demi de long.

On prétendait, au surplus, que la quantité du baume ne diminuait jamais, que les parties enlevées renaissaient aussitôt. On ajoutait que la santé de nos rois influait sur le contenu de la Sainte-Ampoule : il baissait quand ils étaient malades, il augmentait quand ils avaient recouvré la santé. Tous ces menus miracles doivent être rangés au nombre des fables historiques, et bien avant la révolution le clergé en avait fait justice.

D'où venait la Sainte-Ampoule? On a sur ce point écrit de nombreux volumes. Le lecteur peut les consulter. Je me bornerai à indiquer en deux mots ce qui motivait la différence des opinions sur la manière dont la sainte fiole se trouvait entre les mains des successeurs de saint Remi.

Saint Remi allait baptiser Clovis; Dieu permit que le clerc qui portait le saint-chrême ne pût entrer dans l'église à cause de la foule qu'il fallait fendre, et comme saint Remi levait les yeux au ciel pour prier que cette sainte entreprise ne demeurât pas sans effet, une colombe, plus blanche que la neige, parut aussitôt portant en son bec une fiole remplie d'un baume céleste.

Telle est la version d'Hincmar : c'est celle qui a traversé les âges; le temps l'a consacrée, le rituel du sacre l'a adoptée.

Cependant Godefroy de Viterbe, Guillaume Lebreton, la Chronique de Morigny, écrite au XIe siècle, une épitaphe de Clovis, que l'on contemple à Sainte-Geneviève, rapportaient que la Sainte-Ampoule fut apportée par un ange.

Cette variation sur un fait aussi grave était de la plus haute importance.

Si le miracle, auquel on a cru sur le témoignage d'Hincmar, a eu réellement lieu, nous devons en voir la trace dans tous les écrivains du temps. Saint Remi, saint Grégoire de Tours, Fredegaire, Avitus, Flodoard, n'en disent rien. Leur silence n'accuse-t-il pas la tradition?

Hincmar lui-même, parlant d'une huile miraculeuse conservée à Reims, ne dit pas que Dieu l'ait envoyée spécialement pour être employée au sacre. Ce ne fut qu'au couronnement de Louis VII qu'on parla pour la première fois d'une manière nette de la Sainte-Ampoule et de sa destination. Les récits des sacres antérieurs portent simplement que les rois furent oints d'une huile bénie.

Il me semble qu'on peut croire, sans crainte de se tromper, que notre relique était l'une des fioles qui avaient servi à saint Remi, soit

pour baptiser Clovis, soit pour donner aux chrétiens de son temps les saintes onctions qui font partie des sacrements.

Cette fiole était conservée dans le tombeau de saint Remi avec son bâton pastoral. Ne méritait-elle pas une place à part, si elle eût eu l'origine que lui avait faite la tradition ?

D'ailleurs saint Remi, dans son testament, ne dit pas un mot de la Sainte-Ampoule; bien plus, dans sa biographie, il est plusieurs fois question de deux ampoules qui lui servaient, et qui avaient été elles-mêmes l'objet de miracles.

Quoi qu'il en soit, cette relique était l'objet de la plus profonde vénération, et les plus grandes précautions étaient prises pour sa conservation.

Elle ne sortait du monastère de Saint-Remi que les jours de sacre. Louis XI voulut l'avoir près de lui à son lit de mort, et fut obéi. C'est la seule fois que l'Ampoule sacrée fut mise en mouvement pour un but autre que celui que l'usage lui donnait.

Les clefs du tombeau qui la renfermait étaient placées dans la chambre du grand-prieur; c'était lui qui ouvrait et fermait la porte, qui la protégeait quand elle devait voir le jour ou rentrer dans son sanctuaire.

Nous empruntons au récit du sacre de Louis XVI les détails du cérémonial avec lequel la Sainte-Ampoule était amenée de Saint-Remi à Notre-Dame (1) :

« Dès le matin, les otages arrivèrent ; ils portaient habit, veste, culotte et manteau de brocard d'or rayé de noir ; leur chapeau était noir et garni de plumes de la même couleur. Leurs bas blancs étaient brodés de fleurs d'or ; des rosettes couleur de feu et des réseaux d'or ornaient leurs souliers. Ils avaient pour écuyers des chevaliers de Saint-Louis, vêtus d'habits écarlates galonnés en or ; ils portaient chacun une bannière de taffetas blanc sur lesquelles étaient représentées d'un côté les armes de France et de Navarre, et de l'autre celles des otages.

» Les otages jurèrent sur l'évangile, entre les mains du grand-prieur de l'abbaye, en présence des officiers du bailliage, d'exposer leur vie pour la défense de la Sainte-Ampoule ; ils se constituèrent cautions entre les mains du grand-prieur et du bailli de Saint-Remi, et promirent de rester comme otages dans l'abbaye jusqu'au retour de la sainte fiole.

» Néanmoins, le grand-prieur et le bailli, du consentement du procureur fiscal, leur permirent d'accompagner la Sainte-Ampoule pour qu'ils pussent mieux veiller à sa conservation.

(1) Ce cérémonial était celui de tous les sacres.

» La procession se mit en marche dans l'ordre suivant :

» Les minimes en aubes, précédés de leurs croix, avec les Bénédictins aussi en aubes.

» Les chantres en chapes et le bâton à la main.

» Au milieu, un aide des cérémonies en grand costume, et un aide-major des gardes françaises, tous deux à cheval.

» Devant le dais, deux otages précédés de leurs guidons, tous quatre à cheval.

» Le dais de moire d'argent bordé de franges d'argent, porté par les barons de la Sainte-Ampoule, avec le grand costume de leur ordre de chevalerie (1).

» Sous le dais était le grand-prieur en chape de drap d'or, monté sur un cheval blanc couvert d'une housse de moire d'argent relevée en broderie, et bordée d'une frange d'argent; ce cheval avec ses harnais était envoyé par Sa Majesté, et conduit par deux valets de pied qui en tenaient les rênes.

» Derrière le dais étaient les deux derniers otages et leurs guidons, tous quatre à cheval.

» Le procureur fiscal et le greffier du bailliage de l'abbaye, précédés de leurs huissiers, suivaient ce dais.

» Avec eux marchaient cinquante habitants du Chêne-le-Populeux (2), qui

(1) Les barons de la Sainte-Ampoule étaient ses gardiens au jour du sacre. Ils avaient porté d'abord le titre de chevaliers de la Sainte-Ampoule. Ils formaient entre eux un ordre ayant ses insignes et son costume, mais qui ne durait pour ainsi dire qu'un jour, et finissait avec la cérémonie, pour ne renaître qu'au sacre suivant.

Ce costume consistait en pourpoint et chausses retroussés de satin blanc, manteau de satin noir doublé de satin blanc. La croix de chevalier de la Sainte-Ampoule était brodée en or et en argent sur le côté gauche du pourpoint et du manteau. Le chapeau, de satin blanc, était orné d'un bouquet de plumes noires à deux rangs ; leurs bas et leurs souliers étaient blancs, les jarretières et les rubans étaient de rubans noirs. Les chevaliers portaient en outre une écharpe de velours blanc, bordée d'une frange d'argent donnée par le roi. Le grand-prieur leur avait mis au cou un large ruban de soie noire moirée auquel était suspendue la croix d'or de l'ordre.

Le bailli de Saint-Remi portait sur sa robe l'écharpe et la croix de l'ordre.

Ce n'est qu'au sacre de Louis XIII qu'on voit les barons de la Sainte-Ampoule porter le dais; jusqu'à cette époque, cet honneur appartint aux Bénédictins.

Le privilége en question était attaché à quatre fiefs relevant de l'abbaye de Saint-Remi.

(2) Les habitants du Chêne-le-Populeux avaient le droit d'accompagner la Sainte-Ampoule, suivant les uns parce qu'ils l'avaient défendue contre les Anglais; suivant d'autres, ils devaient cet honneur à leur qualité de vassaux de l'abbé de Saint-Remi, qui requérait leur assistance. Ils prétendaient aussi que la haquenée qui portait le grand-prieur devait leur appartenir ; il y eut sur ce point des contestations qui parfois devinrent des voies de fait; mais dans le XVIIIe siècle l'abbaye de Saint-Remi obtint gain de cause et garda sa haquenée.

escortaient le dais sur deux lignes; ils portaient habit vert, veste et culotte blanches, une cocarde blanche au chapeau, et des fusils armés de baïonnettes ; à leur tête étaient leurs officiers, et leurs tambours qui battaient; leur drapeau était déployé.

» Ensuite, sur deux lignes placées parallèlement à celles des habitants du Chêne-le-Populeux, marchaient une compagnie de gardes françaises et une compagnie de gardes suisses la baïonnette au bout du fusil, les officiers en tête, et tambours battant.

» Quand on arriva près de l'église, le grand-prieur (1), le trésorier de Saint-Remi, les quatre otages, leurs écuyers, les quatre barons, entrèrent dans la cathédrale ; le clergé et les officiers de l'abbaye se retirèrent dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, où ils attendirent le retour de la Sainte-Ampoule.

» L'archevêque, averti par le maître des cérémonies, vint recevoir le reliquaire près de la porte du chœur ; il était précédé de sa croix, accompagné de son coadjuteur en chape et en mitre, et assisté des évêques de Soissons et d'Amiens en habits de diacre et de sous-diacre.

» Le grand-prieur, en lui remettant la Sainte-Ampoule, lui dit : « Monseigneur, je remets entre vos mains ce précieux trésor, envoyé du ciel » au grand saint Remi, pour le sacre de Clovis et des rois ses successeurs ; mais avant je vous supplie, selon l'ancienne coutume, de vous » obliger à me le rendre, après que le sacre de notre roi Louis XVI » sera fait. »

» A quoi l'archevêque lui répondit : « Je reçois avec respect cette » Sainte-Ampoule, et vous promets, foi de prélat, de la remettre entre » vos mains, la cérémonie du sacre achevée. »

» La Sainte-Ampoule fut déposée sur l'autel, le grand-prieur et le trésorier de l'abbaye restèrent près d'elle (2).

» Quand la cérémonie fut finie, le Chapitre de Notre-Dame reconduisit le grand-prieur portant la Sainte-Ampoule, suspendue à son cou, jusqu'aux portes de l'église; et le cortége repartit dans le même ordre qu'on avait observé en venant ; les otages laissaient leurs guidons autour

(1) Jadis le grand-prieur entrait à cheval dans l'église jusqu'au sanctuaire. La nef était sablée. Les habitants de la commune de Béru devaient fournir le sable.

(2) C'était le grand-prieur qui ouvrait le reliquaire et donnait la fiole au prélat consécrateur. On posait sur l'autel la patène d'or qui recevait le baume que l'on tirait de la Sainte-Ampoule avec une aiguille d'or. Cette parcelle de baume était mêlée avec du saint-chrême, et ce mélange servait aux onctions du sacre. C'était encore au grand-prieur que l'archevêque remettait la Sainte-Ampoule quand il en avait retiré ce qui lui était nécessaire.

du tombeau de saint Remi ; et par un procès-verbal dressé à l'instant, on les déchargeait de leurs serments.

» Le dais et la haquenée restaient à l'abbaye, dont ils devenaient la propriété. »

Décrivons en quelques mots ce reliquaire historique. — La sainte fiole était portée par une colombe d'or au bec de corail et aux pieds rouges. L'artiste avait adopté la tradition générale, et il paraît que dans l'origine cette colombe avait été suspendue, car elle portait un anneau à la tête. Depuis elle fut fixée sur une pièce d'orfèvrerie en vermeil plate et ronde comme une assiette, sculptée, ciselée et ornée de pierreries. Le tout était recouvert d'une plaque de cristal qui permettait de voir la relique. A côté on attachait l'aiguille d'or qui servait à détacher le saint baume. Le mélange se faisait sur une patène fixée par des écrous d'argent au dos du précieux meuble et qu'on détachait aux jours de sacre. A ce reliquaire était attachée une chaîne d'argent qui servait à le suspendre au cou du grand-prieur, quand il portait la Sainte-Ampoule pour la cérémonie du sacre. Ce reliquaire avait six pouces de large sur sept de long environ.

La fiole était bouchée avec un morceau de taffetas cramoisi (2).

La Sainte-Ampoule survécut de quelques mois à la chute de la monarchie et à la mort de Louis XVI. Peut-être eût-elle été épargnée, si le prétendu patriotisme de quelques habitants du département de la Marne, de quelques citoyens de Reims n'eût signalé cette existence si dangereuse au salut de la République.

Au mois d'octobre 1793, Ruhl, membre de la Convention nationale, en mission dans le département de la Marne, accueillit avec empressement les dénonciations que lui firent à cet égard des hommes qui oublièrent tous les avantages que Reims devait à l'honneur d'être la ville du sacre.

Le violent proconsul, qui n'avait pu, pour cause d'absence, voter la mort du roi, décréta à l'instant que la sainte et royale relique serait immolée sur l'autel de la patrie.

Il la fit demander au curé de Saint-Remi, l'abbé Seraine, qui la remit, et l'intrépide conventionnel, devant tout le peuple assemblé, en

(1) Il est probable que ce reliquaire fut fait à Reims : les orfèvres rémois étaient fort habiles et travaillaient avec succès à décorer nos églises ; aussi avaient-ils pour armoiries : d'azur à une croix dentelée d'argent, chargée en cœur d'une Sainte-Ampoule de sable et cantonné au 1 et 4 d'un ciboire d'or, au 2 et 3 d'une couronne de même, au chef d'azur semé de fleurs-de-lys-d'or.

(2) Nous publions le dessin de ce reliquaire.

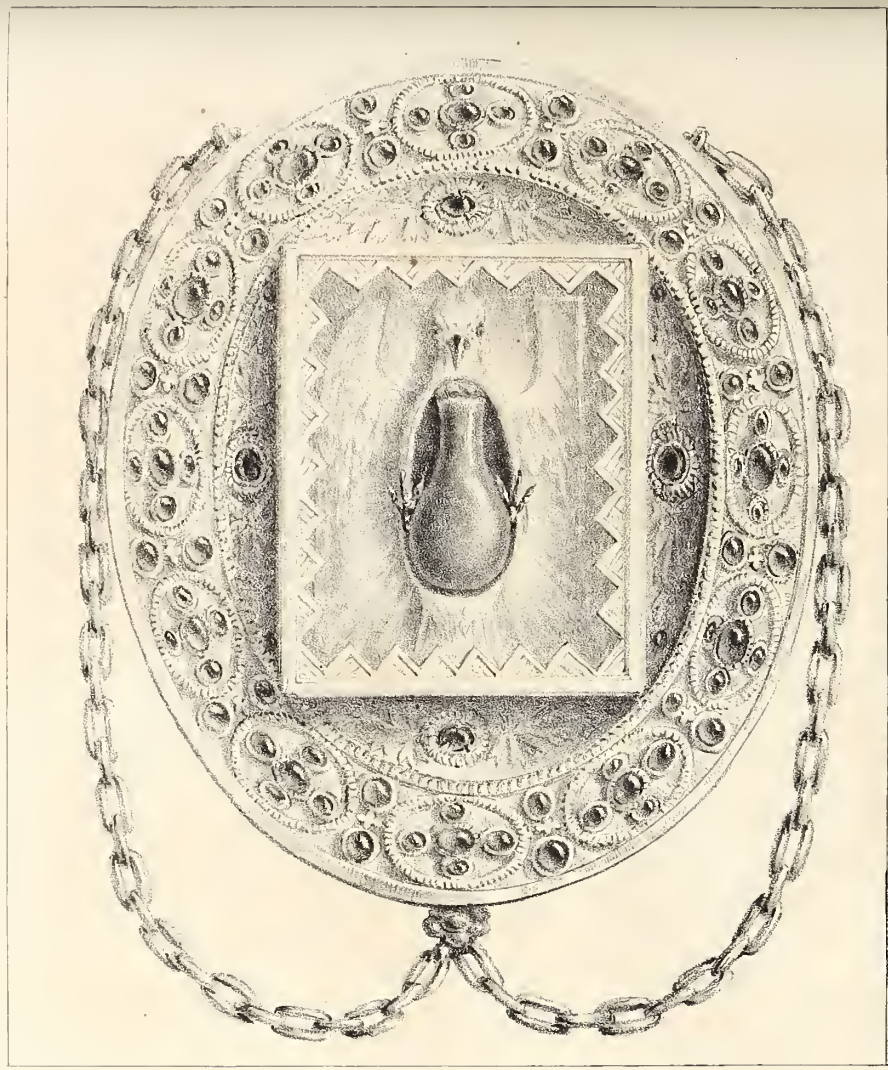

Dess. et lith. par J.J. Macquart, à Reims.

Ste Ampoule

Ancien reliquaire brisé en 1793.

autrefois renfermé dans le tombeau de St Remi.

Imp. de Lemercier, à Paris.

l'Abbé de St Remi,

portant à son cou la Ste Ampoule.

présence du conseil municipal qu'il traînait à sa suite, eut le courage de briser la petite fiole de verre sur les marches du piédestal qui avait porté la statue de Louis XV.

Procès-verbal de cette auguste et touchante cérémonie fut dressé et envoyé à la Convention. Nous publions à la fin de ce volume cette pièce historique, et nous y joignons la lettre d'envoi du citoyen Ruhl, document non moins curieux.

Le reliquaire de vermeil qui contenait la fiole, les pierreries qui le décoraient furent adressés, comme des dépouilles opimes, à la Convention, qui les reçut avec reconnaissance. L'hôtel des monnaies et le trésor se les partagèrent.

On a soutenu que la Sainte-Ampoule n'avait pu être brisée et qu'à sa place on avait donné à Rhul une fiole vulgaire. Cela n'est pas. Personne ne pouvait tromper les dénonciateurs. Le reliquaire était trop connu pour qu'on pût y toucher impunément. On ne l'essaya même pas. L'abbé Seraine, qui pouvait parler quand les jours d'orage furent passés, a toujours dit avoir remis la véritable Ampoule.

Avant de la livrer, de concert avec M. Hourelle, conseiller municipal, il détacha une partie du baume qui y était contenu et le conserva avec soin.

Plus tard, en 1819, ces parcelles furent mises dans un reliquaire provisoire; on y réunit des fragments du verre qui avait été brisé.

En 1825, ces reliques furent renfermées dans le coffre de vermeil que nous allons décrire dans le chapitre suivant.

Au milieu de toutes les pertes que nous avons fait connaître, celle de la Sainte-Ampoule est certes une des plus déplorables. Nous aurions le droit d'élever ici une voix accusatrice et de faire gémir la religion et l'histoire. Nous ne le ferons pas cependant. Nos reproches seraient inutiles. Nos regrets seraient moins éloquents que ceux du lecteur.

Puisse le souvenir des excès révolutionnaires nous garder à toujours du faux patriotisme qui détruit et profane!

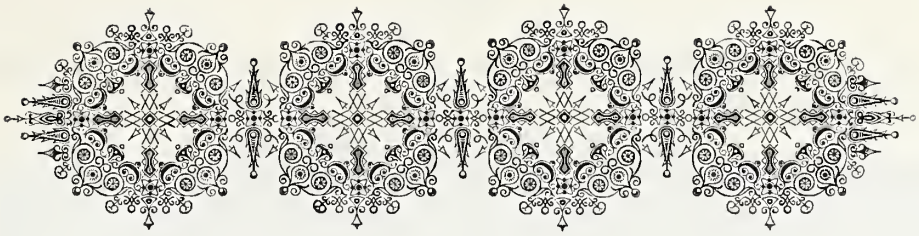

CHAPITRE XXVI.

RELIQUAIRE ACTUEL DE LA SAINTE-AMPOULE.

Ce reliquaire a été fait, comme nous l'avons dit, pour recevoir les débris de l'antique et sainte Ampoule brisée par Rhul, et le nouveau vase de cristal qui l'a remplacée. Il a coûté vingt-deux mille trois cents francs de façon et de dorure.

La partie supérieure de ce précieux meuble consiste en un coffret, qui s'ouvre et se ferme à l'aide de trois serrures placées au-dessous; sa forme est celle d'un carré long; la partie supérieure se compose d'une lame de cristal qui permet à l'œil de plonger dans l'intérieur du coffre, et d'y voir l'Ampoule et les compartiments qui contiennent les reliques de la royale fiole.

Ce coffret est placé sur un socle auquel il s'adapte en entrant dans des rainures qui les maintiennent solidement. Ce socle a aussi quatre faces concaves dans la partie supérieure, et presque planes dans leur partie inférieure. Sa base est carrée, et ses angles, qui sont doubles, sortent en saillie des bandes métalliques qui l'encadrent.

L'ensemble de ce reliquaire, qui d'ailleurs est enrichi de pierres précieuses, est un chef-d'œuvre de ciselure.

Sur les faces concaves et légèrement planes sont des sujets historiques ciselés avec soin.

Un de ces bas-reliefs représente le baptême de Clovis; au-dessus on lit cette inscription :

Gloria in altissimis deo! (Luc, 2.)
Adora quod incendisti,
Incende quod adorasti.
(*S. Remigius Clodoveo Francorum regi in ejus baptismate et consecratione : anno CCCC.XCVI.*)
Post ipsum reges Francorum
Quando coronantur
Oleo consecrantur eodem. (Guill. Britt. Philip., lib. 1.)
Regem honorificate
Quia sic est voluntas dei. (1. pet. 2.)

Sur la partie horizontale du socle qui se trouve au-dessous de ce bas-relief, on lit :

Ex epistola gratulatoria S. Aviti (1), *Viennensis episcopi ad regem Clodoveum nuper conversum.*

Quid jam de ipsâ gloriosissimâ regenerationis vestræ solemnitate dicatur? quale illud esset? Cum adunatorum numerus Pontificum manu sancti ambitione servitii, membra regia undis vitalibus confoveret; cum se Dei servis inflecteret timendum gentibus caput; cum sub casside crines nutritos, salutari galeâ sacræ unctionis induerct, qua propter radiate perpetuum præsentibus diademate absentibus majestate.....

Plus bas sont ces mots :

Vivat rex!

A chaque extrémité de cette inscription, et sur le même plan, est un médaillon vide, destiné à recevoir l'effigie des rois qui se feront sacrer.

Un autre bas-relief représente les armes de la ville (2) et celles du Chapitre de Reims; au centre sont les armes du pape, qui sont une thiare entre deux clefs en sautoir et une tête d'ange brochant sur le tout.

(1) Saint Avit, archevêque de Vienne en Dauphiné, vivait à la fin du ve siècle; ses lumières, ses vertus en firent un homme utile à son siècle; il cultivait les lettres et composa plusieurs poèmes en vers latins.

(2) Les armes de Reims varièrent à différentes reprises : elles consistèrent d'abord en une branche d'olivier sur le champ; on y joignit une crosse et une croix en sautoir quand les archevêques eurent le commandement de la ville; plus tard, lorsque la monarchie se fut saisie du droit de nommer les gouverneurs et les capitaines des villes, quand les Rémois se furent signalés par leur intrépide résistance aux assauts des Anglais, ils reçurent comme faveur et récompense le droit de semer les fleurs-de-lys sans nombre au chef de leur écu. Deux branches d'olivier croisées en garnissaient la partie inférieure. La devise qui accompagnait ces armoiries était : «Dieu en soit en garde.»

En 1793, l'antique cité perdit ses armoiries : le bonnet de la Liberté les avait remplacées sur le sceau municipal. Peu après, l'aigle impériale avait succédé à l'insigne de l'égalité. Napoléon bientôt, en reconstituant une noblesse, donna des armoiries aux bonnes villes : deux branches d'olivier entrelacées,

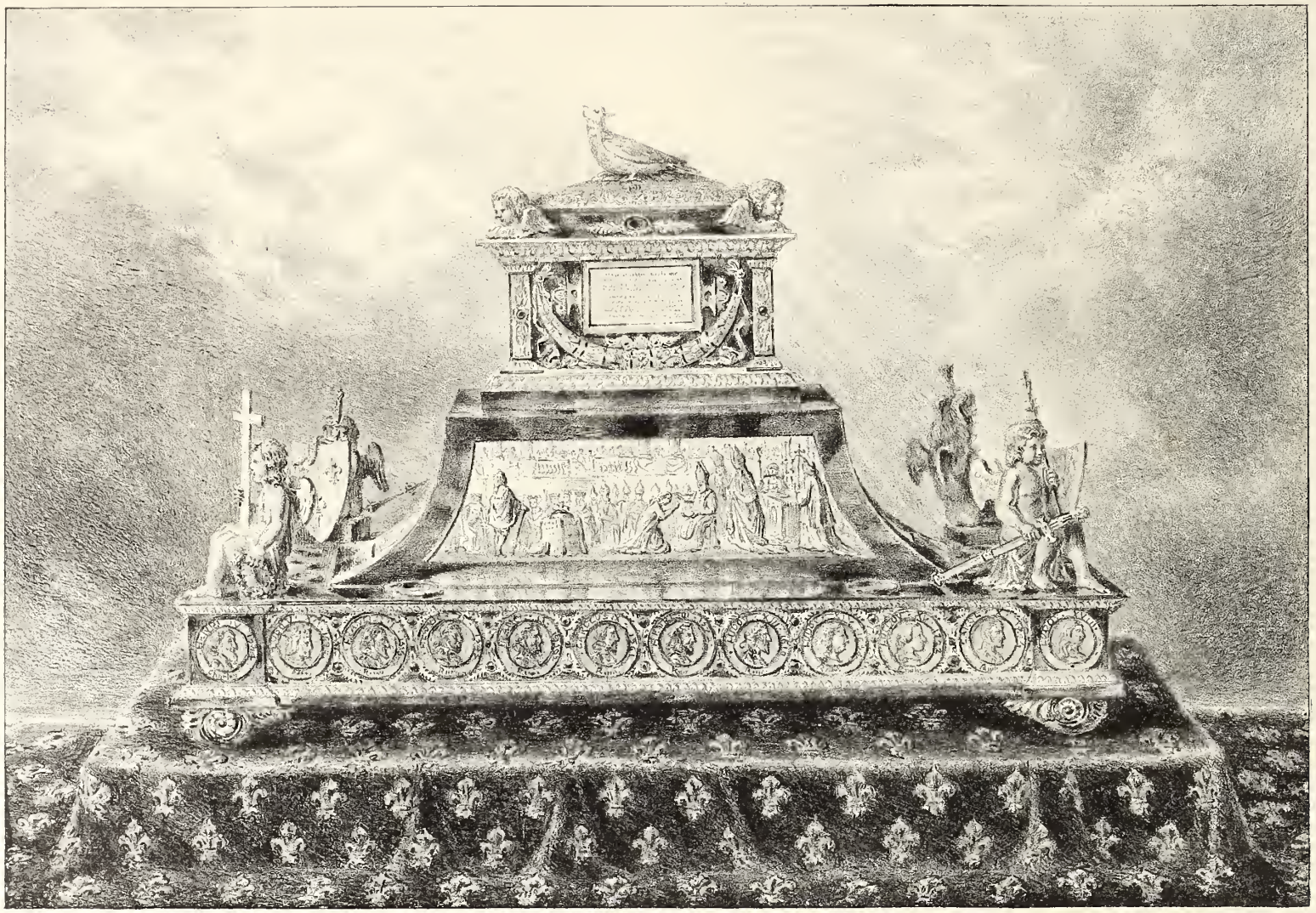

De[illegible] par J.J. Macquart, Reims

Imp. Lemercier, a Paris

Reliquaire de la S.te Ampoule, présent de Charles X.

(Église Cathédrale)

Au-dessus est cette inscription :

Anno XTI. — M.DCCC.XX
Rege Ludovico XVIII.
Métropolitana. Remensi. sede.
A Pio VII ; ut par erat restituta
Sacri ad Regiam. unctionem Chrismatis
perantiqua traditione colendi
impiis ante contritam pedibus thecam
religiose collecti
Alteram fidelium Donis locupletem
S. Remigio. galliaru. remoruq. Patrono
Largientes regni principes
Promoventes urbis moderatores (1).
D. D. D.

Sur le plan horizontal qui se trouve au-dessous de ce bas-relief sont trois médaillons renfermant des effigies royales ; au centre est celle de Clovis avec cette inscription au-dessus : I. *Rex christianissimus*. Sur la bordure : — *Clodov. R. F.* 496.

A gauche est le médaillon de saint Louis avec la date de son sacre : 1226. Au-dessus est cette inscription :

Super caput Ludovici IX fusum est unctionis
Oleum. 11. kal. X^br^. M.CCXXVI (Lév. 21.)
Domui et throno illius. Sit pax in æternum (III Reg. 2.)
S. Ludovice, ora pro nobis.

Dans le médaillon de droite se trouve Louis XVI ; au-dessus se voient les lignes suivantes :

Caducam coronam regiam ac brevi evanescentia lilia cum perenni alia corona ex immortalibus angelorum liliis contexta feliciter Illam commutasse confidimus.
(Alloc. Pii VI. 1793.)

trois abeilles et un caducée, furent celles de Reims. Avec la restauration revint l'antique écusson ; c'est celui qui se trouve ciselé sur notre reliquaire.

Au XVIIIe siècle, les armoiries spéciales du conseil de ville étaient : d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, coupé d'argent à deux branches d'alisier de sinople, entrelacées en double sautoir.

L'université de Reims portait : d'azur à trois fleurs-de-lys d'or à la bande de gueules, chargées de trois alérions d'argent, qui sont de Lorraine, surmonté d'une main d'argent tenant un livre, et descendant d'une nuée de même.

Les armes du Chapitre de Reims sont : d'azur à la croix pleine d'argent, cantonnée de quatre fleurs-de-lys d'or.

(1) Cette inscription constate que la munificence royale n'a pas à elle seule payé les sommes que

Au-dessous du médaillon du centre est gravé l'acclamation *Vivat Rex!*

Sur une autre face sont les armes de France, soutenues par un chevalier armé et une figure de femme représentant la Pucelle d'Orléans.

Au-dessus est l'inscription qui suit :

Invocavit altissimum et audivit illum
Magnus et sanctus Deus. (Ecclés. 46.)
Dixit. Debbora surge.
Dnus en ipse ductor est tuus. (Judic. 4.)
Induit se loricam sicut gigas.
Succinxit se arma bellica.
Protegebat castra gladio suo.
Repulsi sunt inimici.....
Et directa est salus in manu ejus. (Mach. III.)
Consecratio Dei sui super caput. (Num. 6.)
Karoli VII.
XVII Jul. M.CCCC.XXIX.

Sur le plan horizontal, au-dessous de ce bas-relief, est un médaillon contenant l'effigie de Charles VII entre deux médaillons vides.

Au-dessus on lit ces mots :

« Gentil roi ! ores est executé le plaisir de Dieu qui voulait que levasse le siége d'Orleans, et que vous amenasse en ceste cité de Reims recepvoir votre saint sacre, en montrant que vous estes vray roy, et celluy auquel le royaulme de France doit appartenir. » (Hist. au vray chron.)

Au-dessous on lit encore le vieux cri de : Vive le roy !

Sur la quatrième face est un bas-relief représentant le sacre de Louis XVI; il est accompagné de cette inscription :

Oleum. sanctæ. unctionis. Dei. sui. super Ludovicum XVI. XI Jun. M.DCC.LXXV. (Lév. 21.)

Quanta in ipsius testamento virtutis species!
Quantus in relligionem ardor animi!
Oh! Dies, Ludovico triumphalis!
Cui Deus dedit
Et in persecutione tolerantiam
Et in passione victoriam.
(Pius VI, *in allocut.; mens Jun.* 1793.)
Memento Domine David et omnis mansuetudinis ejus. (Ps. 131.)

coûta notre reliquaire. Si je ne me trompe, le coffret qui renferme les débris de l'ancienne Sainte-Ampoule a été fait aux frais des citoyens de Reims ; le surplus a été confectionné pour le sacre de 1825.

(1) Ainsi notre reliquaire représente le premier baptême royal, et le dernier sacre avant celui de 1825.

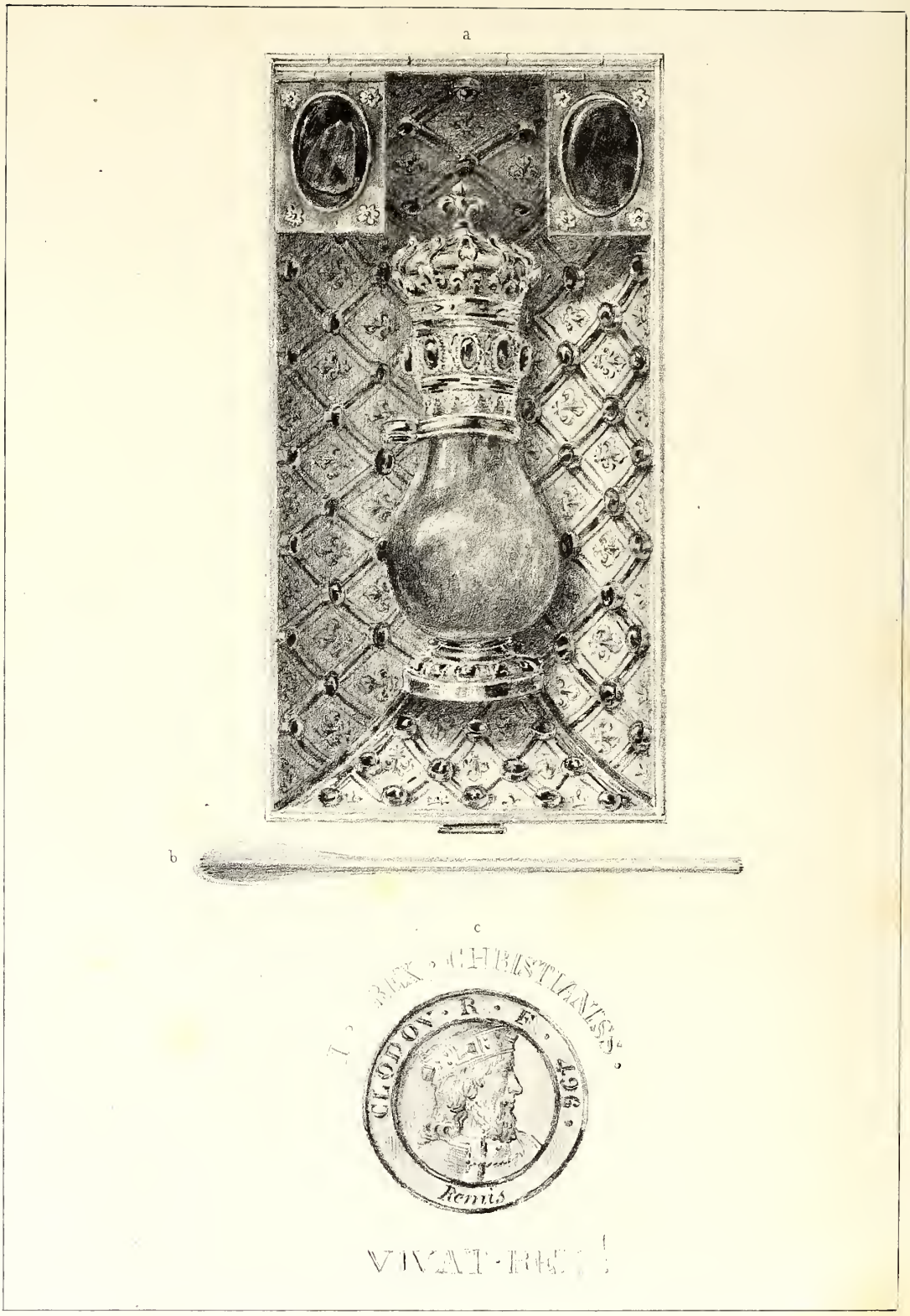

Dess. et lith. par JJ Macquart, Reims

Imp. Lemercier, à Paris.

Détails du Reliquaire de la Ste Ampoule

a. La Ste Ampoule, Fiole contenant le beaume destiné à sacrer le Roi. b. Spatule pour prendre le beaume

c. Dimension des Médaillons qui orneut le Reliquaire.

Au-dessous, sur le plan horizontal, sont deux médaillons; l'un contient l'effigie de Louis XVIII, l'autre est vide; entre eux deux on lit ce qui suit :

Desiderium si compleatur. (Prov. 13.)
Veniat Rex! (Esther, v. 8.)
Et. thronus. erit. stabilis. coram. domino. usque in. sempiternum. (III. Reg. 2.)
Salve Rex! salve rex! (Ibid.)

Nous avons déjà parlé de quelques médaillons placés sur les plans horizontaux du socle; il en est d'autres qui ornent les angles et les faces de la base : sur les angles saillants, qui sont au nombre de huit, sont les rois sacrés dans d'autres villes que Reims; sur les bandes sont les monarques qui sont venus dans nos murs chercher la bénédiction du Seigneur.

Sur les angles on voit les effigies et les dates dont la désignation suit :

Pépin. 751. Aug. Suess. (1), prov. Rem.
Charlemagne. 768. Noviod. (2), prov. Rem.
Charles II. 869. Metis (3).
Louis II. 877. Compend. (4), prov. Rem.
Louis IV. 936. Laudun. (5), prov. Rem.
Louis VI. 1108. Aurelian. (6).
Henri IV. 1594. Carnut. (7).
Louis XVII. 1793.

Sur les bandes des socles sont : Louis I. 816. — Charles III. 893. — Lothaire. 954. — Louis V. 986. — Hugues Capet. 987. — Robert. 991. — Henri I. 1027. — Philippe I. 1059. — Louis VII. 1139. — Philippe II. 1179. — Louis VIII. 1223. — Philippe III. 1271. — Philippe IV. 1286. — Louis X. 1315. — Philippe V. 1316. — Charles IV. 1321. — Philippe VI. 1328. — Jean I. 1350. — Charles V. 1364. — Charles VI. 1380. — Louis XI. 1461. — Charles VIII. 1484. — Louis XII. 1498. — François Ier. 1515. — Henri II. 1547. — François II. 1559. — Charles IX. 1561. — Henri III. 1575. — Louis XIII. 1610. — Louis XIV. 1654. — Louis XV. 1722. — Charles X. 1825 (8).

(1) Soissons.
(2) *Noviod.* : Noyon, province de Reims.
(3) Metz.
(4) *Compendium* : Compiègne.
(5) Laon.
(6) Orléans.
(7) Chartres.
(8) Le médaillon seul de Charles X a coûté 200 francs; il a été fait à differentes reprises.

Les médaillons sont séparés par deux palmes entrelacées, ornées d'un rubis et de deux émeraudes.

Aux quatre coins du socle sont des figurines fort gracieuses.

Sur le couvercle, qui domine la lame de cristal dont nous avons parlé, est la colombe traditionnelle, inséparable de la Sainte-Ampoule (1).

(1) C'est encore à l'obligeance de M. l'abbé Querry que je dois les détails descriptifs qui composent ce chapitre.

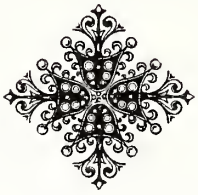

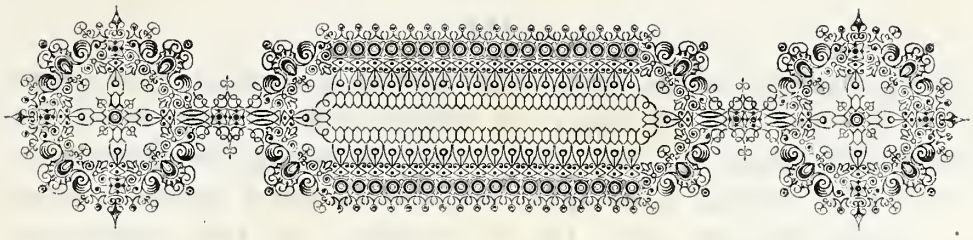

CHAPITRE XXVII.

DÉTAILS SUR QUELQUES OBJETS CONSERVÉS JADIS A SAINT-REMI.

Les notes sur les premières spoliations éprouvées par l'église et l'inventaire de 1792 ne nous donnent aucun détail sur les meubles qui disparurent à ces différentes époques. Nous ne pouvons apprendre au lecteur tout ce qu'il désirerait savoir sans doute, mais nous lui donnerons les renseignements que nous avons recueillis sur quelques-uns des objets d'art qui ne sont qu'indiqués ci-dessus. La grande couronne, le candélabre, le bâton de saint Gibrien, la crosse de saint Remi, le reliquaire de la résurrection, le maître-autel, ont attiré de tout temps l'attention des archéologues et des artistes, et nous avons pu, dans des ouvrages publiés avant le nôtre, dans des manuscrits non édités, enfin dans des documents conservés aux archives de la ville, trouver quelques détails qui ne sont peut-être pas sans intérêt.

Le 12 janvier 1630, Dom Oudart-Bourgeois, prieur de Saint-Remi, fit don à l'église d'un reliquaire d'argent doré représentant la résurrection; on y voyait huit figures : d'abord celle du Sauveur ressuscitant, debout

sur un tombeau, ensuite deux soldats gardant le sépulcre, trois femmes allant au monument, un ange et un religieux priant. Toutes ces statuettes étaient posées sur une terrasse soutenue par quatre chérubins de cuivre doré. Le tout pesait quarante marcs d'argent et quatre de cuivre.

« Lequel reliquaire, dit le titre de donation, ledit Dom Oudart-Bourgeois a dit avoir dévotion et désir de présenter cejourd'hui en offrande à Dieu, à la Vierge Marie, aux bienheureux saint Remi, saint Benoît, saint Marcoul, ses patrons, et à toute la cour céleste, ce qu'il a fait en le posant sur le grand-autel.....

» Ledit reliquaire ainsi donné sans pouvoir être distrait, transporté, aliéné, vendu ou engagé à l'advenir en quelque sorte ou manière, ni pour quelque cause que ce soit. »

Ce qui ne l'empêcha pas d'être porté à la Monnaie en 1690, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus.

La couronne de fer et d'airain dont parle l'inventaire était suspendue au milieu du chœur par une chaîne de fer qui descendait de la voûte. Elle portait quatre-vingt-seize chandeliers ornés de cristaux; elle avait dix-huit pieds de diamètre. La bande de cuivre qui la formait était divisée en douze parties; chacune de ces divisions était marquée par une tourelle percée à jour et ornée de cristaux. L'évangile selon saint Jean : *In principio erat verbum*, était gravé en lettres onciales, c'est-à-dire en grandes lettres romaines sur les douze parties plates du cercle qui formait la couronne.

D'où venait ce bizarre ornement? La tradition ne nous apprend rien de bien positif à ce sujet. Suivant les uns, ces quatre-vingt-seize flambeaux représentaient les quatre-vingt-seize années de la vie de saint Remi; suivant les autres, ce cercle avait été fait en l'honneur du jugement de Léon IX, qui, ne pouvant en plein concile mettre les cardinaux d'accord sur une question de préséance, les fit asseoir en cercle. Quelques personnes pensent qu'il y avait de pareils ornements ou au moins d'analogues dans les monastères de l'ordre de Cluny, dont les Bénédictins avaient embrassé la règle; cette règle indiquait le nombre de cierges qu'il fallait allumer à chaque fête; or, on allumait les quatre-vingt-seize cierges de la couronne dont s'agit aux sept principales fêtes de l'année. Cette opinion est celle qui nous semble devoir être adoptée. Cette couronne n'était qu'un lustre. Au moyen-âge tout revêtait la forme des fortifications; les églises mêmes étaient parfois crénelées et flanquées de tours : il est possible que la mode ait donné une forme analogue à des objets dont la destination était toute pacifique.

Quant à la date à laquelle cette couronne aurait été faite, on ne peut

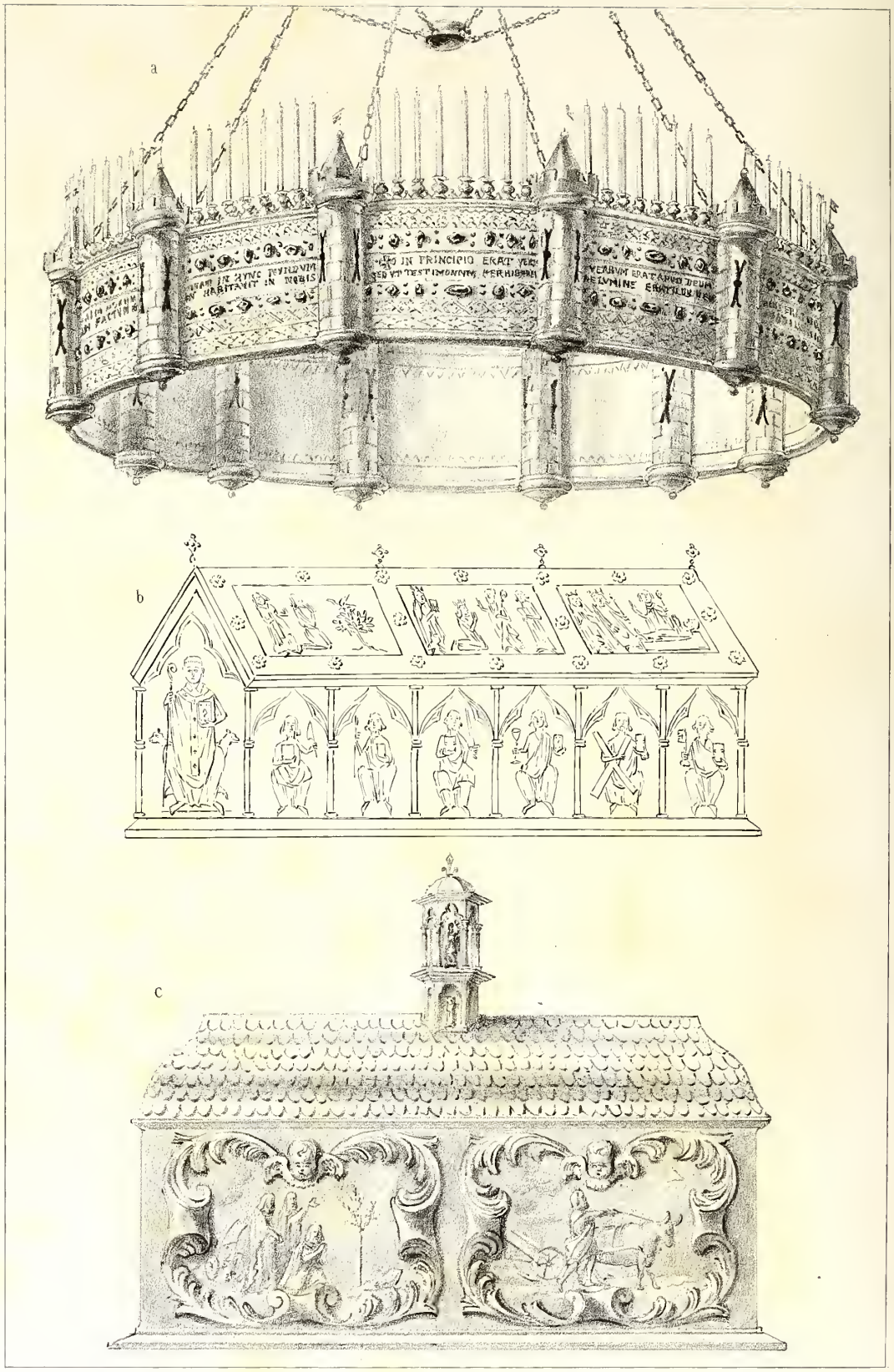

Dess. et lith. par JJ Macquart, Reims

Imp. de Lemercier, Paris.

a. *Ancienne grande couronne du chœur de l'Église St. Remi.*

b. *Chasse de St. Cherry. (d'après un manuscrit de la bibliothèque de Reims)*

c. *Chasse de St. Théodulphe. (même manuscrit)*

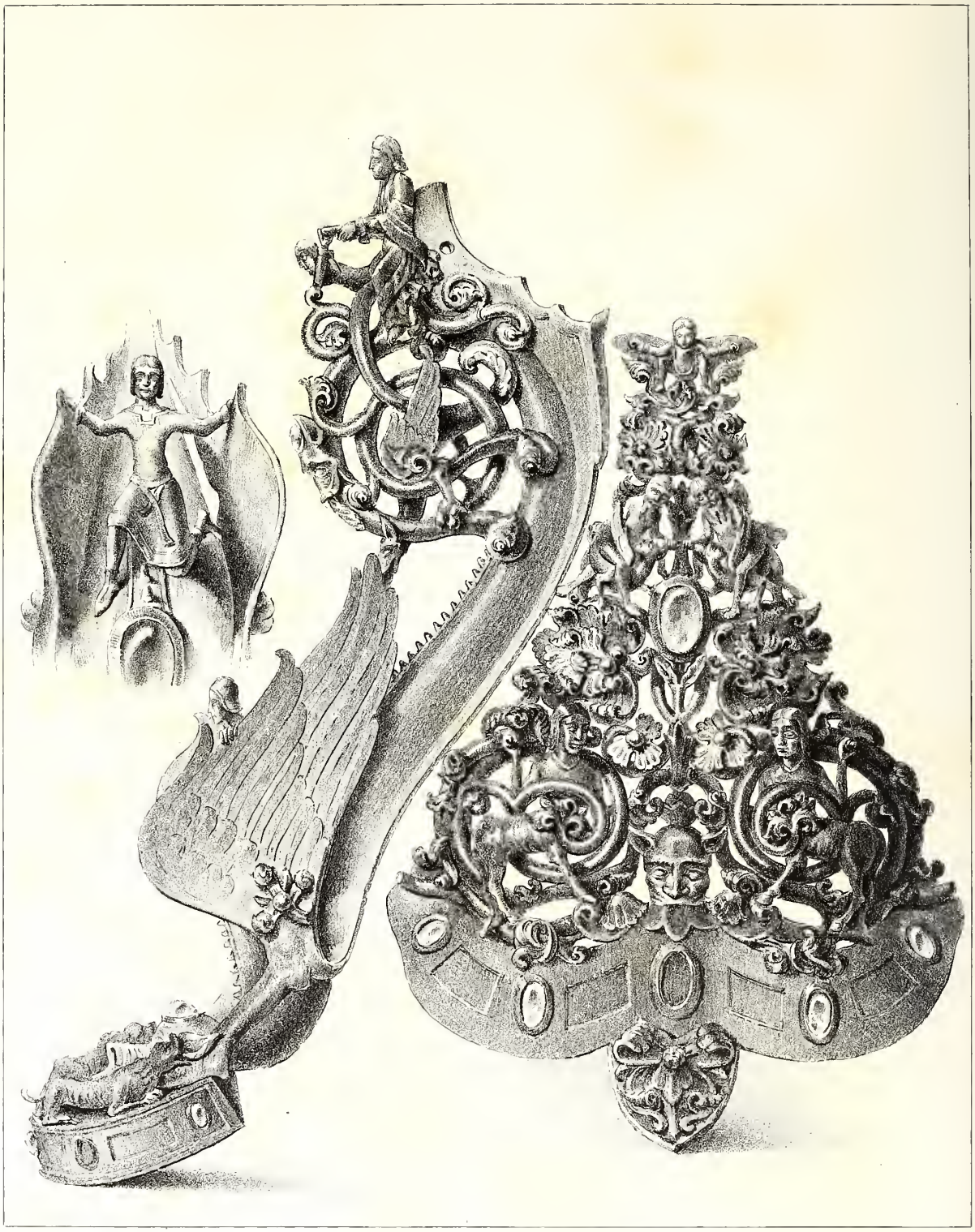

Dess. et lith par J.J. Macquart, Reims.

Imp. de Lemercier, Paris.

Fragmens du candélabre de la Reine Frédéronne

(Musée de Reims.)

la fixer qu'approximativement ; les caractères de l'inscription peuvent faire supposer qu'elle fut faite au xe ou au xie siècle, et peut-être avant ; mais il est difficile de croire qu'on n'eût pas pris le caractère gothique si on eût écrit dans les xiie et xiiie siècles.

Ce qui peut confirmer notre opinion, c'est la tradition qui fait de notre couronne une allusion au jugement de Léon IX sur la préséance. C'est en 1049 que ce pontife visita Saint-Remi, et fit la consécration du grand-autel : la date est peut-être le seul point exact de cette tradition.

Cette couronne était dorée ; on la remit à neuf en 1733 ; elle fut fondue en 1793, mais il en est resté un dessin fidèle que nous publions.

Le candélabre de Frederonne, que notre inventaire classe simplement sous le chapitre intitulé Métaux, et qu'il désigne en ces mots : Un grand candélabre de cuivre à sept branches, haut de dix-huit pieds, était une de ces antiquités que le vandalisme aurait dû respecter. Frederune ou Frederonne, que Charles-le-Simple a épousée en 907, en avait fait don au monastère de Saint-Remi. Cette origine nous semble sérieuse ; des traditions authentiques et invariables l'établissent. D'ailleurs, ce candélabre était placé sur la dalle qui couvrait les restes mortels de la donatrice. La commission d'archéologie de l'arrondissement de Reims a eu occasion, il y a quelques mois, de vérifier que cette princesse reposait réellement au point où les souvenirs de nos pères indiquaient sa tombe.

Cependant, il faut convenir que quelques personnes ont pensé que ce monument n'était que du xiie siècle. Ce me semble une erreur que détruit l'examen des fragments qui nous restent.

Le cuivre dont on l'avait fait venait de Chypre, et son éclat resplendissait comme celui de l'or. Aujourd'hui, ce que nous en possédons a subi les conséquences de l'abandon et du défaut de soin : l'humidité a livré au vert-de-gris et à ses suites les reliques du candélabre.

Le candélabre inventorié en 1792 dut périr. Deux morceaux, qui ne sont pas sans importance, ont eu le bonheur d'éviter le fatal voyage à la fonderie de Metz ou à l'hôtel de la monnaie ; ils sont restés enfouis dans les greniers de l'hôtel-de-ville, où on les a retrouvés.

La conservation de ces deux débris a d'autant plus d'importance, que jusqu'à ce jour on ne connaît pas de dessin qui représente le candélabre dans son entier.

Ce sont des fragments du pied qui nous restent ; il se composait de huit parties ; on y voyait les quatre évangélistes au milieu de rinceaux qui s'entrelaçaient. Les parties où étaient ces quatre figures étaient

triangulaires et séparées les unes des autres par quatre autres morceaux faisant saillie et ornés de la même manière. Des cristaux taillés enrichissaient le pied du candélabre. Il y en avait aussi le long de la tige.

Le candélabre était coulé et non ciselé ; il avait 18 pieds de haut, 15 pieds de large.

Saint Bernard critiqua la présence de cet objet d'art au milieu du chœur. Il disait que le candélabre et la couronne dont nous avons parlé brillaient plus par l'éclat des pierres précieuses et celui du métal qui les composaient, que par le nombre des cierges, et excitaient moins la componction des fidèles que l'admiration des spectateurs.

Malgré cette sévère critique, nous regrettons la perte des deux objets dont s'agit, et les amis de l'art se demanderont comment il se fait que personne dans Reims n'ait eu la pensée d'acheter des objets qui, vendus à la livre, n'auraient coûté qu'une misérable somme.

Nous donnons le dessin de ce qui reste du candélabre de Frederonne.

Le grand-autel, en 1789, avait la forme d'une pyramide. Elle était formée de trois châsses posées les unes au-dessus des autres (1), dans des arcades qui allaient en diminuant de largeur.

A l'autel, on voyait une table d'or des plus précieuses ; la tradition rapportait qu'elle avait été donnée par les archevêques Foulques et Hervé, morts, le premier en l'an 900, le second en 922. Ce dernier n'avait fait qu'achever l'œuvre de son prédécesseur.

Elle était ornée de figures en relief. Au milieu était celle du Christ assis sur un trône. Aux pieds on voyait Foulques et Hervé prosternés et le regardant. On distinguait aussi celles de Charles-le-Simple, de Judith, fille de Charles-le-Chauve, d'Ansgarde, femme de Louis-le-Bègue.

Les côtés de l'autel avaient été aussi couverts de tables d'or. Il paraît qu'on les avait détruites avant le xvie siècle ; car en 1568, celles qu'on trouva aux côtés de l'autel et qu'on enleva n'étaient que d'argent. Elles furent remplacées par des tapisseries de fils d'or et d'argent, représentant divers sujets.

Au sommet du maître-autel (2) était une grande croix couverte d'or, de rubis, de saphirs et de perles ; elle contenait un morceau de la vraie croix, et passait pour avoir été donnée par Hincmar et Hervé.

Sur l'autel on admirait un ciboire de vermeil et six chandeliers de

(1) Au bas était la châsse de saint Gibrien, au milieu celle de sainte Célinie, au sommet celle qui renfermait le bras de saint Philippe.

(2) Cet autel fut refait en 1610 aux frais d'Oudart-Bourgeois, mais il paraît qu'on n'avait fait que le réparer.

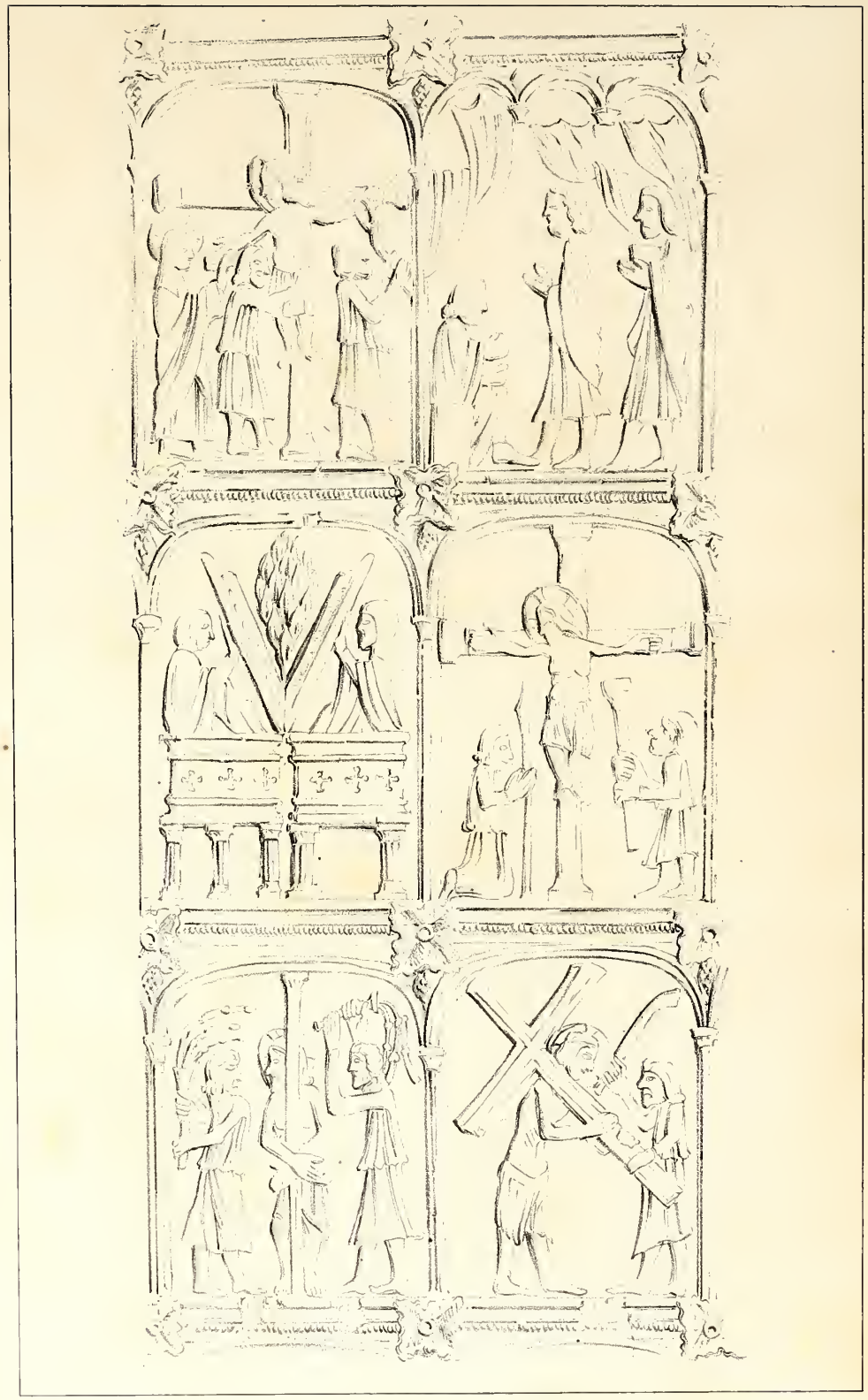

Dess. et lith par J.J. Macquart, Reims

Imp. de Lemercier, Paris.

Détails du bâton de St Gibrien.

Développement des deux sujets principaux.

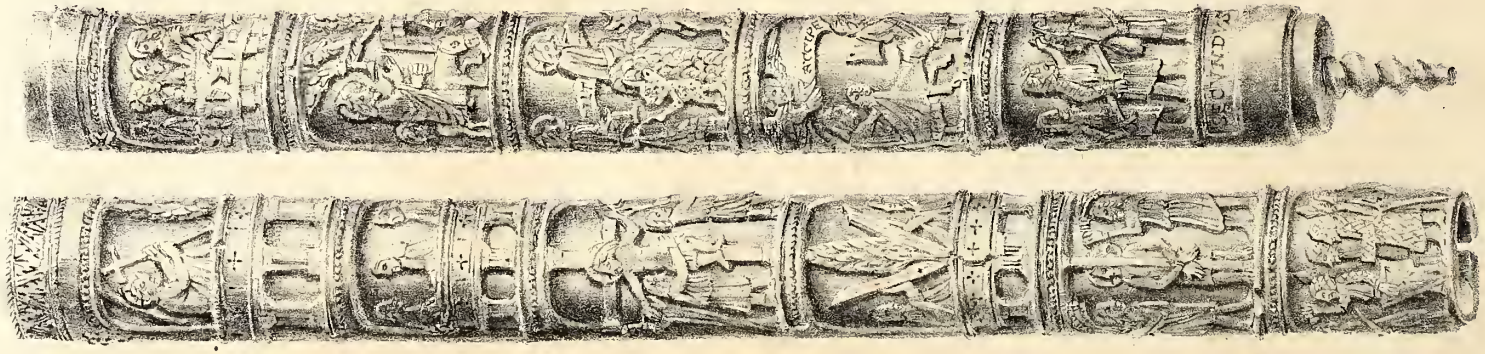

Dess. et lith. par JJ. Macquart, Reims.

Imp. de Lemercier, Paris

Fragments du bâton Episcopal dit de St Gibrien.

(du Cabinet de M. Eug. Clicquot.)

cuivre rouge. Aux jours de fêtes on y joignait une petite croix de vermeil, renfermant deux parcelles de la vraie croix.

En 1610, cet autel fut réparé aux frais d'Oudart-Bourgeois; il fut reconstruit encore en 1737. Quand on le refit cette fois, on trouva dessous la table une boîte de bois ronde cylindrique, garnie de plomb et fermant à clef; elle renfermait les reliques mises sous l'autel par Léon IX, quand il le consacra en 1049. Près d'elles, sous une pierre de marbre, étaient celles placées par Hincmar lors de la consécration qu'il fit de ce même autel. C'est ce que rappelait cette inscription que portait le marbre dont on vient de parler :

Hic sunt reliquiæ quæ inventæ
Sunt in primo altare.

Toutes ces modifications avaient, à ce qu'il paraît, respecté l'ancienne forme et les ornements de l'autel : on avait conservé, jusqu'à la révolution, la pyramide et la table de marbre qui formait la table du sacrifice.

Ce marbre était blanc et passait pour ne jamais devenir humide; la tradition le faisait venir d'Angleterre; elle invoquait à cet égard une inscription gravée sur le bord de la table et que voici :

De summa hac dignitatis ara, ferro bipertita, salutis mensa gentibus directa Nardalbingorum in Welena.

Cet autel était orné de statuettes, de colonnes et de candélabres. Il fut détruit en 1793. Aujourd'hui, il est remplacé par celui qui se trouvait dans l'église des Minimes quand elle fut supprimée.

L'archevêque de Reims, l'abbé et quelques religieux de Saint-Remi pouvaient seuls dire la messe au grand-autel. Les chanoines de la cathédrale avaient aussi ce privilége deux fois l'an, à Pâques et aux Rogations.

On conservait à Saint-Remi deux bâtons d'une haute antiquité. L'un d'eux avait la hauteur d'une canne et son sommet était recourbé. L'autre était une crosse épiscopale.

Ces deux objets avaient appartenu, suivant la tradition, l'un à Saint-Gibrien, pauvre ermite écossais qui vint vivre et mourir en Champagne, et l'autre à saint Remi. Tous deux furent long-temps placés dans l'intérieur du tombeau de saint Remi, et on les en tirait aux jours de grande fête pour les exposer à la vénération des fidèles.

Nous retrouvons ces deux objets indiqués dans l'inventaire de 1792. Mais quand le trésor fut dépouillé, quand le tombeau du saint qui leur donnait asile fut démoli, ils disparurent. Aujourd'hui le cabinet de M. Eugène Clicquot renferme un assez beau fragment de l'un d'eux. Nous en donnons le dessin.

Le bâton dont il provient était en bois de cèdre. Il se composait de plusieurs morceaux qui s'ajoutaient les uns au bout des autres au moyen de vis taillées dans le bois même et garnissant une des extrémités de chaque fragment. L'autre extrémité était creusée et recevait la vis dont s'agit. Des cercles de cuivre, émaillés de bleu très-foncé, dissimulaient les jointures. Les dessins tracés sur celui de ces cercles qui existe sont du style roman.

Ce bâton était ciselé et représentait les épisodes de la vie de Jésus-Christ. Les sujets sont sculptés dans des cercles superposés les uns aux autres. La scène se passe presque toujours sous des arcades à plein cintre.

Les sujets sculptés sur les morceaux qui nous restent sont l'Annonciation, la Visitation, la naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des bergers, celle des Mages, les Mages avertis par un ange, la Purification et la Présentation au temple.

Ces sculptures sont évidemment antérieures au style gothique. Les costumes, les armes portent le cachet de l'époque romane. Le lecteur en jugera en examinant la planche ci-jointe.

Mais nous déclarons que l'inspection seule de cet antique morceau d'art ne peut nous suffire pour permettre de fixer d'une manière indubitable la date précise de sa confection.

Quoi qu'il en soit, la tradition rémoise donne ce morceau comme un fragment du bâton de saint Gibrien, ce qui le ferait remonter au VIe siècle. Il est difficile d'admettre cette tradition comme une de ces vérités qui ne souffrent pas même la discussion.

Ainsi, dans différents sujets on remarque des guerriers coiffés de casques carrés par le haut, portant des boucliers taillés en triangles aigus. Je ne pense pas que de pareilles armes fussent en usage sous la première race. A cette époque, les costumes militaires devaient se ressentir encore des usages romains, et ceux dont nous parlons nous semblent bien plus près des modes des IXe, X^e et XIe siècles, que de celles adoptées par les successeurs de Clovis.

Le bâton pastoral de saint Remi est entièrement perdu, du moins pour nous. Cette vénérable relique, qui aurait dû trouver grâce devant le vandalisme révolutionnaire, est aujourd'hui détruite, et les hommes de 93 ont fait ce que les Barbares n'auraient pas osé seulement méditer. On peut leur appliquer cette épigramme faite il y a plus de deux siècles contre la famille des Barberini (elle avait fondu les portes de bronze d'un temple païen que vingt siècles avaient respectées) : *Quod Barbari non fecerunt, fecerunt Barberini.*

Quoi qu'il en soit, ce bâton pastoral se divisait en trois morceaux ; le sommet était recourbé. On en avait donné un fragment à l'église Saint-Remi de Provence, en 1251. Peut-être existe-t-il encore.

Ce qu'il y a de certain, c'est que nos pères n'ont pas vu cette crosse telle que le grand apôtre l'avait portée. Il paraît qu'après sa mort, on avait cru honorer sa mémoire en couvrant de lames d'or et de pierreries son bâton épiscopal fait en bois de cèdre travaillé avec soin. Le pape Horsmildas l'avait envoyé à saint Remi comme à son légat dans les Gaules. C'était donc un ouvrage de l'art romain.

Quand nous nous reportons aux prescriptions de la loi de 1790, qui veut que l'on mette à part tout ce qui n'est ni or, ni argent, ni pierreries, nous avons peine à concevoir comment on ne trouve plus rien aujourd'hui du bâton pastoral de notre apôtre.

CHAPITRE XXVIII.

DÉTAILS DU TRÉSOR DE SAINT-REMI.

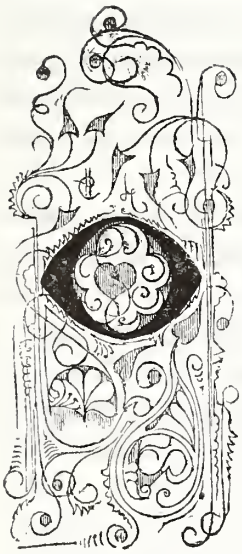

On conserva long-temps dans le trésor de Saint-Remi une statuette d'or qu'on nommait le reliquaire du Saint-Sang; elle représentait la figure du Christ, et le nom qu'elle portait indique ce qu'elle renfermait ; elle avait été donnée à Saint-Remi par Guillaume de Villehardouin (1), prince d'Achaïe, en 1224 ; il l'avait trouvée dans le trésor de l'empereur de Constantinople. Nous reparlerons de ce reliquaire quand nous traiterons du trésor de Saint-Nicaise.

A cette époque, la capitale de l'empire d'Orient fut dépouillée; les vainqueurs se partagèrent ses richesses, et en envoyèrent une partie en Occident. L'empereur de Constantinople, Henri (2), fit passer en Europe un grand nombre de reliquaires précieux. Ses grands vassaux firent comme lui.

(1) Guillaume de Villehardouin était de la famille de Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, auteur d'une histoire de la croisade de 1199. Les croisés avaient fait de l'empire de l'Orient une monarchie féodale ; Villehardouin avait été fait prince d'Achaïe.

(2) Henri de Flandre succéda en 1206 à son frère Baudouin ; il mourut sans enfants en 1216.

On trouvera à la fin de ce volume la charte de donation du reliquaire du précieux Sang. Je ne sais si l'original existe; mais on en conserve une copie sur papier aux archives de la ville; elle vient de celles de Saint-Remi.

On voyait encore dans le trésor de notre église l'anneau pastoral de saint Clément (1), trois petites croix faites avec des morceaux de la vraie croix, un fragment de la robe du Christ, des cheveux de la sainte Vierge, et un débris de son sépulcre.

Les archevêques qui avaient fait à Notre-Dame des dons si précieux n'avaient pas oublié Saint-Remi. Saint Sonace (2) légua à cette église, entre autres objets (3), ce que Flodoard nomme *missorium argenteum deauratum*. Ce mot *missorium* a été l'objet de quelques discussions archéologiques ; on s'est demandé s'il ne désignait pas un tabernacle d'autel ou un buffet destiné au service de l'église.

Vulfar (4) donna des vases sacrés; Hervé, des lampes, des couronnes d'or et d'argent, des vases précieux et des ornements de soie (5).

Les rois, nous l'avons dit, devaient un présent à Saint-Remi à l'occasion de leur sacre. Les uns donnaient des vêtements ecclésiastiques de drap d'or ou de drap d'argent, les autres des pierreries qui servaient à enrichir le grand-autel, les châsses ou le tombeau de saint Remi.

En 939, le roi Louis d'Outremer fit vœu de donner à notre église un marc d'argent tous les ans : cette redevance contribuait à enrichir le trésor.

Louis XI donna la tunique dont il était revêtu lors de son sacre. Elle finit sans doute par faire un vêtement ecclésiastique.

On conservait à Saint-Remi une statue de la Vierge, faite en l'an 1100, pour rappeler le désastreux incendie de 1098; un rouleau de parchemin, qui y était renfermé, rappelait le fatal évènement.

On dut voir aussi à Saint-Remi un flambeau qui servait aux élections d'abbés. Au XIIIe siècle, l'archevêque de Reims accorda aux religieux le droit de nommer leur chef, mais il ne leur donna, pour s'entendre, que le temps nécessaire à la consommation d'une chandelle.

(1) Il s'agit ici sans doute de saint Clément pape et martyr, mort en l'an 100. C'est lui qui envoya les premières missions dans les Gaules.

(2) Saint Sonace, archevêque de Reims, mort en 633.

(3) *Solarium argenteum et duodecim cochlearia* (cuiller). — (*Flodoard.*)

(4) Vulfar, archevêque de Reims, mort en 816.

(5) Parmi les bienfaiteurs de l'église, on compte encore les évêques Romulfe, saint Réol, saint Rigobert, le roi Dagobert, qui lui firent de riches présents.

En 1634, Dom Ravineau, prieur du couvent, fit faire à ses frais un grand reliquaire contenant des vêtements de la sainte Vierge; au-dessus était l'enfant Jésus dans les bras de sa mère.

Près de ce reliquaire on en plaçait quatre autres, faits postérieurement à 1634; ils renfermaient des reliques de saint Pierre, de saint Paul, de saint Remi, et de saint Benoît.

Il y eut encore dans le trésor de l'archimonastère un grand nombre d'autres reliquaires qui disparurent successivement sans avoir laissé de souvenirs. Nous ne pouvons que donner une idée de leur nombre en désignant les saints dont ils renfermaient des ossements.

On conservait ainsi des reliques de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre, de saint Paul, de saint Barthélemy, de saint André, de saint Mathieu, de saint Gibrien, de saint Oriele et de ses sœurs, de saint Marcoul, de saint Germain (1), de saint Etienne, de saint Clément, de saint Livin, de saint Sébastien, de saint Timothée, de saint Symphorien, de saint Martin, de saint Hilaire, de saint Gumbert, de saint Loup, de saint Abel, de saint Thierry, de saint Berchaire, de sainte Agathe, de sainte Agnès, de sainte Marguerite, de sainte Lucie, de sainte Barbare, de sainte Ursule, de sainte Catherine, de saint Firmin, de saint Christophe, de saint Basle et de sainte Marie-Madeleine (2).

Cette énumération donne l'idée de ce que pouvait être lors de ses beaux jours le trésor de Saint-Remi.

Derrière la châsse de saint Remi, on vit long-temps cinq petites châsses contenant des os des saints Innocents.

On conservait à Saint-Remi deux pierres qui portaient les traces d'un miracle. Saint Remi se trouvait dans l'église Saint-Agricole, nommée depuis Saint-Nicaise, quand un vaste incendie éclata dans Reims ; le saint pontife se hâta de se rendre sur les lieux pour porter secours et chercher à combattre les progrès du feu; sa présence, ses prières mirent un terme aux ravages de l'incendie : on remarqua que les marches de l'eglise, qu'il descendit à la hâte, conservèrent l'empreinte de ses pieds; depuis, les pierres qui composaient ses degrés furent enlevées; deux d'entre elles furent incrustées au grand portail de Saint-Remi.

Saint Bernard, le premier abbé de Clairvaux, l'apôtre des croisades, avait visité cette abbaye; quand il mourut, on envoya un morceau de la

(1) Dans cette énumération sont comprises les reliques dont il est question dans ce qui précède.

(2) Saint Germain était père de saint Gibrien. Il paraît qu'on conservait son chef dans une tête d'argent. On montrait aussi dans un reliquaire spécial le chef de saint Gibrien.

natte sur laquelle ce grand homme avait rendu le dernier soupir ; on conservait aux archives les lettres qui accompagnaient cet envoi ; elles doivent être maintenant aux archives de la ville. Cette relique est aujourd'hui exposée au musée de la ville. Ce n'est pas là sa place ; aussi sommes-nous convaincu qu'elle ne tardera pas à être déposée au trésor de Notre-Dame.

Il y avait aussi à Saint-Remi quelques tableaux ; dans la grande salle du monastère étaient les portraits de dix-neuf abbés, les plus célèbres du monastère.

Un portrait du Christ portait cette inscription :

« C'est le vrai pourtraict de Jésus-Christ selon la sainte face de Rome peinte par saint Luc ; et la grandeur du suaire de Chambéry, apporté par Monseigneur le révérendissime Charles de Lorraine, et Madame Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, sa sœur, que ladite dame a fait faire et donné au mois de mars 1588. »

On remarquait aussi dans notre église un tableau de Lesueur représentant Jésus au milieu des docteurs, une Nativité de Notre-Seigneur, un saint Jean-Baptiste prêchant, par Marotte.

Nous citerons encore les noces de Cana, par Lahire, qui ornaient le réfectoire du convent (1).

Saint-Remi possédait aussi un grand nombre de belles tapisseries données aux xve et xvie siècles par Jean Canard, abbé, et Robert de Lenoncourt ; elles ont été décrites par M. Povillon-Pierrard, et reproduites par les soins de M. Achille Jubinal, dans son grand ouvrage des tapisseries historiques de France.

Nous en donnerons la description succincte à la fin de cet ouvrage.

Notre abbaye possédait une des plus belles bibliothèques monastiques qu'il y eût en France, avant que l'incendie de 1774 en ait dévoré une partie. On y comptait alors près de mille cinq cents manuscrits et de vingt-cinq mille volumes. Tilpin avait fondé cette bibliothèque, qu'Hincmar enrichit, et qui depuis n'avait cessé de s'augmenter. Les moines de Saint-Remi étaient connus dans le monde entier, dès les viiie, ixe et xe siècles, pour d'habiles écrivains ; on recherchait les manuscrits sortis de leurs mains ; comme ils peignaient eux-mêmes les vignettes qui les ornaient, ils se faisaient payer certaines redevances en vermillon.

On conservait dans ce temple des sciences et des lettres un cartulaire commencé en 634 par l'évêque de Reims Leudégisile, et contenant

(1) On voit encore à Saint-Remi les noces de Cana, le saint Jean-Baptiste, une flagellation attribuée à Lesueur et quelques tableaux d'Hélard.

l'inventaire des biens, des dîmes, du mobilier de Saint-Remi et de Saint-Timothée dans les VIIe et VIIIe siècles, un manuscrit de Phèdre de la plus haute antiquité, un livre des sacrements donné par Hincmar et couvert d'une riche reliure, un livre d'évangiles donné par le même, et revêtu de tables d'or incrustées de pierreries.

Près de ces livres précieux, on montrait le livre des origines de saint Isidore (1), un pontifical donné par Tilpin, un sacramentaire de saint Grégoire, un volume contenant ses morales, tous manuscrits du XVIIIe siècle.

Algar, comte anglais, père de Burchard, inhumé vers 1060 dans l'église, avait fait don au couvent d'un livre d'évangiles couvert d'or et de pierreries.

On remarquait encore un livre d'heures imprimé et dédié à Marie Stuart, donné par elle aux Bénédictins de Saint-Remi, lors de la visite qu'elle leur fit; un magnifique missel donné par saint Louis, et relié avec une étoffe de soie finement brodée, un livre d'évangiles à l'usage de Saint-Pierre de Reims, fait en 1591 par ordre de Renée de Lorraine; sa reliure se composait de deux émaux antiques; l'un d'eux remontait au XIIIe siècle, et représentait le calvaire; sur l'autre, on voyait le martyre de sainte Fébronie.

Il faut citer encore un livre d'heures qui, suivant la tradition, avait appartenu à la reine Frederonne; on l'exposait aux jours de fête sur sa tombe. Suivant quelques auteurs, on le plaçait aussi sur la tombe de la reine Gerberge au jour de son anniversaire; mais Montfaucon pense que ce livre n'avait appartenu ni à Gerberge ni à Frederonne; il l'attribue à Emma, femme de Lothaire. Sur une vignette reproduite dans le grand ouvrage des antiquités de la monarchie française, et empruntée à ce manuscrit, on voyait le Christ touchant de sa main protectrice Lothaire, Louis, et la reine Emma et son fils Othon, mort en bas âge, chanoine de Reims. Au bout du livre était un calendrier sur lequel on lisait, à la date du 2 mars : *Hæc die obiit carissimus spontus meus rex Lotharius.*

Il résulterait de ces détails que ce livre aurait au moins appartenu à la reine Emma.

De tous ces trésors il reste peu de chose.

En 1789, au lieu des 25,000 volumes qui couvraient les murs de la bibliothèque bénédictine, il n'y avait plus que 1,420 in-folios, 1,540

(1) Isidore de Séville, né en 636. L'Espagne le considère comme un de ses apôtres.

in-quartos, et 9,000 volumes de divers formats. Les 1,500 manuscrits étaient réduits à 240 environ. Le tout finit par être conduit à la ville. Dieu veuille que ce qui a survécu à tant de désastres passe à nos descendants !

Les archives du couvent étaient des plus riches en documents historiques ; on y conservait des tablettes de cire couvertes de caractères tracés avec un stylet à la fin du XIIIe siècle ; elles ont environ un pied de haut et cinq pieds six pouces de large. Elles sont doubles et se plient comme un livre ; la cire est noire. Peut-être est-ce le temps qui lui a donné cette couleur. Elle est étendue sur des planches de bois creusé, ayant deux ou trois lignes d'épaisseur. Nous citerons encore une charte revêtue du monogramme de Hugues Capet, pièce unique peut-être en France. Elle confirme les priviléges de l'abbaye.

Il y avait aussi à Saint-Remi un cabinet d'histoire naturelle qui fut dispersé aux jours de la tourmente.

Quand il fut arrêté que les églises et les couvents dont la suppression était décidée en 1790 seraient démolis ou vendus, l'autorité administrative fit transporter dans les paroisses voisines et encore respectées, les objets destinés au culte, les reliquaires, les objets d'art qu'avaient épargnés provisoirement les premières exigences de la révolution.

Le 12 mai 1791, on apporta à Saint-Remi une partie du trésor de Saint-Nicaise. Le 13 juin suivant, on y vit arriver ce qui restait de celui de saint Timothée. Le couvent des Minimes envoya son autel, la croix et les flambeaux qui le décoraient.

Ces objets ne firent, à très-peu d'exception près, que passer dans Saint-Remi, et bientôt l'année 1792 vint réduire les pompes du culte catholique au plus strict nécessaire.

Bientôt l'église de l'archimonastère devint un manége; les pieds des chevaux écrasèrent une riche mosaïque qui couvrait le sol du chœur. Les tombeaux des rois, des archevêques, des abbés, furent violés et détruits.

Quand cette vénérable basilique fut rendue au culte, elle n'était plus que ruines. Le zèle des curés qu'elle a eus successivement l'a seul sauvée d'une destruction complète. Je n'ai pas besoin de dire au lecteur que tous les meubles précieux par leur origine, leur date, leur souvenir, sont maintenant détruits ou dispersés.

Le livre d'heures de Marie Stuart, le missel de saint Louis, les manuscrits qui n'ont pas été brûlés, la charte de Hugues Capet, le fragment de natte sur laquelle saint Rémard est mort, les débris du candélabre de Frederonne, sont conservés à l'hôtel-de-ville de Reims. La descente de croix fait l'honneur du musée municipal.

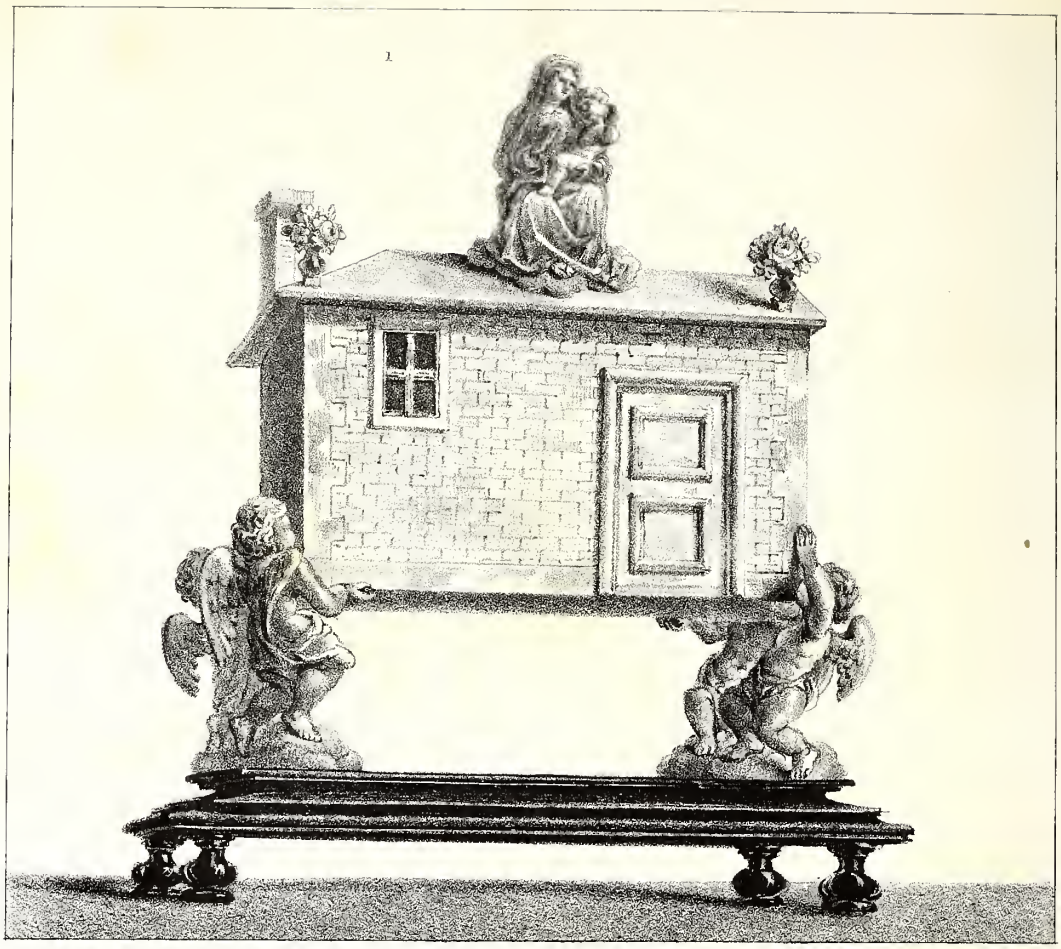

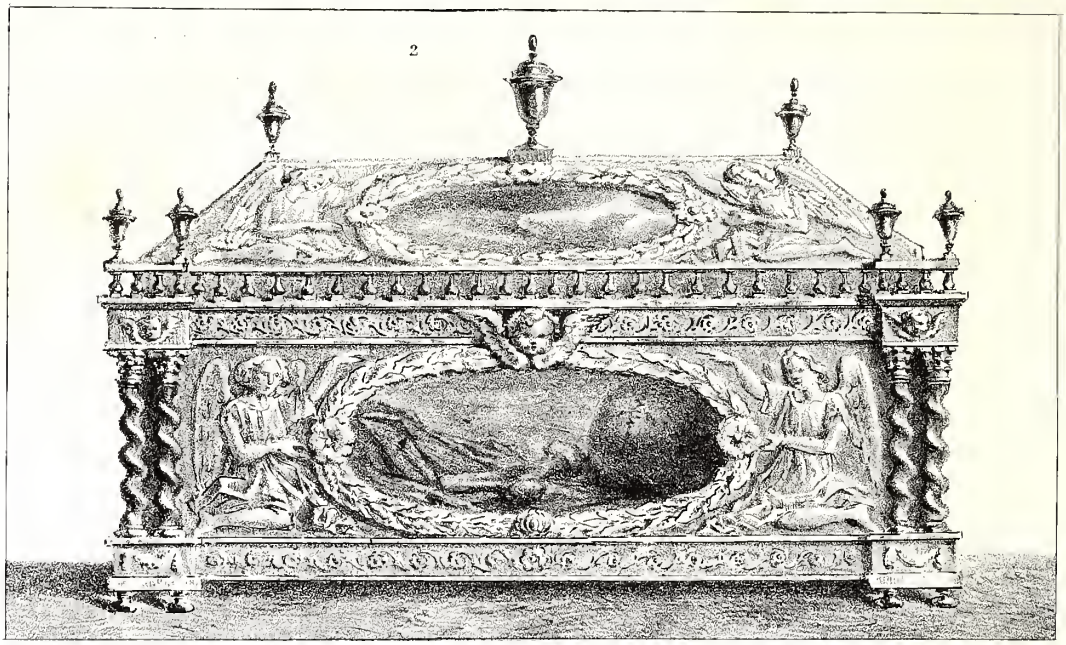

Dess. et lith. par JJ Macquart, Reims

Imp. de Lemercier, à Paris.

Chasses

1. N. D. de Lorette 2 Chasse contenant les reliques de St. Maur.

(Eglise St. Rémi)

A Saint-Remi on retrouve les noces de Cana , les émaux qui décoraient la châsse de saint Timothée, une tunique de velours rouge brodé d'or qui vient du sacre de Louis XIII. Quelques-unes des anciennes reliques ont été recueillies dans des châsses de bois doré (1).

Quelques tapisseries ont aussi échappé à la dévastation. Les unes appartiennent aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu, qui a pris la place de l'ancien monastère. Les autres sont la propriété de l'église.

(1) Nous donnons le dessin de quelques-unes de ces châsses, qui ne manquent pas d'un certain mérite. L'une d'elles représente les anges apportant à Lorette la maison de la Vierge.

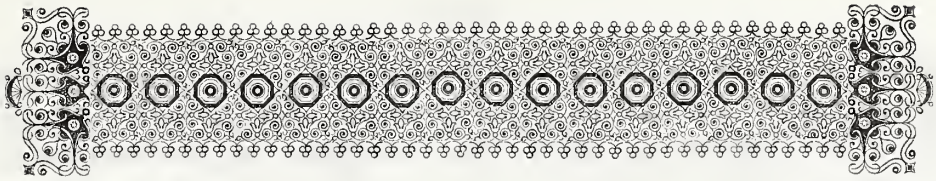

CHAPITRE XXIX.

TRÉSORS DES ÉGLISES, CHAPELLES ET COUVENTS DU DIOCÈSE DE REIMS.

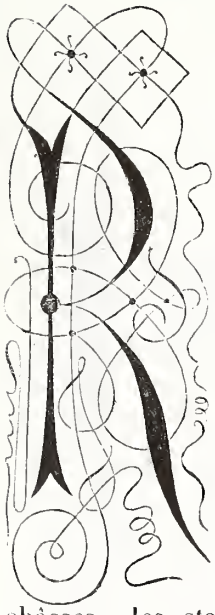

Reims et son diocèse renfermaient des églises, des chapelles, des hôpitaux, des monastères qui se ressentaient des largesses que le sacre et les traditions qui s'y rattachaient faisaient pleuvoir sur la province; presque tous richement dotés, enrichis journellement par la piété des fidèles, ils renfermaient des objets d'art remarquables par leur antiquité et leur perfection. J'aurais voulu pouvoir conduire le lecteur visiter toutes ces vieilles basiliques, interroger les ruines de celles qui ne sont plus, étudier celles qui sont encore debout, et recomposer avec lui le trésor et le mobilier de chacune d'elles, relever ses autels tombés, et reposer à leur place les tableaux, les châsses, les statues, les croix, les flambeaux, les reliquaires que la révolution a détruits ou dispersés (1).

(1) Dans le siècle dernier, le diocèse de Reims renfermait quatre cent soixante dix-sept paroisses, trois cent soixante succursales, vingt-quatre abbayes, sept prieurés conventuels, une chartreuse, vingt-sept couvents, huit églises collégiales, deux séminaires, huit hôpitaux, un commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, et un nombre considérable de chapelles et de prieurés simples.

Mais j'ai rencontré bientôt des obstacles sans nombre, des difficultés insurmontables. L'histoire de presque tous ces vieux édifices est à faire; peu d'entre eux ont été décrits. Les inventaires de leur mobilier ne se sont pas toujours retrouvés, et je me suis vu réduit à m'en rapporter à des traditions parfois incertaines, à des citations faites par Marlot et autres auteurs rémois, souvent incomplètes et toujours insuffisantes.

Sans doute des recherches plus minutieuses, plus multipliées que les miennes, auraient pu conduire à un résultat plus satisfaisant; mais il ne m'a pas été permis d'arriver au but que je m'étais proposé; un autre, plus heureux, y atteindra. J'ai cru devoir publier les notes que j'ai recueillies; elles peuvent être utiles jusqu'à ce qu'un ouvrage plus volumineux, plus complet, les détrône et les condamne même à l'oubli qui les attend peut-être avant l'époque que je viens d'indiquer.

Je parlerai successivement des églises et des hôpitaux de Reims, puis des abbayes situées dans l'enceinte de nos murs, enfin de quelques-unes de celles que renfermait le diocèse.

CHAPITRE XXX.

TRÉSORS DES HOPITAUX DE REIMS.

Il y avait jadis à Reims sept hôpitaux; on comprend que ce n'était pas dans leurs murs que se déployait le luxe du catholicisme. La religion, dans ces tristes enceintes, n'avait qu'un but, le soulagement des misères humaines.

Nous donnerons cependant le détail de ce qui s'y est trouvé lors des inventaires de 1792; la modestie de leur mobilier fera ressortir la pompe de nos églises. Elle prouvera que le prêtre chrétien savait être pauvre avec ceux qui manquaient de tout, et que le luxe de nos vieilles basiliques n'était pas une nécessité de son existence, mais un hommage qu'il rendait à celui qui a tout créé.

L'Hôtel-Dieu était jadis près de la cathédrale. La charité s'abritait ainsi aux pieds de la religion. Dans l'intérieur des bâtiments était une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours. Les revenus de ce pieux établissement, dont l'origine était, dit-on, antérieure à l'épiscopat de saint Remi, étaient considérables.

La révolution ne le respecta pas. Les religieuses qui consacraient leur vie à soigner les malades, à prier pour les agonisants, furent persécu-

tées et contraintes de quitter ce costume qui rappelait à tous leur pieuse mission. Les biens de l'Hôtel-Dieu furent aliénés en partie. Son mobilier religieux fut inventorié et réduit aux plus simples proportions.

Il comprenait lors du dernier inventaire :

	marcs.	onces.	gros.
Une lampe d'argent, pesant	13	»	2
Six chandeliers d'autel, en argent,	36	2	»
Une croix d'autel, de même métal,	10	3	4
Un bénitier et son goupillon, de même métal,	5	1	4
Un encensoir, sa navette et sa cuiller, aussi en argent,	5	5	4
Deux petits chandeliers de table, en argent,	5	»	3
Deux paix de même métal,	1	4	6
Huit burettes en argent,	9	4	4
Quatre burettes, leurs bassins, deux pots à fleurs, le tout ciselé et en argent,	9	2	4
Une petite croix d'autel, d'argent,	3	1	6
Une sonnette, une cuvette et une coquille d'argent,	1	3	4
Une grande croix à procession et les garnitures du bâton, en argent,	11	4	6
Total,	112	2	7

Avant cette dernière spoliation, l'Hôtel-Dieu possédait différents objets précieux, qu'il perdit dans les diverses occasions où les basiliques rémoises payèrent tribut aux besoins du pays. Son trésor renferma :

Un bras de saint Maurice dans une châsse d'argent.
Des reliques de saint Quirinus et de saint Fiacre (1).
De la robe et des cheveux de saint Jean-Baptiste.
Des reliques de saint Ponce et de sainte Restitue.
L'anneau de saint Loup (2).
La ceinture de saint Thomas de Cantorbéry (3).
Des reliques de saint Nicolas.
De l'huile qui avait coulé de sa jambe après sa mort.
Des reliques de sainte Catherine (4).

(1) Saint Fiacre était un solitaire de la Brie ; il mourut en 670, après avoir fondé un hospice, autour duquel s'est formé le village qui porte son nom.

(2) Il y eut quatre saints de ce nom, tous quatre évêques. Il s'agit sans doute ici de saint Loup évêque de Troyes, né en 478, ou de saint Loup évêque de Sens, mort en 623. On conserve dans la cathédrale de cette ville un anneau qui vient, dit-on, de ce dernier.

(3) Thomas Becket, chancelier d'Angleterre, archevêque de Cantorbéry, persécuté par Henri II, trouva un asile à Sens en 1170. On y conserve sa chasuble, sa mitre et quelques-uns de ses vêtements épiscopaux. Il fut massacré en 1173, et canonisé par Alexandre III.

(4) Il y eut quatre saintes qui portèrent le nom de Catherine.

De la robe de sainte Anne.

Des reliques de sainte Berthe (1).

De la robe et de la ceinture de saint Augustin (2).

Des reliques de saint Quentin (3), de sainte Barbare, de sainte Agnès et de sainte Catherine.

On conservait aussi un ossement de sainte Bertulfe dans une châsse de bois.

L'hôpital-général de la Charité, fondé en 1632, aux frais des citoyens de Reims, était pauvre à son origine (4). Destiné à recevoir les enfants et les vieillards sans ouvrage, il ne pouvait songer à briller aux dépens des misères qu'il devait soulager. Quand les sociétés de Jésus furent supprimées, on donna leur maison à l'hôpital-général, qui y fut établi. On y remarquait alors de belles sculptures de bois qui existent encore. La bibliothèque et le médaillier des Jésuites sont maintenant dans la bibliothèque municipale de Reims. Ils avaient réuni une riche suite de médailles consulaires et impériales en or et en argent qui fut respectée par les spoliateurs de 1792.

Les Magneuses, qui devaient ce nom à celui de leur fondatrice, Jeanne Canart, fille de Nicolas Colbert, seigneur de Magneux, occupaient une maison créée en 1654, sous l'invocation de sainte Marthe. Elles n'avaient d'autre trésor que leurs vertus, et donnaient aux pauvres le peu dont elles pouvaient disposer (5).

L'hospice destiné à recevoir les scrofuleux, fondé en 1650, était placé sous l'invocation de saint Marcoul. Nous parlerons de ce saint quand nous sortirons des murs de la ville. Cette maison était pauvre aussi.

Après son sacre, Charles X se rendit dans cet asile ouvert aux misères humaines et y toucha tous les malades qui lui furent présentés, en répé-

(1) Il s'agit sans doute de sainte Berthe dont nous retrouverons la châsse dans le trésor de l'abbaye d'Avenay.

(2) Deux saints se nommaient Augustin : l'un fut apôtre d'Angleterre, et mourut en 607; l'autre est le fameux évêque d'Hippone. Sa gloire est de tous les temps, de toutes les contrées; il est plus que probable que les vêtements dont nous parlons étaient les siens, et non ceux du saint anglais.

(3) Saint Quentin fut l'apôtre du Vermandois; il mourut vers 297.

(4) On y trouva, le 29 novembre 1792, en argenterie, une paire de chandeliers, pesant quatre marcs deux onces; un encensoir, une navette et sa cuiller, pesant deux marcs six onces; une paire de burettes et leur bassin, pesant deux marcs cinq onces six gros; une lampe, pesant sept marcs six gros.

(5) On ne trouva chez elles que deux petits chandeliers d'autel, en argent, pesant sept marcs quatre gros; deux burettes d'argent et leurs bassins ciselés, pesant quatre marcs quatre onces un gros; deux autres petites burettes, pesant six marcs trois gros; et une croix d'autel en argent, pesant quatre marcs deux onces trois gros.

tant comme ses devanciers la vieille formule : « Le roi te touche, Dieu te guérisse. »

Avant lui, cette cérémonie avait toujours lieu à Saint-Remi, ainsi que nous le dirons quand nous parlerons de la châsse de Saint-Marcoul.

Louis XVI avait donné à notre hospice un ornement de damas vert brodé d'or, aux armes de France et de Navarre, composé d'une chasuble, de deux tuniques, d'étole et de manipule, d'un devant d'autel, de coussins, d'aubes, de ceintures, d'amicts, de nappes d'autel et de communion garnies de dentelles.

Charles X fit cadeau d'un ornement composé d'une chasuble et d'une chape.

La chasuble est accompagnée de l'étole, du manipule, d'un voile et d'une bourse ; le tout est de damas violet semé de fleurs-de-lys d'or brodées. L'orfroi est une broderie en or sur fond d'étoffe d'argent frisé ; dans les deux bras de la croix sont deux belles branches de lys entre lesquelles paraît une colombe brodée en argent et relevée en bosse, au milieu d'une gloire d'or surmontée d'une couronne d'étoiles ; au-dessous on voit deux branches d'olivier entrelacées qui renferment la couronne de France, et au-dessous deux guirlandes de lys formant cercle et renfermant le chiffre de Charles X ; le devant de la chasuble est décoré de la même manière ; elle est ornée d'une frange à graines d'épinards avec torsades d'or.

La chape est de même étoffe semée de fleurs-de-lys d'or. Les orfrois sont en brocard, en argent frisé, et brochés en or. Le chiffre de Charles X est brodé au bas du chaperon, qui est garni d'une frange à torsades d'or.

En face de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, dont nous parlerons bientôt, était un hôpital dit de Saint-Denis, ou de Sainte-Catherine ; on y donnait chaque soir l'hospitalité et du pain pour une nuit seulement à dix-huit femmes ou filles sans asile. L'hôpital Saint-Louis, destiné aux incurables, ne renfermait, comme celui de Saint-Denis, aucun objet que nous puissions citer.

En 1792, on trouva dans la maison destinée à l'éducation des pauvres orphelins :

	marcs.	onces.	gros.
Six chandeliers d'argent, pesant	28	3	4
Une croix d'autel d'argent, pesant	5	3	3
Un encensoir, sa navette et sa cuiller de même métal, pesant	4	2	2
Une lampe d'argent, pesant	8	4	1
Quatre burettes d'argent et leurs bassins, pesant	5	2	4

	marcs.	onces.	gros.
Deux vases de fleurs et une coquille d'argent, pesant	»	7	»
Et deux petites châsses qui furent détruites ; les ornements qui les décoraient pesaient	5	»	4
Total,	57	7	2

L'hôpital Saint-Antoine était un peu plus riche en reliquaires que toutes les maisons dont nous venons de parler ; on y vit long-temps, indépendamment d'objets du genre de ceux que nous venons de décrire, quelques reliques dont les croisades enrichirent nos églises, un morceau de la vraie croix, un fragment du manteau de pourpre qu'on plaça sur les épaules du Christ, des ossements de saint André ; on y remarquait entre autres reliquaires un pied d'argent plus grand que nature renfermant un pied de saint Antoine, patron du lieu.

Tous ces objets furent détruits au profit du trésor ; on ne laissa aux établissements qui ne furent pas vendus comme biens nationaux, que les ornements de cuivre rigoureusement nécessaires aux besoins du culte.

Bientôt la religion fut bannie de tous ces asiles, qu'elle avait fait ouvrir à l'humanité souffrante. Personne ne disait plus à l'orphelin prêt à se mettre en route sur le chemin de la vie : « Dieu t'a donné le libre-arbitre, il te demandera compte un jour de ce que tu auras fait ici-bas. » Personne ne disait au vieillard : « Pardonne et repens-toi, Dieu te pardonnera. » La charité du matérialisme et le dévoûment des théophilanthropes s'usèrent vite ; et bientôt la religion revint dans nos murs bénir les premiers pas de l'enfance et consoler les dernières heures du mourant.

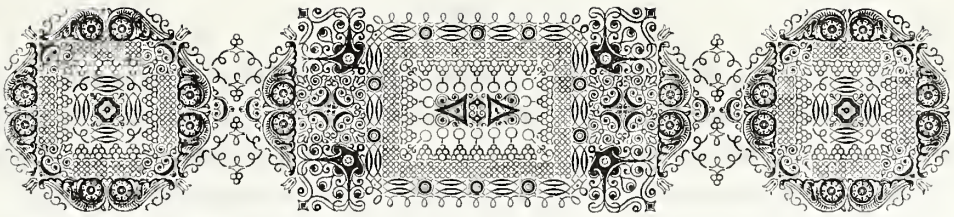

CHAPITRE XXXI.

TRÉSORS DES ÉGLISES PAROISSIALES ET COLLÉGIALES, ET DE QUELQUES CHAPELLES DE REIMS.

Il y eut à Reims comme dans toutes les anciennes cités un nombre considérable de chapelles et d'églises. La révolution ne les a pas trouvées toutes debout depuis leur fondation. Quelques-unes ne sont connues que parce que Flodoard en parle. D'autres furent démolies à des époques éloignées de nos jours, parce qu'elles n'étaient plus que ruines ou qu'elles devaient tomber devant les exigences du moment. Nous n'avons rien à dire sur ces édifices que personne n'a décrits et dont l'emplacement est parfois problématique.

Nous ne parlerons donc pas de l'église Saint-Sixte, détruite en 1727; de Saint-Martin, démoli en 1691; de Saint-Nicolas, renversé en 1690.

Les églises Saint-Victor, Saint-Crépin, des Martyrs, Saint-Quentin, Saint-Germain, Saint-Laurent, Saint-Sauveur, remontaient aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Filles de l'art au berceau, elles méritaient une description minutieuse que nous ne pouvons faire.

Les paroisses Saint-Hilaire, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Martin, Saint-Etienne, ont également péri sans laisser dans la mémoire de nos devanciers de ces souvenirs de détails que nous rechercherons. Du moins nous n'avons rien trouvé, jusqu'à ce jour, que nous puissions citer.

Saint-Pierre-le-Vieux n'était qu'une chapelle (1). La tradition rapportait qu'elle touchait à la maison de Saint-Remi. Elle est aujourd'hui à peu près détruite. Ses débris sont absorbés et masqués par des maisons modernes. On y remarquait un Christ (2) d'une grande beauté attribué au ciseau de Pierre Jacques, sculpteur rémois; une chaire de bois faite par Blondel, qu'on voit maintenant à la cathédrale, et des vitraux riches de couleurs et de dessin.

On y conservait aussi des reliques de saint Grégoire (3), de saint Gumbert (4) et de saint Patrice (5); c'était, disait-on, la reine Gerberge (6) qui les avait données. Il fallait que l'antiquité du reliquaire vînt justifier ou au moins appuyer cette prétention. Nous regrettons de ne pouvoir les décrire.

L'église Saint-Jacques, bâtie vers la fin du XIIe siècle, a été épargnée en 1793; mais elle fut comme ses sœurs dépouillée de son mobilier. Voici l'inventaire de ce qu'on y prit en 1792 :

ARGENT DORÉ.

	marcs.	onces.	gros.
Défaite d'un livre,	2	5	1
Défaite d'un autre livre,	»	5	4
Une croix d'autel,	1	2	2
	4	4	7

ARGENTERIE.

Une lampe,	13	»	7
Sainte Anne et ses ornements,	10	6	1
Six chandeliers d'autel,	26	4	»
Un bénitier et son goupillon,	14	1	4
Deux chandeliers d'acolyte,	9	2	6

(1) Elle était située au coin de la rue des Telliers et de celle du Cadran-St-Pierre; le nom de cette rue venait de l'horloge qui décorait l'église.

(2) Ce Christ est aujourd'hui dans l'église Saint-Jacques.

(3) Il y eut huit saints du nom de Grégoire.

(4) Nous retrouverons la châsse de saint Gumbert à Saint-Pierre d'Avenay.

(5) Saint Patrice fut l'apôtre de l'Irlande, qu'il convertit et éclaira.

(6) Gerberge, femme de Louis d'Outre-Mer, morte en 973, inhumée à Saint-Remi.

	marcs.	onces.	gros.
Deux encensoirs, une navette et une cuiller,	10	4	2
Deux paix,	3	»	2
Deux burettes,	1	3	5
Deux autres burettes et leurs bassins ciselés,	6	»	5
Une croix à procession,	10	6	»
Une croix d'autel,	9	»	1
Deux anciennes paix et une coquille,	1	2	7
Défaite du pied de sainte Anne,	1	4	4
Défaite d'un livre en argent,	»	7	4
	119	5	»

De ces tristes détails il résulte qu'il y avait à Saint-Jacques quelques objets dignes d'attention. La statue de sainte Anne et des livres richement reliés méritaient mieux qu'une simple mention pondérique.

Le maître-autel de cette église était un chef-d'œuvre, sinon de bon goût, au moins d'équilibre et de hardiesse ; il s'élevait jusqu'à la voûte et se terminait en pointe. La moindre pièce qu'on eût dérangée aurait entraîné sa chute. Il était, si nous ne nous trompons, de marbre et de bois doré (1).

Quand l'église Saint-Jacques fut rendue au culte, on lui alloua quelques-uns des objets qui étaient restés déposés provisoirement dans les greniers du district. C'est ainsi qu'elle reçut le Christ venant de l'église Saint-Pierre, et plusieurs tableaux, dont l'un, représentant le mystère de la sainte Trinité, est attribué au Guide; la pêche miraculeuse et la punition d'Ananie et de Leppire, par Hélard, peintre rémois (2). On lui donna aussi une paix d'ivoire qui est maintenant dans un cabinet particulier. On n'a pu savoir à quelle église elle appartenait. Elle paraît être du xve ou du xvie siècle.

Nous ne dirons rien, et ce faute de renseignements, sur ce que contenaient les églises Saint-Julien, Saint-Jean, Saint-Michel, Saint-André. L'église Saint-Maurice, située près de l'hôpital-général, appartint aux Jésuites, qui la reconstruisirent en partie. L'ensemble du monument

(1) C'est à Saint-Jacques que fut inhumé Pierre Bachelier de Genest, homme pieux et charitable. Sa vie fut une suite de bonnes œuvres ; quand il mourut, le peuple demanda ses dépouilles, et se les partagea comme des reliques. (Géruzez.)

(2) Hélard vivait dans le xviie siècle. Sa femme lui servait de modèle ; elle figure dans les tableaux que nous venons de citer ; elle était belle, et souvent, disent les chroniques, elle recevait de galantes et indiscrètes propositions ; mais les chroniques ajoutent qu'elle les repoussait. Lafontaine a mis en vers un tour dont elle joua avec son mari deux voisins entreprenants. (J.-B.-F. Géruzez. — *Description de Reims.*)

seul lui donne une origine fort ancienne; il peut remonter au xᵉ siècle. La sacristie est fort belle. C'est là qu'était la sépulture de la famille Brulart. On remarque de nos jours dans cette église quelques tableaux, dont une résurrection de Lazare, par J.-B. Corne; une Nativité, par Tisseran; Jésus au jardin des Oliviers, par le même; une Annonciation, par Louvergny; la Passion, par Lesueur, et quelques autres toiles qui ne manquent pas de mérite. On y trouva lors des inventaires de 1792, en argenterie : une lampe, pesant huit marcs quatre onces; une paire de chandeliers d'acolyte, pesant neuf marcs une once; deux paires de burettes et leurs bassins, pesant huit marcs trois onces deux gros; une croix de diacre; un bénitier et son goupillon; deux paix et un petit bougeoir, pesant quatre marcs six onces deux gros; un bénitier et son goupillon et une petite tasse, pesant onze marcs trois onces; une croix de procession et la garniture de son bâton, pesant huit marcs deux onces deux gros; et un encensoir, pesant trois marcs deux onces deux gros.

Avant d'arriver à parler des églises collégiales, nous dirons que le séminaire fut aussi dépouillé en 1792, et on y trouva ce qui suit :

AU SÉMINAIRE.

ARGENT DORÉ.

	marcs.	onces.	gros.
Quatre burettes, une cuvette, un plat,	13	5	»

ARGENTERIE.

Une croix d'autel,	30	5	»
Deux petites croix,	15	6	4
Deux chandeliers d'autel,	32	2	4
Deux chandeliers d'acolyte,	9	5	6
Deux petites paix,	»	5	»
	89	» 6	»

L'inventaire et la pesée de tous ces ornements avaient lieu au district. Les objets d'or, de vermeil et d'argent étaient enlevés des églises, et on les apportait devant les commissaires délégués, qui décidaient souverainement de leur sort.

Les églises collégiales étaient celles où l'office était célébré par des chanoines qui y étaient attachés; il y en avait trois à Reims : Saint-Symphorien, Sainte-Balsamie et Saint-Timothée.

La tradition rapportait que l'emplacement de l'église Saint-Symphorien

avait été autrefois occupé par un temple dédié à Cérès. On croit que là fut d'abord la cathédrale de Reims. Dans tous les cas, cet édifice, démoli en 1792, n'était plus celui qui avait été primitivement élevé. Sa construction portait le cachet des XIe, XIIe et XIIIe siècles. On y avait travaillé à ces trois époques.

On y remarquait une mosaïque d'une grande beauté.

Son trésor renfermait différents objets précieux qui tous ont péri. Nous pouvons en citer quelques-uns.

Le reliquaire dit des Apôtres contenait un ossement de chacun d'eux. La présence de ces reliques dans cette église remontait loin. Elles furent mises dans un vase d'argent par l'archevêque Albérie, en 1215.

On remarquait à Saint-Symphorien cinq châsses, dont deux décoraient l'autel; les trois autres étaient dans l'abside.

La première contenait des reliques des Apôtres.

La deuxième contenait le corps de saint Mérolilain.

La troisième, des reliques de saint Luc, de saint Symphorien (1), de saint Nicaise et de saint Georges (2).

La quatrième, des reliques de sainte Euphraise, de saint Georges, de saint Abazel et de saint Fiacre.

La cinquième, des reliques diverses.

D'autres reliquaires d'argent, qu'on exposait sur l'autel les jours de fête, contenaient des ossements de saint Sébastien, de saint Fiacre, de saint Thomas, et un fragment du Saint-Sépulcre.

On y conservait aussi des ossements de saint Maurice, de saint Thadée, et des reliques du roi Abogare, données par Hugues, archevêque d'Edesse, ainsi que cela résultait d'une charte émanée de ce prélat, que l'église possédait.

Toutes ces reliques d'Orient dataient des croisades, et la perte des reliquaires qui les contenaient n'en est que plus regrettable.

L'église Sainte-Balsamie, fondée vers le VIe siècle, avait été reconstruite dans le XIIIe.

On y conservait, dans une châsse d'argent placée sur le grand-autel, les reliques de sainte Balsamie, nourrice de saint Remi.

D'autres châsses moins remarquables renfermaient les ossements de saint Maur et de ses compagnons, et des reliques de saint Celsin, disciple de saint Remi.

(1) Saint Symphorien, né à Autun; mort en 178.

(2) Saint Georges, patron de l'Angleterre.

Un bras de saint Laurent était contenu dans une châsse d'argent qui, si l'on en croit la tradition, était d'un beau travail.

On remarquait dans cette église un Christ de la plus haute antiquité. Il portait sur la tête une couronne, et il était revêtu d'une robe violette semée d'étoiles d'or.

Sainte-Balsamie fut détruite à la fin du XVIIIe siècle.

L'église Saint-Timothée était une des plus anciennes de Reims, elle existait avant saint Remi, qui y choisit sa sépulture. Ce ne fut d'abord qu'une chapelle où l'on avait recueilli les reliques de saint Timothée, de saint Appollinaire, premiers martyrs rémois, massacrés en 217 par les Barbares. Les corps de leurs compagnons furent retrouvés en 1650 près de Saint-Nicaise ; on les reconnut aux clous qui perçaient les os des pieds et ceux du crâne.

Vers 772, l'archevêque Tilpin ou Turpin recouvrit de lames d'or les tombeaux de saint Timothée et de saint Appollinaire; il fit faire pour recevoir leurs reliques des châsses en argent doré et ornées de pierreries.

Ces châsses furent refaites vers 1170 par ordre de l'archevêque Henri de France. On y incrusta les pierreries données par Turpin. Les nouvelles châsses étaient d'argent, ornées de figures ciselées avec soin.

On conservait dans un vase d'airain ayant forme de tête, le chef de saint Timothée.

Sur le grand-autel de l'église étaient placées cinq châsses d'airain et de bois doré renfermant des reliques de saint Timothée, de saint Appollinaire, de saint Maur, de saint Project, évêque de Clermont, et de saint Juvin.

Le trésor de cette église passait pour être situé à l'endroit même où avait eu lieu le martyre de saint Timothée et de ses compagnons, et on y montrait une châsse remplie de sable teint de leur sang.

On y voyait aussi une fiole d'argent portée par deux anges de même métal, contenant de l'huile qui découla du corps de saint Nicolas après sa mort, et un grand nombre d'autres reliquaires sur lesquels nous n'avons pas de détails.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il paraît qu'il y avait à Saint-Timothée dix châsses de cuivre doré ou d'argent que l'on portait à la fameuse procession dirigée tous les ans au lieu où furent massacrés saint Nicaise et ses compagnons.

Ces châsses étaient ornées d'émaux au nombre de vingt-huit, représentant l'histoire de la mort de saint Timothée et de ses compagnons; ils existent encore, et sont dans l'église de Saint-Remi, où, comme nous l'avons dit, on transporta en 1791 le trésor de saint Timothée.

Ces émaux ont neuf pouces deux lignes de long, sept pouces trois lignes de haut; ils sont faits par Landin, émailleur du faubourg de Magnine, à Limoges. Il paraît que ce fut en août 1682 qu'on en décora les châsses qui durent être refaites à cette époque.

Ces émaux représentent les sujets suivants :

Les insignes du martyre.

Saint Timothée et saint Maur reçoivent l'ordination des mains de saint Pierre et de saint Paul.

Ces deux saints les envoient prêcher la parole de Dieu.

Saint Timothée prêche à Reims.

Prédication de saint Maur au même lieu.

Le sacrifice de la messe est célébré par saint Maur.

Saint Maur administre le baptême.

Il donne la confirmation.

Saint Maur et saint Timothée sont conduits devant l'empereur.

Celui-ci engage saint Maur à renoncer au christianisme.

Il lui ordonne de sacrifier aux faux dieux.

On traîne en prison un chrétien nouvellement converti.

On ordonne à saint Timothée de sacrifier aux idoles.

On l'engage à renoncer à la vraie religion.

Martyre de saint Timothée.

Même sujet.

Saint Project et saint Juvin, compagnons de saint Timothée, sont traduits devant l'empereur.

Leur supplice.

Saint Appollinaire, l'un des bourreaux de saint Timothée, se convertit.

Saint Appollinaire est flagellé sous les yeux de saint Timothée.

Saint Timothée et saint Appollinaire sont décapités.

Plusieurs martyrs sont mis à mort; Lampade, qui les a condamnés, est puni.

Saint Maur baptise de nouveaux chrétiens.

Supplice d'un martyr.

Les martyrs sont inhumés avec cérémonie.

Dieu les appelle à lui.

Ces émaux décoraient d'abord un mausolée qui servait à l'exposition de la châsse de saint Remi. Quelques-uns d'entre eux ornaient une chapelle consacrée dans l'église de ce nom, à saint Timothée. Aujourd'hui ils servent en partie à revêtir une châsse qui contient d'anciennes reliques. Les autres attendent une destination.

L'église Saint-Timothée fut supprimée comme inutile en 1791.

Telles étaient les richesses que renfermaient les églises de Reims. Elles auraient eu plus de renom et auraient été décrites, si celles de la cathédrale ne les eussent surpassées.

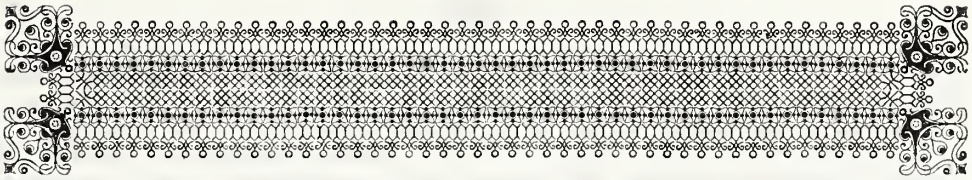

CHAPITRE XXXII.

TRÉSORS DES ABBAYES ET DES COUVENTS DE REIMS.

Mettons à la tête de ce chapitre le nom de l'abbaye de Saint-Denis de Reims. Elle le devait à la pieuse hospitalité qu'y reçurent les moines de Saint-Denis en France fuyant devant les Normands. Ils y mirent en dépôt les reliques de leur patron, qu'ils remportèrent quand les jours du danger furent passés.

Cette église et ses dépendances étaient originairement le lieu de sépulture des chanoines de Reims. Elle devint une abbaye riche d'abord, mais qui, dans le XIe siècle, était tombée dans la misère la plus complète. En 1067, l'archevêque Gervais la répara et la remit dans une position florissante.

L'abbaye Saint-Denis de Reims conservait ses traditions hospitalières, et elle ouvrait ses portes à tous ceux qui voulaient y déposer des objets précieux et des sommes d'argent. Au moyen-âge, où la guerre inquiétait et ravageait sans cesse les campagnes, les églises et les monastères qui s'y trouvaient, on avait besoin d'un asile sûr,

qui fût à l'abri d'un coup de main. Notre abbaye l'offrait moyennant une légère redevance.

On plaçait les objets déposés dans un grand caveau situé dessous le chœur. L'abbé en avait la clef en sa garde, et plus d'une fois les bourgeois de Reims vinrent avec le clergé de campagne confier à sa vigilance leurs écus et leurs joyaux.

L'abbaye de saint Denis avait en outre son trésor particulier. On y conservait une parcelle de la vraie croix dans une croix de vermeil, un morceau de l'éponge qui fut présentée au Christ sur le Calvaire et un fragment du Saint-Sépulcre.

On y voyait aussi un bras de saint Leudemer (1), évêque de Châlons, renfermé dans un bras d'argent.

Un bras de saint Laurent (2), dans un autre bras d'argent porté par deux anges.

Une dent de saint Denis dans une image du saint portant sa tête.

Une châsse d'airain contenant des reliques diverses.

Au IXe siècle, le corps de saint Rigobert était déposé à Saint-Denis.

L'abbaye possédait jadis des ornements précieux que lui avait donnés, en 1319, Agidius ou Gilles, quinzième abbé, une bibliothèque curieuse, où se trouvaient les sermons manuscrits de Jean de Gannion de Moreuil, dix-septième abbé.

Enfin on remarquait à Saint-Denis un autel dit de la Transfiguration, élevé aux frais de Pierre Petitbled, vingt-neuvième abbé, mort en 1522, et la pierre tumulaire d'Adam de la Neuville, seizième abbé, sur laquelle on lisait cette brève et éloquente épigraphe :

Qualis es, ipse fui.

L'église du monastère fut démolie en 1796. Les bâtiments ont été conservés. En 1822, on y a établi le grand séminaire.

La bibliothèque du couvent, qui se composait de 8,000 volumes, fut portée à l'hôtel-de-ville.

Les Minimes (3) vinrent à Reims vers 1570; mais leur église ne fut consacrée qu'en 1630, par Henri Clausse (4), évêque de Châlons.

(1) Une tradition, que les auteurs de la *Gaule chrétienne* repoussent, rapportait que lorsqu'on avait exhumé ses reliques, on avait trouvé son corps entièrement détruit par le temps, à l'exception d'un œil qui était parfaitement sain. Il mourut à la fin du VIIe siècle. Sa vie est d'ailleurs peu connue.

(2) Saint Laurent fut placé sur un gril posé sur des charbons ardents ; mais son corps ne fut pas brûlé. Les chrétiens l'enlevèrent furtivement la nuit et l'inhumèrent. Il mourut en 258.

(3) Les Minimes eurent pour fondateur saint François de Paule. Leur première maison en France date de la mort de Louis XI. Saint François obtint la permission de l'établir quand il vint exhorter au repentir ce roi qui avait si peu pardonné.

(4) Henri Clausse légua sa bibliothèque à l'archevêché de Châlons.

On y admirait des vitraux peints vers 1640, par Pierre Simon, Rémois; une croix et flambeaux au nombre de six, faits de cuivre ciselé et de cristal bleu. Le cristal forme le corps de ces ornements; les jointures, les bords, les extrémités sont de cuivre; des figurines assez gracieuses décorent le pied des flambeaux et celui de la croix.

Ces objets furent rapportés de Rome par le révérend père Devaux, né à Reims, général des Minimes de France. Ils furent épargnés en 1792, comme objets d'art, et donnés plus tard à l'église Saint-Remi, où ils sont encore. Nous en donnons le dessin.

L'abbaye de Sainte-Claire fut fondée en 1220, sur un terrain concédé par les moines de Saint-Denis. L'église fut d'abord placée sous l'invocation de saint Damien, puis sous celle de sainte Elisabeth de Hongrie vers 1240. Brûlée en 1400, elle fut reconstruite en 1404, et placée cette fois sous le patronage de sainte Marie et de sainte Claire : c'était une communauté de femmes, qu'on nomma jusqu'au xve siècle les Pauvres Sœurs de saint Damien. A cette époque, on les appela les Clarisses; elles avaient 5,000 livres de revenu en 1789.

En 1262, quatre religieuses partirent de cette maison et se rendirent dans les environs de Paris, où elles fondèrent la fameuse abbaye de Longchamps, qui fut renfermée plus tard dans le bois de Boulogne.

Cette communauté a été détruite en 1792. Son trésor renfermait :

Une parcelle de la vraie croix contenue dans une croix d'or et d'argent.

Deux saintes épines, provenant de la couronne du Christ, conservées à la Sainte-Chapelle de Paris.

Un morceau du linge qui essuya ses blessures.

Un fragment de la crèche où il fut placé en entrant dans ce monde.

Un fragment de la colonne où il fut attaché pour y être flagellé.

Un morceau du Saint-Sépulcre.

Des cheveux de la Vierge.

Une ceinture de diverses couleurs, lui ayant appartenu.

Tous ces objets étaient contenus dans trois petits coffres d'ivoire sculpté, renfermés eux-mêmes dans une antique châsse.

Des cheveux, du voile, de la chemise, de la chaussure de la Vierge, donnés aux Clarisses par les religieuses de Soissons.

Un linge teint du sang de saint François (1).

(1) Saint François d'Assises, dont il s'agit ici, institua l'ordre des Frères-Mineurs, et mourut en 1226.

Un morceau des vêtements du père Séraphique (1).

Des reliques, de la ceinture et une partie du voile de sainte Elisabeth de Hongrie, première patrone du couvent (2).

Un voile blanc, donné par sainte Claire (3), deux reliquaires qu'elle envoya à Reims en 1220.

Un corporal fait de sa main.

Un fragment du cilice en crin dont elle était revêtue à sa dernière heure.

Une ceinture de fil qui avait été portée par elle. On l'exposait à la vénération des fidèles les jours de fête; elle était visitée par les femmes en couche, et ceux qui perdaient la vue.

Un os de la tête de sainte Claire, donné en 1624 par le cardinal Guillaume Gifford, archevêque de Reims.

Un os de sainte Concorde, donné par les Frères-Prêcheurs, qui tenaient cette relique de Marguerite, comtesse de Flandres (4); ils l'avaient reçue en 1272.

Des reliques de saint Antoine de Padoue (5) et quelques morceaux de ses vêtements.

Les pointes des flèches qui tuèrent saint Sébastien.

Enfin, des reliques de saint Maur, de saint Timothée, des onze mille vierges, de saint Gérard (6), de saint Sébastien, de saint Fiacre, de saint Laurent, de sainte Ursule, de saint Maurice, de sainte Christine (7). Nous n'avons pas de détails sur les reliquaires qui les renfermaient.

L'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames était une des plus riches de France; aussi la suite de ses abbesses rappelle-t-elle les noms de la haute noblesse. Elle fut fondée en l'honneur de sainte Marie et de saint Pierre

(1) Le père Séraphique : c'est le surnom de saint François d'Assises. On le lui donna parce qu'il eut une vision dans laquelle il lui apparut un séraphin de feu crucifié.

(2) Sainte Elisabeth de Hongrie mourut en 1235. On lui attribue de nombreux miracles. Sa vie et sa légende ont inspiré plus d'un auteur, et dernièrement encore M. le comte de Montalembert.

(3) Sainte Claire, née à Assises, fonda en 1212, sous les auspices de saint François, son compatriote, l'ordre qui porta son nom. Elle mourut en 1255.

(4) Marguerite II, comtesse de Flandres, fille de l'empereur Baudouin, morte en 1275, épousa successivement Bouchard d'Avesne et Guy de Dampierre, et eut la douleur de voir ses fils se disputer sa succession de son vivant.

(5) Saint Antoine de Padoue, né en 1195, mort en 1231, professa à Montpellier, et a laissé des ouvrages réimprimés à plusieurs reprises.

(6) Il y eut quatre saints du nom de Gérard.

(7) Sainte Christine était fille d'Urbain, gouverneur de Toscane. Elle brisa les idoles de son père. Un ange la protégea contre la colère de celui-ci. Urbain fut remplacé, et son successeur fit tuer sainte Christine à coups de flèches.

par Baudry, abbé de Montfaucon, et sainte Bove, sa sœur, tous deux enfants du roi Sigebert, si l'on en croit la tradition; d'abord située hors la ville, elle finit par y être enfermée.

Renée de Lorraine (1), dont nous avons déjà parlé, avait fait reconstruire les bâtiments d'habitation à grands frais. L'église était un des beaux monuments de la Champagne; sa façade était élégante; ses clochers ne manquaient pas de légèreté. Elle méritait d'être conservée; mais en 1792 et 1793 il fallait détruire, et l'antique édifice dut périr.

Sous ses voûtes reposaient Hildegonde, comtesse de Poitiers, et Marie de Lorraine (2), mère de Marie Stuart, la charmante reine de France, l'infortunée reine d'Ecosse. Là étaient aussi déposés les cœurs des cardinaux Charles et Louis de Lorraine; ils reposaient sous des colonnes de marbre; près d'eux était celui du cardinal de Guise. Ils sont maintenant à Saint-Remi.

Renée de Lorraine, si libérale envers Notre-Dame, n'avait pas moins fait pour son abbaye. Le trésor, le vestiaire, les autels étaient ornés de ses dons.

D'autres objets précieux étaient aussi conservés à Saint-Pierre-les-Dames.

En 1436, les fidèles répandirent le bruit que la Sainte-Ampoule s'y trouvait déposée depuis le voyage qu'elle avait fait au lit de mort de Louis XI. Il n'en était rien. Les gens de Saint-Remi réclamèrent, et il fut défendu à Mesdames de Saint-Pierre de répandre de tels bruits.

Quoi qu'il en soit, on montrait dans le trésor de l'église :

Un morceau de la vraie croix.

Un anneau de la chaîne de saint Pierre.

Une dent de saint Paul.

Le corps de sainte Bove (3), qui passait pour être la fondatrice de la maison de Sainte-Dode (4).

(1) Renée de Lorraine. Il y eut deux abbesses de ce nom. La bienfaitrice de nos églises était, comme nous l'avons dit, sœur de Charles, cardinal de Lorraine; elle mourut en 1602. L'autre était sa nièce, fille de Henri de Lorraine, duc de Guise, et de Catherine de Clèves. Elle succéda à sa tante et mourut en 1626.

(2) Marie de Lorraine, née en 1515, morte à Edimbourg en 1560, femme de Jacques V, roi d'Ecosse, fut régente du royaume après la mort de son mari. Cette princesse avait de grandes qualités, mais elle ne sut pas maîtriser l'intolérance du cardinal de Pellevé, son ministre, qui, après avoir soulevé l'Ecosse, vint troubler la France.

(3) Sainte Bove fut la première abbesse de la maison qu'elle avait fondée. Elle mourut vers 590. Sa vie est peu connue.

(4) Sainte Dode, nièce de sainte Bove, deuxième abbesse, mourut en 630.

Ces reliques étaient conservées dans des reliquaires en filigrane d'argent.

Un autre reliquaire renfermait le corps de sainte Pétronille (1).

Les chefs de ces trois saints étaient placés dans d'autres reliquaires.

La tête de saint Guillaume (2), duc d'Aquitaine, était conservée dans un chef d'argent ceint d'une couronne ducale.

Un de ses bras et une partie du corps de saint Zénon (3), rapportés en France par le cardinal de Lorraine en 1572, faisaient aussi partie de ce trésor.

On y voyait aussi d'autres reliquaires; l'un d'eux était surmonté d'un globe.

Le seul dont nous puissions parler avec précision, c'est celui de la Sainte-Épine.

Ce charmant reliquaire est haut de trente centimètres environ; il a la forme d'un vase, et peut avoir vingt centimètres de circonférence.

La partie qui renferme la relique est en cristal taillé, peut-être coulé, et a la forme d'une urne.

Le dessus, ou plutôt la portion qui forme le couvercle, est en or ou en vermeil ; dessus et debout est une figure d'ange aux cheveux d'or, ses ailes sont bleu d'azur, sa robe blanche et brodée d'or au bas, aux genoux, à la poitrine et sur les épaules ; il tient une couronne d'épines d'or, et marche sur un gazon verdoyant semé de fleurettes blanches. Le tout est en émail.

Le long du vase descendent six baguettes d'or qui le divisent en six parties ; elles se dirigent vers le pied; là elles se réunissent; chacune d'elles est ornée de trois rubis et de trois perles ; à la partie supérieure, au-dessous du gazon qui porte l'ange, est un cercle d'or qui sert de point de départ aux baguettes. On y compte six perles et six rubis (4).

Le pied du vase est en émail; il se divise en huit parties qui se rétrécissent en montant vers le bas du vase de cristal, et qui s'élargissent en descendant vers le bas du reliquaire. Il y en a quatre bleues et

(1) Sainte Pétronille, si on en croit sa légende, était fille de saint Pierre. Sa mort a inspiré au Guerchin un beau tableau que l'on voit au Louvre.

(2) Saint Guillaume fut un des preux de Charlemagne ; il contribua par sa valeur à chasser les Sarrazins du Languedoc. L'empereur lui donna le duché d'Aquitaine. Il y renonça en 808, et fonda près de Lodève le monastère de Saint-Guilhem-du-Désert, où il mourut en 812.

(3) Saint Zénon, évêque de Vérone en 322, fut un prélat ferme et instruit. Ses œuvres furent imprimées plusieurs fois.

(4) Tous ces rubis sont cabochons, c'est-à-dire polis, mais non taillés.

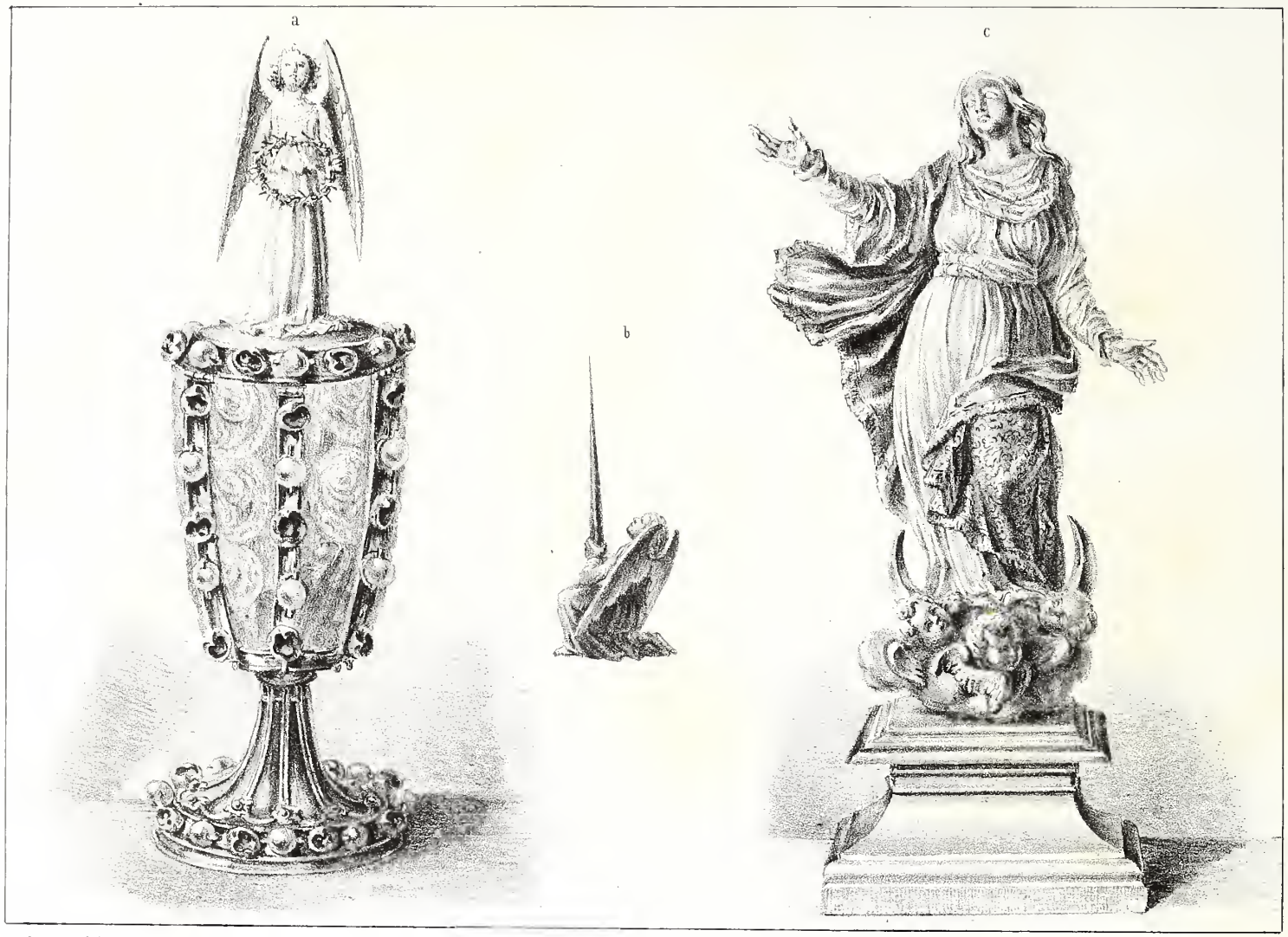

Dessiné et lith par J.J. Macquart, Reims

Imp. Lemercier, à Paris.

a. *Reliquaire de la Ste. Épine.* b. *Ange, portant la Ste. Épine.* c. *Assomption.*

(Église Cathédrale)

quatre vertes; sur les émaux verts on distingue des fleurs, des arbres, des animaux dessinés en or. Les émaux bleus sont aussi ornés de figures dorées, mais ils sont moins bien conservés.

Les côtés sont séparés par des lignes d'or.

Dessous le pied est une plaque d'or ou de vermeil sur laquelle on lit ces mots :

Hanc sequimur summis hæc præmia digna triumphis.

Dedans le reliquaire est la Sainte-Épine (1) ; elle est maintenue droite par une petite figure d'or qui la tient; c'est celle d'un ange à genoux.

Ce précieux objet d'art fut heureusement soustrait au vandalisme de 1793. Plus tard il fut offert à la cathédrale, dans le trésor de laquelle il existe aujourd'hui. Nous en donnons le dessin.

Les Dominicains s'établirent à Reims en 1223. Leur église renfermait les tombeaux de l'illustre maison de Châtillon. C'était aussi sous ses dalles que reposaient le comte de Saint-Paul, le maréchal de la Ligue.

Les Cordeliers vinrent à Reims dans la première partie du XIIIe siècle; ils avaient réuni une bibliothèque fort riche en manuscrits qui fut brûlée en 1450. Ainsi périt parfois en un jour ce qui a coûté des siècles de travaux et de recherches.

En présence de tels malheurs, ne faut-il pas déplorer l'aveuglement de l'espèce humaine qui ne sait pas attendre la chute inévitable de tout ce qu'elle élève, et s'empresse d'amonceler ruines sur ruines, comme si la fragilité des choses de ce monde n'était pas une des lois de notre existence!

Il y avait à Reims des Augustins et des Carmes. Les bâtiments des premiers sont occupés aujourd'hui par le petit séminaire ; la maison des autres appartient à la ville et attend une destination.

Nous ne nommerons pas ici toutes les autres communautés de Reims. Les recherches que nous avons faites jusqu'à ce jour ne nous ont indiqué aucun des objets mobiliers qui s'y trouvaient.

Nous finirons par dire un mot de la Chartreuse du Mont-Dieu. La maison des Chartreux à Reims leur servait d'hospice en 1792, quand elle fut supprimée.

(1) Elle venait, comme les épines dont nous avons parlé, de la sainte couronne d'épines, conservée dans la Sainte-Chapelle du palais à Paris. Il paraît que Saint-Pierre-les-Dames avait reçu un fragment de toutes les reliques conservées dans ce vénérable oratoire de nos rois. Notre reliquaire est probablement du XVIe siècle. Peut-être est-il un don de Renée de Lorraine.

Ils possédaient dans leur trésor des ornements d'autel de la plus grande beauté.

Une parcelle de la vraie croix.

Un morceau du suaire de Jésus-Christ.

Une sainte épine.

Un fragment du linge dont le Christ se ceignit quand il lava les pieds des apôtres.

Une petite portion de ses vêtements.

Des parcelles de la lance qui lui perça le côté sur le Calvaire, et de l'éponge qu'on lui présenta.

Un morceau de la table autour de laquelle eut lieu la Cène.

Un fragment de la colonne à laquelle le Christ fut attaché pour être flagellé.

Des débris des vêtements, de la chemise et quelques cheveux de la Vierge.

Une foule d'autres reliques renfermées dans des châsses couvertes de soie ou de lames d'argent enrichies de pierreries et de cristaux de diverses couleurs.

Les Chartreux du Mont-Dieu montraient aussi la chasuble, l'aube, la ceinture que portait saint Bernard quand il disait la messe dans leur église.

La ceinture qui liait sa tunique, qu'ils faisaient aussi voir, était un don que le grand saint avait fait à la communauté pour la remercier de l'hospitalité qu'elle lui avait donnée.

La chapelle dans laquelle il disait la messe fut détruite lors des guerres de religion ; mais la cellule qu'il avait habitée fut jusqu'aux derniers jours de la maison l'objet de la vénération des Chartreux et des voyageurs qui la visitaient.

La maison du Mont-Dieu à Reims est aujourd'hui une fabrique.

CHAPITRE XXXIII.

TRÉSOR DE SAINT-NICAISE.

Terminissons par parler du trésor de l'abbaye de Saint-Nicaise, et nous aurons terminé ce que nous avions à dire sur les objets précieux que renfermaient les églises et les monastères de Reims.

L'église Saint-Nicaise, fondée vers 340, dit-on, par Jovin, préfet des Gaules, était jadis dédiée à saint Agricole. Elle changea de nom au vi^e siècle, sans doute parce qu'on y avait déposé le corps de saint Nicaise et celui de sainte Eutrope, sa sœur. On inhuma successivement, sous les dalles de l'église, Maternien, Donatien, Vivent, Sévère, archevêques de Reims.

Il paraît que notre église fut dépouillée du temps de Charles-Martel. Son trésor fut enlevé; les reliques qu'elle renfermait furent emportées dans d'autres lieux. L'abbaye fut ruinée et réduite à la misère. L'archevêque Gervais vint à son secours et la fit rebâtir en 1066.

Elle fut reconstruite de nouveau en 1256 par les soins de l'illustre Hugues Libergier, et achevée par Robert de Coucy. Aussi tous deux y reçurent-ils leur sépulture.

Les Bénédictins de Saint-Remi avaient été appelés à Saint-Nicaise, et les liens d'une étroite et constante fraternité unissaient les deux maisons.

L'antique église Saint-Nicaise était un chef-d'œuvre d'architecture gothique. Riche de sculpture, longue de trois cents pieds, large de cent cinquante, ornée de deux tours élégantes et légères, elle fut condamnée à disparaître en 1792. Sa chute n'a pas suivi immédiatement l'arrêt qui la condamnait. On pouvait la sauver, quand Santerre, le général brasseur, entreprit sa démolition. L'histoire et les arts ont le droit de demander, à ceux qui pouvaient empêcher cette destruction déplorable, compte de leur indifférence et de leur inaction.

Le trésor de cette église était dans l'origine placé dans le chœur près du jubé et du pupitre. Il était défendu par une grille de fer.

En 1760, le jubé fut démoli et le chœur entièrement refait. A cette époque, le trésor fut déplacé. Il fut mis sous l'orgue. Une vaste armoire ouvrant à deux battants, en bois sculpté, reçut tous les joyaux de la vieille abbaye. On y conservait :

Un os du bras de saint Sinice (1), renfermé dans un bras d'argent.

Un os du bras de saint Léonard contenu dans un reliquaire de même métal ayant la même forme. Ce reliquaire datait de 1359 et avait été fait par les ordres de Jean de Craon (2).

Des fioles renfermant de l'huile sortie du corps de saint Nicolas et de sainte Catherine d'Alexandrie.

Un antique reliquaire que l'on promenait aux processions des Rogations; il contenait une dent de saint Nicaise; elle était portée par une figure du saint. A droite et à gauche étaient deux figurines de vierges à genoux. Quand le conseil de fabrique manquait d'argent, ce groupe était placé sur une voiture et traîné dans toute l'étendue du diocèse, et à l'aide de sa présence, on faisait un appel à la charité des fidèles (3).

Un œuf d'autruche entouré de bandes de cuivre renfermait des reliques

(1) Saint Sinice, deuxième archevêque de Reims, prêcha le christianisme avec saint Sixte, son prédécesseur. Il mourut et fut inhumé près de saint Timothée dans une petite chapelle. Ses restes furent partagés au xe siècle entre la cathédrale et les églises Saint-Remi et Saint-Nicaise. Quelques-unes de ces reliques furent portées à Hambourg et à Fulde.

(2) Jean de Craon, 63e archevêque de Reims, mort en 1373. C'est lui qui défendit la ville contre les Anglais en 1360, et les empêcha de la prendre.

(3) On eut recours à ce moyen afin d'obtenir les fonds nécessaires pour achever l'église.

de saint Thierry, de saint Crépin, de saint Crépinien (1) et de saint Benoit d'Aniane (2).

Une pantoufle qu'on disait avoir appartenu à la Vierge.

Un morceau de sa chemise.

Un fragment de sa ceinture.

Des cheveux de saint Jean-Baptiste.

Un morceau de la tunique de Jésus-Christ.

Des ossements de saint Pierre, de saint André, de saint Laurent, de sainte Marguerite (3), de sainte Agathe, de saint Vincent, de sainte Elisabeth, de sainte Agnès, de saint Barthélemy, renfermés dans divers reliquaires.

Un ange d'argent doré portait et présentait aux fidèles une croix d'or ornée de pierreries et de perles renfermant une petite croix faite du bois de la vraie croix. Les ailes de l'ange étaient en filigrane d'argent. Il était placé sur un piédestal enrichi d'ornements, d'or et de pierreries.

On conservait encore l'étole que portait saint Nicaise quand il fut massacré par les Vandales. Elle était faite d'étoffe fabriquée en Orient et passait pour avoir la puissance d'alléger les douleurs des femmes enceintes. Elle était renfermée dans un coffre sur lequel étaient représentés quelques rois de France et quelques archevêques. Ces portraits étaient peints sur un champ d'azur semé de fleurs-de-lys. Suivant d'autres auteurs, cet écrin aurait porté seulement les armes de France et celles des archevêques de Reims; l'écu de France était semé de fleurs-de-lys sans nombre. Ce qui ferait remonter l'existence de ce reliquaire au moins aux premières années du XIVe siècle.

Un coffre d'argent renfermant la tête de saint Sixte (4).

Un autre reliquaire renfermant un bras d'un des petits innocents massacrés par ordre d'Hérode.

Des ossements de saint Agricole (5) et de saint Vital (6), premiers patrons

(1) Saint Crépin et saint Crépinien vinrent en France dans le troisième siècle prêcher le christianisme avec Saint-Quentin; ils se fixèrent à Soissons, où ils exerçaient pour vivre la profession de cordonniers. Ils furent décapités en 287.

(2) Saint Benoît d'Aniane réforma la discipline monastique en France. Il mourut en 821. Le surnom d'Aniane lui vint de ce qu'il fonda une abbaye ainsi appelée.

(3) Il y eut plusieurs saintes du nom de Marguerite.

(4) Saint Sixte, premier évêque de Reims, premier apôtre de notre province. Il mourut en 1287. Ses reliques eurent la même destinée que celle de saint Sinice, son successeur. (Voir plus haut.)

(5) Saint Agricole, si on en croit les légendes, était parent de Jovin, qui mit l'église sous son nom.

(6) Saint Vital était esclave. Ils furent tous deux martyrs sous le règne de Julien-l'Apostat.

de l'église, donnés par les chanoines de Clermont en Auvergne, occupaient le centre d'un autre reliquaire.

Un coffret renfermait le haut du crâne de saint Aigulf.

Nous avons parlé, en traitant du trésor de Saint-Remi, du reliquaire du Saint-Sang. Les Bénédictins de ce monastère voulurent donner à ceux de Saint-Nicaise une marque non équivoque de leur confraternité : ils se décidèrent, suivant les uns, à leur donner cette précieuse relique ; suivant les autres, à la partager avec eux. Ce qu'il y a de certain, c'est que Dom Marlot, prieur de Saint-Nicaise, décrit ce reliquaire en parlant du trésor de son abbaye. Le Christ était assis sur son trône et montrait du doigt son côté blessé. C'était là que l'art plaça la relique. Peut-être chacun des deux couvents avait-il un reliquaire pareil. On aurait dans ce cas fait faire l'un dessus l'autre. Au surplus, je ne sais à quelle époque il aurait disparu (1).

Nous terminerons ce chapitre en parlant du tombeau de saint Nicaise et des châsses qui renfermaient ses reliques et celles de sa sœur.

On avait élevé à saint Nicaise un cénotaphe portant cette inscription :

An sub hunnis, Attila rege
Vel sub Vandalis, urbi Remorum obsessa,
Præsul que Nicasius interfectus (2).

Il était placé sur une tombe de forme antique, et portant aussi une inscription ainsi conçue :

« Cy est le lieu et la place où Monsieur saint Nicaise, jadis archevêque de Reims, et Madame sainte Eutrope, sa sœur, furent inhumés, après que furent martyrs pour la foi chrétienne. »

Ce monument reposait sur quatre colonnes de marbre ; il avait quatre côtés qui avaient été faits à des époques bien distinctes.

Les deux faces du tombeau étaient ornées de bas-reliefs représentant le Bon-Pasteur accompagné de deux apôtres, David et Goliath, Job sur son fumier, et le prophète Ezéchiel. Ces sculptures étaient fort antiques.

(1) Parmi les bienfaiteurs de l'église, nous citerons le bâtard de Claude de Lorraine duc de Guise, Claude de Guise, quarante-quatrième abbé, qui donna des vêtements ; Jean Willemet, quarante-unième abbé, à qui on dut des meubles précieux, des ornements pour les châsses des saints, des croix, des livres à reliures d'argent, des pupitres ciselés avec soin et d'autres objets ; et encore Jacques Joffrin, son successeur, qui couvrit de lames d'argent les châsses, et enrichit la sacristie de vêtements précieux.

(2) On sait que saint Nicaise refusa d'abandonner Reims quand les Vandales vinrent l'assiéger. Il resta à son poste et prit le commandement de la ville, qu'il ne put sauver. Il fut massacré par les vainqueurs. Cette mort glorieuse explique la vénération qu'obtint sa mémoire. Les hommes qui savent mourir pour la liberté de conscience et l'indépendance nationale méritent bien un tombeau.

A un des bouts du monument était représenté le martyre de saint Nicaise et de sainte Eutrope ; de l'autre bout était figuré le tombeau qui avait reçu les restes des compagnons de saint Nicaise.

Le bas-relief qui représentait le martyre, une urne qui couronnait le monument, et quatre figures d'anges assises à ses quatre coins, avaient été faits dans le siècle dernier.

Ce cénotaphe a été détruit lorsque l'église fut démolie. Les débris en ont été dispersés, comme si on eût craint de transmettre à la postérité les monuments de l'histoire de nos devanciers.

La place où saint Nicaise fut immolé, celle où il fut inhumé, la possession de ses reliques, furent de tout temps matières à discussion.

Il paraît que ces reliques furent emportées de Reims, peut-être pour les soustraire aux profanations de la guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que celles qu'on révérait à Reims avaient d'abord été gardées à Tournay ; de là elles revinrent dans nos murs sous l'archevêque Gervais, vers 1060.

Tout ce que l'on avait des ossements de saint Nicaise venait-il de Tournay, ou bien en avait-on conservé une partie ? C'est ce qui donna lieu aux plus vives contestations.

Les moines de Saint-Nicaise se prétendaient les seuls dépositaires du corps du saint, et faisaient entendre que les reliques que l'on voyait à Notre-Dame étaient supposées. Deux d'entre eux, qui avaient eu l'imprudence de répandre leurs doutes à cet égard, furent contraints de faire amende honorable au jubé et de rétracter ce qu'ils avaient dit [1341].

On ne s'en tint pas là : de propos en propos, on en vint à un procès en règle, qui occupa trop long-temps l'attention publique (1).

Il y avait à Notre-Dame un antique tableau, représentant le martyre de saint Nicaise. Au dessous était cette inscription :

« Icy repose le corps de saint Nicaise et le chef d'iceluy. »

Les religieux de Saint-Nicaise firent furtivement enlever ce tableau en 1419. Ils furent contraints de le rapporter, et ce tableau fut remis à sa place. La cathédrale gagna son procès, et ses adversaires durent se résigner à voir à Notre-Dame la châsse de leur patron (2).

(1) On alla plus loin, et les moines de Saint-Nicaise se permirent des voies de fait graves. Deux moines robustes enlevèrent la châsse un jour de procession et la déposèsent dans leur couvent. Ce fut un grand scandale. Des arbitres furent chargés de juger la difficulté. Ils ordonnèrent que la châsse serait restituée à Notre-Dame et que les coupables demanderaient excuse : ce qui fut fait.

(2) On vit long-temps à Notre-Dame, dans le centre de la nef, une pierre ronde entourée d'une

Ses reliques étaient quelque peu dispersées ; il y en avait à Noyon, à Fulde, à la Sainte-Chapelle de Paris, où on en porta en 1257. En 1378, quand l'empereur Charles IV vint à Reims, on lui en donna ; nous avons vu que Notre-Dame en avait dans différents reliquaires.

A Saint-Nicaise, outre la dent et son reliquaire, dont nous avons parlé, on montrait :

Une châsse d'argent, portée par des anges, qui renfermait les principaux ossements du saint. Ils étaient rougeâtres, attachés en paquet et entourés d'un suaire de soie. Ce reliquaire, qui renfermait aussi quelques os de saint Amand, confesseur, était placé sur une pyramide de bois, faisant partie du grand-autel de l'église.

Un autre châsse, longue de deux pieds, renfermait les petits ossements du saint ; elle était couverte de lames d'argent ciselées et gravées, représentant les miracles opérés par saint Nicaise. Cette châsse passait pour être celle qui avait été rapportée de Tournay sous l'archevêque Gervais (1).

La mâchoire inférieure de saint Nicaise était renfermée dans un chef d'argent doré. Sur la tête de ce buste était une mitre de même métal, enrichie de perles et de pierres précieuses ; l'occiput avait été donné en 1421 à l'église d'Arras, et on reconnaissait à Saint-Nicaise que le crâne était à Notre-Dame.

Un bras d'argent doré, orné de pierreries, porté primitivement par

grille de bois. Elle marquait la place où saint Nicaise avait fait élever le premier portail de la cathédrale, et en même temps celle où il eut la tête tranchée.

Cette pierre avait deux pieds deux pouces de circonférence. Elle était posée sur une autre pierre carrée. Cette pierre et le châssis qui l'enfermait pouvaient avoir quatre pieds carrés. C'est ce que le peuple appelait la cage de saint Nicaise. Cette pierre et son châssis étaient enfermés dans un monument de marbre ayant quatre portes de jaspe. Chaque porte était ornée du chiffre de saint Nicaise, en cuivre doré. Sur la pierre ronde on lisait cette inscription :

Forma fit exempli Nicasius hostia Christi,
A cuneo tristi mactatus ad ostia templi.
Factâ cæde gregis pastorem plebs pia, toto
Ad summi voto comitatur pascua regis.

Ce monument, fait en 1665, fut démoli en 1744. Il fut remplacé par une dalle de marbre noir placée devant la chaire à prêcher, sur laquelle on lit ces mots :

Hoc in loco, sanctus Nicasius Remensis archipræsul, truncato capite, martyr occubuit, anno Domini 406.

Nous empruntons ces détails à M. Povillon-Pierrard, qui les a consignés dans sa description de Notre-Dame de Reims.

(1) Gervais, quarante-troisième archevêque de Reims, rendit d'immenses services aux églises et aux abbayes du diocèse ; nous avons eu déjà et nous aurons encore occasion d'en parler. On lui reprocha cependant des abus de pouvoir et des actes de despotisme qui font tache dans sa vie.

deux anges, renfermait les os du bras du saint. Ce reliquaire avait été fait en 1315 aux frais du trésorier.

Les reliques de sainte Eutrope n'avaient pas eu les tristes honneurs d'un procès, et on montrait à Saint-Nicaise une châsse (1) qui les renfermait ; elle était recouverte de lames d'argent, sur lesquelles étaient gravés différents actes de la vie de sainte Eutrope.

Un chef d'argent renfermait une mâchoire de sainte Eutrope; une petite ouverture, fermée par un morceau de cristal, permettait de voir dans l'intérieur du reliquaire.

En 1792, toutes ces reliques furent inhumées dans les cimetières de Saint-Maurice et de Saint-Remi. Quelques ossements de saint Nicaise furent sauvés. Ils sont maintenant à Saint-Remi.

Philippe de Valois, étant malade et ne pouvant se guérir, eut recours à l'intercession de saint Nicaise. Il fit placer près de l'autel la statue de Jean, son fils, duc de Normandie, depuis roi de France, de sa femme et de ses enfants, en argent massif.

En 1356, les Bénédictins obtinrent la permission de les faire fondre et d'en employer la valeur aux travaux nécessaires à l'achèvement de l'église. Elles furent remplacées par des statues de bois peint.

Lorsqu'en 1791, on arrêta que Saint-Nicaise était un monument à supprimer, on transféra à Saint-Remi tous les objets que les spoliations antérieures avaient épargnés. On y transporta :

Le chef de saint Nicaise.

Celui de saint Agricole.

Quatre bras d'argent.

Deux textes d'épîtres et d'évangiles.

Une croix processionale.

Un reliquaire en forme de pyramide.

Deux crosses d'argent doré (2).

Ce dépôt n'était que provisoire, et le tout fut peu après envoyé à l'hôtel des monnaies.

Ainsi périt le trésor de l'église Saint-Nicaise (3). Aujourd'hui ce magnifique monument n'est plus même une ruine. Ses traces ont entièrement disparu. De misérables maisons ont pris sa place. Il ne reste plus de cette illustre abbaye que des livres et des manuscrits qui font partie de la bibliothèque municipale.

(1) Il fallait deux hommes pour la porter. On la promenait notamment aux processions des Rogations.

(2) Les abbés de Saint-Nicaise jouissaient des priviléges accordés aux abbés de Saint-Remi.

(3) La bibliothèque, qui se composait de 15,000 volumes, fut portée à l'hôtel-de-ville.

La ville ne peut s'en tenir à cette hospitalité, qui n'est pas tout-à-fait désintéressée ; elle se rappellera sans doute un jour que les services rendus, si reculée que soit l'époque à laquelle ils remontent, ont toujours droit à la reconnaissance des peuples ; un jour sans doute elle s'empressera de rendre à saint Nicaise, sinon son église, au moins son monument : qu'un marbre s'élève donc dans les murs de Reims et raconte à tous les vertus d'un homme qui fut le chef et le père de nos devanciers.

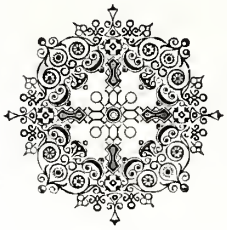

CHAPITRE XXXIV.

TRÉSOR DE CORBENY.

Qui parlerait de la maison religieuse de Corbeny, si elle n'était pas devenue célèbre par la possession de la châsse qui renfermait les reliques de saint Marcoul (1)?

Elles étaient originairement conservées dans l'église de Bayeux. Pour les soustraire à la rapacité des Normands, le clergé de Neustrie les apporta dans nos contrées [905].

Le roi Charles-le-Simple les reçut avec vénération et leur donna place dans son trésor. Il finit par fonder une église dans son domaine de Corbeny, qu'il mit sous l'invocation de saint Pierre. Il la dota et y plaça des clercs à la charge de veiller sur les reliques de saint Marcoul, qu'il leur confia. Cet établissement relevait de Saint-Remi.

(1) Saint Marcoul, né dans le diocèse de Bayonne, à la fin du ve siècle, mourut vers 558, dans le monastère de Nanteuil, près de Coutances, qu'il avait fondé. On lui attribuait de nombreux miracles, et notamment la guérison de gens atteints des écrouelles.

L'église fut pillée en 905 et en 1101. On promena la châsse dans le diocèse, dans les villes voisines, pour obtenir les secours nécessaires à sa reconstruction : les aumônes ne manquaient pas à l'appel.

Elle passait pour guérir les écrouelles, et comme le roi Charles-le-Simple lui avait donné l'hospitalité, ses successeurs eurent la prétention de participer, au jour de leur sacre, de la toute-puissance du saint. Leur pouvoir en ce grand jour ne se bornait pas à guérir les Français. Les chrétiens de toutes les nations pouvaient se présenter à l'attouchement royal et espérer remède à leurs maux. — Les rois d'Angleterre, comme prétendus héritiers de la couronne de France, faisaient mine aussi de toucher les écrouelles; mais, si nous en croyons nos chroniques nationales, ils touchaient et ne guérissaient pas.

Au moyen-âge, on appelait *morbum regium* les maladies qui ressemblaient à cette triste infirmité.

Depuis saint Louis, tous nos rois touchèrent successivement, le lendemain de leur sacre, les individus qui avaient obtenu la faveur de leur être présentés. Nous empruntons au récit du sacre de Louis XVI les détails de cette cérémonie :

« Après avoir entendu une messe basse à Saint-Remi, le roi alla faire une prière devant la châsse de saint Marcoul, et entra ensuite dans le parc de l'abbaye pour y toucher les malades qui se trouvaient rangés dans les allées du parc; il y en avait plus de 2,000.

» Le premier médecin du roi appuyait sa main sur la tête de chaque malade, dont un capitaine des gardes tenait les mains jointes.

» Le roi, la tête nue, les toucha les uns après les autres, en étendant la main droite du front au menton et d'une joue à l'autre, et formait ainsi sur leur visage le signe de la croix (1); il accompagnait ce geste de la formule : « Dieu te guérisse, le roi te touche. » Chaque malade, après avoir été touché, recevait un secours d'argent des mains du grand-aumônier qui marchait derrière le roi.

» Trois chefs du gobelet se présentèrent quand tous les malades eurent été vus par le monarque. Ils portaient chacun, entre deux assiettes d'or, des serviettes mouillées l'une de vinaigre, l'autre d'eau fraîche, la troisième d'eau de fleurs d'oranger. Elles furent données au roi, la première par M. le comte de Provence, la deuxième par M. le comte d'Artois, la troisième par M. le duc d'Orléans.

» Le roi s'en lava les mains, puis retourna faire sa prière devant la châsse de saint Remi. »

(1) C'est ainsi que les choses se passaient déjà au sacre de Philippe Ier.

A d'autres sacres, le roi, après chaque attouchement, lavait ses mains dans de l'eau fraîche.

Après la cérémonie, les malades pendant neuf jours jeûnaient et buvaient pour tout remède de l'eau qui avait mouillé les mains du roi. Les choses se passaient encore ainsi au xve siècle.

Dans l'origine, le roi allait à Corbeny s'agenouiller devant la châsse de saint Marcoul, et il y faisait neuvaine avant de toucher les écrouelles. Le prieur de Saint-Remi et ses moines allaient au-devant de lui et lui remettaient entre les mains le reliquaire contenant le chef du saint. Le roi le recevait avec respect, le rapportait lui-même dans l'église et le déposait sur le grand-autel. Plus tard, il se dispensa du voyage : on apportait à Saint-Remi la châsse de saint Marcoul. Le roi ouvrait la neuvaine et ses aumôniers la continuaient pour lui.

Mais en renonçant au voyage, il n'en était pas moins obligé de faire un présent au monastère. Ce don était ordinairement un joyau qui ne lui coûtait rien. Saint Louis avait placé la corporation des merciers sous le patronage de saint Marcoul. Leur confrérie avait donné le titre de roi à leur chef; à chaque sacre le roi des merciers était tenu de remettre au grand-chambellan de France un bijou de prix. Celui-ci le donnait au monarque, qui l'offrait à saint Marcoul quand il allait faire sa neuvaine.

Quand le prieur de Corbeny portait à Saint-Remi le chef de Saint-Marcoul, on l'indemnisait pécuniairement de ce déplacement. Il avait droit à 43 sols parisis. Il les reçut notamment en 1496 et en 1531. Le reliquaire en question était appelé pour faire partie des grandes processions faites dans l'intérêt public, auxquelles figuraient toutes les châsses célèbres du pays.

Quand sa châsse venait à Saint-Remi, on lui donnait asile dans le trésor. Elle en sortait pour être exposée dans une des chapelles de l'église. Le sacre fini, elle était reportée à Corbeny. Il paraît qu'on ne se hâtait pas toujours de la ramener à Corbeny, et qu'elle faisait de longs séjours à Saint-Remi.

C'est là que Louis XIV la visita lors de son sacre. Elle s'y trouvait avant cette cérémonie. On l'y avait conduite à cause des guerres de Flandre.

Depuis, nos rois n'allèrent plus à Corbeny, et la châsse de Saint-Marcoul fit pour ainsi dire partie du trésor de Saint-Remi.

Cette châsse fut entièrement refaite à différentes reprises.

En 1229, elle était d'argent. La tête du saint était renfermée dans un vase de même métal.

Il paraît que dans l'origine le roi était de droit membre de la confrérie de saint Marcoul de Corbeny.

La châsse fut refaite en 1295.

En 1350, elle subit de nouvelles et importantes modifications.

En 1478, sous Louis XI, on fit une châsse nouvelle.

Au XVIe siècle, des voleurs enlevèrent le chef du saint et le reliquaire qui le renfermait. On retrouva la relique à Saint-Quentin. Elle fut enlevée de nouveau. Depuis, dit-on, elle fut conservée dans une église des environs de Saumur.

En 1790, la châsse de saint Marcoul était d'argent doré; elle fut détruite (1).

Du reste, l'inventaire qui fut fait à cette époque nous apprend que le mobilier de l'église était des plus modestes. On y trouva trois calices d'argent, un soleil et un ciboire de même métal, une paire de burettes, un encensoir, une croix processionale, le tout en argent. C'était tout ce qui restait du trésor de Corbeny.

(1) Nous avons vu qu'à cette époque elle se trouvait à Saint-Remi.

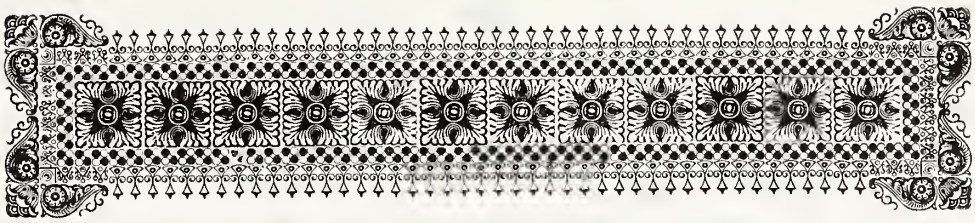

CHAPITRE XXXV.

TRÉSORS DES ÉGLISES ET ABBAYES SITUÉES DANS LE DIOCÈSE.

Amis et patients lecteurs, j'aurais voulu pouvoir vous raconter tout ce qu'il y avait d'intéressant dans les maisons religieuses du diocèse de Reims. J'ai dû reculer devant l'immensité d'une pareille tâche, surtout devant les difficultés de tout genre qu'elle me présentait.

La vieille Champagne était couverte de chapelles isolées, de prieurés, de monastères; chaque commune avait son église, chaque château son oratoire, chaque autel ses ornements et ses reliques, chaque sacristie ses costumes, ses tentures, ses vases sacrés. Sans doute celui qui eût pu voir tous ces objets avant 1792 se serait bien gardé de les décrire tous; mais il est certain qu'il devait y avoir parmi eux de vénérables antiquités à dépeindre et à reproduire.

Aujourd'hui que le trésor public et les amateurs d'archéologie ont dépouillé les vieilles églises de nos campagnes, il faut renoncer à recueillir

des renseignements complets et précis sur un passé dont presque personne n'a gardé le souvenir.

Je me bornerai donc à parler des trésors de quelques-unes de nos anciennes églises ou abbayes.

Et d'abord, parlons de deux églises où étaient deux châsses fameuses. A Fismes, on conservait le corps de sainte Macre (1), martyre, massacrée par les Barbares au confluent de la Vesle et du Noron. Elles étaient renfermées dans une châsse d'argent fort antique.

A Orbais, on montrait les reliques de saint Réol (2), archevêque de Reims. La tête était placée dans un coffret d'argent. Le surplus du corps reposait dans une châsse placée au haut de l'autel. Ces reliques furent vérifiées en 1180. Il est possible que les reliquaires qui les renfermaient aient été faits à cette époque.

A Senue, on conservait la châsse de saint Oricle (3). Elle figurait à Reims à la procession de la Pentecôte.

L'abbaye de Saint-Pierre d'Avenay, fondée vers 660 par sainte Berthe, appartenait à l'ordre de Saint-Benoît.

Sainte Berthe avait épousé saint Gumbert, qui fut massacré par les Barbares du côté de la Frize. Elle revint en France et institua la communauté dont nous parlons; elle fut égorgée par ses beaux-fils; bientôt elle apparut à sa nièce Monna et lui intima l'ordre de faire rechercher et apporter à Avenay les restes de son mari : elle fut obéie.

« Cent ans après, dit la légende, lorsque les restes furent visités, un sang frais et vermeil coulait encore de ses blessures. »

Notre couvent eut, entre autres abbesses illustres, Berthe, fille de l'empereur Lothaire, et la reine Teutberge, son épouse.

Dans le trésor on conservait des reliques de saint Eusèbe, pape, mort en 310, et de sainte Justine, pour lesquelles Françoise de Beauvilliers, abbesse, morte en 1625, fit faire de magnifiques reliquaires.

Saint Gumbert et sainte Berthe avaient chacun une châsse d'argent.

D'autres reliquaires renfermaient des ossements de saint Trésain, de sainte Ursule et de ses compagnes.

Françoise de La Marck, fille de Robert, duc de Bouillon, répara le monastère détruit et ruiné, et lui donna des calices, des candélabres,

(1) Le martyre de sainte Macre eut lieu vers 287.

(2) Saint Réol ou saint Rieul, vingt-sixième archevêque de Reims, mort vers 695, fut un des bienfaiteurs de la cathédrale; il fonda le couvent d'Orbais; il avait d'abord été inhumé à Saint-Remi, et son corps fut revêtu de suaires de soie et d'or. Un voile brodé recouvrait son cercueil.

(3) Saint Oricle fut massacré avec ses sœurs sainte Nicolle et sainte Basilique.

des châsses et un ostensoir du plus grand prix. Elle mourut en 1608.

C'était à Reims qu'on avait porté les reliques conservées à Avenay, pendant que les guerres de religion dévastaient la Champagne.

En 1793, l'abbaye fut de nouveau détruite, et sa bibliothèque, aujourd'hui dispersée, enrichit les cités voisines et les cabinets des collecteurs du temps.

A Donchery, on conservait d'abord dans une châsse couverte de lames d'argent, le corps de saint Onésime, évêque de Soissons; on la plaçait sur le grand-autel.

On remarquait aussi dans le trésor de cette église un bras d'argent renfermant une partie de la main de saint Médard.

Un autre bras d'argent renfermait un os du bras de saint Gildard (1).

Un reliquaire d'argent, monté sur un pied de cuivre, orné de cristaux et de pierres précieuses, contenant une partie de la tête de saint Sébastien.

Une image de bois de ce saint gardait dans son sein un de ses os.

Un petit tonneau d'argent, posé sur un support de cuivre, contenait de cette huile coulée du corps de saint Nicolas et de sainte Catherine dont nous avons déjà parlé.

Dans un tableau de bois sculpté et doré étaient des reliques des compagnes de sainte Ursule, de sainte Marguerite, de sainte Gertrude (2) et de saint Nicaise.

Une image de bois renfermait des reliques de saint Simon (3), de saint Aurélien (4), de sainte Bove, de saint Ignace, du prophète Samuel (5), de saint Quentin (6), de saint Montan et des charbons sur lesquels fut brûlé saint Laurent.

Un coffret de bois sculpté contenait un morceau du Saint-Sépulcre, un fragment de la robe de la Vierge, de ses cheveux, de la terre du mont Calvaire et du Jardin des Oliviers, de la pierre sur laquelle tomba le sang du Christ.

Dans une petite châsse, on gardait un morceau du couvre-chef de saint Louis.

(1) Saint Gildard ou saint Gildas : il y eut deux saints de ce nom.

(2) Sainte Gertrude : il y eut trois saintes de ce nom.

(3) Saint Simon, apôtre : on ne connaît guère le lieu de sa mort.

(4) Saint Aurélien fut évêque d'Arles en 548 ; il était vicaire du Saint-Siége et fit admirer sa sagesse.

(5) Samuel mourut 1037 ans avant Jésus-Christ.

(6) Saint Quentin, martyr, vint en France prêcher le christianisme avec saint Crépin, dont nous avons parlé plus haut.

Un reliquaire de cuivre en forme de pyramide renfermait des os des Innocents, des reliques de saint Martin et de sainte Anne.

Une double croix contenait de l'aube et de la chasuble de saint Jean l'évangéliste, et de celles de saint Philippe.

On voyait encore à Donchery d'autres reliquaires, ornés de perles et de pierres précieuses, contenant des os de saint Fiacre, de sainte Cécile et d'autres saints.

CHAPITRE XXXVI.

TRÉSORS DE DIVERSES ABBAYES DU DIOCÈSE.

Sur les limites de notre diocèse, du côté de Verdun, avait été fondé le couvent de Montfaucon par le bienheureux Baudry, frère de sainte Bove, première abbesse de Saint-Pierre-les-Dames. Baudry mourut près de sa sœur. Mais les moines de Montfaucon finirent par enlever ses reliques et les apportèrent à Saint-Laurent : c'était le nom de leur église. La châsse du bienheureux Baudry fut conduite à Verdun lors de l'invasion des Normands. De là, on la ramena à Montfaucon, où elle fut placée dans l'église Saint-Germain, qui avait été élevée à côté de celle de Saint-Laurent. Au IXme siècle, l'abbaye de Montfaucon n'était plus qu'une chapelle desservie par des chanoines.

Les reliques de saint Vivent, neuvième archevêque de Reims, d'abord conservées à Saint-Agricole, depuis Saint-Nicaise, furent déposées plus tard à Braux. L'église de cette commune, située sur les bords de la Meuse, devint collégiale; on y mit des chanoines pour honorer le culte du saint dont on conservait les restes.

L'abbaye de Mouzon appartenait à l'ordre de Saint-Benoît. Les Bénédictins remplacèrent en 971 les chanoines qui jusqu'alors avaient desservi cette antique église, placée sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie. On y conservait la châsse de saint Arnoulf. Saint Arnoulf était un pélerin qui fut tué par des voleurs, on ne sait trop à quelle époque. Ces reliques, portées successivement à Gruières, dans le château des comtes de Vermandois sur la Meuse, et à Braux, finirent par être déposées à Mouzon vers 971.

En 1023, des voleurs enlevèrent une croix d'or (1) et une table d'autel en argent. Boson, deuxième abbé, fit faire une nouvelle croix avec l'or que lui donna l'empereur Henri II et celui qu'il tira d'un calice qu'avait offert Dode de Ritannie.

En 1025, Boson fit faire, avec les aumônes des fidèles, une châsse d'argent qui reçut les restes de saint Victor, qui fut, dit-on, martyrisé à Mouzon même. Jusqu'alors une simple châsse de bois les avait contenus.

En 1065, Bernier, cinquième abbé, fit renfermer dans une châsse d'argent les reliques de saint Arnoulf; elles n'avaient eu jusqu'à cette époque qu'une châsse de bois.

Gui, sixième abbé, fit mettre dans un reliquaire d'argent [1069-1083] un bras du même saint; on lisait sur une lame de métal les vers suivants :

Martyris Arnulfi radiat manus inclyta signo;
Hanc abbas Guido vestivit tegmine digno.

Les armes de Lambert d'Epargnemaille, trentième abbé, mort vers 1340, étaient ciselées sur un ciboire d'argent qui servait encore aux jours de grande fête en 1628.

Jean Oudin de Verpel, trente-neuvième abbé, mort en 1433, avait donné à l'abbaye un calice de vermeil, deux burettes d'argent et un bassin de même métal, sur lesquels étaient gravées ses armes. Ils figurent dans un inventaire fait en 1628.

En 1503, on décora de colonnes de bronze le grand-autel de l'église, et l'année suivante, l'abbé Daguerie obtint pour lui et ses successeurs la permission de porter mitre.

L'abbaye de Mouzon fut, comme toutes ses sœurs, maintes et maintes fois détruite et pillée.

L'abbaye d'Épernay avait d'abord appartenu à des moines, puis à des chanoines séculiers, puis enfin à des chanoines réguliers. On y

(1) Cette croix et d'autres en argent provenaient des dons d'une comtesse Adélaïde.

observait la règle de Citeaux. Nous n'avons pas de renseignements à donner sur le trésor de cette maison, ni sur celui du couvent de Landèves, situé près de Rethel, dont le premier abbé mourut en 1640.

Nous n'en dirons pas davantage de l'abbaye de Saint-Etienne, transférée de Soissons à Reims en 1617, ni du couvent de Saint-Paul qui la précéda.

L'abbaye d'Igny fut fondée en 1126, par Regnault Deprez, archevêque de Reims. C'était la quatrième fille de Citeaux. On y voyait les tombes de plusieurs abbés ses successeurs et de quelques personnes des familles de Châtillon et de Nanteuil.

La chapelle du collége reçut deux candélabres qui venaient de cette abbaye. Ils représentent des anges de bronze portant des tiges de lys.

Ce qu'on admirait dans ce couvent, c'était une riche et vaste bibliothèque. Il est inutile de dire qu'elle fut dispersée en 1793. Les bâtiments du couvent subsistent encore en partie et présentent un aspect assez imposant (1).

L'abbaye de Signy fut fondée vers 1135. Une légende prétend que saint Bernard promit au comte de Ribaumont, de Château-Porcien, et à quelques autres seigneurs, autant de place dans le Paradis qu'ils lui donneraient de terrain pour fonder un couvent. *Quod vix credibile est, à sanctissimo abbate, tàm inconsiderate dictum*, disent les auteurs de la *Gaule chrétienne*. Ce qu'il y a de certain, c'est que la donation eut lieu, et on appela douze moines d'Igny pour habiter le nouveau monastère.

On y conservait les reliques du bienheureux Wilhem ou Guillaume, quatorzième abbé de Saint-Thierry, qui, après avoir renoncé à son abbaye, vint mourir à Signy; celles de saint Arnoulf, huitième abbé de Saint-Nicaise, mort vers 1050; et celles de saint Gérard, abbé de Florennes (2), mort vers 1060.

Gérard avait abandonné son abbaye; les moines le rappelèrent; et comme il refusait de se rendre à son poste, il fut excommunié. Gérard se décida alors à quitter Signy pour retourner à Florennes. Le pape leva alors l'excommunication qui pesait sur lui et lui permit de revenir à la retraite qu'il s'était choisie. Il y fut inhumé, et des miracles nombreux eurent lieu sur sa tombe. La foule qui vint dès-lors la visiter était si grande, qu'elle troublait les prières et les études des moines de Signy.

Quum igitur, dit Marlot (tome 2, p. 876), *tumulus ejus à populo frequentari cœpisset, venerabilis abbas D. Bernardin* (3), *cum quibusdam fratribus*

(1) Cette abbaye était située près d'Arcy-le-Ponsard.

(2) Diocèse de Liége.

(3) Ce fut le premier abbé de Signy; il mourut en 1060.

ad eum accessit, et quasi cum vivo loqueretur, dicebat : « Quid est Pater! nos » de sanctitate vitæ et conversationis tuus minimè dubitamus. Quorsum iste mi- » racula! vis ne secularibus ad sepulchrum tuum venientibus quietem hujus » monasterii perturbari! in nomine Jesu Christi præcipimus tibi, quatenùs à » perpetratione miraculorum desistas; alioquin corpus tuum extra monasterium » sepeliemus. » Ab illâ autem die et deinceps miracula fieri cessaverunt ne patres liberiori secularium accessu amplius pertubarentur.

Quoi qu'il en soit, Pierre, treizième abbé, fit renfermer, vers 1220, dans une châsse les reliques de saint Guillaume, de saint Arnoulf et de saint Gérard.

La bibliothèque de Signy était importante. Nous publions le dessin de deux tablettes d'ivoire ayant servi à relier un volume qui en faisait partie. Elles sont du XIVe ou du XVe siècle et d'un fini admirable, et représentent la sainte famille, le Calvaire, la Présentation, et deux personnages couronnés assis et causant.

Nous ne savons ce que contenait le trésor de l'abbaye de Chéry (1) ou Cheery, fondée dans le XIIe siècle.

Celle d'Elant, fondée à peu près à la même époque, était la sépulture des comtes de Rethel. Roger, son premier abbé, mort vers 1160, fut béatifié.

Nous ne dirons rien de la maison de Val-Roi, fondée en 1148.

L'abbaye de Bonne-Fontaine, fondée en 1152, était célèbre par les reliques de saint Caprais (2), martyr, que l'on venait implorer en pélerinage de toutes les contrées voisines (3).

Les renseignements nous manquent sur le trésor de l'abbaye du Val-Dieu, fondée vers 1130, et sur celui du monastère de Sept-Fontaines, créé près de Charleville vers 1135.

Nous ne sommes pas plus heureux en ce qui touche l'abbaye de Belval (4), fondée en 1133.

A Chaumont, maison fondée à peu près à la même époque, on conservait les reliques de saint Berthaud et des meubles précieux, donnés par Gobert Coulin, vingt-cinquième et dernier abbé régulier, mort vers 1150.

En 1589, les huguenots pillèrent cette abbaye, renversèrent les autels,

(1) Elle était située à cinq lieues de Sainte-Menehould, et à six lieues de Verdun.

(2) Saint Caprais, né à Agen, eut la tête tranchée en 287, par ordre de Dacien, gouverneur de la Gaule tarragonaise.

(3) Les abbayes d'Igny, de Signy, de Cheery, d'Elant, de Val-Roi et Bonne-Fontaine étaient de l'ordre de Citeaux.

(4) Elle était située dans les forêts de l'Argonne.

enlevèrent les vases sacrés. Les débris du trésor furent emportés à Reims par l'abbé Claude Leroi.

En 1623, la communauté de Chaumont abandonna sa maison et en fonda une nouvelle près de Château-Porcien. Elle fuyait devant les vexations du seigneur d'Aubilly. A cette occasion, on écrivit sur la cheminée de la salle abbatiale les vers suivants :

« Jadis le saint père Berthaud
Chassait le diable d'ici haut (1);
Mais bien plus fort fut d'Aubilly,
Qui chassa saint Berthaud d'ici.
Il faut bien garder le retour
Que saint Berthaud ne vienne un jour
Chasser d'Aubilly à son tour. »

Nous ne dirons rien de la maison de Longvé, située près de Rethel et fondée vers 1150 (2).

(1) L'abbaye de Chaumont, comme son nom l'indique (*Calvus mons*), était située sur une montagne.

(2) Les abbayes de Sept-Fontaines, Val-Dieu, Belval, Chaumont et Longvé étaient de l'ordre de Prémontré.

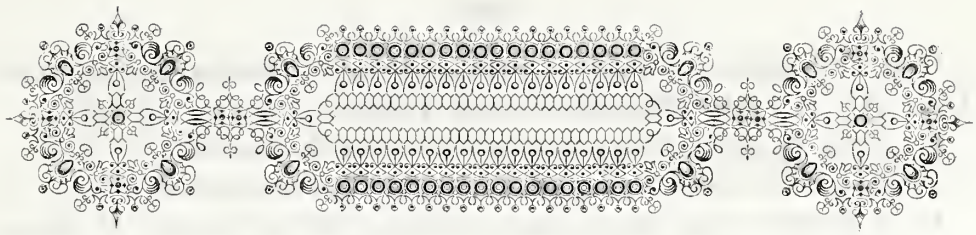

CHAPITRE XXXVII.

TRÉSORS DES COUVENTS DE SAINT-BASLE ET DE HAUTVILLERS.

Bénédictins nos chers maîtres, vous possédiez dès 453 ces deux célèbres monastères. Tous deux placés sur de riants côteaux, ils attestaient que leurs fondateurs avaient voulu adoucir les ennuis de la vie régulière par les charmes toujours nouveaux d'une belle perspective.

Saint Basle, bâti sur les hauteurs de Verzy, caché sous le frais feuillage des chênes séculaires, était le riant asile où les Bénédictins de Saint-Remi venaient chercher le repos et l'air pur qu'on trouvait sous le silencieux ombrage des forêts monastiques. Cette antique abbaye passe pour avoir été fondée par Suavegothe, deuxième femme de Thierry, premier roi d'Austrasie, et Leutchilde, leur fille.

Son trésor renfermait :

Dans une châsse de cuivre, la tête d'une des compagnes de sainte Ursule (1).

Dans un reliquaire en forme de pyramide, des cheveux de sainte Marie-Madeleine.

(1) Il est temps que nous parlions de sainte Ursule, dont le nom est revenu tant de fois dans tout ce qui précède. Cette illustre martyre passe pour être fille d'un roi breton. Elle fut massacrée près de

Dans deux autres reliquaires, deux ossements, l'un du bras de saint Léger (1), et l'autre de celui de saint Trésain.

Le bâton de saint Basle, couvert de lames de cuivre.

La crosse de l'abbé en argent et pesant douze marcs (2).

On y montrait aussi un reliquaire d'airain, fixé sur un pied de même métal; c'était une boîte plate, imitant grossièrement une rose. Chaque feuille était une petite boîte renfermant une relique. Au milieu était, ainsi que le disait une inscription qui s'y lisait, un peu du fil qui servait à la sainte Vierge.

Les reliques de saint Basle (3) étaient, comme on le pense, conservées dans le monastère qui portait son nom.

Au commencement du XVIIe siècle, elles étaient renfermées dans une antique châsse de bois. Un suaire de toile de lin enveloppait ses ossements.

En 1629, ils furent transférés dans une châsse d'argent qui se plaçait sur l'autel de l'église. Lors de cette translation, on substitua à la

Cologne, avec ses compagnes, à une époque fort peu précise, en 384 suivant les uns, en 453 suivant les autres. Quelques légendaires ont porté à 11,000 le nombre de ses compagnes; généralement il est admis que ce chiffre est erroné. Il paraît qu'une de ces vierges se nommait *Undecimilla;* son nom se trouve dans les légendaires; peut-être l'a-t-on pris pour un nombre. Suivant d'autres, les lettres XI. M. qui signifiaient *onze martyrs,* ont été traduits par les mots onze mille.

Quoi qu'il en soit, une des églises de Cologne sert pour ainsi dire de reliquaire aux restes des compagnes de sainte Ursule. Des cases vitrées, ayant environ 30 centimètres cubes, renferment chacune les reliques de l'une d'elles. Les murs de l'église sont couverts du haut en bas de ces cases. Dans une autre église de la même ville est ce qu'on appelle le charnier : c'est un tombeau long de deux mètres, haut d'un mètre, large d'autant; il renferme aussi un grand nombre des mêmes reliques.

On conçoit dès-lors que Cologne a pu fournir des reliques de sainte Ursule et de ses compagnes à toute l'Europe.

Le reliquaire donné par Henri III représente sainte Ursule la couronne sur la tête, descendant le Rhin et venant fonder un couvent près de Cologne; suivant la légende, c'est un ange qui les guide.

(1) Saint Léger est un des héros de notre histoire nationale. Ministre sous Clotaire III avec le fameux saint Eloi, il lutta avec énergie contre Ebroïn, qui le fit décapiter dans une forêt de l'Artois. Saint Léger laissa son nom au lieu où il périt; il était évêque d'Autun.

(2) C'est ainsi qu'elle était en 1479, époque à laquelle Brice Bobille, cinquante-quatrième abbé, la redemandait à Humbert, son compétiteur, qui l'avait emportée.

(3) Saint Basle mourut vers 620; il vécut en ermite après avoir consacré sa vie à la prière et à l'étude. Le monastère fut d'abord situé au bas de la montagne à Verzy. Plus tard cette première maison [825] disparut et fit place à l'abbaye qu'on vit au milieu du bois jusqu'en 1792. La règle de saint Benoît y fut adoptée vers la fin du VIe siècle. Le monastère, ruiné à plusieurs reprises sous Charles-le-Chauve et Charles-Martel, fut reconstruit sous l'archevêque Artalde [931-961] qui y appela les moines de Saint-Remi.

La maison fut encore pillée et détruite en partie par les troupes du duc de Lorraine, et rebâtie vers 1652.

En 1371, Gui, quarante-unième abbé, fut accusé devant l'archevêque d'avoir dissipé une partie du mobilier de l'église.

toile de lin un suaire de taffetas blanc; mais on remit dans la nouvelle châsse cinq suaires de soie qui se trouvaient dans l'ancienne.

Nous empruntons à Cocquault la description des reliquaires de 1629, et nous le copions textuellement :

« DESCRIPTION DE LA CHASSE EN LAQUELLE REPOSE LE CORPS DU GLORIEUX SAINT BASLE.

» Il me semble à propos de décrire en ce lieu comme la châsse en laquelle repose le corps vénérable du glorieux saint Basle se voit maintenant.

» Sa longueur est de six pieds de roy, et sa largeur d'un pied et demi. Elle est en forme de chapelle, couverte de lames d'argent et enrichie de diverses figures à l'antique et relevées en bosse, qui sont les mêmes qui servaient de couverture à l'ancienne, en laquelle, ainsi que nous avons dit, le corps du glorieux saint avait été posé en l'an 1121, ainsi que l'écriture qui est autour en fait foy en ces mots :

» *Facta est hac theca à domino Hugone abbate secundo in quâ positum est corpus almi Basoli, anno incarnati Verbi* 1121, *regnante Ludovico Francorum rege anno regni* 13, *archiepiscopatus vero Rodulphis* 14.

» En la partie où repose la teste du glorieux saint est représentée sur une lame d'argent l'effigie de nostre seigneur et rédempteur Jésus-Christ, triomphant et assis sur un trône de gloire, foulant aux pieds le serpent infernal, irréconciliable ennemi de nostre nature; et sur les rebords et moulure est écrite la prophétie du roi David :

» *Super aspidem et basilicum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem.*

» Aux pieds est représentée l'image de la glorieuse Vierge Marie assise sur un trône, tenant son fils bien-aimé notre rédempteur en ses bras, et à l'environ on distingue :

» *Virgo dei genitrix, quem totus non capit orbis, in tua se clausit viscera factus homo.*

» A costé de la main dextre sont représentées quatre histoires sur quatre lames d'argent en forme de tableaux distingués, sçavoir : au premier tableau, comme saint Basle sortit de la ville de Limoges, accompagné de l'ange, et au-dessus a ce vers :

Angelus hic Basolum Lemovicâ ducit ab urbe.

» Au deuxième, la manière en laquelle le glorieux saint estant encore en la compagnie de l'ange, fit son entrée en la ville de Reims, et comme il fut honorablement reçu par l'archevêque Gilles, avec ce vers :

Suscepit Basolum hic præsul Ægidius almus.

» Au troisième, comme l'archevêque Gilles conduisit saint Basle au monastère qui estait à Verzy, et le recommanda au supérieur, qui le reçut honorablement, avec ce vers :

Abbati Basolum præsul commendat habendum.

» Au quatrième est représentée la figure de saint Basle, et comme l'ange le conduisit sur le haut de la montagne et lui enseigna le lieu auquel depuis il fit bastir une cellule, et au-dessus :

Basolus hic petiit celsi fastigia montis.

» Semblablement en la partie senestre sont encore représentées quatre autres histoires sur quatre lames d'argent, à savoir : sur la première, comme le bien heureux saint estant en prière près de sa cellule, garantit un sanglier de la fureur des chiens, dont le comte Attila estant grandement estonné, lui demanda pardon de ce qu'il avait entrepris des chasses si près de la chapelle, avec ce verset :

Ad pedes Basoli porcus fit tutus ab hoste.

» Sur la deuxième, comme le comte Attila, porté d'une singulière affection envers saint Basle, lui fit don d'une grande partie de la forest et des terres à l'environ qui lui appartenaient, avec ce verset :

Attila mox que comes Basolo silvam dat et agros.

» En la troisième, comme saint Basle fit surgir une fontaine du milieu des rochers, puis impétra la vue à un aveugle par le mérite de ses prières, avec ce verset :

Hic Basoli merito, redduntur lumina cæco.

» Sur la quatrième, la mort et la sépulture du bien heureux saint, et comme alors se firent plusieurs grands miracles, entre lesquels aucuns aveugles furent illuminés, avec ce verset :

Fit cursus populi; mirantur lumina cæci.

» Finalement sur le tect d'icelle châsse sont représentées en bosse sur lames d'argent les figures des douze apôtres, et tous artistement élaborés. »

Le couvent d'Hautvillers n'est pas dans une position moins riante que celui de Saint-Basle; situé sur les côteaux qui entourent Épernay, il dominait la délicieuse vallée de la Marne.

Il fut fondé par saint Nivard (1), si on en croit Flodoard, et son trésor

(1) Saint Nivard, vingt-cinquième archevêque de Reims, mort vers 669, frère de saint Gumbert, fonda l'abbaye d'Hautvillers, où il mourut. On transporta ses restes à Saint-Remi; plus tard on les rapporta à Hautvillers. Toute la population en larmes se rendit à ses obsèques. Cette tradition seule fait son éloge.

Sa première châsse fut simplement de bois ; ce ne fut qu'en 1199 qu'on lui en fit une d'argent.

renfermait, entre autres choses, la châsse de sainte Hélène (1), femme de l'empereur Constantin.

Ces reliques avaient été apportées en France vers 850; antérieurement elles reposaient à Saint-Marcellin ou à Saint-Pierre de Rome. Une première cérémonie eut lieu en 1095, à l'occasion de leur translation dans une châsse qui fut elle-même remplacée en 1410. L'archevêque Simon de Cramand (2) en fit faire une plus belle que celle du XIe siècle; elle était en argent doré et portait une inscription qui rappelait les églises qui avaient jadis possédé les reliques dont il s'agit.

Cette châsse fut ouverte à diverses reprises, et on constata que le corps était desséché et bien conservé. Si on en croit Marlot, la tête et un des pieds manquaient; il pense qu'on les conservait à Venise ou à Trèves. L'authenticité de cette relique était matière à controverse, et les Allemands l'attaquaient vivement. Nous ne nous jetterons pas ici dans une discussion qui serait déplacée.

On conservait aussi à Hautvillers quatre châsses d'argent doré renfermant les reliques de saint Nivard, de saint Sindulphe (3), de saint Polycarpe (4) et de saint Madelon.

Celle de saint Nivard était très-longue et ornée d'images d'argent doré.

Un reliquaire renfermait la tête de sainte Pétronille, fille de l'apôtre saint Pierre.

D'autres reliquaires fort anciens renfermaient des reliques de saint Sébastien, de saint Blaise (5), de saint Urbain (6), et d'autres saints.

(1) Sainte Hélène, d'abord aubergiste, avait épousé un soldat, Constance Chlore, qui passa plus tard empereur et la répudia. Elle fut mère de Constantin-le-Grand, et n'usa de son pouvoir que pour faire du bien aux pauvres et aux opprimés. En creusant les fondations de l'église du Calvaire près de Jérusalem, on trouva des débris de bois que l'on crut être les débris de la vraie croix (325 ans après J.-C.); sainte Hélène, qui dirigeait ces travaux, envoya à son fils la plus grande partie de cette relique; il partagea le reste entre différentes églises. Elle mourut à Numidie en 327.

Son corps est, suivant les uns, à Rome, dans l'église Ara-Cæli; suivant d'autres auteurs, il aurait été transporté à Venise en 1212, après avoir été inhumé à Constantinople.

On dressa procès-verbal minutieux de la translation faite dans la châsse de 1195. Cette cérémonie eut lieu en présence d'une foule de princes, de princesses, d'évêques et d'abbés; mais il n'y avait pas de contradicteur. Au surplus, on peut consulter sur ces reliques Marlot, tome 1, page 402; Flodoard, livre 2, chapitre 8; Baronius, année 849; Mabillon, *Act. SS. Bened.*, section 4, partie 2, page 155.

(2) Simon de Cramant, de Cramand, ou de Cramaud, soixante-onzième archevêque de Reims, fut fait cardinal en 1413; il eut des querelles avec l'archidiacre de Reims, qui voulut le faire excommunier. Il mourut en 1429, évêque de Poitiers.

(3) Saint Sindulphe était ermite et peut-être curé d'une paroisse du diocèse de Reims. Ses restes furent déposés à Hautvillers vers 840; sa première châsse fut en bois; celle dont nous parlons ne datait que de 1518.

(4) Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, martyrisé en 167.

(5) Saint Blaise, évêque de Sébaste, mort en 316.

(6) Saint Urbain : il y eut deux saints de ce nom, l'un pape, mort en 230, l'autre évêque de Langres, mort en 375.

On conserva long-temps à Hautvillers un magnifique manuscrit qu'Hincmar emporta avec lui quand il enleva de Notre-Dame le trésor qui s'y trouvait alors, pour le soustraire aux Normands. Ce manuscrit passait pour avoir été fait par ordre d'Ébon (1); il était écrit en lettres d'or sur vélin de couleur ; les ornements qui le décoraient avaient le style byzantin; on y remarquait les images des évangélistes et de riches dessins représentant des fleurs et des oiseaux (2); la reliure était d'ivoire, elle avait été faite par ordre de Pierre, deuxième abbé du monastère, contemporain d'Ebon.

Pierre, trois cent trente-deuxième abbé, mort en 1214, fit faire aussi un livre d'évangiles écrit en lettres d'or; il ornait aussi la bibliothèque du couvent.

L'abbaye d'Hautvillers avait eu aussi, comme Notre-Dame, ses jours de détresse et de dévastation.

En 1445, elle vendit ses cloches pour subvenir à ses besoins.

En 1562, elle fut pillée par les protestants, qui n'y laissèrent que ce dont nous venons de parler. Ils brûlèrent des tapis précieux, des tableaux antiques et des ornements d'église.

La révolution de 1793 enleva ce qui avait échappé aux huguenots. L'abbaye elle-même fut détruite, et les bibliothèques des monastères d'Hautvillers et de Saint-Basle allèrent rejoindre celle de Saint-Remi dans les salles de l'hôtel-de-ville de Reims (3).

(1) Ebon, archevêque de Reims [816-851], est célèbre par le rôle politique qu'il joua sous Louis-le-Débonnaire.

(2) Ce volume est aujourd'hui conservé à la bibliothèque d'Epernay.

(3) Les abbayes du diocèse avaient dans Reims des chapelles et des maisons qui servaient de refuge aux religieux et à leurs trésors pendant la guerre ; ces asiles avaient reçu le nom de Metz. Celui de MM. de Saint-Basle était rue Sainte-Marguerite, dans la maison qui portait le nom de cette sainte; MM. de Hautvillers avaient une maison sur le Marché et une autre près de la rue de l'Arbalète. Les religieux de Val-Roi y avaient leur Metz place du Marché-à-la-Laine. Les Bénédictins de Saint-Thierry descendaient rue du Clou-dans-le-Fer.

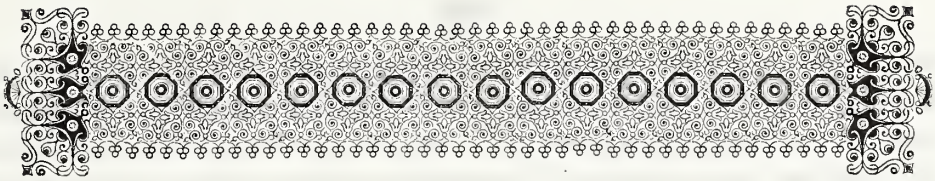

CHAPITRE XXXVIII.

TRÉSOR DE L'ÉGLISE DE SAINT-THIERRY.

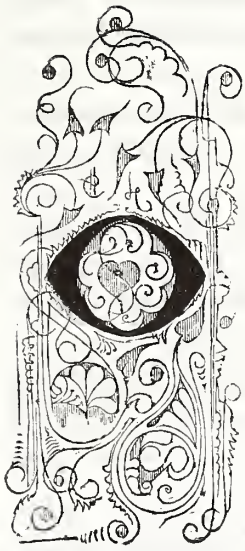

On pense que l'abbaye de Saint-Thierry fut fondée vers la fin du ve siècle ou le commencement du vi^e ; elle était magnifiquement dotée et donnait l'hospitalité à ceux de nos rois qui venaient se faire sacrer à Reims.

Elle eut pour fondateur le saint dont elle porte le nom ; il était clerc de saint Remi ; un ange, sous la forme d'un aigle, lui indiqua la place où il devait élever le monastère : ainsi parle la légende. L'église que saint Thierry bâtit fut d'abord mise sous l'invocation de saint Barthélemy. L'abbé Théodulphe, dont nous parlerons plus bas, en éleva une autre dédiée à saint Hilaire.

Elle appartenait à l'ordre de saint Benoît, et depuis, en 1628, à la Congrégation de saint Maur. Sa bibliothèque, comme celle de Saint-Remi, était riche en livres curieux, en manuscrits précieux et antiques.

Placée sur une colline qui domine la plaine de Reims, elle jouissait d'une vue des plus étendues ; elle tomba de règle en commande, puis

à la fin du XVIIe siècle, ses revenus furent réunis à ceux de l'archevêché ; ses derniers moines furent envoyés à Saint-Remi, et elle devint résidence archiépiscopale [1696].

Le château de Courville (1), ancienne résidence de nos archevêques, était trop éloigné pour qu'ils puissent y suivre facilement les affaires du diocèse : il fut abandonné. La maison de Saint-Thierry fut mise sur un nouveau pied ; de couvent elle devint château, et au silence de la vie monastique succéda le bruit de la vie seigneuriale que les usages du temps, les revenus attachés à l'archevêché de Reims et la haute position sociale des successeurs de saint Remi pendant le XIIIe siècle leur permettaient de mener.

Le trésor de Saint-Thierry eut, comme bien d'autres, ses jours de fortune et d'éclat ; mais il éprouva à différentes reprises des pertes qui l'avaient presque ruiné quand la maison cessa d'être monastère.

En 718, Charles-Martel, ce grand spoliateur d'églises, y avait fait faire une descente, et on avait enlevé tout ce qu'il y avait de précieux.

En 885, les Normands virent fuir devant eux les religieux de Saint-Thierry, qui emportèrent à Reims tout ce qu'ils purent dérober à la cupidité des Barbares.

En 924, les Bulgares et les Hongrois (2) ravagèrent la Champagne, et notre abbaye eut encore de mauvais jours à passer. Elle fut pillée par ces cruels conquérants.

Le monastère fut long-temps à réparer ses pertes ; il fut, comme toutes les abbayes du diocèse qui n'étaient pas protégées par les remparts d'une ville, mille fois mis à contribution par les bandes de gens d'armes

(1) Le château de Courville a été vendu comme bien national. Après avoir passé en différentes mains, il est tombé dans celles de la bande noire, qui a détruit les pièces d'eau et les magnifiques allées de chênes et d'ormes qui en faisaient l'ornement. Le château, encore entier en 1842, s'est vu entamer par son dernier acquéreur.

Cet antique édifice, qui date de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, est placé à mi-côte d'une colline boisée, et domine une riante vallée. L'église du village lui servait de chapelle ; on y arrivait par un passage suspendu qui partait d'une tour que le vent a abattue vers 1780, et aboutissait à la partie supérieure de l'église.

Cet édifice est orné d'un élégant clocher ; il renferme un tombeau sculpté en pierre avec une grande légèreté, un tableau attribué à l'un des Franks, et une Vierge fort antique. Elle avait reçu des archevêques des ornements qu'elle a perdus en 1793. Dans la partie supérieure est une chapelle dite du cardinal.

(2) Cette invasion laissa dans nos contrées de terribles souvenirs ; d'effrayantes traditions rappelèrent long-temps à nos pères le passage de ces derniers venus de la Germanie. Des mots *Hongrois*, *Hongres*, on fit le formidable nom d'*ogre;* et des mots *Bulgares*, *Boulgares*, *Boulgres*, on fit un mot grossier, qui de nos jours est encore une injure.

qui ravagèrent nos campagnes pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles ; les comtes de Roucy, les Anglais, les Bourguignons dévastèrent et pillèrent le couvent à différentes reprises. En 1431, il était si pauvre, que l'abbé fut contraint, pour trouver un prêteur, de donner sa crosse en gage. En 1436, Guillaume Fillastre, son successeur, fut réduit à la même nécessité.

En 1491, Arnoulf d'Anglade (1) emporta frauduleusement une partie du trésor ; il fut condamné par arrêt à restituer ce qu'il avait pris : il n'avait rien. Les objets ainsi détournés, dont nous parlerons tout-à-l'heure, étaient estimés 10,120 livres, somme considérable pour cette époque.

Les Huguenots visitèrent aussi Saint-Thierry, et leur passage dans la maison fut marqué par des dégâts.

Pendant les guerres qui signalèrent la première partie du règne de Louis XIV, des compagnies franches de Flamands, de Hollandais, de Wallons, pénétrèrent à différentes reprises jusqu'aux environs de Reims. En 1650, ils envahirent Saint-Thierry et pillèrent le trésor. Deux ans après, ils revinrent et emportèrent ce qu'ils avaient oublié la première fois. Les Français qui les chassèrent, s'installèrent dans l'abbaye et achevèrent sa ruine.

En 1660, on avait reconstruit une partie du couvent, et le trésor avait été refait à neuf. Disons pourtant tout ce que nous avons pu apprendre sur son contenu à différentes époques.

On y vit long-temps un drap d'or et deux chapes qu'Emma, femme du roi Lothaire, avait donnés.

Les reliques de l'archevêque saint Rigobert furent pendant neuf ans exposées à la vénération des fidèles à Saint-Thierry ; elles y furent apportées en 872. En 881, à cause du danger qu'elles couraient, elles furent reportées à Saint-Denis de Reims, et de là à la cathédrale.

On remarquait à Saint-Thierry un grand aigle de cuivre placé au milieu du chœur, donné par l'abbé Guillaume de Baracan (2) en 1393, et une chasuble donnée en 1395 par l'abbé Etienne de Méligny (3). On y voyait représentée en broderie la vie de la Vierge (4).

(1) Arnoulf d'Anglade, chanoine de Reims, profita de la détention du cardinal de la Balue, abbé du couvent, pour commettre ce vol.

(2) Guillaume de Baracan, trentième abbé, mort en 1395.

(3) Etienne de Meligny, trente-unième abbé, mort en 1400, fut un des bienfaiteurs du couvent.

(4) Les abbés pouvaient porter mitre ; Emeric de Hoguedi obtint cette faveur du pape Nicolas V en 1443. Aucune de ces mitres n'a été décrite.

Un reliquaire d'argent renfermait des ossements de saint Prisce.

Diverses reliques étaient placées au fond d'un vase d'argent dont le sommet, servant de couvercle, était de cristal.

Un autre reliquaire aussi d'argent contenait des ossements de sainte Ursule et de ses compagnes ; il avait la forme d'une petite arche ou d'une châsse.

Dans un coffret des plus antiques, on conservait un fragment de la crèche de Jésus-Christ, un morceau du Saint-Sépulcre, un fragment de la pierre sur laquelle sainte Anastasie (1) fut fouettée, et une côte de saint Benoît.

Parmi les objets précieux enlevés par Arnoulf d'Anglade, on citait :

Une croix d'or contenant un morceau de la vraie croix, prisée 1,600 écus d'or.

Une crosse du plus grand prix, prisée 2,000 écus d'or.

Une plaque émaillée, garnie de pierres précieuses, qui servait aux jours de grandes fêtes à orner la chape de l'officiant, prisée 500 écus d'or.

Des vêtements de velours et de soie, estimés 300 écus d'or.

De la vaisselle d'argent pesant cinquante marcs.

En 1528, l'abbé François d'Ortreil (2) donna une crosse abbatiale en argent massif, ornée de pierres fines ; le pied était de cuivre et d'argent émaillé. Il fit aussi don d'un encensoir et de navettes d'argent.

Vers 1656, Bernard d'Espy donna des bâtons d'argent pour les chantres et une croix processionale qui lui coûtèrent 400 livres.

Une châsse ayant un pied de long, faite en ébène, enrichie d'ornements d'argent, renfermait des reliques de sainte Albine.

Une côte de saint Benoît était renfermée dans un croissant d'argent.

Une tourelle de cristal contenait des reliques de saint Savin.

Un saint-ciboire d'un beau travail fut enlevé par les Flamands à leur seconde visite en 1652.

Plus tard, on vit encore à Saint-Thierry un grand calice d'argent, ciselé avec art, six autres calices du même métal, un ciboire d'argent, et des vases destinés à renfermer les saintes-huiles, qui n'étaient pas indignes d'attention.

Une tour d'argent renfermant diverses reliques y était remarquée, ainsi que plusieurs autres reliquaires sur lesquels les auteurs contemporains ne nous ont donné aucun détail.

(1) Sainte Anastasie : il y eut deux saintes de ce nom, toutes deux martyres.

(2) François d'Ostreil, trente-huitième abbé, mourut vers 1547.

L'église contenait de nombreux autels sous lesquels étaient cachées des reliques de plus de cinquante saints. Hellin, quinzième abbé, mort en 1145, en avait donné un grand nombre.

Dans la bibliothèque, on conservait des manuscrits précieux donnés par Hincmar. Il en est qui sont encore aujourd'hui à l'hôtel-de-ville de Reims.

Il ne nous reste plus à citer que quelques objets qui faisaient la réputation de notre abbaye : je veux parler des reliques de saint Théodulphe et de saint Thierry.

Le hanap de saint Thierry fut enlevé par les Flamands en 1650. Depuis on a fait de vains efforts et d'inutiles recherches pour le retrouver. Cette coupe, célèbre dans le diocèse, avait, comme celle de saint Rigobert, la réputation de faire des cures heureuses. Les individus que la fièvre minait y avaient surtout recours, et on citait un grand nombre de guérisons attribuées à la miraculeuse coupe.

Il est bon d'ajouter que les malades qui obtenaient la faveur de la vider, la remplissaient de l'eau d'une fontaine située près du monastère. Cette source est ferrugineuse et peut réellement donner du soulagement dans certaines maladies.

Cet antique hanap était couvert de lames d'argent. Il était sculpté avec soin. Des feuillages et des fleurs ciselés avec soin en faisaient l'ornement.

Saint Théodulphe, que l'on nommait aussi saint Thion ou saint Thiou, fut élève de saint Thierry ; il mourut en 590.

Sa châsse, faite en 1071, était revêtue de lames d'or et d'argent à ses deux extrémités. Une riche tenture placée sur la crête tombait à droite et à gauche et couvrait les côtés.

En 1632, l'ancienne châsse fut détruite et remplacée par une châsse d'argent, faite aux frais de Gérard Commolet, prieur et aumônier de la communauté.

Lorsqu'on fit la translation du corps, on constata qu'il était intact, et près de lui on trouva une lame de plomb sur laquelle on lisait :

Hic requiescit sanctus Theodulphus
Tertius abbas hujus monasterii.

La nouvelle châsse était surmontée de la toiture d'usage. Des écailles d'argent étaient sculptées sur les lames d'argent qui la formaient.

Au-dessus s'élevait un dôme sur le sommet duquel se dressait une fleur-de-lys.

Sur les côtés étaient sculptés quatre sujets représentant les principaux actes de la vie de saint Théodulphe.

Sur l'un on le voyait se retirant du monde et embrassant la vie monastique. Au-dessus on lisait ces vers :

Divitias, patriam, Christi Theodulphus amore
Et mundum fugiens et peregrinus abit.
Montis hor excepitur monachis et lætus ab illis
Mox benedictinis vestibus induitur.

Le second tableau le représentait cultivant les champs et rappelait deux des miracles qu'on lui attribuait. Il rendait la vue à un jeune aveugle ; son bâton de bois mort, planté en terre, se couvrait de feuillage et de fleurs. Enfin son élection y était indiquée. C'est ce qui se trouvait résumé dans les vers suivants :

Arva colit strenuus, Juveni dat lumina cæco;
Sicca que fixa solo, (res nova!) virga viret.
Cœnobii capite exstincto, te protinùs omnes
Unâ voce petunt, et patrem habere volunt.

Dans le troisième sujet on voyait, par l'intercession du saint, une truie rejetée d'un puits où elle était tombée, et l'usurpateur du bien d'autrui puni de ses crimes. Ses cheveux, de noirs qu'ils étaient, devenaient subitement blancs. Les vers qu'on va lire rappelaient ces deux faits :

Ad sancti tactum crines mutasse colorem
Non proprii defles impie raptor agri.
In puteum lapsum, Theodulphi voce prefantis,
Ex puteo superans evomit unda suem.

Enfin, dans le quatrième tableau on voyait le Christ apparaître à saint Théodulphe et lui annoncer que sa mission sur la terre était terminée. Autour de son lit de mort étaient rangés ses frères en pleurs. C'est ce qu'expliquaient les vers qui se trouvaient placés au-dessous du sujet :

Oranti, Christus rutilanti in nube refulgens
Apparet, mortis tempus adesse monens.
Mœrens circumstat moribundum turba suorum
Orbari que pio, tam cito, patre dolet.

Une cinquième inscription rappelait la translation et sa date.

Un chef d'argent et un bras de même métal renfermaient la tête et un des bras du saint. Ces deux reliquaires furent faits, le premier en 1658, le second en 1657.

Le chef avait été fabriqué aux frais de l'abbé Bernard d'Espy, et coûta 750 livres.

Ses reliques dans la châsse étaient jadis enveloppées de trois suaires, dont deux étaient de lin, le troisième était de soie, tissés de mille couleurs et divisés en deux parties. Il paraît que ces suaires furent reti-

rés lors de la translation et qu'ils furent renfermés au moins en partie dans un coffret d'ébène orné d'argent.

Saint Théodulphe ne joua pas de rôle politique, mais il est évident qu'il n'en fut pas moins un des bienfaiteurs de notre contrée. Les légendes qui nous le représentent labourant le sol et faisant fleurir et fructifier le bois mort, nous indiquent assez clairement quel genre de services il a su rendre aux habitants de nos plaines arides.

On conservait sa charrue à Vaucouleurs. Elle fut brûlée dans un incendie. Cette perte est à déplorer ; sans elle nous aurions eu le modèle de l'instrument aratoire qui servait à nos pères. Cette charrue était un des glorieux trophées qui constataient la victoire du christianisme sur la barbarie, c'était le monument qui rappelait tout ce que le clergé primitif avait fait pour la société de son temps.

Le dessin de la châsse de saint Théodulphe a été conservé ; nous le reproduisons.

Saint Thierry fut inhumé dans le monastère qu'il avait fondé. Il mourut en 533. Le roi Thierry, fils de Clovis, porta son cercueil et aida à l'inhumer. Ses dépouilles mortelles restèrent long-temps confiées à la terre. Ce ne fut qu'en 976 qu'on songea à les exhumer et à les renfermer dans une châsse. La tradition rapportait qu'on devait le trouver derrière le grand-autel ; ce fut donc là qu'on le chercha, et on trouva d'abord un cercueil vide, précaution usitée jadis pour tromper la cupidité et la violence, qui ne craignent pas toujours de violer la tombe des morts.

On creusa plus profondément, et on finit par rencontrer ce qu'on demandait. On passa des cordes dessous le cercueil, et on essaya vainement de l'enlever. Ce ne fut, dit la légende, que lorsque le roi Lothaire et sa femme consentirent à mettre la main aux cordes, que l'on vit le corps s'élever comme par miracle et sortir de la fosse.

En 1071, la première châsse fut remplacée ; celle qui lui succéda était revêtue de lames d'or et d'argent aux deux extrémités. Un riche tapis couvrait les deux côtés.

En 1233, les reliques du saint passèrent dans une nouvelle châsse. Cette translation, faite par les soins de l'abbé Gérard (1), fut environnée de la plus grande pompe ; les évêques de Soissons, de Châlons, de Beauvais, de Senlis, de Tournay, de Cambrai y assistèrent, ainsi que nous l'apprennent les procès-verbaux dressés à cette occasion.

La nouvelle châsse était d'argent ; elle avait quatre pieds un pouce

(1) Gérard, vingt-deuxième abbé, mort en 1260, permit le premier aux moines de manger de la chair et de porter une coiffure à l'office.

de long, deux pieds un pouce de haut, un pied neuf pouces de large.

Douze figures assises, représentant les douze apôtres, ornaient les deux côtés ; il y en avait six sur chaque face ; à l'une des extrémités était le Christ assis, tenant de la main gauche le globe du monde, et de l'autre donnant sa bénédiction.

A l'autre extrémité était saint Thierry assis et revêtu d'habits sacerdotaux, et tenant d'une main un bâton pastoral, et de l'autre un livre qu'il appuyait sur sa poitrine.

Sur le toit étaient sculptés six sujets représentant sa vie.

Sur le premier tableau, on voyait un aigle s'abattant sur un chêne et indiquant à saint Thierry et à Suzanne, sa chaste épouse, le lieu où il devait fonder son monastère.

Le second tableau représentait saint Thierry rendant la vue au roi Thierry, fils aîné de Clovis, qui devint le bienfaiteur de l'abbaye.

Il avait rappelé à la vie la fille de ce même prince, et ce miracle était le sujet du troisième tableau.

Sur le quatrième on voyait le saint à sa dernière heure.

Sur le cinquième on voyait la marche de son convoi.

Enfin le sixième tableau représentait l'inhumation du saint.

Sur la châsse on lisait les trois inscriptions suivantes :

Istud vas factum fuit anno millesimo ducentesimo tricesimo tertio, mense octobris.

Milo quod cepit, Gerardus sponte recepit, cum sumptu multo peragens, milone sepulto. Post sancti lucha quinta solemnia facta fuit translatio Theodorici.

Maistres Wrecores d'Anniau de Raims me fist.

Nous trouvons la date de la confection de la châsse, le nom de l'artiste rémois qui l'exécuta et ceux des abbés qui la firent faire.

Le dessin de cette châsse existe, et nous le publions.

Elle fut refaite en 1633, et probablement une partie des détails qui précèdent ne remontent qu'à cette date. La reine Anne d'Autriche assista à la translation qui eut lieu à cette occasion.

Nous avons dit dans un de nos premiers chapitres que les religieux de Saint-Thierry étaient tenus de l'apporter à Reims pour la faire figurer aux processions de la Pentecôte.

Les suaires qui avaient, dans l'origine, enveloppé le corps du saint étaient au nombre de trois. Il y en avait deux de lin et un de soie. On en attribuait la donation à la reine Emma. Le suaire de soie était rouge et vert. On y remarquait des lions et des feuillages brodés en or ; il finit par être renfermé dans un reliquaire d'ébène orné d'argent.

Un reliquaire ayant forme d'un bras, renfermait le bras de saint Thierry. Cette relique fut volée em 1505 ; il paraît qu'elle fut retrouvée ou qu'on la remplaça par l'autre bras, car le reliquaire dont nous parlons fut fait en 1510 aux frais et par les soins de Gilles d'Ortreil (1), abbé du monastère ; il était en filigrane d'argent et orné de pierres précieuses.

Enfin un chef d'argent renfermait la tête du saint.

Tels étaient les objets que contint le trésor de Saint-Thierry. Nous avons dit comment Charles-Martel, les Hongrois, un abbé et les Flamands en avaient enlevé une partie. Les besoins de l'État et les exigences de la révolution absorbèrent ce qui restait (2).

Aujourd'hui, il reste peu de chose de l'ancienne abbaye ; mais une partie importante du palais archiépiscopal est encore debout. Vendu en 1793 comme bien national, le château des archevêques a passé en diverses mains, qui jusqu'à présent l'ont laissé tomber en ruines.

(1) Gilles d'Ostreil, trente-septième abbé, mort en 1522. Il fit faire pour le couvent une cloche sur laquelle on lisait ces mots : *Laudo Deum, voco plebem, congrego clerum, defunctos ploro, fugo pestem, festa decoro.*

(2) Nous avons retrouvé à Reims les débris du trésor de Saint-Thierry. Saint-Remi en avait hérité.

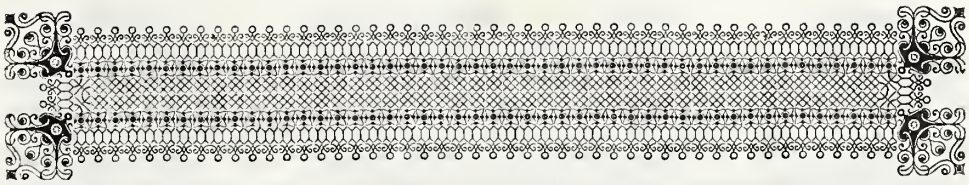

CONCLUSIONS.

Nous sommes arrivés à la fin de notre ouvrage, mais nous ne dirons pas *nec plus ultrà*. Sans faire de grands efforts d'attention, le lecteur a pu saisir les lacunes que présente notre travail. Silence complet sur une foule de points, des noms de reliques au lieu de description de reliquaires, de simples désignations au lieu de riches et saisissants détails, voilà ce qu'il aura remarqué en maintes occasions. A l'impossible nul n'est tenu, et je ne parle ici que des impossibilités relatives. Ce que j'ai commencé, d'autres l'achèveront. Des mains plus heureuses rempliront les vides de mon plan.

Si j'ai pu donner une idée des beautés que renfermaient nos églises, si j'ai pu montrer les arts en honneur à Reims et consacrés dans nos murs à la plus noble destination qu'ils puissent recevoir, au culte de l'Eternel, j'aurai rempli mon but.

Reims, ville d'industrie sous nos premiers rois, au moyen-âge, aux jours de la renaissance, et dans les siècles modernes, doit être de notre temps ce qu'elle était jadis : un foyer de lumières pour les contrées voisines, un centre de civilisation pour les provinces qui l'environnent.

Les meilleures lyres ne sont pas celles qui n'ont qu'une corde à faire vibrer. Les héros de l'histoire ne sont pas les hommes qui n'ont qu'une

idée, fût-elle immense. Les grandes cités ne sont pas celles où la vie n'a qu'une forme, où la pensée n'a qu'un cadre. Pour qu'elles fleurissent et dominent une contrée, il faut que dans leur sein elles donnent place à toutes les existences que rêve le libre-arbitre, que chez elle le génie voie devant lui s'ouvrir les portes auxquelles il entend frapper. Il faut que toutes les âmes puissent y vivre à l'aise, que toutes les imaginations puissent s'y plaire, que personne n'y sente le besoin de s'expatrier. Regardez au nord ces communes de Flandre et de Brabant : les voyez-vous traverser les siècles la tête haute, fières et puissantes? L'industrie, source de leurs forces matérielles, a placé sur le trône, à ses côtés, le spiritualisme avec ses croyances et ses inspirations. Dans ces glorieuses cités, le savoir, les arts, le travail, sont frères tous ensemble et, se tenant par la main, ils marchent à un but commun, la plus grande gloire de la mère-patrie.

Toute cité populeuse, forte des ressources que donne le commerce, toute cité riche de traditions et de monuments historiques qui ne suit pas ce noble exemple, manque à sa mission et ne comprend pas ce qu'elle peut, ce qu'elle doit faire.

Reims n'a pas traversé dix-huit siècles pour se résoudre à n'être qu'une de ces vastes enceintes où se font seulement entendre les sifflements des machines et le bruit monotone du marteau. Elle aussi saura mêler à l'auréole de sa gloire passée l'éclat de sa vie actuelle. Elle consacrera toute son énergie à défendre et à accroître cette industrie qui fait l'existence de ses enfants, mais elle n'oubliera pas que les arts embellissent la vie de l'âme et font la gloire des cités qui les protègent et les aiment. Elle comprendra que son premier devoir à cet égard est de sauver les reliques du passé, recueillir les témoignages dispersés de ses traditions.

Puissent nos recherches sur les trésors des églises de Reims avoir apporté quelques pierres au monument de l'histoire de notre vieille cité! puissent-elles au moins témoigner mon sincère attachement à la ville où j'ai trouvé une famille, des collègues et des amis !

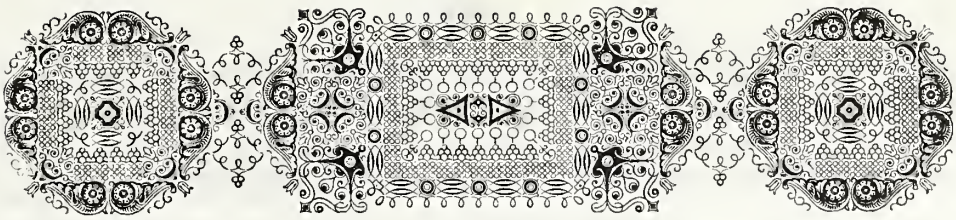

PIÈCES A L'APPUI.

SPOLIATION DU TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE REIMS PAR FRANÇOIS Ier.

A nos chiers et bien amez les Doyen et Chapitre de l'Église de Reims.

DE PAR LE ROI,

Chiers et bien amez, nous escrivons présentement à nos amez et féaux conrs. les président des généraux de nos aydes de Paris, et M. Jehan Luylier, mre ordinaire de nos comptes, eux retirés par devers vous pour vous remonstrer, exposer et faire entendre aucunes choses, de par nous, touchant et concernant la seureté, conservation et deffense de nostre royaulme, peuples et subjects. Si vous prions, et néantmoins mandons oyr et croire nos dicts commissaires de ce qu'ils vous diront et remonstreront, de par nous touchant la charge que leur avons donnée coe vous ferions nous mesmes si nous étions en personne, et au surplus faire ce dont ils vous requereront de nostre part, car c'est pour affaire qui vous touche; et là, où vous avez aultant et plus d'intérest que nuls autres, si ne faites difficulté. Donné à Lyon, le xiije jour de juingt.

Ainsy signé François *et* Gédoyn.

Lettres royaulx pour prendre reliques et joyaulx d'église à intérest et baillant et rendant les domaines du roy responsables.

FRANÇOYS, par la grâce de Dieu, roi de France. A nos amez et féaulx conseillers, MM. Loys Prévost, président des généraux de la justice de nos aydes, à Paris, et Jehan Luylier, maistre ordinaire de nos comptes audict lieu, salut et dilection. Comme chacun sache assez que depuis certains temps, mesmement depuis deux ans, il nous a convenu faire et supporter de grandes charges et despenses pour le payement des gens de guerre et autres que avons esté contraint mettre suz et entretenir pour la tuition et deffense de nos royaulmes, pays libres et seigneuries qui ont été assaillis en plusieurs endroicts et par nos ennemis et adversaires ; et en oultre, puis naguerre le roi d'Angleterre, qui estait notre confédéré alié, nous ayt envoyé desfier et desclarer la guerre ouverte, à l'encontre de nous, nos dicts royaulmes, pays libres, seigneureries et subjects, et comme sommes dûement informez, et faict depuis très grande et extrême diligence de faire deffendre et passer dans la mer avec grosses puissances pour se joindre avec l'empereur notre ennemi et adversaire, et par ensemble eux après de tout leur pouvoir entrer dans notre royaulme pour iceluy ruyner et destruire s'ils peuvent. A quoy Dieu aydant, espérons pourvoir toutefois, en voyant lesdictes grosses armées si devant faictes co^e^ dict est, avons arrêté pour le soulagement de nostre pauvre peuple, après avoir mis par plusieurs fois cette matière en délibération de nostre conseil, en la présence de plusieurs bons grands et notables personnages, ayant entre aultres choses advisé de faire requérir les doyens trhésorrier, chanoines du Chapitre dans nos églises de nostre royaulme, qui ont ès trésors de leurs églises plusieurs joyaulx, biens et richesses d'or et d'argent, de les nous faire bailler et délivrer pour nous en ayder et subvenir en nos dictes présentes affaires qui sont si grandes et urgentes que chacun sait et qui touchent, non seulement le bien de nous, mais aussy la chose publique de nostre dict royaulme et subjects, et entre aultres vous avons commis pour vous transporter devers les doyens, chanoines et Chapittre des églises de Reims et de Laon, pour les requérir des joyaux, biens et richesses d'or et d'argent, estant esdictes églises jusques à la valeur et estimation de cent mille livres tournois. En quoy faisant, voulons et entendons que pour la seureté d'iceulx, vous leur bailliez et vendez, à titre de rachat perpétuel, tels nombres

et portions de nostre domaisne, aydes et gabelles qu'ils voudront jusqu'à la valeur et estimation desdiets joyaulx, et leur donnant prouffiet, à raison de cinq pour cent, en en suivant les dires, que sur ce avons faict passer omologuer par nostre court de parlement, chambres de nos comptes à Paris, et autres qu'ils appartiennent.

Pour faire lesquelles ventes soit besoing de donner la charge et commission à personnages qu'ils soient en tel cas entendus, à vous susdicts et savoir vous faisons, que nous confiant entièrement à vos personnes, sans souffisance, et bonnes diligences vous avons commis, ordonnez et députez, commettons, ordonnons, desputons et donnons mandement spécial par ces présentes de vendre et aliéner à tiltre de rachat perpétuel auxdiets doyens, chanoines et Chapitre desdites églises de Reims et Laon, tels ou telles pièces, membre, et portions de nostre diet domaine, aydes et gabelles que adviserez; appellez avec vous noz officiers tant ordinaires et de nostre diet domaine, que nos diets aydes et gabelles, et imposez jusques à la valeur et estimation des diets joyaulx et biens des trésors desdictes églises que vous bailleront et livreront les susnommés en la présence de nos officiers, en leur baillant proffit selon ladiete valeur, à raison de cinq pour cent dont et desquelles choses qu'ils achepteront, ils joyront jusques à ce qu'ils soient entièrement satisfaicts et récompensés de ladiete valeur; desquelles venditions et aliénations que vous ferrez par la main des gens dit auxdiets doyens, chanoines et Chapitre desdictes églises de Reims et Laon, vous leur baillerez lettres et soubs seignes et seels; lesquels contraincts dès à présent comme pour lors, nous avons de notre pleine puissance et auctorité royale eu et avons pour agréable et iceulx autorité et auctorise et voulons estre en valeur, comme si par nous ils avaient esté faicts et passés, et voulons que les achepteurs de chacun d'eux respectivement et leurs successeurs esdictes églises joyssent et usent paysiblement esdites choses à eux par vous vendues pour les causes que dessubs, jusques à ce que les rachats, et remboursements desdictes venditions soient faicts en déchargeant par les gens de nos diets comptes tant ordinaires que d'aydes des comptes qui en rendront par-devant eulx de la valeur desdictes choses, en rapportant, par chacun d'eux, le vidimus de tous lettres et contracts; si vous mandons que, au fait de cette présente, nostre commission, vous vaequiez et entendiez diligemment. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjects, à vous ce faisant et entendant, de diligemment prester et donner conseil et ayde ainsy que par vous ils en seront requis, car est tel nostre plaisir. Nonobstant les ordonnances et restrictions que avons faictes ou pourrons ci-après faire des aliénations de nostre diet domaine esquelles nous voulons les-

dictes ventes et alliénations que vous ferez par lesdictes causes, n'estre comprises ni entendues. — Mais attendu le grand besoing et nécessité qu'il en est, les avons exceptées, et réservez, exceptons et réservons de nostre dicte grace, puissance et auctorité pas esdictes présentes et quelconques aultres ordonnances, restrictions, mandements ou deffences à ce contraires ; et pour ce que de ces présentes on aura affaire en plusieurs lieux, nous voulons que au vidimus d'iceluy faict soubs le scel royal, foy soit admise comme à ce présent original.

Donné à Lyon le quatorzième jour de juin, l'an de grâce 1522 et de nostre règne le huitième.

A la requeste et remonstrance faictes aux prévost, doyen, chantre et Chapitre de l'église de Reims par MM. Loys Picot, président des généraulx, et Jehan Luylier, maître des comptes, commissaires du roy nostre sire, lesdicts prévost, chantre et Chapitre répondent qu'ils cognaissent bien l'affaire du roy estre grande, auquel chacun en son estat se doibt efforcer à son pouvoir, et à cette cause..... les terres, revenus et possessions desdictes du d Chapitre ayant estez fort travaillées, foulées et diminuées par la guerre, passaige et séjour des gens d'armes qui principalement a esté en ce diocèse de Reims, et même la terre des..... entre Maizières et Aubenton qui estait la plus belle que eussent lesdicts du Chapitre, a esté pour la plus part bruslée et destruite et y courent encore journellement les ennemys, néantmoins iceulx du Chapitre prestèrent au roy la somme de 4,000 livres dont ils n'ont encore eu assignation et si ont depuis frayé plus de deux mille livres pour amortir leurs héritages du bailliage de Vermandois, et ont ès choses susdictes exposé toute leur espargne et si contribuent par chacun jour à la garde, réparation et fortification de la ville de Reims qui est grande ; mais au regard des reliquaires et joyaulx de ladicte église, ils ne sont à eux; ains sont choses sacrées et dédiées au service de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, dont lesdicts du Chapitre ont seulement la garde, et n'est à eulx de les vendre, engager ni donner; par quoy ils n'entendent consentir aucunement. Et aussy lesdicts reliquaires et joyaulx ne sont de si grand prix que l'on pourrait bien estimer et ne sauraient monter comme croyent lesdicts du Chapitre à la quarte partie de la somme de 50,000 livres qu'on leur demande quand lors on aurait disponibles tous leurs reliquaires et prins tous les vaisseaux, chandeliers, encensoirs et autres ustensiles servant au service divin qui serait chose bien pitoyable. Et toutefois, s'il semble au roy et à son noble conseil que la nécessité soit si extrême qu'il faille prendre les-

dictes reliques et joyaulx, lesdicts du Chapitre s'en rapportent à sa très noble décision, car en eulx n'est de l'empescher ou contredire; néantmoins en ce cas luy supplient très humblement que avant que prendre iceulx reliquaires et joyaulx son playsir soit assigner et assurer ladicte église tellement que bientôt ils puissent être refaicts et recouvers, et que l'intention et dévotion des bons crestiens qui les ont dédiés à l'honneur de Dieu et au service divin ne soient frustrés. Mais de la part desdicts du Chapitre, ils n'entendent de ne prendre proffit ni contracter en quelque manière que ce soit, ne bailler ou délivrer lesdicts reliquaires ou joyaulx; mais si lesdicts sieurs commissaires les veulent prendre et défaire, ils s'en rapportent à eulx.

Ainsi signé : par le greffier.

Les commissaires ayant entendu cette réponse, firent difficulté de passer outre à leur commission; ils voulurent avoir lettres du roy auquel ils envoyèrent un courier, qui leur fit cette réponse :

DE PAR LE ROY.

A chiers et bien amez les Doyen et Chapitre de l'église de Notre-Dame de Reims.

Chiers et bien amez, nous avons été advertis par les commissaires que avons envoyés devers vous pour vous requerir nous faire bailler et delivrer les joyaulx et reliquaires d'or et d'argent de votre église pour nous en ayder en la conduite des grosses affaires que avons de présent à supporter et conduire comme il est notoire, en vous assurant de la valeur d'iceulx sur notre domaine ou nos aydes, gabelles et impositions, de la réponse que leur avez faicte qui est en effet en substance que lesdits joyaulx ne sont à vous aynsi sont choses dédiées au service de Dieu et honneur de ladicte église et dont n'avez seulement que la garde et n'est à vous de les vendre, engager, donner; néantmoins que s'il nous semble et à nostre conseil que les nécessités soient si extrêmes qu'il faille prendre lesdits joyaulx, vous en rapportez à nostre décision, car à vous n'est de l'empescher ou contredire; néantmoins en ce cas vous suppliez que avant que les prendre notre playsir doit assurer ladicte église; de sorte que bientost après lesdits joyaulx et reliquaires puissent estre refaits et retournés à ce que l'intention des bons crestiens qui les ont dédiés à l'honneur de Dieu et au service divin ne soit frustrée et que de vostre part vous n'entendez en contracter, ni bailler, ni délivrer, iceulx joyaulx, toutefois que si nos dits commissaires les veulent prendre que vous en rapportez à eux; laquelle réponse nous avons trouvé très sage et

vous remercions du bon vouloir et affections que vous avez à nous et à nos affaires et entendez une chose que si nos dictes affaires qui touchent non-seulement à nous, mais aussi à toute la chose publique de nostre dict royaulme n'estaient si pressées qu'elles sont, et que par aultres moyens on y peut pourvoir, pour choses qui soient au monde, ne vouldrions souffrir ou permettre qu'il fust touché auxdits joyaulx; mais nous voyons icelles affaires estre telles et de telle importance que s'il n'y est vertueusement pourvu et remedié nos dits ennemis sont pour faire ung gros oultrage et irréparable à nostre dict royaulme; lequel ne se peut faire par autre moyen. Parquoy vous prions et néantmoins mandons et commandons très expressément que laissez prendre à nos dicts commissaires les dicts joyaulx d'or et d'argent que avez, tant en reliquaires que aultres ornemens de vostre église, les leur baillant par bonne inventaire et par procès et par estimation, et ils vous assureront de la valeur d'iceulx sur nostre domaine, aydes et impositions selon le pouvoir qu'ils en ont qui est omologué par nostre court de parlement et chambre de nos comptes, en manière que ne sçaurez rien perdre, ce que nous voudrons et avons intention Dieu aydant, donner tels ordres que en bref les dicts joyaulx ou ladicte valeur puissent être rendus et restitués, vous priant de rechef, sur les bons services que vous désirez faire et doutant que craignez de n'y faire faulte ou difficulté.

Donné à Saint-Jehan en Daulphiné, le vingtième jour de juillet.

Ainsi signé FRANÇOYS *et* GÉDOYN.

Furent les reliques enlevées et prises pour le roy (1).

DESCRIPTION DU CHŒUR DE NOTRE-DAME DE REIMS, EMPRUNTÉE AUX MÉMOIRES DE COCQUAULT.

SINGULARITÉ DU CHŒUR DE LADITE ÉGLISE.

LA CHAIRE ARCHIÉPISCOPALLE.

Dans ledict chœur, à la coeffe d'icelui et joignant la muraille de closture, a une chaise de pierre d'une pièce seule, de haulteur de cinq pieds et deux de face, en laquelle les nouveaux archevesques sont installés et assis prennant leur possession.

(1) *Mémoires de Cocquault ;* année 1522.

L'AUTEL DU CARDINAL DE LORRAINE.

Ledict autel, fait de marbre noir, avec le tombeau dudict cardinal; derrière, de longueur et de face, 10 pieds; de haulteur, 5 pieds; de largeur, 4 pieds.

Les quatre colonnes qui portent la couverture dudict tombeau ont 13 pieds de haulteur de ladite tombe, et autant de largeur et longueur que ledict autel; savoir, 10 pieds.

Sous lequel ledict cardinal est inhumé avec un sien nepveu, désigné archevesque après luy, et mort auparavant au regret de toutes gens de bien pour la bonne espérance qu'on avait de luy, et sont en une petite arcade ou voulte.

Le plan et assis dudict autel a en quarré avec ledict sépulchre, 17 pieds et demi, sur lequel repose une croix d'argent d'excellent ouvrage, que ledict cardinal a ordonné à ladicte église, laquelle pèse 30 marcs d'argent, et contient 24 personnages et plusieurs reliques, et a près de 4 pieds et demi de haulteur et 3 de largeur.

Au dessus, en lieu éminent, sont apparentes cinq belles châsses, devant lesquelles continuellement brûle un cierge.

A costé de cet autel, de part et d'autre en la closture du chœur, sont ouvertures faictes par arcades au nombre de six de chacun costez, portant pied de roy et plus, avec petits pilliers au milieu en belles ouvrages pour tenir l'élévation du Saint-Sacrement en la messe, comme de mesme au grand-autel.

LE GRAND-AUTEL NOTRE-DAME.

En l'assis dudict autel, qui est de 17 pieds et plus, ledict autel a 6 pieds 3 poulces de long; et de large, 3 pieds et demy, qui est avec le pied de marbre bleu, lequel est tout semé de fleurs-de-lys de cuyvre.

Le derrière d'icelui ou contre-table faict de pierre de jaspe ou dicte de Lorraine, a 7 pieds et 8 pouces de face, et 5 pieds 10 pouces d'épesseur, qui est creux ou vuide pour reposer les saints reliquaires. Il est soustenu de six colonnes de 10 pieds de hault, au dessus desquelles il y a encore 3 pieds de haulteur et structure, sur laquelle est une pyramide des mêmes pierres et haulteur de 8 pieds, au bout de laquelle est une riche croix prisée vingt mille écus, qui est d'or avec singulières pierres prétieuses et plusieurs reliquaires que l'archevesque Hincmar a donnés; de hauteur, 5 pieds 4 poulces.

Au dessoubs de ladicte pyramide, au milieu dudict autel, en une petite voulte soubstenue de quatre pilliers de mesme pierre que dessus, est une image d'argent de la Vierge Marie, de 3 pieds et demi de haulteur, laquelle a donnée un évêque de Tholon, archidiacre de Reims, l'an 1513.

A costez de ladicte image, vers le palais, est une châsse d'argent, dite de N. D., qui a deux pieds de longueur, et 1 pied trois poulces de haulteur, à un bout de laquelle sont deux rois.

A l'autre, vers le cloistre, est suz ledict autel la châsse saint Rigobert, archevesque dudict lieu, et a trois pieds de longueur et de hauteur, à un bout de laquelle est une image de N. Dame, faicte tenant son enfant, lequel tient en sa main un petit moulinet. Les châsses sus mentionnées sont : la 1re, de saint Sixte ; la 2e, de saint Sinice, les premiers archevesques de Reims ; la 3e, de saint Calixte, pape ; la 4e, de sainte Eutrope, sœur de saint Nicaise ; et la 5e est celle dudict saint Nicaise, 11e archevesque dudict Reims.

La 1re et 2e châsse sont longues de trois pieds.

La 3e et 4e de deux pieds.

La 5e, longue de quatre pieds.

Cette châsse a été découverte ou pourfondue de l'or duquel elle avait été premièrement couverte par Hincmar, archevesque de Reims, comme le dict Flodoard, ou qu'elle aurait senti quelque détriment du feu qui advint en ladicte église au temps de l'archevesque Albéric ; j'omet qu'elle n'est que d'argent maintenant.

Ledict derrière d'autel tant pour la pierre que pour la contre-table d'argent doré et pierres précieuses qui y sont en la figure de la Cène de Notre-Seigneur, a été donnée à ladicte église par un escolastre nommé M. Paul Grand Raoul, chanoine d'icelle, l'an 1553.

Le bas de l'autel est couvert d'or par Hincmar, archevesque de Reims.

L'archevesque Samson en fit aussy couvrir un des costez dudict autel, savoir le dextre.

Des deux costez dudict autel sont à chacun trois colonnes d'argent de sept pieds et demy de haut et demi pied en rondeur ou grosseur au plus estroit ; mais les six pommes de mesmes qui sont au long de chacune, ont un pied de long en rondeur, excepté la plus haulte qui a un pied et demi en rondeur, au-dessus de laquelle est une image de mesme de pied et 4 poulces de hault, sçavoir : à quatre d'icelles des suppliants en chemises, desquels il est parlé ci-dessus, aux quatre coings et au milieu deux anges.

Au pied dudict autel sont plusieurs archevesques enterrés et mesme au milieu du chœur.

Dessus lediet autel, au pied de la pyramide et derrière icelle, sont d'ordinaire vingt cierges qui s'allument à vespres, matines, et messes aux jours solemnels, sans compter treize qui s'allument devant, en bas et au pied dudict autel.

A costez dudiet autel sont lieux propres où se réservent joyaux prétieux, des reliquaires de divers saints, spécialement lediet joyau du saint Laiet de la Vierge, qui sont deux images de lad^e^ Vierge, l'une d'argent haulte de trois pieds, pesant 12 livres du moins, qu'on porte aux grandes processions ès-solemnelles, laquelle a été donnée par un chanoine du lieu, nommé M. Gilles d'Estannay, en laquelle y a du Laiet de lad^e^ Vierge, donné à lad. église par Adrien, pape.

L'autre de haulteur d'un pied, faiete de 5 mares d'or, que Blanche, comtesse de Troyes en Champaigne, donna, en laquelle aussy y a du saint Laiet que l'on révère et honore journellement en lad^e^ église en la chapelle du saint Laiet.

Aussy y sont les chefs de saint Nicaise, de sainte Eutrope sa sœur, en un lieu regardant lediet autel, lequel lieu a 9 pieds de face et 4 de large, auquel, en dehors le chœur, fault monter de six degrez.

Dedans lediet chœur et du long d'iceluy sont tendues tapisseries riches, sçavoir : depuis le fond d'iceluy jusques au grand-autel en six pièces, l'hystoire des guerres et baptême de Clovis Ier, roi de France, et depuis led. autel jusqu'au pupiltre, en 17 pièces, contenant l'histoire de la vie et mort de la Vierge Marie, et ont 16 pieds de haulteur excepté trois.

Au costé du mesme grand-autel sont ouvertes en la muraille de la closture dud. chœur co^e^ diet est dessus, mais plus grandes et au nombre de 12 d'une part et de 9 d'autre.

Au bout dudiet chœur est le pupiltre de 13 pieds de largeur, et sa longueur est de la largeur de la nef de lad. église; sa haulteur est de 15 pieds y compris les assais.

Aux deux coingts d'iceluy sont deux montées faictes en façon de tours; à chacune desquelles y a, sçavoir : à l'entour 10 pilliers desquels, vers la nef, y en a sept de bel artifice et en chacun d'iceux deux images.

Chacun desdiets a 30 degrez de demy pied de haulteur chacun environ; la haulteur desdictes tours ou montées est de 20 pieds. Devant icelles y a deux autels au-dessus desquels, et tout le long de la face dudict pupiltre en trois séparations, 21 images, sans les images du Cru-

cifix et aultres aux environs des pilliers d'iceluy, et les images dessus lesdiets autels et chaires du chœur qui sont 8 grandes.

Ledict pupiltre fut faiet par un Colart de Binery, maître des ouvrages de ladicte église l'espace de 36 ans, mort l'an 1452, le 17 décembre, enterré près du portail du milieu au bas d'une tombe blanche.

La porte de fer dudiet pupiltre pour entrer ès chœur de la nef a 7 pieds de large et 9 de hault.

Au milieu de la nef, peu distant dudiet pupiltre, est une pierre ronde enchâssée d'aultres, et d'un châssis de bois par structure, qui est le lieu où jadis était le portail de ladicte église auquel saint Nicaise eut la tête coupée et sa sœur, avec plusieurs aultres martyrs.

Cette pierre a deux pieds deux poulces de rondeur et le quarré de pierre avec le bois desquels elle est enchâssée, a quatre pieds en quarré.

Sur cette pierre prend un chandelier où s'allume un cierge aux processions qui se font en ladiete église.

SPOLIATION DU TOMBEAU DE SAINT REMI ET DU TRÉSOR DE SON ÉGLISE.

Cejourd'hui 2e jour du 2e mois de l'an II de la république française. Nous, administrateur du district, et membre du conseil-général, n. somme transporté à Saint-Remy, p. retirer de la châsse de saint Remy toute l'argenterie qui la couvre, où étant nous avons trouvé les administrateurs Hourelle et Favereau, le curé Seraine et plusieurs membres de la Société populaire, paroissiens de ladite église, auxquels nous avons annoncé le sujet de notre transport, à quoi obtemperant, le tombeau qui contenait cette châsse a été ouvert à 10 heures du matin, et aussitôt des membres de la Société populaire de la section de la montagne et autres citoyens se sont mis en devoir d'extraire de lad. châsse en notre présence et en celle du citoyen Legoix, orfèvre, appelé p. les opérations à faire, et en présence du secrétaire greffier. L'extraction de la châsse ayant duré jusqu'à près de 11 heures, un nombre considérable de citoyens qui remplissait au dehors tout le contour du tombeau et qui avaient été appelés p. la circonstance, demandant à voir cette châsse, nous avons cru devoir y déférer. En conséquence, nous l'avons fait transporter derrière le tombeau et ayant été posée sur des bans, les portes des grilles qui étaient fermées ont été ouvertes, et une quantité considérable de citoyens sont entrés et se sont approchés de cette châsse pour la voir, ce qui a tenu très longtemps avant qu'on pût s'occuper à la dégarnir; la foule formant un cercle très étroit et procédant à l'examen de la châsse, il a été re-

connu qu'elle était garnie de plusieurs pierres qui ont paru précieuses et qui ont été détachées, montrées les unes après les autres aux citoyens présens et mises dans un petit sac de toile en les comptant à mesure qu'elles y étaient mises, et il s'en est trouvé 72. A ce moment le citoyen Favereau a dit qu'il dépendait de cette châsse une couronne qui la surmontait qui était également ornée de pierres, et qui était à ce moment en la sacristie où elle serait représentée, après quoi le citoyen L. et des ouvriers se sont occupés en notre présence à dégarnir la châsse de l'argenterie qui la couvrait, ce que faisant les morceaux détachés l'un après l'autre ont été soigneusement remis dans une vuidange défoncée et apportée à cet effet, ce qu'ayant été fait, le dôme de la châsse qui était de bois ayant été levé il s'est trouvé sous icelui un livre intitulé : Le tombeau du grand saint Remy par Guillaume Marlot ; Reims, chez Bernard ; 1647. Et un manuscrit qui restera annexé à ces présentes, après avoir été paraphé ; cette châsse renfermait une autre tombe en bois dont beaucoup de citoyens demandaient aussi l'ouverture, à quoi nous avons observé que notre mission n'avait d'autre objet que d'obtenir la remise de l'argenterie et que nous devions nous y conformer, et qu'au surplus nous laissons la châsse dégarnie à la disposition des paroissiens. Le nombre considérable des citoyens présens ne nous laissant aucun espace nous permettant de faire en cet endroit la pesée, nous avons annoncé aux citoyens en laissant la châsse dans un endroit où elle avait été dégarnie que nous allions faire transporter la vuidange qui contenait l'argenterie en la sacristie p. procéder à la pesée, ce qu'ayant fait et y étant avec les citoyens commissaires, les citoyens F. et N. ont annoncé que d'autres occupations, telles que le service du marché, ne leur permettaient pas de rester plus longtemps et se sont retirés.

Le citoyen L. voulant procéder à la pesée de l'argenterie dont s'agit a commencé par l'épurer de toutes les matières hétérogènes qui y étaient restées, telles que bois, mortier et autres, après quoi procédant aux d. pesées, le citoyen Favereau et Serainc nous ont représenté la couronne dont ils nous avaient parlé, laquelle nous avons trouvée garnie de 39 pierres que le citoyen L. nous a dit être communes et que nous avons enveloppées dans un papier et remises dans le sac qui contenait les autres pierres, laquelle pesée faite en plusieurs fois.

	marcs.
1re	32
2e,	32
3e,	32
4e,	32
5e,	32

	marcs.	onces.	gros.
6e,	32		
7e,	32		
8e,	24	2	
9e, (qui a p. objet la couronne),	5	4	2
Total,	253	6	2

En sorte que le total de l'argenterie s'est trouvé de 253, 6, 2.

De tout ce que dessus, etc.

Cejourd'hui, 3e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II de la la républiq. française, une et ind. Nous, administrateurs du district, officiers municipaux de la come de Reims, nous sommes transportés en l'église paroiss. de Saint-Remy, pour, en exécution de la loi du 12 sept. 1792, qui orde l'envoi à la Convention de toute l'argenterie des églises, conformém. à la délibérat. du 1er de ce mois, et par suite de n. prouv. v. d'hier continuer nos opérat. relatives aux pièces d'argenterie qui se trouvaient tant au tombeau de Saint-Remy que dans d'autres endroits de la même église, y étant entrés, y avons trouvé les officiers et administrateurs de lad. paroisse, les membres du comité de surveillance de l'assemblée sectionnaire auxquels n. avons annoncé le sujet de notre transport, à quoi obtemperant, avons, assisté de notre secrétaire, procédé sur-le-champ à l'extraction et à la pesée de l'argenterie qui a été faite par Legoix, orfèvre.

Les plaques en relief qui garnissaient la partie supérieure du tombeau, ayant été détachées après en avoir retiré toutes les parties hétérogènes, ont été pesées ainsi qu'il suit :

	marcs.	onces.	gros.
1re levée,	22	»	»
2e,	22	»	»
3e,	22	»	»
4e,	22	»	»
5e,	15	1	4
La défaite de la châsse de saint Oricle,	33	2	»
22 pierres communes,			
La défaite de la châsse de saint Théodulphe,	33	1	2
Total,	169	4	6

Les membres des différents corps réunis, après avoir examiné la porte du tombeau de saint Remi, ainsi qu'un attique qui se trouvait au dessus, et jugeant que c'étaient des morceaux trop précieux p. pouvoir être brisés, ces différents objets se trouvant d'ailleurs parsemés de pierres précieuses qu'il était impossible de décrire et d'apprécier, après en avoir conféré, on décida qu'il fallait les conserver d. leur

intégrité. En conséquence, les scellés ont été apposés sur la 1re porte du tombeau, après avoir renfermé d. led. tombeau l'attique dont il est parlé plus haut, et les cachets du district et de la municipalité y ont été apposés et resteront jusqu'à ce qu'une caisse propre à les contenir soit préparée p. pouvoir les y placer à l'effet d'être envoyés de suite à la Convention.

Et attendu qu'il est deux heures sonnées, avons levé la séance et avons décidé à la recommencer à 4 heures de relevée, après avoir fait mettre en lieu de sûreté l'argenterie pesée, et y avoir établi un gardien; lecture faite, ont signé.

Dudit jour, quatre heures de relevée, les soussignés, après avoir reconnu les cachets apposés sur le poinçon renfermant l'argenterie sains et entiers, avons continué notre opération ainsi qu'il suit :

Une partie de la défaite d'une châsse de saint Timothée, 32 marcs.

N'avons pu procéder à la pesée du restant de la même châsse, attendu qu'y ayant des pierres, et le jour tombant, avons remis la séance au lendemain, 7 heures précises du matin, p. continuer nos opérations, et avons invité les commissaires dénoncés d. notre P. V. à s'y trouver, ce qu'ils nous ont promis; avons fait apposer le cachet de la municipalité, celui du présid. de la section de surveillance de la montagne sur le poinçon renfermant l'argenterie, l'avons fait déposer d. la sacristie, avons fait également déposer d. la sacristie le reste de l'argenterie de cette châsse, qui n'avait pas été constaté, etc. (Suivent les signatures.)

Cejourd'hui, 4e jour de la 1re décade, 7 h. du matin,

Nous avons continué nos opérations ainsi qu'il suit :

Les défaites de trois châsses, savoir : celle d'une 2e châsse de saint Timothée, une de saint Apollinaire et une de saint Maur.

	marcs.	onces.	gros.
1re pesée,	14	»	»
2e,	30	»	»
3e,	4	1	2
Total,	48	1	2

Les défaites de deux autres châsses, l'une de saint Gibrien, l'autre de saint Philippe.

1re pesée,	32	»	»
2e,	32	»	»
3e,	32	»	»
4e,	32	»	»
5e,	22	5	4

	marcs.	onces.	gros.
6e,	5	4	4
7e,	32	»	»
8e,	24	2	»
Total,	212	4	8
Défaite de la châsse de sainte Celinie, mère de St. Remi,	1	4	7
2e pesée, matière d'or provenant de lad. châsse,	4	4	3

Avons ensuite procédé à la pesée de diff. pièces d'argenterie tant de celles qui étaient sous les scellés d'un tiroir de la sacristie, que de celles provenant de toutes les autres châsses; toutes les pièces en ont été..... lesquelles font partie du poids, et pèsent ensemble 22 m.

Tous les objets de cette dernière pesée ont été renfermés dans une boîte, etc.

Nous avons ensuite représenté une petite châsse de St. Gibrien; après en avoir fait extraire toutes les pièces d'argenterie, les avons fait peser, le poids s'est trouvé de 6 1 6

La 2e pesée, composée de pièces où étaient attachées des pierres, 4 4 4

Avons requis les Crs Hourelle et Gérard de nous déclarer s'ils avaient connaissance qu'il y avait encore qq. pièce d'argenterie à peser, nous ont déclaré qu'ils avaient encore un encensoir, sa navette, une paire de burettes et un plat ovale; le tout d'argent, qu'ils nous ont promis de déposer d. la huitaine au district pour être envoyé à la Monnaie aussitôt qu'ils auraient pu se procurer de semblables objets en une autre matière.

A l'égard des trois châsses de St. Maur, de St. Timothée et St. Apollinaire, il s'est trouvé autour de ces châsses 28 plaques de cuivre en émail garnies de figures, lesquelles plaques peuvent avoir 9 pouces de longueur sur sept de hauteur, dont une est presqu'entièrem^t brisée et qq. autres endommagées; après en avoir conféré, avons décidé qu'elles seraient remises d. la bibliothèque de St.-Remy, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Avons ensuite fait déposer dans une caisse la porte du tombeau de St. Remy, et dans une autre caisse un attique qui se trouvait dans la partie supérieure; avons pris toutes les précautions possibles pour que ces morceaux d'un prix dont nous ne pouvons apprécier la valeur, puissent parvenir sans le moindre accident à la Convention, en observant toutefois que d. ces deux morceaux il y aura qq. pierres qui manquent, mais il a été constaté que c'est depuis long-temps; avons ajouté à la dernière caisse la crosse de St. Remy, garnie de pierres, laquelle est renfermée d. son

étui. Et ne se trouvant plus rien à inventorier, nous avons clos le présent.

Cejourd'hui, 5e jour de la 1re décade du mois de brumaire de l'an IIe de la république française, 9 h. du mat.

Nous, off. municipaux, sur les représentations que sont venus n. faire les citoy. membres du Comité de surveill. et de l'Assemblée sectionnaire, que dans toutes les pièces où il avait été extrait des morceaux d'argent et d'or, il leur semblait, malgré l'examen rigoureux qui avait été fait, utile de reconnaître s'il n'y aurait pas encore de l'argent ou de l'or attaché à qq. morceau de bois, que l'on pourrait encore en extraire; ces représent. étant justes, nous sommes transportés de nouveau, assistés de Legoix, orfèvre, en l'église St-Remi, où, étant accompagnés du susnommé, avons procédé à un nouvel examen, et après la visite la plus exacte et la plus rigoureuse, sommes parvenus à extraire encore un marc une once six gros d'argent et quatre gros d'or, en avons fait un paquet et avons arrêté d'aller le déposer au district p. être envoyé à la Monnaie. De ce que dessus a été dressé le présent, etc.

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT LA DESTRUCTION DE LA SAINTE-AMPOULE.

Aujourd'hui lundi 7 octobre 1793, l'an II de la république, au conseil général de la commune de Reims, où se trouvaient les membres du dit conseil soussignés, s'est rendu, vers deux heures de relevée, le citoyen Rhull, représentant du peuple au département de la Marne, de présent à Reims, qui, pour l'exécution des lois relatives à la suppression de la royauté et de tous les signes et marques qui y avaient trait, et à la demande de plusieurs citoyens du département de la Marne et de cette ville, avait, hier, demandé la représentation d'un reliquaire contenant ce qu'on appelait la Sainte-Ampoule, dont on se servait cidevant pour le sacre des cidevant rois, à l'effet de pouvoir être supprimé comme suite nécessaire de l'exécution des lois cidevant relatées, et y étant assisté du citoyen son secrétaire. Le citoyen maire qui avait fait revenir ce matin, en la maison commune, le reliquaire dont il s'agit, jusqu'à présent déposé en l'église de Saint-Remi, l'a remis au représentant Rhull, qui a décidé que conformément à ce qui avait été annoncé hier aux citoyens, c'était sur la place nationale de cette ville que la suppression de l'Ampoule contenue en la châsse représentée devait s'effectuer; pourquoi les membres de la commune

les accompagnant et les administrateurs du district s'y étant trouvés, la châsse dont il s'agit a été ouverte en présence d'un grand nombre de citoyens, et l'Ampoule qu'elle contenait et qui était une petite fiole de verre en a été extraite et brisée par le représentant Rhull. Ce que faisant, il a été reconnu qu'elle avait autrefois contenu une liqueur rouge qui depuis s'était desséchée et restait aux parois du verre et qu'il ne restait aucun liquide : ce qui a été reconnu par les citoyens présents; en ce qui touche la châsse, qui est d'argent doré, sur laquelle il reste très-peu de pierreries, les autres en ayant été détachées précédemment, elle a été laissée au citoyen Rhull, représentant, qui, sur l'exécution des lois qui ordonnent l'envoi des argenteries des églises à la Convention, s'est chargé de l'y faire parvenir, et revenu en la maison commune, le présent procès-verbal a été rédigé et signé :

PHILIPPE RHULL, ETC.

LETTRE DU CITOYEN RHULL A LA CONVENTION.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Vous m'avez chargé, par votre décret du 16 septembre dernier, de surveiller dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne, l'exécution de la loi du 23 août. L'article premier de cette loi veut que les vieillards se fassent porter sur les places publiques pour y prêcher la haine aux rois et l'unité de la république.

A mon arrivée dans la ville de Reims, je n'ai pas trouvé de vieillards sur les places publiques de cette ville prêcher la haine des rois; mais moi, qui suis un vieillard qui a en exécration les rois, les despotes et tous les ennemis de la liberté et de l'égalité, je me suis transporté sur la place cidevant Royale, aujourd'hui Nationale; j'y ai prêché la haine des tyrans, et pr joindre l'exemple au précepte, la pratique à la théorie, j'ai brisé en présence des autorités constituées et d'un peuple nombreux, sous les acclamations répétées de Vive la répupublique une et indivisible, le monument honteux créé par la ruse perfide du sacerdoce pour mieux servir les desseins ambitieux du trône. En un mot, j'ai brisé la Sainte-Ampoule sur le piédestal de Louis-le-Fainéant 15e du nom. La tête du tyran est tombée : toutes celles qui voudront s'élever audessus des Français, redevenus libres, doivent tomber de même; ce peuple immense et généreux ne verra plus désormais l'insidieuse farce du sacre d'un brigand heureux; tout ce

qui a trait à ce sacre, tout ce qui entretenait le fanatisme du peuple pour les oppresseurs, en lui faisant accroire que le ciel avait choisi des mortels plus favorisés que lui pour les mettre aux fers, doit disparaître. La Sainte-Ampoule n'existe plus : ce hochet sacré des sots, cet instrument dangereux dans les mains des satellites du despotisme, a disparu. Recevez, mes collègues, les débris avec le reliquaire qui les contenait, de même que le procès-verbal qui en constate l'anéantissement éternel.

Signé : Philippe Rhull.

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'EXISTENCE DES PARCELLES DE L'ANCIENNE SAINTE-AMPOULE.

Aujourd'hui 25 janvier 1819, par-devant moi J.-B^te Dessain de Chevrières, procureur du roi honoraire à Rheims, membre du conseil général du départ. de la Marne, et membre du conseil municipal de la ville de Reims,

Sont comparus MM. ci-après nommés,

Lesquels, instruits des recherches que je faisais p. acquérir des connaissances au sujet de la Sainte-Ampoule, qui était déposée dans le tombeau de saint Remi à Reims, et qui servait au sacre de nos rois, et désirant concourir à la découverte de la vérité, ont fait les déclarations suivantes :

M. Armand Jules Seraine, bachelier de la Faculté de théologie de Paris, ancien chapelain du roi, a déclaré ce qui suit :

La Sainte-Ampoule était renfermée d. le tombeau de saint Remi, placé d. l'église qui porte son nom à Reims, qui a appartenu jusqu'à la révolution aux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, et qui depuis la révolution a été érigée en paroisse. J'ai été le 1er nommé curé de cette paroisse; en cette qualité, j'étais gardien du reliquaire qui renfermait la petite fiole qui était connue sous le nom de *Sainte-Ampoule*, et où était contenu le baume qui servait aux sacres des rois de France.

Le 6 octobre 1793, M. Philippe Hourelle, qui était officier municipal et 1er marguillier de la paroisse de Saint-Remi, vint chez moi vers les 3 heures de l'après-midi, et me notifia de la part du représentant Rhull, l'ordre positif et pressant de remettre sans délai le reliquaire contenant la Sainte-Ampoule, pour être brisé. Je conçus l'idée de tout risquer, p. conserver ce précieux monument, en me procurant une

fiole semblable, p. être substituée à la véritable; mais ni le temps, ni les circonstances ne permirent pas de mettre ce projet à exécution; les moyens à employer étaient tous impraticables ou périlleux. Nous résolûmes, M. Philippe Hourelle et moi, ne pouvant mieux faire, d'extraire de la Sainte-Ampoule la plus grande quantité possible du baume qu'elle contenait, avec intention de conserver, chacun de notre côté, les parcelles dont nous serions dépositaires, pour, dans un temps prospère, être remises à l'autorité légitime; nous nous rendîmes de suite à l'église Saint-Remi; je tirai le reliquaire du tombeau de saint Remi et le transportai dans la sacristie, où je l'ouvris, à l'aide d'une petite pince de fer qui est encore en ma possession. Je trouvai placé dans le ventre d'une colombe d'or ou d'argent doré, revêtue d'émail blanc, ayant le bec et les pattes rouges, les ailes développées, une petite fiole de verre de couleur rougeâtre, d'environ un pouce et demi de hauteur; bouchée avec un morceau de damas cramoisi. J'examinai cette fiole attentivement au jour, et j'aperçus grand nombre de trous d'aiguille aux parois du verre; alors je pris dans une bourse de velours cramoisi, parsemé de fleurs-de-lys d'or, l'aiguille qui servait, lors du sacre de nos rois, à extraire des parcelles du baume desséché et attaché au verre. J'en détachai la plus grande quantité possible, dont je pris la plus forte partie et remis la plus faible partie à M. Hourelle, pour, dans des jours plus heureux, la mettre en évidence. Chacun de nous renferma son trésor dans un papier pris dans une armoire de la sacristie. Je liai avec un fil blanc le paquet contenant les parcelles qui étaient à ma disposition, et j'écrivis sur ce paquet les mots *Morceaux ou fragmens de la Sainte-Ampoule;* M. Hourelle écrivit le mot *Baume* sur l'enveloppe qui renfermait ses parcelles. Je replaçai ensuite la fiole d. le ventre de la colombe, et le renfermai d. le reliquaire que je remis, les larmes aux yeux, entre les mains de M. Hourelle.

Malgré les visites domiciliaires, les fouilles faites d. ma maison, malgré les malheurs de la guerre, malgré le pillage de mon secrétaire, le précieux dépôt qui y était renfermé a bravé tous les dangers. La divine Providence, dont les secrets sont impénétrables, et qui se sert des faibles pour confondre les forts, a voulu me conserver la vie plusieurs fois menacée p. garder ces précieuses parcelles, et les remettre à l'autorité légitime.

J'atteste, en outre, que M. Bernard, prêtre bénédictin, m'a montré, il y a environ 4 ans, un papier renfermant des parcelles qu'il me déclara lui avoir été confiées par M. Lecomte, juge au tribunal civil de Reims, à qui il les a remises et qui les tenait de madame veuve

Hourelle. Je reconnus ces parcelles absolument semblables aux miennes et faire partie de celles dont M. Hourelle s'était chargé lors de notre partage.

Signé Seraine.

MM. Pierre-François Hourelle, docteur en médecine, Pierre-Philippe Hourelle, et Jean-Baptiste Hourelle, frères, demeurant à Reims, ont déclaré ce qui suit :

Philippe Hourelle, notre père, en sa double qualité d'officier municipal et receveur de la fabrique de la paroisse de Saint-Remi et maître des ouvrages de lad. fabrique, reçut, en l'année 1793, de l'administration municipale, l'ordre positif d'aller prendre la fiole connue sous le nom de Sainte-Ampoule, qui était enchâssée dans un riche reliquaire, et qui servait aux sacres des rois de France, au lieu où elle était déposée, p. la remettre à lad. administration, à qui le même ordre avait été rigoureusement intimé par un membre de la Convention nationale, alors en mission à Reims. Nous déclarons et attestons savoir qu'avant de livrer cette fiole, notre père, de concert avec M. Seraine, alors curé de la paroisse de Saint-Remi, s'est procuré une assez grande partie du baume qu'elle contenait; nous avons vu plusieurs fois ces mêmes parcelles dudit baume, de couleur rougeâtre et de consistance cérumineuse, desséchées, renfermées d. une enveloppe de papier blanc, portant p. inscription le mot *Baume;* ce dépôt a été précieusement conservé par nos père et mère jusqu'à leur décès, après lesquels il a été confié à l'un de nous qui s'en est trouvé dessaisi par suite des précautions qu'il avait prises p. les sauver du pillage, lors de la dernière invasion; mais cet accident peut être réparé, notre mère ayant cédé à M. Lecomte, juge, une partie de ces parcelles qui peuvent être confrontées p. l'identité avec celles que possède M. Seraine avec qui notre père n. a dit avoir partagé. N. certifions que tout ce que dessus est de la plus exacte vérité. Signé Hourelle, D. M., P.-P. Hourelle et Jean-B. Hourelle.

Moi, Lecomte, juge au tribunal civil de Reims,

Je déclare que, le 2 octobre 1802, étant chez mad. Ve Hourelle, elle me fit la confidence que son mari, avant de mourir, l'avait faite dépositaire, non seulement de petites parties du suaire qui enveloppait le corps de Saint-Remi, avant que la hache révolutionnaire eût détruit son tombeau, mais encore de quelques parcelles du baume ou de l'huile desséchée que contenait la Ste-Ampoule. La curiosité me porta à lui demander comment ces objets si précieux s'étaient trouvés en la

possession de son mari, elle me fit réponse que son mari, en sa qualité d'officier municipal et de marguillier de St-Remi, avait été requis, en 1793, au nom du représent. du peuple Rhull, alors en mission à Reims, de lui remettre la Ste-Ampoule; qu'avant d'obéir à cette fâcheuse réquisition, il était allé sur-le-champ trouver M. Seraine, alors curé de cette paroisse, pour s'entendre avec lui et concerter à la hâte les moyens de sauver une partie essentielle du baume servant à l'onction de nos rois; que dans le très-court espace de temps qui ne leur permit pas le choix des moyens à l'aide desquels ils eussent pu triompher de la multitude, en substituant à la véritable fiole dite Ste-Ampoule, une autre fiole qui lui ressemblât quant à la forme, son mari et M. Seraine se hâtèrent de retirer la Ste-Ampoule de son reliquaire et d'en extraire difficilement plusieurs parcelles d'une liqueur desséchée et adhérente aux parois de la fiole; qu'immédiatement après cette extraction, la fiole fut remise par M. le curé Seraine à son mari, qui la livra au représent. Rhull, par qui elle fut brisée sur la place Royale de cette ville, en présence du peuple. Ce récit me frappa: je ne puis m'empêcher de reconnaître dans le courage de ces deux fonctionnaires, l'un civil, l'autre ecclésiastique, un des grands effets opérés par cette divine Providence, qui, n'ayant pas permis que le baume qu'elle avait spécialement destiné pour le sacre de Clovis et de ses successeurs légitimes fût englouti par les vandales; cette même Providence, dis-je, avait déjà par cela seul résolu dans ses décrets impénétrables le retour de l'auguste famille des Bourbons sur le trône de leurs ancêtres. Pénétré de ces idées consolantes, entretenus par l'espoir d'un avenir plus heureux et désirant m'associer, en quelque sorte, à l'acte tout à la fois religieux et patriotique de MM. Seraine et Hourelle, je priai madame veuve Hourelle de me remettre quelques portions du baume sacré dont elle était dépositaire, afin de concourir par mes soins et ma vigilance à la conservation d'un objet aussi précieux. Cette veuve, cédant à mes instances et à mes observations, me remit quelques parcelles de la Sainte-Ampoule que j'ai très-soigneusement conservées jusqu'ici avec une très-petite partie du suaire de St-Remi; lesquels objets j'offre à remettre à qui de droit; j'ajoute que les évènements fâcheux de la guerre qui ont fait perdre à MM. Hourelle fils les parcelles du baume dont leur mère, avant de mourir, les avait fait dépositaires, justifient la précaution que j'ai prise d'obtenir quelques-unes de ces parcelles de madame leur mère; au moyen de quoi il sera facile de constater l'identité d'une substance dont les parties homogènes se trouvent disséminées entre les mains de person-

nes étrangères l'une à l'autre. Tels sont les faits qui sont à ma connaissance personnelle.

Signé Lecomte.

M. Henry Engrand, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur.

Apprenant que le représentant Rhull, envoyé à Reims par la Convention, avait fait annoncer qu'il se rendrait à la maison entre les neuf à dix heures du matin, et croyant qu'il pourrait être question du dépôt littéraire dont la garde m'était confiée, je m'y trouvai. Le proconsul, après avoir exposé l'objet de sa mission, ajouta ces mots : *Je me propose de donner une fête à nos bons patriotes et amis, en brisant la charmante babiole qui servait à sacrer les rois.* A ces mots, pénétré de douleur, je m'esquivai sans bruit et courus à Saint-Remi; n'ayant pas trouvé M. Seraine, qui remplissait les fonctions de curé, je me rendis chez un marguillier de la paroisse, feu M. Hourelle, que je connaissais pour un homme religieux; je le priai de ne pas perdre de temps, de se concerter au plus tôt avec M. le curé et de prendre des mesures efficaces pour sauver, s'il était possible, la Sainte-Ampoule, cet antique et précieux monument de la monarchie française. Ce fait a eu lieu dans les premiers jours d'octobre de l'année 1793.

Signé Engrand.

M. Antoine Bertin, curé de la paroisse de Saint-Remi de Reims, depuis le Concordat de 1802.

Je déclare avoir appris, il y a plusieurs années, que M. Seraine, curé de la paroisse de Saint-Remi pendant la révolution, et M. Hourelle, marguillier de ladite paroisse, à la même époque, avaient soustrait des parcelles du baume contenu dans la Sainte-Ampoule, avant que la fiole qui renfermait ce baume fût brisée sur la place Royale par un député de la Convention, le 7 octobre 1793; que M. Seraine, dont le témoignage est digne de foi, est resté possesseur de sa portion jusqu'à ce jour; que M. Hourelle, que j'ai connu pour un homme probe et religieux, a gardé aussi sa portion jusqu'à sa mort; que sa veuve, femme respectable, l'a gardée de même jusqu'à sa mort, à l'exception d'une portion qu'elle a donnée à Lecomte, juge au tribunal de Reims. Enfin, que M. Hourelle avait fait connaître à sa femme et à ses enfants qu'il était possesseur des parcelles du baume de la Sainte-Ampoule, qu'ils l'ont eux-mêmes déclaré, et que leur témoignage est digne de foi.

Je déclare, en outre, qu'avant d'être curé de Saint-Remi, me trouvant dans le presbytère de Saint-Remi avec M. Menonville, vicaire de Saint-

Jacques, M. Seraine, alors curé, nous a montré un petit papier qu'il a tiré de son secrétaire et qu'il a dit contenir des parcelles soustraites de la Sainte-Ampoule.

BERTIN, *curé de Saint-Remi.*

M. Etienne-François-Xavier Povillon, demeurant à Reims, a déclaré que, dans le mois de février 1794, M. Seraine, curé de la paroisse de Saint-Remi de Reims, lui a montré, étant dans le presbytère, établi dans l'ancienne abbaye de Saint-Remi, des parcelles qu'il lui a déclaré avoir extraites de la Sainte-Ampoule avant qu'elle fût brisée, et qu'au mois d'août de l'année 1804, il les lui montra de nouveau et dans le même état, en sa maison sise sur la place Saint-Remi.

E.-F.-X. POVILLON.

M. Jean-Joseph BAUDARD, religieux bénédictin, ancien prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise à Reims, et actuellement curé de Saint-Thierry.

Je certifie que vers la Saint-Remi 1805, madame veuve Hourelle me montra chez elle un paquet qu'elle m'assura renfermer des parcelles du baume qui était contenu dans la Sainte-Ampoule, que son mari, officier municipal et marguillier de la paroisse de Saint-Remi, avait extraites de cette petite fiole avant de la porter à l'Hôtel-de-Ville p. être brisée.

Dans l'espérance des évènements dont nous sommes heureusement témoins, je recommandai à madame Hourelle d'avoir le plus grand soin de ce précieux dépôt.

BAUDARD.

M. Etienne HUET, ancien maire des Mesneux, propriétaire.

Je déclare qu'en 1803, me promenant sur le territoire des Mesneux avec M. Seraine, ancien curé de Saint-Remi de Reims, et alors desservant l'église des Mesneux, je lui dis que j'avais vu avec bien de la peine le représentant Rhul briser, à Reims, sur la place Royale, la Sainte-Ampoule, à quoi M. Seraine me répondit : *Consolez-vous, M. Huet, tout n'est pas perdu; je conserve des parcelles du baume que contenait la Sainte-Ampoule.* Ce qui me causa la plus grande joie.

F. HUET, *ancien maire.*

M. François GODINOT, propriétaire à Reims.

Je certifie que M. Seraine, ancien curé de la paroisse de Saint-Remi, m'a dit confidentiellement, dans le courant d'octobre 1793, qu'a-

vant de donner, à la réquisition du représentant Rhull, la Sainte-Ampoule, il en avait extrait, de concert avec M. Hourelle, des parcelles de baume, couleur rougeâtre, qu'elle contenait; qu'il avait partagé ces parcelles avec M. Hourelle; que lui, Seraine, avait renfermé les parcelles dont il était dépositaire dans un carré de papier blanc scellé d'un fil blanc, et sur lequel il avait écrit : *Morceaux ou fragments de la Sainte-Ampoule*, et que M. Hourelle avait écrit sur les siennes : *Baume*.

GODINOT-DINET.

M. Maximilien-Joseph GOUILLARD, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, juge-de-paix du 3e arrondissement de Reims.

J'atteste qu'étant écolâtre des enfants de chœur de l'abbaye de Saint-Remi en 1780 ou 1781, je fus chargé de faire faire des réparations au reliquaire qui renfermait la Sainte-Ampoule; qu'ayant ôté dudit reliquaire la fiole qui contenait le saint baume, je l'avais déposée dans une petite boîte sur du coton; que pendant le temps que j'en fus dépositaire, je l'examinai plusieurs fois et ai remarqué que le saint baume était attaché aux parois de la fiole et était de couleur rouge un peu foncée. J'atteste également qu'il y a 8 ou 9 ans, étant chez M. Seraine, curé à cette époque du village de Trigny, près Reims, et auparavant curé de Saint-Remi à Reims, il me fit la confidence qu'avant qu'on remît la Sainte-Ampoule au vandale Rhull, il en avait extrait quelques parcelles qu'il conservait précieusement; lui ayant témoigné le désir que j'avais de les voir, il eut la complaisance de déférer à ma demande, et, au premier aspect, je reconnus que ces parcelles étaient de même couleur que le saint baume que j'avais vu dans la fiole, et j'en affirme l'identité.

J'affirme également qu'il est à ma connaissance que D. Lecuyer, dernier prieur de l'abbaye de Saint-Remi, avait formé la résolution d'enlever la Sainte-Ampoule en quittant la ville de Reims pour se retirer dans son pays natal, mais que, craignant de compromettre ses confrères et de leur occasionner des persécutions par cet enlèvement, il y avait renoncé.

M.-J. GOUILLARD.

M. Gabriel-Marie COURTIN, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, vicaire de Notre-Dame de Reims.

Je certifie que depuis la sortie des religieux de Saint-Remi et depuis que cette église est devenue paroisse, j'ai vu plusieurs fois la

Sainte-Ampoule, dans le reliquaire où elle avait été enchâssée, telle que je l'avais connue pendant trois années que j'ai demeuré à Saint-Remi et sept années à Saint-Nicaise, autre maison de Bénédictins dans le voisinage de Saint-Remi.

COURTIN.

M. Nicolas BERNARD, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, demeurant à Reims.

Je déclare qu'invité, dans le mois d'octobre 1814, par plusieurs personnes et notamment par M. Bellanger, 1er architecte de Monsieur, frère du roi, à donner des renseignements sur la Ste-Ampoule qu'on annonçait avoir été enlevée par Dom Lecuyer, dernier prieur de Saint-Remi, après qu'une fausse fiole avait été substituée à la véritable; qu'instruit que Dom Lecuyer, prieur, était décédé, je pris la résolution d'écrire à Dom Lecuyer, son neveu, curé dans les environs du Quesnoy, Bénédictin comme son oncle, qui l'avait suivi et ne l'avait jamais quitté; il me répondit, en novembre 1814, qu'effectivement son oncle avait formé la résolution de soustraire la Sainte-Ampoule aux bras destructeurs des révolutionnaires, qu'il avait même pris des mesures à cet effet, mais que, craignant que cette soustraction n'exposât les Bénédictins qui restaient à Reims à être vivement persécutés et aux dangers les plus grands, Dom Lecuyer renonça à son projet et laissa la Sainte-Ampoule dans le tombeau de Saint-Remi. Je fis part de cette lettre à plusieurs personnes et l'envoyai à M. Bellanger, à Paris.

Ayant depuis appris que M. Bellanger était mort, et que la lettre que je lui avais envoyée était dans le cas de ne pas se trouver dans ses papiers, j'écrivis de nouveau, fin de l'année 1818, à M. Lecuyer, curé à Gommegnies, près le Quesnoy. Il me répondit, le 13 décembre, entr'autres choses : *Mon oncle et moi avons plusieurs fois regretté de n'avoir pas enlevé la Sainte-Ampoule; nous ne nous consolions de n'avoir pas fait ce pieux larcin qu'en nous rappelant qu'on avait envoyé à Reims un bataillon de forcenés qui avaient le pouvoir de faire tout le mal possible,* notamment de tuer et brûler les ecclésiastiques. C'est dans ces moments que nous avons quitté la ville.

M. Bernard, désirant que cette 2e lettre précieuse soit conservée, l'a déposée entre les mains de moi, Dessain de Chevrières, après l'avoir signée et certifiée véritable.

Signé BERNARD.

M. Nicolas Menonville, prêtre et vicaire de la paroisse Saint-Jacques.

Je soussigné déclare que M. Seraine, prêtre, ancien curé de Saint-Remi, m'a montré, il y a bien 17 ans, des parcelles de la Sainte-Ampoule, enveloppées dans du papier, et qu'il m'a assuré avoir extraites du reliquaire de ce nom, avant qu'un député de la Convention la brisât sur la place Royale de cette ville, en octobre 1793. Je déclare, en outre, avoir vu, il y a quatre ans, entre les mains de M. Bernard, prêtre bénédictin, une lettre de M. Lecuyer, neveu de Dom Lecuyer, ancien prieur de Saint-Remi, qui annonçait que son oncle n'avait pas emporté la Sainte-Ampoule, dans la crainte de compromettre les religieux qui restaient à Rheims.

Signé Menonville.

Moi, Jean-Baptiste Dessain de Chevrières, déclare que peu de jours avant son émigration, Dom Lecuyer, dernier prieur de l'abbaye de Saint-Remi, avec lequel j'étais intimement lié, vint me voir pour me faire ses adieux; avant de me quitter il me dit : *Je désire conférer avec vous et vous parler en confidence.* Je ne manquai pas de lui rendre visite. Il était seul dans sa chambre; après m'avoir recommandé le plus grand secret, il me dit : *J'ai pris mes précautions p. conserver la Sainte-Ampoule; je l'ai fait retirer du reliquaire et y ai fait substituer une fiole qui n'est pas bien ressemblante, mais il est impossible d'en trouver une dont la ressemblance approche davantage.* Je le félicitai du parti qu'il avait pris et même l'engageai, pour que ce précieux monument ne sortît pas de Reims et ne fût pas exposé à être perdu en route, à m'en rendre le dépositaire : il refusa d'acquiescer à ma demande.

J'étais persuadé que la fiole qui fut brisée par Rhull n'était qu'une fausse Sainte-Ampoule, et que la véritable était entre les mains ou de Dom Lecuyer, s'il vivait encore, ou, s'il était mort, entre les mains d'un dépositaire fidèle qu'il aurait chargé de ce précieux trésor.

Lors du retour de S. M., ignorant dans quel pays pouvait être Dom Lecuyer, je m'adressai pour le savoir à D. Bernard, son ancien collègue et ami; D. Bernard me répondit que D. Lecuyer, ancien prieur, était mort, mais que son neveu, portant son nom, Bénédictin de la maison de Saint-Remi comme lui, qui était parti avec lui et qui ne l'avait jamais quitté, vivait encore, qu'il lui écrirait pour avoir des renseignements relativement à la Sainte-Ampoule. D. Lecuyer neveu répondit qu'effectivement son oncle avait formé la résolution de soustraire la Sainte-Ampoule aux bras destructeurs des révolutionnaires, qu'il avait pris même des mesures à cet effet, mais que la crainte de nuire à ses confrères l'avait déterminé à renoncer à

son projet. En effet, il était impossible qu'on ne s'aperçût pas de la soustraction de la Sainte-Ampoule, et alors les Bénédictins restés à Reims auraient été exposés à de violentes persécutions et à de très-grands dangers. Il paraît certain que ce motif a déterminé D. Lecuyer, prieur, à faire retirer la fausse Sainte-Ampoule et replacer dans le reliquaire la véritable comme elle l'avait toujours été. La lettre de D. Lecuyer neveu fut vue par plusieurs personnes; différentes circonstances ont en outre fait connaître la vérité de cet exposé. Il ne peut exister aucun doute que la fiole qui a été livrée à Rhull était la véritable Sainte-Ampoule, contenant le baume qui servait au sacre des rois de France, et que les portions représentées par M. Seraine et par M. Lecomte ne soient réellement des parcelles de ce baume; et ont, mesdits sieurs ci-dessus dénommés, signé le présent, qui a été rédigé en trois minutes, pour être déposées, l'une dans le tombeau de Saint-Remi, une au greffe du tribunal et une rester entre les mains de moi, Dessain de Chevrières, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Lecomte. — Bernard. — Engrand. — Hourelle, d.-m. — Sevanne. — Povillon. — Dessain de Chevrières. — Menonville-Hourelle. — J.-B. Hourelle. — Godinot-Dinet. — Baudart. — Huet — Gouillard. — Courtin. — Et Bertin, *curé de Saint-Remi.*

Aujourd'hui 1er juin 1819, pardevant moi, Dessain de Chevrières, procureur du roi honoraire à Reims, est comparu M. Thierry Bouré, né à Reims, le 16 mai 1771, prêtre desservant la paroisse de Berry-au-Bac, diocèse de Soissons, lequel a dit :

J'ai exercé le ministère de vicaire à Saint-Remi avec M. Seraine, qui en était curé, notamment en l'année 1793. M. Seraine me dit en confidence qu'il avait été forcé de livrer la Sainte-Ampoule le 6 octobre 1793, pour être brisée par le représentant Rhull, mais qu'avant de se dessaisir de ce précieux monument, il avait eu l'attention de se procurer, par le moyen d'une aiguille, une portion du baume qui était attaché aux parois de la fiole. Je priai M. Seraine de partager avec moi le baume qu'il avait extrait : il s'y refusa d'abord; mais, sur mes instances réitérées, il consentit de me donner une faible parcelle de ce baume. Je la déposai dans un reliquaire avec un très petit morceau que je m'étais procuré du suaire de Saint-Remi. En effet, M. Bouré m'a fait voir ce petit reliquaire, où sont placés le suaire et une parcelle du baume de la grosseur de la tête d'une grosse épingle, et a déclaré en outre qu'il consentait à remettre, quand on jugerait à propos, la parcelle du baume; mais qu'il désirait conserver la petite portion du suaire, par vénération pour le bienheureux saint Remi; — et a, mondit sieur Bouré, signé avec moi.

Dessain de Chevrières. — T. Bouré, *desserv. du Bac.*

Aujourd'hui 7 juin 1819, M. Louis Champagne-Prévoteau, propriétaire, a fait la déclaration suivante :

J'étais à côté du représentant Rhull, de Strasbourg, lorsque le lundi 7 octobre 1793, à 2 heures 45 minutes après midi, à coup de marteau, sur un des degrés du piédestal de la statue de Louis XV, il a brisé la Sainte-Ampoule, qui consistait en une petite fiole de verre; la violence du coup fit sauter des esquilles; deux petites entr'autres vinrent se placer sur la manche gauche de mon habit; je les retins sur le-champ en y appliquant la main droite; sans avoir l'air de m'en occuper, je parvins à les déplacer entre deux doigts. A ces esquilles de verre se trouvent adhérentes de très petites parcelles du baume que contenait la Sainte-Ampoule. J'ai conservé précieusement ces deux esquilles et je suis prêt à les remettre à qui et quand on jugera à propos. En effet, M. Champagne m'a fait voir deux petites esquilles de verre auxquelles se trouvent adhérentes de très petites parcelles d'un baume desséché.

Signé Dessain de Chevrières *et* Champagne-Prévoteau.

Ce huit juin 1819, est comparu Louis-Barthélemy-Rémond Legoix, m^d^ orfèvre, lequel a déclaré :

Nicolas Legoix, mon père, m^d^ orfèvre à Reims, décédé il y a 7 ans, avait la confiance de la maison de Saint-Remi pour tout ce qui concernait son état; il m'a plusieurs fois dit que D. Lecuyer, dernier prieur de Saint-Remi, l'avait chargé, peu de temps avant son départ de Reims, de relâcher les quatre vis qui tenaient la Sainte-Ampoule fortement attachée au reliquaire; d'après cette opération, mon père était persuadé que D. Lecuyer avait emporté avec lui la Sainte-Ampoule. Quel fut son étonnement, lorsque le 7 oct. 1793, appelé par ordre du représentant Rhull pour s'expliquer sur l'identité de la Sainte-Ampoule, il vit que c'était la véritable qu'on lui présentait! L'embarras dans lequel il craignait de se trouver fut bientôt dissipé et fit place à la surprise; il dit hardiment et avec vérité que c'était la véritable Sainte-Ampoule qu'on allait briser. Il me conta cette 2e particularité avec d'autant plus de chagrin, qu'il croyait la Sainte-Ampoule sauvée; il ne douta pas alors que Dom Lecuyer n'ait abandonné le projet qu'il avait formé.

Signé Dessain de Chevrières *et* Legoix-Manget.

Aujourd'hui 9 juin 1819, est comparu M. Nicolas Bernard, prêtre, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, demeurant à Reims, lequel a dit :

Désirant avoir des nouvelles positives sur la Sainte-Ampoule qui servait

aux sacres de nos rois, et sachant que D. Lecuyer, dernier prieur de Saint-Remi, était mort, j'ai écrit à D. Charles-Joseph Lecuyer, son neveu, Bénédictin comme son oncle, et actuellement curé de Gommegnies, proche le Quesnoy ; il me répondit, en novembre 1814, que son oncle avait formé la résolution de soustraire la Sainte-Ampoule aux bras destructeurs des révolutionnaires, qu'il avait même pris des mesures à cet effet, mais que craignant que cette soustraction n'exposât les Bénédictins qui restaient à Reims aux dangers les plus grands, D. Lecuyer, prieur, renonça à son projet. Cette lettre fut vue par plusieurs personnes, elle fut même envoyée à M. Bellanger, premier architecte de Monsieur, frère du roi. Depuis ce temps, M. Bellanger est décédé. La lettre qui lui a été envoyée ne s'est pas retrouvée dans ses papiers. J'écrivis une deuxième fois à D. Lecuyer, curé de Gommegnies ; il me répondit le 23 octobre 1818 ; sa lettre, relatée dans ma déclaration d'autre part, ne pouvant être annexée qu'à une des trois minutes, j'ai cru, pour donner une plus grande authenticité, devoir m'adresser une troisième fois à D. Lecuyer, curé de Gommegnies, et lui demander un certificat en triple minute de ce que contiennent ses lettres : il a satisfait à ma demande.

En effet, M. Bernard m'a remis trois exemplaires du certificat ainsi conçu, lequel est ci-annexé :

« Je, soussigné, Charles-Joseph Lecuyer, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, faisant, en 1791 et 1792, partie de la communauté de Saint-Remi de Reims, déclare être très-remémoratif que le dernier prieur de cette abbaye, Jacques-Antoine Lecuyer, mon oncle, m'a plusieurs fois témoigné son regret d'avoir laissé intacte et de n'avoir pu soustraire la Sainte-Ampoule, renfermée au pied du tombeau de Saint-Remi ; je déclare de plus qu'il ajoutait n'avoir été arrêté que par la crainte d'exposer à la mort ses confrères qui étaient restés à Reims, où on exerçait les cruautés les plus inouïes sur les personnes soupçonnées de ne pas aimer la révolution, et notamment sur les ecclésiastiques. En foi de quoi j'ai donné la présente déclaration, que j'affirme sincère et véritable. A Gommegnies, près le Quesnoy, diocèse de Cambrai, département du Nord. — Signé Lecuyer, *doyen et curé de Gommegnies.*

» Vu à la mairie de Gommegnies, pour valoir légalisation de la signature de M. Lecuyer, doyen curé de cette paroisse, le 25 mai 1819. —Le maire, El. Dazin.

» Certifié véritable.

» *Signé* Bernard *et* Dessain de Chevrières. »

Aujourd'hui 11 juin 1819, nous, Armand-Jules Seraine, bachelier de la Faculté de théologie de Paris, ancien chapelain du roi, demeurant à Reims; Jean Lecomte, juge au tribunal civil de Reims; Thierry Bouré, prêtre desservant, demeurant à Berry-au-Bac, et Louis Champagne, propriétaire à Reims,

Tous dépositaires de parcelles du baume desséché que contenait la Sainte-Ampoule, qui servait au sacre de nos rois, ainsi qu'il a été expliqué dans les déclarations d'autre part,

Sur l'invitation de M. Dessain de Chevrières, procureur du roi honoraire, et de M. Bertin, curé de Saint-Remi, qui en ont conféré avec Son Excel. Monseig. de Coucy, archev. de Reims, nous nous sommes transportés en l'église de Saint-Remi, où nous avons trouvé Mesd. Srs Dessain et Bertin, et Bernard, ancien religieux bénédictin, à l'effet d'opérer, en un monument public, le dépôt des parcelles et esquilles que nous possédons; avons exhibé ces parcelles et esquilles dont nous nous sommes à l'instant dessaisis pour qu'elles puissent devenir le fondement d'une nouvelle Sainte-Ampoule.

N. Dessain et Bertin, considérant qu'il est prouvé par les procès-verbaux et déclarations des autres parts d'une manière claire, précise et évidente, que ces parcelles et esquilles appartiennent réellement à la Sainte-Ampoule, et qu'on ne peut prendre trop de soin et de précaution pour leur conservation, avons fait faire une petite boîte d'argent doublée d'étoffe de soie, dans laquelle nous avons placé sous des étiquettes particulières 1° les parcelles représentées par M. Seraine; 2° les parcelles représentées par M. Lecomte; 3° les parcelles représentées par M. Bouré; 4° les esquilles représentées par M. Champagne-Prévoteau, laissant à l'autorité supérieure le soin de réunir ces parcelles et de les amalgamer ainsi qu'il sera jugé à propos.

Ensuite avons placé cette petite boîte d'argent dans un petit coffret de fer blanc moiré, fermant à trois clefs, dans lequel nous avons également renfermé une des trois minutes des procès-verbaux relatifs à la Sainte-Ampoule, et notamment du présent procès-verbal; avons remis une des trois à M. Seraine, une à M. Lecomte et une à M. Dessain.

Enfin l'ouverture du tombeau de Saint-Remi ayant été faite par moi, Bertin, curé, avec la clef dont je suis dépositaire, nous avons déposé le petit coffre ci-dessus désigné dans ce tombeau, où il a été fixé par un treillage, une chaîne et un cadenas, dont la clef a été remise à l'instant à moi, Bertin, curé, qui m'en suis chargé, de manière que l'ouverture de ce coffre ne pourra être faite qu'avec le concours des 4 clefs que les dépositaires susnommés offrent de remettre quand et à qui il sera ordonné.

Il sera fait du présent procès-verbal une copie qui sera adressée à Monseig. de Coucy, arch. de Reims.

Fait à Reims, en l'église de Saint-Remi, ledit jour 11 juin 1819, après midi, et avons signé le présent procès-verbal rédigé en triple minute, en présence de MM. Joachim Aubert, vicaire de Saint-Remi; Henry Engrand, Joseph-Nicolas Blondel, Jacques-François-Nicolas Leroy, tous trois prêtres bénédictins; Pierre-François Hourelle, doct. en méd.; Pierre-Philippe Hourelle, fabricant; Jean-Baptiste Hourelle, rentier; Jean Vernier, marguillier et receveur de Saint-Remi; Nicolas Villain, aussi marguillier; Etienne-François-Xavier Povillon, notable de la paroisse de Saint-Remi, et Robert Meiller, artiste.

Lecomte. — Bernard. — Aubert. — Seraine. — Engrand. Blondel. — Leroy. — Bourré. — Hourelle. — Hourelle. — J.-B. Hourelle. — Hourelle-Villain. — Povillon. — Verrier. — Meiller. — Bertin. — Champagne. — Dessain de Chevrières.

CHARTE DU RELIQUAIRE DU PRÉCIEUX SANG.

Guilles de Villehardouin, prince d'Achaïe, sénateur de Rome, à MM. les religieux et abbé du couvent de Saint-Remi de Reims.

En nous recommandant du tout à vos dévotes prières et oraisons, salut, ce nous a semblé bon et raisonnable vous advertir et tous ceux qui ces présentes verront que au reliquaire que vous avons envoyé par Dom Arnault de Cotty, religieux de votre dite abbaye, nostre parent, y a contenu, et ainsy le croyons, du sang très-précieux de nostre sauveur et rédempteur J.-C., lequel pour nostre rédemption le vendredy sainct espandit en l'arbre de la croix de son costé très-sainct et très-digne; et nous a esté ainsi dict par plusieurs gens de bien sages et prudents, et dignes de foy; et a esté ledit reliquaire trouvé ès trésors de l'empereur de Constantinople superescrit de plusieurs escriteaux. Escrit à Clermont le dernier jour de septembre, l'an douze cent vingt-quatre.

Description de deux emaux ornant la reliure d'un texte des évangiles écrit sur parchemin et lequel se conservait dans la sacristie de l'église de Saint-Remi, et se plaçait sur le maître-autel aux jours des grandes solemnités.

Le manuscrit avait pour titre : *Textus primus Evangeliorum de tempore, ad usum monasterii sancti Petri Remensis, ordinis frontalebraldi*

qui decantari solent in ecclesiâ hujus monasterii expensis illustrissimæ, principissæ D. D. Renatæ à Lotharingiâ, prædicti monasterii abatissæ, absolutæ anno Domini 1591. Il était orné de lettres initiales enrichies de dorures et de fleurs.

L'un des émaux formant la reliure représentait J.-C. élevé, crucifié, et ayant à ses côtés deux voleurs aussi en croix. Ceux-ci étaient attachés avec des cordes. Les disciples, la mère du Christ, des soldats, des gens du peuple, étaient aux pieds de la croix. — Ce morceau passait pour être du XIIIe siècle.

L'autre émail, moins ancien et par conséquent beaucoup mieux dessiné que celui dont nous venons de parler, représentait les détails du martyre de sainte Fébronie ; il était divisé en neuf tablettes dont voici le contenu :

On voyait dans la première : sainte Fébronie à genoux et faisant ses oraisons devant un prie-dieu sur lequel était un livre ouvert; elle était revêtue de ses habits de religion et portait à son bras droit la crosse abbatiale; à côté d'elle était un petit chien blanc ou un agneau, couché sur la terre. Plus bas étaient les armoiries de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims.

Seconde tablette : Deux bourreaux arrachaient, avec des tenailles, les dents de Fébronie, attachée nue à une potence; son corps était couvert de blessures sanglantes : elle venait de subir le supplice du fouet.

Troisième tablette : Fébronie était suspendue par les bras, attachés à deux poteaux séparés; elle avait les pieds posés au-dessus d'un brasier ardent, tandis que deux bourreaux brûlaient le bout de ses seins avec des torches ardentes; le tyran ou le juge qui ordonnait son supplice la contemplait, comme dans le sujet précédent, par une fenêtre d'où il semble donner des ordres.

Quatrième tablette : Le tyran ordonnait du haut de sa fenêtre de couper les seins de Fébronie, qui est attachée à une potence.

Cinquième tablette : Le tyran tombait du haut de sa fenêtre, de laquelle il semblait s'être précipité ou avoir été jeté par d'autres; ses archers paraissaient saisis de frayeur.

Sixième tablette : Revêtue de ses habits de religion, la sainte entendait sa sentence de mort prononcée par le juge.

Septième tablette : Elle était conduite au supplice précédée de son petit chien blanc.

Huitième tablette : D'un côté et sur le premier plan, on voyait enfin

couper les mains et les pieds de sainte Fébronie, et de l'autre, sur le 2e plan, on lui tranche la tête.

Neuvième tablette : Deux évêques, revêtus de leurs habits pontificaux et précédés d'un nombreux clergé, font le convoi de sainte Fébronie.

L'usage était, aux temps passés, de porter ce texte ainsi décoré de ces émaux, les jours de grandes fêtes, et de le faire baiser au célébrant lorsqu'il allait, précédé de ses acolytes, dire la grand'messe; c'était le sous-diacre qui le portait et le donnait à baiser tout ouvert au prêtre et fermé au diacre (1).

(1) Nous empruntons cette description aux manuscrits de Povillon-Pierrard. Qu'est devenu ce volume, qui n'a pas été porté à la Monnaie?

TAPISSERIES REPRÉSENTANT LA VIE DE SAINT REMI.

Elles sont au nombre de dix. La première contient cinq sujets; on y voit : le Christ annonçant à saint Montan la naissance de Remi; saint Montan allant annoncer à Céline qu'elle aura un fils nommé Remi; Céline causer avec son mari de ce qu'on lui a annoncé; la naissance de saint Remi; le jeune Remi passer la main sur les yeux de saint Montan et lui rendre la vue.

Sur la seconde tapisserie sont tracés trois sujets : on offre à saint Remi l'évêché de Reims; il est consacré comme évêque; il guérit un démoniaque.

La troisième tapisserie représente saint Remi donnant à manger aux oiseaux; bénissant un tonneau vide qui se remplit de vin; arrêtant les progrès d'un incendie qui détruisait Reims, et ressuscitant une jeune fille.

Sur la quatrième on reconnaît : la bataille de Tolbiac, la conversion et le baptême de Clovis, Dieu lui envoyant l'écu aux fleurs-de-lys.

Sur la cinquième on voit : la ruine d'un moulin qu'un meunier avait refusé à saint Remi; la pénitence de saint Genibaud; la visite qu'il reçoit d'un ange qui lui offre la liberté; sa délivrance par saint Remi; l'apparition d'un envoyé du ciel à saint Remi; enfin, le don qu'il fait à Clovis d'un baril qui lui assurera la victoire tant qu'il n'y touchera pas.

Sur la sixième tapisserie on voit : un marchand léguer son bien à l'église ; son gendre attaquer le testament ; le procès s'engager ; saint Remi évoquer l'ombre du trépassé, qui revient manifester nettement sa volonté.

Septième tapisserie : Saint Remi préside au concile. Un évêque arien perd la parole et demande à saint Remi pardon de ses erreurs. Saint Remi amasse des grains pour les temps de famine ; des méchants incendient les récoltes; saint Remi frappe d'infirmité eux et leurs descendants ; le châtiment les atteint.

Huitième tapisserie : Saint Pierre et saint Paul viennent visiter saint Remi. Extase du saint. Il recommande le secret à saint Thierry, son disciple. Il fait son testament, et dit sa dernière messe. Sa mort ; il monte au ciel.

Neuvième tapisserie : Son convoi; le cercueil devient trop lourd ; on le dépose à Saint-Christophe. On promène son suaire.

Dixième tapisserie. Quatre anges transportent le cercueil dans l'église Saint-Christophe. Un homme d'armes veut piller l'église ; ses pieds sont fixés au sol. Saint Remi punit l'évêque de Mayence, qui ne réclame pas une terre de l'église usurpée par un vassal de l'empereur Conrad. Robert de Lenoncourt donne les tapisseries; saint Remi le bénit en présence d'un religieux du Mont-Bardin, en Italie.

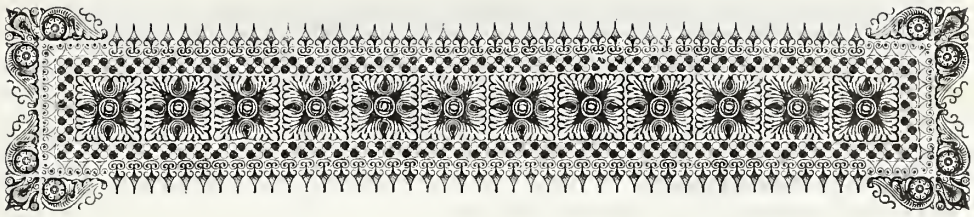

TABLE DES CHAPITRES.

	pages.
CHAPITRE PREMIER. Des trésors.	1
CHAP. II. Trésors des églises de Reims.	7
CHAP. III. Le trésorier de Notre-Dame de Reims.	11
CHAP. IV. Coutres et chapuciers.	15
CHAP. V. Trésor de Notre-Dame.	20
CHAP. VI. Pertes essuyées par le trésor de Notre-Dame de Reims.	27
CHAP. VII. Ornements, dons et offrandes du sacre.	36
CHAP. VIII. Inventaire du trésor de Notre-Dame de Reims, fait en 1669.	43
CHAP. IX. Suite de l'inventaire de 1669.	55
CHAP. X. Suite de l'inventaire de 1669.	67
CHAP. XI. Fin de l'inventaire de 1669.	75
CHAP. XII. Description de la mitre du cardinal de Lorraine.	85
CHAP. XIII. Des chapes de Notre-Dame de Reims	93
CHAP. XIV. Inventaire des chapes, chasubles, dalmatiques, tapisseries de Notre-Dame de Reims, fait par le coutre de ladite église.	99
CHAP. XV. Suite de l'inventaire du coutre Desmolins.	109
CHAP. XVI. Inventaire du trésor de Notre-Dame en 1790.	
CHAP. XVII. Inventaire de 1792.	139
CHAP. XVIII. De quelques objets non indiqués dans les inventaires.	145
CHAP. XIX. Etat actuel du trésor de Notre-Dame de Reims.	151
CHAP. XX. Dons du sacre de Charles X.	159

pages.
CHAP. XXI. Trésor de Saint-Remi de Reims. 165
CHAP. XXII. Pertes essuyées par le trésor de Saint-Remi. 169
CHAP. XXIII. Inventaire du trésor de Saint-Remi en 1790. 175
CHAP. XXIV. Tombeau et châsse de Saint-Remi. 188
CHAP. XXV. La Sainte-Ampoule. 199
CHAP. XXVI. Reliquaire actuel de la Sainte-Ampoule. 207
CHAP. XXVII. Détails sur quelques objets conservés jadis à Saint-Remi. 212
CHAP. XXVIII. Détails du trésor de Saint-Remi 221
CHAP. XXIX. Trésors des églises, chapelles et couvents du diocèse de Reims. . . . 229
CHAP. XXX. Trésors des hôpitaux de Reims. 231
CHAP. XXXI. Trésors des églises paroissiales et collégiales, et de quelques chapelles de Reims 237
CHAP. XXXII. Trésors des abbayes et couvents de Reims. 245
CHAP. XXXIII. Trésor de Saint-Nicaise 252
CHAP. XXXIV. Trésor de Corbeny. 261
CHAP. XXXV. Trésors des églises du diocèse. 265
CHAP. XXXVI. Trésors des abbayes du diocèse. 268
CHAP. XXXVII. Trésors de Saint-Basle et d'Hautvillers. 275
Pièces à l'appui ; spoliation du Trésor de Notre-Dame par François Ier. 292
Chœur de Notre-Dame. 298
Spoliation du tombeau de saint Remi. 302
Destruction de la Sainte-Ampoule 307

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE DES MATIÈRES.

A — pages.

Aiguières, 72
Albert (reliquaire de saint), 66
Albert (châsse de saint), 77
Albine (châsse de sainte), 284
Ampoule (ancien reliquaire de la Ste-), 199
— (nouveau reliquaire de la Ste-), 207
— (procès-verbal de destruction de la Ste-), 307
— (procès-verbal constatant qu'on a sauvé les débris de la Ste-), 309
André (reliquaire de saint), 53
— (bras de saint), 57
Ange d'argent, 73
Anne (reliquaire de sainte), 56
Antoine (trésor de l'hôpital de St-), 233
Arnoulf (chape de saint), 270
Aubes, 132, 133
Augustin (image de saint), 66
Autel (maître-) de Saint-Remi, 176, 216
Autriche (chapes données par les archiducs d'), 102

B

Balsamie (trésor de sainte), 241
Barbe (reliquaire de sainte), 36
Barons de la Sainte-Ampoule, 202
Basle (reliquaire de saint), 65
— (trésor de l'abbaye de Saint-), 273
— (bâton de saint), 276
— (châsse de saint), 277
Bassins d'argent, 72
Baudry (châsse de saint), 269
Balande (châsse de sainte). 77
Bénitier, 79
Bernard (fragment de la natte de saint), 223
— (vêtements de saint), 252
Berthaud (reliques de saint), 273
Berthe (châsse de sainte), 266
Bibliothèque de Saint-Remi, 224
Braux (trésor du couvent de) 269
Burettes, 71-72-74-81-84

C

Calices, 70-74-80-81-82-84
Calixte (châsse de saint), 78
— (reliquaire de saint), 57
Candélabres, 162-163
Catafalque, 129
Cécile (reliquaire de sainte), 63

pages.
Célinie (châsse de sainte), 176
Cercle d'ivoire, 154
Champagne (chasuble donnée par Guillaume de) 111
Chandeliers, 73
— de Henri-le-Grand, 48
Chapes de Notre-Dame, 93
— de Richard Pique, 96
— inventaire de Notre-Dame, 99
Chapes et chasubles, 109-126-127-128-129-130-137.
Chapucier, 15-19
Charles V (ornements donnés par), 116
— (dons de), 148
Charles VII (chapes données par), 100
— (dons de), 149
Charles VIII (dons de), 149
Charles IX (dons de), 149
— (soleil donné par), 124
Charles X (dons de), 159
Chartreuse du Montdieu (trésor de la), 252
Chœur de Notre-Dame. — 1790, 122
Christ (portrait du). Saint-Remi, 224
Christ de Sainte-Balsamie, 242
Ciboire suspendu. Notre-Dame, 45
Ciboire, 85
Claire (trésor de l'abbaye de Sainte-), 247
— (voile de sainte), 248
Clément (anneau de saint), 222
Coffre d'ivoire, 154
Collectaire, 71
Colonnes d'argent à Notre-Dame, 48
Corbeny (trésor de), 271
Corporalier de Notre-Dame, 114
Couronne de fer. Saint-Remi, 214
Courtenay (chapes données par Robert de), 107
— (chasuble donnée par Jean de), 111
Coussins, 117, 151
Coutres, 15
Crèche (reliquaire du bois de la), 60
— (tablettes du bois de la), 67
Croix de Henri de France, 47
— d'Adrien V, 58
— de Guillaume de Champagne, 58
— du vendredi, 58
— (tablettes du bois de la vraie), 58
— autres tablettes — 67
— du cardinal de Lorraine, 75, 76
— de cristal, 155

D

pages.
Dais, 155, 160
Dais du sacre de Charles X, 160
Dauphin, père de Louis XVI (aiguière donnée par le), 126
Denis (image de saint), 61
Denis de Reims (trésor de l'abbaye de Saint-), 245
Desmolins (inventaire des chapes de Notre-Dame, fait par), 99
Devant d'autel, 115-116-117
Donchery (trésor de la maison de), 267

E

Eau-bénitier, 75
Echarpes, 128
Elisabeth de Hongrie (voile de sainte), 248
Encensoirs, 72-75
Echarpes du trésor de Notre-Dame, 21
Enfants de chœur de Notre-Dame (vêtements des), 115
Épine (reliquaire de la Sainte-), 250
Épitres (livre d'), 71
Eutrope (chef de sainte), 50
— (châsse de sainte), 79
— (reliquaire de sainte) 259
Évangiles slaves, 60
— reliés avec des émaux, 71
— reliés d'argent doré, 71
Evrard (reliquaire de saint), 64

F

Fébronie (émaux représentant le martyre de sainte),
Flambeau des stations à St-Remi, 222
Florent (chef de saint), 55-79
— (châsse de saint), 79
François Ier (spoliation de Notre-Dame, ordonnée par),
— (dons de), 149
François II (dons de), 292
Frederonne (candelabre de), 215
— (livres d'heures de), 225

G

Gibrien (bâton de saint), 217
— (châsse de saint), 176
Glands, 151
Guillaume (châsse de saint), 272
Guise (chapes données par le cardinal de), 105, 106
Gumbert (châsse de saint), 266

pages.

H

Hanaps divers, 84
Hautvillers (trésor de l'abbaye d'), 279
Hélène (châsse de sainte), 279
Henri II (dons de), 149
— (chapes données par), 100
Henri III (chapes données par), 102
Hilaire (bras de saint), 60
Hincmar (dons d'), 146
— (bible d'), 280
Hôpital de la Charité (trésor de l'), 233
Horloge à carillon de Notre-Dame, 133
Hôtel-Dieu (trésor de l'), 232
Hugues-Capet (monogramme de), 226

I

Ignace (reliquaire de saint), 66
Igny (trésor de la maison d'), 271
Image de Notre-Dame, 46
Inventaire de 1669, 43
Inventaire des chapes de Notre-Dame, 99
Inventaire de 1790, 121
— de 1791, 139
— de Saint-Remi, 1790, 173

J

Jacques (trésor de l'église Saint-), 238
Jean l'évangéliste (chasuble de saint), 268
Jean (statue du roi), 239
Jeanne de Bourgogne (dons de la reine), 148
Joconde (châsse de saint), 79
Joinville (dons de Guillaume de), 147
Joseph (reliquaire de saint), 63

L

Laict (image du Saint-), 51-80
Landon (offrandes de), 146
Lenoncourt (calices donnés par le cardinal de), 84
Chapes données par le même, 102-103-105
Letellier (ornements donnés par Michel), 127
Lorraine (portrait du cardinal de), 91
Croix du même, 83
Sa crosse, 83
Sa mitre, 85
Chape donnée par lui, 99-100-102-106
Chasubles données par lui, 129
Ornements donnés par le même, 127
Lorraine (chapes données par Renée de), 103
Louis (image de saint), 61
Louis (chef de saint), 63
Louis (couvre-chef de saint), 267
Louis XI (tunique de), 222
Louis XIII (image de), 63
— Chapes données par lui, 103
— Tunique id., 113
— Ornements, id., 127
— Dons du même, 149
Louis XIV (image de), 63
— Offrandes du même, 124
— Ornements donnés par lui, 126
Louis XV (soleil donné par), 124
— (ornements de), 128
Louis XVI (offrandes de), 124
— Ornements donnés par lui, 127
— Dons du même, 149
Loup (anneau de saint), 232

M

Macre (châsse de sainte), 266
Madelon (châsse de saint), 279
Magneuses (trésor des), 233
Maître-autel de Notre-Dame, 44
Marcel (chef de saint), 56
Marche de la Sainte-Ampoule, 203
Marcoul (trésor de Saint-), 233
Marcoul (châsse de saint), 239
Marie Stuart (livre d'heures de), 225
Maur (chef de saint), 55-79
Maurice (trésor de l'église Saint-), 239
Médailles du sacre, 64-126
Minimes (trésor du couvent des), 246
Missel relié en ivoire, 71
Mitre du cardinal de Lorraine, 82-85
Mitre d'or, 82
Mitre blanche, 83
Mitre de Richard Pique, 87
Montfaucon (trésor de), 269
Mouzon (trésor de), 270

N

Navettes, 73
Nicaise (trésor de Saint-), 235
— (chef de saint), 49
— (bras de saint), 64
— (reliquaire de la dent de saint), 234
— (étole de saint), 233
— (tombeau de saint), 236
Nivard (châsse de saint), 279
Notre-Dame (châsse de), 47
Notre-Dame de Reims (chœur de), 298

pages.

O

Offrandes du sacre, 30
— de Charles X, 161
Onésime (châsse de saint), 267
Orgue de Notre-Dame, 135
Oricle (châsse de saint), 176, 266
Ornements prêtés aux acteurs, 22
— du sacre, 35
— donnés par Charles X, 161
Ornements de Saint-Marcoul. 234
— de Saint-Remi, 180
Otages de la Sainte-Ampoule, 201

P

Pains d'argent et de vermeil, 63
Paix, 72
Parements d'autels à Notre-Dame, 114
— à Saint-Remi, 184
Pauvres orphelins (trésor de l'hospice des), 234
Patènes, 70, 80, 81
Pellevé (chasuble donnée par le cardinal de), 112
Pertes du trésor de Notre-Dame, 27
— de Saint-Remi, 170
Pétronille (chef de sainte), 279
Philippe (chasuble de saint), 268
— (bras de saint), 176
Pierre et saint Paul (reliquaire de saint), 57
Pierre-le-Vieux (trésor de Saint-), 238
Pierre-les-Dames (trésor de Saint-), 248
Pierre (anneau de la chaine de saint), 249
Pierre d'Avenay (trésor de Saint-), 266
Pique (mitre de Richard), 87
— (chapes — 96
Polycarpe (châsse de saint), 279
Procession des châsses, 23

R

Rational. 147
Reliquaires des sacres, 39
Remi (trésor de St-),
— (chef de saint), 63
— (calice de St-), 69
— (dons faits par saint), 146
— (anneau de saint), 146
— (suaire de saint), 178
— (tombeau et châsse de saint), 189
Leur spoliation, 302
— (crosse de saint), 217
Sa vie en tapisseries, 266
Riol (châsse de saint), 266

pages.

Résurrection (reliquaire de la). N.-D., 61
— (Saint-Remi), 215
Revenus de St Remi, 166
Rigobert (châsse de saint), 47
— (chef de saint), 36
— (le hanap de saint), 84
— (chapes de saint), 105
— (siége de saint), 123
Rochefoucauld (chape donnée par le cardinal de la), 104
Rogations (châsses des), 77
Rose (reliquaire en forme de), porté par 2 anges, 80
Rose (autre reliquaire en forme de), à Notre-Dame, 154
Roye (chasubles données par Gui de), 110-111

S

Saintes (reliquaire de plusieurs), 57
Samuel (reliquaire du prophète), 267
Sang (reliquaire du saint), 222, 236
Sébastien (reliques de saint), 65, 267
Séminaire (trésor du), 240
Sculf (dons de), 147
Signy (trésor de l'abbaye de), 271
Sinice (châsse de Saint-), 78
Sixte (châsse de saint), 78
Soleil donné par Charles IX, 62
Sonace (dons de saint), à Saint-Remi, 222
Spoliation de Saint-Remi, 170
Symphorien (trésor de l'église Saint-) 241
Syndulphe (châsse de saint), 279

T

Tabernacle de N.-D., 45
— de François de Lorraine, 60
— contenant la robe de N.-S. 64
— contenant des reliques de saint Nicaise, 80
Tableaux de Notre-Dame, 135
Tableau du sacre de Louis XIII, 185
Tableaux de Saint-Remi, 185
Tables d'autel, 115
Tablettes de velours, 71
— de cire. 226
Tapisseries, 118-134
Tavaïoles, 128
Tentures du sacre, 37
Théodulphe ou saint Thiou (châsse de saint), 176-285
Thierry (trésor de l'abbaye de Saint-), 281

pages.

Thierry (hanap de saint), 285
— (châsse de saint), 287
Thomas de Cantorbéry (la ceinture de saint), 332
Timothée (trésor de l'église Saint-), 243
— (reliquaire de saint), 176
Trésor de Saint-Remi, 166
Trésorier de Notre-Dame, 11
Turpin (chasuble de l'archevêque), 110

U

Ursins (chape donnée par Juvénal des), 100
— (chasuble donnée par — 110
Ursule (le vaisseau de sainte), 62

V

Victor (châsse de saint), 270
Vierge (image de la), 50
— (portrait de la), 57
— (statue de la), Notre-Dame, 154
— — St-Remi, 222
— (fil de la) — 276
Vivent (reliques de saint), 269
Voyages des châsses, 24
Vulfar (dons de) à N.-D., 146
— — à Saint-Remi, 222

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

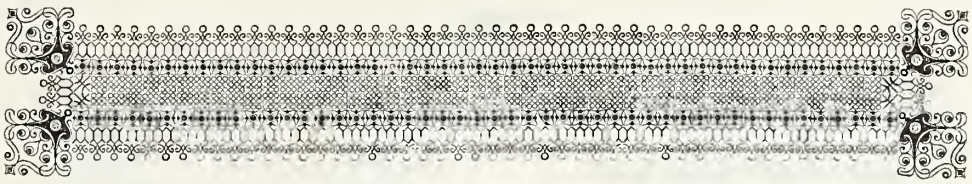

TABLE

INDIQUANT LE CLASSEMENT ET LA DESCRIPTION DES PLANCHES.

---

pages.

Reliquaire S. Pierre S. Paul — De la base au sommet de la galerie à jour, ce reliquaire a de dimension 0, 57 centimèt.

La statue de saint Pierre a de hauteur 0, 17 c.

Celle de saint Paul manque. 57

Détails du reliquaire saint Pierre saint Paul.—Les objets dessinés sur cette planche sont dans les proportions du modèle ; les deux frontons gravés sont placés sous les pignons ; les chapiteaux sont ciselés ; la bordure du pignon, découpée à jour, est d'un travail très-délicat. 57

Présent de Henri II. — Ce bel ouvrage d'orfèvrerie du XVIe siècle, conservé dans le trésor actuel de Notre-Dame, a 0, 27 c. de hauteur sur une largeur de socle de 0, 30 c. 61

Détails du présent de Henri II.— Les figures représentées sur cette planche sont en cuivre doré ; elles diffèrent de la figure principale du reliquaire (le Christ ressuscitant), en ce que celle-ci est d'or émaillé. Les pierreries sont des cabochons. 61

Présent de Henri III. — Formé d'une grande quantité de pièces réunies de diverses manières, ce vaisseau, outre la belle cornaline qui en fait la coque, est orné de cuivre, d'argent, d'or et d'émail.

Le tout a de hauteur 0, 46 c. 62

Mitres.—Celle de l'archevêque Juvénal des Ursins est copiée d'après un tableau du temps, représentant la famille des Ursins (galerie de Versailles).

Celle du cardinal de Lorraine est dessinée d'après les inventaires et la tradition orale.

Celle du sacre de Louis XV est copiée d'après le grand ouvrage publié sur le sacre de ce roi.

Et celle du cardinal de Latil, d'après un dessin original communiqué.

pages.

Cette mitre n'existe déjà plus. 85

Chandeliers d'autel.—Dimensions connues :

Chandeliers du sacre de L. XVI, 1 m. 45 c.

Chandeliers du sacre de Ch. X, 1 m. 63 c.

Chandeliers des Minimes, 0, 85 c.

Chandeliers de l'église St-Jacques, 1 m. 80 c. 122

Coffret du reliquaire saint Pierre saint Paul.—Ce dessin représente exactement la gravure du couvercle de ce coffret. Le bouton saillant sert à le glisser dans une coulisse pratiquée pour le recevoir. 123

Croix, crosses et ornements pontificaux.—A. Rational (Voyez pour la description à la page 147).

B, C. Croix et crosse de Jean Juvénal des Ursins.

D. Crosse de Roger II, évêque de Châlons-sur-Marne, mort en 1062, dessiné d'après son tombeau.

E, F, G. Croix et crosses du XVIe siècle, dessinées d'après les statues du tombeau de St-Remi.

H. Croix de cristal conservée au musée de la ville.

I. Croix provenant des anciens Minimes de Reims ; elle complète, avec six chandeliers de même origine, l'ornement d'un des autels de l'église St-Remi.

J, K, L. Agrafes de chapes des prélats du premier ordre, d'après les sculptures du même tombeau.

M. Agrafes de la chape du cardinal de Latil, consécrateur de Charles X. La topaze qui en fait le principal ornement a 0, 055 millimètres sur 0, 039 millimètres.

Cette agrafe, y compris les côtés, a en largeur 0, 12 c.

Ivoires.—La couronne du bâton cantoral est dessinée de grandeur naturelle.

Le coffret a de hauteur 0, 17 c.
— de largeur 0, 26
— de longueur 0, 16 154

Reliquaire bysantin. — Le pied, qui supporte la rose, provient évidemment d'un autre sujet. Le dessin qui représente le pied indique la pose oblique du reliquaire sur ce pied, dont les ornements sont ciselés avec art.

Le diamètre de la rose est de 0, 16 c.

pages.

Son épaisseur de 0, 05 154

Reliquaire dit des Antiques. — Les pierres gravées, dessinées au bas, sont de grandeur naturelle.

Le reliquaire à en hauteur 0, 36 c. Sa base dans sa plus grande largeur est de 0, 28 c. 154

Reliquaire Sanson. — Tout le travail dont ce reliquaire est orné est fait au repoussé.

Il a de hauteur, y compris le pied, 0, 58 c. 154

Chasuble. — La croix est bordée en brocard d'or sur fond de satin blanc, et fleurs en soie de couleur ; le fond est de velours cramoisi ; elle est bien conservée. 156

Dais du sacre. — Il est complètement recouvert d'or ; les pentes sont en brocard or fin d'un travail remarquable ; elles ont été faites dans les ateliers de MM. Mathévon et Bouvard frères, de Lyon, en 1825. 160

Encensoir, bénitier, paix et navette. — Ces divers objets font partie des offrandes de Charles X ; ils sont ciselés avec beaucoup de soin.

L'encensoir a de hauteur, 0, 37 c.
Le bénitier, 0, 30
La paix, 0, 27
La navette, 0, 17 162

Aiguière, plateau et pains.—L'aiguière, et surtout le plateau, sont des œuvres remarquables de la ciselure moderne.

L'aiguière est haute de 0, 64 c.

Le diamètre oblong du plateau est de 0, 47 c.

Chaque pain, moulé sur nature, est fondu en argent ; l'un des deux est doré. 162

Calice renaissance. — Les belles proportions et les riches détails dont ce calice est orné, en font un modèle remarquable.

Il a de hauteur 0,32 c. 177

Burettes. — Ces burettes, dont le travail et celui du plateau est au repoussé, ont été donnés par la famille de La Salle, dont les armes sont gravées au fond du plateau.

Ce plateau a de largeur 0, 36 c.

Les burettes ont de hauteur 0, 15 c.

Celles données par Charles X ont de hauteur 0, 19 c.

Le plateau oblong a de largeur 0, 38 c. 181

pages.

Calices. — Ces calices sont travaillés au repoussé et retouchés au burin.

Les patènes sont de deux pièces soudées à la circonférence.

A	a de hauteur,	0, 26 c.
B	*id.*	0, 28
C	*id.*	0, 23

Ce dernier a fait partie du riche cabinet de M. Firmin Clicquot, qui en a fait présent à l'église Saint-Jacques.

L'église Saint-Remi en possède un à peu près semblable, mais de plus petite dimension. 181

Chape conservée dans l'église Saint-Remi. — Elle est tissée en soie brochée; ornements bruns sur fond couleur chamois; les brocards du chaperon et des orfrois sont brodés or, argent et soie de couleur sur satin blanc.

Il existe une chasuble d'étoffe et d'ornement semblable. 181

Ancien tombeau de saint Remi. — Il existe heureusement une gravure de Georges Beaussonnet, qui représente le monument tel qu'il était avant 1793.

Afin de reproduire quelques-unes des statues qui restent, il a paru intéressant de donner une des vues latérales du tombeau : c'est celle qui représente le côté des pairs ecclésiastiques. 193

Châsse actuelle de saint Remi. — Elle a de hauteur jusqu'au sommet du clocheton 1 m. 08 c. et de longueur 1 m. 77 c. 196

Ancienne Sainte-Ampoule. — La tradition indique les proportions suivantes :

La fiole : un peu plus d'un pouce et demi de haut.

La rose : six pouces de large sur 7 de long.

La colombe : longue, hormis la tête, de 2 pouces 8 lignes.

Le cadre carré, 4 pouces moins 3 lignes de haut, sur une largeur de 3 pouces.

La patène, fixée au-dessus : 3 pouces 6 lignes de diamètre.

La chaîne d'argent : 2 pieds 2 pouces de longueur. 204

Sainte-Ampoule moderne. Ce reliquaire a été exécuté par M. Charles Cahier, orfèvre du Roi, d'après les dessins de M. L. Laffitte, 1er dessinateur du cabinet du roi.

La ciselure est faite par M. Dupré ; la gravure par M. Couriguer.

Largeur du reliquaire à la base, 0, 47 c.; hauteur, y compris le petit coffret, surmonté d'une colombe, 0, 36 c. 208

Détails du reliquaire de la Sainte-Ampoule. — Les objets représentés sur cette planche sont dans les dimensions du modèle.

C'est d'abord : l'intérieur du coffret qui contient la fiole nouvelle et les deux petites boîtes ovales, dans l'une desquelles sont des parcelles de la fiole brisée en 1793. Le tout est recouvert d'une glace ; au-dessous est la spatule destinée à extraire le baume de la fiole et un des médaillons qui ornent le reliquaire. 211

Candélabre de la reine Frederonne. — Les deux bronzes peuvent se réunir et présenter l'idée de l'un des trois pans du pied du précieux candélabre ; ils sont dessinés de manière à faire comprendre cette réunion.

La figure agenouillée fait partie du pied, vu de face.

Ce pied a de longueur,	1 m.	20 c.
Le milieu a de hauteur,	1	80
Et de largeur vers sa base,	0	60

Ancienne couronne du chœur de l'église Saint-Remi. — D'après les descriptions et un manuscrit de la bibliothèque royale fait par Jacques Cellier, Rémois, et offert par lui au roi Charles IX. 215

B. Châsse de saint Thierry, contemporain de saint Remi. (Voyez page 287.) 287

C. Châsse de saint Théodulphe ou Thiou, successeur de saint Thierry. (V. page 283.) 283

Bâton dit de saint Gibrien. — Il n'existe que les deux fragments dessinés ; ils sont frustes dans plusieurs parties.

Le plus grand morceau a de longueur 0, 33 c.

L'autre, plus petit, est de 0, 30 c. 217

Détails du bâton dit de saint Gibrien. — Ces détails, dessinés dans les proportions du modèle, représentent le développement de 6 sujets, savoir :

Jésus détaché de la croix ;

pages.

Les disciples obtiennent de descendre Jésus de la croix;

Les morts sortent des tombeaux à la mort de Jésus;

Le crucifiement;

La flagellation;

Le portement de la croix. 217

Châsses de l'église Saint-Remi.—Notre-Dame de Lorette. Hauteur, 0, 70 c.

Longueur du socle, 0, 58

pages.

Châsse de saint Maur.

Hauteur, 0, 40 c.

Longueur, 0, 65 227

Reliquaire de la Sainte-Epine.— Dimensions :

Hauteur du reliquaire, 0, 26 c

Hauteur de l'ange extérieur, 0. 09

Vierge en cuivre doré,

Hauteur, 0, 43 c. 502

FIN DE LA TABLE DES PLANCHES.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00026 7902